



Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

I

305 P

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE BELGE.

ROYAUME DE FRANCE

1800

1800

LE MINISTRE DE LA JUSTICE



REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

—
3^e SÉRIE. — TOME I.

v. 13-14
1857-58



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1857



CJ
3
R4
to 13-14



Faint, illegible text at the bottom of the page, possibly a title or a reference number.

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

NUMISMATIQUE GAULOISE.

NOTICE SUR UNE MÉDAILLE DES *VOLCÆ ARECOMICI*, DE LA GAULE NARBONNAISE, INEXACTEMENT DÉCRITE ET FIGURÉE JUSQU'A CE JOUR, ET RÉTABLIE POUR LA PREMIÈRE FOIS DANS TOUTE SON INTÉGRITÉ, D'APRÈS DEUX EXEMPLAIRES DU CABINET DE M. LE MARQUIS DE LAGOY (1).



Sous le titre de *Lettre à M. E. Hucher, du Mans*, nous avons déjà inséré, dans cette revue, une dissertation sur une médaille gauloise anépigraphie, de bronze, encore inédite,

(1) Faisant suite et complément à la lettre à M. E. Hucher sur une médaille gauloise inédite, au type du cheval en course et de l'aigle super-volant, insérée au n° 4 de la *Revue de la numismatique belge*, pour l'année 1856.

au moment de cette publication, dont les types du droit et du revers nous offraient une grande analogie avec ceux des monnaies des Volces Tectosages et Arécomiques, mais, en présentant, cependant, pour la première fois, l'alliance sur les produits monétaires de ces peuples, du cheval en course, qui y est, du reste, familier, surmonté d'un aigle. Cette médaille, particulièrement à raison de cette circonstance encore inobservée, a fixé l'attention de tous les archéologues à qui notre dissertation en a donné connaissance; et parmi ceux de nos correspondants qui nous ont adressé leurs félicitations à son sujet, nous rapportons ici un passage d'une lettre de notre savant confrère, M. le marquis de Lagoy, qui nous écrivait naguère : « Je
« viens de recevoir, et je vous en suis fort reconnaissant,
« votre lettre à M. Hucher sur la très-curieuse médaille
« gauloise récemment découverte à Cosa (1). Cette pièce
« est extrêmement remarquable et intéressante pour notre
« numismatique méridionale. Comme vous, j'y reconnais
« évidemment une réunion de types et de symboles appar-
« tenant aux *Volcæ*, ou employés par eux; d'un côté, l'imi-
« tation parfaite de la rose de *Rhoda*, vue par-dessous,
« de l'autre le cheval en course avec la petite roue par-des-
« sous (2); de plus, sur une monnaie des *Volcæ arecomici*,

(1) *Mansio* et plus tard *Castrum* gallo-romain de la voie de *Tolosa* (Toulouse), à *Divona* (Cahors), au pays des *Cadurci* d'Aquitaine.

(2) Selon M. Raoul-Rochette (*Essai sur la numismatique Tarentine*, t. XIV des *Nouveaux Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France*), il faudrait reconnaître, dans cette roue ou disque, le meuble qui se plaçait sur le trépied fatidique du temple de Delphes, et qui était un des principaux symboles d'Apollon Pythien.

« on voit un aigle éployé, ayant un *sceptre* posé au travers
« du cou, comme on crut le remarquer sur votre jolie
« médaille dont je parle, et qui n'a pas été bien gravée
« dans la Numismatique de la Gaule narbonnaise de M. de
« la Saussaye⁽¹⁾; le sceptre, mal indiqué, est à peine recon-
« naissable, mais il n'est pas douteux sur deux excellents
« exemplaires de mon cabinet, etc., etc. »

Le docte académicien cité ici par M. de Lagoy, s'est effectivement mépris sur la nature et la valeur de l'attribut dont il est ici question. Voici comment il signale, dans l'ouvrage d'ailleurs si recommandable et si exact dans ses descriptions et ses gravures, qu'on vient de citer, le revers du petit bronze arécomique dont il s'agit⁽²⁾ :

VOLC. Aigle les ailes éployées, posé sur une palme, tenant une couronne de laurier dans ses serres, *et une petite branche dans le bec*⁽³⁾.

À l'instar de nos cocardes modernes, on le voit figurer au casque d'Apollon, sur les médailles de Massalie. On remarque souvent aussi ce même attribut sur les vases peints.

Du reste, cette petite rouelle à quatre ou six rayons, placée fréquemment sous le ventre du cheval, au revers des monnaies gauloises, ne doit pas être confondue avec la prétendue croix ou roue qu'on observe sur les mêmes médailles et qui n'offre qu'une dégénérescence de la rose de *Rhoda*, dont il vient d'être question.

(1) Chap. XVIII ; *Volcæ-arecomici*, pp. 148-154. pl. XVIII, nos 7 et 8.

(2) AR. À l'avvers tête profilée à droite, de la Diane des drachmes de Massalie. La représentation de cette divinité sur cette monnaie des Volces arécomiques, type soit imité, soit plutôt imposé par la métropole, semble indiquer qu'elle fut frappée tandis que le peuple était sous la dépendance des *Massaliotes*, auxquels la plus grande partie de son territoire avait été donnée par Pompée, de l'an 77 à l'an 49 avant J.-C.

(3) *Loc. cit.*, supra.

Le très-regrettable M. Duchalais qui, dans sa Description des médailles gauloises du Cabinet de France⁽¹⁾, a aussi donné cette médaille, après Mionnet⁽²⁾, en décrit ainsi le revers :

VOLC. Aigle semi-éployé, tenant dans ses serres une palme et une couronne de laurier.

On voit que le digne élève et continuateur de Mionnet ne mentionne pas même, dans sa description de cette monnaie des Arécomiques, cette petite branche qu'avait cru remarquer, au bec de l'aigle, l'illustre auteur de la Numismatique de la Narbonnaise.

Nous reproduisons ici cette même pièce, dans toute son intégrité, le revers des deux exemplaires de M. le marquis de Lagoy, dont il a été fait mention plus haut, et duquel notre obligé confrère et ami a bien voulu nous communiquer une empreinte (*Voy.* n° 1 et 2). Sa gravure ci-jointe comblera la lacune laissée dans la description de MM. de la Saussaye et Duchalais, et que l'on vient de signaler.

L'observation de M. de Lagoy et l'indication qu'il nous a donnée, nous a mis également sur la voie de la vérité, relativement à la nature et à la valeur de l'attribut ou de l'emblème figuré sur le revers de notre gauloise de *Cosa* dont nous ne nous étions pas nous-même suffisamment rendu compte dans notre première description.

On nous a exprimé le regret de ce que, dans notre lettre à M. Hucher, nous n'avions émis aucunes conjectures ten-

(1) *Volcæ Arecomici*, p. 71, n° 251.

(2) N° 202, *Des chefs gaulois*.

dantes à déterminer l'époque de l'émission de notre médaille; nous pensons que la présence de l'aigle est ici une donnée à peu près certaine, ou, du moins, doit offrir une forte présomption, que cette époque, si elle ne lui est postérieure, est contemporaine de celle de la conquête de la Gaule narbonnaise par les Romains, sous le commandement de *Domitius* et de *Fabius*, et qui précéda d'un siècle celle du reste des Gaules, par Jules César et ses lieutenants.

Cette figure de l'aigle romaine, qui a pour attribut le sceptre ou le bâton de commandement, et qui surmonte et domine le cheval-enseigne gaulois, ne serait-elle pas, sur notre médaille, une allusion, un emblème relatif à la suprématie et à la domination exercées par le peuple roi, sur la province narbonnaise, *cette seconde Italie*, à laquelle il donna le nom de *Provincia romana*, après l'avoir soumise à ses armes, soumission qui fut, plus tard, l'occasion et le prétexte de celle de la Gaule entière, après une lutte acharnée de dix ans, décrite avec tant d'intérêt, si ce n'est toujours de vérité et d'impartialité, par le vainqueur ?

Nous ne devons point omettre de rappeler ici que, sur les médailles consulaires de la *gens Pomponia*, qui semblent avoir servi de modèle au graveur gaulois de celles dont nous nous occupons dans cette notice, on remarque également l'oiseau de la victoire, les ailes éployées, et tenant dans une de ses serres, une couronne, et dans l'autre, au lieu d'une palme, ce même sceptre qu'on voit placé en travers du cou de nos aigles gallo-romaines (1).

(1) Voy. entre autres le denier consulaire, d'argent, de *Rufus Pomponius*.

Peu à peu, le champ de la numismatique gauloise, naguère encore si inculte et si restreint, se défriche et s'agrandit.

A la suite de la mise en lumière de nombreux et récents dépôts monétaires, appartenant à cette spécialité et qui ont fixé particulièrement l'attention des archéologues, plus attentifs que par le passé à ces sortes de découvertes, leurs produits qui ont multiplié les variétés des types déjà connus (en offrant aussi des légendes mieux conservées et plus complètes), et qui en ont fait connaître de nouveaux, ont été mieux observés, et classés avec plus d'exactitude et de fidélité.

Les numismates savent et apprécient les services rendus, sous ce rapport, à la science par les travaux de MM. Joachim Lelewel, de la Saussaye, de Sauley, de Longpérier, de Lagoy, de Witte, Barthélemy, feu Duchalais, Lenormant père et fils, Hucher, Boudard, de Gourgues, Lambert, Fillon, Robert et d'autres antiquaires parmi lesquels nous n'osons nous compter.

Le B^{on} CHAUDRUC DE CRAZANNES,

Membre correspondant de l'Institut de France (académie des inscriptions et belles-lettres), du comité de la langue, de l'histoire et des arts, près le ministère de l'instruction publique, et de la commission des monuments historiques, près le ministère d'État, etc., etc.

DESCRIPTION
DE
QUELQUES MÉDAILLES BYZANTINES.

PL. I, FIG. 1 A 5.

QUATRIÈME LETTRE

A. M. RÉNIER CHALON, président de la Société de la numismatique
belge.

MONSIEUR ET HONORABLE CONFRÈRE,

L'accueil bienveillant que mes Mémoires sur la numismatique byzantine ont trouvé auprès de vous, m'a encouragé dans mes recherches, et j'ai été assez heureux, depuis ma dernière lettre, pour acquérir quelques pièces intéressantes appartenant aux règnes que j'ai déjà passés en revue.

Je viens, Monsieur, vous soumettre ces nouvelles acquisitions; et, comme en m'occupant des byzantines, je ne me suis pas interdit l'étude des pièces antérieures, je ferai cette fois une petite excursion dans le Bas-Empire et continuerai la revue de mes cartons jusqu'à l'époque où j'ai terminé ma dernière lettre. Celle-ci sera, en quelque sorte, supplémentaire.

J'aurais désiré, Monsieur, être pour votre excellente Revue, un correspondant plus actif; malheureusement, aucun dieu ne m'a fait beaucoup de loisirs.

C'est une des principales raisons, Monsieur, qui me force à appeler votre indulgence et celle des amateurs qui me liront, sur les petites publications que j'ai l'honneur de soumettre à votre accueil amical.

Je vous prie de recevoir, Monsieur et cher confrère, l'assurance de la considération distinguée de votre très-humble et très-obéissant serviteur.

PENON.

PRISCUS ATTALUS.

Av. PRISCVS ATTALVS I AVG. Tête diadémée à droite.

Rev. INVICTA BONA AETERNA. Rome Nicéphore assise à gauche, appuyée sur la haste. Dans le champ, une étoile; à l'exergue, P S T.

AR. Mod. ord.

Les pièces de Priscus Attalus, quoique rares, sont bien connues. Je ne cite cet exemplaire, d'une conservation parfaite, qu'à cause de la légende vicieuse INVICTA BONA, qui a été ainsi écrite par suite de l'erreur ou de l'ignorance du monétaire, au lieu de INVICTA ROMA qu'on devrait y lire.

Cette pièce sort probablement des ateliers de Trèves; Pecunia Signata Treveris.

THÉODOSIUS II.

Av. D N THEODOSIVS PF. AVG. Buste jeune diadémé, à droite.

Rev. VOT MVLT XXXX dans une couronne; à l'exergue, CONS et étoile.

B. Pet. mod., pl. I, fig. 1.

Mionnet, dans une de ses notes, page 332, croit ne pouvoir donner avec assurance à Théodose II que les pièces portant l'épithète de Junior. Quant aux autres, elles se confondent presque toutes, dit-il, avec celles de Théodose I.

La petite médaille que je décris ici, bien que sa légende à l'avvers soit commune aux deux Théodose, doit, sans aucune hésitation, être classée parmi celles du second.

En effet, Théodose I a régné de 579 à 595. Le revers VOT MVLV XXXX ne peut en aucune façon lui appartenir. Il ne regarde que Théodose le Jeune, dont le règne a duré 42 ans.

Au reste, de pareils revers sur des médailles de bronze ont déjà été donnés à Théodose II par Banduri et par une note dans le Manuel complet de numismatique, de J. B. A. A. Barthélemy (manuels Roret).

LEO I.

Av. D N LEO P Θ R Θ P Θ T AVG. Tête diadémée à droite.

Rev. SAL REIPVB, en trois lignes dans une couronne;
à l'exergue, CONS et une étoile.

AR. Mod. ord., pl. I, fig. 2.

Les pièces d'argent de Léon ont été inconnues à Banduri, Mionnet, etc.

Celle-ci se trouve décrite dans le catalogue de Welzl-de-Wellenheim, sous le n° 15871, mais avec une légende fautive. En effet, sur l'exemplaire de cette collection on a lu au revers SRI-REI-RYL, au lieu de SAL REI PVB.

De plus, dans le susdit catalogue, cette pièce est attribuée à Léon II, je ne sais trop pourquoi. La légende con-

vient bien mieux à Léon I qu'au fils de Zénon, et bien que l'absence du mot Junior ne soit pas un argument sans réplique, comme le prouve la pièce de Théodose II que je viens de décrire, ce n'en est pas moins une forte présomption en faveur de Léon I.

VITALIANUS.

L'empire d'Occident, déchiqueté par les barbares, avait fini par s'éteindre après le règne d'Augustule.

L'empire d'Orient se soutenait encore; mais, en attendant Justinien, Bélisaire et Narsès, il achetait souvent bien cher aux envahisseurs le droit d'exister.

La mort de Zénon laissait vacant le trône de Constantin. Il fut donné par le crédit de sa veuve au vieil Anastase, silencieux du palais.

Ce prince, d'un caractère faible, montra pendant son règne un mélange bizarre de bonnes qualités et de défauts.

Il supprima l'impôt appelé chrysagyre qui pesait sur le peuple; il osa abolir les jeux sanglants du cirque; mais il laissa l'armée sans discipline, acheta toujours la paix, que les barbares lui faisaient payer à prix d'or, et se lança dans des querelles religieuses, qui ensanglantèrent souvent les rues de Constantinople et le rendirent enfin persécuteur des catholiques.

Un de ses principaux généraux, Vitalien, à qui le parti opprimé avait donné le surnom d'Orthodoxe, prit le prétexte de cette persécution pour lever l'étendard de la révolte.

La famille de ce général était bien connue et ancienne

dans les grandeurs. Son aïeul était le célèbre Aspar ⁽¹⁾, Goth d'origine, qui, professant l'arianisme, avait, après la mort de Marcien ⁽²⁾, refusé la couronne impériale, que le peuple lui offrait à la condition d'embrasser la foi de Nicée, et qui avait fait nommer empereur Léon le Thrace, comptant gouverner sous le nom de sa créature, comme l'avaient fait depuis quelque temps les barbares d'Occident ⁽³⁾. Mais Léon, pour échapper à cette tutelle, l'avait fait assassiner en 471 ⁽⁴⁾, avec un de ses fils, Ardabure. Son autre fils Patricius ou Patriciolus, laissé pour mort, mais qui avait échappé au massacre, fut père de ce Vitalien, maître de la milice sous Anastase.

Vitalien conservait un sentiment de vengeance contre l'Empereur, qui n'avait pas été étranger au sort funeste de sa famille ⁽⁵⁾; aussi, la défense des catholiques, pour lui, fils d'un ancien converti, ne fut qu'un prétexte à sa révolte.

Chef d'une armée dévouée, principalement composée de soldats de sa nation, l'ambitieux général se rend maître de la Thrace, de la Mœsie et d'une partie de l'Illyrie, dont les habitants lui prêtent serment ⁽⁶⁾.

Il bat les troupes d'Anastase, arrive aux portes de Constantinople et y est accueilli comme un libérateur par les catholiques, qui veulent l'acclamer Empereur. 514.

(1) JORNANDÈS, *De la succession des temps*, chap. XIV.

(2) PROCOPE, *Histoire de la guerre contre les Vandales*.

(3) JORNANDÈS, *Histoire des Goths*, chap. XLV.

(4) *L'Art de vérifier les dates*.

(5) POUJOLAT, *Histoire de Constantinople*.

(6) BEAUVAIS, *Histoire des Empereurs*. — JORNANDÈS, *De la succession des temps*. — POUJOLAT, *loc. cit.* — LEBEAU, t. IV, p. 228.

Anastase, tremblant dans son palais, capitule devant la révolte ; il se rend à l'hippodrome, offre d'abandonner l'Empire, touche le peuple par ses larmes et son humilité, promet tout ce qu'on promet en pareil cas, achète la paix de Vitalien, le trompe, se soumet une seconde fois et nomme son rival comte ou gouverneur de la Thrace, dignité dont il le prive à la première occasion.

Après la mort d'Anastase, Vitalien reparait encore puissant à la cour (1). Il gagne la confiance de Justin, qui le nomme consul ; mais cette faveur excite la jalousie du neveu de l'Empereur, Justinien, qui, voyant un compétiteur à l'Empire dans le puissant maître de la milice, prend la résolution de s'en défaire. En effet, en 520, dans le septième mois de son consulat, le petit-fils d'Aspar, le fils du consul Patriciole, Vitalien, est, par ses ordres, trahittement assassiné dans le palais impérial.

On voit, par le résumé qui précède, qu'il peut exister des médailles frappées au nom de Vitalien. Ce général, plein d'ambition, comme le représentent les divers auteurs qui ont parlé de sa révolte, a dû ne pas négliger ce droit souverain, alors que ses troupes venaient de le saluer Empereur. Mais s'il en existe, il est plus que probable qu'elles n'ont été frappées que dans quelques villes de Thrace, ou dans les camps, plutôt qu'à Constantinople, où Anastase, par ses larmes et ses promesses, avait évité une déposition imminente. Aussi, M. de Sauley (2) n'accorde-t-il qu'une confiance bien limitée à l'attribution à

(1) JORNANDÈS, *loc. cit.*

(2) *Essai*, p. 6.

Vitalien des deux tiers de sol d'or tirés l'un du catalogue d'Ennery, l'autre de Tanini, mentionnés par Eckhel et Mionnet.

Je ne parlerai pas des petites pièces de bronze, attribuées aussi à ce général, frappées à Alexandrie, et dont la légende VATATA, ou à peu près, peut bien se rapporter à Anastase ou à tout autre nom. On sait que les pièces de cet atelier, attribuées à Justin ou Justinien, n'ont pas, pour la plupart, une légende plus correcte, et il est peu probable que l'autorité de Vitalien ait pu être reconnue dans cette ville.

Je crois donc prudent, d'accord avec les pressentiments de M. de Sauley, d'enlever à Vitalien tout le bagage numismatique qu'on a voulu lui accorder jusqu'à ce jour, et pense pouvoir le remplacer par l'attribution à ce général d'un petit bronze de ma suite, dont voici la description (!) :

Av. Légende indéchiffrable, peut-être dissimulée à dessein, autour d'un buste à droite qui, par son style et sa fabrique, ne peut s'éloigner du temps d'Anastase.

Rev. VITAIANOC en monogramme.

B. Pet. mod., pl. I, fig. 5.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, cette médaille ayant dû être frappée en Thrace ou dans les camps d'une armée de Goths, par des ouvriers probablement barbares, il n'y a

(!) Marquis DE LAGOY, *Recherches sur l'explication des monogrammes de quelques médailles inédites des derniers temps de l'empire d'Occident*, p. 10.

rien d'étonnant à trouver des caractères grecs dans la composition de ce monogramme, qui rappelle la forme de celui de Gregorius, préfet d'Afrique, publié dans une précédente lettre, et qui est parfaitement convenable, par les mêmes raisons, à un chef qui avait donné à sa révolte un caractère exclusivement religieux. A l'exemple des Goths d'Italie, il adopte le type monogrammatique, mais il lui donne la forme cruciale, tout à fait en rapport avec le but apparent de son expédition.

Je dois cette précieuse médaille à l'obligeance de mon ami et savant confrère, M. le major Carpentin.

THEODOSIUS.

Av. ΘΝ THEODOSIVS PP. Buste jeune de face, casqué.
Rev. Dans un grènetis en 3 lignes AMENITAS DEI, le tout dans une couronne.

AR. 13 millimètres au flan, pl. I, fig. 4.

Je dois à l'obligeance de mon excellent confrère M. Chalande, cette médaille pleine d'intérêt pour les amateurs de la Byzantine. Cet ami, qui l'avait acquise pour sa collection, a bien voulu me la céder pour compléter tant que possible une suite que j'affectionne particulièrement.

Elle est de Théodose, fils de Maurice Tibère et de Constantine. La seule inspection de la pièce ne laisse aucun doute à cet égard. Il s'agit de prouver comment elle a été émise au nom de ce prince qui, d'après ce que l'on connaît de son histoire, paraîtrait n'avoir jamais pu émettre des espèces en son nom seul.

En 582, le César Maurice Tibère avait été nommé Em-

pereur par Tibère Constantin. Celui-ci avait deux filles. Il donna en mariage l'aînée des deux, Constantine, au nouvel Auguste, et la seconde, Charito, au patrice Germanus, sénateur distingué.

Vers la fin de septembre de l'année 585, il naquit à Maurice un fils qui fut nommé Théodose.

En 590, le 26 mars, le jour de Pâques, le jeune Théodose âgé de 4 ans et demi est déclaré Auguste.

En 601, Théodose épousa la fille du patrice Germanus. Si c'est du mari de Charito qu'il est ici fait mention, le jeune Empereur aurait épousé sa cousine germaine dont le nom ne nous a pas été conservé.

L'année suivante eut lieu la révolte du Centurion Focas.⁽¹⁾ Les rebelles s'avancent vers Constantinople, laissant partout des traces sanglantes. Maurice, abandonné de tous ses amis tremblants, s'enfuit avec sa famille pour céder sa place à l'usurpateur victorieux ⁽²⁾. Arrivé à Prennette, à quelques lieues de Constantinople, le faible et malheureux Empereur dépêche son fils aîné Théodose et son ami Constantin vers Chosroès II roi de Perse dont, quelques années avant, il avait favorisé la restauration, pour l'implorer et lui rappeler les secours qu'il avait trouvés en lui dans une semblable infortune.

Pendant ce temps, Focas est couronné (le 25 novembre); un de ses premiers actes est de faire arrêter Maurice et sa famille. Il donne ordre de les conduire à Chalcédoine et de les faire mettre à mort; ce qui fut exécuté suivant les désirs du barbare Empereur.

(1) THÉOPHYLACTE, liv. VIII, chap. X.

(2) POUJOLAT, *Histoire de Constantinople*, chap. XIV.

Avant sa mort, Maurice, persuadé que les secours qu'il demandait à Chosroès n'arriveraient pas à temps, avait rappelé son fils Théodose. Le jeune prince, à son retour, apprit le drame sanglant qui lui enlevait son père et ses frères. A cette nouvelle, il courut s'enfermer dans l'église de Saint-Autome; mais Alexandre, ministre des cruautés de Focas, vint, par ordre du tyran, l'arracher de son saint asile pour lui faire subir le même sort qu'à l'infortuné Maurice (1).

Constantine et ses filles furent reléguées dans un cloître, d'où plus tard la jalouse inquiétude de Focas les arracha pour les faire mourir.

D'après ce qui précède, Théodose pourrait seulement paraître sur les monnaies de l'Empire en compagnie de son père et de Constantine, ou avec son père seul (2).

Les pièces de la première série sont connues et publiées; celles où Théodose pourrait paraître en commun avec son père seul, n'ont point été encore trouvées(3).

Mais dans aucun cas il ne devrait se rencontrer des monnaies à sa seule effigie et en son nom seul.

— Cependant le bruit avait couru à Constantinople et dans les provinces, que le fils aîné de Maurice avait pu échapper à la rage des meurtriers et qu'il vivait encore. Les historiens de cette époque en relatant cette rumeur n'y ajoutent aucune croyance et la traitent de pure fable(4). Ils disent, il est vrai, que Constantine, du fond de son cloître

(1) LEBEAU, *Histoire du Bas-Empire*, t. V, p. 559.

(2) DE SAULCY, *Essai*.

(3) *Idem*.

(4) THÉOPHYLACTE SIMOCATTE, liv. VIII, chap. XIII et XV.

agitait les esprits contre l'usurpateur, et qu'elle paya de sa tête et de celle de ses filles ces essais de conspiration ⁽¹⁾.

Ils ajoutent encore qu'Alexandre, dont Focas s'était servi pour l'assassinat de la famille impériale, devint suspect au tyran qui lui fit subir le même sort qu'à ses victimes ⁽²⁾.

En faveur de qui conspirait Constantine? Était-ce pour son propre compte, ou se rattachait-elle à une simple rumeur? c'est peu probable. Connaissait-elle l'existence de son fils et travaillait-elle pour lui?.....

Quant au meurtre d'Alexandre, un homme comme Focas n'a pas besoin de prétexte. Mais ne serait-ce point par suite du soupçon qu'il aurait eu que son agent n'avait pas accompli ses ordres en ce qui regardait Théodose?

Quoi qu'il en soit, on voit bientôt le roi de Perse, prétextant de son indignation à l'égard de Focas, entrer en campagne, et envahir l'Empire au nom de Théodose fils de son bienfaiteur Maurice, qu'il a avec lui et qu'il veut replacer sur le trône de Constantinople.

Théodose était-il réellement avec Chosroès? il est bien difficile de supposer que le roi de Perse pût mettre en avant un pareil prétexte de son invasion sans en avoir la preuve visible.

Il n'est donc pas improbable que ce que les auteurs contemporains ont taxé de simple rumeur et de fable, ne fut une réalité.

La pièce que j'ai sous les yeux, serait une preuve bien grande que réellement Théodose avait pu se soustraire au

(1) POUJOLAT, chap. XIV.

(2) THÉOPHYLACTE, *loc. cit.*

couteau des sanglants émissaires de Focas et qu'il avait essayé de ressaisir la couronne de son père.

La légende du revers, aussi nouvelle que curieuse, se trouverait appropriée aux circonstances et serait une action de grâces rendue à Dieu pour une préservation miraculeuse.

Si cependant Théodose était bien mort quelques jours après son père et qu'il n'eût pas eu le temps de faire frapper des monnaies, il est possible encore qu'elles aient été frappées en son nom par des personnes qui adoptaient le bruit de sa fuite, soit par intérêt, soit par ambition. Chosroès lui-même eût pu le faire. Pourtant, et m'appuyant sur la médaille dont la description suit celle-ci, j'aime mieux m'en tenir à ma première supposition, que Théodose avait pu éviter la mort et avait eu le temps d'user du droit régalien de frapper des monnaies à son effigie.

THEODOSIUS. — N. SA FEMME. — N. SON FILS.

Av. ΘΝ ΤΕΟΔΟΣΙΥΣ ΡΡΑ. Buste jeune de face, diadémé.

Rev. Deux bustes, l'un d'enfant, l'autre de femme, de face, séparés par une longue croix, à droite petite croix, en dessous ACTI.

AR. 14 millimètres au flan, pl. I, fig. 5.

Le classement de la médaille précédente me fait naturellement enlever du bagage numismatique de Théodose III, Adrymète, pour la restituer à Théodose, fils de Maurice, la pièce donnée au premier de ces princes par Eckhel et Mionnet, classement qui n'a pas été adopté par M. de Sauley,

comme le dit assez le ton dubitatif de son article. En effet notre savant numismate dit tout simplement : — On attribue, etc. (1), mais il est loin de sanctionner cette attribution.

On connaît une médaille d'or de Théodose III. Que l'on compare l'effigie principale de la pièce dont je m'occupe avec celle d'Adrymète et on sera convaincu, au premier aspect, que la fabrique de ma petite pièce d'argent est bien antérieure au temps de Théodose III. La légende, la forme des lettres, le costume, la coiffure, tout rappelle la fabrique du temps de Maurice Tibère et serait suffisant pour la faire restituer à son fils, quand bien même la pièce de Théodose seule que je viens de publier n'en serait pas la preuve définitive.

Il est vrai que je ne puis mieux que mes devanciers, nommer les deux effigies impériales du revers et que je suis forcé de dire comme eux : N. sa femme. N. son fils.

N. sa femme est pourtant mentionnée par l'histoire comme étant la fille du Patrice Germanus et probablement de Charito, fille de Tibère Constantin (2).

Quant au fils, je n'en ai trouvé aucune trace; mais rien d'extraordinaire qu'il en eût un. En 602, le 25 novembre lors du couronnement de Focas, Théodose était entré dans sa dix-huitième année. Il s'était marié en l'année 601; — l'effigie inconnue de la pièce a un aspect tout à fait juvénile, un peu poupon, si je puis m'exprimer ainsi. On voit que même sans avoir besoin de supposer que Théodose ait pu

(1) DE SAULCY, *Essai*, p. 153.

(2) LEBEAU, t. V, p. 470.

survivre plusieurs années à son père et à ses frères, cette pièce peut parfaitement présenter les traits de ce malheureux prince, de sa femme et de son enfant.

Quant aux lettres ACTI qu'on lit au-dessous des deux bustes, je confesse très-humblement le peu de succès qu'ont eu mes investigations et je laisse à un autre plus habile ou plus heureux que moi le soin d'en découvrir la signification.

Il me restera à parler de la petite pièce de fabrique vandale, que M. Falbe a donnée aussi à Théodose III et pour laquelle je partage entièrement les doutes de M. de Saulcy⁽¹⁾. Une pareille pièce ne peut convenir à ce prince, et je crois qu'on doit la lui enlever sans hésitation, en attendant de lui avoir trouvé une place plus convenable.

Le bagage numismatique de Théodose III, Adrymète, se réduirait ainsi à une seule pièce d'or indubitable, si je n'avais trouvé un tiers de sol d'or très-bas ou d'argent, qui doit lui appartenir et que je ferai connaître à sa place, dans une prochaine lettre. Semblable à bon nombre d'architectes de notre demi-siècle, je détruis ce qui existe; je dépossède impitoyablement un souverain des droits qu'on lui avait donnés; mais, plus heureux que beaucoup d'entre eux, en détruisant, il me sera réservé des moyens de réédification.

P. S. Je ne veux pas oublier, en finissant cette lettre, de remercier M. Laugier, mon nouveau confrère en numis-

(1) DE SAULCY, *Essai*, p. 153, pl. XIII, n° 3.

matique, pour le soin et la complaisance qu'il a apportés en se chargeant des dessins de cinq des médailles qui font l'objet du présent article.

C. PENON.

MONNAIE DE GREGORIUS,

EXARQUE D'AFRIQUE ⁽¹⁾.

La petite monnaie attribuée avec raison, à ce que je crois, à Gregorius, exarque d'Afrique, a été publiée, d'après Angelus Breventanus, par Muratori ⁽²⁾. Ce célèbre savant l'avait attribuée au prince lombard Grégoire, auquel son oncle ou grand-père, le roi Liutprand, avait confié, en 731, l'administration du duché de Bénévent pendant la minorité du duc Gisulfus. Mais Muratori lui-même a trouvé singulier que ce prince eût frappé monnaie sans y nommer le roi son souverain. C'est pourquoi le cardinal Borgia ⁽³⁾, tout en attribuant cette monnaie à Bénévent, la croyait frappée par un autre personnage. En 894, les Grecs occupaient Bénévent, et en chassèrent le duc Ursus, fils d'Ajo; le lieutenant qui gouvernait le duché pour l'empereur Léon le Sage, était le patricius Georgius, et c'est à celui-ci que le cardinal Borgia attribuait notre monnaie. Mader ⁽⁴⁾ et M. Lelewel, dans

(1) *Voy. la Revue de la numismatique belge*, 2^e série, t. VI, p. 188.

(2) *De moneta sive iure cudendi nummos* (Antiquitatum italicarum diss. 27), réimprimé chez Argelati, *De monetis Italiae*, t. I, p. 55, pl. XIII. 1.

(3) *Memorie istoriche della citta di Benevento*. 1763, t. I, p. 68; planche, p. 50, seconde série, n^o V.

(4) *Beiträge*. Theil V, Seite 20.

son excellente *Numismatique du moyen âge* ⁽¹⁾ la mentionnent aussi comme de Bénévent; mais l'abbé Oderico ⁽²⁾ doutait déjà, avec raison, que cette monnaie appartint à ce duché; cependant il n'a avancé aucune hypothèse sur son auteur. Tel est l'historique de la pièce dont il s'agit.

Le meilleur moyen de décider la question de l'origine, ce serait de savoir d'où proviennent les exemplaires. Les éditeurs du catalogue de Münter ⁽³⁾ disent que celui-ci avait reçu son exemplaire du cardinal Borgia qui, en qualité de gouverneur de Bénévent, avait eu occasion d'en acquérir. Mais j'ose demander : cette assertion est-elle bien fondée? En 1765, du moins, lorsque le cardinal Borgia publiait son livre, il n'avait pas vu lui-même la monnaie, *car il la met dans la série de celles qu'il emprunte à d'autres auteurs*. De plus, aucun des auteurs napolitains n'en fait mention; on la cherche en vain dans l'ouvrage de San Giorgio sur les monnaies cufiques et lombardes; le chevalier Sanquinino n'en parle pas non plus dans sa savante dissertation sur les monnaies lombardes ⁽⁴⁾. Ainsi il ne semble pas qu'il s'en trouve des exemplaires en Italie, et c'est là sûrement une raison de douter que la monnaie ait été frappée à Bénévent.

Comme on ne sait pas encore d'où les exemplaires proviennent, il convient donc d'examiner la monnaie par rapport aux faits historiques, et alors même il faudra encore avouer qu'il n'y a pas de raison de l'attribuer à Bénévent,

(1) T. I, p. 16.

(2) Dans ZANETTI, *delle monete d'Italia*, T. IV, p. 479.

(3) T. III, p. 75.

(4) *Progresso delle scienze, lettere ed arti*, fasc. XVI.

car il n'est point vraisemblable, ni qu'un duc par intérim, vassal du roi lombard, ni qu'un lieutenant de l'empereur grec aient frappé monnaie sans nommer leurs souverains.

Quant aux types et au style, notre monnaie n'a pas de ressemblance avec les monnaies des Lombards de Bénévent frappées au huitième siècle; mais elle en a beaucoup avec de petites monnaies des contemporains de l'exarque Grégorius, c'est-à-dire de Constant II et de Constantin Pogonat, dont le cabinet royal de Berlin possède des pièces semblables, l'une portant sur le revers C✠N et l'autre * $\overset{+}{\text{K}}$. Par conséquent *tout concourt, ce me semble, à prouver la justesse de l'attribution de M. Penon*, et je crois que c'est à tort qu'on l'a révoquée en doute dans la *Revue*, 2^e série, t. VI, p. 492 (1).

Berlin.

JULIUS FRIEDLAENDER.

(1) L'absence de légende sur l'avvers, que M. Penon croit devoir expliquer par la position du personnage qui a fait frapper cette monnaie, a sa raison plus simple peut-être dans la petitesse de la pièce, et c'est aussi pour cela que le nom de Gregorius est inscrit sur le revers, de même que le K sur le revers de la monnaie de Constantin-Pogonat, laquelle de même n'a point de légende autour de la tête de face. Un exemplaire de la pièce de Gregorius, que j'ai sous les yeux, présente deux étoiles à côté de la tête.

TIERS DE SOLS D'OR INÉDITS.

PL. III, FIG. 4 A 5.

Les ateliers monétaires de la première race, ou si on l'aime mieux, les noms de lieux inserits sur les monnaies mérovingiennes, sont très-nombreux; et pourtant chaque jour de nouvelles découvertes viennent encore ajouter à leur longue liste.

Au nombre des triens que je possède, il en est quelques-uns d'inédits; et je me fais un plaisir d'en donner connaissance, quoique je n'aie pas une entière confiance dans les attributions que je propose. Mais mon but sera atteint si des numismates plus éclairés que moi veulent bien les compléter ou les rectifier.

Les recherches relatives à l'histoire locale ne se font généralement, avec chance de succès, que dans le pays même, quand il s'agit de géographie ancienne ou de topographie. Ainsi, par exemple, l'indication du tracé des voies romaines, qui présente assez souvent des inexactitudes dans les ouvrages généraux de Bergier, d'Anville, Walekenaer, etc., a été l'objet de nombreuses rectifications dans les provinces où des hommes sérieux en ont fait le sujet de leurs études. Les noms anciens des villes, bourgs et villages leur sont parfaitement connus, et, mieux que tous autres, ils peuvent en faire une exacte application aux monuments qui les rappellent.

Parmi mes triens inédits, trois surtout ont exercé mon imagination; en voici l'indication :

1° **PORTO VETERI**. Tête posée sur une espèce de piédouche.

LEODVLFO MONI. Personnage debout, les bras élevés au ciel et paraissant bénir.

Bon or, poids : gr. 1.40.

Le poids se rapproche du système ancien, sur lequel MM. Duchalais et Lenormand ont donné des explications si concluantes. Il faudrait donc placer l'émission de ce triens à une époque antérieure à l'expédition de Gondevald, c'est-à-dire avant l'année 583.

La gravure de cette monnaie ne manque pas d'une certaine élégance, aussi bien pour le rendu du buste royal que du saint personnage et de la forme des lettres.

La tête royale a beaucoup d'analogie avec celle qui est inscrite sur certaines monnaies visigothes d'Espagne, tandis que le saint personnage du revers ressemble à ceux qui se voient si souvent sur les monnaies mérovingiennes de l'Auvergne.

Malgré la différence dans la légende **PORTO VETERI** au lieu de **PORTO VENERI**, je propose d'attribuer ce tiers de sol, à cause du caractère visigoth du buste, à Port-Vendre, qui faisait partie de la Septimanie, sur laquelle ont régné les rois visigoths d'Espagne.

Il est probable que le nom de **PORTO VETERI** se rapporte au même lieu que les deux triens suivants, signalés dans le *Manuel de numismatique moderne* de M. Barthélemy :

PORTO VEDIRI, *revers* LEBTAE.

Et PORTOVDIRARI, *revers* PAVLVS.

Seulement, il paraît y avoir dégénérescence dans la fabrication de ces deux derniers triens.

Le nom du monétaire LEODVLFVS était connu; il a déjà été signalé sur deux triens l'un d'ARIACO et l'autre de CABANISIO (Chabannais).

2° MAGINO MO. Tête chevelue, à droite.

....INA CASTO. Croix légèrement recroisetée, posée sur deux degrés et cantonnée dans les deux angles supérieurs, de quatre points formant deux autres petites croix.

Bon or, poids: gr. 1.13.

Le type de ce triens se rapproche beaucoup d'un autre frappé à Verdun (Meuse), et décrit par M. Robert, dans son ouvrage sur la *Numismatique du nord-est de la France*, pl. IX, n° 12.

Le coin n'a laissé, sur mon triens, que la fin du nom de lieu; il ne reste du commencement que l'extrémité inférieure des lettres. Cependant en y regardant avec attention, on peut lire: VIENNA CASTO. Serait-ce Vienne-le-Château, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sainte-Menchould, situé à six lieues de Verdun?

Le nom du monétaire MAGINUS, qui paraît pour la première fois sur une monnaie mérovingienne, est encore aujourd'hui très-répandu dans le nord et le nord-est de la France; les rôles des contributions directes relatent un nombre considérable de propriétaires du nom de Magin et de Mangin.

Ces deux monnaies ont été trouvées dans la partie nord du diocèse de Reims.

3° $\text{S} \overline{\text{E}} \text{S} \text{IAC}$, peut-être **SESIACO**. Tête barbare, à droite.

DOMI $\overline{\text{S}}$ **ISIFVS**. Croix ancrée.

Bon or, poids : gr. 1.21.

Le nom du lieu n'est pas complet : les deux S renversés se lisent bien, mais la partie supérieure des autres lettres est coupée parce que le flan était plus petit que le coin. Je pense cependant qu'il y a **SESIACO** ; mais je ne sais à quel lieu appliquer ce nom avec quelque certitude.

Quant au nom propre inscrit au revers, il se lit bien **DOMEGISILVS** ; seulement le G et le L sont renversés.

Quelques numismates pensent que lorsqu'un nom propre est au nominatif et que le mot *monetarius* n'y est pas joint, on peut croire qu'il s'agit d'un haut personnage. Grégoire de Tours cite un comte d'Angers, nommé **DOMEGESILE**, qui fut envoyé par le roi Chilpéric I^{er}, en Espagne, pour connaître quelle dot serait donnée à sa fille. Ensuite il fut chargé de conduire cette même fille à son époux, en compagnie d'autres personnages du premier rang, parmi lesquels le maire du palais **WADDON**. Mais il n'est pas probable que ce soit celui dont le nom est inscrit sur mon triens ; car Chilpéric I^{er} est mort en 584, et le style de cette monnaie dénote une époque postérieure, à moins que le même type n'ait été continué.

4° **MECFIDONE**. Tête à droite.

FVLCOALDO MO. Croix chrismée, l'alpha et l'oméga sont attachés à ses branches.

Or très-pâle, poids : gr. 1.20.

Ce tiers de sol est connu ; seulement le nom du monétaire **FVLCO** n'était pas complètement indiqué.

5° Le triens suivant appartient à M. Aymard, archiviste de la préfecture de la Haute-Loire, qui a bien voulu m'autoriser à le publier.

ARGENTAO FIT. Tête à droite.

FVLCARIVS ou **VVLFARIVS MON.** Croix posée sur un degré, accostée des lettres **AR**, placées d'une manière rétrograde.

La première lettre du nom du monétaire n'est pas entièrement sortie : le flan se trouvait plus petit que le coin ; je pense cependant que c'est un **V**.

Bon or, poids : gr. 1.22.

Les lettres initiales du nom du lieu inscrit en légende, qui accostent la croix, viennent encore ajouter une preuve de plus à tant d'autres, que les lettres ainsi placées se rapportent souvent au nom de la ville ou du bourg où la monnaie a été émise.

Ce tiers de sol, qui a été trouvé dans le Vivarais, appartient probablement à l'Argentière, chef-lieu d'arrondissement du département de l'Ardèche, en latin **ARGENTARIA**, et non pas à Argenton, l'**ARGANTOMAGUS** de l'Itinéraire d'Antonin, ni à Argentan l'**ARAEGENUAE** du même document.

Son style l'éloigne aussi d'Argentoratum (Strasbourg).

Quant au nom du monétaire, que ce soit **FVLCARIVS** ou **VVLFARIVS**, il paraît pour la première fois sur une monnaie mérovingienne.

BRETAGNE.

EXPLICATIONS

FAISANT SUITE

AUX PRÉCÉDENTES NOTICES SUR L'ATTRIBUTION A CHARLEMAGNE
DE QUELQUES TYPES MONÉTAIRES.

PL. V, FIG. 1 A 12.

M. B. Fillon, le savant auteur des *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France*, et des *Lettres à M. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises*, a fait imprimer, en 1855, un nouveau livre intitulé : *Études numismatiques, Souvenir d'un voyage à Poitiers*. Notre vénérable confrère, M. E. Cartier, a rendu compte, dans le dernier cahier du tome xx^e de la *Revue numismatique* française, de cette production, qui aura sa place marquée dans toutes les bibliothèques numismatiques.

Les séries mérovingienne, carlovingienne et féodale sont l'objet principal des recherches et des études de notre laborieux confrère; elles sont traitées avec clarté et concision, et aussi avec une profonde connaissance de tout ce qui constitue la science des monnaies.

Ce travail parut successivement, en 1855, dans la *Revue des provinces de l'Ouest (Bretagne et Poitou)*. A cette époque, j'eus avec mon confrère de Fontenay une correspondance assez suivie au sujet des monnaies au monogramme carolin, ayant alors eu le bonheur de rencontrer une nouvelle trouvaille provenant toujours des fouilles de

Duerstede. C'est que cette trouvaille venait nous apporter une preuve matérielle et irrécusable, cette fois, à l'appui du système de classification proposé par moi, il y a trois ans, et auquel le savant directeur de la *Revue française*, M. E. Cartier, s'était rallié en corroborant ce système de nouveaux témoignages et de raisonnements qui semblaient devoir convertir l'antagonisme le plus persistant.

Il n'en fut rien d'abord chez M. Fillon; car, dans le corps principal de ses *Études numismatiques*, il combat toujours notre classification, et ce n'est que dans l'appendice qui suit son livre qu'il abandonne franchement son opinion, quant à la question du monogramme.

Voici comment s'exprime à ce sujet M. Cartier : « Je
« ferai remarquer ici une singularité que présente le livre
« que M. Fillon a formé, comme je l'ai dit, de la réunion
« de plusieurs articles publiés successivement. Le premier
« a paru en février 1855, et contenait, à l'occasion de
« l'obole de Toulouse au monogramme solitaire de Charles,
« plusieurs arguments en faveur du système si chaudement
« débattu entre nous, de l'initiative du monogramme attri-
« bué à Charles le Chauve et refusé à Charlemagne. Là
« les hostilités sont encore vives contre l'opinion contraire
« soutenue par M. de Coster et par moi. Mais l'appendice
« de M. Fillon, qui a été écrit près d'un an plus tard,
« contient le désaveu formel et raisonné de ce système
« absolu d'exclusion. Ainsi, du commencement du livre à
« la fin, la conversion sera complète. »

Avant de donner la liste des pièces composant ma nouvelle découverte de monnaies carlovingiennes de Duerstede, je vais transcrire les principaux passages du désaveu, dont

il s'agit, attendu qu'ils renferment des points de doctrine que j'ai à examiner dans cette notice.

Or, après avoir produit, intercalées dans le texte, les empreintes de deux deniers au monogramme, lesquels proviennent de la trouvaille dont il s'agit (pl. V, fig. 2 et 3); plus, d'un denier d'Agen trouvé précédemment au même lieu, M. Fillon s'exprime ainsi : « Ces trois monnaies qui
« proviennent des découvertes de Duerstede, en Hollande,
« me fournissent l'occasion de confesser l'une des plus
« grandes erreurs dans lesquelles je sois tombé, faite
« d'avoir pu examiner assez tôt en nature une quantité
« suffisante de deniers de cette catégorie. La vue d'exem-
« plaires bien conservés de ceux d'Arles, avec les points
« entre les lettres des légendes du revers, de Lyon, de
« Duerstede et de Trèves, celles du premier surtout, dont
« le travail est identique (et par conséquent contemporain)
« à celui de la belle pièce à la tête frappée dans la même
« ville, cette vue m'a convaincu que j'avais fait fausse
« route, en refusant jusqu'ici à Charlemagne l'emploi du
« monogramme. Je l'avoue, le style de ces pièces indé-
« pendamment des *preuves historiques* invoquées en fa-
« veur du système contraire à celui que j'avais embrassé,
« ne peut convenir au temps de Charles le Chauve, et
« encore moins à la dernière moitié du règne de ce prince.
« Si j'ai résisté si longtemps à me ranger à cette opi-
« nion, c'est que j'étais influencé, d'un côté, par la série
« monétaire poitevine de l'époque, et de l'autre, par l'aspect
« des gravures peu fidèles qui ornent la plupart des ou-
« vrages de numismatique française. Cette double préoccu-
« pation avait pour résultat de m'éloigner des deux parts

« de la vérité. Mieux renseigné, aujourd'hui, je confesse
« sans regret m'être trompé; et cet aveu me coûte d'autant
« moins que j'ai toujours apporté la plus entière bonne
« foi dans l'étude de ces questions scientifiques. Après dix
« années de recherches, je me trouve être revenu au point
« de départ, alors que, dans un de mes premiers essais, je
« distribuais entre Charlemagne et Charles le Chauve les
« pièces au monogramme et à la légende *Carlus rex fr.*
« C'est encore ainsi que le problème doit être résolu, à
« mon avis; car, s'il ne m'est plus possible de contester
« à Charlemagne l'initiative de l'usage de cette empreinte,
« je ne saurais non plus en refuser l'emploi momentané à
« Charles le Chauve. MM. de Coster et Cartier, qui ont
« depuis quelques années repris en sous-œuvre la thèse
« de Le Blanc, avouent eux-mêmes maintenant qu'on s'en
« servit en Aquitaine sous ce dernier prince, et la décou-
« verte de Bonnevaux n'a pas peu contribué à les amener
« à cette importante concession.

« En définitive, je crois, à l'heure qu'il est, que le
« monogramme carolin parut d'abord en Italie sur les
« monnaies, vers le milieu du règne de Charlemagne, et
« après quelques essais transitoires, la légende *Carlus*
« *rex fr.* succéda au nom inscrit en deux lignes. Ainsi se
« trouve comblée la lacune que je sentais exister entre ces
« dernières pièces et celles à la tête. A la mort de l'empereur,
« son fils, dont le règne déplorable fut, par la force
« des choses, la contre-partie du sien, s'éloigna insensiblement
« de ses types monétaires, pour en créer de nouveaux
« où le monogramme fut proscrit, lesquels furent rejetés
« à leur tour par Charles le Chauve. » Puis M. Fillon

déclare parfaitement authentiques mes pièces découvertes à Duerstede (1).

Je reviendrai plus loin aux faits de cette nouvelle doctrine et aux moyens sur lesquels l'auteur l'appuie.

Voici maintenant la précieuse découverte faite, en 1845 ou 1846, à Duerstede, par des *fouilleurs* à la recherche d'ossements dans les ruines de l'ancienne ville. Cette trouvaille fut achetée à l'instant même par M. le comte Nahuys, d'Utrecht et par M. le baron van Ittersum, de Duerstede, deux amis qui se trouvaient ensemble sur le lieu. Le tout fut partagé entre ces messieurs, qui n'étaient, ni l'un ni l'autre, amateurs de monnaies ; mais chacun mit de côté son petit lot, et cette trouvaille demeura dans l'oubli jusque l'an passé, lorsqu'une occasion toute fortuite me fit découvrir la part restée dans la famille de feu M. van Ittersum, circonstance qui me fit rejoindre l'autre moitié du dépôt, que j'eus enfin la satisfaction de trouver parfaitement intact, et sur lequel les renseignements les plus positifs me furent gracieusement communiqués par M. le comte Nahuys lui-même, coacquéreur de la trouvaille, comprenant en totalité quarante-huit pièces, savoir :

(1) Sans insister sur l'impression pénible qui s'est produite en Hollande à la suite de l'opinion émise par M. de Longpérier, sur l'authenticité des pièces découvertes à Duerstede, nous nous croyons obligés de nous élever contre une erreur manifeste, et d'autant plus fâcheuse qu'elle émane d'un savant dont l'autorité ne saurait être méconnue. Nous avons vu, palpé et examiné scrupuleusement ces pièces, et, ainsi que tout le monde, sauf M. de Longpérier, nous les considérons comme étant d'une *authenticité incontestable*.

			Pièces.
1.	Denier au monogramme d'Agen		4
2.	— — — Duerstede		6
5.	— — — Trévisé		2
4.	— — — Pavie		2
5.	— — — Mayence		1
6.	— — — Tours		1
7.	— — — Milan		1
8.	— — — Melle		1
9.	— — — Toulouse		1
10.	— — — que j'attribue à Venise.		1

Voy. fig. 2 (1).

Cabinet Rousseau.

(1) Ce beau denier, d'un style large et correct, porte la légende *Carlus rex francorum et Langobardorum ac patricius romanorum*; dans le centre apparaît un monogramme, qu'on a d'abord proposé de lire RAVENNA; que M. Fillon croit dire ROMAC (*ivitas*), et que je préfère traduire par MARC (*us*). J'ai la conviction que cette monnaie a suivi de près l'époque de la conquête de l'Italie, lorsque Charlemagne *Francorum atque Longobardorum rex, et Patricius Romanus salutatus est*. (Je donne, à la fin de ce travail, quelques développements qui viennent indirectement à l'appui de cette conjecture.) Nous avons les deniers de Charlemagne du type ordinaire au monogramme, pour Milan, Pavie, Trévisé et Lucques, et Louis le Débonnaire nous a laissé des espèces de ces mêmes villes et de plus deux pièces très-variées de Venise. Pourquoi ne retrouvons-nous pas la monnaie de Venise sous Charlemagne? Car, puisque Louis le Débonnaire a continué le monnayage des autres ateliers italiens, il semblerait qu'il en a été de même pour Venise, qui, certes, ne fut pas la moins importante de ces villes. C'est donc, d'une part, à cause de l'absence d'espèces de Venise sous Charlemagne, et, d'autre part, parce que la lecture MARC (*us*) est plus conforme à la disposition des lettres que celle de ROMAC (*ivitas*), que je propose de restituer ce denier à Venise, qui peut avoir conservé cette empreinte pendant une partie du règne de Charlemagne. D'ailleurs, le nom du patron de cette ville se retrouve sur d'autres monnaies carlovingiennes.

11. Denier du monastère de Chelles	1
Fig. 5.	
12. Denier à l'effigie de Charlemagne	1
Fig. 4 (1). Cabinet Rousseau.	
15. Denier à l'effigie de Louis le Débonnaire, au type du vaisseau, pour Duerstede	6
Ces pièces signalent deux variétés nouvelles; l'une ayant le gouvernail à gauche, l'autre avec l'inscription DORESTATAS.	
14. Denier à l'effigie du même, pour Strasbourg.	1
Fig. 9.	
15. Denier ordinaire au temple	12
Une variété donne DNLVDOVVICVSIMP.	
16. Denier à la même légende pieuse, mais avec une croix simple de chaque côté au lieu du temple	1
17. Denier de Quentovic	2
18. Denier de Mayence	2
19. — de Cambrai; variété remarquable que publiera M. Dancoisne, à qui j'ai cédé cette pièce.	1
20. Denier de Venise	1
Total	<u>48</u>

y compris les fragments, tous bien déterminés.

(1) Ce large denier, qui pèse 1.65 gramme trébuchant, répond surabondamment, je ne dirai pas aux arguments, mais aux hypothèses qui se sont produites quant au poids et au module des espèces au monogramme, relativement aux monnaies de Louis I. Ce remarquable denier est certainement l'œuvre d'un artiste italien, et le style, pour la tête surtout, en est si pur et si correct, qu'il semble que les traits du grand Empereur y sont exactement rendus.

Voilà donc un ensemble comprenant les espèces mêlées de Charlemagne et de Louis le Débonnaire ; d'abord, les deniers italiens au monogramme coupent court à toute discussion. Mais ce qui indique de plus que l'enfouissement de ces monnaies a dû avoir lieu dans les premières années du règne de Louis le Débonnaire, circonstance qui explique la circulation simultanée des espèces de Charlemagne, c'est la présence de sept deniers à l'effigie de Louis I. Or, on avait déjà plus d'une fois produit la conjecture bien fondée que les deniers à tête de Louis I devaient être envisagés comme un des premiers types du monnayage de ce règne. Je crois même pouvoir fournir la contre-épreuve de ce fait, *quant à l'atelier de Duerstede* ; il suffira de signaler l'absence du denier au type ordinaire, c'est-à-dire avec l'inscription DORESTATVS en trois lignes, le plus commun des deniers de Louis I, avec nom de lieu remplissant le champ. Ceux-là seraient donc venus après les deniers à tête ; cependant tous les types de Louis I y sont présents ; ce qui constitue une présomption très-forte pour l'emploi simultané des trois types, dès l'avènement de Louis I.

Je me suis empressé de communiquer à M. Fillon cette importante découverte, et je soupçonne fort qu'elle a été pour quelque chose dans sa conversion si subite. Car, les deniers d'Arles, de Lyon et de Trèves, dont il invoque maintenant le style et les caractères pour étayer sa nouvelle doctrine, il en connaissait deux en nature depuis trois ans chez M. Morin, et le troisième il l'avait vu fidèlement reproduit sur ma planche de 1855. Or, les arguments que M. Fillon formule aujourd'hui en faveur de notre opinion,

sont l'interprétation exacte des motifs qu'il fit valoir, il y a trois ans, pour soutenir la thèse contraire; il disait alors : « La belle planche de M. de Coster, qui reproduit *très-exactement* les monuments dont il s'est occupé, est le meilleur argument à invoquer contre son propre système. » Et plus loin, en citant les deniers *Carlus rex fr.* d'Orléans, de Saint-Martin, de Sens et de Paris, il ajoute que « leur faire met obstacle à cette classification, qui heurte les principes fondamentaux sur lesquels l'art et la loi de la filiation des types reposent. » Voy. *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, pp. 128 et 129. Je le répète, bien que l'on reconnaisse aujourd'hui que mes deniers au monogramme et à la légende *Carlus rex fr.* diffèrent sensiblement, par la gravure et leur aspect général, des deniers à la formule *gratia d-i rex* de Charles le Chauve, ma nouvelle trouvaille, qui vient établir une preuve de la dernière évidence, a dû singulièrement contribuer au désaveu du savant auteur des *Souvenirs d'un voyage à Poitiers*.

Si donc personne ne s'y oppose plus, la question sur l'initiative de l'usage du monogramme carolin sera bien résolue. Pourquoi refuserait-on encore à Charlemagne les deniers au temple, au portail et à l'inscription bilinéaire, empreintes qui reparaissent sur les monnaies de Louis le Débonnaire, et qui n'ont jamais été retrouvées parmi les espèces de Charles le Chauve? La question ainsi posée, comme elle doit l'être, renferme déjà un commencement de solution.

M. Cartier, dans son remarquable Mémoire sur les monnaies de Charlemagne, s'est presque spécialement occupé des espèces au monogramme; et quant à celles à d'autres

empreintes, dont je viens de parler, bien que le savant directeur de la *Revue française* incline visiblement vers mon opinion, l'assurance, dit-il, lui manque. A la suite de quelques réflexions au sujet de ces deniers, M. Cartier termine par ces mots : « C'est une présomption en faveur de « l'attribution à Charlemagne, mais il manque à cet égard « de preuves aussi décisives, et je n'aurais pas une si par- « faite conviction que pour les deniers au monogramme, « objet spécial de ce travail. » Puis il ajoute cette note qui, cependant, formule une adhésion indirecte à mon attribution, puisqu'elle énonce en sa faveur un argument d'une grande portée : « Si cette pièce de Paris (à la légende bilingue PARISI) et les autres trouvées à Duerstede, « attribuées à Charles le Gros, lui appartiennent réellement, comment expliquera-t-on la lacune qui existerait « dans ces trouvailles entre ce règne et celui de Louis le « Débonnaire, l'absence de tout denier au type certain de « Charles le Chauve, de ceux de Louis II ou Louis III, etc.?»

M. Fillon ne s'est pas occupé de ces deniers, pas plus que de nos preuves; seulement, après avoir reconnu que Charlemagne avait introduit l'empreinte du monogramme sur sa monnaie, il glisse lestement sur les autres points de la question. « A la suite d'émissions passagères aux empreintes de Louis I, on reprit alors celle qui avait été si « populaire sous Charlemagne et qui fut abandonnée de « nouveau quelques années après, dans la plupart des « ateliers, pour la formule *gratia d-i rex*.

« Ces divers points de doctrine bien constatés, la classification des pièces de Pepin II et de Carloman, émises « en Aquitaine, devient on ne peut plus facile, aussi bien

« que celles des espèces de Charles le Gros, frappées à
« partir du moment où il fut roi des Francs. On concilie,
« en partie, de cette façon, les systèmes trop exclusifs
« embrassés par M. de Longpérier et moi, d'un côté, et
« MM. de Coster et Cartier, de l'autre. »

La classification de nos monnaies est un objet de la plus haute importance, et mérite ainsi toute l'attention, toute la sollicitude des numismates (1). Je vais donc examiner de nouveau si je me suis trompé en restituant à Charlemagne d'autres espèces que celles au monogramme, c'est-à-dire certains deniers au temple, au portail et à l'inscription bilinéaire, trouvés à Duerstede.

Je dois d'abord signaler et faire remarquer l'hypothèse toute gratuite à laquelle se livre M. Fillon pour donner à Charles le Chauve les empreintes dont il s'agit : « *A la suite*
« *d'émissions passagères aux empreintes de Louis I, on*
« *reprit alors celle qui avait été si populaire sous Charle-*

(1) Sans contredit, il n'est point de suite monétaire aussi intéressante pour l'histoire de la Belgique que celle de la race des Pepins; et cependant, il faut bien le dire, il n'en est pas dont les numismates belges se soient moins occupés. Non-seulement cette illustre race est originaire du pays de Liège, dans lequel elle possédait d'immenses propriétés allodiales et des manoirs célèbres, mais c'est chez nous qu'elle avait établi le siège, le centre politique du vaste empire dont la création était l'œuvre de sa vaillance, de son génie élevé. « Le plus grand titre de la Hesbaye à
« la célébrité historique, dit Thomassin, c'est d'avoir été le berceau de
« cette race carlovingienne, qui produisit de si grands hommes et qui
« finit par de si faibles princes. Pepin de Landen jeta les premiers fonde-
« ments de la grandeur de cette maison; Pepin de Herstal y ajouta un
« nouvel éclat; et Charles Martel, à qui il ne manqua que le nom de roi,
« prépara à son fils, Pepin le Bref, le chemin de la royauté. Cette filiation
« de héros finit dans la personne de Charlemagne. »

« *magne... Ces divers points bien constatés...* » CONSTATÉS ! Est-ce sérieusement que ce raisonnement nous est adressé ? Où donc a-t-on vu les pièces d'émissions passagères attribuables à Charles le Chauve ? Peut-on apporter le moindre indice de preuve dans le sens de cette hypothèse, en produisant, par exemple, quelque trouvaille ? Mais les trouvailles, que l'on a grand soin de passer sous silence, détruisent totalement cette pensée, et viennent, au contraire, me donner raison. Dans plusieurs dépôts monétaires considérables, appartenant au règne de Charles le Chauve, dépôts bien connus en France, a-t-on jamais retrouvé les deniers au temple, au portail et à la légende bilinéaire, c'est-à-dire les pièces d'émissions passagères, si gratuitement concédées à Charles le Chauve ? Et puis, dans la trouvaille de la Gillerie, composée d'espèces de Louis I et de Charles le Chauve, quels sont les deniers de celui-ci ? Déjà les *gratia d-i rex*, d'une superbe conservation, nous apprend M. Fillon ; et après cela on osera avancer que le point de doctrine capital est constaté ! Ce que constate cette trouvaille, c'est que Charles le Chauve a commencé par le *gratia d-i rex*. Or, la composition du dépôt de la Gillerie nous dit clairement que son enfouissement date des premières années du règne de Charles le Chauve. Outre vingt-deux monnaies, avec nom de villes, de Louis le Débonnaire, il y en avait, du même prince, treize au temple, et une aux mêmes empreintes de Charles, probablement à la formule nominale *Carlus rex fr*. On ne s'étonnera pas que ce denier, que je refuse à Charles le Chauve, se soit trouvé égaré parmi ceux de Louis I. Quant aux deniers de Melle, produits d'un type immobilisé, ils sont certainement hors de cause dans les appréciations

dont il s'agit, et M. Fillon s'est singulièrement trompé en citant notre aveu au sujet des espèces poitevines, comme une concession nouvelle que nous lui aurions faite depuis la publication de nos premiers Mémoires. « MM. de Coster et Cartier... avouent eux-mêmes *maintenant...* » Or, à la page 52 de mon premier article, qui est de 1853, non-seulement j'ai reconnu l'immobilisation du type mellois, mais j'ai dit, de plus, qu'il pouvait exister encore des deniers posthumes d'autres types. Enfin, il y avait encore huit deniers à la formule *gratia d-i rex* de Tours, d'Orléans et d'Angers, ceux-là incontestablement de Charles le Chauve. Cette trouvaille est de la plus haute importance.

On ne peut refuser à Charlemagne les deniers à effigie et au temple, deniers qui ont été continués par son fils Louis le Débonnaire. N'est-ce pas à Charlemagne encore que doit appartenir la pièce au temple sans l'effigie, alors que ce denier porte la même formule nominale que celle qui est inscrite sur ses deniers au monogramme? Et puis n'est-il pas tout rationnel de voir encore dans ce type le modèle du denier parfaitement identique de Louis le Débonnaire? Et certes le style des deniers au temple et à la légende *Carlus rex fr.* n'a rien des caractères de la monnaie de Charles le Chauve. D'ailleurs, nos contradicteurs eux-mêmes font pressentir que l'empreinte du temple aurait été discontinuée déjà avant la fin du règne de Louis le Débonnaire.

En refusant à Charlemagne les espèces sans effigie et à l'empreinte du temple, on créait nécessairement une grosse difficulté. Or, cette empreinte ne convenant pas au règne de Charles le Chauve (le temple qu'on a nommé avec raison le type impérial, ayant disparu en France après Louis le

Débonnaire), on ne savait plus à qui restituer ces monnaies. Le Blanc les donne à Charles le Simple; Combrouse les partage entre les trois Charles qui suivent Louis le Débonnaire; M. de Longpérier trouve que « rien ne donne moins de certitude que l'attribution de ces deniers à Charles le Chauve; » il préfère donc y voir des espèces de Charles le Gros, dont il n'a déjà que trop bigarré la numismatique; enfin, M. Fillon les place, aujourd'hui, au commencement du règne de Charles le Chauve; nous voilà en pleine tour de Babel, parce qu'on refuse à Charlemagne l'emploi de l'empreinte du temple sur des monnaies ne portant pas l'effigie du prince! Cependant, dans mes notices précédentes, j'ai prouvé par des témoignages historiques l'impossibilité de rencontrer dans les ruines de Duerstede, des monnaies postérieures à Louis le Débonnaire. Eh bien, on y a trouvé les deniers de Charles, à l'empreinte du temple, mais jamais le *gratia d-i rex* ne s'y est montré. Voilà un fait matériel qui confirme pleinement les lugubres récits de nos chroniques sur l'anéantissement de l'opulente ville de Duerstede, dont les forges monétaires furent les plus actives connues sous les deux premières races.

Il est vrai qu'au x^e siècle l'empreinte du temple reparait sur des monnaies féodales, laïques et ecclésiastiques, mais on trouve aussi des contrefaçons de ces deniers, pièces minces et souvent incorrectes et barbares, et de plus, portant les traces d'une décadence artistique plus ou moins avancée. Le moindre tact suffit, cependant, pour reconnaître ces pièces d'émissions postérieures. Or, ces produits illicites ou frauduleux ne sont pas des monuments sérieux dans la numismatique; ils ne méritent pas même notre

attention. Voici un échantillon de cette catégorie d'imitations :



Mais gardons-nous bien de confondre avec ces copies certains deniers mal frappés, de style inculte et accusant parfois des incorrections dans les légendes, surtout lorsque ces monnaies répondent aux conditions de légalité pour le poids et l'aloi du métal. Ces méprises pourraient être fatales à la science. Rien ne frappe comme l'impuissance à faire de certains ateliers comparée à l'état de perfection atteint dans d'autres officines monétaires contemporaines. Voyez, par exemple, le denier de Ratisbonne, au nom de Louis le Débonnaire, figuré sous le n° 11 de la pl. V (1). Est-il croyable que cette pièce soit venue immédiatement après ces belles monnaies de Charlemagne, après celles à effigie surtout dont le spécimen que je reproduis sous le n° 4, est une si haute expression de l'art sous la race carlovingienne? (2) Croirait-on, dis-je, que ce denier de Ratisbonne ait été frappé sous le même prince qui nous a laissé des espèces presque aussi parfaites de gravure que l'étaient les plus beaux produits de Charlemagne? (*Voy.* n°s 7 et 8.) Et

(1) L'exemplaire de M. Bigant porte la croix cantonnée de quatre points.

(2) On sait que la ville de Liège va recevoir la statue équestre de Charlemagne, et qu'elle devra ce précieux don au généreux et patriotique élan d'un de ses enfants, notre habile statuaire. Honneur à M. Louis Jéhotte ;

tandis que le premier de ces deniers nous donne une si grande idée de la gravure au commencement du règne de Louis le Débonnaire, nous retrouvons du même prince un monument contemporain et cependant d'un style bien grossier et barbare, qui est le denier à effigie pour Strasbourg, figuré sous le n° 9 (1). A cette occasion je ferai connaître un denier de la même ville, dont l'inscription trilingue STRATBVRCVS est terminée par un emblème qui paraît être un bout de crosse renversé; sa fabrication est moins négligée et le style en est meilleur (*Voy. fig. 10.*) Ce denier, ainsi que celui de Ratisbonne, est tiré de la collection Balfourt, d'Utrecht, laquelle provient uniquement des fouilles de Duerstede. Enfin, voici encore une variété inédite d'un denier colonais de Louis le Débonnaire :

— ✠ HLVDVVICVS IMD. (*sic*). Croix.

— COLONIA en deux lignes séparées par une croisette et deux groupes de trois points.

Pl. V, fig. 12.

Cette rarissime monnaie, d'un style large et correct, est aussi de la collection Balfourt.

Mais je reviens à l'empreinte du temple inauguré par Charlemagne (peut-être sur ses deniers à l'effigie) et à qui, dès lors, on ne peut refuser sans motifs, sans preuves à l'appui, les espèces ordinaires à la même empreinte, c'est-à-dire sans l'effigie impériale. En effet, ceux de ces deniers trouvés à Duerstede, en très-petit nombre cependant,

(1) Mon denier, dont le revers se trouve renversé par une inadvertance de mon graveur, donne la forme STRAZBVRC, celui de Combrouse porto STRATBVRC.

ont tant d'analogie avec les monnaies au temple de certains ateliers de Louis le Débonnaire, et s'éloignent, au contraire, tellement de la gravure des espèces de Charles le Chauve, qu'il est impossible de se tromper sur l'époque de leur émission. Je ne sais si on a donné la gravure de l'obole :

— ✠ CARLVS REX FR. Croix et points.

— ✠ XPISTIANA RELIGIO. Temple.

Pl. V, fig. 6.

Combrouse cite cette obole qu'il emprunte à la collection Norblin; c'est la même pièce, acquise par moi à la vente de cet amateur défunt, que j'ai fait dessiner. Cette obole encore, a un air de famille si apparent avec des oboles analogues de Louis I, trouvées à Duerstede, qu'on ne peut ne pas y reconnaître le type modèle de ces dernières.

Si maintenant ces rapprochements artistiques ou archéologiques, joints aux témoignages historiques tirés des événements se rapportant à Duerstede, fournissent des preuves assez convaincantes pour oser espérer qu'on adoptera la restitution que je propose, on ne saurait plus refuser à Charlemagne le denier au temple pour Saint-Martin de Tours, dont l'attribution à Charles le Gros a mis si mal à son aise M. de Longpérier, lorsqu'il a décrit ce beau denier de la collection Rousseau. Il a été gravé dans la *Revue française*, 1858, pl. V, fig. 5, sur une épreuve fracturée et paraissant avoir le relief aplati. J'en donne un dessin exact d'après un exemplaire parfaitement conservé et trouvé dans les ruines de Duerstede (*voy. fig. 5*); il pèse 1.60 gramme trébuchant. La vue de ce monument me dispense d'entrer dans des discussions d'attribution, lesquelles

d'ailleurs seraient en grande partie la répétition des arguments de tout à l'heure. Pourtant, je ferai observer qu'à l'exception du sol d'*Electrum* du cabinet Bigant, l'atelier de Saint-Martin de Tours ne nous fournit plus de monnaie sous Louis I et sous ses successeurs.

Le denier d'Orléans, au portail et à la légende *Carlus rex fr.*, retrouvé à Duerstede, offrait avec le denier à tête de Louis I une identité de style si parfaite pour le revers, qu'il semblait que ces deux faces fussent sorties du même coin. Or, il est certain que le monnayage à l'empreinte de l'effigie, qui fut le premier de Louis I, n'a eu que peu de durée, et ainsi le denier qu'il a frappé à Orléans, doit certainement avoir suivi de près le denier au nom de Charles. Je ne doute même pas qu'on ne retrouve un jour ce même denier avec l'effigie de Charlemagne. Quoi qu'il en soit, tout porte à croire que l'empreinte du portail avait été supprimée longtemps avant l'avènement de Charles le Chauve.

Enfin, quant au type à la légende bilinéaire, dont un spécimen de la monnaie de Paris fut *trouvé dans les ruines de Duerstede*, qu'y a-t-il de choquant à en attribuer encore l'initiative à Charlemagne et à dire que Louis le Débonnaire l'a repris et continué, ce qui est arrivé pour la plupart des empreintes au nom de cet empereur, incapable de créer un type nouveau ⁽¹⁾? Le denier *PARISII* a été donné, d'abord à Charles le Simple, puis à Charles le Chauve, puis à Charles le Gros, lequel en fera son deuil, attendu que M. Fillon a compris ce denier parmi les *émis-*

(1) Je pense, avec M. Fillon, que l'empreinte à la légende bilinéaire a été continuée jusqu'à la fin du monnayage de Louis le Débonnaire.

sions passagères de Charles le Chauve. Eh bien, cette monnaie ne peut appartenir qu'à Charlemagne qui la laisse pour modèle à son fils; cette classification sera rationnelle et surtout conforme à la loi de la filiation des types.

La fameuse trouvaille de Bonnevaux qui nous reporte en plein aux règnes de Carloman et de Charles le Gros, puisque les espèces du roi Eude circulaient à peine, confirme une fois de plus l'immobilisation du type mellois et l'exception qui se produit au sujet du monnayage aquitanique. Mais comme ce dépôt n'a fourni aucune des quatre empreintes dont je viens de nouveau maintenir mon attribution à Charlemagne, je présume fort que l'absence de ces types n'a pas peu contribué à en dépouiller Charles le Gros pour en faire maintenant ces ÉMISSIONS PASSAGÈRES *du commencement du règne de Charles le Chauve.*

Cette thèse toute nouvelle aurait donc pour conséquence que c'est Louis le Débonnaire qui est l'inventeur de tous ces types. Voyons si ce point de numismatique est en rapport avec l'opinion que nous donne M. Fillon du règne de ce faible monarque : « Louis le Débonnaire émit d'abord de « petits deniers à la tête imités de ceux de son père, et des « XPISTIANA RELIGIO d'un poids analogue. Esprit « étroit, il était incapable de continuer l'œuvre..... » *Voy. Considérations*, p. 57. « Louis le Débonnaire n'hérita « pas des grandes qualités de son père..... Son tort le plus « réel vint d'avoir été trop imbu des idées du Midi, et d'y « avoir puisé cette étroitesse de vues qui fut si fatale à lui « et aux destinées de l'empire.» *Voy. Lettres à M. Dugast-Matifeux*; p. 125. « A la mort de l'empereur, son fils, « dont le règne déplorable fut par la force des choses la

« contre-partie du sien... » *Études numismatiques*, p. 144.
Louis le Débonnaire, successeur indigne de Charlemagne, a purement et simplement repris les types de son illustre père.

Dans une de mes précédentes notices, j'ai fait certains rapprochements entre un denier au monogramme et à la formule *Carlus rex fr*, de Charlemagne, frappé à Trévis, et un autre denier à la même formule nominale et portant au revers le mot **METALLVM** inscrit en deux lignes. J'ai fait observer que sur ces deux monnaies la lettre C, commençant le mot *Carlus*, est excessivement petite; bref, j'ai proposé de restituer à Charlemagne le denier *metallum*. J'avais emprunté la figure de cette monnaie à la planche de M. Lecointre-Dupont, qui semble dire que la pièce fait partie de son cabinet. M. Fillon nous apprend le contraire. « Le denier au nom de Charles, portant au revers « **METALLVM** en deux lignes, comme sur les espèces de « la fin du règne de Louis le Débonnaire (1), date de ce « temps. J'ai vu et dessiné dernièrement le seul exemplaire « original connu, dans la collection de M. Rondier, et j'ai « constaté que cette monnaie était loin d'être aussi an- « cienne que le prétend M. de Coster. La forme du C de « *Carlus* n'est pas du tout celle qu'on lui donne sur la « gravure de M. Lecointre-Dupont. Cette lettre est de la « même grandeur que le reste de l'inscription. Les autres « deniers à légendes bilinéaires, tels que **PARISII**, sont

(1) « Comme sur les espèces de la fin du règne de Louis le Débonnaire, » hypothèse toute gratuite que détruit totalement la composition de ma nouvelle trouvaille.

« contemporains de ce METALLVM. » *Voy. Souvenirs d'un voyage à Poitiers*, p. 145. M. Lecointre-Dupont se serait donc trompé, et puisque le C est de la même grandeur que les autres lettres, la légende nominale fera rentrer tout simplement ce dernier dans la catégorie des pièces ordinaires de Charlemagne, s'il n'est pas le produit d'un type immobilisé; car, l'inscription *metallum* doit bien éveiller notre attention et nous rappeler certains faits analogues pour des *metullo* et *metalo* poitevins.

Il existe un autre denier de cette famille équivoque dont, jusqu'à présent je pense, on n'avait retrouvé que des pièces posthumes. Je veux parler de ces bizarres deniers portant les légendes EXLLETALLONOVO, EXMEALLONOVO, MTELLONOVO, etc., toutes pièces incorrectes et marquées au coin d'une dégénérescence plus ou moins accentuée. Je viens de retrouver le denier primitif de cette empreinte, cette fois, un denier dont tous les caractères conviennent à l'époque de Charlemagne; il a été déterré dernièrement dans les environs de Tournai.

— ✠ CARLVS REX FR. Monogramme par K.

— ✠ EX METALLO NOVO. Croix. Poids, 1.40 gr.; il est très-bien conservé mais un peu rogné; il a dû peser au moins 1.50 gramme.

Pl. V, fig. 1.

Ce dernier est très-remarquable; les o sont forts petits, et la ligature réunissant les deux jambages de la lettre M descend jusqu'en bas. Ces mêmes particularités se présentent sur le denier italien figuré sous le n° 2. Ce rapprochement, et l'existence au cabinet royal de la Haye d'un denier italien au même monogramme local, mais à caractères

tères plus petits et offrant une analogie frappante avec ceux de mon *ex metallo novo*, me persuadent que cette monnaie appartient au même atelier (1). Mais il reste maintenant à interpréter la singulière inscription *ex metallo novo*.

Depuis la découverte du précieux denier à l'effigie de Charlemagne et aux instruments de monnayage, avec la légende *metallum germanicum*, monument que j'ai publié dans la *Revue belge*, 2^e série, t. V, pl. I, fig. 6, on a nécessairement dû se demander si le mot *metallum* que l'on rencontre sur plusieurs monnaies différentes, était généralement l'expression du nom de la ville de Melle. Évidemment, ce mot accompagné de l'adjectif *germanicum*, ne peut

(1) L'atelier de Venise semble se caractériser par la forme exigüe que prend la lettre o sur ses monnaies. M. Cartier a donné, dans la *Revue française*, 1837, pl. VIII, fig. 20, un denier au temple portant ces inscriptions exceptionnelles et curieuses : XPE SALVA VENECIAS, *Christe salva Venecias*, et DSCVNSERVA ROMANO IMP, *Deus conserva Romanorum imperatorem*. Or, les deux o sont d'une petitesse remarquable. Mais comme on ne voulait pas, sans, toutefois, nous dire pour quels motifs, donner à Charlemagne des deniers au temple qui ne portassent pas l'effigie du grand empereur, M. Cartier laisse indécise la question de savoir si ce denier appartient à Louis le Débonnaire ou à son fils Lothaire, associé à l'empire dès 817. Me fondant sur le fait épigraphique que signale cette monnaie et sur la haute illustration du règne de Charlemagne, qui venait d'être élevé au titre impérial, c'est bien plutôt à ce prince qu'il convient de restituer ce précieux denier, lequel aurait alors été frappé entre 800 et 814. Cette monnaie vient encore appuyer l'interprétation que je propose pour le monogramme du denier italien, fig. 2, que je lis *Marcus*, au lieu de *Roma civitas*; ainsi Venise retrouverait sa monnaie avant et pendant l'empire de Charlemagne; et, je le répète, l'absence de la monnaie de l'importante ville de Venise, sous Charlemagne, serait une anomalie, un fait inexplicable.

désigner une localité; mais dire, d'autre part, qu'il énonce la matière métallique de cette monnaie, serait supposer une naïveté par trop grotesque; je ne m'arrêterai pas à cette combinaison.

Après du Cange, M. Lecointre-Dupont a très-bien établi que « l'inscription METALO donnait naissance aux mots « *medale, meale, maale*, et que ce dernier mot était ensuite traduit en bas latin par *masculus, mascula moneta* « (monnaie mâle) dans plusieurs documents des XI^e et XII^e siècles..... *Masculè monete xx solidos, 1085; trecentos solidos p̄ictaviensium masculorum, 1100, etc.* » Je suis donc très-porté à voir dans le mot METALLVM, accompagnant les instruments de monnayage, l'indication si pas le nom de la monnaie elle-même; le dicton : *n'avoir ni sou ni maille* doit probablement encore son origine au denier mâle.

Charlemagne fut le créateur et le premier chef du fameux empire germanique; cet événement donna certainement naissance aux beaux deniers à l'effigie de ce prince et portant le titre impérial; dès lors on comprend que ce nouveau type monétaire de l'Empire se qualifie de *germanique*. Cependant il est clair que la forme *metallum* considérée comme appellation donnée à la monnaie, existait avant 800, date de l'érection de l'Empire, puisque nous la trouvons sur une monnaie antérieure de beaucoup aux deniers impériaux, c'est-à-dire sur le denier portant *ex metallo novo*.

La conquête de l'Italie, en 774, a dû révéler au grand Empereur un monde d'idées nouvelles. Les sciences et les arts avaient conservé dans ce pays des traditions encore

vivaces; et dès cette époque on dut songer à réformer le type informe et grossier né sous Pepin. En effet, déjà en 779 nous voyons un changement survenu dans la taille du denier; ils avaient été mis au pied de 20 sols à la livre, au lieu de 22 qu'ils étaient auparavant; c'est probablement alors qu'on adopta la livre nouvelle, plus forte que l'ancienne. Dans le règlement que fit Charlemagne à Francfort, en 794, afin de rétablir dans leur bonté primitive ces espèces que l'on avait affaiblies « depuis 779, pendant ce « grand nombre de guerres et de voyages que fit ce grand « Empereur » (voy. Le Blanc); dans ce règlement, dis-je, ces deniers sont nommés *isti novi denarii* et devaient représenter *nominis nostri nomisma*, ce qui indique clairement aujourd'hui qu'il s'agissait du denier au monogramme.

« En définitive, dit M. Fillon, je crois, à l'heure qu'il « est, que le monogramme carolin parut d'abord en Italie « sur les monnaies, vers le milieu du règne de Char- « lemagne, et après quelques essais transitoires, la légende « *Carlus rex fr.*, succéda au nom inscrit en deux lignes. « Ainsi se trouve comblée la lacune que je sentais exister « entre ces dernières pièces et celles à la tête. »

C'est bien plutôt vers 779, déjà cinq ans après la conquête de l'Italie, que le monogramme a dû faire son apparition, et je partage tout à fait l'opinion de M. Fillon sur le pays de naissance de cette empreinte. J'irai plus loin maintenant, et formulerai une proposition qui ne me semble pas trop osée dans l'état actuel de la question. Or, si le denier *ex metallo novo*, qui a un air de famille si prononcé avec le denier lombard aux deux monogrammes, voy. fig. 2, et surtout avec l'exemplaire de la Bibliothèque royale de

la Haye; si ce denier, comme je n'en doute pas, est réellement italien, il pourrait être un véritable monument historique énonçant l'inauguration de la nouvelle empreinte au monogramme. La formule *ex metallo novo* se traduirait : *de, d'après, suivant, selon la monnaie nouvelle*. D'ailleurs cette hypothèse ne saurait déshériter le Poitou de ses *metullo, metallum et metalo*.

Enfin M. Lecoindre-Dupont, qui cependant n'a connu que des produits plus ou moins barbares de notre *ex metallo novo*, n'a pas osé les donner à Melle, et certes on ne suspectera pas sa conscience lorsqu'il dit : « Malgré la grande « analogie de nom, je pense qu'il faut ajourner l'admission « de ces deux deniers, parmi les produits monétaires de « l'officine de Melle, dont ils diffèrent complètement par « le style et leur fabrication. » (*Essai sur les monnaies frappées en Poitou*, p. 69.)

DE COSTER.

QUELQUES MONNAIES

TROUVÉES AU PORT GROGNON,

A NAMUR.

PL. II, FIG. 1 A 9.

Depuis plusieurs années l'embouchure de la Sambre semble posséder le privilège de procurer aux numismates, lorsqu'on procède au curage du port Grognon, bon nombre de pièces connues ou inédites : méreaux ou plombs de différents âges, médailles romaines et gauloises, monnaies du moyen âge et de tous pays, jetons, matrices de sceaux, ornements, enfin tous les monuments métalliques paraissent s'y donner rendez-vous pour passer ensuite dans les cabinets de numismatique ou d'antiquités. Souvent c'est le Musée de la Société archéologique, à Namur, qui sait le mieux profiter de ce genre de découvertes. L'année dernière, elle en a eu son contingent, comme d'habitude. Les pièces qu'elle a acquises alors ne se distinguent pas par la quantité mais par la qualité, comme nous le faisons voir par la description qui suit :

Av. Dans le champ : D.

Rev. Dans le champ : E et une autre figure, dont il est difficile de comprendre la signification.

Cuivre. Poids 1.10.

(Pl. II, fig. 1.)

La nature du métal de cette pièce, qui appartient à l'épo-

que où l'argent fut, pour ainsi dire, exclusivement en usage, démontre assez qu'elle est le produit d'un faussaire du temps. A en juger par son style, elle est des dernières années du règne des Mérovingiens, c'est-à-dire de l'époque de transition entre le type pur de la première race et celui des Carlovingiens.

Les numismates, qui se sont occupés de ce genre de monnaies, s'accordent à regarder les lettres ou les monogrammes dont elles sont empreintes, comme les initiales ou les monogrammes des localités dans lesquelles elles ont été frappées; mais jusqu'ici ces localités n'ont pas encore été indiquées avec certitude. Ce serait donc, de notre part, chose téméraire de vouloir fixer l'atelier dont cette pièce provient. Aussi nous bornerons-nous à dire que c'est une variété des pièces de ce genre qui ont été trouvées en France et près de Domburg, dans le Royaume des Pays-Bas.

Av. Monogramme composé des lettres A et R.

Rev. Figure, qui paraît être la dégénérescence de la croix chrismée.

Or. Poids 1.50.

(Pl. II, fig. 2.)

Si, comme le pense M. Fillon, les monnaies empreintes des lettres A R appartiennent à la cité des Avernois, il est possible que cette pièce provienne de la même localité (1); nous n'osons toutefois rien affirmer sur ce point.

Av. Buste mitré et crossé de face.

Rev. Perron entre deux oiseaux.

Arg. Poids 0.52.

(Pl. II, fig. 5.)

(1) *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, p. 105.

C'est l'obole inédite du denier au même type frappé par Jean d'Epès, évêque de Liège, portant à l'avers : IOH et au revers LEODEN ; ce denier est gravé dans la Numismatique du pays de Liège, publiée par le comte de Renesse (1).

Av. Buste mitré de face, tenant une crosse surmontée d'une croisette; le tout dans un grènetis.

Rev. Oiseau à droite, à ailes éployées et la tête tournée à gauche.

Arg. Poids 0.28.

(Pl. II, fig. 4.)

Le type de cette obole est absolument semblable à un autre denier liégeois qui est également publié par le comte de Renesse et dont l'avers porte IOH S. EP C, et le revers LEODE. Nous sommes d'autant plus porté à regarder cette obole comme appartenant à ce prélat, que quelques-uns de ses deniers portent, au revers, un oiseau ou aigle, mais d'une fabrique moins barbare.

Av. ✱ GILLERHVS : COHES : NTHVRDENS.

Lion assis à gauche.

Rev. ✱ HONETA : NOVX : NTHVRDENSIS.

Croix dans un grènetis, cantonnée de quatre lions barrés.

Or. Poids 2.1.

(Pl. II, fig. 5.)

La rareté excessive de ce gros nous engage à le publier. Quant à son type, il est imité de celui qu'employa, sur ses gros ou doubles gros, Philippe le Hardi, comte de Flandre (1584-1404); par conséquent, nous attribuons cette monnaie à Guillaume I, comte de Namur (1587-1591).

(1) Pl. I, fig. 4.

Av. ✠ GVILLELI Dans le champ : Ω - \mathbb{T} - Ω - \mathbb{V} .

Rev. — $\mathbb{N}\mathbb{T}\mathbb{M}$ — — Croix coupant la légende et cantonnée de douze globules.

Bil. Poids 0.75.

(Pl. II, fig. 6.)

Variété de la monnaie noire que nous avons fait connaître dans la *Revue* ⁽¹⁾ et dont la croix est cantonnée de quatre feuilles de trèfle. Au centre de l'avvers de celle-ci est un petit lion barré, dont les traces sont peut-être effacées sur la pièce que nous venons de décrire. Nous l'attribuons à Guillaume I, comte de Namur, pour les motifs que nous avons développés dans ce recueil, et par conséquent celle-ci doit lui appartenir également.

Av. ✠ COMES N Au centre, un G.

Rev. ... $\mathbb{N}\mathbb{T}\mathbb{M}$ — $\mathbb{V}\mathbb{R}\mathbb{C}$ — Croix coupant la légende.

Bil. n. Poids 0.85.

(Pl. II, fig. 7.)

Cette monnaie est la moitié de celle que nous avons déjà fait connaître et qui est incontestablement de Guillaume I, comte de Namur (1357-1391), comme nous l'avons établi ailleurs ⁽²⁾.

Av. ✠ $\mathbb{P}\mathbb{H}\mathbb{I}\mathbb{S}\mathring{\circ}\mathbb{D}\mathbb{V}\mathbb{X}\mathring{\circ}\mathbb{B}\mathbb{V}\mathbb{R}\mathbb{G}\mathring{\circ}\mathbb{C}\mathbb{O}\mathbb{M}\mathbb{E}\mathbb{S}\mathring{\circ}\mathbb{N}\mathbb{T}\mathbb{M}\mathbb{V}\mathbb{R}\mathbb{C}\mathring{\circ}\mathbb{E}\mathbb{N}\mathbb{S}$. Le champ blasonné des armoiries de Philippe le Bon ; sur le tout un petit écu à lion couronné et à gauche.

Rev. $\mathbb{M}\mathbb{O}\mathbb{N}\mathbb{E}\mathring{\circ}$.. — $\mathbb{N}\mathbb{O}\mathbb{V}\mathbb{T}$: $\mathbb{F}\mathbb{T}\mathbb{C}$ — $\mathbb{M}\mathbb{T}$: $\mathbb{N}\mathbb{T}\mathbb{M}$ — $\mathbb{V}\mathbb{R}\mathbb{C}\mathring{\circ}\mathbb{E}\mathbb{N}\mathbb{S}$. Croix portant au centre un lion couronné, traversant la légende et cantonnée de deux lis et de deux lions.

A. Poids 5.50.

(Pl. II, fig. 8.)

⁽¹⁾ 2^e série, t. V, pl. VIII, fig. 24.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 214 et fig. 25.

M. Chalon a établi, dans son premier supplément aux monnaies des comtes de Hainaut (¹), que par instruction du 18 mai 1453, Philippe le Bon avait ordonné, aux maîtres particuliers de l'atelier de Valenciennes, d'y forger des monnaies nouvelles, au nombre desquelles figure une pièce d'argent à 6 deniers d'aloï et de 70 au marc, valant 8 esterlins de Flandre, ou 2 sols 8 deniers de Hainaut. C'est, ajoute-t-il, probablement la pièce gravée dans son premier volume et qui pèse un peu plus que les *vierlanders* ordinaires, taillés à 72 au marc. Cette pièce est absolument au même type que celle dont nous donnons la description, et qui semble donc avoir été frappée vers la même époque, et peut-être d'après ces instructions identiques données au maître de la monnaie de Namur. Le 21 octobre de la même année, le duc donna, à ses maîtres de Valenciennes, des instructions nouvelles, en vertu desquelles ils frappèrent le *vierlander* à 6 deniers d'aloï et de 72 au marc, valant 2 sols. Si, comme il est à supposer, le même changement a eu lieu à Namur, il est probable que notre pièce a été fabriquée entre les mois de mai et d'octobre de l'année 1453. On conçoit donc comment cette monnaie a échappé jusqu'ici aux investigations des numismates, et qu'elle en est le seul exemplaire connu.

Av. $\overline{\text{AV}} \cdot \text{D} \cdot \text{O} \dots \overline{\text{T}}$ (*ave domina nostra?*). Couronnelle.

Rev. $\text{O} \cdot \text{B} \cdot \text{O} - \text{L} \dots - \text{C} \cdot \text{I} - \text{V} \cdot \text{T} \dots$ (*obolus civitatis turonensis?*).

Bil. n.

(Pl. II, fig. 9.)

(¹) P. xxxix.

Quel est le seigneur qui fit fabriquer cette monnaie, imitée des oboles de Charles VII et de Louis XI, rois de France ? Rien ne l'indique, et jusqu'ici nous n'avons pas réussi à le deviner.

CH. PIOT.

FRAGMENTS

DE

NUMISMATIQUE SÉNONAISE.

3^e ARTICLE.

(PLANCHES VI ET VII.)

I

OBSERVATIONS SUR QUELQUES POINTS D'UN ARTICLE INTITULÉ : *RECHERCHES SUR LES MONNAIES ET MÉDAILLES ÉMISES DANS LES DIFFÉRENTES VILLES DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE* (1). — *MONNAIES ROYALES. — ÉPOQUE CARLOVINGIENNE.*

Nous avons été des premiers à louer l'entreprise de notre savant collègue d'Auxerre, M. Laureau; toutefois, il nous semble qu'il eût mieux valu adopter les divisions territoriales anciennes que de se renfermer dans les limites départementales, qui n'ont d'autre base que l'étendue du sol et le chiffre de la population, sans avoir aucun rapport avec l'histoire du temps où l'auteur s'est placé. Quoi qu'il en soit, nous nous attacherons seulement à rendre aux monnaies sénonaises la place que nous croyons leur appartenir, lorsque M. Laureau nous paraîtra l'avoir méconnue. Nous nous réservons de porter notre examen sur les autres

(1) *Bulletin de la Société des sciences historiques de l'Yonne, Auxerre* 1833, p. 475.

monnaies qui figurent dans son travail et dont les ateliers sont situés dans l'ancienne province de Sens, si nous traitons un jour de la relation qui a pu exister entre la fabrication monétaire des villes suffragantes ou subalternes et celle de la métropole pendant l'époque carlovingienne.

D'après l'état actuel de la science, les monnaies de Charlemagne se divisent, selon nous, en cinq catégories distinctes :

1° Celles des premiers temps de son règne, qui sont la suite ou l'imitation de la fabrication pépinienne, et présentent, d'un côté, le nom du prince bilinéaire, de l'autre le nom de ville, également en deux lignes, ou dans les cantons d'une croix, ou bien encore circulairement placé autour d'une croisette.

2° Celles sur lesquelles on voit **CARLVS REX** ou **CARLVS REX FR** autour d'une croix, avec le nom de ville inscrit au revers en deux lignes. Cette légende bilinéaire nous fait penser qu'elles ont immédiatement succédé à la première catégorie; toutefois, si l'origine de ce type constitue la deuxième période, il a pu être employé dans certains ateliers plus tôt ou plus longtemps que dans d'autres.

3° Celles qui portent le monogramme.

4° Celles qui ont **CARLVS REX FR** autour d'une croix, et le nom de ville autour d'un temple ou d'une porte, et les **CARLVS REX FR** avec le temple et la légende **XRISTIANA RELIGIO**.

5° La dernière catégorie comprend les impériales.

On conçoit, par la diversité des types auxquels Charlemagne a monnayé, que certains d'entre ceux-ci durent prendre naissance et être employés primitivement dans quelques

ateliers avant d'être d'un usage répandu (1); aussi, la division qu'on en peut faire ne doit-elle s'appliquer qu'aux époques où ces types furent à peu près généralement usités, en laissant même de côté quelques pièces qui, comme cela est arrivé dans tous les temps, sont sorties de la règle.

Ces bases ainsi reconnues, il est maintenant facile de constater les erreurs dans lesquelles M. Laureau est tombé. Notre savant confrère a distribué entre Charles le Chauve, Charles le Gros et Charles le Simple, des monnaies sénonaises parfaitement identiques ou analogues, que leur style rapproche entre elles au point de ne pouvoir nier qu'elles appartiennent au même prince, et que leur comparaison avec les deniers incontestables de Charles le Chauve au GRATIA D-I REX doit faire remonter sans le moindre doute à Charlemagne. Nous avons été longtemps nous-même à hésiter dans le classement de ces médailles, mais les discussions auxquelles les numismatistes (2) se sont livrés et un examen approfondi, non pas des dessins, qui tous s'éloignent plus ou moins de l'exactitude, mais des monuments eux-mêmes, nous ont conduit à une conclusion décisive en ce qui concerne les produits de l'officine sénonaise. A cette occasion, nous exprimons le regret que M. Laureau ait été aussi incorrectement et aussi inexactement secondé pour les planches qui ont été jointes à son article et dont l'imperfection nous donne la mesure des erreurs auxquelles on peut être amené à s'associer; tous les dessins de M. Laureau, reproduits par la lithographie, ont un air de famille

(1) Voy. ce recueil, 2^e série, t. II, pl. XIII, nos 10, 11, 12.

(2) Voy. pour l'emploi du mot *numismatiste*, t. VI, 2^e série, p. 204.

désespérant qui jette le spectateur dans une confusion et un trouble absolu, s'il veut chercher à les classer sans le secours du texte. Loin d'être la preuve utile d'un travail écrit, de semblables planches sont de nature à tout brouiller sans prêter le moindre appui, et à détruire même les explications les mieux combinées. Il nous a donc fallu les laisser complètement de côté pour nous en rapporter seulement aux monnaies mêmes, qu'il nous a été donné d'étudier et de comparer.

M. Laureau, parmi les deniers carolins de Sens, n'en donne résolument aucun à Charlemagne; il se borne à une réserve qui ne paraît plus permise aujourd'hui. Encore l'auteur place-t-il ses doutes après avoir mis sous la rubrique de Charles le Chauve les pièces litigieuses, ce qui semble être le résultat d'une propension marquée en faveur de ce prince. Son point de comparaison est le même que le nôtre : c'est le denier sénonais au GRATIA D—I REIX et au monogramme que tout le monde accorde au petit-fils de Charlemagne, et que M. Laureau place en tête des monnaies qu'il attribue à Charles le Chauve; mais les conséquences que notre confrère en tire sont, d'après nous, inadmissibles. M. Laureau met à la suite, dans un système tout à fait contraire aux principes généralement admis aujourd'hui, les médailles suivantes, qui ne sont pas postérieures, mais bien certainement antérieures :

1° Le denier ✠ CARLVS REX FR, croix cantonnée de quatre besants;

Rev. ✠ SENONES CIVITAS, temple.

Nous savons bien que M. Benjamin Fillon, dans le dernier état de son opinion, prétend encore que Charles le

Chauve, avant d'arriver à frapper les GRATIA D-I REX, a monnayé suivant des types copiés sur ceux de son aïeul; partant qu'il y aurait une distinction à faire, distinction très-difficile, disons le mot, impossible. Nous ne partageons pas cette idée pour ce qui est des monnaies carolines de Sens actuellement connues, car le style de toutes celles que nous avons vues, leur poids, la largeur et la conformation des lettres nous les font toutes classer à Charlemagne, excepté les GRATIA D-I REX. Nous reviendrons sur ce point dans le troisième paragraphe de ce travail.

2° Le denier ✠ CARLVS REX FR, monogramme de Charles.

Rev. SENNES ou SEN✠NES, croix simple ou croix sur degrés.

Nous ne rentrerons pas ici dans la discussion que nous avons eue avec M. de Longpérier, au sujet de ces monnaies, et dont M. Laureau s'est fait le rapporteur (¹). Nous de-

(¹) M. Cartier père, dans le dernier numéro de la Revue qu'il a dirigée, nous a fait le reproche d'avoir porté nos travaux en Belgique, et d'être, pour ainsi dire, passé à l'ennemi. M. Cartier nous fait beaucoup trop d'honneur en ajoutant que nos articles eussent « bien figuré » dans son recueil; nous devons dire qu'il n'a pas dépendu de nous qu'il en fût ainsi, car si notre réponse à M. de Longpérier n'a pas paru dans la Revue française, c'est parce que M. de la Saussaye auquel nous avons remis notre manuscrit nous a réclamé des adoucissements, qu'il eût été bien plus juste de demander primitivement à notre contradicteur. Malgré les violences de langage dont nous avons été l'objet, violences heureusement inusitées en France, nous avons adopté les formes les plus modérées et les tournures les plus débonnaires. M. de la Saussaye a jugé que ce n'était point encore assez; nous avons compris qu'il lui était désagréable de nous imprimer, et nous avons dû recourir alors à la Revue belge où naturellement nous avons continué d'écrire.

manderons seulement à notre contradicteur du Louvre ce qu'il aurait décidé du SENNES à la croix simple, si ce denier lui fût seul et isolément tombé sous la main, surtout le SENNES séparé par une croisette, au lieu du SENNES à la croix haussée que nous supposons, pour un instant, resté dans l'oubli? Certes, sans la croix sur degrés, M. de Longpérier n'aurait pas imaginé d'aller à Mayence chercher une similitude, pour une époque où, de ville à autre, il n'y a guère de différences de style. Le SENNES ou SENNES à la croix simple, eût été simplement et naturellement classé à Sens, et il en eût été de même ensuite pour le SENNES à la croix haussée, par la ressemblance du nom de ville. Ces malheureux deniers n'ont pas seulement soulevé la contradiction sur le point de savoir de quel atelier ils sont sortis, mais encore sur le nom du prince qui les a émis. M. de Longpérier et M. Laureau sont du petit nombre de ceux qui maintenant les conservent à Charles le Chauve; il est cependant bien démontré que Charlemagne peut seul les revendiquer. Il suffit vraiment de les placer à côté des deniers au GRATIA D-IREX, l'épreuve est décisive; de plus, la découverte de la Gillerie serait surabondamment, et à elle seule au besoin, le témoignage certain de notre opinion; la composition de ce dépôt monétaire est assurément précieuse. M. B. Fillon nous apprend qu'il contenait :

1° Trente-six deniers et oboles de Louis le Débonnaire, dont la conservation était médiocre; ils sont indiqués la plupart comme usés.

2° Huit deniers au *gratia dei rex* de Charles le Chauve.

3° Trente-huit deniers et oboles de Melle;

4° Un denier à la légende *christiana religio*, dont la formule nominale n'est pas indiquée.

M. Benjamin Fillon ajoute : « Toutes les pièces de Charles le Chauve étaient d'une superbe conservation (1). » Il faut donc reporter évidemment aux premières années du règne de Charles le Chauve, l'époque de l'enfouissement de ce petit dépôt et en conclure que les premières monnaies de ce prince portaient la formule *gratia dei rex*.

M. Laureau, passant au règne de Charles le Gros, fait à la ville de Sens l'honneur d'attribuer à ce prince un denier sorti de son atelier, conformément à l'opinion émise par M. de Longpérier, sous le n° 478 du catalogue Rousseau. Pour suivre cette idée, il a fallu ne tenir aucun compte de l'art de la gravure, et méconnaître complètement ses phases. Après avoir donné les *gratia dei rex*, à Charles le Chauve, il est impossible d'accorder à Charles le Gros le denier suivant :

✠ CARLVS REX FR, croix cantonnée de quatre points.

Rev. ✠ SENONES CIVITAS, temple.

Cette pièce est sans aucun doute antérieure aux *gratia dei rex*, et c'est une erreur que d'adopter l'ordre inverse. Ajoutons à cela que Charles le Gros a possédé deux années seulement le trône de France, et Dieu sait s'il était roi autrement que de nom ! Il ne répugne aucunement à penser que ce prince, qui se borna, comme roi de France, à recevoir à Gondreville le serment de ses nouveaux sujets, et à conclure peu de temps après un traité honteux avec les Normands, ne songea pas à faire fabriquer des espèces à son nom dans son nouvel État ; c'est à peine s'il vint une fois

(1) *Considérations sur les monnaies de France*, p. 56 et suiv.

jusque sous les murs de Paris. La couronne impériale pesait trop à sa tête faible et dépourvue d'intelligence; toutes ses préoccupations le rappelaient et le retenaient en Allemagne où il ne tarda pas à être déposé. La France était pour ainsi dire en proie à l'anarchie, et Eudes projetait déjà de s'emparer de la couronne, encouragé par l'exemple de Charles le Gros, l'ineptie de celui-ci et la jeunesse de Charles le Simple. On comprend bien que dans de semblables conjonctures, l'activité des ateliers monétaires dut être nulle, faute de direction, et là commencèrent les empiétements des seigneurs qui, un peu plus tard, osèrent porter la main sur la monnaie.

Non, le denier de Sens au temple que M. Laureau donne à Charles le Gros avec M. de Longpérier, ne lui appartient pas, et c'est à Charlemagne qu'il faut le classer tout aussi bien que celui dont l'avvers porte cette légende bizarre : **TEMPVS CARLVS REX**, avec le temple entouré de **SENONES** au revers. Quelle raison peut-il y avoir de gratifier Charles le Simple d'une monnaie dont le type et le style sont en tous points semblables à ceux d'une autre qu'un instant auparavant, M. Laureau a mise sous le nom de Charles le Gros? Est-ce le mot **TEMPVS** qui aurait eu ce pouvoir magique? Quelque inexplicable qu'il puisse être, il ne nous paraît pas de nature à faire descendre un monument d'un siècle environ, contrairement à toutes les règles. Nous nous efforçons de le restituer à Charlemagne son véritable propriétaire, et à l'appui de cette réintégration nous donnons sur notre planche VI, au n° 8, le dessin d'un superbe exemplaire de cette médaille qui appartient à M. Jarry-Lemaire, d'Orléans.

Les efforts des numismatistes parviendront-ils à vaincre la difficulté qui s'attache au mot **TEMPVS**? Quel est le sens qui se cache sous ces six lettres? nous disons quel est le sens, car nous ne pouvons admettre que ce soit là le résultat d'un caprice ou d'une erreur du graveur, puisqu'il existe, de cette monnaie, des exemplaires de différents coins. Pour nous, nous demanderons timidement s'il ne faut pas voir dans le mot **TEMPVS** l'expression de cette pensée que Charlemagne était roi de France *temporellement*, par opposition à la puissance spirituelle des papes que ce prince reconnaissait s'étendre à toute la terre; la fabrication de cette curieuse monnaie se placerait alors après le retour du voyage que Charlemagne fit à Rome, l'an 774, et pendant lequel, le jour du samedi saint, le pape et le fils aîné de l'Église agenouillés sur le tombeau de saint Pierre, se jurèrent mutuellement aide, protection et amitié sincères. Il n'y a rien de surprenant à voir émettre dans la ville de Sens ce témoignage de respect envers le pape, puisque Sens était alors le plus important archevêché et comme la capitale ecclésiastique des États de Charlemagne. Cette monnaie, dans notre hypothèse, pourrait encore être considérée comme l'un des actes de la politique habilement suivie par le fils de Pepin, pour arriver à l'empire.

M. Laureau donne encore à Charles le Chauve le **CARLVS REX** au **SENO-NES** bilinéaire; c'est un véritable anachronisme sur lequel nous nous expliquerons bientôt en détail dans le troisième paragraphe de ce Mémoire, où nous ferons connaître un très-bel exemplaire de cette monnaie.

Pour ne rien omettre de ce qui concerne Sens, dans le

travail de notre collègue d'Auxerre, il nous reste encore deux points à critiquer ; l'auteur, en parlant d'une obole de Raoul que nous avons décrite pour la première fois dans ce recueil, à la page 185 de l'année dernière, nous fait dire que *c'est la seule monnaie connue de Raoul* ; nous pensons bien que c'est le résultat d'un lapsus commis par M. Laureau, en nous copiant, mais il nous importe de nous relever d'une citation incomplète qui ne serait rien moins qu'une inexactitude. Nous avons écrit, *loco citato*, que c'est la seule monnaie connue de Raoul *qui représente dans son monogramme toutes les lettres du mot RADVLVVS*.

Enfin, et c'est par là que se termine le travail de M. Laureau, l'opinion de Leblanc a prévalu sur la nôtre (1), dans l'esprit de l'auteur, au sujet des monnaies sénonaises de Louis au temple et à la légende : SENONIS VRBS. M. Laureau, qui écrit par erreur dans son texte SENONES, conserve ces deniers à Louis IV, ou tout au moins celui que Leblanc a dessiné sur la dernière planche de ses monnaies carlovingiennes ; mais les dessins de Leblanc ne peuvent pas être pris pour base d'une attribution ; c'est donc encore dans cette circonstance aux monuments mêmes qu'il faut recourir ; nous en avons à différentes reprises examiné sept exemplaires (2), en dehors de celui de M. Mallet, d'Amiens (3) et de celui que M. Conbrouse a dessiné sous le n° 15 de son

(1) *Revue de la numismatique française*, 1854, p. 224.

(2) Un dans la collection de M. Quantin, archiviste de l'Yonne, pl. VI, n° 12 ; deux dans celle de M. Gustave Dubois-Leys, à Sens ; deux dans celle de M. Jarry, d'Orléans ; un chez M. Hoffmann, et un dans notre collection.

(3) *Revue de la numismatique française*, 1854, pl. X, n° 12.

recueil de planches intitulé : *Épreuves pour une monographie carlovingienne*. Tous ceux qui auront comparé attentivement ces monnaies avec les deniers sénonais de Philippe I^{er} au temple, ne pourront s'empêcher de proclamer que ceux-ci sont les premiers en date et qu'ils ont servi de modèle aux autres; d'où il suit que Louis VI et Louis VII ont seuls pu les faire fabriquer. C'est d'ailleurs seulement sous ces princes que le mot VRBS commence à être employé sur la monnaie. La difficulté est de distinguer les pièces qui appartiennent à Louis VI et celles qui sont de Louis VII. Le tact des numismatistes y suppléera : celles qui se rapprocheront le plus, pour la gravure, des deniers de Philippe I^{er} ouvrés à Sens et ressembleront davantage au dessin de M. Conbrouse, pourront être classées à Louis VI, les autres à Louis VII. Toutes celles que nous avons vues en nature nous ont paru être de la deuxième catégorie par leur entière analogie avec le dessin que nous publions sous le n° 12 de notre planche VI.

M. Laureau a omis de parler, dans son travail, du denier de Sens à monogramme qui appartient à Charlemagne et qui a été dessiné par MM. Fougères et Conbrouse sous le n° 564 de leur atlas des monnaies nationales de France. Cette pièce porte le nom de Sens au complet, SENONES, avec la légende CARLVS REX FR.

Qu'il nous soit permis maintenant d'invoquer le Mémoire de notre honorable collègue d'Auxerre pour repousser énergiquement une induction tirée des documents écrits par l'auteur du *Cartulaire général de l'Yonne* (1), et qui tend

(1) Auxerre, Perriquet, 1851-1854, t. I^{er}, pl. XLI.

à faire considérer la monnaie de Sens comme n'ayant pas été très-répandue. M. Quantin, dans l'introduction de ce livre, passant en revue les différentes sortes de monnaies citées dans les stipulations, remarque l'absence de la monnaie de Sens, et, sans autre forme de procès, conclut de là à un usage restreint. Cette opinion est en contradiction flagrante avec l'état actuel de la numismatique sénonaise; selon nous, et en laissant de côté les époques gauloise et mérovingienne, on connaît des monnaies sénonaises pour les princes suivants :

Pepin,	
Charlemagne,	{ au nom de ville bilinéaire.
	{ au temple
	{ et au monogramme.
Louis le Débonnaire,	{ au nom de ville bilinéaire
	{ et au <i>christiana religio</i> avec un S pour
	{ différent sous le temple?
Charles le Chauve,	
Eudes,	
Raoul,	
Henri I ^{er} ,	
Le comte Rainard,	
Les archevêques,	
Philippe I ^{er} ,	
Louis VI,	
Louis VII;	

sans compter les monnaies de Sens-Provins et les monnaies anonymes de Sens qui sont très-communes et dont il a été frappé des quantités considérables, à en juger par la très-grande diversité des coins, tout aussi bien que par les découvertes fréquentes qu'on en fait.

La nomenclature de M. Laureau serait encore plus riche

que la nôtre, car il ajoute les noms de Charles le Gros, Charles le Simple et Louis IV, comme ayant battu monnaie à Sens.

Si maintenant nous établissons une comparaison avec l'atelier d'Auxerre, par exemple, nous voyons que sa numismatique est bien restreinte pour l'époque carlovingienne, puisque nous y rencontrons seulement les monnaies de trois princes :

Charlemagne,

Charles le Chauve,

et Carloman,

sans compter celles des comtes de Nevers, et les anonymes d'Auxerre qui, sans être rares, ne sont ni aussi communs ni aussi variés que les anonymes de Sens.

La table géographique du premier volume du *Cartulaire général de l'Yonne*, nous apprend que la monnaie d'Auxerre est mentionnée dans la pancarte de l'abbaye des Écharlis (xii^e siècle), qui forme la CXXXIII^e pièce de cet utile recueil. Nous ne pensons pas que ce soit là le thermomètre auquel il faille mesurer le cours plus ou moins répandu d'une monnaie; à ce compte, celle d'Auxerre n'aurait pas à tirer grande vanité d'avoir été deux fois citée dans cette pancarte. De son côté, celle de Sens est prise pour base de paiement dans une charte du xii^e siècle, qui n'a point été copiée dans le *Cartulaire général de l'Yonne*, et dont la perte serait regrettable. M. Théodore Tarbé, dans son *Histoire de Sens*, p. 172, parle de cette charte, à laquelle il donne la date de 1146, comme contenant une donation au monastère des Écharlis, et émanant du roi Louis le Jeune. Le *Calendrier sénonais*, du curé Leriche (manuscrit

n° 114 de la Bibliothèque d'Auxerre), a également enregistré cette chartre, sous la date du 4 janvier, ce qui met hors de doute son existence; espérons que des investigations plus heureuses que les nôtres la feront découvrir.

Toujours est-il qu'il faut reconnaître que l'atelier de Sens a joui d'une activité sans égale, et qu'il n'en existe guère dont les produits retrouvés soient aussi nombreux et aussi variés; nous remercions M. Laureau de nous avoir aidé à démontrer ces propositions.

II

MONNAIE D'ARGENT INÉDITE ATTRIBUÉE AU ROI GONTRAN ET FRAPPÉE A SENS.

Gontran, dont le règne fut glorieux et sage (561-595), était supérieur à son siècle par l'intelligence et les qualités qui font les bons rois.

Possesseur d'abord du royaume d'Orléans, la Bourgogne lui fut bientôt adjugée, et l'agrandissement de ses États dut naturellement faire naître dans son esprit le désir de changer le point de départ de son administration. Les trois fils de Clotaire I^{er}, dans l'origine de leur partage, avaient leurs trois capitales très-rapprochées les unes des autres; ce qui leur permettait d'entretenir plus aisément l'union ou plutôt de se surveiller mutuellement. Mais pour Gontran, le plus fort de tous, cet état de choses perdit bientôt de son importance; il n'avait rien à redouter de ses voisins, et il pouvait donner librement carrière à son esprit civilisateur comme à son désir d'améliorer le sort de ses peuples. Il ne tarda donc point à quitter Orléans pour chercher à placer

ailleurs le centre de sa cour et de ses affaires. Les documents écrits de cette époque ou, pour mieux dire, Grégoire de Tours, nous apprend qu'il remplaça Orléans par Chalon-sur-Saône. Mais avec l'obscurité et l'incertitude qui s'attachent à l'histoire de ces temps, n'est-il pas permis de douter que cette mutation ait eu lieu aussi brusquement et sans transition ? Ne peut-on pas penser au contraire qu'il y eut une phase intermédiaire, et qu'avant de mettre entre sa première et sa dernière capitale toute la distance qui sépare Orléans de Chalon-sur-Saône, Gontran dut essayer d'un point intermédiaire ? S'éloigner de ses frères ou de ses neveux, même dans le but de se placer au milieu de ses États, la prudence ne commandait peut-être pas de le faire immédiatement et sans moyen terme. La numismatique, qui doit être consultée surtout pour l'histoire de l'époque mérovingienne, semble être d'accord avec les propositions que nous venons d'énoncer.

Leblanc donne sur la planche troisième de la page 78 de son traité une pièce où l'on voit le nom du monétaire *Muarrersus* autour d'un buste, puis au revers SENONE autour d'une croix à pied enlacée d'une lettre. (*Voy.* pl. VI, n° 1, dessin copié sur Leblanc). Plusieurs fois depuis Leblanc, on a copié son dessin en attribuant généralement l'original à l'abbaye de Sénones dans les Vosges. Quelques numismatistes ont, au contraire, pensé qu'il fallait le donner à l'atelier de Sens, et nous partageons l'avis de ces derniers. Nous nous fondons sur la lettre dont la croix du revers est enlacée, qu'on a prise tantôt pour un C, tantôt pour un D, et qui est un G rétrograde parfaitement formé sur le dessin de Leblanc. Il est impossible d'en douter depuis la décou-

verte d'une pièce d'argent qui a de l'analogie avec elle et que nous décrivons de la manière suivante :

✠ SENNO... CIVETA, (1) buste à droite.

Rev. ✠..... TVS MON, croix à pied enlacée d'un G rétrograde très-distinct; argent, diamètre, 12 millimètres, poids gr. 1.17, pl. VI, n° 2.

Le graveur de Leblanc n'ayant eu à peu près aucun égard au style, la similitude de la croix et de la disposition du G nous semble de nature à faire fixer la même époque pour l'émission de ces deux monnaies; le G nous paraît être l'initiale du roi Gontran, dans le royaume duquel se trouvait la ville de Sens. Ce qui nous confirme dans cette pensée, c'est la pièce où se trouve le nom entier de Gontran avec le nom de la ville de Sens, au revers. Leblanc l'a publiée à la page 69 de son traité, et elle a été depuis copiée par différents auteurs, notamment par Conbrouse, pl. XIII de son atlas; M. Laureau, *Bulletin de la Société historique de l'Yonne*, t. VI; M. Duru, *Bibliothèque historique de l'Yonne*, p. 168.

Nous estimons que cette belle monnaie a suivi les deux autres qu'elle explique, et elle nous paraît résumer les progrès de la gravure sous le règne de ce prince. (*Voy.* pl. VI, n° 3).

Si maintenant nous considérons la disposition monogrammatique du G et de la croix, peut-être cela signifiait-il que ce roi avait fait alliance avec la religion chrétienne et

(1) L'orthographe SENNO(NES) n'est pas insolite. MM. Fougères et Conbrouse ont donné dans leur livre, pl. 11, n° 116, un denier carlovingien qui porte SENNONES.

qu'il entendait gouverner et améliorer ses peuples par la propagation des doctrines salutaires du Christ.

Quant au tiers de sou qui reproduit en entier le nom de Gontran, on a dit qu'il avait été frappé en mémoire de la bataille de Melun, gagnée par lui, ou de victoires remportées sur les Lombards. Quoi qu'il en soit, la pièce d'argent que nous faisons connaître nous paraît se rattacher à l'idée conçue par les princes, dans ces temps, de mettre un terme aux fraudes des monnayeurs dans la fabrication de l'or, en employant l'argent, et cette idée convenait bien, selon nous, au caractère de Gontran. Le tiers de sou d'or à son nom a été frappé dans une circonstance solennelle sans doute, et il semble révéler, avec les deux autres monnaies, les idées politiques que nous avons exposées au commencement de ce paragraphe.

Ne peut-on pas admettre, en effet, en voyant le roi Gontran monnayer à Sens, à son initiale, à son effigie et à son nom, que son intention ait été un instant d'établir, comme il a pu le faire, sa cour et le centre de son administration dans l'ancienne métropole de la quatrième Lyonnaise? Le siège épiscopal de Sens était déjà le plus considérable des Gaules, et cette circonstance se trouve en parfaite harmonie avec le type que nous avons remarqué sur deux des monnaies que nous venons d'examiner. De plus, le Sénonais avait été détaché du royaume d'Austrasie pour être cédé à Gontran, qui, à ce titre, n'était peut-être pas fâché d'y résider, pour incorporer plus solidement ce nouveau domaine à ses États. Enfin, la position topographique de Sens, par rapport aux États de Gontran, le rapprochait de la Bourgogne sans l'éloigner beaucoup des capitales des rois ses voisins. Ce

ne serait que plus tard qu'il aurait adopté Chalon-sur-Saône, par la nécessité peut-être de défendre ses frontières contre les envahissements répétés des Lombards, d'être à portée de les surveiller, de les maintenir et de leur imposer en résidant plus près d'eux.

III

NOUVEAU TRIENS DE SENS.

Nous donnons ici, pour ordre, la description d'un triens de Sens, qui fait partie de la riche collection de M. Jarry-Lemaire, d'Orléans. Ce savant numismatiste nous en a communiqué le cliché avec sa complaisance ordinaire.

SENO, buste barbare à droite.

Rev. Légende indéchiffrable, croix, pl. VI, n° 4.

Nous ne dessinons cette pièce que pour appeler l'attention des numismatistes et faire déterminer, le cas échéant, d'autres exemplaires où le nom de ville serait illisible, tandis que le surplus serait bien conservé.

IV

DENIER DE CHARLEMAGNE AVEC CARLVS REX CIRCULAIRE ET SENONES BILINÉAIRE AU REVERS.

Deux systèmes défendus longtemps avec une égale énergie accordent ou refusent à Charlemagne les deniers CARLVS REX FR. De nombreuses dissertations ont été successivement échangées sur ce point de controverse ; leur effet incontestable a été la diminution des partisans du

système négatif au profit de l'autre système, et aujourd'hui le premier est si vigoureusement battu en brèche qu'il ressemble à une ruine imminente. Il ne compte plus parmi ses adhérents que ceux qui n'ont pas étudié à nouveau et à fond la question, dans les récentes discussions, ceux qui s'étant prononcés d'une manière absolue n'ont pas le courage de revenir à la vérité, et ceux dont l'humeur ne saurait jamais accueillir avec courtoisie les idées qu'ils n'ont pas conçues; triste maladie qui fait perdre toute mesure ou conduit à garder un silence honteux. L'impatience, la colère, les fins de non-recevoir brutales, les subterfuges n'ont jamais équivalu à des raisons. On doit être au désespoir d'avoir compromis son caractère par de répugnantes accusations qui n'ont eu aucun crédit, par des engagements formels qu'on n'a pas tenus, et par des prédictions orgueilleuses et chimériques qui doivent couvrir leur auteur de confusion!

Honneur à la franche humilité avec laquelle M. Benjamin Fillon vient de faire l'aveu public de sa conversion au système de M. de Coster! C'est un noble exemple qui ne manquera pas d'être suivi. La principale cause de l'erreur dans laquelle était tombé cet éminent numismatiste, provenait de ce qu'il ne s'était pas placé à un point de vue général et de ce qu'il s'appuyait sur une série locale de monnaies dont la comparaison entre elles pouvait conduire à des conclusions vraisemblables seulement pour le Poitou et tout à fait fausses pour les autres pays. Ensuite il est difficile d'écrire sur les monnaies en général et en particulier sur les monnaies carlovingiennes sans avoir sous les yeux les monuments. On juge toujours mieux un denier

qu'un dessin, quelque exact qu'il soit. Les dessins manquent de vie et leur examen laisse toujours place à l'erreur, tandis que la vue des monnaies et surtout leur comparaison impressionnent plus vivement, éclairent mieux et mènent plus sûrement à la vérité.

Avant d'entrer dans quelques explications au sujet d'un denier de Sens récemment découvert par un pêcheur de cette ville, et qui sans être inédit se rattache aux questions que nous avons résumées, nous devons faire un émen datum. Nous avons écrit dans ce recueil à la page 183 du volume de l'année dernière : « On peut admettre que Charlemagne dont certaines pièces, à Sens, présentent à la fois son effigie et le temple, ait fait frapper aussi des monnaies au temple et sans effigie. » Dans cette phrase il faut retrancher les mots : « à Sens » qui s'y sont glissés ; car aucun des deniers de Charlemagne actuellement retrouvés avec le temple et l'effigie n'appartient à cette ville. Cette suppression d'ailleurs ne modifie pas ce que nous disions alors.

Le denier de Pepin de Sens que nous avons publié dans la *Revue numismatique française* de 1854, pl. X, et que nous reproduisons, pl. VI, n° 5, donne naturellement à penser que Charlemagne a fait ouvrir au même type dans notre atelier ; nous espérons que cette conjecture ne sera pas vaine et que l'on retrouvera quelque jour la preuve de ce que nous avançons. On verra sans doute sur cette monnaie des premières années du règne de Charlemagne le nom royal en deux lignes dans le champ et le nom de ville également bilinéaire ou en légende circulaire, comme sur le denier de Pepin.

Le grand denier à monogramme, pl. VI, n° 9⁽¹⁾, succédait-il dans l'atelier sénonais immédiatement au type pépinien? Nous ne le pensons pas, et nous croyons devoir classer entre ces deux types le denier dont MM. Fougères et Conbrouse ont donné sous le n° 174 de la première partie de leur atlas un mauvais dessin qu'ils ont sans doute emprunté à Petau ou à Leblanc. Ces différents auteurs attribuent ce denier, savoir, Petau à Charles le Chauve, les autres à Charles le Simple; M. Laureau le donne aussi à Charles le Simple; M. de Longpérier classe le denier analogue de Paris, à Charles le Gros. M. de Coster demande avec raison pourquoi les deniers de Louis le Débonnaire avec nom de ville en deux lignes ne sauraient être considérés comme le résultat de l'imitation d'une monnaie de son père. Nous voyons, ajoute M. de Coster, Louis I^{er} imiter Charlemagne dans ses types à la porte de cité, au temple et à l'effigie; pourquoi en serait-il autrement pour le denier avec nom de lieu écrit dans le champ, tandis que Charles le Chauve ne copie aucun des types de son père, ce qui est bien plus important? Mais en dehors du type, le style seul suffirait pour donner gain de cause à ce système, témoin le denier de Sens que nous avons sous les yeux et dont voici la description :

✠ CARLVS REX entre deux grènetis; dans le champ, une croix.

Rev. SENO — NES en deux lignes dans le champ, entouré d'un cercle à grains isolés; le O est pointé; le nom de ville est suivi d'un point triangulaire; le centre de

(1) Nous copions ce dessin sur le n° 364 de M. Conbrouse.

la pièce est marqué d'un point rond, trace de la branche du compas dont le graveur s'est servi pour les cercles. Poids gr. 1.54, diamètre 20 millimètres. (Pl. VI, n° 7.)

Rien que l'aspect de cette pièce, dont les caractères sont crasses et archaïques, dont les cercles sont de grains isolés, enlève toute pensée de l'accorder à Charles le Simple, Charles le Gros et Charles le Chauve. C'est d'ailleurs le type qui se rapproche le plus des premières pièces de Charlemagne. Maintenant, si nous la comparons au denier de Sens, attribué sans difficulté par tout le monde à Charles le Chauve, et qui porte la formule GRATIA D-I REIX avec le monogramme carolin, le doute même est impossible. La gravure, en effet, sous Charles le Chauve, avait pris d'autres allures ; déjà sous Louis le Débonnaire les caractères s'amaigrissent, mais sous son successeur les lettres deviennent plus maigres encore et pour ainsi dire desséchées ; les grènetis, dont les grains, sous Louis le Débonnaire, deviennent plus petits qu'avant, ne se font plus de la même manière sous Charles le Chauve ; ils ressemblent, sous ce dernier prince, à un chapelet dont on voit le fil entre les perles inégalement espacées. Pour rendre sensibles aux yeux les comparaisons que nous venons de faire, nous dessinons sur notre pl. VI, sous les n° 10 et 11, postérieurement au denier SENONNES que nous restituons à Charlemagne :

1° Le denier analogue de Louis le Débonnaire, imité du précédent ;

2° Le denier de Charles le Chauve à la formule GRATIA D-I REIX.

La première de ces deux pièces est dans notre collec-

tion ; la seconde appartient à M. Jarry-Lemaire, d'Orléans.

Il y a enfin une raison historique incontestable de classer à Charlemagne le denier CARLVS REX avec SENON—NES en deux lignes. On a trouvé, dans les fouilles de Duerstede, dont la destruction complète remonte à l'année 857, un denier de Paris, analogue et contemporain de notre denier de Sens. Ce denier, dessiné avant nous par M. de Coster (pl. VI, n° 6), il est impossible de l'attribuer à Charles le Chauve, et, à plus forte raison, à un Charles subséquent, à cause de l'événement tragique dont nous venons de parler. En effet, dans des ruines amoncelées avant la mort de Louis le Débonnaire, les monnaies les plus récentes qu'on puisse trouver sont celles de ce prince; aussi n'y a-t-on trouvé aucune pièce au GRATIA D-I REX, dont la fabrication n'a commencé que sous Charles le Chauve. Or, si le denier bilinéaire de Paris, comme cela n'est pas douteux, est de Charlemagne, notre denier analogue de Sens doit lui être attribué également.

V

DENIER A LA MAIN, ANALOGUE A L'OBOLE SÉNONAISE DE CE TYPE.

Nous avons fait connaître, dans la *Revue française de numismatique* (1854, pl. X, n° 5) et dans la *Revue belge de numismatique* (1855, pl. XX, n° 10), une obole restée unique, que nous avons cru devoir attribuer à Sewin ou à Léotheric, archevêque de Sens. La main étendue, qui en forme le type principal, nous a paru être la représentation des doigts de saint Ebbon, vainqueur des infidèles; nous

avons indiqué, toutefois, pour ceux qui hésiteraient à admettre cette hypothèse, selon nous préférable, que cette image pouvait être aussi celle du bras de saint Léon ou de la main de Dieu prenant en gré le sacrifice et le martyr de saint Étienne, patron de la cathédrale de Sens. Quoi qu'il en soit de nos conjectures, nous dessinons sous le n° 1 de notre planche VII, un denier qui nous semble avoir été copié sur l'obole précieuse dont nous venons de parler. Il n'y a de légende que du côté de la main, mais elle est tellement fruste qu'à peine y peut-on déchiffrer un S; certes, cela est insuffisant pour dire que ce denier est sorti de l'atelier de Sens, dans le nom duquel cette lettre se trouve, et ce serait bien de la témérité de l'avancer. Il est probable cependant que cette pièce n'a pas été frappée bien loin; le faire bourguignon qui domine du côté de la croix, et surtout les points disposés aux extrémités des branches de cette croix, comme entre les deux cercles, nous indique l'Auxerrois comme pouvant être son lieu d'émission. On remarque, en effet, sur les deniers anonymes d'Auxerre et du côté anépigraphé, des points dont la disposition a varié et se rapproche de ceux qu'on voit sur notre denier. Les bords de cette pièce ont été légèrement martelés, ce qui a fait disparaître le grènetis extérieur. Du côté de la croix, le grènetis intérieur a été pratiqué d'une singulière manière : le graveur a d'abord tracé un parallélogramme rectangle au milieu du flan, puis s'aidant des angles qu'il délaissait, il a fait passer son cercle en grènetis par le milieu des côtés.

Ce denier, qui porte 18 millimètres de diamètre, ne pèse que 68 centigrammes; l'obole pèse 39 centigrammes, c'est

par erreur que nous avons écrit qu'elle en pesait 68. Comme elle, le denier est d'assez bon argent et il ne paraît pas avoir beaucoup perdu par le frai. Espérons qu'un exemplaire meilleur mettra un jour ceux qui s'occupent de la numismatique locale à même de nous approuver ou de nous contredire, et, en un mot, de résoudre ce petit problème.

VI

SUR QUELQUES MONNAIES DU MOYEN AGE OÙ L'ON VOIT LA LETTRE INITIALE S, ET QUI ÉMANENT D'ATELIERS SITUÉS DANS LA PROVINCE DE SENS.

On a cherché plusieurs fois à expliquer la valeur de la lettre initiale S qui se rencontre sur un certain nombre de monnaies royales et seigneuriales du moyen âge.

Un auteur dont le sentiment fait autorité, Duchalais, s'était occupé déjà des emblèmes suppléés ou ajoutés par les graveurs, à l'occasion des provinois du sénat et des monnaies de Sens-Provins qu'il a le premier expliquées. Voici ce qu'il disait :

« Lorsque les monétaires plaçaient un emblème au lieu d'un autre sur leurs deniers, cet emblème présentait d'ordinaire un sens bien arrêté, mais qui, la plupart du temps, était isolé et sans rapport avec le reste de l'empreinte. Il y a même une distinction assez délicate à établir à cet égard. Les principales pièces des types dégénérés ou du moins la plupart d'entre elles n'ont absolument aucune signification, tels sont le pal de Château-Landon, le peigne de Champagne, le lambel d'Étampes, les signes bizarres de Char-

tres, de Châteaudun, de Vendôme, de Blois, la faucille de Nevers, etc. Mais les fleurs de lis, les croisettes, le soleil, la lune, symboles héraldiques ou religieux, étaient sans nul doute parfaitement compris des graveurs, et dans cette catégorie nous rangeons le T de Provins et le S de Rome (1). »

Le S de Rome, qui se trouve sur les deniers provinois du sénat émis de 1147 à 1154, pendant la république organisée par Arnaud de Brescia, est, à n'en pas douter, l'initiale de *sénatus*, dont le mot entier se trouve dans la légende; le S a été substitué à Rome au T des monnaies champenoises, dont cette fabrication exotique avait imité les types dans un but commercial évident.

L'opinion de Duchalais nous paraît être l'expression exacte de la vérité des faits, et sa doctrine peut recevoir une application générale.

En dehors des ateliers monétaires situés dans la quatrième Lyonnaise, qui a formé la province ecclésiastique de Sens, la lettre initiale S se voit sur des monnaies d'Angoulême, Blainville, Celle, Lyon, Mâcon, Rhodéz, Sancerre, Senlis et quelques autres peut-être qui nous auront échappé. C'est aux numismatistes de ces différentes localités qu'il appartient de chercher et d'expliquer le sens de cette lettre initiale sur ces monnaies. Ils ont à leur disposition des documents spéciaux qui, joints à leur connaissance particulière des pays, les mettent à même de résoudre plus exactement la question. Ils nous diront si c'est par quelque motif local que les graveurs ont inscrit ce S sur leurs coins,

(1) Appendice à la notice de Duchalais sur une charte de 1152, relative à l'histoire des comtes de Melun.

ou si c'est par suite d'un usage plus ou moins répandu, et dont un certain nombre d'auteurs ont parlé d'une manière dubitative.

Pour nous, notre attention a été appelée sur ce fait qu'aux XI^e et XII^e siècles, les ateliers qui fonctionnaient dans la province de Sens ont employé à peu près dans le même temps l'initiale S, soit en cantonnement de la croix, soit autrement. Avant d'arriver à la nomenclature des monnaies dont nous parlons, nous allons mettre sous les yeux des lecteurs l'énumération de tous les ateliers qui ont ouvert dans cette province jusqu'au temps par nous indiqué. Nous suivrons l'ordre alphabétique, en plaçant toutefois le nom de la métropole en tête :

Sens,
Auxerre,
Avallon,
Chartres,
Château-Landon,
Chelles,
Dreux,
Étampes,
Mantes,
Meaux,
Melun,
Nevers,
Orléans,
Paris,
Provins,
Tonnerre,
Troyes.

Nous éliminerons de cette liste les ateliers d'Auxerre, Avallon, Chartres, Chelles, Dreux, Mantes et Melun.

Auxerre ne témoigna point, par l'inscription du S sur sa monnaie, ses rapports de commerce ou de fabrication avec la cité métropolitaine, mais par une imitation servile du type des anonymes anépigraphes de Sens. Ces deniers sont dans toutes les collections, et nous les avons expliqués (1), en disant qu'ils ont été précédés de pièces aux noms réunis des deux villes; un spécimen de ces espèces communes a été décrit par MM. Fougères et Conbrouse, qui n'en ont donné ni la figure ni le poids, ce qui est d'autant plus regrettable qu'en 1855 nous avons vainement demandé communication de cette curieuse pièce à l'hôtel des Monnaies de Paris, dans les cartons duquel ces auteurs l'avaient vue. Il a été impossible au conservateur d'alors de la retrouver, malgré ses complaisantes recherches.

Avallon était limitrophe de la Bourgogne, et ses produits monétaires certains sont un triens, publié par nous l'année dernière dans ce recueil, et des deniers de Charles le Chauve. Ensuite cet atelier n'a plus rien donné, au moins on n'a rien retrouvé qui en émane. Cette ville a longtemps appartenu aux ducs de Bourgogne, et elle subissait l'influence de ce pays, vers lequel toutes ses relations étaient tournées. D'ailleurs, nous le répétons, il n'existe aucune monnaie d'Avallon pour le XI^e et le XII^e siècles.

Chartres, au temps d'Eudes et de ses successeurs, se rattachait au type odonique, qui était commun à Étampes, Château-Landon et Sens. Cette empreinte nous paraît être

(1) *Revue de la Numismatique française*, 1854.

partie de Sens pour arriver à Chartres par les deux villes de Château-Landon et d'Étampes ; mais Chartres ne tarda pas à l'abandonner pour monnayer au type chinonnais, sur les pérégrinations duquel on est si peu d'accord. La monnaie chartraine n'a plus aucun rapport avec la monnaie de Sens aux XI^e et XII^e siècles.

Chelles, au diocèse de Meaux, n'a battu monnaie que sous Charles le Chauve et au type monogrammatique de ce prince. Peut-être cette empreinte s'est-elle immobilisée à Chelles pendant un temps plus ou moins long, car on connaît des pièces de cet atelier qui sont probablement postérieures à Charles le Chauve. C'est un fait à étudier.

Dreux ne fabrique des espèces que sous Philippe I^{er} et Louis VI son successeur. Le temple, qui en forme le type principal, ne ressemble aucunement à celui de Sens ; c'est un atelier nouveau créé par Philippe I^{er}, ainsi que Montreuil-sur-Mer ; le temple qui se voit sur les monnaies de ces deux villes émane de la même idée créatrice, et la ressemblance est frappante, malgré la distance qui les sépare. On comprend aisément que, placés sous la même influence royale qui leur donne la vie, ces deux ateliers n'aient aucun rapport avec les fabriques voisines, et qu'en particulier Dreux n'en ait aucun de cette nature avec Sens, sa métropole. D'ailleurs, si Dreux avait eu à suivre une pente dans cet ordre d'idées, c'est vers Chartres qu'il l'aurait bien certainement cherchée.

Mantes ne bat monnaie que sous Louis VI, si l'on peut accorder avec certitude à cette ville les deniers *CASTRVM MAT* et *MEDANTE CASTELLVM*. Il est permis d'en douter ; tout au moins ce serait un monnayage sans durée,

qui n'aurait aucune importance dans la question qui nous occupe.

Melun est situé non-seulement dans la province de Sens, mais encore dans le diocèse même de Sens. C'était le chef-lieu d'un archidiaconé et par conséquent une ville soumise exclusivement au mouvement ecclésiastique qui partait de Sens. Melun fabrique à l'époque mérovingienne, et s'endort ensuite dans l'inaction jusqu'à Charles le Chauve; les pièces de ce dernier prince frappées à Melun sont fort bien gravées et généralement bien conservées, à cause de la densité du métal. Il existe aussi de Melun des deniers de Lothaire, qui sont dans la collection de M. J. Rousseau; ils sont inédits. Tel est le bagage numismatique de Melun; l'atelier était depuis longtemps supprimé aux XI^e et XII^e siècles.

Provins et Sens ont frappé, à cette époque, des espèces communes, où les noms de ces deux villes occupent chacun un côté de la pièce. Cette monnaie, dont le type principal a été, dans l'origine, le monogramme d'Eudes et est devenu ce qu'on est convenu d'appeler le peigne champenois, paraît avoir longtemps persisté, à en juger par les exemplaires les plus anciens, où le monogramme se trouve en entier, et par les exemplaires les plus modernes, où la transformation est complète; le peigne est accosté de deux annelets, reste des deux O cruciformes de ODO; agencement bizarre que l'illustre Lelewel a pris pour une figure humaine, où il voyait des cheveux hérissés dans les dents du peigne et des yeux dans les deux annelets. La ville de Provins, qui probablement usa de ce type aussi longtemps que Sens, n'avait pas besoin de recourir à une initiale pour témoigner de son étroite alliance monétaire avec sa métropole. Pro-

vins, tout en étant le chef-lieu d'un archidiaconé du diocèse de Sens, appartenait aux comtes de Champagne. Cette ville, après le type odonique dont nous venons de parler, battit des espèces au nom de ces comtes, comme on le faisait à Troyes, et les deniers troyens où l'on voit un S nous donnent à penser qu'on pourra retrouver des deniers provinciaux analogues où ce S sera aussi.

Il nous reste à parler d'Étampes, Meaux, Nevers, Orléans, Paris, Tonnerre et Troyes. Ces ateliers nous fournissent, aux XI^e et XII^e siècles, des espèces où l'on remarque l'initiale S, soit dans les cantons de la croix, soit entre les cercles, parmi les figures placées dans le champ. Déjà, au temps de Louis le Débonnaire, on trouve des deniers à la formule *christiana religio*, où cette lettre est gravée au-dessous du temple. Les fouilles de Duerstede en ont fourni plusieurs exemplaires, et M. de Coster, avant nous, a vu dans ce différent une raison de les attribuer à Sens (1). Il faut ensuite aller jusqu'au règne de Philippe I^{er} pour rencontrer cette même lettre sur la monnaie. Nous avons réuni sur la planche VII, et sous les n^{os} 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, huit deniers au S, d'Orléans, Étampes, Paris, Château-Landon, Troyes, Tonnerre et Nevers.

Le n^o 3 d'Orléans et le n^o 4 d'Étampes sont de Philippe I^{er} (1060-1108).

Le n^o 5 de Paris, le n^o 6 de Château-Landon et le n^o 7 d'Étampes appartiennent à Louis VI (1108-1137).

Le n^o 8 de Troyes est du comte Henri I^{er} de Champagne (1152-1180) ou de Henri II (1180-1187).

(1) Pl. VII, n^o 2.

Le n° 9 de Tonnerre est un denier anonyme qui doit avoir été frappé par un duc de Bourgogne. Différents points d'analogie dans la forme des lettres avec le denier précédent autorisent à fixer vers la même époque l'émission de cet anonyme tonnerrois. MONEIC doit se traduire par MONE (TA) IC (TA); TORNERO, qui est à l'ablatif, complète la phrase et confirme notre explication.

Le n° 10 de Nevers est du comte Guillaume IV (1164-1168) ou du comte Guillaume V (1176-1181).

Le n° 3 a été copié sur l'atlas de M. Berry, pl. XXV, n° 4. Les n° 4, 5 et 6 ont été dessinés sur des deniers originaux. Le n° 6 est inédit. Le n° 7 a été emprunté à l'atlas de M. Conbrouse, pl. 50, n° 5. Le n° 8 et le n° 9 ont été reproduits d'après les pièces originales, et le n° 10, d'après le dessin de M. le comte de Soultrait, *Essai sur la numismatique nivernaise*, page 53.

Quelle est donc la valeur de cette initiale dont l'usage existe dans de nombreux ateliers? Certes, l'embarras est grand. Au point de vue général, abstraction faite des situations topographiques, il faudrait chercher une explication qui convienne à tous les pays. Telle est l'opinion de ceux qui prétendent que ce S doit se traduire par *signum crucis* ou *signum Dei vivi*, formule qui se trouve entière sur les deniers du Mans. Quand le S est deux fois répété, on assure qu'il faut traduire par *signum salutis*. Ne serait-il pas mieux de voir dans ce S le symbole de l'infini ou de Dieu créateur; alors, et surtout lorsque cette lettre est deux fois répétée, cette manière tiendrait de l'alpha et de l'oméga dont la signification est la même.

Sur le denier de Philippe I^{er} d'Orléans (pl. VII, n° 3),

où le mot CIVITA, dans la légende circulaire, est inachevé, ne faut-il pas le compléter par l'un des S qui cantonnent la croix? A Orléans, ce ne serait pas un fait unique, car on connaît les pièces où la légende DEI DEXTRA BENEDICTVS commence circulairement et finit dans l'intérieur même du champ. Nous n'aimons pas beaucoup cette explication, parce qu'il s'agit d'une lettre isolée qui d'ailleurs est répétée deux fois; nous préférons l'opinion de Duchalais, qui n'admet pas que les graveurs aient introduit sur le champ de leurs médailles une figure ou un symbole, et surtout une lettre sans un sens fixe et bien arrêté.

Dans la province de Sens ne faudrait-il pas voir dans cette initiale le signe d'un rapport avec la métropole? d'une alliance monétaire, par exemple, ou d'une convention par suite de laquelle ce différent devait servir de passe-port pour tout le pays aux espèces qui en étaient marquées? Ce système ne doit peut-être pas s'appliquer à tous les cas; mais au moins ne peut-il pas satisfaire dans quelques-uns, et en particulier pour la Champagne?

On attribue généralement à Henri II, comte de Champagne (1181-1197), le denier cantonné du S (pl. VII, n° 8). Thibaut III, son successeur, ne régna que jusqu'en 1201, et nous voyons, dès 1208, la comtesse Blanche de Navarre, tutrice de Thibaut IV, s'associer pour trois ans avec Geoffroy, évêque de Meaux, pour la fabrication des monnaies de Troyes, de Provins et de Meaux; les deux tiers des profits devaient appartenir à la comtesse, et le troisième à l'évêque.

Guillaume I^{er}, successeur de Geoffroy, renouvela ce traité avec la comtesse Blanche, par sa charte de 1214.

M. Hiver, dans ses considérations sur les monnaies de Champagne, insérées dans la *Revue de la numismatique française*, année 1859, a cité ces deux chartes qui ont été extraites du cartulaire de la comtesse Blanche, aux archives impériales de France (fol. 28 v° et 29 r°; fol. 30 r°).

Le rapprochement entre l'époque où ce S était usité sur les monnaies de Champagne et la date des traités passés entre la comtesse Blanche et les évêques de Meaux, autoriserait à supposer qu'un accord de cette nature aurait pu être fait entre le comte Henri et le maître de la monnaie de Sens, pour faciliter la circulation de leurs espèces et garantir l'égalité de leur valeur.

Cette hypothèse est admise par M. Camusat de Vaugourdon, de Troyes, possesseur d'une riche collection de monnaies champenoises et amateur très-distingué. Cet honorable numismatiste nous avait promis la communication d'une obole de Troyes et Meaux, que nous avons le projet de faire figurer sur nos planches, parce que cette curieuse pièce, qui n'a pas encore été publiée, porte dans le champ l'initiale S; malheureusement elle a été perdue dans le transport. Nous le regrettons très-vivement parce qu'elle est d'un certain poids dans les considérations que nous venons d'énoncer. Cette obole que nous avons pu examiner, avant qu'elle n'entrât dans les cartons de M. de Vaugourdon, nous a paru être antérieure de plus d'un demi-siècle au denier de Troyes, reproduit sous le n° 8 de la pl. VII; ce qui tendrait à établir que ni le comte Henri ni la comtesse Blanche ne sont entrés les premiers, à Troyes, dans la voie des alliances monétaires. Le S qui se trouve dans l'un des champs de cette obole, nous démontre que Meaux n'est pas

resté étranger à l'emploi de ce signe dans lequel nous avons vu, avec quelque raison peut-être, le résultat d'une combinaison commerciale.

L'hypothèse sur laquelle nous venons de nous étendre, au sujet de la monnaie de Troyes et de celle de Meaux, et à l'appui de laquelle nous avons invoqué des traités encore existants, peut avoir son pendant dans quelques-uns des autres ateliers, sinon dans tous ceux dont nous avons groupé les produits sur notre planche; peut-être mettra-t-on la main un jour ou l'autre sur des documents historiques qui corroboreront notre système. Nous ne le donnons au surplus que sous bénéfice d'inventaire, et nous serons toujours prêt à l'abandonner lorsqu'on nous démontrera qu'il est sans fondement.

VII

Le commencement de ce travail était livré à l'imprimeur, lorsque nous avons rencontré un denier de Charles le Chauve, de Sens, un peu différent de ceux que l'on connaît, et nous le plaçons sur la planche VII, n° 11. Les E de SENONES ont une autre forme, et la légende GRATIA D-I REX est exactement inscrite, tandis que sur les autres exemplaires on lit : GRATA D-I REIX. Le I omis dans GRATIA a été rejeté à la fin dans le mot REIX; cette manière est spéciale à Sens, et, si dans l'origine, elle a été le résultat d'une erreur du graveur, elle est ensuite devenue un type, car on remarque presque autant de coins que d'exemplaires.

PH. SALMON.

REMARQUES

À PROPOS

D'UN DÉPÔT DE MONNAIES DU XI^e SIÈCLE.

(Pl. IV, FIG. 1 À 6.)

Les lignes que nous publions au sujet des monnaies du XI^e siècle, décrites et expliquées par M. De Coster, contiennent simplement quelques observations, dont il n'a pas cru devoir s'occuper (1). Il s'était borné, dans son travail, à ne les considérer que sous le rapport numismatique et économique; quant à nous, nous en examinons ici quelques-unes sous celui de l'histoire et de l'archéologie.

I

La monnaie décrite sous le n^o 3 offre, à l'avant, la légende *Hiermanus*, nom du seigneur qui la fabriqua, et, au revers, S. ORVZ..V, nom du saint patron de l'endroit où elle fut frappée. M. De Coster fait remarquer, à propos de la légende de l'avant, que, vers le milieu du XI^e siècle, il y avait, dans les environs de la Meuse, plusieurs seigneurs nommés Herman; mais l'endroit où le saint patron, dont le nom est inscrit au revers, fut vénéré, est encore à chercher.

(1) *Revue*, 2^e série, t. VI, p. 398.

Ce nom désigne-t-il saint Oronse (*S. Orontius*)? C'est à supposer, s'il est permis d'en juger par les débris de la légende, et si on prononce, à la manière allemande, la lettre *u* comme *ou* et la lettre *z* comme *ts*. Dans cette hypothèse, il faudrait chercher, dans l'Allemagne, la localité consacrée à saint Oronse, mais dans une partie assez rapprochée du pays de Liège. La monnaie serait donc allemande; opinion que la forme *Hiermanus* semble confirmer. Voyons si, dans les environs de Liège, il n'y avait point de seigneur allemand du nom de *Herman*, vivant à l'époque où ce denier fut frappé. Au nombre des chartes publiées par M. Lacomblet, il y en a des années 1064, 1065 et 1072, qui mentionnent un comte palatin du nom de *Herimanus*, dont les domaines s'étendaient jusque dans le *pagus* de la Roër. Il était en même temps avoué du monastère de Saint-Corneille d'Inde, dont le numéraire a été trouvé avec le denier de *Hiermanus*. En cette qualité il intervint dans un acte d'échange, passé à Liège, le 15 avril 1064, entre Udon, évêque de Toul, et Winricus, abbé de Saint-Corneille, pour un alleu nommé *Grusmithis*, situé dans la Hesbaie, près de l'abbaye de Saint-Trond (1). Ce comte Heriman, est-ce le seigneur dont le nom figure sur la monnaie? C'est possible : il résidait dans des localités qui touchent à celles dont M. De Coster a reconnu les monnaies; il vivait à l'époque où elles furent frappées, et les comtes palatins possédaient des ateliers monétaires. La localité dédiée à saint Oronse doit donc être cherchée,

(1) LACOMBLET, *Urkundenbuch*, t. I, p. 129; réimprimé dans WOLTERS, *Codex diplom. lossensis*, p. 50.

très-probablement, dans les domaines de Herman, comte palatin.

II

M. De Coster se demande, à propos du n° 18, si les monnaies frappées, à Huy, aux bustes de la Vierge et de saint Domitien, sans le nom de l'évêque, doivent être considérées comme municipales. Nier d'une manière absolue l'existence des monnaies des villes pour les localités anciennes, situées le long de la Meuse, serait, nous semble-t-il, chose bien téméraire. Mais les pièces dont parle M. De Coster et celles frappées à Liège, au nom de saint Lambert, sans nom d'évêque ou d'empereur, ne pourraient-elles pas être attribuées aux églises de Huy et de Liège? Écoutons ce que dit Otton III, dans un diplôme du 5 juin 985 : « *Et quia, quod reliquum erat regiae ditionis in MONETA scilicet et telonio, reliquisque redditibus, munificentia regum vel imperatorum, prædecessorum nostrorum, ecclesie S. Marie in Leodio vel Hoya positæ, jam cesserat et dilectissima mater nostra Theophania imperatrix fiendum petebat, ratum duximus ejus subservire petitioni* (1). » Il est donc avéré, par ce passage, que l'église de sainte Marie à Liège, qui était en même temps dédiée à saint Lambert, et celle de la Vierge, à Huy, dont la dédicace était partagée avec saint Domitien, jouissaient du droit de battre monnaie (2). Le numéraire frappé à Liège, au

(1) LUNIG, *Spicil. eccl.*, t. I, p. 489. — MIRÆUS, t. I, p. 51.

(2) *Voy.*, sur la signification du mot *moneta*, employé dans les chartes, l'article que nous avons donné dans la *Revue*, 1^{re} série, t. I, p. 549.

nom seul de saint Lambert, comme celui frappé à Huy aux noms de sainte Marie et de saint Domitien seuls, pourrait être attribué aux églises de ces deux villes. On s'expliquerait peut-être, de cette manière, les deniers qui, frappés dans ces localités, ne portent pas les noms du seigneur monnayant. Ainsi les pièces décrites par M. De Coster, sous les n^{os} 16 et 22, et qui sont évidemment contemporaines de celles forgées à Huy par Théoduin, évêque de Liège, seraient des deniers de l'église de Huy. La monnaie, dont nous faisons suivre la description, appartiendrait par conséquent aussi à l'église de Liège, dédiée à la Vierge et à saint Lambert :

Av. S. LAMBERT(V)S. Profil à droite.

Rev. Dans le champ et en trois lignes : S(ancta). —
LEOGI — T.

Ar. (Pl. VI, fig. 5.) Cabinet de M. Thomsen, à Copenhague

Ce denier, contemporain de ceux qu'Otton III frappa à Liège (¹), et avec lesquels il fut trouvé, pourrait-on l'expliquer autrement qu'en supposant qu'il appartient à l'église de saint Lambert? Pourquoi ne porte-t-il pas, comme les monnaies impériales, le nom de l'empereur? Évidemment il a fallu, pour expliquer cette omission, un motif qui n'est pas dû au hasard, et ce motif on ne le comprendrait pas en supposant que c'est un denier épiscopal ou un type de transition entre les deniers impériaux et ceux des évêques. Car, bien plus tard, et lorsque ces derniers frappaient déjà monnaie en leur nom dans la ville de leur résidence, nous

(¹) *Revue*, 1^{re} série, t. VI, pl. IX, fig. 17.

voyons apparaître des deniers empreints du seul nom de saint Lambert, sans celui de l'évêque (*). Nous en donnons ici un exemple :

Av. ... LAMBERTVS. Tête de face dans un grènetis.
Rev. L — I — GI — T. Croix ornée de perles, pommetée et cantonnée de quatre trifeuilles.

Ar. (Pl. VI, fig. 4.) Collection de feu M. de Reichel, à Saint-Pétersbourg.

C'est là un denier de la seconde moitié du xi^e siècle, et par conséquent d'une époque pendant laquelle les évêques avaient inscrit et inscrivaient encore hardiment leurs noms et titres sur les monnaies de Liège.

Ainsi, en résumé, nous connaissons déjà dans cette ville et à Huy, pendant le moyen âge, trois monnaies distinctes : celles frappées au nom de l'empereur, celles des évêques, dans lesquelles nous comprenons le numéraire battu, pendant la vacance du siège épiscopal, par les prévôts (2), les

(1) On a voulu expliquer des deniers frappés au nom seul de saint Lambert, en supposant que c'étaient des monnaies battues par le chapitre pendant la vacance du siège épiscopal. M. Ferd. Henaux a déjà réfuté cette manière de voir, en démontrant que le chapitre exerça ce pouvoir en 1688 seulement. (*Essai sur l'hist. monét.*, p. 54.)

(2) Dans un autre article (*Revue*, 2^e série, t. VI, p. 56), nous avons déjà établi l'existence des monnaies prévôtales frappées entre autres par André de Cuyk, qui était revêtu de la dignité de prévôt de 1119 à 1128. De sorte que si son denier a été frappé pendant une vacance du siège épiscopal, il faut nécessairement qu'il l'ait été avant l'élection d'Alberon I, en 1125. Il s'ensuivrait donc que les monnaies, dont nous avons fait l'attribution à Alberon II et à Alexandre II et avec lesquelles il a été trouvé, appartiendraient à Alberon I et à Alexandre I.

élus, les mambours et, plus tard, par le chapitre; enfin celles des églises. Toutefois l'existence des monnaies des prévôts, élus et mambours, n'est encore bien constatée que pour l'atelier de Liège.

Nous possédons encore le dessin d'un autre denier au type de saint Lambert, et dont nous faisons suivre la description :

Av. Dans le champ et en trois lignes : VICVS. — HERI
— B(e)RMI — o†o.

Rev. S — L — T — ... (à rebours, probablement *Sanctus Lambertus*). Croix ornée de perles, pommetée et cantonnée de quatre trèfles.

Ar. (Pl. VI, fig. 5.) Cabinet de feu M. de Reichel, à Saint Pétersbourg.

Qu'est-ce le *Vicus Heriberti*, qui, traduit en bas allemand, signifie *Heriberts heim*, et dans lequel l'église de Saint-Lambert frappait monnaie? Ce n'est probablement pas une possession des évêques de Liège, dont une longue nomenclature est faite dans un grand nombre de chartes publiées par Chapeauville, Lunig et Miræus (1).

Le village (*vicus* ou *heim*) de Héribert ne peut pas se rapporter à Heribotesheim, dont M. De Coster a déjà parlé (2).

(1) Nous avons cru, un moment, que la cour de *Bertheheim*, mentionnée dans le diplôme de 1155, était la contraction de Heribertheim; mais Bertheim est déjà cité dans un autre diplôme de 965 (*Bulletins de la commission d'histoire*, 1^{re} série, t. VII, p. 272 et t. IX, p. 22). Il n'est pas possible que la contraction de Heribertheim en Bertheim ait existé en 965 et en 1155, et qu'elle n'ait pas été inscrite ainsi sur les monnaies, pendant la seconde moitié du XI^e siècle.

(2) *Revue*, 2^e série, t. V, p. 415.

Héribert ne peut jamais avoir la signification de Heribolt, Heribot ou Heribaut, contraction de Heribald; *bald* signifiant audacieux, téméraire, vif, et *bert* signifiant digne. Dans la province de Namur, il y avait, et il y a peut-être encore aujourd'hui, dans la forêt de la basse Marlagne, une chapelle dédiée à saint Héribert. A-t-elle quelque chose de commun avec le *Vicus Heriberti*? Rien ne nous autorise à le supposer, et il est probable que la liste complète des possessions de l'église de saint Lambert, à Liège, saura seule résoudre cette question.

III

Le n° 25, qui est un denier d'Albert III, comte de Namur, fournit à M. De Coster l'occasion de faire une rectification à laquelle notre nom est mêlé à tort. Ce n'est pas nous qui avons supposé le premier que la monnaie de Henri est épiscopale : pour s'en assurer, il n'a qu'à prendre le tome V de la première série de la Revue, et lire ce qui est dit aux pages 190 et 191.

IV

La pièce n° 26 est frappée à Celles, près de Dinant, où existait un chapitre, qui a joui du droit de battre monnaie. Elle est empreinte, au revers, d'un vaisseau portant, au bout du mât, une croisette. Ce vaisseau est, comme l'indique la croisette, un symbole religieux qui a ici, en même temps, la signification d'un emblème parlant. *Cella* en latin, *celle* en français dérive, dit-on, d'un mot hébraïque

qui signifie endroit où l'on renferme ou recèle un objet ; de là le nom de *Celle* donné à plusieurs monastères et établissements religieux ; mais *cella* signifiait aussi : vaisseau de l'Église (1) ; or, le vaisseau était également l'emblème du *Christ naviguant dans la mer, l'âme du chrétien passant par la mer de la vie*. Clément d'Alexandrie avait déjà dit : nos emblèmes, à nous, sont ou la colombe, ou le poisson, ou le *navire*, qu'un vent impétueux emporte, ou la lyre..., ou l'ancre du navire (2). La Clef de saint Militon considère le navire de la même manière, et cite, à l'appui de son opinion, les autorités sur lesquelles il se fonde (3). Cette idée nous paraît aussi représentée sur un petit denier à l'aspect brabançon de l'époque de Henri III, et orné d'un vaisseau comme le précédent. Il provient probablement d'un établissement religieux qui jouissait du droit de battre monnaie, et sur l'atelier duquel le type brabançon a exercé de l'influence.

V

Le denier de Léau, décrit sous le n° 40, fournit à M. De Coster matière à différentes questions. Il se demande s'il appartient à un monastère de Léau ? Si c'est là une monnaie ecclésiastique ? A qui appartenait Léau pendant le xi^e siècle,

(1) *Grosses Vollständiges universal Lexicon*, t. XXXIV, verbo *Schiff*.

(2) CLEM. ALEX., lib. 3, *Pædag.*, p. 246.

(3) DOM PITRA, *Spicilegium Solesmense*, t. II, p. 170 : *Navis, ecclesia*, dit-il ; ses autorités sont : Eucherius, Gregorius M., Rabanus et l'Anonymus Clarevallensis, dont il reproduit les textes.

et si la chapelle de saint Léonard, qui était dans cette ville, ne dépendait pas de quelque monastère ?

Il n'y avait, à Léau, pendant le xi^e siècle, aucun établissement religieux, si ce n'est l'église paroissiale, bâtie hors de l'enceinte de la ville et dédiée à saint Sulpice. Cette église ayant été supprimée en 1250, le siège de la paroisse fut transféré dans un nouveau temple élevé sur l'emplacement d'une chapelle dédiée à saint Léonard, et située dans l'intérieur des murs de la ville. Cette chapelle ne dépendait d'aucun monastère, ou, comme on le dit en termes canoniques, elle était indépendante.

Saint Léonard devint ainsi, à dater de 1250, le saint patron de l'endroit, en remplacement de saint Sulpice, dont l'église fut incorporée plus tard dans le prieuré du Val-des-Écoliers. La cure de la nouvelle église fut à la collation du chapitre de Saint-Denis, à Liège, et de l'abbaye de Vlierbeek, près de Louvain, qui avaient été les patrons de la cure de Saint-Sulpice. Il est donc impossible de voir, sur le denier de M. De Coster, le nom de saint Léonard, qui devint seulement, comme nous le disions, le saint patron de Léau, en 1250.

Si le nom du saint patron de l'endroit doit donc figurer sur ce denier, qui est du xi^e siècle, nous y verrions celui de saint Sulpice ; mais l'initiale de la légende de l'avvers ne permet pas de faire cette supposition. Ne faut-il pas y voir saint Lambert ? Nous sommes assez disposé à le croire, parce qu'avant d'appartenir aux ducs de Brabant, Léau était une possession de l'évêché de Liège, dont saint Lambert était patron. Dans la vie de saint Landoalde et de ses compagnons, composée par Hariger, d'après les ordres de

Notger, évêque de Liège (971-1008), il est dit que, pendant le séjour du saint à Wintershoven, une femme, qui habitait le village de Léau (*in villa Levva*), alla le trouver pour se faire exorciser. L'agiographe ajoute que ce village avait été donné en fief, par l'évêque de Liège, à un seigneur de l'endroit nommé Hubert ⁽¹⁾. Il résulte donc de ce passage que Léau appartenait anciennement au patrimoine de saint Lambert; par conséquent, le buste, dont ce denier est empreint, est celui de ce saint, auquel conviennent le pallium et la lettre *L* qui commence la légende.

Cet endroit passa ensuite aux ducs de Lothier et de Brabant, on ne sait ni quand ni comment. Il est probable qu'en l'acquérant ils ont continué d'y battre monnaie, comme l'avaient fait leurs prédécesseurs. Aussi nous pensions, au moment où nous nous occupions de notre travail concernant les sceaux communaux, imités sur les monnaies belges du XIII^e siècle, que Léau avait eu, sous les ducs de Brabant, un atelier monétaire comme les autres villes de ce duché, comme les villes et localités plus ou moins importantes des autres pays qui l'avoisinaient ⁽²⁾. Mais faute de connaître le sceau communal de Léau, du XIII^e siècle, nous n'avons pas osé émettre notre opinion à ce sujet. Plus heureux aujourd'hui, nous sommes à même de pouvoir mettre, sous les yeux de nos lecteurs, ce sceau attaché à des documents des années 1248 et 1262 ⁽³⁾. Cet emblème

(1) GHESQUIÈRE, *Acta SS. Belgii*, t. III, p. 539.

(2) *Revue*, 1^{re} série, t. IV, p. 1.

(3) Le contre-sceau fut déjà employé pour sceller l'acte de 1262. Voy. pl. IV, fig. 1 et 2.

communal nous semble imité sur les petits deniers au lion isolé dans le champ, et qui appartiennent au règne de Henri III, duc de Brabant (1248-1261) (1).

Les différents ateliers monétaires auxquels appartiennent les types locaux du duché de Brabant, sont donc à peu près tous reconnus. Il ne reste plus qu'à déterminer les endroits dans lesquels ont été frappés le petit denier brabançon à l'aigle avec ou sans astre, lis ou croissant (2), et le petit denier au cavalier, avec la légende DVCIS (3), si toutefois il n'appartient aux ducs de Limbourg, qui s'étaient permis d'imiter les types brabançons.

Quant au premier, celui à l'aigle, n'a-t-il pas été frappé dans la ville de Saint-Trond? Nous nous expliquons à ce sujet, sans toutefois vouloir trancher la question d'une manière absolue.

Saint-Trond, comme nous l'avons dit ailleurs, appartenait par moitié à l'abbaye, fondée dans cette ville, et par moitié aux évêques de Metz, qui cédèrent leur part aux évêques de Liège, en 1227 (4). L'abbaye de Saint-Trond avait son avoué, comme l'évêque de Metz avait le sien, comme tous les établissements religieux avaient le leur pendant le moyen âge. La haute avouerie de l'abbaye ayant appartenue aux ducs Lothiers, elle passa aux ducs de

(1) Cette manière d'envisager, comme provenant de Léau, les petits deniers au lion isolé dans un champ, n'est nullement en contradiction avec l'opinion que nous avons déjà émise au sujet des deniers au lion dans un écusson, et qui provient probablement de l'atelier de Louvain.

(2) DEN DUYS, *Notice, etc.*, pl. I, fig. 13 à 15.

(3) *Ib.*, pl. II, fig. 22 à 24.

(4) *Revue*, 2^e série, t.

Brabant, qui avaient succédé à toutes leurs prérogatives. Comme partout, les droits d'avouerie furent confondus, à Saint-Trond, avec ceux de la seigneurie; de sorte que les ducs de Brabant exercèrent des droits très-étendus en cette ville dont ils prétendaient avoir aussi l'avouerie. En mai 1255, l'écoutète, les échevins, maîtres, jurés et toute la commune de Saint-Trond voulant reconnaître la protection que leur accordait le duc de Brabant, leur avoué, lui promirent de le suivre dans les expéditions militaires qu'il ferait pour la défense de son pays. La charte par laquelle ils font cette promesse, a été publiée (1); mais elle ne fait nullement mention d'une autre concession que les habitants de Saint-Trond firent, en même temps, au duc de Brabant, et par laquelle ils lui permirent de battre monnaie dans leur ville. Ce fait nous est révélé par une charte inédite datée du 30 avril 1256, par laquelle l'écolâtre de Sainte-Marie à Maestricht règle les droits en litige entre l'élu de Liège et les bourgeois de Saint-Trond (2). Le duc a-t-il

(1) BUTKENS, t. I, *preuves*, p. 94; MIREUS, t. I, p. 206; DE DYNTER, t. II, p. 203.

(2) « Cum igitur, sicut nobis plenius constat, prædicti homines de Sancto Trudone promiserint, juramento proprio interposito, sicut etiam in litteris eorum super hoc confectis plenius vidimus contineri, quod libertates, immunitates, honores, jura et dominia, in quibus prædictis electo et ecclesiæ tenentur, firma et illibata de cetero servare deberent; et notorium sit ac manifestum, adeo quod nulla tergiversatione celari potest, quod ipsi juramenti sui et salutis immemores contra prædictam promissionem suam machinati sunt, cum effectu, contra libertates, immunitates, honores, jura et dominia memoratorum domini electi et ecclesiæ leodiensis, faciendo *promissiones et obligationes indebitas et inconsuetas nobili principi H (enrico) duci Brabantiae, de moneta Sancti Trudonis,*

fait usage de ce droit? C'est probable; car, de même que ses ancêtres, il n'était nullement scrupuleux pour s'emparer des droits d'autrui. S'il en est ainsi, les deniers brabançons à l'aigle pourraient bien appartenir à Saint-Trond, dont le type local était un aigle, comme on le voit sur quelques monnaies des évêques de Liège, battues en cette ville.

VI

Les deniers frappés à Duisbourg, par Raoul de Zerlingen, évêque de Liège, intriguaient déjà les numismates; les monnaies décrites par M. De Coster, sous les n^{os} 43 à 45, et empreintes du nom de saint Servais, saint patron de Maestricht, ont encore singulièrement ajouté à leurs tribulations. Aussi, M. De Coster se demande-t-il : quel est ce Duisbourg? A notre avis, c'est la ville de Duisbourg, l'ancien *Dispargum*, mentionné par Grégoire de Tours, et situé sur le Rhin. Les types de ces monnaies ont une trop grande ressemblance avec les deniers impériaux frappés en cette ville, pour ne pas reconnaître qu'elles n'aient été battues dans la même localité (1). Ceci établi, reste encore la

quod proprium et liberum allodium est ecclesiæ leodiensis, eidem duci procuranda et conferenda, prædictis electo et ecclesiæ Leodiensis irrequitis contradicentibus et innutis, et super quibusdam servitiis balistariorum præstandis, in grave præjudicium et gravamine libertatis...

« Datum anno Domini m^o cc^o l^o sexto, dominica qua cantatur : misericordia. » (Cartulaire de Saint-Trond, p. 7, aux Archives du Royaume n^o 99, des cartulaires.) *Voy. la Revue*, 2^e série, t. VI, p. 48, en note.

(1) Comparez les deniers impériaux frappés à Duisbourg, publiés par M. Cappe, *Deutsche Keizermüntzen*, t. II, pl. XXIII, fig. 254 et 255.

difficulté pour expliquer comment le chapitre de saint Servais de Maestricht, et Raoul de Zeringen, évêque de Liège, ont battu monnaie en cette ville, située à une si grande distance de leurs possessions. Duisbourg eut à subir différents morcellements : le 16 octobre 1063, Henri IV donna à Adelbert, archevêque de Brême, la cour de cette ville (*curtem nostram Tusborch*) (1); la ville elle-même fut engagée à Henri I^{er}, duc de Brabant (2); ensuite elle paraît avoir été possédée par Waleram, duc de Limbourg, qui, en 1278, qualifie les habitants de Duisbourg de ses fidèles bourgeois (3); Thiéri, comte de Clèves, en eut l'engagère, en 1390, avec tous les honneurs, droits, juridictions, revenus et toutes leurs dépendances; et, en qualité de seigneur gagiste, il en confirma tous les privilèges (4); il y eut même, au sujet de la propriété de cette ville, des contestations entre l'empereur et l'évêque de Cologne (5). On le voit, Duisbourg fut possédé tour à tour par différents seigneurs; Duisbourg eut le triste privilège de servir d'hypothèque pour les dettes des empereurs, et Dieu sait combien leurs créanciers étaient nombreux; Dieu sait combien de fois ils se trouvèrent dans la nécessité d'avoir recours aux engagères pour faire face à leurs obligations. Le chapitre de saint Servais et Raoul de Zeringen n'auraient-ils pas eu la possession momentanée de cette ville ou de sa monnaie, à titre d'en-

(1) LACOMBLET, *Urkundenbuch*, t. I, p. 153.

(2) BUTKENS, t. I, *preuves*, p. 36; DUMONT, t. I, part. 1, p. 131.

(3) TESCHENMACHER, *Annales Clivæ*, avec le *Codex diplomaticus*, de DITHMARUS, p. 5, n° XI.

(4) *Ibid.*, p. 6, nos XIV et XV.

(5) *Ibid.*, dans les *Annales*, p. 149.

gagère ou autrement? C'est probable : Duisbourg ni aucun droit que les évêques de Liège tenaient en cette ville, ne sont mentionnés dans les diplômes, qui font la nomenclature de leurs droits, possessions définitives et seigneuries. Hâtons-nous cependant d'ajouter que jusqu'ici on ne connaît aucune charte qui leur confère la jouissance, même momentanée, de cette ville.

VII

Le denier de Théoduin, évêque de Liège, décrit par M. De Coster, sous le n° 58, porte au revers une croix haussée, au pied de laquelle sont placés deux oiseaux. L'auteur fait observer, à propos de ceux-ci, qu'un denier épiscopal de Thuin, mais postérieur à celui dont il donne la description, est marqué également de deux oiseaux (1). Nous possédons le dessin d'un denier de Théoduin d'un type entièrement différent et qui est indubitablement frappé dans cette ville :

Av. DIEOVINVS. Profil à gauche.

Rev. ✠... VINVS. Main.

Ar. (Pl. VI, fig. 6.)

Justifions avant tout la lecture (Π)VINVS.

(1) Il n'est peut-être pas inutile de faire observer que M. Dideron reproduit, dans son *Iconographie de Dieu*, des exemples de croix au pied desquelles sont placés des oiseaux, sans avoir aucune signification déterminée, si ce n'est comme ornement. S'il en est ainsi dans le cas qui nous occupe, ces oiseaux ne désigneraient pas l'atelier de Thuin, et figureraient sur ce denier, comme ils figurent sur les exemples reproduits par M. Dideron.

Pendant le XII^e siècle la forme latine de Thuin est *Tudinium et castrum Tudiniacum*; or, d'après les observations qui ont été faites, les désinences *acum* et *us* se confondent souvent pendant le moyen âge. Ainsi *Stabulacus* et *Stabulacum*, *Landernacus* et *Landernacum*, *Gemblacum* et *Gemblacus*, *Templaus* et *Templacus*, se rencontrent souvent. *Tudiniacum* peut donc devenir *Tudinus* et par contaction *Tuinus*, forme dans laquelle on reconnaît déjà la dénomination en langue vulgaire de Thuin. Du reste, *Bullo*, *Bullon* et *Bulonium* devient, sur les monnaies de Godefroid de Bouillon, *Bulus*. Nous pensons donc que notre denier appartient à l'atelier de Thuin.

La dextre, qui figure sur cette pièce et qui se trouve reproduite sur bon nombre d'autres monnaies du moyen âge, désigne la puissance de Dieu et parfois la divinité elle-même. Dans la Bible, au lieu de désigner Dieu, c'est sa main qui fait et défait, crée et anéantit, prend et donne, bénit et frappe : *omnia hæc manus mea fecit, et facta sunt omnia, cujus summa potestas*, est-il dit dans Isaïe. Elle a fourni à Seelander matière à une dissertation intéressante, dans laquelle il cite les auteurs qui, avant lui, ont traité le même sujet (1).

La main divine est encore reproduite sur les deniers de Baudouin VII, comte de Flandre (1111-1119), et prouve que cet emblème religieux, qui figure déjà sur des monnaies de l'époque des carlovingiens, a été longtemps conservé

(1) SEELANDER, *Sehen Schriften von teutschen Mützen mitlerer Seiten*, p. 110. — Voy. aussi DIDERON, *Iconographie de Dieu*, pp. 207 et suiv., et DOM PITRA, t. III, pp. 8, 51. — MIGNE, p. 382, t. XXVII de *l'Encyclopédie théologique*.

sur le numéraire belge; mais il a été abandonné en Belgique plus tôt qu'en Allemagne, où on le voit encore sur des monnaies municipales du commencement du XIII^e siècle (1).

СН. ПЛОТ.

(1) SCHLEGEL, *Tractatio de numis antiquis*.

Le denier de Baudouin VII est gravé dans la *Revue*, 2^e série, t. VI, pl. XXVIII, fig. 5, à côté d'un denier de Robert II (1095-1111). La ressemblance du type, du module et du poids de ces monnaies avec le denier que M. Serrure, fils, a attribué à l'un des comtes de Flandre, du nom de Robert, qui régnèrent de 1071 à 1111, lui donne parfaitement raison, et nous fait rétracter l'opinion que nous avons émise à son sujet dans la *Revue*, t. VI, p. 337. Il n'y aurait peut-être qu'une seule objection à lui faire encore, c'est de supposer, à cause de sa ressemblance avec le type des petits deniers de Béthune, qu'il peut avoir été frappé par Robert III (1075-1106) ou par Robert IV (1106-1129), seigneur de cette localité.

Ces deux deniers prouvent à l'évidence que la monnaie attribuée à Robert II, comte d'Artois (1250-1502), ne peut lui appartenir.

Tout en adoptant notre opinion, en ce qui concerne ce denier, pour l'enlever à Robert II, comte d'Artois, M. De Coster nous reproche de vouloir opposer à l'attribution du denier à Robert II, comte de Flandre, une combinaison qui n'a, dit-il, aucun fait analogue dans notre numismatique, c'est-à-dire pour substituer à un puissant comte de Flandre, un avoué d'Arras.

Ce fait n'est pas aussi inouï que M. De Coster le prétend. N'a-t-on pas enlevé au puissant comte de Flandre, du nom de Philippe d'Alsace, un gros tournois pour le restituer, à qui? à un seigneur bien moins important, à Philippe de Thiette, qui administra le comté de Flandre pendant la détention de son père? Ne s'est-on pas permis d'enlever au puissant empereur Louis, comte de Hainaut, un gros tournois, pour le restituer à un comte de Berg? Le degré plus ou moins élevé de puissance n'est pas un motif pour restituer ou enlever une monnaie à un seigneur. Le droit est tout, à moins qu'on ne veuille contester ici, aux seigneurs de Béthune, le pouvoir de battre monnaie, prérogative que les auteurs leur accordent unanimement.

« Veut-on, continue M. De Coster, la contre-épreuve de la rectification

qui nous occupe ? Nous la trouvons dans la comparaison à établir entre le système monétaire des feudataires de l'empire et le système monétaire flamand. En effet, les deniers de ma trouvaille, qui appartiennent à la seconde moitié du XI^e siècle, pèsent 0.85 à 0.92, tandis que ceux d'Arras, au nom de Robert, ne fournissent que 0.55 à 0.60. »

Au moment où nous faisons notre objection, cette question n'en était plus une pour les monnaies du XIII^e siècle, mais elle était encore très-problématique au moment où M. De Coster écrivait ces lignes. Nous n'osions pas résoudre la question par la question. Nous étions même en droit de supposer, par suite du poids des deniers de Baudouin V, comte de Flandre (1036-1067), qui pèsent 0.85, qu'ils étaient à peu près du même poids en Flandre comme en terre d'Empire, et que, pendant la seconde moitié du XI^e siècle, la différence entre le numéraire des fiefs de l'Empire et celui de Flandre, n'avait pas la même proportion qu'elle avait au XIII^e siècle. La question est maintenant résolue par la publication des deniers de Robert II et de Baudouin VII, comtes de Flandre ; s'ils prouvent que le denier au nom de *Vedaste* est plus ancien que nous le supposions, ils démontrent aussi que nous avons raison en le contestant à Robert II, comte d'Artois (1280-1302), et en prétendant que leur type est bien plus ancien. Cette question, qui est pour nous l'affaire capitale, est donc résolue en notre faveur, et nous voyons avec satisfaction que, sous ce rapport, tous les numismates, qui s'en sont occupés, sauf un seul, sont d'accord sur ce point.

UN MÉREAU DE JEAN BONT,

CHANTRE DU CHAPITRE DE SAINTE-GUDULE, A BRUXELLES.

(Pl. III, fig. 10.)

Notre illustre maître, M. Lelewel, a signalé, avec raison, l'indifférence de la plupart des amateurs pour les méreaux (1).

Ces monnaies fictives n'occupent, il est vrai, qu'une place secondaire dans la science numismatique, mais l'on ne saurait contester leur importance comme documents historiques.

Un jardinier, en bêchant la terre, a trouvé, à Louvain, pendant le mois de novembre 1856, un méreau de cuivre, dont je viens de faire l'acquisition, et que je m'empresse de publier dans la *Revue numismatique*, croyant qu'il offre quelque intérêt pour l'histoire. En voici la description :

Av. ✠ STHETA * DEI * GVDULTA * VIRGO *.

Sainte Gudule nimbée, de face, tenant un livre de la main droite, une lanterne de la main gauche, et entourée d'un épicycloïde à dix lobes, ornés de trèfles et de pavots.

(1) *Revue de la numismatique belge*, t. I, p. 583.

Rev. ΙΟΗΤΗΗΕΣ : * : ΒΟΝΤ : * : ΚΑΝΤΟΡ : *.

Dans le champ Ω (erellus), entouré d'une épicycloïde à neuf lobes, ornés comme ci-dessus.

(Pl. III, FIG. 10.)

Le méreau, dont je fais précéder la description, se rapporte à un personnage qui a joué un certain rôle dans l'histoire de Brabant.

Jean Bont, docteur dans les deux droits, fut archidiaque de Famenne, dans le diocèse de Liège, chanoine-trésorier et chantre du chapitre de Sainte-Gudule, à Bruxelles, membre du conseil du duc de Brabant, chancelier du conseil souverain du Brabant, chanoine et trésorier de l'église métropolitaine de Cambrai (1).

Pendant les troubles qui agitèrent le Brabant, en 1420, sous le règne de Jean IV, Bont fut exilé par les États, comme coupable d'avoir donné de mauvais conseils au duc (2).

Il dota l'hospice des Douze-Apôtres, à Bruxelles, fondé par son oncle paternel Guillaume Bont, chanoine du chapitre de Sainte-Gudule et secrétaire de Jeanne, duchesse de Brabant (3).

En 1427, il fut nommé chancelier du conseil de Brabant, sous Philippe de Saint-Pol. Ce fut dans une réunion des états, tenue à l'hôtel de ville de Louvain, le 19 juillet 1429, à huit heures du soir, que maître Jean Bont

(1) Voy. BUTKENS, t. II, p. 545. — LOYENS, *Tractatus de consilio Braß.*, p. 55.

(2) HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 200.

(3) *Ibid.*, t. III, p. 298.

remit les sceaux du duc de Brabant, qui lui avaient été confiés, en sa qualité de chancelier du duché, et qu'il fut, à sa demande, honorablement démissionné ⁽¹⁾.

Molanus, dans son manuscrit concernant l'histoire de Louvain (lib. 9), appelle Jean Bont : « *Magnus Universitatis patronus*, »

Enfin, il mourut, en 1455, et fut enterré dans le pourtour de l'église de Sainte-Gudule, où une pierre tumulaire lui fut élevée, portant une inscription que Butkens reproduit de la manière suivante ⁽²⁾ :

D. O. M.

Johannes Bont, hujus ecclesie Canonicus et Thesaurarius, Archidiaconus Faminie et Metropolis Cameracensis Canonicus et Thesaurarius, Brabantie Cancellarius ab anno MCCCCXXVII. Obiit anno MCCCC.LIII.

Ses armoiries sont d'argent chevronnées de sable à trois quintefeuilles de même, boutonnées d'argent.

G. GODDONS.

(1) *Voy. Groot gemeyn Boek*, fol. 273 ; *LOYENS*, l. c., p. 534.

(2) *BUTKENS*, t. II, p. 560. — *Voy. aussi la Basilica Bruxellensis*, où elle est également reproduite.

UNE MÉDAILLE INÉDITE
DE CHARLES DE COCQUIEL,

PORTANT LA DATE DE 1561.

(PL. I, FIG. 6.)

Ce monument, d'une exécution remarquable, paraît être entièrement inédit. Il se trouve aujourd'hui entre les mains de l'un des descendants de Charles de Cocquiel, qui a bien voulu en permettre la publication.

Sa forme, la date de 1561, et surtout la singulière devise tracée au revers, nous obligent à classer cette médaille parmi les *méreaux des églises sous la croix*.

Je m'explique. On appelait ainsi chez nous, au xvi^e siècle et plus tard en France, les marques ou signes de reconnaissance qu'un ancien d'une communauté protestante distribuait à ses coreligionnaires pour leur faciliter l'accès de leurs réunions secrètes dites sous la croix, à cause des persécutions auxquelles elles étaient exposées. Les rigueurs extrêmes de l'inquisition avaient mis à la mode ce moyen de surveillance et de contrôle. On tâchait de le rendre le moins compromettant possible.

Quelques méreaux français sont frappés à la *fleur de lis*, quelques-uns des nôtres *au lion*. Celui qui nous occupe n'offre rien de suspect. Les mots : *Pas à pas passons*, auraient pu être invoqués par le sire de Cocquiel comme étant sa devise ; or, tout le monde, au xvi^e siècle, possédait

une devise plus ou moins classique, ingénieuse ou bizarre, et il n'y aurait rien eu à répondre à cela. Mais nous supposons que la légende du sire de Cocquiel n'était pas aussi innocente que tant d'autres, et qu'elle devait signifier à peu près : *Présentez-vous à l'assemblée de nos frères, seul et discrètement*. Cette explication nous est inspirée par quelques cachets et quelques médailles du même genre, dont les inscriptions indiquent plus clairement la destination. On pourrait en donner beaucoup d'autres, sans doute, mais je ne suis pas un OEdipe, et je craindrais, en vérité, de contrarier quelque sphinx de ma connaissance.

J'avouerai donc que l'on peut faire dire à une devise à peu près tout ce que l'on veut.

Jean Taffin, l'un des pasteurs calvinistes d'Anvers, à l'époque du duc d'Albe, avait été assez heureux pour pouvoir faire entrer son nom dans la sienne. Il disait : A Dieu ta vie, à Dieu ta fin. C'est là une preuve combien alors on aimait à marier les petites choses aux grandes.

Regardons la belle figure de Charles de Cocquiel. Elle porte le sceau de ce xvi^e siècle, si puéril et si grand, si naïf parfois et si héroïque toujours. Elle annonce un homme de quarante-cinq ans environ, plein de bonhomie, mais aussi de fierté et de résolution (1). Cocquiel était membre du consistoire de l'Église luthérienne d'Anvers. Une liste de personnes suspectes, dressée après les pillages de 1566,

(1) La médaille porte cependant cinquante-trois ans, et au revers 1561 ; ce qui mettrait la naissance de notre personnage à l'année 1508.

Elle est signée : STEH (le H n'est pas bien certain) ; il est donc à supposer qu'elle est de *Stephanus Hollandicus*, graveur du xvi^e siècle, qui habitait Utrecht. Il signait STEF. H.

nous apprend qu'il y siégeait encore en cette qualité. Voici, tout entière, la note qui le concerne :

« Charles Cocquiel, du consistoire des martinistes, et
« son beau-filz nommez Maternus Schoof et tous ses beaux-
« fils et enfants. »

En 1567, il remplit les fonctions de maître des pauvres de son église, mais l'année suivante il est frappé d'une sentence de bannissement et forcé de quitter le pays.

On possède un jeton de la même famille, qui a été recueilli par Van Loon. Il a été frappé à l'occasion de l'anoblissement des frères Michel et Nicolas Cocquiel par Charles-Quint, en 1559.

Nous terminerons cette notice, que M. Piot a bien voulu nous demander, en formant des vœux pour que l'histoire métallique du protestantisme des Pays-Bas occupe enfin le zèle de quelques initiés. Les méreaux d'assemblée ou de communion, et surtout ceux de nos églises mystiques, méritent d'être interrogés, étudiés et classés. Nous ne sommes plus, malgré toutes nos imperfections, au temps où l'on se plaignait, avec François Villon, d'avoir :

Une bourse d'argent légère
Qui estoit plaine de mereaulx.

CH. RAHLENBECK.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. LEYS,

NUMISMATE.

Antoine Philippe Maximilien Leys naquit à Paris, dans la paroisse Saint-Séverin, le 8 juin 1769, du mariage de Maximilien Joseph Leys, docteur régent de l'ancienne faculté de médecine de cette même ville, professeur en chirurgie en ladite faculté, doyen de réception, médecin en chef du Gros Caillou et de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, membre de la Société académique et l'un des collaborateurs à la pharmacopée, avec Jeanne Eustoquie de Silly, fille d'un avocat au parlement de Paris.

Il venait d'entrer dans sa cinquième année, lorsqu'il fut placé par son père chez un de ses grands-oncles, prêtre bénéficiaire de première classe de la cathédrale de Saint-Omer, qui prit soin de son éducation et lui fit faire ses classes au célèbre collège de Saint-Bertin. Dès qu'elles furent terminées, il revint dans son pays natal pour y étudier la chirurgie; mais quelques difficultés étant venues à l'encontre de ses projets, il laissa là le scalpel, et, de dépit, courut s'embarquer sur le premier vaisseau prêt à appareiller. C'était un bâtiment faisant voile pour les parages de Madagascar et

de Mozambique, et se livrant à la pêche du cachalot et de la baleine. Parti comme simple volontaire dans le courant d'octobre 1788, il fut peu de temps après promu au grade de lieutenant. Cette existence pleine de dangers, cette guerre à mort aux géants des mers convenait à son humeur aventureuse et hardie.

Il avait fait deux fois le tour du globe dans l'espace de trente-huit mois et s'apprêtait à recommencer un nouveau voyage, à affronter de nouveaux périls, lorsque le 7 juin 1792, il reçut l'ordre de prendre du service dans la marine militaire où il ne tarda pas à être élevé au grade d'aspirant.

D'un courage et d'un sang-froid remarquables, l'occasion se présenta bientôt pour lui d'en donner de nouvelles preuves. Le 1^{er} juin 1792 (15 prairial an II), une rencontre a lieu entre la flotte française sous les ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse et la flotte anglaise bien supérieure en nombre; malgré des prodiges de courage, la France subit un douloureux échec au combat du *Vengeur*.

Fait prisonnier durant l'action, M. Leys fut conduit à Londres; mais libre sur parole, il put, grâce aux brillantes et solides études qu'il avait faites, donner des leçons de français, de grec, de latin, qui lui permirent de supporter avec plus de patience que tout autre, une captivité qui dura vingt-deux mois.

Rendu à la liberté, il fut nommé commandant de la canonnière le *Mentor*; mais les fatigues incalculables qu'il avait essuyées avaient altéré sa santé et épuisé ses forces: il tomba malade et fut transporté à Flessingue, et c'est là que, sur sa demande, il reçut son congé de réforme, le 28 messidor an V.

Dans l'impossibilité de se livrer désormais à des travaux suivis, par suite du délabrement de sa santé, et cependant d'un esprit trop actif pour rester inoccupé, M. Leys s'adonna tout entier à l'étude de la numismatique et parvint à former une riche et précieuse collection de monnaies romaines du Haut et du Bas-Empire et de l'époque byzantine.

Le Haut et le Bas-Empire notamment, offrent une suite de pièces, la plupart à fleur de coin, et qui, jusqu'à Postume, sont toutes en or ou en argent. Il ne manque à cette suite, pour être complète, que les médailles suivantes qu'on sait être uniques ou d'un prix inabordable : 1° Clodius-Macer, 2° Tranquilline, 3° Cornelia-Supera, 4° Martinien, 5° Placidie, femme de Constance III, 6° Glycérius et Basiliscus.

Ce cabinet parfaitement connu des numismates que nous nommerons tout à l'heure ne présente aucune pièce susceptible d'être suspectée. MM. Cousinéry et Rollin père, juges compétents en la matière, l'ont, du reste, attesté en ces termes :

« Je puis certifier que la collection de mon estimable ami M. Leys est belle et authentique. *Signé* : COUSINÉRY. »

« La médaille en argent de Pescennius-Niger, au revers *boni eventus*, est authentique, ainsi que toutes celles que possède mon vieil et excellent ami Leys, dont la collection est remarquable par les raretés et le grand nombre de têtes qu'elle renferme. *Signé*, ROLLIN. »

Les connaissances étendues de M. Leys dans cette branche si importante de l'archéologie, l'avaient mis en rapport avec les antiquaires les plus distingués : MM. Allier de Haute-

Roche, Cartier, Chapet, d'Auxerre (1), Conbrouse, Cousinéry, Hermand, de La Saussaye, de Longpérier, le duc de Luynes, le baron Marchand, du Mersan, Mionnet, Millingen, le baron de Montferret, Rollin père et fils, de Sauley, du Sommerard et le baron Vincent; il était même uni à la plupart d'entre eux par les liens d'une étroite amitié.

La Société des antiquaires de la Morinie qui connaissait le mérite de M. Leys, s'était empressée, dès l'année de sa fondation (1852), de se l'attacher en qualité de membre correspondant.

La Société archéologique de Sens, à l'organisation de laquelle il avait contribué de tout son pouvoir, voulant lui donner un témoignage de son respect et de sa reconnaissance, lui avait conféré le titre de membre honoraire.

M. Leys connaissait sept langues et plusieurs dialectes, il parlait facilement le latin, le grec, le flamand et l'anglais.

Il comptait parmi ses parents : les deux Heinsius, Santeul et Jean Bart (2), et portait pour armes : lozangé d'or et

(1) M. Chapet appartenait à l'ordre célèbre des Oratoriens. C'était un archéologue des plus distingués qui malheureusement est trop peu connu. Professeur de rhétorique à l'école militaire de Tournon, ensuite maître des études au collège d'Autun, il passa de là à la direction de la cristallerie du Creusot, puis fut mis à la tête du collège de Juilly qu'il quitta trois ans après pour se retirer à Auxerre, son pays d'adoption, et se livrer exclusivement à son goût favori pour la littérature et les antiquités. Nous regrettons sincèrement de n'être point à même de raconter la vie si utilement et si laborieusement remplie du Père Chapet et de publier ses intéressants travaux. Espérons qu'un jour viendra où ses compatriotes se rappelleront enfin qu'ils ont eu parmi eux un savant du plus grand talent, et répareront l'oubli dans lequel il est resté jusqu'ici!

(2) Voir les documents publiés par nous sur Jean Bart et sa famille,

de sable, au chef de gueules chargé de trois merlettes d'argent.

M. Leys est mort à Sens, département de l'Yonne, le 14 février 1847, à l'âge de soixante et dix-huit ans.

Il a laissé quelques écrits publiés dans différents journaux et revues, et qui ont pour titres :

1° « Lettre à M. du Mersan, du cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, sur une pièce inédite de la Judée navale (1). »

Cette médaille O. M. B. offre, à l'avvers, la tête de Titus couronnée de laurier, tournée à droite, avec la légende : ✠ CAES IMPAVG FTRP COS VI CENSOR. On voit, au revers, les vestiges d'un type représentant un palmier, ayant d'un côté une figure (2) adossée contre sa tige, et de l'autre des boucliers entassés à ses pieds. On lit autour, très-distinctement, IVDAEA NAVALIS, et, à l'exergue, S C.



dans les *Mémoires de la Société dunkerquoise, pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, 1855-1854, pp. 377 et suiv.

(1) *France départementale*, août 1836, 3^e année, 8^e livr.

(2) M. Leys et le graveur se sont trompés tous les deux en indiquant cette figure comme étant assise, tandis qu'elle se trouve debout.

Cette épithète de *NAVALIS*, adjointe à *IVDAEA*, devait faire et fit en effet sensation dans le monde savant. De toutes parts, en Angleterre aussi bien qu'en France, s'établit, entre les maîtres de la science, au sujet de ce revers, une polémique qui dura quelque temps et se termina en faveur de la Judée navale, que l'on reconnut comme bien authentique, bien franche et bien vierge, grâce à l'opinion toute-puissante de MM. Cartier, de La Saussaye, de Longperier ⁽¹⁾, du Mersan, Millingen, Mionnet, Rollin père et Waddilove, qui, à l'exception de ce dernier, avaient tous vu et examiné cette pièce avec la plus scrupuleuse attention.

Nous croyons inutile d'émettre les différentes opinions qui se sont produites à l'occasion de ce curieux monument, et nous pensons qu'il est préférable de renvoyer les lecteurs de la Revue aux publications et journaux qui ont traité la matière in extenso ⁽²⁾.

2° « Note sur les médailles gauloises. »

Elle contient des documents historiques sur cette partie de la numismatique, alors (1856) encore peu explorée.

3° « Lettre à M. Tarbé, rédacteur des Affiches de Sens, « sur les monnaies romaines ⁽³⁾. »

(1) Les gravures de cette médaille publiées jusqu'ici, proviennent du bois que M. de Longperier prit la peine de dessiner lui-même.

(2) Voir outre la *France départementale*, citée supra : *Revue numismatique française*, 1856, p. 435; 1857, p. 517; 1858, p. 472; 1859, p. 814. *Journal numismatique*, de M. Ackerman, publié à Londres, nos de septembre et d'octobre 1856, et d'avril 1857.

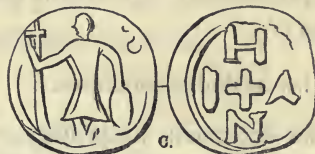
(3) N° du 1^{er} octobre 1856, 6^e n° du 7 janvier 1857.

Le but de cet écrit fut de démontrer l'utilité incontestable des médailles, au point de vue de l'histoire, de détruire l'opinion des gens qui ne voient dans les monnaies qu'un simple objet de curiosité, sans aucune espèce d'utilité pratique, et de chercher à inspirer le goût de cette science.

4° « Nécrologie du P. Chapet, de l'oratoire, dont il est « parlé plus haut (1). »

5° « Explication d'une monnaie de Baudouin de Flandre, « empereur de Constantinople (2). »

On connaît la médaille de Baudouin de Flandre, représentant, d'un côté, l'empereur en habit de guerre, à droite, tenant une longue croix et paraissant s'appuyer sur un bouclier, et, de l'autre côté, dans le champ, les caractères grecs ΗΒΔΝ autour d'une croix.



M. Leys interpréta ainsi ces caractères ✠ (ou Σταυρε) Ηγεμονυε ΒαλΔοινοΝ, ô croix, conduis Baudouin; ou : ✠ (sous-entendu ἐστι) Ηγεμων ΒαλΔοινου, la croix est le guide de Baudouin.

Mais avant de mettre au jour son opinion, il avait consulté M. de Sauley, qui lui répondit à ce sujet ce qui suit :

(1) *Journal de Sens*, n° du 5 mars 1858.

(2) *Revue numismatique française*, année 1839.

« Je vous avoue que, plus que jamais, je crois que les trois lettres ΒΔΝ sont le squelette du nom de Βαλδουινος, abrégé sur d'autres pièces d'une manière encore plus courte. Resterait donc à chercher la valeur de l'Η, et celle que vous lui donnez (ήγγεμων) est, tout au moins, extrêmement ingénieuse et mérite d'être publiée; car si elle ne satisfait pas tout le monde, au moins elle donnera le désir de chercher une meilleure leçon. Je ne puis donc que vous engager très-fortement à faire connaître aux amis de la numismatique byzantine, le sens que vous donnez à ces lettres énigmatiques..... »

6° « De l'évaluation de la monnaie des anciens (1). »

Dans cet article, l'auteur passe en revue les savants qui se sont occupés de rechercher cette évaluation, et analyse leurs différentes opinions; puis il fait connaître les diverses modifications apportées à la valeur des espèces, en explique les causes et termine par des applications tirées des pièces de son cabinet.

7° « Lettre à M. Tarbé, sur quelques documents relatifs à Chaumont (2). »

Par cette lettre, M. Leys fait connaître certains faits se rattachant à cette commune, située à quelques kilomètres de Sens. Chaumont, dit-il notamment, qui tire son nom du latin *calvus* ou *calidus mons*, possédait, au XII^e siècle, un château fort, qui perpétuait peut-être l'ancienne importance

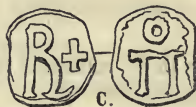
(1) *Affiches de Sens*, n° du 7 mars 1840.

(2) *Ib.*, n° du 22 août 1840 et *Revue numismatique de Blois*, 1840, p. 180.

de cette position comme castellum romain ayant succédé à un oppidum gaulois.

8° « Notice sur une monnaie byzantine de Basile 1^{er} (1). »

Cette monnaie ayant quelque similitude avec celle publiée par M. de Sauley, dans son Essai de classification des suites monétaires byzantines (pl. XVIII, n° 10), est sans nul doute une variété qui se distingue par des caractères bien tranchés. Elle porte à l'avvers, à côté du B grec, une petite croix potencée; et au revers un Ω surmonté d'un O (2).



M. Leys considère les deux lettres du revers comme les initiales de δ πιστος, le croyant, celui qui a illustré sa foi. Il pense que cette épithète fut donnée à Basile, en mémoire de son zèle pour la religion, comme plus tard celle de défenseur de la foi au roi d'Angleterre, Henri VIII.

9° « Quelques mots sur l'archéologie en général. »

Ce Mémoire fut lu en 1844, dans une des premières

(1) *Mémoires des antiquaires de la Morinie*, 5^e vol., 1839-1840, pp. 169 et suiv.

(2) Nous croyons devoir prévenir les lecteurs de la Revue que les gravures et lithographies parues jusqu'à ce jour des médailles dont nous venons de parler ne sont point d'une fidélité parfaite, embellies qu'elles ont été par l'imagination des artistes. Aussi, dans nos dessins, nous avons cherché à nous rapprocher le plus possible des originaux, et nous pouvons garantir la rigoureuse exactitude des gravures reproduites par la *Revue belge*.

séances de la société archéologique de Sens. Il renferme les notions nécessaires à toute société académique naissante.

10° « Notice sur un bouton de la garde nationale de « Pont-sur-Yonne, lue à la même société, en 1845. »

Rien n'est à négliger en numismatique, voire même les objets qui, au premier abord, ne paraissent présenter aucun intérêt, témoin les boutons en général. Celui dont il s'agit ici, porte : Écu d'azur au pont d'argent maçonné de sable, surmonté de trois fleurs de lis, aussi d'argent; la devise est : PONT-SUR-YONNE; les tenants : à senestre, un sauvage armé d'une pierre; et à dextre, une branche de laurier et un lion barroqué.



Ce sujet allégorique a rapport à la valeur dont firen preuve, au xvi^e siècle, lors d'un siège mémorable, les habitants de Pont-sur-Yonne, qui, ayant épuisé toutes leurs munitions, lancèrent une grêle de pierres et de projectiles de toute espèce contre leurs ennemis étonnés.

Nous ne raconterons point les singuliers épisodes des voyages de M. Leys, ce récit nous entraînerait beaucoup trop loin; nous ne parlerons point non plus des soins assidus qu'il prodiguait aux pauvres malades, heureux de mettre à profit les études médicales et chirurgicales qu'il

avait faites autrefois ; mais ce que nous pouvons dire, c'est que les personnes qui ont connu l'homme vertueux dont nous venons d'esquisser la vie et d'analyser les travaux, ont pu apprécier son extrême affabilité, sa rare modestie et son exquise urbanité. Aussi les savants avec lesquels il était en relations, professaient-ils pour lui une grande affection et une sincère estime. C'est ce qu'attestent la plupart des lettres qui lui étaient adressées.

« Je vous remercie très-affectueusement, mon bien estimable ami — lui écrivait le 1^{er} août 1836 le savant oratorien Chapet — de l'intérêt de cœur qui vous a inspiré des inquiétudes sur ma santé. Des âmes comme la vôtre, dédommagent bien précieusement de tant de misères qui roulent si pitoyablement aujourd'hui à travers tous les chemins de ce pauvre monde. Convenez que voilà bien une phrase de vieux (il avait alors 83 ans), elle est sortie, je la laisse. »

« Je suis honteux, mon sage ami — lui écrivait encore l'abbé Chapet, le 30 janvier 1837 — de me trouver cette fois arriéré de si loin à votre égard ; mais vous savez, ou du moins vous soupçonnez déjà qu'il est un âge de torpeur et de laisser-aller, où l'on n'est plus décidément le maître de faire marcher à volonté ni sa cervelle ni ses doigts. Je n'en suis pas encore acculé tout à fait jusqu'au droit de m'en plaindre ; mais j'en gémis tous les jours et très-particulièrement vis-à-vis de vous, avec qui la correspondance est pour moi un des charmes les plus doux de ma solitude. Indulgence, indulgence, les vieux en ont tant et si souvent besoin : Scimus et hanc veniam petimusque damusque vicissim. »

Et plus loin : « Faites-moi la grâce de bien compter, de compter toujours sur mes sentiments pour vous, et sur le prix que j'attache à cette franchise, à cette droiture importante qui font ensemble le caractère bien distinctif de votre âme. »

G. DUBOIS-LEYS.

Sens, le 8 octobre 1836.

L'auteur de cette notice est mort, à Sens, le 17 décembre 1836, laissant son père et ses amis dans la plus grande désolation. Agé de 30 ans à peine, **Gustave DUBOIS-LEYS** a succombé à une maladie de poitrine, qui n'avait fait que doubler son goût pour l'étude. La numismatique avait toujours été sa science favorite, et il y avait été formé par les soins de son aïeul, savant modeste comme lui, à la mémoire duquel il a voulu consacrer son dernier travail. Il est impossible d'être plus distingué par les qualités du cœur que ne l'était G. Dubois, et la foule considérable qui l'accompagnait à sa dernière demeure témoignait de l'estime générale dont il était entouré. Membre de plusieurs sociétés savantes, archiviste de la société archéologique de Sens, il apportait dans toutes ses relations l'exactitude, l'urbanité, la sincérité et le zèle le plus complet. Qu'il me soit permis d'exprimer ici ma douleur personnelle, et de rendre un hommage public au caractère de Gustave Dubois, qui était pour moi plus qu'un ami.

(Note de M. P. SALMON.)

MÉLANGES.

Description des monnaies de Mayence du moyen âge, par HENRI PHILIPPE CAPPE, membre de plusieurs sociétés savantes (en allemand); Dresde, 1856, aux dépens de l'auteur; en vente chez Mittler et fils, à Berlin, in-8°, de xiii et 174 pages, plus 7 planches de monnaies.

Mayence, comme les autres contrées rhénanes, s'est trouvée fréquemment sous la même domination que la Belgique, et a donc maintes fois partagé le même sort, depuis les Romains jusqu'à la fin de l'empire français, — depuis l'ancien César jusqu'au César moderne. Son histoire monétaire ne saurait donc être indifférente pour nous, et l'examen de l'ouvrage mentionné ne sera peut-être pas défavorablement accueilli par les lecteurs de la *Revue de la numismatique belge*.

M. Cappe, écrivain entreprenant et très-fécond, s'aperçut que les savants de l'Allemagne, en dédaignant l'histoire monétaire de leur patrie, ne s'occupaient guère que de celle des anciens ou des pays étrangers. Il conçut donc un plan vaste et patriotique, celui de publier seul et successivement, les monographies monétaires, pour le moyen âge, des innombrables grandes et petites principautés de l'Allemagne, pour lesquelles de bons travaux modernes n'existaient pas encore.

Il n'y a personne, sans doute, qui ne soit disposé à lui souhaiter tout le succès possible dans une entreprise si utile, mais si ardue, et même à lui vouer de la reconnaissance pour son zèle.

On pourrait cependant se permettre de rappeler, à M. Cappe, certain proverbe qui signale le danger de trop embrasser, et de craindre qu'il n'ait un peu surtaxé ses forces. Ce n'est pas qu'il se fasse illusion sur l'étendue de ses connaissances. Au contraire, dans plusieurs de ses préfaces, il déplore modestement son insuffisance en réclamant, sous ce rapport, l'indulgence des connaisseurs. Si de plus savants que lui, dit-il, ne peuvent ou ne veulent pas entreprendre la tâche qu'il s'est imposée, il aura du moins frayé la route.

Voici les monographies monétaires allemandes pour le moyen âge que l'auteur a déjà fait paraître, et dont les publications se sont succédé rapidement :

Les empereurs et rois allemands (t. I, 1848, t. II, 1850), la Bavière, les Burggraves de Ratisbonne, et les évêques d'Augsbourg (1850), Munster, Osnabruck, Paderborn, Corvey et Herford (même année), l'abbaye impériale de Quedlinbourg (1851), Cologne (1853), la ville et l'évêché de Hildesheim (même année), enfin Mayence (1856).

Nous n'avons à nous occuper que de ce dernier travail.

On ne possédait qu'un seul ouvrage spécial sur les monnaies de Mayence, celui de Würdtwein, publié en 1769. Depuis lors la science a fait beaucoup de progrès, et la terre a rendu bien des trésors monétaires enfouis dans son sein. Aussi Würdtwein ne donne-t-il la liste que de 734 monnaies et médailles seulement, dont moins de 200 appartiennent au moyen âge. M. Cappe, de son côté, dans le

livre qui vient de paraître, nous offre la description de 775 monnaies mayençaises, depuis les monétaires Mérovingiens jusqu'à l'année 1516. C'est beaucoup, sans doute, mais la numismatique de Mayence est fort riche, et cette liste est encore bien loin d'être complète. Dans ma collection seulement, qui n'est pas pourtant fort considérable, je trouve environ cinquante pièces du moyen âge non citées, et j'en connais beaucoup d'autres encore. — Toutefois, ceux qui savent combien il est difficile, sinon impossible, d'être complet en numismatique, ne feront pas un reproche à M. Cappe d'omissions inévitables. Il aurait pu cependant, me paraît-il, éviter une partie de ces omissions, en ne se bornant pas à sa propre collection et à celles de quelques amis, et en se fiant pour le reste aux publications sur la numismatique. Il n'aurait surtout pas dû omettre de visiter, avec soin, la collection de la ville de Mayence, la plus nombreuse en ce genre qui soit connue, et qui renferme environ 1,700 monnaies et médailles du pays.

Un reproche plus grave que l'on pourrait adresser à M. Cappe, c'est celui d'avoir fait un très-grand nombre d'attributions fausses qui se sont glissées dans son travail. Par là cet ouvrage, au lieu d'être utile, peut devenir dangereux pour les amateurs peu instruits, qui voudraient classer leurs collections d'après les indications qui s'y trouvent. Il faut bien en convenir, l'œuvre de M. Cappe trahit, dans bien des parties, la hâte avec laquelle il a été composé. En effet, beaucoup de monnaies, dont il n'a pas donné la représentation, ne sont pas décrites suffisamment, ni avec assez de clarté. Souvent on ne sait pas si la pièce est d'or ou d'argent, et quel est son module. Les monnaies d'un même prince,

parfois très-nombreuses, se suivent pêle-mêle, et sans aucun ordre; de sorte qu'il faut de longues recherches pour s'assurer si la pièce que l'on a en vue s'y trouve. L'ordre chronologique même, alors qu'il devient possible pour les pièces datées, n'y est pas toujours suivi.

Mais le plus grand défaut de M. Cappe, je le répète, est celui de n'avoir pas assez observé la loi de la filiation des types, et d'avoir parfois négligé la description minutieuse de ces types. Dans la science de la numismatique, la *comparaison* est un point capital, qu'il ne faut jamais perdre de vue. Cette comparaison, jointe à un certain tact qui n'est pas, il est vrai, donné à tout le monde, rend peut-être possible de suppléer à une connaissance approfondie de l'histoire.

La description des monnaies de Mayence du moyen âge est divisée en six parties, que nous allons passer rapidement en revue. Les limites d'une critique ne me permettant pas de signaler toutes les erreurs que j'ai pu y découvrir, et encore moins d'indiquer les monnaies omises, je me bornerai principalement à faire remarquer les attributions fausses, contre lesquelles il me semble qu'il est utile de prémunir les amateurs.

Dans sa préface, l'auteur nous donne, en quelques mots, un aperçu historique sur Mayence. Il nous assure qu'avant l'invasion romaine dans les Gaules, une localité habitée et nommée *Gersoniacum*, se trouvait à l'endroit où Drusus bâtit plus tard la forteresse de *Moguntiacum*. Je laisse à M. Cappe la responsabilité de cette assertion, bien qu'il soit très-probable que le lieu où Mayence fut fondée, ait été habité avant l'arrivée des Romains. Plus loin il est parlé d'une nouvelle destruction de la ville de Mayence par Attila,

en 451. Diverses recherches historiques qui ont paru dans notre siècle, démontrent que ce fait ne repose sur aucun fondement solide. En effet, le terrible fléau des peuples ne pouvait renverser ce qui se trouvait déjà en ruines. — Enfin, dans le même aperçu, il est dit, qu'après bien des luttes, la ville de Mayence, par compositions et par concessions des empereurs, acquit des libertés et des droits qui l'égalèrent aux villes libres impériales. — Elle serait donc déchuë par là : car on sait que Mayence faisait partie des villes *libres*, rang bien plus élevé que celui des *villes libres impériales*. Ces dernières tenaient leurs privilèges des empereurs d'Allemagne, tandis que les premières, anciennes municipalités romaines, avaient seulement vu *confirmer* leurs libertés par ces princes. Mayence se trouvait même placée à la tête des quatre principales villes libres de l'Allemagne, Ratisbonne, Bâle, Strasbourg et Cologne (1).

PREMIÈRE PARTIE. — Monnaies des Francs.

Sept monétaires mérovingiens sont décrits, et une seule de ces pièces est représentée sur la première planche. M. Cappe n'a pas connu les deux monétaires qui se trouvent dans la collection de la ville de Mayence, et qui sont, je pense, inédits (2).

(1) GEMEINER, de l'Origine de la ville de Ratisbonne, et de toutes les autres villes libres. Ratisbonne, 1817, in-8°.

ARNOLD, Histoire constitutionnelle des villes libres allemandes. Gotha, 1834, 2 vol. in-8°.

(2) Je crois pouvoir annoncer la bonne nouvelle qu'un catalogue de cette riche collection va être publié sous peu.

DEUXIÈME PARTIE. — Monnaies des empereurs et des rois d'Allemagne.

Ces monnaies commencent par celles de Charlemagne. Il existe peu d'ateliers monétaires où l'on ait frappé autant de types variés du grand empereur qu'à Mayence. Ici on ne trouve que sept pièces décrites. Plusieurs autres manquent, parmi lesquelles il y en a qui se trouvent déjà dans les publications anciennes.

P. 8, M. Cappe attribue à Charles le Gros un denier qui appartient incontestablement à Charlemagne, ainsi que M. de Coster l'a victorieusement démontré dans la *Revue*. Un denier à peu près semblable avait d'ailleurs été donné plus haut et avec raison à Charlemagne.

P. 11. Une seule monnaie y est indiquée comme frappée à Mayence sous le règne d'Othon I. Elle offre un type exceptionnel et assez étrange, et se trouve représentée pl. I, n° 11. M. Cappe entre, à son sujet, dans une discussion assez longue, à laquelle je ne m'arrêterai point. Seulement il me paraît que ce denier ne saurait être raisonnablement attribué à Othon I. Il porte d'ailleurs le nom de Conrade, et je pense qu'on peut le ranger parmi les monnaies de Conrade II.

Il existe d'autres deniers d'Othon I, frappés à Mayence, dont l'un fait partie de ma collection. Le savant Lelewel les mentionne (1). Ils offrent, d'un côté, une croix cantonnée de quatre pommes, de l'autre le temple carlovingien à

(1) *Numismatique du moyen âge, considérée sous le rapport du type*, 3^e partie, p. 128.

quatre colonnes entre lesquelles il y a une croisette. Je soupçonne que quelques-uns de ces deniers figurent dans l'ouvrage de M. Cappe, sous Othon III ; mais je ne saurais l'assurer, leur description n'étant pas assez détaillée.

Pp. 17 et 18, n^o 71, 72, 73, 74, 75 et 76. Les deniers qui figurent ici sous les noms des empereurs Othon III et Henri II sont des deniers épiscopo-impériaux que M. Cappe range avec les monnaies des archevêques, à l'exception de ceux-ci. L'un est représenté pl. I, n^o 13. L'auteur s'obstine à ne voir dans ces deniers, assez connus, que des monnaies impériales, et dans le buste de face qui se trouve sur chacune d'elles, la représentation de l'empereur. M. Lelewel⁽¹⁾, qui nous offre aussi la gravure de l'un de ces deniers, les avait, avec raison, attribués à l'archevêque Willegis, 975-1002. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à comparer le buste avec celui qui se trouve sur le sceau de ce prélat, dont il est évidemment la copie. Dans sa description des monnaies des empereurs, M. Cappe était tombé dans une erreur encore plus grave, quant à l'un de ces deniers, en le classant parmi les monnaies de l'empereur Henri IV (t. I, p. 126, n^o 590, et pl. XVII, n^o 287).

P. 23, n^o 101, 102 et 103. Ces trois deniers, qui sont donnés à Henri IV, je les restitue à Henri III. Leurs types démontrent suffisamment qu'ils appartiennent à celui-ci, et M. Cappe aurait dû s'en apercevoir par les monnaies épiscopo-impériales dont il donne plus loin la description. Il déclare que, pour ce qui concerne le n^o 103, M. Lelewel

¹ *Numismatique du moyen âge, considérée sous le rapport du type*, 3^e partie, pp. 144-145.

et d'autres l'avaient déjà attribué à Henri III; mais il refuse de se ranger à leur avis, sans en donner aucun motif.

P. 25, n° 105, et p. 24, n° 106. Ce denier et ce demi-denier me semblent appartenir à Henri V, et non à Henri IV. C'est l'avis de M. Lelewel, et c'était celui de M. Cappe lui-même, dans son ouvrage sur les monnaies impériales.

Ibid., n° 107. Cette monnaie intéressante, représentée pl. II, n° 20, ne figure pas ici à sa place. Elle n'est pas impériale, et on l'a prise aussi pour une pièce frappée pendant le *sede vacante*, opinion qui n'est pas admissible. Il est curieux de comparer cette pièce à la monnaie liégeoise que font connaître de Renesse, pl. LXXVII, et Zepernick, 2° suppl., pl. CCXXIII. La monnaie liégeoise me paraît moins ancienne que celle de Mayence, et imitée de cette dernière, tant leur ressemblance est frappante. Sur chacune figure le patron du pays, ici saint Martin, là saint Lambert, représentés de la même manière, et au revers un bâtiment à trois tours d'une même structure.

P. 25, nos 108 et 109. Sous la rubrique : *Henri IV et son fils Conrade*, M. Cappe nous offre deux monnaies impossibles. Il convient, dans la préface, que l'une est de la fabrication du trop fameux Becker, mais il croit que l'autre est authentique, et nous en offre même la figure pl. VII, n° 101. L'avvers ne convient pas cependant au revers; une pièce de Henri IV avec le temple carlovingien à quatre colonnes! — C'est un peu fort! — Si ce dernier n'était pas faux, il faudrait nécessairement l'attribuer à Henri I.

TROISIÈME PARTIE.—Monnaies de la ville de Mayence, p. 28.

L'auteur fait de singulières méprises dans cette partie

car aucune des cinq monnaies qu'il indique n'est frappée par la ville de Mayence, ni même dans cette cité. En effet, la roue simple constitue les armes de l'épiscopat, tandis que la double roue, reliée par une croix, figure sur les armoiries de la ville.

Les deux premières petites monnaies rapportées ici sont frappées à Miltemberg; les deux suivantes sont des monnaies de convention entre la ville de Cologne et l'archevêque de Mayence; et la dernière enfin n'est autre qu'une pièce épiscopale mayençaise frappée à Bingen. M. Cappe, sans s'en douter, venait, à la page précédente, 27, n° 119, de décrire un véritable denier de la ville de Mayence, qu'il fait passer pour une monnaie impériale.

QUATRIÈME PARTIE. — Monnaies des archevêques.

La série des archevêques est ici ouverte par Aribon, (1021-1031). C'est par Willegis (975-1002), qu'elle aurait dû commencer, ainsi que nous avons pu le voir plus haut.

L'auteur suivant généralement de bons guides pour la description des plus anciennes monnaies archiépiscopales, cette partie est assez bien traitée, sauf quelques légères erreurs ou des omissions excusables. Lorsque plus tard, abandonné de ces guides, il en suit d'autres peu sûrs, ou qu'il se laisse aller à ses propres inspirations, il se fourvoie de nouveau, comme nous allons le voir.

Nous ne nous arrêterons pas à deux mailles de Conrade I, qui ne paraissent pas attribuées avec certitude à cet archevêque. Mais nous ferons remarquer que M. Cappe copie parfois machinalement. Ainsi, p. 65, n° 318, il décrit une bractéate du même Conrade I, et au n° 319 suivant, il se

contente de dire : « absolument semblable à la précédente; » cette expression ne choquerait pas le moins du monde dans le catalogue d'une collection, mais elle est étrange dans la description scientifique des monnaies d'un pays.

P. 99, n° 454. Il s'agit ici de la description de l'esterlin de l'archevêque Gerlac de Nassau, imitation parfaite de la pièce si connue aux quatre lions du duc Jean, frappée à Louvain. Néanmoins, M. Cappe y découvre deux lions et deux léopards, qui sont, dit-il, les armes de l'archevêque, confondant ainsi les armes de Nassau avec celles de Conrad III, comte du Rhin et de Dauhn. Il ajoute que cette monnaie est imitée de celle aux quatre aigles de Francfort, tandis que celle-ci n'est elle-même qu'une imitation de la pièce de Louvain.

P. 102-104. La majeure partie des monnaies attribuées ici à Jean I, comte de Luxembourg-Ligny, doivent être restituées à Jean II de Nassau.

Ainsi, les florins d'or décrits sous les n° 465, 467, 468, 469, 470 et 471, appartiennent évidemment à ce dernier. Il est étonnant de voir que M. Cappe se trompe le plus souvent lorsque les armoiries figurées sur les monnaies rendent cette erreur moins excusable; il prouve par là qu'il ne connaît pas même les armoiries des archevêques dont il décrit les monnaies.

Quant au n° 472 suivant, il nous assure que c'est un florin d'or, et cite le *Groschen-Cabinet* et *Würdtwein*, où cette pièce est cependant décrite comme un esterlin.

Je doute fort que le n° 475 suivant soit de Jean I, ou même de Mayence. Rien ne l'indique, et la pièce me paraît plus ancienne. Elle est représentée pl. III, n° 51, mais

d'après un exemplaire mal conservé, qui laisse la question indécise. Acceptons-la toutefois sous bénéfice d'inventaire.

Enfin, le n° 474 et dernier, attribué à Jean I, est un petit denier qui appartient encore incontestablement à Jean II de Nassau. Aussi ce denier ainsi que la plupart des florins d'or cités ci-dessus, reparaissent-ils encore une fois sous le règne de Jean II, sans que M. Cappe se souvienne qu'il les avait déjà décrits sous Jean I. Cette manière de procéder, nous allons le voir, a été suivie plus d'une fois dans son travail.

P. 106, n° 485, et p. 109, les n° 498 et 499, qui figurent sous Adolphe I de Nassau, appartiennent évidemment à Adolphe II de la même famille, et sont donc moins anciens de près d'un siècle. Plus loin, sous Adolphe II, les mêmes types reparaissent, mais attribués cette fois justement.

Les monnaies d'Adolphe I sont nombreuses, et il règne une telle confusion dans leur description, que l'on a bien de la peine à s'y retrouver. Le métal, le module et l'espèce sont fréquemment omis. De plus, l'auteur y admet, comme variétés, différentes pièces estampillées, que chacun peut créer à l'infini.

Pp. 114 et 115, n° 519 à 522. Ces quatre florins d'or, rangés sous le règne de Conrade II de Weinsperg, appartiennent à celui de Conrade III, comte du Rhin, comme le démontrent les armoiries qui en sont bien différentes. Aussi aurons-nous l'avantage de renouveler leur connaissance plus loin, où ils figurent à leur véritable place.

P. 138, n° 635 et 636. Ce sont là encore deux pièces modernes de la grandeur d'un écu, datées de 1458. Un numismate ne s'y trompera pas : il existe de cette fabrica-

tion bien des variétés, qui ont paru à un siècle et demi de distance.

P. 140. Diethère, comte d'Isembourg, a occupé, on le sait, à deux reprises, le siège de Mayence. Destitué par le pape en 1461, il fut réélu en 1475 et mourut en 1482. Or, M. Cappe a la prétention de distinguer les monnaies frappées sous les deux règnes; mais comme il ne connaît qu'imparfaitement l'histoire de Mayence, il se trompe, tout naturellement. Il assigne au premier règne les monnaies qui portent ELECTVS, et au second ceux qui ont : ELECTVS ET CONFIRMATVS, ou bien ARCHIEPISCOPVS. Mais Diethère avait été, dès son premier gouvernement, *confirmé* par le pape, de sorte que cette distinction est fautive. Quant aux monnaies qui portent le titre d'archevêque, elles sont frappées en 1478 ou après cette année, qui fut celle où il reçut la consécration épiscopale. J'ajouterai que M. Cappe nomme Diethère Theodoric II, ce qui est inexact : Diethère et Theodoric étant deux noms très-distincts.

P. 160. Après avoir décrit les monnaies de l'archevêque Albert de Brandebourg, tant celles sans date que celles qui sont datées de l'année 1515, M. Cappe ajoute : « ici finissent les monnaies des électeurs au moyen âge. » Je sais fort bien que l'époque nommée moyen âge se compte ordinairement depuis l'avènement de Charlemagne jusqu'à celui de Charles-Quint, ou jusqu'à la réforme. Mais, en numismatique, c'est le type qui doit régler la fin de cette époque. Or, bien qu'Albert de Brandebourg ait gouverné depuis 1514 jusqu'en 1545, toutes les monnaies, au moins celles frappées pour l'électorat de Mayence, conservent le

même type. Le seul changement qui s'y trouve, c'est que les caractères gothiques disparaissent après les cinq ou six premières années de son règne. Il fallait donc, ou s'arrêter à son avènement, ou continuer jusqu'à la fin. Les lettres gothiques paraissant encore après 1515, qui peut assurer que les monnaies sans date que M. Cappe admet, sont plus anciennes que celles des années 1516 et 1517 qu'il exclut? S'il voulait se montrer rigoureux pour les bornes assignées communément au moyen âge, il aurait dû laisser de côté les monétaires mérovingiens.

CINQUIÈME PARTIE. — Monnaies du chapitre cathédral à Mayence, pendant le xiv^e et le xv^e siècle, p. 161.

L'auteur ayant suivi, dans cette partie, l'excellent ouvrage de Zepernick, il n'y a rien à y reprendre.

SIXIÈME PARTIE. — Monnaies du monastère de Saint-Aubin, p. 165.

Ici, M. Cappe oublie que le moyen âge finit fatalement avec l'année 1515, puisqu'il consacre ce court chapitre aux monnaies précitées, uniquement parce que l'empereur Maximilien accorde au chapitre de Saint-Aubin le droit de frapper monnaie en 1518. Il prétend qu'il est seulement probable que le chapitre fit usage de suite du droit qui lui était conféré, et ajoute que la première monnaie connue est de 1597. C'est encore là une assertion inconcevable, puisqu'elle s'appuie sur l'ouvrage spécial de Reuter, qui traite des monnaies du chapitre de Saint-Aubin. Or, Reuter n'avait garde d'oublier le plus ancien florin d'or (†), qui

(†) REUTER, *Albansgulden*, Mayence, 1790, in-8^o, p. 165.

parut dès l'année 1518, pièce d'ailleurs connue par une foule d'anciennes publications, et reproduite maintes fois par la gravure.

L'ouvrage sur les monnaies de Mayence est terminé par un aperçu sur les ateliers monétaires de l'archevêché. C'est une bonne idée, et c'est aussi la partie de l'ouvrage pour laquelle l'auteur mérite le plus d'éloges.

J'ai cependant quelques observations à y faire :

M. Cappe parle, tant des ateliers monétaires mayençais dont les noms se rencontrent sur les monnaies, que de ceux qui ne se trouvent mentionnés que dans les chartes. On en compte vingt-quatre, ce qui est certainement un très-grand nombre pour un si petit État.

Je vais en ajouter un, mais je crains que je ne doive, en échange, en supprimer un autre. M. Cappe n'a pas mentionné *Geismar* (*Hof-Geismar*), petite ville de la Hesse électorale, sur laquelle les archevêques de Mayence possédaient des droits. Ma collection renferme deux deniers inédits de l'archevêque Werner, 1260-1288, qui portent le nom de cette ville.

En revanche, je ne puis croire que l'archevêque de Mayence, Conrade III, qui avait tant d'ateliers monétaires de son pays à sa disposition, ait fait frapper monnaie au château de Riel. Ce château, d'où sortirent bon nombre de monnaies des archevêques de Cologne, était situé sur le Rhin, en dessous de cette ville. M. Cappe, p. 151, n° 584, décrit un florin d'or de Conrade III, avec la légende : **MONETA.NOVA.AVREA.RILEN**. Je crois tout bonnement que cette légende a été mal lue, et qu'il faut lire, soit *moneta* **BINGEN.**, soit *moneta* **RENEN.**

Quant à l'atelier monétaire d'*Udenheim*, ce n'est pas, comme M. Cappe l'assure, l'endroit de ce nom dans l'ancien évêché de Spire appelé depuis Philippsbourg, mais bien un village à quelques lieues seulement de Mayence, et où se trouvait un château fort.

Les sept planches qui accompagnent le livre de M. Cappe représentent cent vingt monnaies. Elles sont bien exécutées et font désirer qu'elles fussent plus nombreuses.

En terminant le compte rendu de cet ouvrage, avouons que, malgré ses défauts, il ne laisse pas de combler une lacune.

Si l'auteur, en continuant ses publications, voulait bien se pénétrer de l'idée qu'il ne suffit pas de produire vite et beaucoup, il en résulterait plus de gloire pour lui et plus d'utilité pour ses lecteurs.

H. HELBIG.

Monuments de la maison de France. Collection de médailles, estampes et portraits, recueillis et décrits par GUILLAUME COMBROUSE (1). Paris, imprimerie de J. Claye, rue Saint-Benoit, 7. MDCCCLVI. In-folio de XII et 54 pages ; plus 60 planches gravées sur cuivre.

Encore un de ces splendides et chers volumes qui ne s'adressent qu'à un petit nombre d'élus ! La fortune de M. Combrouse lui permet, dit-on, ces fantaisies aristocra-

(1) M. Combrouse a signé plusieurs de ses ouvrages *Combrouse*, avec un N. Nous signalons cette particularité aux investigations de M. Quérard.

tiques, et nous l'en félicitons sincèrement. L'auteur, au reste, est coutumier du fait. On n'a pas oublié son magnifique et rare ouvrage sur les *Monnaies nationales de France*, ni son *Décameron numismatique*, singulier volume aussi amusant à lire que difficile à trouver.

Depuis bientôt six ans, M. Combrouse paraissait avoir abandonné la numismatique. Était-ce une bouderie momentanée ou un divorce irrévocable? On l'ignorait. Voici qu'il reparait avec un nouvel ouvrage, plus considérable encore que ses aînés, du moins au point de vue de son exécution matérielle. Dès qu'on ouvre ce somptueux volume, on reste ébloui par la blancheur éclatante du papier sur lequel reluit, en lettres d'or et en style lapidaire, une dédicace de l'œuvre à *Jeanne d'Arc, libératrice de la France!*

Dans une préface — mignonne et bien corsée, comme dit l'auteur — écrite d'un style pailleté de lazzi et de néologismes à faire pâlir le *Charivari* et le *Figaro*, M. Combrouse explique le but de son œuvre dont ce premier volume ne serait que le prospectus; un prospectus de soixante et dix francs!

M. Combrouse a réuni, pour l'iconographie de la MAISON DE FRANCE, « celle qui commence à Witikind, père de « Robert le Fort, et qui finit à M. de Chambord » (sans compter les d'Orléans, qui n'ont pas fini), une série de tous genres, bas-reliefs, ciselures, peintures, médailles surtout, qu'il se propose de décrire, non pas à la manière pédante et ennuyeuse des savants en *us*, mais dans une conversation piquante, agréable et spirituelle. Cette causerie n'exclura pas l'érudition sérieuse, « puisque des antiquaires

« tels que Montfaucon, Anselme, Mabillon, Leblanc, « Lelong, y prendront souvent la parole. » L'auteur donnera la préférence aux objets qui font ou qui ont fait partie de sa collection, mais il n'aura pas le travers de repousser un monument curieux par cela seul qu'il appartiendrait à un autre amateur, ou à une collection publique.

Nous croyons en avoir dit assez pour inspirer le désir de posséder, ou au moins de voir ce *Kohinor* des prospectus. Analyser une à une les soixante planches qu'il contient, serait refaire le travail si bien fait de M. Combrouse, ce dont nous nous confessons incapable, ou le reproduire en entier, au mépris des lois sur la propriété littéraire et de l'avis menaçant qui se trouve en regard du titre. Contentons-nous de glaner, dans ce champ si riche, quelques petites citations dont l'auteur a autorisé l'emprunt, quelques observations anodinement innocentes, dont il nous pardonnera la témérité.

Et d'abord, nous demanderons si les planches assez nombreuses, que l'auteur donne, de monnaies mérovingiennes et carlovingiennes, ne paraissent pas sortir du cadre qu'il s'était tracé? S'il n'en est pas de même de ces belles médailles, très-curieuses et parfaitement rendues, de divers personnages que nous croyons étrangers à la famille de Witikind et du comte de Chambord? Mais passons sur le plus ou moins d'opportunité de ces planches : elles sont superbes, elles font honneur au talent de MM. Cartier fils, Dardel, Porreau, etc., nous aurions tort de chicaner là-dessus. Par contre, si l'auteur sort quelquefois de son sujet, nous voyons qu'il veut le rendre le plus complet possible, scruter tous les coins et les recoins et suivre sa

famille jusque dans ses rameaux les plus obscurs, jusque dans ses arcanes les plus cachés. Après les jetons des *légitimés de France*, singulière collection de ces enfants de l'amour, vient le buste de M^{lle} Marquis, une des maîtresses du duc d'Orléans, le père de Philippe-Égalité. Puis c'est un dessin représentant la même demoiselle Marquis avec ses trois enfants : sa fille, devenue comtesse de Brossard, et ses deux fils, les abbés-comtes de Saint-Fard et de Saint-Albin, morts à Paris en 1825 et en 1829. L'auteur nous apprend que ces deux derniers avaient obtenu de Louis XVIII de prendre les armoiries d'Orléans; mais il n'est pas parvenu à savoir si l'un ou l'autre de ces abbés, le comte de Saint-Albin surtout, « qui vécut très-galamment, dans la double acception du mot, » ont perpétué la race de saint Louis. C'est une lacune fâcheuse. M. Combrouse paraît avoir un goût tout spécial pour la recherche — interdite — de la paternité. C'est lui qui nous a appris, dans son *Décameron*, que M^{me} Lafarge, d'arsénicale mémoire, était la nièce du dernier roi des Français.

Parler de Charlemagne, à propos de bâtards, ce n'est pas sortir du sujet. La médaille la plus curieuse parmi tant de bijoux que décrit M. Combrouse, est, selon nous, le magnifique sol d'or à tête du grand empereur, qui se trouve gravé sur la planche VII, n° 2. Cette pièce, extraordinairement précieuse, échappa au cabinet de France « par la « faute de M. Duchalais, qui la repoussait avec l'entêtement que finit par inoculer je ne sais quel parti pris « contre tout ce qui dérange une idée systématique. » Elle se trouvait cependant depuis soixante ans dans la collection du célèbre abbé antiquaire Champion de Tersan.

En 1819, la collection échet à M. Sivard-Beaulieu, ancien administrateur des monnaies et député de la Manche, sous la Restauration. Les héritiers du dernier possesseur l'ont vendue, en 1854, à M. Rollin, qui céda le Charlemagne à M. Lecarpentier, de Honfleur, où il se trouve actuellement. M. Combrouse n'hésite pas à considérer cette belle monnaie, ou médaille, si l'on préfère, comme authentique. Mais il veut qu'elle ait été frappée, dans le genre des *restitutions* romaines, lorsqu'Othon III fit la première ouverture du tombeau à Aix-la-Chapelle, en 1001. Pourquoi? il ne le dit point. S'il avait connu les curieuses dissertations de notre collègue et ami, M. de Coster, sur les monnaies de Charlemagne, il se serait épargné une erreur manifeste. Othon n'a pas pu emprunter les forges de Dorstat ou Duerstède, ni prendre le nom d'une ville qui n'existait plus à son époque. Les monnaies de Dorstat finissent avec Louis le Débonnaire.

R. CH.

Tweede verhandeling over de by Domburg gevonden romeinsche, fransche, britannische en andere munten; door JHR. C. A. RETHAAN MACARÉ (Seconde dissertation sur des monnaies romaines, franques, britanniques et autres, trouvées près de Dombourg; par messire C. A. RETHAAN MACARÉ). — Middelbourg, chez les frères Abrahams, in-8° 1856, avec 4 planches.

En 1857, M. Rethaan Macaré remit à la Société scientifique de la Zélande, un rapport concernant des monnaies

romaines et du moyen âge trouvées près de Dombourg, village situé dans l'île de Walcheren, province de Zélande, au royaume des Pays-Bas. Ce rapport fut imprimé et a été cité, dans la *Revue*, comme une source des plus recommandables à consulter pour l'étude de la numismatique mérovingienne et carlovingienne. C'est ainsi que ce travail, quoique rédigé dans une langue fort peu répandue, a été connu en France, où M. Fillon en a fait usage dans ses savantes publications.

D'autres monnaies furent trouvées sur le même emplacement pendant les années 1838 à 1845. Elles ont fourni, à M. Rethaan Macaré, les éléments d'un nouveau travail, qu'il a présenté à la Société scientifique de la Zélande, dans la séance du 5 avril 1854. Dans cette nouvelle publication, l'auteur fait usage de toutes les découvertes qui ont été faites depuis quelques années, dans la science numismatique ; il discute bien les types, examine consciencieusement les opinions diverses, et déploie pour faire les attributions des monnaies, une grande perspicacité qui témoigne d'études sérieuses.

Appelé naturellement à se prononcer sur l'établissement qui a dû exister anciennement sur l'emplacement où ces monnaies ont été trouvées, M. Rethaan Macaré examine son origine, et conclut à son existence pendant la période romaine.

Son travail est divisé en quatre parties : la première traite des monnaies romaines ; la seconde des monnaies mérovingiennes ; la troisième des monnaies carlovingiennes ; la quatrième des monnaies diverses, appartenant à différents seigneurs du moyen âge.

La première partie n'offre rien de remarquable : elle contient les descriptions de monnaies d'Adrien, de Faus-tine, la mère, et de Julia Domna.

Il n'en est pas ainsi des monnaies mérovingiennes, qui sont de véritables petits trésors. L'auteur décrit, en premier lieu, les triens qui frappés par des rois mérovingiens, l'ont été au nom et à l'effigie des empereurs. Ces pièces, monuments parlants de la chute du pouvoir impérial dans les Gaules, ont été fabriquées les unes à Metz et à Trèves, les autres dans des localités dont elles portent les signes particuliers, qui ont déjà fait l'objet de dissertations savantes insérées dans la *Revue numismatique* publiée par MM. Cartier et de la Saussaye. C'est là tout un épisode du commencement de l'histoire de la domination mérovingienne dans les Gaules.

Les monnaies suivantes sont de l'époque où le numéraire mérovingien fut empreint des noms des monétaires et des localités auxquelles il appartient. Celles-ci sont de Namur, Charenton, Durstede, Metz, Trèves, Vic sur Seille, Avallon, *Isoanrosso* (?), *Cassiriaco* (?) etc.

Les seiga et les monnaies britanniques, véritables aberrations du système mérovingien qui précéda celui des carlovingiens, forment des séries à part et intéressantes par le grand nombre de variétés qu'elles offrent.

Les premières monnaies carlovingiennes donnent lieu à M. Rethaan Macaré, de rappeler que, dans son premier travail, il avait attribué, à Pepin et à Martin, une petite pièce à deux profils et marquée au revers : PIM. Cette opinion, quoique contredite par une autre, qui prétend y voir le monogramme de Rothomagus, semble cependant assez fondée

à M. Rethaan Macaré pour la soutenir de nouveau à propos de deux autres pièces d'un type à peu près semblable. Les monnaies de Pepin, au nombre de cinq, sont remarquables par leur type et leur excessive rareté.

Ensuite M. Rethaan Macaré parle des deniers empreints du premier type de Charlemagne, c'est-à-dire de ceux au nom de *Carolus*, en deux lignes. Ils sont au nombre de trois : le premier à la légende SCE MARI (*Sancta Maria*), appartient à une localité qu'il sera difficile de déterminer, à cause du grand nombre d'endroits qui reconnaissaient la Vierge comme leur sainte patronne ; cependant l'auteur est assez disposé à le donner à Aix-la-Chapelle. Le second est un denier frappé à Saint-Trond, (SCE-TRV-DO), ancienne villa, nommée *Sarchinium* et qui appartenait à des membres de la famille des Pepin. La troisième pièce est une obole de Bonn.

L'auteur passe à la description d'un denier de Charlemagne, à la légende : *Christiana religio*, d'un denier de Melle et d'un autre de Quentovic. Toutefois il doute si ce dernier appartient réellement à Charlemagne, comme le soutenait M. de Coster, et il pense qu'étant conforme à l'édit de Pistes, il pourrait bien être attribué à Charles le Chauve. Nous ferons cependant observer que jusqu'ici nous n'avons pas vu, dans les trouvailles, qui ont été faites à Dombourg, des monnaies de Charles le Chauve ; par conséquent nous croyons devoir nous ranger, sous ce rapport, à l'avis de M. de Coster.

Les monnaies de Louis le Débonnaire, sont ou de Mayence, ou de Venise, ou marquées à la légende *Christiana religio*. La dernière monnaie de l'époque mérovin-

gienne, signalée par M. Rethaan Macaré, est un denier frappé à Durstede, et attribué, par M. Lelewel, à Lothaire.

La quatrième partie, consacrée aux monnaies diverses du moyen âge, mentionne de petits deniers de Valenciennes, de Saint-Omer, de Bruges, d'Ypres, d'Alost, de Lille, de Béthune, de Louvain, un denier au nom de Philippe et un denier tournois de Louis IX, roi de France, etc. L'auteur, comme de juste, se borne à indiquer les ouvrages dans lesquels ces pièces ont été publiées, et adopte la distinction de leurs types locaux, telle qu'elle a été établie dans la *Revue*. A la fin de son travail, il fait connaître aussi quelques objets antiques qui ont été trouvés près de Dombourg.

En résumé, le livre de M. Rethaan Macaré, s'il ne fait pas connaître exclusivement des pièces inédites, est une œuvre consciencieuse, digne de l'attention des numismates qui s'occupent des monnaies mérovingiennes et carlovingiennes, remarquable par les pièces nouvelles qu'elle fait connaître, et qui seront certainement consultées avec fruit par les numismates français. Nous regrettons que l'abondance des matériaux nous empêche de donner l'analyse des arguments dont M. Rethaan Macaré fait usage.

L'exécution des planches est faite avec un soin tout particulier, qui fait honneur aux graveurs de la Hollande.

CH. P.

Nous recevons le second cahier des *Münzstudien*, du docteur Grote, publication qui fait suite à son *Blätter für Münzkunde* trop longtemps interrompu. Ce second cahier ne contient que deux Mémoires :

1° Une dissertation de M. Schledelhaus, d'Alexandrie, sur les prétendues médailles de Bérénice I^{re}, et sur la découverte d'une pièce semblable portant le nom de Cléopâtre;

2° Une monographie des monnaies de Munster, pendant le moyen âge, par M. le docteur Grote. Ce savant et curieux Mémoire est accompagné de dix planches, représentant quatre-vingt-une monnaies. Il renvoie pour les autres, aux planches de M. Cappe.

Après avoir, selon la louable coutume des Allemands, rappelé les ouvrages précédemment publiés sur la matière qu'il se propose de traiter, l'auteur entre dans quelques explications sur les différents systèmes de poids employés par ses devanciers, et donne la clef, parfois difficile à trouver, pour des étrangers, des signes cabalistiques dont ses compatriotes font usage dans la désignation des poids.

Nous y voyons que M. Cappe se sert du Loth de Cologne subdivisé d'une manière décimale, en cent *Loththeile*; Mader et Appel, du Grain de Vienne (1 Loth = 251 $\frac{1}{4}$ grain). Niesert emploie l'abréviation Gr., sans indiquer sa signification. L'auteur lui-même a fait jadis usage de l'As (1 Loth = 504 As); actuellement on emploie ordinairement le gramme (1 Loth = 14,610 gr.). Ainsi, d'après ces diverses explications, on trouve que :

Le centième de Loth est égal à 2 $\frac{1}{2}$ Grains de Vienne, à 5 As ou à gr. 0,146 16 (en nombre rond, 0,150 milligrammes).

Le Grain de Vienne, à 0,0582 (ou 0,060 milligr.).

L'As des Pays-Bas à 0,04805 (0,050 milligr.).

Ces explications ne seront peut-être pas sans utilité pour plusieurs lecteurs de la Revue.

R. CH.

Les *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, dans le numéro du quatrième trimestre de 1856, contiennent une Note de M. Meillet, chimiste, sur un nouveau procédé de son invention qu'il intitule : MÉTALLOPLASTIE, *reproduction métallique sur papier des monnaies, cachets, sceaux, etc.* A cette Note est jointe, comme spécimen, une planche très-joliment exécutée. Le procédé de M. Meillet consiste à se procurer, au moyen de la galvanoplastie, des empreintes en creux des pièces qu'on veut reproduire, et à se servir de ces empreintes en guise de timbres secs, pour imprimer en relief, sur papier, les médailles ou monnaies. M. Meillet donne à celles-ci leur apparence métallique en appliquant préalablement sur le papier, à l'aide d'une couche de gutta-percha ramollie, des rondelles d'étain en feuilles, blanches, dorées ou cuivrées, selon le métal. Nous ne pouvons que donner des éloges au parti que l'auteur a tiré de ce qu'il appelle son procédé. Mais nous lui ferons remarquer que, depuis longtemps, un procédé analogue si pas identique, a été employé en Angleterre dans plusieurs livres de luxe; qu'en Allemagne, on a publié divers ouvrages considérables sur la numismatique ancienne et moderne, avec des planches également exécutées en relief sur papier, préalablement doré ou argenté; que M. Hucher, du Mans, s'est également servi d'empreintes en creux pour produire des pièces en relief sur le papier, toutefois sans couleurs métalliques, et qu'enfin, nous-même, nous avons donné aux membres de la Société numismatique, en 1852, un essai de reproduction métallique en relief sur papier de la médaille de la princesse de Stolberg, femme du prétendant. Ce n'est donc pas un *nouvel art*, comme le pense M. Meillet.

De numis muhammadanis in numophylacio regio dresdensi asservatis commentatio. Lipsiæ, 1856, in-8°, 115 p.

M. le docteur Ludolff Krehl, secrétaire de la Bibliothèque royale de Dresde, vient de faire paraître sous ce titre : *Le Catalogue raisonné des pièces à légendes arabes que possède le cabinet de Dresde.* L'étude des monnaies orientales acquiert de jour en jour de nouveaux adeptes, surtout en Russie et en Allemagne. Les travaux récents de Frachn, de Dorn, de Tornberg et de notre savant collaborateur M. F. Soret, de Genève, y vulgarisent de plus en plus la connaissance de ces monnaies jadis complètement négligées. Pour favoriser ce mouvement, M. Krehl a cru qu'il était utile de faire connaître aux amateurs ce que contiennent les diverses collections, et il a commencé par celle dont il est un des administrateurs. Il est à regretter que l'auteur n'ait pas ajouté à son savant commentaire les dessins des pièces inédites. En numismatique rien ne vaut de bonnes planches et aucune description ne peut y suppléer.

R. CH.

La *Revue archéologique de Paris*, qui s'occupe plus rarement que jadis de numismatique, contient dans son numéro du 15 décembre dernier, un article assez court et fort superficiel sur les *Cabinets de médailles en Angleterre et leurs catalogues*. Pour faire voir combien ce travail est peu complet, il suffira de dire qu'il ne cite, en tout, qu'environ quinze collections, depuis celle du prince Henri, fils de Jacques I^{er}, jusqu'à celle du colonel William Martin

Leake. On sait que le propriétaire de cette belle collection de médailles grecques recueillies par lui pendant un long séjour en Orient, vient d'en publier le catalogue sous le titre de : *Numismata hellenica*. La Revue d'Édimbourg, dans son numéro de juillet dernier, avait donné une analyse intéressante et judicieuse de ce nouvel ouvrage du colonel Leake.

R. CH.

Dans le mois d'octobre dernier, un cultivateur s'occupant de la culture de sa terre, située dans le voisinage de Maestricht, trouva une monnaie d'argent, tellement couverte de vert-de-gris, que presque rien du coin n'était plus visible. Cette pièce fut acquise par M. J.-F. Schmeinek, numismate, à Maestricht, et après un nettoisement soigneux il reconnut qu'elle était un magnifique exemplaire du quart d'écu de Guillaume de Bronkhorst, baron de Gronsfeld (1556-1575), pièce fort remarquable et extrêmement rare. Maintenant elle fait partie du cabinet de monnaies et médailles, formé par M. Schmeinek.

Av. ✠ GVIL × D × BRON × BA × I × GRO × ET × RIN × D × I × ALP Buste de face à mi-corps.

Rev. ✠ SIT × NOMEN × DOMINI × BENEDICTVM Armes en cartouche.

F. SCH.

Les n^{os} 2 et 3 de la *Nouvelle Revue numismatique française*, année 1856, ont paru successivement, dans un espace

assez rapproché. Tout fait espérer que le volume sera prochainement terminé et que cette savante publication, momentanément interrompue par suite de changement de direction, reprendra sa marche régulière accoutumée. Voici la table des articles des deux dernières livraisons :

Note sur la forme de la lettre E, dans les légendes de quelques médailles gauloises, par M. A. DE LONGPÉRIER.

Essai sur les statères de Cyzique (suite), par M. CH. LENORMANT.

Monnaies de l'Afrique septentrionale à légendes puniques, par le D^r A. JUDAS.

Monuments de Jérusalem, représentés sur les deniers des rois latins, frappés au douzième siècle, par M. le comte DE VOGUÉ.

Médaille d'or de Lois XII, le sculpteur Michel Colombe, par A. DAUBAN.

Du cheval-enseigne sur les médailles gauloises, et particulièrement sur celles de l'Aquitaine, par M. le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES.

Essai sur les statères de Cyzique (suite), par M. CH. LENORMANT.

Monnaies de l'Afrique septentrionale à légendes puniques, par le D^r A. JUDAS.

Quelques deniers de Pepin, de Carloman et de Charlemagne, par M. A. DE LONGPÉRIER.

Notices sur quelques monnaies tirées d'une petite collection, par E. HURON.

Annales et bulletin de l'institut archéologique (de Rome), 1845-1853. Compte rendu par M. le baron DE WITTE.

R. CH.

Un dépôt de monnaies, nouvellement exhumé et contenant environ cent cinquante *triens* mérovingiens, vient d'être acquis, en totalité, par M. Rousseau, à Paris. Il y a là, assure-t-on, une foule de pièces du plus haut intérêt, des raretés de premier ordre, et des choses tout à fait nouvelles et inconnues.

R. CH.

Nous donnons, sous les n^{os} 6, 7, 8 et 9 de la planche III, quatre triens qui appartiennent à M. J. A. Justen. Le premier, le n^o 6, est une imitation visigothe, avec la Victoire-squelette aux ailes de moulin. Le deuxième, d'un style fort singulier, présente ce que M. Lenormant appelle le signe chlodovéen; c'est-à-dire que la légende commence par un demi-D, ou C à rebours, et finit par un C, ces deux lettres s'appuyant sur les épaules du personnage, en guise d'épaulettes. Le troisième est offert comme énigme aux déchiffreurs. Le dernier porte du côté de la tête : AVETANO FIT ou AVFTANO FIT; au revers : LANDERICVS M. Cette pièce pourrait bien appartenir à quelque localité de notre pays où le nom de *Landry* est tout à fait indigène. Elles pèsent respectivement : gr. 1.20, 1.41, 1.17 et 1.50.

R. CH.

Une dépêche du Ministre des finances, en date du 2 février 1857, n^o 11014, renouvelle la défense faite aux comptables de l'État, d'accepter en paiement les monnaies de cuivre étrangères, c'est-à-dire les nouvelles monnaies fran-

çaises qui, dans les localités voisines de la frontière, circulent en assez grand nombre. R. CH.

Le *Recueil de documents et de Mémoires relatifs à l'étude spéciale des sceaux du moyen âge*, que publie, à Paris, M. Forgeais, président de la Société de sphragistique, après une interruption assez longue, avait recommencé à paraître, dans les premiers mois de l'année dernière. Depuis la publication de la neuvième livraison du tome IV, qui doit en avoir douze, et qui porte le millésime de 1855, cette entreprise paraît être de nouveau suspendue, si pas abandonnée. Nous le regrettons vivement; la Revue de sphragistique, dont les premiers volumes, promptement épuisés, se payent fort cher, était parfaitement exécutée, sous tous les rapports, et méritait la sympathie des amateurs.

R. CH.

Le local de la Bourse d'Anvers se composait d'une espèce de cour carrée et entourée d'une galerie assez semblable à celle des anciens cloîtres. Depuis longtemps l'idée avait dû venir aux autorités de notre métropole commerciale de couvrir cette cour d'un abri. Mais c'était une entreprise assez difficile que d'élever une voûte ou un toit, sans supports intérieurs, et d'une forme élégante, sur une superficie de 1,544 mètres carrés. M. Ch. Marcellis, d'Anvers, industriel métallurgiste, à Liège, est venu, le fer aidant, résoudre le problème. Un dôme de verre immense, couronné par une élégante coupole, abrite actuellement les commerçants de la grande cité. Le commerce d'Anvers voulut se

montrer reconnaissant envers M. Marcellis, qui, en rendant un grand service aux particuliers, venait de doter la ville d'un monument magnifique : il ouvrit une souscription, dans le but de faire frapper une médaille en l'honneur de l'habile architecte. L'exécution de cette médaille fut confiée aux soins des frères Wiener, artistes dont la réputation bien méritée est devenue européenne. L'avvers, dû à M. Léopold Wiener, reproduit les traits parfaitement ressemblants de M. Marcellis. Le revers représente l'intérieur de la Bourse, vu des deux arcades dont les piliers forment le premier plan. M. Jacques Wiener, auteur de cette partie de la médaille, possède un talent tout spécial pour rendre en bas-relief les vues intérieures des monuments. C'est en quelque sorte un genre nouveau qu'il a créé dans la gravure en médailles. Nous donnons, planche VIII, la médaille Marcellis, comme un des beaux échantillons de l'art de la gravure dans notre pays.

R. CH.

Notre honorable confrère, M. J. F. G. Meyer, directeur du cabinet royal des médailles, à la Haye, vient de recevoir de S. M. le Roi des Pays-Bas, la décoration de chevalier de l'Ordre de la couronne de Chêne, comme témoignage de haute satisfaction pour la manière dont il gère les fonctions qui lui ont été confiées.

R. CH.

M. P. A. Boudard est un de ces hommes dont les travaux font époque dans les annales de la science. Ses *Études ibériennes*, publiées en 1852, en fournissent la preuve, et bientôt il en produira une nouvelle par sa *Numismatique*

ibérienne, précédée de recherches sur l'alphabet et la légende des Ibères, dont le prospectus vient de paraître. L'ouvrage sera divisé en deux parties; la première comprendra :

1° L'explication de l'alphabet ibérien, par des légendes ibéro-latines, la plupart inédites;

2° Les preuves de l'identité des langues ibérienne et basque, par l'identité des suffixes, de la combinaison des voyelles, de la formation des mots, des mots eux-mêmes, et de leurs radicaux;

3° La liste par ordre alphabétique des noms des peuplades et des lieux de l'Hispanie, mentionnés par les anciens auteurs, avec leur synonymie, l'indication des noms modernes correspondants, et souvent leur explication par la langue ibérienne.

La seconde partie est consacrée à la numismatique et terminée par un essai sur l'origine de quelques villes anciennes de l'Hispanie, ibériennes ou celtiques.

On le voit, cet ouvrage intéresse à la fois les numismates, les historiens et les linguistes. Il sera publié en huit fascicules de cinq feuilles in-4° et de cinq planches chacun; le prix de chaque fascicule est de fr. 5-25. On souscrit chez M. Deeq, rue de la Madeleine, à Bruxelles, et chez M. Rollin, à Paris.

CH. P.

M. de Coster cesse de faire partie de la commission directrice de la *Revue*. Malgré cette démission regrettable, le concours si utile et si dévoué de notre honorable collègue demeure acquis à un recueil dont il fut l'un des fondateurs et dont il restera l'un des collaborateurs les plus zélés.

R. CH., CH. P.

NÉCROLOGIE.

La *Société de la Numismatique belge* vient de perdre dans VICTOR-LOUIS-MARIE GAILLARD, un de ses membres les plus savants, et la *Revue* un collaborateur actif. Gaillard est mort à Gand, le 10 septembre 1856 : il était né dans cette ville, le 28 mai 1825. Après avoir fait de brillantes études, il avait parcouru l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et la France. De retour dans sa patrie, il s'était passionné pour les recherches sur l'histoire et sur la numismatique du pays, et particulièrement de la Flandre. Les articles que Gaillard a publiés, tant en français qu'en flamand, dans le *Messenger des sciences historiques*, les *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, les *Annales de la Société des Beaux-Arts*, le *Bulletin du bibliophile belge*, l'*Eendragt*, les *Bulletins* et les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, et le *Recueil des bulletins de la commission royale d'histoire*, prouvent tout à la fois un jugement sain et des connaissances variées et très-étendues.

En peu de temps Gaillard s'était acquis une réputation méritée, et l'apparition, en 1852, de son grand ouvrage intitulé : *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre, etc.*, dont le deuxième volume vient de paraître, fit une profonde sensation. C'était un monument qu'il élevait à l'histoire nationale de sa patrie.

Une plume plus élégante que la nôtre a écrit la biographie de notre ami Gaillard, (1) et a consacré de belles pages

(1) *Note sur V. L. M. Gaillard*, par C. A. SERRURE, Gand, 1856. xxx p.

à énumérer ses nombreux travaux. Nous nous contenterons de rappeler ici les titres des articles qu'il a fait insérer dans la *Revue de la Numismatique belge* :

Les légendes des anciennes monnaies belges. (Tome V, 1^{re} série, p. 98-112.)

Esterlins de Gui de Dampierre, frappés à Damme. — Sa monnaie reçue par les gens du roi de France. (T. VI, 1^{re} série, p. 587-595.)

Histoire politique et numismatique du comté de Réthel. (T. 1^{er}, 2^e série, p. 115-159.)

Notice biographique sur Edmond Jonnaert. (T. 1^{er}, 2^e série, p. 525-526.)

Les officiers de la monnaie vers 1525. (T. III, 2^e série, p. 81-85.)

Deniers de Renould, abbé de Saint-Winoc (1052-1068). (T. IV, 2^e série, p. 200-205.)

Compte rendu de l'annuaire de l'université de Gand. (T. V, 2^e série p. 501-509.)

ALEX. PINCHART.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau, du 14 octobre 1856.

Sur la proposition de M. L. de Coster, le titre d'associé étranger est conféré à M. A. J. B. de Roye de Wichem, colonel, à Nimègue.

Sur la proposition de M. Prosper Cuypers, le même titre est conféré à M. Martinus Nyhoff, libraire, à la Haye.

Réunion du bureau, du 28 octobre 1856.

Sur la proposition de M. Chalon, le titre d'associé étranger est conféré : 1° à MM. Victor Duquenelle, membre de l'Académie impériale de Reims, correspondant de la Société des antiquaires de France dans la même ville; 2° et Etienne Saubinet, membre et trésorier de l'Académie impériale de Reims.

Réunion du bureau, du 5 novembre 1856.

Sur la proposition de MM. Chalon et de Coster, le même titre est conféré à MM. G. Boulanger, ingénieur à Metz, C. Penon, négociant, à Marseille, Henri Morin, fils, banquier, à Lyon, Bretagne, directeur des contributions, au Puy, Philippe Salmon, avocat, à Sens-sur-Yonne, Dancoisne, notaire à Hénin-Liétard, Fénélon Farez, conseiller

à la cour d'appel, à Douai, Minart, conseiller à la même cour.

Réunion du bureau, du 14 janvier 1857.

Sur la proposition de MM. Cartier et Chalon, le même titre est conféré à M. le comte A. de Corregio, à Guéroncin, près de la Flèche; sur la proposition de MM. Chalon et Hermand, le même titre est conféré à M. Louis Deschamps du Pas, ingénieur à St.-Omer. Sur la proposition de M. Justen, le même titre est conféré à M. de Veye de Burine, colonel du génie et commissaire de la milice, à Utrecht.

Réunion du bureau, du 27 février 1857.

Sur la proposition de M. de Coster, le titre d'associé étranger est conféré à M. C. A. Rethaan Macaré, receveur de l'enregistrement, à Utrecht, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Le Secrétaire,

CH. PIOT.

Le Président,

R. CHALON.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTES DES OUVRAGES REÇUS.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XXIII, liv. 9 à 12, et t. XXIV, n° 1, in-8°. — Annuaire de l'Académie royale de Belgique, 1837, in-12. — Bulletin de la Société archéologique de Sens, année 1833, in-8°. — Bulletin de la Société archéologique d'Orléans, n° 24, in-8°. — Annales de la Société archéologique de Namur, 1836, t. IV, 5^e livraison, in-8°. — Le Cabinet historique, 2^e année, livraison 11 et 12; 5^e année, livraison 1, in-8°. — Bibliothèque de l'école des chartes, 4^e série, t. III, 1^{re} et 2^e livraisons, in-8°. — Archives de l'art français, 7^e année, 1^{re} livraison, in-8°. — Revue numismatique, nouvelle série, t. I, 1836, nos 3 et 4, in-8°. — Revue trimestrielle, t. XIII, in-12. — Messager des sciences historiques, 1836, 4^e livraison, in-8°. — Bulletin du bouquiniste, nos 2 et 3, 1837, in-8°. — Khrebl, De numis Muhammadanis in numophylacio dresdensi asservatis commentatio, Leipzig, 1836, in-8°. — Jahrbücher und Jahresbericht des Vereins für mecklemburgische Geschichte, 21^e année, in-8°, 1836. — Register über den elften bis zwanzigsten Jahrgang der Jahrbücher und Jahresbericht des Vereins für Mecklemburgische Geschichte; drittes Register; in-8°, 1836. — Société des antiquaires de France; Mémoires, t. XXI et XXII, in-8°; Annales, 1833-1834-1835, in-12. — Rethaan Macaré, Tweede verhandeling over de by Domburg gevonden romeinsche, frankische, britanische en andere munten. Middelbourg, 1836, in-8°.

UNE MÉDAILLE GAULOISE INÉDITE.

(Pl. XII, FIG. 3.)

A. M. J. LELEWEL, membre de plusieurs sociétés savantes, président honoraire de la société de la numismatique belge, etc.

Monsieur le Président, mon très-docte maître en numismatique,

C'est pour nous un plaisir autant qu'un devoir de reconnaissance, d'appeler ici quelques instants votre attention sur un nouveau produit récemment découvert et *inédit* de cette numismatique gauloise, que vous avez tant contribué à illustrer, et dont un des premiers, dans vos savants ouvrages, vous avez répandu le goût et stimulé l'étude, trop longtemps négligée parmi les amis de nos antiquités nationales.

Le bronze anépigraphé (module du quinaire), objet de cette notice, est encore un échantillon, inconnu jusques à cette heure, de l'autonomie monétaire de nos Gaulois méridionaux, appartenant à l'Aquitaine ou à la Narbonnaise, type qui offre une grande ressemblance sous le double rapport de la fabrication et du style, comme sous celui du sujet de l'avvers avec la médaille à la Rose, imitée de celles de *Rhoda* et de *Massalia*, et présentant, au revers, le cheval en course, surmonté de l'aigle éployé, laquelle a été pour la première fois produite par nous à la connaissance des

antiquaires, dans les tomes VI, 2^e série, et I^{er}, 3^e série, de la *Revue de la numismatique belge*; l'une et l'autre de ces monnaies ont été découvertes tout récemment sur l'emplacement de la *Mansio* et du camp romain de *Cosa* (voie de *Tolosa*, Toulouse, à *Divona*, Cahors : table théodosienne ou de Peutinger), circonstance que nous avons déjà fait connaître relativement à la première de ces pièces, en en donnant la description.

Voici maintenant, Monsieur, le signalement de celle dont nous avons à nous occuper ici.

Droit. Fleur entièrement épanouie, occupant tout le champ et qui doit être une rose (flan convexe).

Rev. Un quadrupède qui paraît être un loup, passant de droite à gauche (flan concave).

Quoique autrement traitée et d'une forme variée, la fleur figurée à l'avvers de ce quinaire est, comme on vient de le dire, selon toutes les apparences, la même que celle qui est figurée sur notre anépigraphe à l'aigle supervolant.

A l'obvers, je distingue tout d'abord le *loup* des *Sotiates*. La gueule ouverte, et la longue queue de l'animal ne me permettent d'y voir ni le sanglier ou *sus gallicus*, ni encore moins le cheval, soit en course, soit enseigne militaire, etc.

Or, Monsieur, dès que nous retrouvons le loup, non-seulement sur les médailles des *Sotiates*, mais encore sur celles portant la légende *CONOVOS* (*contoutos*), qu'avec M. de la Saussaye (¹) nous avons cru pouvoir attribuer aux

(¹) *Conjectures sur la numismatique de la Gaule aquitaine*, par M. L. DE LA SAUSSAYE ; *Revue numismatique*, année 1831, pp. 5-18 et 581-596.

Santones, parce que c'est presque toujours sur le territoire de ce peuple, et exclusivement en quelque sorte à tout autre, qu'on découvre journellement et en grand nombre ces dernières (1).

Rien, Monsieur, n'empêchant, à notre avis, de signaler ici la présence de ce quadrupède, de préférence au chien, au renard ou aux autres animaux qui ont une allure identique avec lui, en déterminant le sujet de l'obvers de notre médaille, nous y reconnaitrons donc le loup de celle du roi des Sotiates *Adietuanus* (2) (REX ADIETVANVS), dont César, ou plutôt son lieutenant, le jeune *Crassus* qui soumit pour lui l'Aquitaine, si ce n'est encore les copistes des Commentaires (car les leçons sur la manière d'écrire ce nom varient dans les manuscrits), ont fait *Adcantuanus*, par suite, du reste, de cette habitude des Romains d'estropier les noms propres prétendus *barbares*, comme les personnages auxquels ils appartenaient.

Mais ce sera donc ici, Monsieur, le loup céleste, constellé des mythes religieux, sacrés, des représentations, des emblèmes hiératiques de la religion des druides, dont les médailles gauloises représentent si souvent les simulacres, les symboles, nous voilent des mystères encore plus impénétrables pour nous que ceux de la déesse de Saïs.

Le loup céleste qui, au reste, parmi plusieurs autres noms, reçut aussi, selon *Cœlius*, ceux de panthère, de léopard, etc., présidant par son lever héliaque aux premiers

(1) CONOVOS (pour *Contoutus*, nom de chef). Tête imberbe, à droite. *Rev.* Loup auprès d'un arbre; dessus : *Bucranium*.

(2) REX : ADIETVANVS. Tête de Lion tournée à droite. *Rev.* SOTTIOTA. Loup marchant à gauche.

jours du printemps, était consacré pour ce motif au soleil et à Apollon, père de la lumière et du jour. Son image avait été placée dans le temple de Delphes, à côté de la statue de ce fils de Latone, métamorphosée elle-même en louve, lorsqu'arrivant des régions hyperboréennes, à Délos, elle l'y mit au monde.

On retrouve également, Monsieur, le culte du loup en honneur chez les Égyptiens, les Grecs, les Gaulois, etc. ; on sait que ces derniers adoraient de prédilection Apollon, sous la dénomination de Belenus, dont l'image est si souvent reproduite par eux sur leurs monnaies, comme sur les autres monuments de leur épigraphie, à l'époque gallo-romaine.

A l'obvers de notre médaille, Monsieur, on a cru remarquer un arbre placé derrière le loup, comme sur celle du *Contoutos*, et quelques vestiges ou indications de caractères alphabétiques qui indiqueraient une inscription (circonstance dont nous n'avons pu rendre compte), entre les pattes du quadrupède ; mais, si ces accessoires ont effectivement existé ici, les dernières traces en sont aujourd'hui si confuses et si insaisissables, qu'il est impossible d'y rien caractériser avec quelque certitude ; or, dans le doute, on doit s'abstenir.

La pièce que nous venons, Monsieur, de décrire, appartient évidemment, selon nous, à la Gaule narbonnaise ou à l'Aquitaine ; la rose de son avers la ferait attribuer de préférence à la première et le loup figuré sur son revers à la seconde de ces provinces limitrophes. Notre quinaire a été trouvé sur leurs confins et dans un lieu où l'on découvre tous les jours des produits du monnayage de ces deux con-

trées. Votre opinion sera d'un grands poids dans la décision à intervenir à cet égard, et où les Volces Tectosages, les *Sotiates* et les *Santones* sont également en cause et intéressés ; le faire, le style de notre petit bronze me paraissent appartenir plutôt à l'Aquitaine qu'à la Province romaine, particulièrement lorsqu'on examine le travail comme le sujet de l'obvers : le premier est néanmoins supérieur à celui du monnayage sotiate.

Je saisis avec bien de l'empressement, Monsieur le Président, mon docte et honoré maître en numismatique, l'occasion de vous offrir dans cette circonstance, avec ce faible tribut de reconnaissance pour tout ce que mes études dans une science dont vous avez si bien mérité, doivent à vos travaux, l'hommage de ma haute considération et d'un dévouement dont je serais heureux de pouvoir vous donner des preuves.

LE B^{on} CHAUDRUC DE CRAZANNES,

Membre correspondant de l'Institut de France, et honoraire
de la Société de la numismatique belge, etc., etc.

STATÈRE D'OR D'ALEXANDRE SÉVÈRE.

PL. XII, n° 1.

M. le prince Michel Obolensky, à Moscou, possède, entre autres raretés, une monnaie très-curieuse, déterrée dans la Russie méridionale, et dont nous donnons ici la gravure. C'est un statère d'or avec la tête d'Alexandre-le-Grand, coiffée de la dépouille du lion, et tournée à droite; sur le revers est la louve, allaitant les jumeaux Romulus et Rémus, et tournée à gauche; au-dessus de la louve, on voit les têtes affrontées d'Alexandre Sévère et de Julie Mammée. L'empereur est représenté avec une couronne radiée et vêtu du paludamentum; il est tourné à droite, vers sa mère qui porte un diadème et une *palla*. La légende, rétrograde, donne le nom : ΑΔΕ — ΞΑΝΔΡ — ΟΥ, dont les deux dernières lettres à l'exergue.

Le style de cette monnaie n'est pas grec; la tête de l'avvers, et surtout la légende, accusent un travail un peu barbare. La disposition des bustes du revers rappelle les monnaies de Marcianopolis dans la Mœsie inférieure, et il paraît que la monnaie a été frappée au camp, dans cette province ou en Illyrie, où Alexandre, en 221, fit la guerre aux Germains qu'il chassa de l'empire.

B. DE KOEHNE.

DESCRIPTION

DE

QUELQUES MÉDAILLES BYZANTINES.

PL. XIII ET XIV.

CINQUIÈME LETTRE

À M. H. PENON DE LA FERRAGE, à Kingston.

Vous avez eu autrefois, mon cher cousin, la maladie des médailles, comme disent les profanes. Cette maladie (je veux dire ce goût) ne quitte pas celui qui en a été affecté sans laisser des traces; témoin l'intérêt avec lequel vous avez souvent suivi les progrès de ma petite collection, et le plaisir que vous m'avez témoigné, lors de votre dernier voyage en France, en examinant une partie de mes pièces.

Je pense donc que la lecture de cette lettre vous rappellera les doux moments que vous donna autrefois l'étude de la numismatique, et c'est dans ce but que je prends la liberté de vous l'adresser, en vous priant de la recevoir avec l'indulgence dont elle a besoin, et de me croire votre bien affectionné cousin.

C. PENON.

CONSTANTIN IV POGONAT.

J'ai décrit, dans le tome VI, 2^e série, de la *Revue belge*, un tiers de sou attribué à Constantin Pogonat, présentant une légende barbare.

Depuis lors, j'ai acquis une autre pièce de ce prince, de même fabrique et de même module, mais très-épaisse et du poids des sous d'or de cette époque.

Les légendes sont aussi barbares : au droit DN CAN PSV autour du buste casqué, tenant la haste sur l'épaule droite.

Rev. Croix sur quatre degrés ; autour ΘICIVA ROTCI ; à l'exergue, CNOB ; dans le champ, un globe.

Pl. XIII, n^o 1. Or. 15 millimètres au grènetis.

Cette légende bizarre a-t-elle une signification particulière, ou, plutôt, doit-on n'y trouver que les lettres composant le revers ordinaire des pièces de cette époque ; c'est-à-dire V.I.C.T.O.R.I.A. I.C. Θ placées au hasard par un monétaire inintelligent ? Je crois qu'il n'y a aucun doute à cet égard.

JUSTINIEN II RITHNOMÈTE.

Voici une charmante pièce de Justinien Rithnomète, à peu près du même poids et du même module que la précédente, mais d'une bien meilleure fabrique. Elle présente au droit l'effigie imberbe de ce prince, d'un très-bon style, avec la légende presque correcte IVSTONANOS PΘ NV, autour du buste diadémé, tenant le globe crucigère.

Rev. Ordinaire ; croix sur quatre degrés ; VICTORIA VVU Θ CONOB A.

Pl. XIII, n^o 2. Or. 15 millimètres au grènetis.

On trouve des quinaires du même prince, avec une légende vicieuse, d'une fabrique plate, se rapprochant de celle des rois d'Italie. J'en possède deux variétés avec le revers de la croix potencée, l'une d'elles ayant la lettre R dans le champ. Ces pièces me paraissent être des *imitations* du type byzantin.

TIBÈRE ABSIMARE.

Je donne le dessin d'un tout petit quinaire d'or de Tibère Absimare. Il n'a pas besoin de description. Le revers de cette jolie petite médaille, ainsi que celui d'une autre semblable au n° 7 de la planche XII de l'*Essai*, portent en plus, dans le champ, une petite croix et la lettre S.

Pl. XIII, n° 5. Or. 11 millimètres au flan.

THÉODOSE III ADRAMYTÈNE. (?)

Dans ma dernière lettre, adressée à M. Chalon, j'avais fait espérer la description d'une pièce appartenant à Théodose III Adramytène.

Je conçus plus tard quelques doutes sur cette attribution, et lorsque je reçus l'épreuve à corriger, j'hésitai à me prononcer définitivement et ne la donnai que sous toutes réserves.

Malheureusement le temps m'a manqué pour terminer les corrections que j'avais à faire à cette épreuve, et ma lettre a paru telle que je l'avais d'abord écrite.

La pièce dont il s'agit a eu sa légende emportée, et ce n'est que par les caractères physionomiques que je puis essayer de la classer. Bien que le buste du personnage

représenté paraisse n'avoir aucun diadème, sa physionomie ressemble tellement à celle du sol d'or décrit par M. de Sauley, pl. XIII, n° 4 (moins cependant la chevelure) (1), que jusqu'à ce qu'un meilleur exemplaire de cette petite pièce puisse trancher toute difficulté, je propose de l'attribuer, si elle est byzantine, comme je le crois, à Théodose III, avec tous les points de doute nécessaires.

Au reste, grâce au dessin exact dû à l'obligeance de mon confrère, M. Laugier, les amateurs de cette pièce pourront juger. J'ajouterai seulement que la fabrique de cette pièce ne permet pas de lui assigner une autre époque que celle du règne de ce prince ou de ses contemporains immédiats.

Pl. XIII, n° 4. Or pâle ou argent. 14 millimètres au flan.

LÉON III L'ISARIEN.

J'arrive aux épines, c'est-à-dire au classement des pièces de la famille isaurienne. Bien qu'aplanies par l'*Essai* de M. de Sauley, les difficultés n'en sont pas moins parfois bien sérieuses.

Dans ce classement, tout en exprimant mes regrets de ce que l'*Essai* ait laissé des points en litige, je ne puis faire qu'une chose : suivre pas à pas les données judicieuses du maître, en étudiant les physionomies avec le plus grand soin.

Les pièces de Léon III sont heureusement hors de cause,

(1) Les cheveux de cette figure ne tombent pas en boucles, comme sur les pièces contemporaines; mais, j'observe que, sur la pièce qui suit, et qui est bien de Léon III, le même cas se présente. (*Voy.* pl. XIII, n° 5.)

et voici une pièce de bronze que je crois nouvelle et qui lui appartient indubitablement.

Au droit, buste de face, barbe arrondie; l'empereur tient un rouleau et le globe crucigère; on lit autour : D LΘN P ⊕ AV.

Rev. Le champ est occupé par un grand K, flanqué d'un S.

Pl. XIII, n° 5. B. 20 millimètres au grènetis.

LÉON III ET CONSTANTIN V.

M. de Saulcy, *Essai*, p. 145, pl. XIII, n° 10, a décrit une pièce de Léon III et Constantin V. C'est un médaillon d'argent de fabrication barbare, mais de très-belle conservation.

J'en possède un à peu près semblable, très-beau aussi. Il ne diffère du précédent que par quelques lettres de la légende; ainsi, on lit autour du buste barbu de Léon III, d'un âge très-avancé : DN O L ⊕ PA MUL, et au revers, autour du buste de Constantin V : DNO CONTANTIN; dans le champ, I ⊕ et étoile.

Ce n'est, on le voit, qu'une variété de celle qui est décrite dans l'*Essai*.

Ar. Médaillon, diamètre au grènetis 20 millimètres.

J'ai, en outre, une petite pièce d'argent de ces princes, — celle-ci inédite, — présentant exactement les mêmes effigies que le médaillon ci-dessus, avec la légende DN... PA MUL autour du buste de Léon III barbu, et DNO CON-

TANTI autour du buste de Constantin V imberbe ; dans le champ, deux étoiles au lieu des lettres IΘ.

Pl. XIV, n° 15. Ar. Diamètre au grènetis 14 millimètres.

CONSTANTIN V ET LÉON IV.

Une pièce d'argent à bas titre ou plutôt de billon, présente l'effigie de ces deux princes. Elle est citée par Mionnet (p. 462) comme étant en or pâle ou en argent. Je la crois également décrite par M. Sabatier, dont je n'ai pas le beau et riche catalogue.

Dans le doute, et croyant la pièce rare, je n'hésite pas à en donner la description. Au reste, n'ayant ledit catalogue, pas plus que bien d'autres ouvrages traitant de cette partie, il m'est arrivé et il m'arrivera encore souvent de donner comme inédites des pièces déjà connues. Le seul remède à ce mal serait, je le sais, de cesser mes publications jusqu'à nouvel ordre ; mais à tout prendre, il vaut peut-être mieux un double emploi inoffensif qu'une lacune regrettable.

Cela posé pour le passé, le présent et l'avenir, je donne la description de la pièce en question.

Au droit, D N O CONTANTI, buste barbu et diadémé de Constantin V de face, tenant le globe crucigère.

Rev. D N O LΘ PA MUL, buste diadémé de face de Léon IV imberbe ; dans le champ, la lettre R. La fabrique de cette médaille est barbare.

La physionomie de ces princes répond parfaitement aux données indiquées par M. de Sauley. (Voy. *Essai*, p. 151.)

Pl. XIII, n° 6. Billon, petit médaillon, 20 millimètres au grènetis.

LÉON IV ET CONSTANTIN VI.

Léon III, dont la fortune avait pris naissance sous Justinien Rithnomète, de 681 à 712, qui était général en 716, devait être d'un âge mûr en 719 lors de la naissance de son fils Copronyme; et lorsque ce dernier paraît sur les monnaies avec l'apparence de l'adolescence, son père doit forcément paraître sous les traits d'un homme bien avancé en âge.

Plusieurs médailles certaines de ces deux empereurs le prouvent surabondamment; ainsi, on voit Constantin V encore imberbe, au revers de son père ayant déjà les traits d'un vieillard.

Cette différence d'âge se conserve toujours très-sensible.

Si, au contraire, nous examinons le règne de Léon IV et de Constantin VI, nous trouvons que Léon Chazare, né en 750, associé au trône, en 776, son fils Constantin, né en 771. Donc le père avait vingt et un ans à la naissance de son fils et trente ans lorsqu'il mourut, laissant Constantin, âgé de 9 ans.

L'aspect de la médaille, dont je donne le dessin, laisse parfaitement reconnaître cette différence d'âge, et je pense qu'elle ne peut appartenir qu'au règne de ces deux princes.

Au droit, on lit : $\text{D N O L E O N P A M U L}$; buste barbu de Léon, de face, diadémé, tenant le globe crucigère.

Rev. $\text{D N C O N S T A N T I N U S A G}$; buste juvénile de Constantin, de face, diadémé, tenant aussi le globe crucigère.

Pl. XIII, n° 7, Or. 20 millimètres au grénétis.

Ce demi-sol d'or présente, à la première vue, des physio-

nomies un peu plus âgées que la pièce précédente. Il est difficile d'admettre, dès l'abord, que la figure du Constantin soit celle d'un enfant de neuf ans tout au plus.

Pourtant, elles s'éloignent davantage encore de celle que devrait avoir Léon III au revers de son fils ayant dépassé l'âge de l'adolescence.

Restait Léon V l'Arménien et son fils Constantin VII, pour lesquels j'ai penché un moment; mais, après une étude sérieuse des types de cette époque, m'étant assuré, d'après les matériaux dont je puis disposer, que les titres de Θ ou DN et l'article O, précédant le nom du prince, n'étaient usités que jusqu'au règne de Constantin Copronyme et de Léon Chazare (d'après les médailles décrites dans l'*Essai*) et peut-être (d'après ma suite) jusqu'à celui de Constantin VI, et avaient été abandonnés depuis ce dernier prince, j'ai dû me résigner à voir dans l'effigie, que je croyais être celle d'un jeune homme, celle d'un enfant de neuf ans, et à placer cette pièce parmi celles qui conviennent à Léon IV Chazare et à son fils Constantin.

En voici la description :

DN O LEON PA MUL; buste barbu, de face, de Léon, diadémé, tenant le globe crucigère.

Rev. CONSTAN TINU; buste imberbe, de face, de Constantin, diadémé, et tenant la croix potencée.

Pl. XIII, n° 8. Or. Demi-sou. Diamètre au flan 17 millimètres.

CONSTANTIN VI SEUL.

AVEC L'EFFIGIE DE LÉON IV, SON PÈRE.

Voici une curieuse médaille, dont l'attribution m'em-

barrasse fort. Je l'eusse laissée de côté, aux incertaines, si je n'espérais que sa publication pourra faire sortir de quelque cabinet une pièce semblable, un peu moins difficile à lire, et qui viendra dissiper mes doutes.

La voici telle que je la lis, et je puis dire que je l'ai tournée tant de fois, et avec une si grande attention, que je suis persuadé qu'on peut y lire difficilement autre chose. Je n'ai jamais pu y trouver le nom de Léon que j'y cherchais.

Au droit : $\text{D NO CON\text{C}AN\text{C}I}$. Buste barbu et diadémé de face, tenant le globe, crucigère. *Rev.* $\text{D NO CON\text{S}TAN\text{C}I}$. Buste imberbe d'un jeune prince; dans le champ, une étoile.

Pl. XIV, n° 9. Or. 15 millimètres au flan.

Quels sont donc ces deux Constantins, l'un barbu, ayant au revers l'autre imberbe?

Ici, qu'on me passe l'expression, je crois que je vais pa-tauger.

Je l'attribue à Constantin VI seul.

On sait que l'impératrice Irène, la mère ambitieuse de ce prince, après s'être débarrassée de son fils, demeura seule, pendant cinq ans, à la tête de l'empire, et que pendant ce temps, elle fit frapper des monnaies où l'effigie et la légende du droit se reproduisaient exactement au revers.

Un Constantin qui serait à *peu près* dans le même cas, ne pourrait être que Constantin VI qui aurait donné ce premier exemple de la reproduction, non pas encore du même type, mais de la même légende sur les deux faces des monnaies.

Cette pièce aurait été émise par ce jeune prince, de 790

à 797, lorsqu'il se trouvait seul maître de l'Empire, après l'exil de sa mère. Il aurait alors enlevé l'effigie d'Irène des monnaies, et l'aurait remplacée par celle de son père, mort, tout en mettant son nom seul sur les deux faces de la pièce. Ce serait là le premier échelon pour arriver aux pièces émises plus tard par Irène, non-seulement avec son nom, mais aussi avec son effigie répétée sur les deux faces.

Si cette hypothèse était admise, on aurait là un moyen certain de distinguer les pièces de Constantin VI de celles de Copronyme, chose que la similitude d'âge des deux princes ne permettrait pas de faire, par la seule étude des physionomies.

NICÉPHORE I LOGOTHÈTE.

Les pièces où Nicéphore I^{er} est représenté sans son fils, sont très-rares en bronze. On n'en connaissait point encore, je crois, en d'autres métaux.

Je suis heureux de pouvoir enrichir la suite monétaire de cet empereur, d'un sou d'or qui fait partie de ma collection.

Au droit, on lit : NICIFOROS BASLΘ I. Buste de face, barbu, de Nicéphore I^{er} tenant de la main gauche un rouleau, et de la droite, une longue croix.

Rev. IHSUS XRISTUS NICA Θ, croix sur des degrés.

Pl. XIV, n^o 10. Or. 19 millimètres au flan.

Cette pièce a été frappée avant que Nicéphore Logothète eût associé son fils Staurace à l'empire, c'est-à-dire, d'octobre 802 à décembre de l'année suivante.

MICHEL I RHANGABÉ.

Les pièces de Michel Rhangabé se trouvent dans le même cas que celles de Nicéphore; on n'en connaît également qu'en bronze.

En voici une en or :

Au droit : **MIXAHL BASILE**. Buste barbu de face, revêtu de la robe à carreaux, et tenant le labarum; dans le champ, petite croix.

Rev. **IHSUS XRISTOS ***. Buste du Christ de face, adossé à la croix.

Pl. XIV, n° 11. Or. 21 millimètres au flan.

Le seul aspect de cette pièce suffit pour confirmer cette attribution, sans qu'il soit besoin de s'appuyer de preuves.

La pièce d'argent, portant le nom d'un Michel, et attribuée par M. de Sauley à Michel III, me paraîtrait devoir être restituée à Michel I^{er}, tant à cause de sa fabrique, qui est plus plate que celle des pièces de ses successeurs, que je connais, et plus semblable à celle de même sorte où Constantin VI est en commun avec sa mère Irène, que par le titre de **MEΓAS** donné par l'inscription.

En effet, ce titre, bien que ne convenant guère au faible et placide Rhangabé, convient encore moins à ses homonymes n^{os} 2 et 5, qui ne l'ont mérité sous aucuns rapports, tandis que Michel I^{er}, s'il ne fut pas grand par les armes, se fit distinguer au moins par de brillantes qualités qui, sinon justifient, du moins peuvent expliquer le titre de grand qu'on lui aurait accordé.

On pourrait bien objecter, en faveur des Michel II et III, les titres pompeux accordés à des princes tels que Caligula, Néron, Élagabale, etc., etc. Je ferai observer seulement que sous Michel I^{er}, le sénat romain n'existait plus.

Quoi qu'il en soit de l'attribution réelle que doit avoir cette pièce pour laquelle j'é mets très-humblement mon opinion, puisqu'elle a été décrite par M. de Sauley, p. 194-195 de l'*Essai*, et pl. XVIII, n° 2, je me dispense d'en donner la description.

LÉON V ET CONSTANTIN VII.

Droit : deux bustes de face, en tout semblables à ceux qui sont représentés sur la médaille n° 7, pl. XVI de Sauley.

Rev. ordinaire du bronze de cette époque. $\begin{matrix} \times & + & \times \\ \times & M & \times \\ & \Delta & \end{matrix}$

Elle ne diffère de celle qui est citée dans l'*Essai* que par l'absence totale de légende au droit.

Pl. XIV, n° 12. B. Diamètre au grènetis 21 millimètres.

THÉOPHILE.

Je possède une belle pièce de Théophile, semblable à celles qu'ont décrites Eckhel et M. de Sauley (*Essai*, p. 187), la première citée comme sou d'or, module ordinaire, et la deuxième du cabinet Soleirol (Catalogue, n° 765) d'un module inférieur.

Celle que je décris est d'un module supérieur à celui des sous d'or ordinaires. Elle a 21 millimètres de diamètre au grènetis. L'or en est d'un titre assez bas. (Le catalogue de feu M. Meynaerts, de Louvain, en contient une avec la

même légende, sous le n° 137; mais sans indication de module.)

Au droit, l'empereur paraît de face, revêtu de la robe à carreaux; près de l'épaule gauche, un cercle orné de trois points intérieurs; une croix penchée à droite semble sortir de chacune des deux épaules. La légende est * ΘΞΟΦΙΛΟΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ.

Le revers porte la légende inusitée à cette époque: CVRIΘ ΒΟΗΘΗ ΤΟ ΣΟ COVLO (sic.) ☽ * autour d'une double croix sur des degrés.

Pl. XIV, n° 13. Or. pâle. 21 millimètres au grènetis.

Une pièce d'or pur de cet empereur, de très-petit module, où le même buste paraît répété des deux côtés de la médaille, ne diffère de celle qu'a décrite M. de Sauley, pl. XVII, n° 6, que par l'exiguïté de ses proportions et la finesse du travail.

La légende est ΘΞΟΦΙΑΟΣ, écrit des deux côtés avec un Α au lieu du L latin.

Pl. XIV, n° 14. Or. quinaire. Diamètre au flan 11 millimètres.

C. PENON.

(A continuer.)

QUELQUES

MONNAIES SEIGNEURIALES INÉDITES.

PL. IX, FIG. 1 A 9.

N° 1. Porte de ville ou châtel brabançon ; bordure des gros
tournois à douze fleurs de lis : ✠ MOÑEITX ×
RVTHES.

— Croix pattée dans un cercle : légende intérieure :
✠ IOH̄'S. D E LOVATIO. Légende extérieure :
✠ BNDICTV : SIT : HON E DH... RID EI.
IH̄V XII.

A. Gr. 5.40.

Gros de Jean Tristan, seigneur de Herstal (1285-1509),
frappé à Russon ou Rutten près de Tongres. Variété notable
du gros, publié par M. Perreau dans le premier volume de
la Revue, pl. X, n° 8.

N° 2. Châtel tournois ; bordure de douze trèfles : ✠ MO-
ÑEITX RVTHES.

— Croix pattée dans un cercle ; légende intérieure :
✠ IOH̄'S : D : LOVATIO : ; légende extérieure.
✠ BNDICTV : SIT : HON : IH̄S : QVI :
VETITXPE. (*Benedictum sit nomen Jesus qui
vocatur Christus.*)

A. Gr. 5.90.

Autre variété du même gros. On remarquera l'étrangeté de la légende pieuse. Cette pièce, qui se rapproche par son type et par son poids des bons gros du roi saint Louis, nous semble plus ancienne que la précédente.

N° 3. Type du *blanc au lion*; bordure de douze roses quintefeilles : ✠ MONΘ ΠΤ * ΗΝΤΝΕ'.

— Grande croix pattée coupant la légende intérieure : O-V?B | ΕξζΟ | NU | ΘV, R | ; légende extérieure peu visible, mais où l'on reconnaît : *Benedictum sit nomen domini nostri Jesus Christi.*

A. Gr. 2.95.

M. Wolters, dans sa Notice sur la commune de Rummen, avait déjà décrit cette même pièce, sans doute d'après un exemplaire sur lequel la légende intérieure n'offrait pas une lecture sûre et complète. Il y lisait le nom d'Arnold de Quaetbeek, seigneur de Rummen. Quant au nom de la localité où cette monnaie a été frappée, il ne cherchait pas à l'expliquer; NNANI?

La lecture de la première légende ne laisse, sur notre pièce, aucune incertitude, mais elle n'en est pas plus claire pour cela. Seulement il nous est impossible d'y retrouver le sire de Rummen. Les lettres ΗΝΤΝΕ ou ΝΝΤΝΕ, sous lesquelles se cache le nom de l'officine monétaire, sont également pour nous, un logogriphe. Il paraît probable qu'on a voulu dans leur disposition imiter les *blancs* du Hainaut, ΗΤΝΟΝΙΕ.

N° 4. Trois fleurs de lis dans une épicycloïde à trois lobes :

✠ RT · IOH̄S : ΘΕ : BVINO.. Ν :

— Croix pattée dans une épicycloïde à quatre lobes :

✠ ΜΟΝΕΤΑ... VΤ.....

B. N. Gr. 1.60.

Imitation des tournois français. Jean de Bunde, le grand imitateur de toutes les petites monnaies noires de notre pays, ne pouvait se dispenser de contrefaire également les monnaies de France. Ici, pour mieux ressembler aux tournois dont la légende commence par *Karolus*, il dispose la sienne de manière que la petite croix n'en marque pas le véritable commencement. *Johannes de Buind dominus* RA ou KA ; ces deux dernières lettres viennent se placer après la croix comme si elles étaient les premières de la légende.

Par un guignon qui n'arrive que trop souvent aux monnaies, le mot illisible du revers est précisément le seul qui présentait de l'intérêt, le nom de cette seigneurie dont Jean de Bunde se servait pour se déguiser en roi de France.

N° 5. Trois fleurs de lis dans une épicycloïde à trois lobes :

✠ ΜΑΤΘΙΑΣ : ΔΕ : ΚΥΡΤΕΝΒΑ.

— Croix pattée dans une épicycloïde à quatre lobes :

ΜΟΝΕΤΑ : ΝΟΥΤΑ : ΔΕ : ΡΟΔΕ.

B. N. Gr. 2.18.

Cette pièce est une imitation des tournois français, et elle a été frappée à Gruytroede par un grand commandeur de Vieux-Jons. Ici commence la difficulté. Dans la liste de ces grands commandeurs on ne trouve pas de Mathias de Cortenbach, mais bien un Iwan de Cortenbach, de 1430 à 1440, dont on connaît déjà des monnaies.

Il y a alors un Mathias Vanderstraten, de 1460 à 1467,

qui nous a laissé aussi quelques pièces de Gruytroede. Serait-il permis de supposer une pareille confusion de noms de la part du graveur, confusion d'autant plus difficile à concevoir que ces deux commandeurs ne se sont pas succédé immédiatement? La chose est peu probable.

Mais alors qu'est donc cet énigmatique personnage, Mathias de Cortenbach?

N° 6. Une semblable pièce a déjà été publiée, dans la Revue, par notre collègue et ami M. Prosper Cuypers (*voir* t. II, 2^e série, pl. VII, n° 12); mais, sur la pièce de M. Cuypers, les armoiries, du reste peu apparentes, semblent disposées en sens inverse de celles qui figurent sur cet exemplaire, c'est-à-dire que la face échiquetée des La Marck occuperait le 2^e et le 5^e canton, au lieu d'être mise à sa véritable place, aux 1^{er} et 4^e.

B. N. Gr. 0.80.

N° 7. Armoiries semblables à celles de Philippe le Bon, dans un écusson triangulaire: ✠ IOhTNNN :
ONN : ONNS (*Johanna dynasta? dinams*
ou *dihams??*)

— Grande croix pattée coupant la légende: ✠ NO |
NE? | NIT. | NNN | (*Moneta nit nams* ou
nit hams?)

B. N. Gr. 1.25.

Imitation servile des mites de Philippe le Bon, frappées

à Malines (*). De semblables armoiries ont été employées par Jeanne de Wesemael dame de Rummen; et aussi par Jeanne de Merwede dame de Gerdingen. Cette dernière surtout, qui s'est plu à marquer ses monnaies de légendes indéchiffrables, *moneta iotenteh*, *moneta lova*, *moneta ci-vita* etc., pourrait bien avoir quelques droits à cette pièce singulière.

N° 8. L'écusson de Hornes entouré de flammes et supporté par deux écussons inclinés de Bouillon et de Looz : ✠ IOH̄S EPS LI ET · OD.....

— Croix ailée traversant la légende et anglée de deux lions et de deux cors : $\Omega\Omega$ | $\Omega\Omega$ | $\text{F}\text{A}\text{E}\text{M}$ | WER .

B. Gr. 0.95.

Liard inédit de Jean de Hornes, évêque de Liège, 1482-1505, frappé à Weert, dans le comté de Hornes.

Jacques II, comte de Hornes, et frère aîné de l'évêque de Liège, avait été obligé, pour subvenir aux dépenses considérables dans lesquelles il s'était laissé entraîner, de grever quelques-unes de ses principales propriétés, entre autres le comté de Hornes et le château de Weert, qu'il engagea au comte de Meurs (**). En 1494, il réclama de celui-ci la restitution de ses domaines, et voulut même le contraindre, par la force des armes, à évacuer le château

(*) P. O. VANDER CHIJS, *de Munten der voormalige hertogdommen Brabant, etc.*, pl. XXXIV, n° 9.

(**) WOLTERS, *Notice sur le Comté de Hornes*.

de Weert. Cinq ans plus tard, cette querelle n'était pas encore terminée, et l'évêque de Liège obtenait du comte de Meurs, par voie de retrait et *salvo jure*, le comté de Hornes avec ses dépendances (16 avril 1499). Le 18 octobre de l'année suivante, son neveu, le jeune Jacques de Hornes, qui fut Jacques III, accepta l'inféodation de cette terre et en fit le relief à la salle de Curange. L'évêque Jean de Hornes a dû frapper cette monnaie à Weert, dans l'intervalle de ces deux dates, après avoir retiré le comté des mains du comte de Meurs, et avant de l'avoir inféodé à son neveu.

N° 9. Bâtiment à deux tours ; au-devant, un écusson à l'aigle éployée : IOH : DE . WESEMAEL.

— Croix pattée dans un cercle : ✠ MONETA : DE : RUMMEN.

B. Gr.

Imitation inédite d'une monnaie d'Aix-la-Chapelle, faite par Jean ou Jeanne de Wesemael, seigneur de Rummen. Ce type a également été imité par Guillaume de Sombreffe, seigneur de Reckheim, contemporain de Jean de Wesemael.

Ces neuf monnaies font partie de la collection de M. L. de Coster qui a bien voulu nous permettre de les publier.

R. CHALON.

ENCORE QUELQUES MOTS

SUR

LES DENIERS ROBERT.

Une monnaie trouvée dans les ruines de l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer (1), et faisant partie du musée de cette ville, mérite d'être connue; malgré l'état incomplet de sa légende, elle ne sera pas sans utilité dans la discussion qu'amène le classement des deniers portant le nom de *Robert*, discussion qu'il est impossible de laisser dans l'état où elle se trouve aujourd'hui. Cette monnaie mince et d'un fort joli style, comme toutes celles de la famille dont elle fait partie, ne balance pas plus de 45 centigrammes, et n'a jamais dû peser beaucoup plus. Son analogie la plus grande est avec le denier dont les légendes *Vedaste* et *Robert* sont si caractéristiques et si importantes (2). D'un côté toutefois, elle est anépigraphie, mais elle porte comme lui, une espèce de nœud losangé, à quatre boucles formant croix ;

(1) Le dessin de la vignette qui accompagne cette notice, est de M. Auguste Deschamps, de Pas. Un autre, peu exact, a été inséré dans l'atlas du t. VII des *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, pl. III, n° 57.

(2) *Histoire monétaire d'Artois*, pl. V, n° 65.

dans chacune de ces boucles est un globule, et entre elles, contre le bord de la pièce, une grande lunule contenant aussi un globule. De l'autre côté, une croix identiquement semblable à celle du denier *Vedaste*, cantonne quatre fois un globule; les quatre premières lettres de sa légende rétrograde sont : DVX O..., les suivantes restent indéchiffrables.



La remarquable analogie que je signale, révèle une fraternité monétaire; il en résulte une liaison entre les légendes *Vedaste*, *Robert* et *Dux o...* qui déboute les *comtes* ou *marquis* de Flandre de toute prétention sur les monnaies en litige. Non-seulement le nom d'aucun d'eux ne commence par un O, mais aucun de ceux antérieurs à l'extrême fin du XIV^e siècle n'eut le titre de *Duc*. Deux seigneurs d'Artois, au contraire, ont un O pour initiale de leurs noms; *Othon* qui reçut, en 1502, l'investiture du comté d'Artois, comme époux de Mahaut, et mourut peu après (1), et *Odo* ou Eudes, mari de Jeanne de France, petite-fille de cette même Mahaut. La physionomie du denier dont il s'agit, semblerait devoir le rattacher plutôt au premier qu'au second de ces princes, mais je n'ai pu trouver à Othon de

(1) GUILLAUME LE NANGIS; HENNEBERT, t. III, p. 157; DOM DE VIENNE, 2^e part, p. 156.

Bourgogne une autre dignité que celle de comte palatin. Quant à Eudes, devenu, en 1550, seigneur d'Artois, de par sa femme, il était de son chef *Duc* de Bourgogne, et ce titre primait celui que la terre d'Artois, peu importante, lui donnait le droit de prendre.

Pour attribuer au second de ces seigneurs (1), le denier portant en légende *Dux o...*, il faut admettre que l'effet de la lettre, adressée par Philippe le Bel à Mahaut d'Artois, ne dura pas plus longtemps que la vie de ce Roi et celle de la comtesse; qu'après eux on reprit l'innovation monétaire de Robert II. Eudes, époux de la fille du roi Philippe V, dit le Long, sous un monarque moins sévère que Philippe le Bel, pouvait se donner la licence d'imiter le second Robert d'Artois, dans son fait monétaire, dont il ne faut pas exagérer l'importance.

En publiant les monnaies dont le type caractéristique est une main bénissante, je ne doutais pas que l'on se servirait de la légende de l'une d'elles, pour soutenir l'attribution des deniers portant le nom de *Robert*, aux comtes de Flandre de la fin du xi^e siècle. Mais, selon mon habitude, j'ai voulu jouer cartes sur table, dédaignant de subtiliser le gain d'une partie sans doute imperdable.

La question soulevée est assez importante pour qu'on la traite à fond, et je comprends qu'on ne cesse pas de la discuter aussi longtemps qu'il reste une objection à opposer au classement proposé par moi. En effet, il s'agit de savoir si la belle expression artistique du xiii^e siècle s'est produite

(1) Dans l'état de la légende de ce denier, une attribution ne peut être proposée que sous toutes réserves.

dans la Flandre, dès la fin du xi^e siècle, en contradiction avec ce qui a eu lieu tout autour d'elle.

De toutes les données, il n'en est pas de plus importantes, pour les questions d'attribution monétaire, que celles fournies par les découvertes de monnaies, nombreuses et variées, dont les dates d'émission sont déterminées. Une de ces découvertes a été récemment décrite par M. de Coster, avec le talent dont notre collègue fait si souvent preuve. Le trésor découvert était composé de monnaies belges, de nombre et de variétés assez considérables, appartenant sûrement au xi^e siècle, et devant avoir été enfouies vers la fin de ce siècle (1). Non-seulement les deniers *Robert* n'en faisaient pas partie, mais il n'y apparaissait aucune monnaie qui rappelât le système monétaire auquel ils appartiennent. Entre eux et les monnaies du trésor, quelle différence de style, de dimension, de poids, de cachet enfin. Le caractère artistique des deniers *Robert*, si beau, n'a rapport en rien avec celui des pièces du trésor, *frappées avec une certaine négligence qui caractérise l'époque*, dit M. de Coster, non sans indulgence pour les monnaies qu'il décrit (2). Le caractère artistique des deniers *Robert*, où une négligence quelconque n'apparaît pas, diffère essentiellement de celui des monnaies des xi^e et xii^e siècles, frappées à Montreuil, à Boulogne, à Saint-Pol et à Saint-Omer; il est donc en désaccord formel avec toutes les expressions connues de l'art monétaire au xi^e siècle, dans

(1) *Revue de la numismatique belge*, 1856, p. 598.

(2) A la page 427 de sa Notice, M. de Coster a été plus sévère pour quelques-uns des deniers du trésor.

l'ancienne Gaule belge; il l'est tellement, qu'en acceptant leur classement à ce siècle, on persiste à leur trouver une grande analogie avec les petits deniers de la fin du XII^e et du XIII^e siècle, de Béthune (1); on aurait dû ajouter avec les artésiens de Saint-Omer, appartenant sûrement au treizième.

On a fait justice du prétendu principe de décroissement, *méthodique et prolongé*, des modules; on la fera certainement aussi de l'obligation supposée à Robert II d'Artois de n'émettre que des monnaies du plus petit module. En admettant le règne exclusif du denier artésien en Flandre et en Artois, durant les trois premiers quarts du XIII^e siècle, ce qui paraît contestable (2), ce ne serait pas une raison pour ne pas permettre à Robert II d'Artois, à la fin de ce siècle, au moment où le système artésien est déconsidéré, d'imiter la comtesse de Flandre, dans l'émission d'un plus grand denier, d'un denier signé de son nom; d'imiter son beau-père, qui, à Saint-Pol, seigneurie dépendante de l'Artois, frappait d'assez grands deniers épigraphiques; d'imiter le comte de Boulogne et la dame de Fauquembergues, qui relevaient de lui; d'agir comme l'évêque de Tournai qui, en 1286, voulait certainement faire du nouveau, en décidant l'émission d'un denier égal en valeur au parisien (3); de suivre enfin le progrès du temps. On ne

(1) *Revue de la numismatique belge*, 1857, p. 112.

(2) *Voy.* ci-après les mentions d'artésiens nouveaux et de monnaies de Flandre, anciennes et nouvelles, dans la première moitié du treizième siècle. M. de Coster, *loc. cit.*, signale pour les évêques de Liège, deux systèmes monétaires existant simultanément.

(3) CARPENTIER, *Supplément à DU CANGE*, t. II, col. 1533.

veut pas comprendre que si le roi de France s'occupa de ramener l'artésien à sa condition véritable, ce ne pouvait être que parce que sa forme nouvelle créait au seigneur d'Artois des droits nouveaux. Le roi ne se serait pas inquiété d'un affaiblissement dans le denier d'Artois, puisqu'il ne lui reconnaissait pas un cours véritable et sérieux. Un auteur du XIII^e siècle, SARRASIN, reproche, en ces termes, au monarque français, de ne pas comprendre les vrais intérêts de son pays, en prohibant le cours de l'artésien :

Rois de France il vous vaurroit mix
Que artésien et esterlin
Et couloignois d'outre le Rin
Fuissent en France despendu
Que çou qu'il i sont desfendu (1).

Après la défense faite par Philippe le Bel de continuer la frappe des deniers agrandis, on revint en Artois à l'artésien primitif, qui, sous Mahaut, ne conserva, de l'innovation de Robert II, que l'inscription du nom seigneurial, sans accompagnement de titre.

Après le module, après le poids, involontairement exagéré, des deniers Robert et de leurs analogues, le degré de fin de l'artésien fait naître une objection contre l'attribution dont j'ai pris l'initiative. Ne tenant pas compte de la volonté formellement exprimée par Robert II, d'avoir son nom sur sa monnaie (2), le petit artésien, à l'écusson d'Artois, serait celui dont les lettres monétaires de l'année 1286

(1) Roman de Ham.

(2) *Histoire monétaire d'Artois*, p. 280 et pièces justificatives.

ordonnent la fabrication ; sa pureté de métal l'égalerait, en valeur intrinsèque, au parisis, malgré sa petitesse. On n'en jugeait pas ordinairement ainsi au temps où l'artésien avait cours. Les estimations comparatives, produites dans l'histoire monétaire d'Artois, montrent une variabilité de valeur relative, en rapport avec la qualité très-mobile des monnaies royales. Je pourrais ajouter aux documents comparatifs que j'ai livrés à la publicité, beaucoup d'autres nouvellement retrouvés ; je me bornerai à l'extrait d'un titre de l'année 1247, pris dans le cartulaire manuscrit de l'abbaye de Saint-Augustin lez-Térouanne. Egidius de Haveskerque, chevalier, engage à cette abbaye sa dime de Morbecque, en garantie de huit cents livres d'*artisiens comptés* qu'elle lui a prêtées ; lorsqu'il rendra cette somme, ce sera dans les conditions où il l'a reçue : il devra numérer treize livres d'artésiens pour douze livres de parisis. Il est assez rare, mais non sans exemple toutefois, de voir attribuer la même valeur à l'artésien véritable qu'au parisis ; c'est alors un à peu près d'estimation relative, tel qu'on le remarque dans quelques approximations, à l'occasion du faible douaisien, d'un emploi gênant pour le commerce.

Sous le règne de saint Louis, et jusqu'à l'affaiblissement des monnaies royales, opéré par son successeur, c'est-à-dire jusqu'après l'année 1286, date des lettres monétaires du comte Robert II d'Artois, l'artésien doit moins que jamais être estimé l'égal du parisis. Le petit artésien, inférieur en quantité d'argent au parisis, avant la grande détérioration de celui-ci, était supérieur en degré de fin au denier d'Artois de Robert II ; la preuve en paraît convaincante. L'aspect de ces deniers qui semble le dire, pourrait

tromper, mais les lettres monétaires de 1286 l'assurent; elles ordonnent qu'ils soient émis à un aloi au-dessous de celui des gros tournois ⁽¹⁾ : à viii esterlins près, disent-elles. Un essai de monnaies, fait à Lille, en 1265, montre, au contraire, le petit artésien meilleur en titre que l'esterlin, monnaie souvent régulatrice au xiii^e siècle, assimilée à l'argent fin, et qui sert de base à la plupart des essais comparatifs du pays à cette époque ⁽²⁾. L'essai de 1265 conclut en ces termes : *Ensi valent miols artisiens que esterlins, li mars iii esterlins. Ensi valent miols esterlin que parisis au fondre, li mars esterlin. Ensi valent li artisien miols que parisis au fondre, li mars xiii^d esterlins* ⁽³⁾.

Voilà la nécessité bien démontrée d'un agrandissement du denier d'Artois, pour que, moindre en degré de fin que le véritable artésien, il valût le parisis, selon la prescription des lettres monétaires de l'année 1286, lorsque l'artésien lui-même ne le valait pas. Mais cet agrandissement n'est pas aussi fort que nous l'avons pensé. D'une pesée scrupuleuse, d'un assez grand nombre d'exemplaires, il résulte que l'augmentation de poids des deniers de Robert II et de leurs analogues, n'est que ce qu'il faut pour l'amener à

(1) Le gros tournois de saint Louis était à 11 deniers 12 grains de loi.

(2) *Recueil d'actes*, etc., par M. TAILLIAR, pp. 259, 260 : *xxij paresis et une maille poisent xvj esterlins. Si a ens v esterlins et demi fertinc ; si poisent li xv^s, 1 marc. Si a ens de fin argent iiis et ix^d d'esterlins. Ensi a ens aliis et viii den. de paresis, 1 marc* (anno 1260).

✓ Selon la proportion reçue, il fallait quatre parisis pour un esterlin ; il y avait donc dans un marc 128 esterlins, et c'est justement 128 deniers d'argent fin que pesait le marc de parisis.

(3) *Recueil d'actes*, pp. 268 et 269.

correspondre en valeur intrinsèque au parisis; cette augmentation est à peine de dix centigrammes.

Pour considérer les petits artésiens, dont l'écu d'Artois compose le type, comme la conséquence des lettres monétaires de Robert II, il faut les refuser à Robert I^{er} et à la première partie du règne de son successeur. Comment croire que le premier de ces princes, dont le père émit certainement des monnaies de système artésien à Saint-Omer, se soit abstenu de faire usage d'un droit reconnu à ses prédécesseurs (1), par ce même père, devenu roi de France peu de temps après, sous le nom de Louis VIII? La manière de voir que je combats, ne peut subsister en présence de l'indication d'existence d'un atelier monétaire baronal, comme d'un atelier royal à Arras, au milieu du XIII^e siècle (2). Cette indication consiste en un arrêt du parlement de Paris, de l'année 1266, décidant qu'à Arras les exemptions des monnayeurs ne devaient avoir lieu que pour les ateliers royaux (3).

Une mention d'*artésiens nouveaux*, en l'année 1254 (4), pourrait-elle s'appliquer aux petits deniers sortis de l'atelier baronal d'Arras, sous Robert I^{er}, ou aux deniers agrandis sur lesquels Robert II a pu se modeler? Elle n'est sans doute qu'une variante dans les termes, aux citations que j'ai faites et dont je pourrais augmenter le nombre; elle n'est sans doute qu'une variante aux expressions de monnaies de

(1) *Histoire monétaire d'Artois*, p. 149.

(2) L'une dans la cité, l'autre dans la ville.

(3) *Revue numismatique française*, 1852, p. 68.

(4) *Sexaginta et duobus solidis art. novor.* (Annales et privilegia ecclesie Watinensis; manuscrit, p. 46, v^o).

Flandre, *anciennes et nouvelles*, à partir du commencement jusqu'au milieu du xiii^e siècle (1), et auxquelles on ne paraît pas avoir apporté une attention suffisante. Je regrette qu'on n'ait pas encore cherché avec moi l'interprétation des mots : *monnaie nouvelle* et *monnaie ancienne*, appliqués à l'artésien à cette époque; ils ont nécessairement une signification importante. Il y a de la prudence certainement, mais peu de dévouement pour la science, à les passer sous silence.

En reportant les deniers au nom Robert, à la fin du xi^e siècle, on est amené à des conséquences qui sont en opposition formelle avec le rajeunissement des *artésiens*, repoussé du reste, à l'heure qu'il est, par d'intelligents numismates belges (2). En vieillissant le n^o 11, de la planche de ma notice sur *quelques monnaies frappées à Saint-Omer*, il faut nécessairement conduire, pour le moins à la première moitié du xii^e siècle, le n^o 10, son analogue de type et de style, véritable petit artésien, par son poids de moins de 40 centigrammes. Le désaccord des deux opinions, que j'ai toujours combattues, ne peut être mieux pris en flagrant délit.

Avec mon attribution à Robert II, d'Artois, il reste à la vérité, des noms inattribués encore dans les légendes des jolies monnaies d'environ 50 centigrammes, connues jusqu'à ce jour. Ces noms trouveront leur application d'un instant à l'autre; ils conviennent, selon moi, à des dignitaires ecclésiastiques, imitateurs ou même promoteurs du système monétaire

(1) *Histoire monétaire d'Artois*, p. 115.

(2) Voir l'art. cité de M. de Coster, *Revue de la numismatique belge*, 1856, p. 424.

adopté par le comte Robert II. Hormis l'application de ces noms, mon classement ne rencontre aucune difficulté ; tout y est dans la position la plus rigoureuse de convenance. Dans les opinions adverses, rien n'est en accord avec les vrais principes monétaires et artistiques du temps ; et si, dans les légendes, un nom personnel, que je laisse pour le moment sans emploi, se trouve avoir une application que le hasard seul fournit, il en reste un dont on ne peut faire une appropriation tant soit peu convenable, indépendamment de celui porté en initiale sur le denier que je publie ci-dessus, et dont l'attribution à un comte de Flandre est tout à fait impossible. Ce nom inappropriable apparaît dans la légende *moneta eustachi* (1), d'un denier dont les conditions de style et de système sont semblables à celles des deniers Robert et ne peuvent convenir, en aucune manière, au monnayage bien connu des comtes de Boulogne. Pour remonter ce denier, artistement fait, au XI^e siècle, il ne faut tenir aucun compte de la forme, inacceptable pour les légendes de cette époque, de l'*h* cursif ou dit gothique.

Les noms Robert, Baldeuin, et Eustache, inscrits sur des deniers d'environ 50 centigrammes, autres que ceux de Robert II d'Artois, auront bientôt, je l'espère, leur interprétation. C'est une grave erreur, que de confondre tous les deniers dont il s'agit, dans une seule et même application. Ils appartiennent à une même famille, par leur style artistique et par le système monétaire, mais ils se séparent les uns des autres par leurs caractères typiques. Les deniers à

(1) *Mémoire sur de nouvelles monnaies picardes*, par M. le Dr RICOLLON, pl. X, n^o 27.

la main bénissante, forment un groupe bien particulier et tout à fait prélatial ; la monnaie d'Eustache est l'échantillon d'un autre groupe, d'une branche distincte par son type, dans la grande famille des deniers de 50 centigrammes. Elle pourrait être proposée, sinon pour le cinquante-huitième abbé de Saint-Vast, au moins pour le cinquante-quatrième de Saint-Bertin. Eustache Gomer gouverna cette dernière abbaye, de 1294 à 1297 ; il fut peut-être comme l'abbé Gilbert (1), l'un de ses prédécesseurs, comme d'autres encore, un faux monnayeur, en ce sens, qu'il frappa monnaie sans en avoir le droit, et le plus secrètement possible. Le septième abbé du mont Saint-Éloi, et le vingt-troisième d'Anchin, portaient le nom d'Eustache.

Les dignitaires ecclésiastiques ayant eu les noms de Robert et de Baudouin, ne font pas plus défaut que ceux du nom d'Eustache, au XIII^e siècle, en Artois, ou dans les environs de cette province. Parmi les abbés d'Arrouaise du milieu de ce siècle, étaient, en se suivant immédiatement, un Robert et un Baudouin ; à Ruisseauville, il y a des Robert et des Baudouin, au nombre des abbés du XIII^e et du commencement du XIV^e siècle. Les soixante et unième et soixante-septième abbés de Saint-Vast se nommaient Robert. A Arras, les évêques nommés Robert font malheureusement défaut après le XII^e siècle, et aucun d'eux ne se nomme Baudouin. A Téroüanne, aucune convenance d'attribution n'existe ; un évêque du nom de Baudouin siégeait au XI^e siècle, un autre du nom de Robert au XIV^e.

La dextre ou main bénissante n'est pas exclusivement

(1) *Revue de la numismatique belge*, 1856, p. 485.

employée aux xi^e et xii^e siècles; elle descend les âges en modifiant ou perdant même sa signification première, selon la marche ordinaire des choses. La légende *dextera Dei*, qui l'entoure sur les deniers archiépiscopaux de Cologne, leur est particulière et exceptionnelle; celle *Dei dextra benedictus*, de la monnaie du roi Philippe I^{er}, frappée à Orléans, n'accompagne pas la main; elle a la mission de remplacer le *gratia Dei*, et elle est ici hors de cause. En admettant que toutes les dextres des premiers temps chrétiens soient celle de Dieu, il n'en a certes pas été de même par la suite des temps, et les saints eurent bientôt leurs mains bénissantes. La dextre est devenue l'attribut de tous ceux qui avaient le droit de bénir et par conséquent, des papes, des archevêques et évêques, et même des abbés. M. Lelewel, citant les deniers anonymes à la dextre, du numéraire de *Sierpov*, qui date de l'an 1042, dit qu'ils servirent de modèle à la monnaie de Francfort-sur-le-Mein, et à quelques monnaies épiscopales (1). La main est ordinairement comptée parmi les images sacerdotales (2), et c'est évidemment à ce titre qu'elle est placée à la fin du xi^e siècle, sur la monnaie des évêques de Meaux; c'est à ce titre qu'elle occupe l'une des deux faces des monnaies ou méreaux de l'église de Belley et qu'elle est posée, au milieu du xii^e siècle, sur le numéraire du Bourbonnais. Dans les empreintes sigillaires, après les saints viennent les dignitaires ecclésiastiques, la main levée pour bénir. Sur les monnaies elles-mêmes, on constate l'inscription des évêques bénis-

(1) *Numismatique du moyen âge*, t. II, p. 175.

(2) *Ib.*, p. 179.

sant (1). La dextre épiscopale reste longtemps comme type monétaire; elle forme celui du numéraire des archevêques de Besançon, dont la loi fut déterminée en 1515, par le roi Louis le Hutin. Le véritable caractère de la main sur les trois deniers que j'ai publiés est déterminé par la liaison des deux légendes de l'un d'eux : *destra Roberti* (2).

En résumé, la famille des deniers d'environ cinquante centigrammes, offre tous les caractères artistiques du xiii^e au xiv^e siècle, et aucun de ceux attribués jusqu'à ce jour au xi^e, n'y apparaît. Une seule chose pourrait sans doute changer l'appréciation que je présente, ce serait la découverte bien constatée des deniers Robert ou de leurs analogues, dans les dépôts de monnaies du xi^e siècle; on serait alors forcé de modifier les idées reçues, sur l'état de l'art monétaire et, par contre, des arts dépendants du dessin, à cette époque considérée comme tant soit peu barbare.

ALEX. HERMAND.

(1) *Numismatique du moyen âge*, t. II, p. 219.

(2) *Destra sum Roberti*, probablement.

(*Revue numismatique belge*, loc. cit.)

ANCIENS JETONS OU MÉREAUX.

PL. X ET XI, N^{OS} 1 A 18.

Ces pièces, jadis si dédaignées, ces pauvres parias de la numismatique, commencent depuis quelques années à attirer l'attention des amateurs, et déjà l'on peut prévoir le jour où, par une réaction peut-être exagérée, comme sont toutes les réactions, la valeur vénale des jetons et des méreaux l'emportera sur celle des plus belles médailles. C'est qu'aussi, sous leur enveloppe grossière et malgré la vileté de leur métal, ces modestes monuments nous ont conservé des témoignages historiques bien précieux, des particularités intimes qu'on chercherait en vain sur les pièces aristocratiques d'or et d'argent.

M. Dancoisne, d'Hennin-Liétart, qui, depuis longtemps, a fait de cette partie de la numismatique l'objet principal de ses études, est parvenu, dit-on, à l'aide de documents irrécusables, à déterminer la part réelle et effective que prenaient les méreaux dans la circulation monétaire. Il prouvera que les méreaux étaient de véritables monnaies d'appoint remplissant le rôle que joue aujourd'hui notre numéraire de cuivre.

Et, en effet, comme nous le disions, il y a quelques années, dans cette Revue (1), il était difficile de com-

(1) T. III, 2^e série, p. 118.

prendre qu'à une époque où le denier était une monnaie d'argent, l'obole fût la fraction la plus petite du système monétaire, alors surtout que la puissance de l'argent était huit à dix fois plus forte qu'à présent. Avec quoi pourrait-on, aujourd'hui, payer les objets de peu de valeur, les petites dépenses journalières du pauvre et de l'ouvrier, si, par exemple, on n'avait pour dernière fraction que la pièce de 50 centimes? Il fallait bien admettre qu'à côté et au-dessous de la monnaie d'argent, il y avait, alors comme à présent, comme du temps des Romains, quelque chose; et ce ne pouvait être, évidemment, que ces innombrables méreaux de cuivre et de plomb, monnaies locales peut-être, et dont la circulation, restreinte aux lieux où elles étaient émises, ressemblait à celle des *coupons* ou des *bons* créés par les municipalités françaises à l'époque des assignats. Les méreaux de Maubeuge, qui circulèrent d'abord dans cette ville seulement, puis dans le Hainaut tout entier ⁽¹⁾, et cela jusqu'à une époque assez rapprochée, sont un dernier reste d'une coutume qui avait été jadis universellement adoptée. Cette coutume avait cessé avec la cause qui l'avait fait naître; c'est-à-dire quand la monnaie proprement dite, par l'affaiblissement successif de son titre et de son poids, était arrivée à fournir elle-même les fractions de la plus petite valeur. En attendant l'importante publication de M. Dancoisne, nous avons cru utile d'attirer l'attention des amateurs sur ces pièces encore peu connues et peu appréciées, en donnant, dans la Revue, quelques échan-

(1) Voy. nos *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, t. I, pp. 151 et suiv.

tillons des jetons les plus anciens — des *incunables*, comme disent les bibliophiles — de notre numismatique mérellique.

I.

Tête nue de face, dans une épicycloïde à quatre lobes, dont les angles rentrants sont remplis par une rose et deux annelets : TR NO LD VS .

— Croix ailée et tréflée dans une épicycloïde à quatre lobes, dont les angles rentrants sont remplis par une feuille de trèfle. Sans inscription.

Collection de M. le comte de Robiano.

Ce joli jeton de cuivre rouge, d'une gravure très-soignée, ne peut être attribué qu'à Arnold VIII, comte de Loos (1280-1328). La tête est absolument celle qui figure sur ses esterlins; elle semble avoir été faite avec le même poinçon.

II.

Écu triangulaire au lion barré et couronné : $\circ \text{N}\bar{\text{X}} \circ$
 $\circ \text{NVR} \circ \circ \text{CE}\Omega \circ$

— Dans une épicycloïde à cinq lobes un grand Ω (*me-rellus*).

Bibliothèque royale.

L'avvers de ce méreau de plomb rappelle l'esterlin au

ion de Gui de Dampierre (1265-1297); mais comme le lion est couronné, nous croyons plutôt qu'il doit être un peu postérieur à ce prince, c'est-à-dire du règne de Jean I, (1297-1330), qui plaçait le lion couronné sur ses monnaies.

Un autre jeton de Namur, au type des esterlins, a été décrit dans le premier volume de cette Revue, p. 501, n° 19.

III

Tête nue de face : ✠ ΑΜΟΡ ✕ VΙΝCΙΤ ✕ ΟΜΝΙΑ.

— Grande croix pattée coupant la légende et anglée de douze besants : SIG | ΝΥΝ | ΕΡΥ | ΕΙΣ.

Collection de M. Serrure.

Cette pièce, de cuivre rouge, est fort usée; elle pourrait bien avoir été blanchie pour en faire un faux esterlin. L'avers imite le type des esterlins à tête nue de Namur et de Looz; le revers est celui d'un esterlin de Flandre de Gui de Dampierre. Quant à la légende : *Amor vincit omnia*, elle ne pouvait compromettre personne. C'est ainsi que les contrefacteurs des douzièmes d'écu de M^{lle} de Montpensier, princesse de Dombes, employaient alternativement : *Pulchra virtutis imago; gratior in pulchritudine virtus; hæc est virtutis imago; hæc est Palladis imago; placet et pollere videtur; partes voluptati orientalium dicatæ*, et autres devises mirlitoniennes de l'époque.

IV

Dans un cartouche carré, orné extérieurement de quatre feuilles de trèfle accostées de deux ailes, une figure qui ressemble au monogramme du Hainaut ou à l'échelle des Della Scala.

— Dans un même cartouche, croix pattée et anglée de feuilles de trèfle.

Ma collection.

Le style et la fabrique de ce jeton de cuivre rouge le reportent au commencement du xiv^e siècle, et nous donnent la conviction qu'il appartient à la Belgique. Mais le monogramme est-il bien celui du Hainaut? Il est permis d'en douter. Nous ferons remarquer aussi qu'en tournant la pièce dans l'autre sens, il serait possible d'y voir le chiffre III, dont les barres seraient reliées par le haut et par le bas.

V

Dans une épicycloïde à six lobes, dont les angles rentrants sont remplis par des annelets, un grand R entre quatre fleurs de lis.

— Dans la même épicycloïde, un grand I entouré de quatre fleurs de lis et de deux roses à cinq feuilles.

Ma collection.

Cette pièce de cuivre jaune, d'une gravure extrêmement

soignée, a acquis dans la terre une patine verte et polie comme les plus beaux bronzes romains.

Notre collègue et ami, M. de Coster, propose de voir dans la lettre R l'initiale de Robert de Béthune, comte de Flandre (1305-1322). Cette attribution peut être acceptée, car la pièce appartient bien à notre pays.

M. Guioth possède une pièce semblable, d'un coin différent, un peu plus grande et d'une gravure beaucoup moins belle.

VI

Écu triangulaire au lion : × ✠ h × × TRO × × RIÉ ×.
 — Grande croix pattée, coupant la légende et anglée des lettres I É h T. : CES | ONM | GIÉ | MOR.

Collection de M. Ph. Salmon.

L'avvers de ce jeton de cuivre rouge est la reproduction exacte de l'esterlin au lion de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut. La légende du revers doit se lire : *ce sont gietor* (ce sont geton), puis dans la croix : *Jeha* (Jehan) ou peut-être encore, car par malheur la première lettre est presque illisible : *D É h T* (de Hainaut) *ce sont jeton de Hainaut*, en complétant la lecture de la légende circulaire par les lettres du milieu, comme de nombreux exemples nous y autorisent.

VII

Dans un entourage festonné et fleuroné en forme de dentelle, l'écu triangulaire aux armes de Malines ou des Bertholdt.

— Dans un semblable entourage, une espèce de cuve ou de mesure à deux anses.

Collection de M. le comte de Robiano.

En l'absence de toute légende, il serait assez difficile de deviner à quel usage servait ce jeton ou ce méreau de cuivre rouge. Il n'est pas, toutefois, sans quelques rapports de style et de type avec les méreaux de Louvain, connus sous le nom de *Molenvat* et qui servaient, à ce qu'on présume, à des distributions de grains. L'écusson de l'avvers prouve, du reste, suffisamment qu'il est d'origine malinoise. Nous le croyons de la fin du xv^e siècle.

VIII

Écu triangulaire au lion, entouré de trois fleurons : ✠ GE-
ΠΟΕRS ✕ ΔΕΛΤΑΠΟΝ ✕ B. (Bon)

— Croix ailée, fleurdelisée et évidée en cœur en forme de quartefeuille, dans une épicycloïde à quatre lobes dont les angles fleuonnés viennent angler la croix. A l'extérieur, les quatre lettres, chacune entre deux croisettes, G Π V E.

Collection de M. le comte de Robiano.

Getoers de laiton bon (de bon lait) est une légende qui se retrouve sur plusieurs jetons de cuivre jaune. Quant aux lettres GAVE, nous croyons, avec le possesseur de cette curieuse pièce, qu'elles signifient GAVEREN, GAVRES, famille illustre de la Flandre, dont le lion forme les armoiries.

IX

Tête de vieillard, barbue, vue de face et posée sur une espèce de croix dont les branches se terminent par trois étoiles ou croisettes; deux épées convergent vers la bouche, la pointe en dedans; le tout dans une épicycloïde à dix lobes.

— L'agneau et la croix; type des moutons d'or, dans une épicycloïde à dix lobes.

Collection de M. le comte de Robiano.

La gravure de ce jeton de cuivre rouge est des plus remarquables. En l'absence de toute légende, de toutes armoiries et de tout emblème ou signe local, on comprend qu'il serait assez difficile d'en deviner l'origine et la destination. Seulement, son style le rapporte au XIV^e siècle, à l'époque de nos plus belles monnaies du moyen âge.

On sait que le vieillard de l'Apocalypse est ordinairement représenté avec une épée sortant de la bouche. La tête aux deux épées, de ce jeton, mise en rapport avec l'agneau du revers, nous paraissait, malgré l'étrangeté de son double glaive, ne pouvoir être que cette même personification apocalyptique de Dieu. Mais, avant de nous prononcer sur cette question d'iconographie chrétienne, nous avons cru prudent de recourir à l'obligeance de M. Didron, directeur des Annales archéologiques. Voici la lettre que ce savant, dont la complaisance égale l'immense érudition, nous fit l'honneur de nous écrire à ce sujet :

Paris, 10 mai 1837.

« MONSIEUR,

« La figure dont vous m'envoyez le dessin est bien celle du « Fils de l'Homme, » que saint Jean voit au chap. I^{er} de l'Apocalypse. Le verset 4 dit : — « *De ore ejus gladius utraque parte acutus exhibat.* » — Il n'y est question que d'un glaive, en effet; mais certains artistes du moyen âge, sculpteurs ou peintres, embarrassés pour exprimer ce « double tranchant » ont résolu la difficulté en mettant une épée à gauche et à droite de la bouche de Dieu.

« Au XIII^e siècle, on est plus fidèle au texte, et une épée unique, tranchante de chaque côté, est posée entre les dents de la bouche divine. — Au XIV^e siècle, comme vous le voyez, on ne se gêne pas avec l'Apocalypse, et l'on fait entrer dans la bouche, au lieu de l'en faire sortir (*exibat*), deux épées au lieu d'une. Au XV^e, et surtout au XVI^e, on place ainsi une épée, la pointe vers la bouche; mais comme on est plus doux qu'au XIV^e, à ce qu'il paraît, on fait sortir, de l'autre coin de la bouche, une fleur de lis, ce qui équivaut à une branche d'olivier. Le symbole est double, et il montre que Dieu fait la guerre à ses ennemis, la paix à ses amis; c'est le dogme politique des Romains, « *parcere subjectis et debellare superbos.* »

« Je ne vous cite pas, Monsieur, toutes les preuves à l'appui de ces observations : les vitraux, les manuscrits à miniatures, les tapisseries, les émaux, les sculptures vous renseigneront sur ces points que je vous signale.

« Les rayons qui partent des quatre côtés de la tête de

Dieu forment le nimbe crucifère; mais je ne serais pas étonné qu'ils figurassent des lis, plus ou moins bien exécutés. S'il en était ainsi, votre jeton du *xiv^e* siècle nous ferait passer, par une transition curieuse, aux *xv^e* et *xvi^e* siècles, où l'une des épées est remplacée par une branche de lis.

« Sur l'avvers de votre jeton, c'est la figure du Dieu des Combats; sur le revers, c'est celle de l'Agneau Divin, c'est-à-dire du Dieu de la Paix. Encore le passage aux *xv^e* et *xvi^e* siècles, où le Fils de l'Homme est armé de l'épée d'un côté de la bouche et présente le lis de l'autre côté.

« Veuillez agréer, etc.

« DIDRON AINÉ. »

X

Écu triangulaire au lion de Flandre, dans un entourage formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles saillants; à l'extérieur de la bordure, huit fleurs de lis; à l'intérieur, trois croisettes et deux roses quintefeuilles.

— Casque ou heaume orné de deux fleurs de lis et entouré de cinq roses quintefeuilles et de quatre croisettes, le tout dans une épicycloïde à huit lobes.

Collection de M. le comte de Robiano.

Ce jeton de cuivre rouge ne porte aucune inscription, mais sa fabrique, le lion d'une part et les fleurs de lis de l'autre, nous donnent la conviction qu'il appartient à la Flandre et qu'il est du commencement du *xv^e* siècle.

XI

Écu triangulaire au lion (de Flandre ou de Brabant), entouré, en guise de légende, d'une croisette, de deux fleurs de lis, de quatre roses quintefeilles et de six points.
— Écu triangulaire palé (de Malines ou des Bertholdt), entouré des mêmes ornements.

Collection de M. de Coster.

Nous croyons que ce jeton de cuivre date du *xiv^e* siècle, probablement de l'époque à laquelle Louis de Cressy, comte de Flandre, acquit la double seigneurie de Malines d'Adolphe de La Marek, évêque de Liège, et de la comtesse de Juliers, qui avait hérité de l'avouerie des Bertholdt (1353). C'est encore un jeton monétiforme qui affecte de se rapprocher du type des esterlins au lion.

XII

R V suivi d'un anneau, et entre quatre trèfles.
— Croix pattée, anglée de quartefeilles.

Collection de M. de Coster.

Que faire de cette petite pièce de cuivre? Veut-on y voir un méreau de Rummen? Nous ne nous y opposerons pas, jusqu'à meilleure information.

XIII

Saint Michel terrassant le diable; dans le champ six coquilles.

— Écu triangulaire à la fleur de lis épanouie au pied nourri, dans une épicycloïde à huit lobes et entouré de huit croisettes.

Collection de M. Guioth.

Ce jeton de cuivre rouge est un peu plus moderne que les précédents. Appartient-il à Bruxelles, dont l'archange est l'emblème héraldique? L'écu au lis serait-il mis là pour celui du lignage patricien des Ser Huyghs-Kints qui portait d'azur à trois lis d'argent? La chose est possible; les coquilles qui parsèment le champ, et qui figurent également sur l'écu d'un autre lignage, les Steenweg, la rendraient même assez probable.

XIV

Espèce d'instrument qui ressemble à la hotte d'un chiffonnier, entouré de sept roses quintefeilles.

— Croix pommetée et anglée de trèfles, dont les bras viennent finir entre deux annelets. Au lieu de légende une bordure de points entre un double grènetis.

Collection de M. de Coster.

Ce méreau de cuivre doit être celui de quelque corporation d'ouvriers; mais en l'absence de toute légende et de tout signe local, nous croyons son attribution impossible.

XV

Dans une épicycloïde dont les angles sont remplis par un gland accosté de deux trèfles, une botte ou *housse* posée sur une croix formée de branches de trèfles.

— Même type, et qui semblerait (si la chose n'était impossible) sorti du même coin.

Collection de M. le comte de Robiano.

Encore un méreau de corporation — les cordonniers ou les chaussetiers — qui restera une éternelle énigme. Cette pièce est de cuivre rouge, et paraît par son style appartenir à notre pays.

XVI

Écu parti de France et de Bourgogne ancien? : $\Pi\Omega\nabla O$
 $\Pi O B O B \Omega O$.

— Croix ailée, fleuronnée, évidée en cœur en forme de quartefeuille, anglée de fleurs de lis et renfermée dans un cartouche formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles saillants. Dans les angles les lettres : $\cdot B \cdot S \cdot |$
 $\cdot S \cdot I \cdot | \cdot R \cdot O \cdot | \cdot V E \cdot |$

Collection de M. Guioth.

A quelle langue, si langue il y a, appartiennent les mots : *Tmvo tob obmo*? Que signifient les lettres isolées et séparées par des points du revers? Nous avons humble-

ment n'avoir pas trouvé de réponse à ces deux questions. Tout ce qu'on peut affirmer avec certitude, c'est que le style et la fabrique de ce jeton de cuivre en fixent la date aux premières années du xiv^e siècle; de plus, les armoiries qui y figurent semblent être celles de Marguerite de Bourgogne, la coupable épouse de Louis X. Maintenant, avec un peu d'imagination et le R. P. Hardouin aidant, on pourrait trouver, nous en sommes persuadé, sous ce bizarre assemblage de lettres, quelque effrayante révélation des mystères de la Tour de Nesle.

Un de nos collègues de la Société numismatique, possesseur d'une des plus curieuses collections de nos monnaies du moyen âge, conserve un jeton de la même époque, ou à peu près, qui, au revers d'une croix du même genre, offre la représentation d'un objet qu'il nous serait impossible de nommer en français, encore moins de reproduire sur nos planches. Nous croyons toutefois le désigner assez au lecteur intelligent en disant qu'il nous a été remis en mémoire par Marguerite de Bourgogne, dont il causa, dit-on, les malheurs.

XVII

Tête de face accostée de deux clous : ✠ : DE : STAN :
QVENTIN : — Croix tréflée : ✠ CE SONT : AS
POVRES.

Collection de M. le comte de Robiano.

Gros méreau de cuivre très-épais, et d'une très-belle

fabrique, dont les deux légendes réunies disent : *c'est pour les pauvres de Saint-Quentin.*

Le style de cette belle pièce, la forme insolite du T avec un anneau à l'intersection des barres, forme que les numismates regardent généralement comme un signe local de Tournai, nous donnent la conviction que ce méreau appartient à la paroisse de Saint-Quentin, l'une des plus anciennes de la cité de Chilpéric.

L'origine de cette paroisse remonte, dit-on, à saint Éloi, évêque de Tournai et de Noyon (649-665), qui la fonda et en dota le chapitre collégial. Ce chapitre survécut à l'invasion des Normands, de 881 ; et l'on trouve, dans Hérیمان, qu'il existait encore au x^e siècle. Fulcher, évêque de Tournai, le supprima, en 954, et s'empara de ses biens, mais l'église subsista comme paroissiale. On voit encore aujourd'hui, disait le célèbre Hoverlant, en 1851, dans le 101^e volume de son histoire, les restes de l'ancien enclos capitulaire, auprès de l'église, dans le presbytère et la demeure du clerc de la paroisse.

Saint-Quentin était fort riche en fondations de tous genres, gérées par des administrations particulières, et confisquées, dit Hoverlant : « par la grande nation révolutionnaire et parisienne, en 1794. » Ce loustic auteur nous apprend, de plus, que la fondation du *bouillon des pauvres* (peut-être notre méreau?) fut appréhendée, sans délégation légale, en 1797, par le villageois de Phalempin, J. B. B. (1).

(1) J.-B^e Bonnier, recteur de la succursale de Saint-Piat, à Tournai, et membre du bureau de bienfaisance. Cet honnête curé, qui avait accepté sincèrement et sans arrière-pensée les réformes de 89 et la transaction du

L'église de Saint-Quentin, située sur la Grand'Place, à côté de l'hôtel de M. B. Du Mortier, passe pour une des plus anciennes de Tournai, la ville aux anciennes églises. Elle est célèbre à plusieurs titres, Le projet qu'on avait eu de la démolir a donné lieu, il y a quelques années, à une chanson en langage tournaisien fort spirituelle, mais un peu trop décollétée pour être reproduite ici.

XVIII

Tour accostée de deux lis, dans la porte une crosse : DIEU.
NOUS. DOIN. PAIX. — Croix pattée au centre d'un
cercle : ✠ STMOVR. ET. ST GRSSSE (*sic.*).

Collection de M. le comte de Robiano.

Encore un jeton tournaisien mais d'une fabrique fort mauvaise. *Dieu nous donne paix, son amour et sa grâce!* Cette invocation pieuse n'assistera guère à en déterminer

concordat, était une des bêtes noires du réactionnaire Hoverlant. Voici un échantillon de l'aimable bon ton de ce noble conservateur-borne :

Table des matières, p. 257 :

« Bureau de bienfaisance à Tournay. — Institution diabolique, vomie
« par les enfers qui la soufflèrent aux deux tiers de la régicide convention,
« soi-disant nationale, séante en Lutèce-en-Badaudois, par acte appelé
« loi du 16 vendémiaire an v, loi inventée pour voler la subsistance
« des pauvres. — Excès sacrilèges du *Frasman J.-B^{te} Bonnier*, durant
« trente ans. — Détails. »

Ceci s'imprimait en 1855. Quant aux *détails*, il est inconcevable que Hoverlant n'ait pas été poursuivi ou du moins enfermé comme fou, pour avoir publié de pareilles monstruosité.

l'usage. C'était, sans doute, un simple jeton à compter, sans destination spéciale, ce que les Flamands appelaient un *Legpenning* ou *Rekenpenning*, comme on en fabriquait tant à Nuremberg, jusque dans les époques modernes et peut-être jusqu'à présent.

R. CHALON.

MONNAIE DE FER.

PL. XII. N° 2.

Chacun sait que Lycurgue donna aux Lacédémoniens une monnaie de fer, qui n'était pas frappée, mais consistait seulement en lingots de fer, portant peut-être une marque et servant de moyen d'échange pour les produits et les objets les plus simples, dont les Lacédémoniens avaient besoin.

Mais une monnaie de fer véritable a été faite en Russie, du temps de l'impératrice Catherine II.

En 1765, l'impératrice, par un oukase daté du 5 décembre, ordonna de fabriquer avec le cuivre provenant des mines de Kolywan-Woskressensk, en Sibérie, des *griveniks* (de dix copeks), des *pataks* (de cinq copeks), des *copeks*, des *dengui* (demi-copek) et des *polouchki* (quart de copek), destinés à avoir cours seulement en Sibérie et portant l'inscription : *МОНЕТА СИБИРСКАЯ* (Moneta Sibirskaia). On grava en 1764, à l'hôtel des monnaies de Saint-Pétersbourg, les pièces d'essai qui furent confirmées, et on continua à frapper ces monnaies jusqu'en 1781. L'oukase du 7 juin de cette année fit cesser la fabrication de monnaies pour la Sibérie (1). Ces monnaies contiennent de l'or et de l'argent, et comme les frais de l'extraction de ces métaux

(2) BAÏON CHAUDOIR, *Aperçu sur les monnoies russes*, vol. I, p. 190.

précieux étaient trop considérables, on frappa du cuivre sibérien des monnaies au taux de vingt-cinq roubles le pond, tandis que le taux de la monnaie de cuivre, frappée en Europe, n'était que de seize roubles le pond.

On espéra cependant de trouver, avec le temps, un procédé moins coûteux d'extraire l'or et l'argent du cuivre de Sibérie, et on proposa de remplacer ces monnaies par une autre, de fer, provenant également des mines de cette contrée.

Les pièces d'épreuve qu'on fit à cet effet nous ont été conservées et consistent en un flan ayant la forme d'un cube allongé; le copek, faisant partie de la collection de M. le conseiller de cour Alexandre de Muller, à Saint-Petersbourg, pèse dix-sept zolotnik, et offre, sur les deux côtés étroits, un petit poinçon au cavalier de Moscou, terrassant le dragon, et, en bas, le millésime 1776. Sur les autres quatre côtés, on lit l'indication de la valeur de cette monnaie, savoir : КО-ПѢ-ѠК-А, *kopeika*.

La denga appartient au cabinet de S. E. M. le prince Michel Obolensky, à Moscou. Elle est plus petite que le copek et marquée de la même manière, seulement avec le mot ΔΕ-НБ-Г-А, *denga*, sur les quatre côtés allongés. Chaque lettre est frappée avec un poinçon carré et à part.

Comme on fit observer que ces monnaies pourraient devenir dangereuses entre les mains de paysans ivres et disposés à se disputer, ce projet échoua; les deux pièces d'essai mentionnées plus haut peuvent être, dès lors, considérées comme les seules monnaies de fer connues.

B. DE KOEHNE.

Saint-Petersbourg, juin 1857.

QUELQUES MÉDAILLES

RELATIVES

A L'HISTOIRE DES PAYS-BAS.

PL. XV ET XVI.

Les découvertes modernes en numismatique ont augmenté singulièrement le nombre de monuments de cette espèce connus de nos prédécesseurs, quelque soin qu'ils aient mis dans leurs recherches. C'est ainsi qu'on rencontre encore fréquemment, sans parler du moyen âge proprement dit, mais s'arrêtant seulement à une époque comparativement moderne, des médailles et des jetons relatifs à l'histoire des Pays-Bas, qui ont échappé aux investigations des Van Loon et des Van Mieris. Déjà cette revue en a publié plusieurs; je viens aujourd'hui apporter mon contingent en donnant la description de quelques pièces que j'ai lieu de croire inédites. Elles n'ont aucun lien entre elles, et sont de personnages différents; aussi, je prendrai le parti de les décrire séparément et sans chercher à réunir les divers articles qui auront rapport à chacune d'elles.

ANTOINE PERRENOT, CARDINAL DE GRANVELLE.

Antoine Perrenot, plus connu sous le nom de cardinal de Granvelle, jouit d'une célébrité méritée que les talents diplomatiques, qu'il mit au service de ses souverains,

lui ont value. Il serait inutile de refaire ici la biographie de cet homme célèbre. Nous renvoyons pour cela, à la notice placée en tête des papiers d'État du cardinal de Granvelle (1). Il suffit de parcourir cette volumineuse correspondance pour se convaincre de l'importance qu'acquiert Antoine Perrenot. Mêlé à toutes les affaires et à toutes les intrigues politiques, d'abord comme chancelier de Charles-Quint, dans la confiance duquel il succéda à son père, puis sous Philippe II, à qui Charles-Quint l'avait recommandé lors de son abdication, il devint facilement suspect aux seigneurs flamands, malgré tout le bien qu'il s'efforça de faire, à cause de son influence et de son élévation. Aussi, ceux-ci saluèrent-ils son départ avec joie, lorsqu'il demanda à la duchesse gouvernante la permission de se retirer. Ces faits expliquent les couleurs odieuses sous lesquelles l'ont dépeint les auteurs flamands ou hollandais qui ont écrit l'histoire des révolutions des Pays-Bas. Perrenot défendait les intérêts de son maître; et il eût été autrement reprochable, s'il eût profité de la confiance de Charles-Quint et de son successeur, pour les trahir. La publication émanée du ministère de l'instruction publique, venge dignement cet homme célèbre des calomnies qui ont été déversées sur lui à pleines mains.

Les auteurs qui se sont occupés de l'histoire métallique des Pays-Bas, ont publié plusieurs médailles ou jetons d'Antoine Perrenot. Van Loon en donne quatorze, dont cinq en qualité d'évêque d'Anvers. Je viens ajouter à ce

(1) Publiés par M. Ch. Weiss, sous les auspices du ministère de l'instruction publique de France.

nombre une nouvelle pièce que je crois inédite, empruntée à la riche collection de M. Dewismes, de Saint-Omer (1). C'est une épreuve ancienne, en plomb; la même pièce de bronze ou d'argent, si elle a existé, ne nous est pas parvenue. Elle représente d'un côté le buste de l'évêque avec cette légende :

ANTONIVS PERRENOTVS EPISC. ATREBATENSIS.

Sur le revers, on voit Perrenot, très-reconnaissable sous la figure d'Ulysse attaché au mât de son vaisseau, pour résister plus efficacement au chant des Sirènes, représentées sur un rocher au nombre de trois, l'une chantant, et accompagnée par les deux autres jouant de la lyre et de la double flûte. A l'exergue, la devise ordinaire du prélat :

DVRATE.

Le moment de la scène est celui rapporté dans le XII^e livre de l'Odyssée, quand Ulysse, séduit par la voix des Sirènes, ordonne à ses compagnons de le délier, et que Euryloque et Périmède se lèvent pour le charger de nouveaux liens, qui le serrent davantage.

Ce revers est tout à fait différent de ceux que l'on est habitué à rencontrer sur les médailles de Perrenot, et qui représentant un vaisseau battu par la tempête, justifient très-bien la devise du prélat.

Durate, et vosmet rebus servate secundis.

(*Enéide*, I. 207.)

(1) Je saisis cette occasion pour remercier M. Dewismes de l'obligeance qu'il a eue de mettre son médaillier à ma disposition et de me permettre de publier les pièces qui font l'objet de cet article.

J'ai cherché dans les papiers d'État du cardinal de Granvelle, si je pourrais trouver une circonstance dans la vie de cet homme d'État qui puisse s'appliquer à notre médaille, laquelle d'ailleurs, à cause de son titre d'évêque d'Anvers, se trouve forcément comprise entre 1540, époque de sa nomination à cet évêché, et 1560, année où il fut nommé archevêque de Malines. Il est évident que, par ce revers, Perrenot fait allusion à sa prudence, et à la ruse qu'il a dû employer, qualités distinctives d'Ulysse. Or, pendant la période dont il s'agit, c'est évidemment dans les négociations entreprises pour faire réussir le mariage de Marie Tudor, reine d'Angleterre, avec le fils de l'empereur, Philippe, infant d'Espagne, que ces qualités se trouvèrent mises en relief. Il faut parcourir les correspondances à ce sujet, pour se convaincre des voies détournées, et des moyens en apparence insignifiants, que l'ambassadeur de Charles-Quint, Simon Renard, digne élève en tous points de Perrenot, et que celui-ci dirigeait d'ailleurs, employa pour parvenir à son but. L'on avait affaire à trois concurrents, Édouard, fils de Henri Courtenay, comte de Devonshire, et marquis d'Exeter, issu de sang royal, l'infant de Portugal, et le fils du roi des Romains, Ferdinand, frère de Charles-Quint. Après avoir persuadé à la reine, qu'elle ne devait pas épouser un Anglais, mais un étranger, Simon Renard fait si bien que les deux autres concurrents possibles sont écartés, sous prétexte de leur trop grande jeunesse, et qu'il fait accepter le fils de son maître, bien qu'il eût encore une dizaine d'années de moins que Marie Tudor. On sait assez que les conséquences de ce mariage ne furent pas tout ce qu'en espérait Charles-Quint. Le caractère de Marie, si bien dépeint

par Victor Hugo, et l'antipathie des Anglais pour les étrangers, devaient nécessairement, joints à la morgue espagnole de Philippe II, ruiner cet édifice élevé si savamment par le vieil empereur et par son conseiller l'évêque d'Arras; car c'est bien ce dernier qui a tout conduit; il a soin de le rappeler dans une lettre à Charles-Quint, en date du 3 septembre 1554, en lui faisant comprendre que, dans cette négociation épineuse, Simon Renard n'a été qu'un instrument exécutant toutes les instructions qu'il lui a données.

On peut voir, d'après ce rapide exposé, si je n'avais pas raison de dire que la médaille dont nous nous occupons a dû être frappée à l'occasion du succès de ces négociations. Les trois concurrents s'étaient adressés à Charles-Quint, dont ils connaissaient l'influence sur les décisions de la reine d'Angleterre, à cause de sa proche parenté avec elle, et ils ne devaient évidemment pas négliger de tâcher de mettre dans leurs intérêts le conseiller intime de l'Empereur, Antoine Perrenot. Peut-être même, sur le point d'être séduit par les offres brillantes de l'un d'eux, dut-il faire appel à la fidélité qu'il devait à son maître, et à l'amitié que celui-ci avait pour lui, pour poursuivre l'accomplissement de ses projets en faveur de Philippe d'Espagne. Cette médaille serait alors destinée à consacrer en même temps la réussite des négociations, l'habileté avec laquelle elles ont été conduites, et les difficultés de tout genre qu'avait eu à surmonter l'évêque d'Arras. Peut-être même pourrait-on voir dans le matelot qui attache Ulysse au mât de son vaisseau la représentation de Simon Renard, la créature de Perrenot, suivant l'expression mise par Victor Hugo dans la bouche de Marie Tudor.

Les deux autres pièces que nous donnons du cardinal de Granvelle, sous les n^{os} 2 et 3, n'ont rien de bien remarquable. Ce sont plutôt des jetons que des médailles. Elles portent toutes deux d'un côté dans le champ les armoiries du cardinal, qui sont d'argent au double aigle et aux trois bandes de sable, surmontées de la croix à simple traverse et du chapeau épiscopal. La légende est

ANT. CARDINALIS GRANVELLANI. 1584.

L'inspection des dessins suffit pour faire voir quelles sont les petites différences qui existent dans les deux pièces et dont la plus saillante est que la date se trouve dans le champ du n^o 3, tandis qu'elle se trouve dans la légende de l'autre. Le revers représente un vaisseau battu par la tempête, avec les mâts brisés et les voiles déchirées, accompagné de la devise ordinaire du prélat DVRATE. (Le n^o 2 appartient à M. Dewismes, et le n^o 3 à M. Hermand.)

Ces jetons ne nous paraissent pas avoir été frappés en mémoire d'aucun fait historique; ce sont plutôt des jetons de présence, qui ont dû servir aux mêmes usages que ceux que l'on connaît, émanés d'abbés ou d'évêques, comme par exemple, pour les réunions synodales présidées par l'évêque ou son délégué. Ils ont dû être frappés lorsque Perrenot fut nommé à l'archevêché de Besançon en 1584, par suite de laquelle nomination il donna sa démission de l'archevêché de Malines. On remarquera que, dans ces pièces, contrairement à ce qui avait lieu sur les médailles antérieures, le mât, au lieu d'être brisé à sa partie supérieure seulement, est complètement renversé. Granvelle aurait-il voulu signifier ainsi que les fatigues de toute espèce qu'il

avait éprouvées avaient usé ses forces, et qu'il se sentait sur son déclin (il mourut en effet, le 21 septembre 1586, à l'âge de soixante-neuf ans); mais qu'en même temps, par le maintien de sa devise, il faisait connaître qu'il continuerait à mettre toute son énergie à soutenir, dans la limite de ses facultés, le fardeau que la confiance de Philippe II lui avait imposé? Je livre cette explication à l'appréciation des numismates exercés dans l'interprétation des emblèmes et des allégories.

JEAN RICHARDOT, PRÉSIDENT DU CONSEIL PRIVÉ.

Jean Richardot, neveu de l'évêque d'Arras, François Richardot, mort en 1574, fut d'abord président du conseil d'Artois. Il fut ensuite fait président du conseil privé à Bruxelles, le 15 mai 1597, et dans ces deux positions il mérita la confiance des gouverneurs des Pays-Bas, qui l'employèrent souvent comme ambassadeur. C'est à ce titre qu'il fut envoyé à Vervins, où fut conclue la paix entre la France et l'Espagne, en 1598. Il rendit encore d'autres services, notamment lorsqu'il s'agit de conclure un traité d'alliance avec le roi d'Angleterre, et plus tard, en 1607, à la Haye, lorsqu'il fut question de la trêve de douze ans. Il mourut le 5 septembre 1609.

La médaille qui figure sous le n° 4 des planches, ne me paraît pas avoir été faite pour une circonstance particulière de la vie de Richardot. Le revers, qui représente un hibou sur un trône d'olivier, et porte en exergue la devise **INSIS-TAM**, me semble en effet faire allusion aux qualités essentielles d'un négociateur, la sagesse figurée par le hibou, et

la persévérance indiquée par la devise, en même temps que l'olivier, emblème de la paix, marque le but auquel doivent tendre ses efforts. Sous ce rapport elle rentre dans la même catégorie que celle qui est figurée dans Van Loon, t. II, p. 55. Peut-être même toutes les deux ont-elles été frappées à l'occasion du succès obtenu aux conférences de Ver vins, où Richardot figurait comme ambassadeur, tandis que dans les autres circonstances il n'était qu'en second.

L'avers de cette médaille porte le buste de Richardot, vêtu d'une robe fourrée d'hermine, avec la légende : IO. RICHARDOTVS . SECRE . CONSI . PRÆSES.

Il y a quelques différences insignifiantes avec celle que donne Van Loon, mais ce qu'il y a de plus remarquable c'est que notre médaille est signée. On remarque en effet sous le buste ces mots : IO . MORT . F. Je ne connais point l'artiste dont il est ici question. Peut-être n'est-ce là qu'une abréviation du nom. Toujours est-il que je ne l'ai point vu figurer parmi les graveurs dont M. Pinchart a donné les articles biographiques dans la présente revue. La pièce qui nous occupe n'a du reste point été achevée. Elle a été simplement coulée sans être ensuite retouchée. Cette médaille est d'argent. Elle appartient à M. Dewismes.

JETON DES ÉTATS D'ARTOIS.

Le jeton qui est figuré sous le n° 5 est d'argent et provient aussi de la collection de M. Dewismes. Il représente, d'un côté, les trois vertus théologiques, la foi, l'espérance et la charité, entourées de cette légende : DEO . REGI . ET . PATRIÆ. Le revers offre en son centre l'écusson d'Artois,

timbré d'une mitre et d'un casque. Le champ est occupé par une représentation en abrégé de la ville d'Arras. A droite de l'écusson, on aperçoit le haut clocher de la cathédrale; à gauche, une haute pyramide, qui est, sans nul doute, le clocher de la chapelle de la Sainte-Chandelle. Ces deux monuments, caractéristiques le premier de la cité, le second de la ville proprement dite, sont séparés par une porte flanquée de tours et munie d'une herse, représentant probablement la porte de la cité, qui, ainsi qu'on le sait, avait son enceinte particulière. Sur l'arrière-plan, à gauche, on aperçoit un moulin, indice des faubourgs d'Arras. Cet ensemble donne donc bien une idée suffisante de la capitale de la province d'Artois, où se réunissaient les états. La légende qui entoure le sujet que je viens de décrire est CALCVL * STAT * ARTES * 1597 *, qui n'a pas besoin d'explication.

Souvent les jetons des états d'Artois ne font allusion à aucune circonstance particulière. Je crois qu'il n'en est pas de même ici. L'histoire des Pays-Bas peut nous aider à trouver le motif de l'émission de celui-ci. L'année 1597 fut une année néfaste pour Philippe II. Après avoir échoué devant Amiens, que reprit Henri IV, l'archiduc gouverneur s'était retiré malade à Arras. Son absence donna occasion aux Provinces-Unies d'étendre leurs frontières aux dépens des possessions espagnoles. On trouve dans Van Loon, les médailles frappées à l'occasion de la prise de plusieurs villes par le prince Maurice. Il est à présumer que, dans ces circonstances malheureuses, les états voulurent marquer sur leurs jetons, leur fidélité à l'Espagne et leur désir de conserver la religion catholique, exprimé par la présence des

trois vertus théologiques qui forment le fondement de cette religion. Enfin, la légende disait, qu'indépendamment de la fidélité à Dieu et au roi, ils étaient disposés à se dévouer entièrement à la patrie, pour la sauver des désastres dont elle était menacée. Et, en effet, les représentations qu'ils firent, conjointement avec ceux du Hainaut, forcèrent l'Espagne à faire la paix avec la France, qui était une des parties belligérantes et qui, par sa proximité de l'Artois, causait le plus de dommages à ce pays.

JETON DE JEAN SARRASIN, ABBÉ DE SAINT-VAAST.

Jean Sarrasin, né le 20 juillet 1530, joua, dans le cours de sa vie, comme tous les hommes éminents de cette époque, un rôle très-important. Élevé à la dignité abbatiale de Saint-Vaast, en 1577, il mérita bientôt la confiance de tous, et fut employé successivement à diverses négociations. L'une des plus importantes, fut l'ambassade dont on le chargea vers le roi d'Espagne. Tous les détails de cette ambassade sont connus par la relation manuscrite qui existe à la bibliothèque d'Arras (1). Ce voyage mit encore plus en relief les hautes qualités de Jean Sarrasin, et après avoir été nommé, par Philippe II, membre du conseil d'État et conseiller d'église, au conseil d'Artois, il fut élu, le 6 mars 1596, par les chanoines de Cambrai pour remplacer leur évêque, Louis de Berlaymont, décédé. Mais il ne jouit pas longtemps de cette nouvelle dignité, car il

(1) Cette relation a été publiée par M. L. Debaecker d'après une copie qui lui avait été communiquée par M. le comte A. d'Héricourt.

mourut le 3 mars 1598, après avoir défendu avec persistance contre le souverain les droits et prérogatives de l'archevêque de Cambrai.

Suivant le *Necrologium vedastinum*, cité par M. L. Debaecker, Jean Sarrasin serait d'une humble origine. Un autre auteur, Jean Carpentier, l'historien de Cambrai, le fait descendre de la noble famille des Sarrasins du pays d'Artois, qui portait d'*hermine à la bande fuselée d'azur*, et était issue de Matthieu d'Ailly, surnommé Sarrasin, Sénéchal du Boulonnais, vers 1542, et chambellan du roi Charles V. Quelle que soit la vérité, il est constant que notre abbé de Saint-Vaast prétendait faire partie de cette dernière famille, du moins il en prenait les armoiries, ainsi qu'il est constaté par le jeton qui fait l'objet de la présente note.

Ce jeton de cuivre jaune, assez fruste malheureusement, appartient aussi à M. Dewismes. Il porte à l'avers l'écusson de Sarrasin, tel qu'il vient d'être décrit, timbré d'une mitre et d'une crosse, avec cette légende : R.D.D.I.SARACENV.S. ABBAS. S. VED. Le revers porte la devise du prélat, qu'il s'efforça de mettre toute sa vie en pratique : PIETAS ET PATIENTIA. Dans le champ, on voit deux femmes, l'une en religieuse, peut-être symbole de la piété; l'autre, portant une croix qu'elle serre contre son cœur, signifiant probablement la patience, qui fait que l'on supporte sans murmurer toutes les peines et les adversités qui arrivent dans la vie. Au-dessus de ces deux personnages, sont des nuages d'où sortent des rayons, pour faire voir ainsi que les deux vertus dont parle la légende sont d'origine divine. L'exergue porte la date de 1589.

L'usage de ce jeton est inconnu; il est probable qu'il

rentre dans la catégorie de ceux que j'ai décrits ci-dessus, comme appartenant au cardinal de Granvelle, et qu'il a servi de jeton de présence aux réunions présidées par l'abbé de Saint-Vaast en personne.

L. DESCHAMPS DE PAS.

Saint-Omer, le 23 mars 1837.

MÉDAILLES ET MONNAIES

INÉDITES

DU CABINET ROYAL DES MÉDAILLES A LA HAYE.

(Pl. XVII ET XVIII.)

Avant ma nomination au poste de directeur du cabinet royal des médailles et pierres gravées, à la Haye, riche collection qui jouit à juste titre d'une réputation européenne, il m'était arrivé, parfois, de confier à la Revue belge le fruit de mes recherches sur des pièces rares, nouvellement exhumées du sein de la terre ou restées enfouies et ignorées chez des amateurs peu curieux. Mais la nécessité de vouer d'abord tous mes loisirs aux nouvelles fonctions auxquelles m'avait appelé la confiance de notre auguste et bien-aimé souverain, jointe à une maladie longue et douloureuse, expliquera aux lecteurs de la Revue mon silence prolongé. Pour me faire pardonner, je me propose de leur donner successivement une série de médailles rares et inédites qui font partie du cabinet confié à mes soins.

Et d'abord, j'ai choisi pour mon premier article deux médailles, se rapportant à l'histoire de la Belgique pendant la grande lutte entre Louis XIV et Guillaume III, prince d'Orange, qui mérita plus peut-être que son adversaire le surnom de Grand.

Déjà, depuis son avènement au trône, Louis, ou plutôt ceux qui gouvernaient en son nom, avaient jeté les yeux sur les Pays-Bas espagnols; et ce ne fut qu'en cédant des parties de plusieurs provinces limitrophes de la France, que le roi Philippe IV parvint à conclure la paix des Pyrénées en 1659. Toujours avide d'éloigner les frontières de la France du côté du Nord, Louis revint à la charge, en 1667, et s'empara de la Franche-Comté et de plusieurs villes. Grâce aux bons offices des états généraux des Provinces-Unies et du roi de la Grande-Bretagne, cette guerre fut bientôt terminée par la paix d'Aix-la-Chapelle, le 2 mai 1668. Cependant, la France restait en possession de Charleroi, Binche, Ath, Douai, Tournai, Audenarde, Lille, Armentières, Courtrai, Bergues-Saint-Winox et Furnes avec leurs dépendances, conquises l'année précédente. Louis le Grand qui avait toujours gardé rancune contre les Pays-Bas unis, leur déclara la guerre en 1672, et la république était près de sa ruine, lorsque le jeune Guillaume III qui paraissait destiné par la Providence à protéger la liberté des peuples et l'équilibre européen, contre la domination des Français, fut nommé stathouder dans ce péril imminent. Dès que Guillaume se trouva à la tête du gouvernement, les affaires prirent un autre aspect : les États conclurent des traités avec l'empereur d'Allemagne, avec le roi d'Espagne et plusieurs princes allemands, et les Français se virent obligés de quitter peu à peu leurs conquêtes hollandaises. Le théâtre de la guerre fut ainsi transporté dans les Pays-Bas espagnols, qui souffrirent de nouveau beaucoup, car Louis se rendit maître de plusieurs villes d'importance. Par la paix de Nimègue, il resta en possession de la Franche-Comté,

de Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai et le Cambrésis, Aire, Saint-Omer, Ypres, Werwieq, Warneton, Poperinghe, Beaumont, Cassel, Bavai et Maubeuge ; mais il devait rendre Charleroi, Binche, Ath, Audenarde et Courtrai, déjà cédées à lui, onze ans plus tôt, et Limbourg, Gand, Leau et Saint-Ghislain nouvellement conquis. Louis cherchait cependant toujours des prétextes pour atteindre son but : malgré la paix, les Français se rendirent maîtres, en 1681, de Chimai, et élevèrent des prétentions sur le Vieux-Bourg de Gand, la ville et la châtellenie d'Alost, Grammont et d'autres villes et contrées de la Flandre, qu'ils avaient conquises pendant la guerre, et dont la reddition n'avait pas été stipulée textuellement dans le traité de paix de Nimègue. Louis fit de vains efforts pour gagner le prince d'Orange, d'abord par promesses, enfin par la menace de lui ôter sa principauté, menace qui fut bientôt suivie d'exécution.

En 1685, le maréchal d'Humières marcha en Flandre et se rendit maître de Courtrai et de Dixmude. L'Espagne déclara la guerre à la France. Le prince d'Orange fit tous ses efforts pour secourir l'Espagne, mais il fut contrecarré par la ville d'Amsterdam, qui n'aimait pas la guerre. A la fin, on parvint à conclure un trêve de vingt ans, par la médiation de la Hollande : le roi de France resterait en possession pendant ce temps de la ville de Luxembourg, conquise nouvellement, de Beaumont, Bouvignes et de Chimai ; Courtrai et Dixmude seraient rendues à l'Espagne ; d'ailleurs, tout demeurerait dans le *statu quo* de 1678.

En 1685, Louis XIV révoqua l'édit de Nantes, fit démolir les églises réformées, persécuta cruellement les profes-

tants, et les contraignit à quitter la France par milliers pour chercher une nouvelle patrie, que la plupart trouvèrent dans les Pays-Bas, d'autres en Allemagne et ailleurs. Le roi d'Angleterre, Charles II, étant mort la même année, fut remplacé par son frère, Jacques II, qui faisait profession de la religion catholique romaine, et tâchait peu à peu d'imiter Louis XIV en opprimant la liberté politique et religieuse de ses sujets. Plusieurs protestants anglais cherchaient aussi un refuge en Hollande, et parmi eux plusieurs gens de qualité. Le peuple anglais jeta les yeux sur le prince d'Orange, qui avait épousé Marie, fille de Jacques, comme sur le seul homme capable de rétablir la religion protestante et les anciennes libertés du peuple. Après de longues hésitations, Guillaume se rendit aux vœux du peuple anglais, s'embarqua le 29 octobre 1688, et fit voile pour l'Angleterre, ayant pour devise dans son grand étendard : FOR THE PROTESTANT RELIGION AND THE LIBERTY OF ENGLAND. Son entreprise fut couronnée d'un plein succès, quant à l'Angleterre et à l'Écosse ; le roi Jacques s'enfuit en France, et Guillaume et Marie furent couronnés roi et reine de la Grande-Bretagne le 21 avril 1689.

Une circonstance qui contribua beaucoup à engager le prince à cette grande entreprise fut la déclaration de guerre que Louis XIV fit à l'empereur Léopold et au pape déjà en septembre 1688. En avril de l'année suivante il déclara aussi la guerre à l'Espagne, sans que cette campagne amenât de grands succès pour aucun des partis ; seulement, le marquis de Gastanaga força les lignes françaises près de Gand. En 1690, le roi Guillaume remporta de grandes victoires en Irlande, et Jacques II se vit obligé de quitter

ce royaume dont la plus grande partie lui était restée fidèle jusque-là. La campagne dans les Pays-Bas s'était bornée à la bataille de Fleurus, bataille malheureuse pour les alliés par le grand nombre de morts, bien que les Français, qui criaient victoire, n'eussent remporté aucun avantage. Guillaume, qu'on peut considérer comme l'âme de la coalition contre la France, avait fait ouvrir à la Haye, le 16 mars, des conférences auxquelles prirent part les ambassadeurs des États qui étaient entrés dans la grande alliance, tels que l'Empereur, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la plupart des princes allemands, et plus tard le duc de Savoie.

Au milieu de l'hiver de 1691, le roi quitta l'Angleterre, et aborda, après une traversée très-périlleuse, dans la Meuse, le 50 janvier, pour assister en personne aux délibérations des alliés sur les mesures à prendre pour arrêter les progrès de la France, et la mettre dans un état à ne pouvoir plus troubler la paix de l'Europe. Son entrée à la Haye ressembla au triomphe des anciens généraux romains, témoin le grand nombre de médailles frappées à cette occasion et gravées dans Van Loon, t. IV, pp. 26 et suivantes, où sont représentés les divers arcs de triomphe érigés et les feux d'artifice tirés dans la résidence. Après l'arrivée du roi, un grand nombre de princes alliés se rendirent en personne à la Haye. Nous avons devant nous la *Liste des noms des princes, princesses, dames et grands seigneurs qui étoient à la Haye dans le tems que Sa Majesté Britannique y arriva*. Nous ne pouvons copier cette pièce qui remplit quatre pages, et nous ne citerons que les principaux princes : les électeurs de Bavière et de Brandebourg, les ducs de Brunswick, Wolfenbittel et Zell, le landgrave de

Hesse-Cassel, le prince de Waldeck, le duc de Saxe-Eisenach, quatre princes de Nassau, le duc administrateur et trois princes de Wurtemberg, le landgrave de Hesse-Darmstadt et son frère le duc de Courlande, quatre ducs de Holstein, etc.

Pendant que les princes confédérés délibéraient à la Haye, Louis XIV, qui n'ignorait pas que la ville de Mons, forte d'elle-même, était assez mal pourvue, la garnison faible et les bourgeois mal intentionnés, avait fait réunir dans ses places frontières, une grande quantité de munitions de guerre et de bouche, et fait emplir de grands magasins de fourrage; personne ne pénétra son dessein, puisqu'on s'imaginait que ce n'était que pour mettre ses places en état de défense qu'il faisait tous ces grands préparatifs. Tout à coup on vit devant Mons une armée de cent mille hommes, le 15 mars; le 21, le roi arriva au camp et prit son quartier à l'abbaye de Bethléem, entre Saint-Sulpice et la Maison de Dieu, étant parti de Versailles avec un équipage pompeux et magnifique, comme se tenant assuré de réussir et d'emporter la place; les soldats mêmes en étaient si bien persuadés qu'ils disaient hautement : *Nous allons prendre Mons*. Le 25, on attaqua le moulin d'Hyon, et la redoute qui le couvrait. Il ne put être emporté qu'à la troisième attaque. Les jours suivants on continua les travaux jusqu'à l'ouvrage à cornes, dont on se rendit maître de même que des demi-lunes, mais ce ne fut pas sans perdre beaucoup de monde. On continua de battre la ville, et dans une nuit on y lança plus de huit cents boulets rouges.

Les assiégés, de leur côté, se défendirent vigoureusement, et disputèrent pied à pied le terrain aux ennemis. Le

prince de Berghes, qui était gouverneur de la place, y fit tout ce qu'on pouvait attendre d'un homme de cœur et d'un brave commandant. Le roi Guillaume se trouvait au Loo avec quelques princes pour se délasser l'esprit et y prendre le divertissement de la chasse. A peine y furent-ils arrivés, qu'ils eurent la nouvelle que Mons était investi par les Français. Le roi partit le même soir du Loo et se rendit en Brabant, où il fit son possible pour rassembler les troupes des alliés, qui étaient loin. Le manque de chariots retarda les mouvements de l'armée alliée; quand enfin toutes les dispositions pour secourir Mons furent prises, on apprit que la ville s'était rendue.

Cependant elle aurait pu résister encore quelque temps, si la bourgeoisie eût été bien intentionnée, puisque les ennemis n'étaient pas encore maîtres de tous les dehors, et que le corps de la place était resté intact. Aussi, le prince de Berghes n'était point d'avis de se rendre : il savait que le roi Guillaume lui préparait du secours et qu'il viendrait assez à temps, si les habitants voulaient encore tenir bon; il les y exhortait, assisté par le colonel hollandais François Nicolas Fagel, qui employa toute son éloquence pour persuader les bourgeois d'attendre le secours promis pour le 11 avril; mais ce fut inutilement. Les bourgeois, qui étaient tous armés et en beaucoup plus grand nombre que la garnison, poussés à cela par les ecclésiastiques, contraignirent le gouverneur à capituler, et on fut forcé de céder à leurs importunités pour éviter un soulèvement dans la ville. Le gouverneur fit donc battre la chamade, le 8 avril, et la capitulation fut signée le même jour.

Le roi de France perdit dans le siège plus de cinq mille

hommes et quantité de braves officiers, sans parler des dépenses prodigieuses qu'il fut obligé de faire et qui montaient à plusieurs millions.

A l'occasion de la prise de Mons, il fit frapper une médaille de deux différentes dimensions, gravée dans Van Loon, t. IV, p. 45, où Hereule est représenté tenant l'écusson de Mons avec la légende :

TOTA EUROPA SPECTANTE ET ADVERSANTE,
et en exergue :

MONTES HANNONIÆ CAPTÆ.

La médaille gravée, pl. XVII, est non-seulement restée inconnue à Van Loon ; mais je ne l'ai trouvée dans aucune des éditions des médailles de Louis le Grand que j'ai consultées, pas même dans celle in-folio de 1725, réputée la meilleure (1).

Av. LVDOVICVS . MAGNVS . REX . CHRISTIANISSIMVS. Buste lauré, du côté droit, drapé à la romaine ; en bas R, comme l'initiale de Rottiers ou de Roussel ?

MONTIVM VRBS.

**BELG (II) MVNITIS.(SIMA) HAN(NONIÆ) CAPUT
MENSE MART.(II) A LVD.(OVICO) M.(AGNO) OBSESSA,
ET INTRA XVI. DIEM EXPUGNATA.
CONSIL.(IENTI)VS HAGÆ C.(OMITIS) MALE.CONIVR(ATIS) PRINC.(IPIBVS)
ET ARAV.(SIONENSI). PR.(INCIPE) MINACITER ADVOLANTE,
VICTORI. LAVDEM, ET OPTATVM
PERACTIS IMPERIIS. DECVS
ARROGAVIT.
M. DC. XCI.**

(1) Les coins de cette médaille existent à la Monnaie de Paris, où on la frappe encore actuellement. Voir le *Catalogue des poinçons, des coins et des médailles*, etc., de 1855. (Note de la rédaction.)

Ce qui signifie :

Mons, la principale forteresse de la Belgique, capitale du Hainaut, assiégée au mois de mars par Louis le Grand, et prise en seize jours, pendant que les rois conjurés contre lui tenaient conseil à la Haye, et que le prince d'Orange approchait menaçant, a donné au vainqueur la gloire qu'il avait droit d'attendre de l'exécution de ses ordres. 1691.

J'ai peut-être paru un peu long dans l'exposé des faits qui ont donné lieu à notre médaille; mais il m'a semblé que la mention du congrès de la Haye et des autres circonstances, dans l'inscription qui remplit tout le champ du revers, rendait ces explications nécessaires.

Les lecteurs auront vu qu'au nombre des princes qui assistaient au congrès de la Haye, en 1691, se trouvait aussi l'électeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel; c'est en l'honneur de ce prince que la seconde médaille a été frappée.

Avant de décrire cette médaille et pour comprendre plus facilement les événements auxquels elle fait allusion, il serait nécessaire de dire quelques mots sur la vie du prince.

Maximilien Marie Emmanuel, fils de Ferdinand Marie, électeur de Bavière, et de Adélaïde Henriette, princesse de Savoie, naquit le 11 juillet 1662, et fut instruit dès sa plus tendre jeunesse en toutes sortes d'exercices chevaleresques. Peu de temps après qu'il eut pris les rênes du gouvernement, il eut à Alt-Oettinger, en 1681, une conférence avec l'empereur Léopold, qui le détourna du parti français, que

son père avait toujours suivi, et l'amena à se lier avec lui par un traité.

Bientôt Maximilien marcha, à la tête de 11,000 hommes, au secours de Vienne, assiégé par les Turcs. De là il passa en Hongrie, où il prit part aux sièges de Gran et d'Ofen. En 1685, il se maria à Marie-Antoinette, fille de l'empereur ; se rendit, après les noces, de nouveau en Hongrie, assista à la prise de Neuhausel et à la bataille de Gran, où il commanda l'aile gauche.

L'année suivante, il contribua beaucoup à la prise d'Ofen, et entra dans la ligue d'Augsbourg contre la France. En 1687, il commanda encore l'aile gauche à la bataille de Mohacz, où il courut de grands dangers. La politique ordinaire de la France voulait profiter d'un refroidissement survenu entre l'empereur et son gendre. Mais Léopold s'empressa d'en effacer toutes traces, fit nommer, par son influence, Joseph Clément de Bavière électeur de Cologne, et donna à Maximilien le commandement en chef intérimaire des armées impériales, pendant la maladie du duc de Lorraine. En cette qualité, Maximilien mit le siège devant Belgrade, qu'il prit d'assaut en personne. En 1689, il assista à la reddition de Mayence et peu après à la diète d'Augsbourg, où l'archiduc Joseph fut élu roi des Romains. Après la mort du duc de Lorraine, il se vit chargé définitivement du commandement supérieur, fit la campagne du Rhin, assista au congrès de la Haye, marcha en Italie au secours du duc de Savoie, prit part à la prise de Carmagnole, et se vit créer, par le roi d'Espagne, chevalier de la Toison d'or et gouverneur général des Pays-Bas. Il fut installé en 1692 et assista aux batailles de Steenkerken et

de Neerwinden. La cour de Versailles lui fit faire des offres avantageuses pour qu'il engageât Guillaume III à faire une paix séparée. Depuis ce temps, sa fidélité à la cause de l'empereur fut ébranlée, principalement lorsqu'il apprit que l'empereur et le roi d'Espagne avaient rejeté une des conditions d'une paix future, offertes par les Français, à savoir : la succession de l'électeur aux Pays-Bas espagnols, dans le cas où le roi Charles II mourût sans héritiers mâles. Il dissimula cependant son mécontentement, fut présent au siège et à la prise de Namur par Guillaume III, en 1695, et se trouva dans Bruxelles, lorsque cette ville fut bombardée par les Français, en 1696.

Disons encore qu'il embrassa peu après ouvertement le parti français; qu'en reconnaissant Philippe V comme roi d'Espagne, il parvint enfin, en 1712, à la souveraineté des Pays-Bas (en partie du moins), par la cession de Philippe V, après avoir perdu ses États héréditaires, et qu'il mourut en 1726, le 26 février. L'historien que nous avons suivi dit qu'il fut vaillant, sage, généreux, d'un caractère gai, et très-aimé tant de ses sujets que des habitants des Pays-Bas.

La vérité de cette dernière assertion serait prouvée suffisamment par bon nombre de médailles frappées en son honneur dans les Pays-Bas et gravées dans Van Loon, t. IV, pp. 85, 85, 177, 205, 205, 255, 294, 594, et t. V, pp. 210, 211 et 212.

Notre médaille a été ignorée de cet auteur : je ne la trouve pas citée non plus dans les catalogues de Schocmaker, Lormier, Delcourt ou Sypestain, ni dans les manuscrits nombreux du premier à la Bibliothèque royale. Le

comte de Renesse-Breidbach ⁽¹⁾ en possédait un cliché en étain. Notre exemplaire est en bronze; le revers a quelque peu souffert.

Av. MAX. EMAN. D. G. U. BAV. ET. P.—S. DUX. C. P. R. S. R. I. ET. ELECT. L. I. L.; c'est-à-dire Maximilien Emmanuel, par la grâce de Dieu due de la haute et basse Bavière et du haut Palatinat, comte palatin du Rhin, grand-échanson du Saint-Empire et électeur, landgrave de Leuchtenberg.

Buste, avec une longue perruque, du côté droit, cuirassé à la romaine, en manteau et avec la chaîne de la Toison d'or. En exergue : ROUSSEL . F.

Rev. QUÆ . REGIO . IN . TERRIS . NOSTRI . NON . PLENA . LABORIS. (Quelle contrée sur la terre n'est pas remplie de nos actions?) Et en exergue :

HERCULI . PACIFER(o)
BELGIUM . POSUIT
MDCXCVII.

L'électeur en Hercule, debout dans un paysage montagneux, la massue dans la main droite, la gauche posée sur les reins, et couvert de la peau de lion. Il est au milieu de quatre rivières personnifiées, deux à sa droite et deux à sa gauche. La première, la Meuse, est assise sur une hauteur, à côté de quelques joncs, et lui offre une couronne murale, avec l'inscription : NAMURC(o) REC(ERTO) (prise

⁽¹⁾ *Mes loisirs*, vol. II, p. 443, n° 18487.

de Namur). La seconde, le Rhin, est posée contre une proue de vaisseau, la main gauche placée sur une urne, et offre deux couronnes murales inscrites : **BONNA RECEP**(TA) (prise de Bonn) et **MOGUN**(TIACO) **REC**(EPTO) (prise de Mayence). La troisième, qui est le Pô, offre de la main droite une couronne obsidionale ou graminée, d'où pend une banderole avec l'inscription : **CONIUM LIBER**(ATUM) (Coni délivrée); de la gauche, une couronne murale avec l'inscription : **CARMA**(GNOLA) **REC**(EPTA) (prise de Carmagnole). Enfin, la quatrième, le Danube, est assise près d'un pont, et offre de la main droite une couronne murale avec : **BELG**:(RADO) **EXPU**(GNATO) (Belgrade prise d'assaut); la gauche est posée sur l'urne et indique six autres couronnes éparses à terre; la première et principale, qui est devant les pieds de l'électeur, est une couronne vallaire avec : **VIENN**(A) **L**(IBERATA) (Vienne délivrée); à la seconde couronne de lauriers, est attachée une banderole avec : **PUGN**(A) **AD STR**(IGONIUM) (bataille de Gran); la troisième, aussi de lauriers, a sur la banderole : **PUGN**(A) **AD MOH**(ACZ) (bataille de Mohacz); sur la quatrième couronne murale est inscrit : **BUDA EXPUG**(NATA) (Bude prise d'assaut); sur la cinquième, aussi murale : **STRIG**(ONIUM) **RECEP**(TUM) (prise de Gran); enfin, la sixième, une couronne graminée, a sur une banderole : **STRIG**(ONIUM) **LIBER**(ATUM) (Gran délivrée).

Les deux lettres qui manquent à l'inscription en exergue prouvent à l'évidence que le coin de cette belle médaille s'est cassé bientôt, puisque les vestiges s'en montrent déjà sur notre pièce. C'est sans doute là qu'il faut chercher la cause de son excessive rareté. (*Voir pl. XVIII.*)

Cette belle pièce fut donc frappée dans les Pays-Bas espagnols après la paix de Ryswyk, et en mémoire de ce qu'avait fait l'électeur pour délivrer ce pays du fléau de la guerre.

J. F. G. MEYER.

La Haye, novembre 1836.

CORRESPONDANCE.

A M. le Président de la Société de la numismatique belge.



TRÈS-HONORÉ MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le dessin d'une pièce inédite de Nimègue. C'est un méreau probablement du chapitre de l'église dédiée à saint Étienne.

Depuis quelques années, je rassemble les monnaies, médailles, etc., de Nimègue, et j'ai été heureux dans mes recherches. Vous m'obligeriez extrêmement en publiant cette pièce dans votre intéressante Revue de la numismatique belge. Peut-être un des abonnés en saura plus de cette pièce que moi-même et aura la bonté de me renseigner à ce sujet. Peut-être aussi quelqu'un possède-t-il d'autres méreaux, etc., inédits, de Nimègue, qu'il publiera à mon exemple. Par mes relations nombreuses, je reçois souvent des pièces inédites de mon pays; si la chose intéresse, je me ferai un plaisir de vous les communiquer.

Il y a quelques jours, j'ai déniché un exemplaire, jusqu'ici inconnu (à fleur de coin), du quart de Noble à la rose de Campen, type de celui qui figure dans votre Revue et qui se trouvait dans le cabinet de feu M. Becker. M. Van der Chys décrit le demi-noble dans ses monnaies d'Overyssel.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Amsterdam, 19 février 1857.

W. J. DE VOOGT.

NÉCROLOGIE.

JACQUES DE REICHEL.

Nous empruntons au journal de Saint-Pétersbourg la notice suivante sur notre regrettable confrère, M. de Reichel, que la mort est venue frapper pendant un voyage qu'il faisait en Belgique :

Le 31 octobre (vieux style) est mort à Bruxelles le conseiller d'État actuel, Jacques de Reichel, directeur de l'expédition des papiers de la Couronne et connu comme collectionneur de médailles, de gravures, d'autographes, etc. Le défunt, né à Varsovie le 6 novembre 1780, était le fils aîné de Jacques Reichel, premier graveur du roi de Pologne, et appelé au service de Russie en 1801. Jacques Reichel père mourut à Saint-Pétersbourg, quelques semaines après son arrivée, laissant à son fils aîné le soin de pourvoir à l'entretien d'une nombreuse famille. Celui-ci, arrivé à Saint-Pétersbourg après la mort de son père, devint un des premiers peintres en miniature de son époque, et l'empereur Alexandre I^{er}, l'impératrice Marie et plusieurs grandes-duchesses lui firent l'honneur de poser pour leurs portraits. Une charmante miniature de lui, offrant le buste de l'impératrice Marie, est conservée à l'Ermitage. Reichel avait

un goût prononcé pour les collections d'objets d'arts. Habile connaisseur en tableaux et gravures, il en forma une belle collection ; mais depuis 1816, il s'occupa surtout d'un cabinet de médailles qui est sans contredit le plus magnifique qu'un particulier ait jamais réuni. Son talent et sa passion pour les beaux-arts le mirent en relation avec tous les hommes éminents, protecteurs des beaux-arts à cette époque. Le ministre des finances Gourieff (comte depuis le 12 décembre 1819), appréciant les connaissances de Reichel pour l'art de l'imprimerie et surtout pour la fabrication des papiers d'État, le chargea, en 1817, de créer l'expédition des papiers de la Couronne, dont il est resté le chef jusqu'à sa mort, et il porta la fabrication du papier-monnaie à un point de perfection qui fait reconnaître les contrefaçons à la première vue.

Estimé de ses chefs, pleuré de ses nombreux amis, cœur franc et loyal, ami sincère et dévoué, Reichel aimait tous les hommes de mérite, de même qu'il était le rude et spirituel adversaire de l'improbité et de la négligence dans les devoirs de service. Sa mémoire restera chère à tous ceux qui l'ont connu.

Chargé de différentes missions par M. le ministre des finances, Reichel partit pour l'étranger le 10 août de cette année. Ayant pris froid en route, il tomba malade à Berlin et continua néanmoins son voyage jusqu'à Bruxelles, où le typhus termina ses jours.

Il serait fort regrettable que son superbe cabinet de médailles, composé de plus de 40,000 pièces de choix, réunies avec tant de savante persévérance et de peine, fût dispersé et ne restât pas en Russie. On ne pourrait pas aujourd'hui,

même avec des dépenses beaucoup plus considérables, former une collection pareille à celle de feu M. de Reichel.

M. EUGÈNE HERRY-VERMEULEN.

Depuis un an, la mort a cruellement frappé la Société de numismatique! Voici le troisième de nos collègues dont nous avons à déplorer la perte.

Le 26 avril dernier, est décédé, à Gand, après une courte maladie, et à peine âgé de trente-deux ans, M. Herry-Vermeulen, membre du conseil provincial de la Flandre orientale, et du comité pour la publication des inscriptions tumulaires de cette province, comité dont il était un des collaborateurs les plus actifs.

M. Herry avait rassemblé une collection fort précieuse de monnaies, médailles et jetons relatifs à la Flandre. Il se bornait à cette spécialité. Si la mort ne l'eût enlevé si jeune à la science, il aurait exécuté le projet qu'il avait formé de continuer l'ouvrage de son compatriote Gaillard sur la numismatique de l'ancien comté de Flandre, qu'il était plus à même que personne de mener à bonne fin.

R. CH.

MÉLANGES.

MM. Plantet et Jeannez viennent de terminer leur beau travail sur les *Monnaies de la Franche-Comté*. Cette monographie, dont l'exécution matérielle fait le plus grand honneur à la typographie de M. Robert, à Lons-le-Saulnier, est un de ces ouvrages indispensables dans toute bibliothèque numismatique. Il présente aussi pour la Belgique un intérêt tout spécial ; car la Franche-Comté fut, pendant longtemps, unie à nous par une même dynastie et une communauté de gouvernement et d'institutions. C'était réellement une province des Pays-Bas. Aussi les monnaies de la comté de Bourgogne, depuis Philippe le Bon jusqu'à la conquête de ce pays par la France, sont-elles identiques de type et de système avec celles de la Flandre et du Brabant. Nous y retrouvons nos *patagons*, nos *escalins*, etc., etc.

R. CH.

Le dernier volume des *Mémoires de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, imprimé au Mans, en mai 1857, contient une *Lettre à M. le marquis de Lagoy sur la numismatique gauloise*, par M. E. HUCHER. Dans ce savant travail, qu'accompagne une planche gravée par l'auteur lui-même, et gravée de main de maître, M. Hucher publie et explique vingt monnaies gauloises, ou tout à fait inconnues, ou, au moins, imparfaitement décrites d'après

des exemplaires incomplets. Les conjectures que ces monnaies lui suggèrent et qui souvent ont tous les caractères de l'évidence, prouvent de la part de l'auteur une perspicacité peu communè, jointe à une érudition aussi solide que variée. Parmi ces monnaies, nous avons remarqué une variété nouvelle des quinaires d'argent au cavalier, pièces sur lesquelles M. le marquis de Lagoy avait publié, en 1847, un travail riche de faits et d'observations. La variété de M. Hucher offre, tant du côté de la tête que du côté du cavalier, la légende : CAND qui, lue à rebours et augmentée de deux lettres, ferait DurNAC. M. Hucher reste, à l'égard de cette lecture, dans une complète indécision, et ne parle même pas de notre Tournai. Nous persistons, de notre côté, à croire, avec lui et avec M. de Lagoy, que ces pièces, toutes romaines de forme, appartiennent en effet au midi de la Gaule, à la partie la plus voisine de l'Italie. La ressemblance — un peu hasardée — du mot DVRNACOS avec le *Tornacum* des bords de l'Escaut, ne nous paraît pas plus concluante que si, reculant l'origine de la capitale des Flandres de quelques siècles, on voulait retrouver Gand dans la légende réellement identique, CAND ou GAND, de la pièce de M. Hucher.

Déjà, à plusieurs reprises, nous avons témoigné nos regrets de voir en quelque sorte enfouis et perdus pour la science, d'excellents articles de numismatique insérés dans des recueils académiques de province, au milieu de Mémoires sur les jachères, l'*oïdium* de la vigne, la maladie des pommes de terre ou la légende du saint patron du lieu, recueils qui sortent à peine du département qui les voit éclore.

La lettre de M. Hucher nous fait de nouveau apprécier

combien ces regrets sont fondés. La place de ce savant mémoire était marquée dans la *Revue numismatique française*, sinon dans la nôtre (1). R. CH.

Les livraisons 5 et 6 de la *Revue numismatique française* viennent de paraître, réunies en un seul cahier. Cette double livraison complète le volume de 1856, qui forme le premier de la nouvelle série. Voici les principaux articles dont elle se compose :

Révision de la numismatique gauloise. — Monnaies des Arvernes. — Origine de l'or monnayé dans la Gaule, par M. CH. LENORMANT.

Les monnaies de Solon et de Pisistrate, par M. BEULÉ.

Médailles de Caunus et d'Eriza, en Carie, par M. W. H. WADDINGTON.

Observations sur quelques médailles des rois de Syrie, par M. C. CAVEDONI.

Sur diverses médailles de l'Afrique septentrionale, avec des légendes puniques (quatrième article), par M. A. JUDAS.

Notes sur l'histoire monétaire de l'ancienne province de Bretagne (deuxième article), par M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

Patard inédit d'Urbain VIII, par M. SAUVADET.

R. CH.

(1) Ce numéro de la *Revue* était sous presse et la part de chaque article était faite, lorsque nous avons reçu de M. le baron de Crazannes un compte rendu *in extenso* de la lettre de M. Hucher. Ce compte rendu, qui est lui-même tout un Mémoire, et qui reproduit en substance le travail de M. Hucher, paraîtra dans la livraison prochaine.

La mode, qui gouverne tout, qui règle tout, depuis les opinions politiques et les croyances religieuses jusqu'à l'ampleur des crinolines, ne pouvait manquer d'étendre son empire sur la numismatique. Aujourd'hui ce sont les grands bronzes romains que la vogue pousse, dans les ventes, aux prix les plus exagérés; mais il faut pour cela qu'ils soient d'une conservation irréprochable. Ce n'est plus tant la rareté des types que la perfection de l'exemplaire qui fait la valeur d'une médaille. Les amateurs ont compris qu'une monnaie antique, réellement à fleur de coin et bien patinée, était nécessairement une rareté de premier ordre. Dans une vente faite à Paris, le 16 mars 1857, voici les prix qu'ont obtenus quelques bronzes romains : NÉRON, revers *decursio*; 510 francs (1); VESPASIEN, revers *Judæa capta*, 150 francs; JULIA, *Titi filia*, revers *concordia aug.*, M. B., 191 francs; NERVA, revers *Fisci judaici*, 165 francs; HADRIEN, revers *felicitati aug. cos. III. pp.*, 115 francs; FAUSTINE mère, revers *consecratio*, 60 francs. La même, revers *Æternitas*, 155 francs; ALBIN, revers *provid. aug. cos.*, 255 francs; SEPTIME SÉVÈRE, médaillon, 610 francs. Le même, revers *Africa*, G. B., 250 francs; GETA, revers *victoriæ britannicæ*, 190 francs; OTACILLA, revers *pudicitia aug.*, 550 francs; MAXIMIEN HERCULE, revers *Herculi pacifero*, 180 francs; Le reste à l'avenant.

A cette même vente, les médailles ciselées du xv^e et du xvi^e siècle ont également été portées à des prix fabuleux; une médaille d'ISOTTE D'ARIMINI, *opus. Mathei de Pastis*, a été vendue 501 francs.

R. CH.

(1) Cette pièce est cotée 8 francs, dans MIONNET.

Dans le mois de mai dernier a eu lieu, à Paris, la vente des médailles antiques de M. le baron de Behr, ministre de Belgique à Constantinople. Le catalogue de cette collection importante, rédigé par M. François Lenormant, d'après un nouveau système de classement proposé par son père, M. Lenormant, de l'Institut, est lui-même un monument qui restera, après la dispersion du cabinet si riche de M. de Behr. C'est surtout pour les monnaies antiques de l'Orient que la collection du ministre belge était tout à fait hors ligne, et pouvait rivaliser avec les grandes collections publiques. On y trouvait une incomparable suite des médailles des rois de Perse, Achéménides, Arsacides et Sassanides ; des monnaies phéniciennes de la Cilicie ; des pièces de Chypre et de la Lycie ; la suite complète de ces curieuses monnaies indiennes des rois qui ont gouverné, à une époque difficile à fixer, la Saurastrène des Grecs ; des monnaies des rois de Petra, en caractères sinaïtiques, etc., etc. Trois planches, gravées par M. L. Dardel, reproduisent les principales pièces inédites de cette collection.

R. CH.

La numismatique vient encore de faire une perte nouvelle par la mort du ministre comte Pérowsky. Cet amateur, riche et intelligent, avait réuni une admirable suite de monnaies antiques, concernant la Russie (le royaume du Bosphore cimmérien, les villes d'Olbia, de Chersonésos, de Panticapée, de Phanagoria, etc.), ainsi qu'une riche collection de pièces bactriennes.

R. CH.

M. E. Cartier, fondateur et ancien directeur de la *Revue numismatique française*, nous prie de faire connaître aux amateurs qu'il met à leur disposition ce qui lui reste du fonds de cette Revue, savoir :

1° Deux exemplaires complets et brochés ;

2° Des volumes isolés pour achever des collections incomplètes ;

3° Les planches gravées sur cuivre qui ont servi à la Revue ;

4° Enfin quelques exemplaires du *Recueil de ses lettres*, volume qui n'a été tiré qu'à vingt-deux exemplaires seulement.

R. CH.

On annonce la publication prochaine d'un ouvrage capital, en deux volumes in-4°, sur les monnaies des colonies grecques du midi de la Russie, par M. le commandeur B. de Koehne.

R. CH.

M. le docteur Julius Friedlaender, de Berlin, à qui la numismatique est déjà redevable de nombreux et excellents travaux, a publié récemment, et sans y mettre son nom, une curieuse notice sur les médailles et les monnaies gravées par Benvenuto Cellini, et sur les médailles ciselées d'André Guacialoti da Prato. Cette notice est ornée de trois planches représentant ces rares et précieux produits de la renaissance, que l'on paye aujourd'hui au poids de l'or.

R. CH.

M. le baron Chaudruc de Crazannes, dont l'âge n'a nullement ralenti la prodigieuse activité, vient de fournir à la Revue archéologique de Paris un nouvel article sur les *poids monétiformes du midi de la France*, série curieuse de monuments que, l'un des premiers, il a signalés à l'attention des amateurs de nos antiquités du moyen âge.

Dans cet article, M. le baron de Crazannes décrit trois nouveaux poids à ajouter à la liste déjà assez longue que l'on doit à ses infatigables et heureuses recherches. La ville de *Limoux*, en Languedoc, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département de l'Aude, réclame trois de ces poids. Une livre : $\text{VNA} \text{: LIVRA} \text{: DE} \text{: LIMOS} \text{:}$ ayant d'un côté les armes des Voisins, seigneurs de Limoux, d'argent à trois fusées de gueules accolées en fasce; et de l'autre, un écu semé de France, surmonté de la crosse de l'abbé de Saint-Martin de Limoux. Aux deux côtés, la croix patriarcale ou archiépiscopale de Narbonne, comme signe de la juridiction souveraine exercée par les primats de la Narbonnaise sur l'église de Razes dont dépendait Limoux, autour : $\text{✠} \text{: INCARNATIONE} \text{: DOMINI} \text{: M} \text{: C} \text{: C} \text{:}$
 $\text{L} \text{: XX} \text{:}$.

Ce beau *livral* de cuivre pèse 407 grammes, et est conservé dans le riche cabinet de M. Buzairies, à Limoux.

Le second est un quarteron, *CARTO DE LIMOS*, aux armes de Limoux (qui sont un saint Martin à cheval, partageant son manteau avec un mendiant), au revers, une fleur de lis entre quatre petites rosaces ou croisettes, autour : *PHILIPPVS REX*. Le roi de France, Philippe, dont le nom figure sur ce *carto* est, d'après M. de Crazannes, Philippe de Valois.

Le troisième poids de Limoux est un demi quarteron :
· M. (Meige) CARTO · DE · LIMOS · Aux mêmes types
que le précédent, mais avec : ✠ IOHS : REX. Le roi Jean,
fils de Philippe de Valois.

Ces deux poids sont surtout remarquables par cette particularité nouvelle qu'ils portent, comme la monnaie, le nom du Roi. « Ceux-là surtout, dit M. de Crazannes, méritent et justifient le mieux le surnom de *monétiformes* que l'un des directeurs de la *Revue numismatique belge* a le premier donné à ces curieux monuments de notre pondérogaphie urbaine du moyen âge. »

Le quatrième poids est également un demi-quarteron. Il appartient à l'abbaye de Notre-Dame d'Alet (ordre de saint Benoit) qui fut érigée en évêché, en 1518, par le pape Jean XXII. Alet, ancienne ville épiscopale du Languedoc, fait aujourd'hui partie du département de l'Aude.

Ce *meige carto* porte d'un côté une croix dans le champ, autour : ✠ MIEG . CARTO ; au revers la crosse abbatiale entourée des mots : ABBAT . DALECTI.

Il serait à désirer que M. le baron de Crazannes, reprenant les nombreux articles qu'il a déjà produits sur les poids du midi de la France, les complétant et les refondant avec tout ce qui a paru sur ce sujet, en fit un ouvrage spécial, une monographie complète des poids de la Gaule méridionale au moyen âge. C'est à lui qu'appartient, avant tout autre, l'honneur d'élever le monument dont il a réuni les principaux matériaux et tracé le plan.

R. CII.

L'idée de remplacer les monnaies de cuivre par des pièces d'un alliage ou d'un métal un peu plus cher et qui permit, par cela même, de diminuer le poids, fort gênant des monnaies d'appoint, a été plusieurs fois mise en avant. La Suisse l'a même réalisée, il y a quelques années, en employant un alliage blanc, de cuivre et de nickel. Dans une petite brochure, publiée récemment à Paris, M. Ward propose, à son tour, l'*aluminium*, ce nouveau métal qui menace de détrôner l'argent dans la confection de la vaisselle. Mais pour éviter que ces pièces blanches ne puissent être confondues par le peuple illettré avec la monnaie d'argent, au lieu de faire ses pièces de 10, de 5 et d'un centime, rondes, il leur donne la figure d'une épicycloïde à trois, quatre ou cinq lobes. C'est neuf et original; mais pourquoi ne pas faire comme les Chinois, les percer d'un trou qui permit de les enfiler comme des grains de chapelet? Un bout de corde deviendrait le porte-monnaie économique du pauvre, et le trou serait une marque suffisante à laquelle le paysan le plus primitif reconnaîtrait que la pièce n'est pas d'argent. Nous soumettons humblement cette idée — chinoise — à l'inventeur des monnaies d'aluminium.

R. CH.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 10 avril 1857.

Sur la proposition de MM. Chalon et de Coster, le titre d'associé étranger est conféré à M. E. Hucher, du Mans.

Sur la proposition de M. de Coster, le même titre est conféré à MM. W. J. de Voogt, à Amsterdam, et F. L. J. Du Moulin, à Maestricht.

Le Secrétaire,

CH. PIOT.

Le Président,

R. CHALON.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTES DES OUVRAGES REÇUS.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique, t. XXIV, nos 2, 3 et 4, in-8°. — Handleiding van het provinciaal genootschap in Noord-Brabant, voor het jaar 1836, in-8°. — Annales de la Société archéologique de Namur, 1836, t. IV, 4^e livraison, grand in-8°. — Rapport sur la situation de ladite Société en 1836, grand in-8°. — Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n^o 23, in-8°; Orléans, 1837. — Archives de l'art français, 7^e année, 2^e et 3^e livraisons, in-8°. — Bibliothèque de l'école des chartes, 4^e série, t. III, 5^e et 4^e livraisons, in-8°. Le Cabinet historique, 1837, 5^e et 4^e livraisons, in-8°. — Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XIV, in-8°. — Revue numismatique, publiée par MM. de Witte et de Longpérier, 1836, nos 5 et 6.

ATTRIBUTION

AUX

SEIGNEURS DE TERMONDE

D'UN PETIT DENIER INDÉTERMINÉ DE LA FLANDRE.

PL. XXIV, FIG. 1 ET 2.

Il y a, parmi les deniers semi-muets ou énigmatiques, au poids et au type de Flandre, une petite pièce encore indéterminée, que M. Gaillard passe sous silence dans ses *Recherches sur les monnaies de ce pays*. Cependant son caractère et ses allures sont tellement flamands qu'instinctivement les numismates la placent ordinairement dans la collection des monnaies du comté de Flandre. M. Gaillard n'en a-t-il pas fait mention, parce qu'avant lui personne n'avait indiqué la localité à laquelle elle appartient? Dans ce cas, il l'aurait placée, nous semble-t-il, au nombre des deniers encore à déterminer. L'aurait-il peut-être considérée comme le produit d'un faussaire? Pareille supposition nous paraît d'autant moins admissible que, dans son texte, il a inséré la gravure des pièces de ce genre fabriquées pour la Flandre. Est-ce simplement un oubli de sa part ou bien avait-il quelque raison particulière pour ne pas en dire mot? Nous n'en savons rien, et nous n'avons pas la prétention de le deviner.

Le denier, dont nous entendons parler, est gravé dans Den Duyts (1), et porte :

Av. Château.

Rev. DC DC DC DC. Croix pattée et rayonnante dans un grènetis ; ar. poids 0,37 (pl. XXIV, fig. 1).

Par qui et quand cette pièce a-t-elle été frappée ? Quel est l'atelier monétaire qui peut la revendiquer ? Quelle est la signification des lettres DC quatre fois répétées ? Ce sont là, nous en convenons volontiers, des questions qui ouvrent un champ bien vaste aux conjectures et aux suppositions plus ou moins ingénieuses. Aussi nous nous y élançons avec la conviction que tout ce que nous en dirons sera probablement considéré comme conjecture ; c'est une espèce de ballon d'essai que nous lançons au hasard, sans autre prétention que celle d'émettre une opinion plus ou moins fondée au sujet d'un denier encore indéterminé.

Lindanus, dans son histoire de Termonde, a démontré que la seigneurie de cette ville était autrefois un libre alleu, situé dans l'Empire et qui ne relevait que de Dieu (2). Le même écrivain a fait voir aussi que ses possesseurs jouissaient du droit de battre monnaie : « *Denique monetam cudere, dit-il, qua nexus est rerumpubl. et pacis bellique nervus, semper est habitum supremi imperii ; præsertim si superiora illa accesserint. Cujus rei non modo jus habuisse antiquos Teneræmondæ dominos, sed etiamnum cudisse manifestum est ex diplomate ab Odardo, Cameracensium præsule,*

(1) *Notice sur les monnaies de l'université de Gand, Flandre, pl. 1, fig. 14.*

(2) LINDANUS, *De Teneramonda libri tres, apud Gramaye, p. 15.*

canonicis hujus opidi olim concessio : ubi pro libertatis memoria stipulatur sibi dari quotannis tres Teneramondensis monetæ solidos (1). »

Ainsi, point de doute, les seigneurs de Termonde ont frappé monnaie, et, comme le dit Lindanus, leur numéraire est déjà mentionné dans une charte de 1108. Mais jusqu'ici aucun numismate n'a osé leur attribuer d'autres pièces que celles fabriquées par Robert de Béthune, seigneur de Termonde, dont le nom est inscrit en toutes lettres sur les pièces qu'il frappa dans cette ville, et dont par conséquent l'attribution ne peut laisser subsister le moindre doute.

Toutefois il est évident, par la charte de 1108, que les prédécesseurs de Robert ont fait usage de ce droit; il est même probable qu'ils ont frappé des deniers muets, semi-muets ou énigmatiques, lorsque les comtes de Flandre et leurs voisins en ont émis. Comment reconnaître ces pièces? C'est évidemment au moyen des emblèmes dont elles sont empreintes. Or celle dont nous nous occupons porte, comme nous l'avons dit plus haut, un château, qui n'est certainement pas imité d'un sceau communal, parce qu'à l'époque où elle paraît avoir été frappée, les sceaux des communes flamandes n'étaient pas encore généralement imités sur le numéraire de cette province. D'ailleurs le premier acte d'affranchissement de Termonde ne paraît pas remonter au delà de 1233 (2); par conséquent cet endroit ne peut avoir eu de seel communal qu'à dater de cette

(1) *Ibid.* La charte, citée par Lindanus, est de 1108.

(2) LINDANUS, *ibid.*, p. 46.

année. Il est donc clair que si le denier a été frappé à Termonde, comme nous le supposons, et avant 1253, l'emblème qu'il porte ne peut avoir été imité du sceau communal. Le château, dont il est empreint, doit par conséquent être considéré simplement comme un emblème ou un type local, dont l'existence ne semble pas avoir été très-longue. Ainsi simplifiée, toute la question se réduit à rechercher la signification de cet emblème, et nous aurons ainsi indiqué la localité à laquelle il appartient.

Comme on le voit par la gravure de cette monnaie, le château a un caractère tout particulier : il se compose d'un rectangle couronné d'un toit et ayant de chaque côté une espèce de support, impossibilité architecturale que surmontent deux petits donjons. Ces ornements donnent à cette construction une forme tellement originale, tellement singulière qu'il n'y a pas moyen de la confondre avec d'autres du même genre. Ne serait-ce pas là le château de Termonde? Nous sommes très-disposé à résoudre cette question d'une manière affirmative pour plus d'une raison.

Le château de Termonde a joué, dans la seigneurie de cet endroit, un rôle si important qu'il marche, dans les chartes, souvent de pair avec celle-ci; ainsi, lorsqu'en 1286, Robert remet Termonde à son frère Guillaume, il lui cède la ville et le château (1); celui-ci fut même, selon Lindanus, le berceau de la ville; son origine remonte, au dire du même historien, à une antiquité très-reculée, et lorsque la ville fit graver son sceau communal, elle y fit représenter

(1) DE SAINT-GENOIS, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 125.

le château, le bâtiment le plus remarquable de l'endroit, et tellement remarquable, que l'artiste le fit surmonter de deux astres, emblèmes de la gloire et de l'illustration (1). Rien n'était donc plus naturel, pour les seigneurs de Termonde, que de faire figurer sur leur numéraire ce château, qui a une forme toute spéciale et très-caractéristique. Mais représente-t-il en effet le château de Termonde? C'est ce que nous allons examiner.

Nous l'avons déjà fait observer à plusieurs reprises, les édifices figurés sur les monnaies et les sceaux sont presque toujours des bâtiments qui ont été élevés dans les localités auxquelles ils appartiennent (2). La monnaie que nous avons sous les yeux offre donc probablement la vue d'un château qui a existé en réalité; or, un château de ce genre figure également sur le sceau communal de Termonde. (Pl. XXIV, fig. 2.) Sur la monnaie, comme sur le sceau, se trouve un bâtiment de forme rectangulaire, ayant de chaque côté un support que nous nommions tantôt une impossibilité architecturale, surmontée de deux donjons qui constituent le caractère distinctif du château de Termonde, et dont on ne voit la figure sur aucune autre monnaie du même genre; un toit triangulaire orné d'un globe couronne les deux bâtiments. Les ornements seuls de la façade des deux édifices diffèrent, mais l'ensemble du tout est bien le même sur le sceau et sur la monnaie. Il nous paraît donc que le château, dont est empreint le denier, est bien celui de Termonde, et que,

(1) *Revue de la numismatique belge*, 1^{re} série, t. IV, p. 399.

(2) *Revue de la numismatique belge*, 1^{re} série, t. V, pp. 253 et suiv.; 2^e série, t. VI, p. 49.

par conséquent, la monnaie appartient à la même localité.

Quand a-t-elle été frappée? La croix pattée rayonnante et inscrite dans un grènetis, et la légende énigmatique dont elle est empreinte au revers, indiquent bien qu'elle est de la seconde moitié du XII^e siècle; d'ailleurs elle n'a jamais été comprise, à ce que nous sachions, dans aucun dépôt de monnaies du XII^e siècle. Elle paraît donc avoir été frappée, soit par Gauthier, seigneur de Termonde, ou par sa fille Mathilde, qui avait épousé, vers 1190, Guillaume de Béthune, dit le Roux, mort vers 1213.

Quant à la légende du revers composée des lettres DC quatre fois répétées, nous avouons humblement notre insuffisance pour l'expliquer; nous abandonnons volontiers à de plus habiles que nous le soin de l'interpréter. Toutefois nous hasarderons une seule conjecture au sujet de cette légende : les lettres D.C. ne signifieraient-elles pas *Denremondense Castrum* ou *Denremondæ Castrum*, et ne se rapporteraient-elles pas au château dont est empreint l'avvers de ce denier? C'est possible, mais non certain.

CH. PIOT.

UN DENIER INÉDIT

DE ROBERT DE LANGRES,

ÉVÊQUE DE LIÈGE.

PL. XXIV, FIG. 3.

La numismatique de la Belgique au moyen âge est, en général, sans doute riche par la variété des types de ses monnaies; mais, sous ce rapport, la principauté de Liège l'emporte de beaucoup sur les autres provinces de ce pays. Ses monnaies ne sont pas intéressantes seulement par la diversité des types locaux et des variétés infinies qu'elles présentent, mais elles offrent de plus un intérêt très-puissant au point de vue historique. Les évêques de Liège aimaient parfois à rappeler, sur leur numéraire, certains faits historiques. Ainsi, nous trouvons à Liège, Huy, Dinant, Avroi, Stat, Thuin, Maestricht, Saint-Trond, et peut-être dans d'autres localités, dont les emblèmes n'ont pas encore été reconnus, des ateliers qui fournissent tantôt un type local, souvent modifié ou changé, tantôt un type non compris, ou offrant une scène historique.

Robert de Langres, qui n'occupa le siège épiscopal de Liège que pendant sept ans (1240-1247), produisit aussi, sur ses monnaies, une grande variété de types. A ceux déjà connus, nous sommes à même de pouvoir en ajouter

un nouveau, que nous devons à l'obligeance de M. Wydman, de Termonde, amateur éclairé de la numismatique belge. Il voulut bien nous communiquer, afin de le déterminer, un petit denier, auquel nous reconnûmes le faire liégeois, et qui appartient à Robert de Langres.

Voici la description de cette pièce, si intéressante pour la numismatique liégeoise :

Av. ROBC. Buste mitré, crossé et de face.

Rev. Donjon crénelé, surmonté d'un toit triangulaire et posé sur un rocher. Arg., poids 0,80. (Pl. XXIV, fig. 3.)

Le mutisme complet du revers de cette pièce conduit nécessairement à demander : quelle est la localité à laquelle appartient ce donjon ?

Nous avons déjà fait voir ailleurs que les monnaies frappées à Dinant, portent l'église de Notre-Dame, pendant l'époque où les emblèmes religieux se montraient sur le numéraire belge, et ensuite le donjon, lorsque les emblèmes communaux y vinrent prendre place (1). Il est donc fort probable que le denier, dont nous venons de donner la description, est sorti de l'atelier épiscopal de Dinant, auquel le donjon convient parfaitement bien.

CH. PIOT.

(1) *Revue de la numismatique belge*, 2^e série, t. I, p. 159, t. V, p. 432.

NOTICE

SUR

**LES MONNAIES DES SIRES DE BUNDE,
DES COMMANDEURS DE GRUYTRODE**

ET DES SIRES DE BICHT, DE SCHOONVORST ET D'ELSLoo.

PL. XXII ET XXIII.

I

SEIGNEURIE DE BUNDE.

Au nord de Maestricht, dans le ci-devant pays de Fauquemont et sur la rive droite de la Meuse, est situé un village, dont le nom est orthographié de différentes manières : tantôt il est écrit Bunt, tantôt Buindt, tantôt Bund, tantôt Bunde. Cette dernière orthographe a prévalu aujourd'hui.

Ce village, dont le nom est mentionné, pour la première fois, dans un document de 1202 (1), fait actuellement partie du Limbourg hollandais, arrondissement de Maestricht, canton de Meerssen, et formait autrefois une seigneurie, dont les possesseurs relevaient de la cour féodale de Fauquemont. La souveraineté en fut cédée aux Provinces-

(1) ERNST, *Histoire du duché de Limbourg*, t. I, p. 54.

Unies, par Joseph II, en vertu du traité de Fontainebleau, du 8 novembre 1785.

La famille qui en possédait la seigneurie paraît s'être éteinte au xvii^e siècle. Du moins, Philippe IV, roi d'Espagne, qui en était le suzerain, accorda, par lettres patentes du 11 août 1626, l'engagère de la haute, basse et moyenne justice de Bunde, avec ses hameaux de Casen (1), Overbunde et Woufwambeys, à Wolter de Hoensbroeck, au prix de mille livres, de quarante gros (2).

La famille des Bunde, qu'il ne faut pas confondre avec une autre du même nom, à laquelle M. Phane a consacré un chapitre dans ses *Généalogies des familles rhénanes*, est rarement citée dans les documents, et ne semble pas avoir joué un rôle important dans l'histoire des pays d'Outre-Meuse. Cette circonstance a rendu nos recherches pour ainsi dire infructueuses pour établir la filiation de cette maison.

Un Guillaume de Bunde avec son frère Renier figurent, en qualité de témoins, dans un acte émané de Thierrri de Heinsberg, de 1217 (3).

Un Gérard de Bunde figure également comme témoin dans deux chartes de 1263 et 1270 (4).

Jean de Bunde et Gilbert Bolle firent, en 1289, avec le

(1) M. Chalon a fait connaître un tournoi de Jean de Bunde, portant *Johannes de Bunde, dominus RA* ou *KA*. S'il faut y lire *KA*, ne serait-ce pas Casen ou Kasen, un des hameaux de Bunde ?

(2) Archives du royaume à Bruxelles, fol. 46 vo du registre 463 de la chambre des comptes.

(3) LACOMBLET, *Urkundenbuch*, t. II, p. 59.

(4) *Ibid.*, p. 537.

comte de Flandre, une réconciliation au sujet du meurtre du frère des deux premiers, nommé Jean (1). Il semble résulter de cet acte que Jean de Bunde et Gilbert Bolle étaient parents par suite d'alliance, ou peut-être frères utérins; mais il nous est impossible de vérifier le fait.

En 1541, Gilbert de Bunde fit, au comte de Luxembourg, acte de féauté (2).

Voilà tout ce que nous avons pu recueillir, au sujet des Bunde, dans les livres imprimés, et encore n'avons-nous pas la conviction que les noms, dont nous venons de faire mention, appartenaient à des seigneurs de cette localité.

Pour les époques postérieures, nous avons consulté, avec peu de fruit, les registres aux fiefs de la cour féodale de Fauquemont, conservés aux archives du royaume, à Bruxelles. Là, nous voyons que, pendant la première semaine du mois de juillet 1589, un Gilbert (Ghyle), de Bunde comparut devant le drossard de Fauquemont, en qualité de mambour de la demoiselle de Bunde (3), fille de Sitzen ou Sietzen de Bunde, et qu'il y releva en fief des terres et des rentes (4).

Il paraît donc qu'à cette époque, la seigneurie de Bunde était tombée en quenouille. Cependant, en 1444, Jean de Bunde possédait les biens de cet endroit (5).

(1) DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 27.

(2) *Revue de la numismatique belge*, 1^{re} série, t. III, p. 98.

(3) Le nom de la demoiselle de Bunde n'y est pas mentionné; mais, plus loin et pendant la même année, nous voyons figurer une demoiselle de Bunde du nom d'Elsbe, et plus loin d'Aleyt.

(4) Reg. n° 570 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume, à Bruxelles.

(5) Reg. n° 569, *ibid.*

A dater de cette année, nous perdons entièrement les traces des sires de Bunde; mais, en 1501, Aert Oesten de Bunde vint relever, devant la cour féodale de Fauquemont, un fief dit *Oesten hoff*, à Bunde (1), et, en 1529, Jeanne de Bunde fait un acte pareil (2). Mais encore se renouvelle ici la question de savoir s'ils ont possédé la seigneurie.

Les armoiries des sires de Bunde se composaient primitivement, s'il est permis d'en juger par leurs monnaies, de trois chevrons, que portaient aussi ceux de Born, et auxquels ils ajoutèrent des palles, des burelles, des lions, etc.

La première question que nous nous sommes faite en examinant les monnaies des sires de Bunde, est celle de savoir où ils frappèrent leur numéraire, et, nous l'avouons, ce n'est pas une des moins embarrassantes qu'a soulevée la numismatique de ces seigneurs.

Quant à celles qui portent *moneta de Bunde* ou de *Buinde*, il n'y a pas de doute, elles ont été frappées à Bunde même; mais, quant à celles qui portent *moneta Els*, *Elsna* ou *Hels* ou de *Broegel*, nous sommes très-embarrassé pour en indiquer la localité. Assurément, quoiqu'une des monnaies de Bunde porte positivement *Esl.*, il nous est impossible d'y voir Elsloo, localité où les sires de cet endroit possédaient eux-mêmes un atelier monétaire au moment où ceux de Bunde frappaient leur numéraire. Du reste, il y a tant d'endroits qui portent les initiales d'*Els* ou de *Hels*, ou dont l'orthographe présente une singulière analogie avec ces let-

(1) Reg. n° 571 de la chambre des comptes aux archives du royaume, à Bruxelles.

(2) Reg. n° 572, *ibid.*

tres, qu'il nous est impossible de deviner lequel est désigné sur les monnaies, et nous ne sommes pas parvenu à trouver un acte indiquant tous les titres des seigneurs de Bunde.

Broeghel ou Brogel désigne probablement Grand et Petit Brogel (*Groote en Kleyne Brogel*), villages qui faisaient partie du comté de Looz, et compris aujourd'hui dans la province du Limbourg belge, arrondissement de Hasselt, canton de Peer; mais nous n'avons pas pu savoir comment les sires de Bunde en ont obtenu la possession.

Nous passons à la description des monnaies de ces seigneurs frappées exclusivement, paraît-il, par Jean de Bunde, mentionné pendant l'année 1444. Les types de toutes ses pièces sont généralement imités de ceux de Jean de Heinsberg, évêque de Liège (1419-1456), ou de Philippe le Bon, duc de Brabant (1450-1467).

Av. ✠ IOH^hAN^s—DE BVND^e. Écu, à trois chevrons renversés, incliné et suspendu à une branche d'arbre.

Rev. ✠ SIT : NOHEN : DOHINI B...I. Croix pattée, dans un grênetis et cantonnée aux premier et quatrième cantons d'un petit écu chevronné. (Pl. XXII, fig. 1.)

Av. ✠ IOH^hAN^s.D—E.BVND^e. Écu chevronné, incliné et suspendu à une branche d'arbre.

Rev......—V^oN NNV —..N. Croix coupant la légende et cantonnée aux premier et quatrième cantons de deux lis. (Pl. XXII, fig. 2.)

Av. ✠ IOH^hAN^e—DE : BVH^o. Écu comme ci-dessus, mais blasonné aux premier et quatrième de burelles; et aux second et troisième de chevrons.

Rev. ✠ SIT : NOHEN : ONI : B^eD. Croix pattée,

dans un grènetis et cantonnée aux second et troisième cantons de deux écus chevronnés. (Pl. XXII, fig. 3.)

Av. ✠ IOH²AN²S : D — E : BVND²E. Écu idem, mais écartelé aux premier et quatrième de chevrons, et aux second et troisième de burelles.

Rev. ✠ SIM : NOHEN : DOHINI : BE²N. Le reste comme au revers précédent. (Pl. XXII, fig. 4.)

Av. ✠ IOH²AN — DE BVND. Écu comme ci-dessus n° 3.

Rev. ♣ IVR ♣ ONV ✠ SCI ♣ VIS. Croix pattée dans un grènetis. (Pl. XXII, fig. 5.)

Av. IOH²AN : D — E : BVN... Écu comme ci-dessus.

Rev. ✠ SIM... — .ONI.BE²NE? Croix en sautoir cantonnée aux premier et troisième d'un écu chevronné. (Pl. XXII, fig. 6.)

Rev. ✠ IOH²AN.D — E : BVND. Écu comme ci-dessus.

Rev. (*moneta*) : NOV²A : BR²OEGL²?. Croix pattée dans un grènetis, cantonnée aux premier et quatrième d'un écu chevronné. (Pl. XXII, fig. 7.)

Av. ✠ IOH²AN²S — DE : BVND²E. Écu comme ci-dessus.

Rev. ✠ MONETA : FLAN²DRIE. Croix pattée dans un grènetis et cantonnée au second canton d'un lis, et au troisième d'un lion. (Pl. XXII, fig. 8.)

Le revers de cette pièce est entièrement contrefait de ceux des monnaies noires de Flandre, frappées par Philippe le Bon, Comte de Flandre, ainsi que celui de la suivante :

Av. † IOHANS: D — E: B..... Écu comme au n° 4.

Rev. ✠ MONEPTT.... FLTNDRE. Croix pattée dans un grènetis et cantonnée au premier canton d'un lis et au quatrième d'un lion. (Pl. XXII, fig. 9.)

Av. IO. DE (bv) ND... Écu comme ci-dessus, incliné et surmonté de croisettes.

Rev. MON — EPTT — NOV — T.B... Croix traversant la légende, et cantonnée aux deuxième et troisième cantons d'un écu chevronné. (Pl. XXII, fig. 10.)

Av...... — DEBVN. Écu incliné et suspendu à une branche d'arbre.

Rev. MONETTT..... Croix pattée dans une épicycloïde à quatre lobes. (Pl. XXII, fig. 11.)

Les types de toutes ces pièces sont imités des premières monnaies noires de Jean de Heinsberg, évêque de Liège (1419-1456).

Celles dont nous faisons suivre la description appartiennent au second type du même prélat, qu'il avait imité à son tour des monnaies de Philippe le Bon, duc de Brabant (1430-1467), et qui se composait, à l'avant, d'un champ blasonné d'armoiries, et au revers, d'une croix fortement pattée au centre évidé, ou d'une croix longue traversant la légende.

Av. ✠ IOHNS: E? BVND? DS (Johannes de Bunde dominus). Le champ blasonné d'armoiries, écartelées au premier de burelles, aux second et troisième de pals, et au quatrième de chevrons.

Rev. ✠ MON? NOV? D? ELS. Croix pattée dans

un grènetis et portant au centre évidé un I(*ohannes?*).
(Pl. XXII, fig. 12.)

Av. Semblable au précédent.

Rev. (mo). — NO — D (*e*) . E — LS. Croix longue traversant la légende. (Pl. XXII, fig. 13.)

Av. ✠ IOHTNS : DE : BVND E : DNS. Le champ blasonné d'armoiries, écartelées aux premier et quatrième de chevrons, aux second et troisième de pals, et sur le tout un petit écu chevronné.

Rev. ✠ NONETT · NOV E. BROEG? Croix pattée dans un grènetis, au centre évidé, portant N. (Pl. XXII, fig. 14.)

Av. ... S : DE : BVND... Le champ blasonné d'armoiries, écartelées aux premier et quatrième de pals, au second et troisième parties de chevrons et de burelles, sur le tout un petit écu chevronné.

Rev. DICM.... (*Benedictum sit nom. dmni?*) Croix pattée, dans un grènetis et portant au centre évidé un B(*rogel?*). (Pl. XXII, fig. 15.)

Av. (*Jo*) HTND (de Bu) ND E D(*ominus*). Le champ comme ci-dessus.

Rev. ✠ NONNE E T NOV E. D. BROEG? Croix pattée dans un grènetis et portant au centre évidé B(*rogel?*). Pl. XXII, fig. 16.)

Av. ✠ IOHTS : D(*e bun*) DE . DNS. Le champ blasonné d'armoiries, écartelées aux premier et quatrième de burelles parties de chevrons, et aux second et troisième de pals ; sur le tout un petit écu chevronné.

Rev. ✠ ΩO (*neta nova de*) BROGEL. (Croix pattée dans un grênetis, portant au centre un (Brogel?). Pl. XXII, fig. 17.)

Av. ✠ IOH $\bar{\eta}$ ANNES : DE : BVINDE : DS (*dominus*). Le champ comme ci-dessus.

Rev. ✠ $\Omega O\bar{\eta}\bar{\eta}\bar{\eta}$: $\bar{\eta}OV\bar{\eta}$: DE : BROEGE. Croix pattée, dans un grênetis et portant au centre un D renversé. (Pl. XXII, fig. 18.)

Av. ... S : BVINDE : D' : DE BRO... *Johannes de Bunde, dominus de Brogel*).

Rev. HON $\bar{\eta}\bar{\eta}\bar{\eta}$:., ROEGE. Croix idem portant au centre un E renversé. (Pl. XXII, fig. 19.)

Av. ✠ IOH $\bar{\eta}$ BVINDE DI (*dominus*). Le champ idem.

Rev (*mo*) — NE — $\bar{\eta}\bar{\eta}$ — BR'(*rogel*). Croix coupant la légende et cantonnée aux second et troisième cantons d'une rosette. (Pl. XXII, fig. 20.)

Av. ✠ ... $\bar{\eta}\bar{\eta}\bar{\eta}\bar{\eta}\bar{\eta}$: DE : BVIN. Le champ comme ci-dessus.

Rev. I — ... V... — VIN..... Croix coupant la légende et cantonnée de quatre rosettes. (Pl. XXII, fig. 21.)

Av. NESDERVINDE. Le champ blasonné comme au n° 15.

Rev. Légende usée, coupée par une longue croix. (Pl. XXII, fig. 22.)

Av. IOH $\bar{\eta}$ S DE. BROEGEL. Le champ blasonné d'armoiries, écartelées aux premier et quatrième de

chevrons partis de burelles croisetées ; aux second et troisième de pals, sur le tout un petit écu chevronné.

Rev. $\Omega O \Omega$ — $\text{E} \Pi \text{T}$: — $\Omega O V$ — T : BR. Croix traversant la légende. (Pl. XXII, fig. 23.)

Les burelles ont été recroisetées, sans doute dans l'intention de les faire ressembler aux bars qui sont dans les armoiries de Jean de Heinsberg, évêque de Liège. Cette petite supercherie devient, nous semble-t-il, plus évidente, sur la monnaie suivante, qui porte, au revers, dans le centre de la croix, un ornement indéterminé, mais qui figure une mitre couchée, comme on en voit sur les monnaies noires du même évêque :

Av. ✠ IOH̄S D̄NS. D̄E. BR̄OEḠH̄L. Le champ comme au numéro précédent.

Rev. ✠ HON̄EIT̄A : NOV̄A : F̄T̄C̄IT̄A : B(roge?). Croix pattée dans un grènetis, portant au centre un objet qui ressemble à une mitre couchée. (Pl. XXII, fig. 24.)

Av. ✠ IOH̄A : VT̄A : BV̄IH... ĪĒI. Le champ blasonné d'armoiries, écartelées aux premier et au quatrième de pals partis d'un objet indéterminé ; au second et troisième de bandes parties de chevrons, sur le tout un petit écu chevronné.

Rev. ✠ $\Omega O \Omega \text{E} \Pi \text{T}$. $\Omega O V \text{T}$ BR̄OEḠ..... Croix pattée dans un grènetis et portant au centre un objet qui ressemble à une mitre. (Pl. XXII, fig. 25.)

Av. ✠ IOH̄A : D̄E : BV̄I Ω D̄E : BR̄O. Le champ, comme ci-dessus.

Rev. ✠ ΜΟΕΤΣ (*sit*) : ΒΥΝ ΔΕ : Croix pattée, comme au revers précédent, portant au centre un R. (Pl. XXII, fig. 26.)

Av. ✠ ΙΑΗ . ΒΑΝ... Le champ blasonné d'armoiries, écartelées aux premier et quatrième de chevrons avec anelet; et aux second et troisième de bandes.

Rev.... — ...ΝΟΒ—Τ... Croix traversant la légende et cantonnée au troisième canton d'un lion. (Pl. XXII, fig. 27.)

Av. Semblable au précédent.

Rev. ΜΟΝ — ΕΠΤ — ΝΟΒ — Τ..... Croix idem cantonnée au premier canton d'un lion et au troisième d'un objet indéterminé. (Pl. XXII, fig. 28.)

Av. Idem.

Rev. ΜΟΝΕΠΤ ΗΟΒΤ : ... Croix fleuronnée. (Pl. XXII, fig. 29.)

Av. Idem.

Rev. ΜΟΝΕΠΤ ΝΟΒΤ..... Croix pattée dans un grènetis, et portant au centre évidé un I. (Pl. XXII, fig. 30.)

Av. ✠ ΙΟ..... ΔΕ : ΝΣ. ΔΕ. ΒΡ. Le champ blasonné d'armoiries, écartelées aux premier et quatrième de chevrons partis de palles, aux second et troisième d'un lion, sur le tout un petit écu chevronné.

Rev. ΜΟ — ΠΤ : Ν.. — Croix coupant la légende et cantonnée aux second et troisième canton d'un écu chevronné. (Pl. XXII, fig. 31.)

Av. ✠ ΙΟΗΤΝΕΣ· ΔΕ..... Le champ blasonné d'armoiries, écartelées aux premier et quatrième de burelles

parties de deux pals, destinés à imiter les bars des armoiries de Jean de Heinsberg, et aux second et troisième d'un lion.

Rev. ✠ (m)O(n)EITΛ DE BROGH. Croix pattée dans un grènetis et portant au centre un objet indéterminé. (Pl. XXII, fig. 32).

Av. ✠ IOHANNIS : DE : BVINDE : DS. Le champ blasonné d'armoiries, écartelées au premier et quatrième de chevrons partis de pals bandés; au second et troisième d'un lion; sur le tout un petit écu chevronné.

Rev. ✠ MONETΛ NOVΛ : DE : BROE : Croix pattée dans un grènetis, et portant au centre évidé un E renversé. (Pl. XXII, fig. 33).

Av. ✠ IOHS : DE : BON. TBVNQ. Le champ blasonné d'armoiries, écartelées au premier de barres parties de pals, au second et troisième de lions; sur le tout un petit écu effacé.

Rev. ✠ MONETΛ DE(b)ROGEEL. Croix pattée inscrite dans un grènetis et portant au centre évidé I (ohannes?). (Pl. XXII, fig. 34).

Av. Sur le côté : ✠ IOHANNES : DE : BVNDE DS (*dominus*). Le champ blasonné d'armoiries, écartelées au premier et quatrième de pals; au second et troisième d'un lion.

Rev. ✠ MONETΛ : NOVΛ ELSNΛ. Croix pattée dans un grènetis. (Pl. XXII, fig. 35.)

Av. (i)OH(s) VTN. ELI.... Le champ blasonné d'armoiries, écartelées au premier et au quatrième de palles

en abîme et au chef une bande. au second et troisième d'un lion; sur le tout un petit écu portant au chef trois pals.

Rev. ✠ ΜΟΝΕ..ΝΟΥΤ.ΔΕ.ΕΛΣ' Croix pattée portant au centre évidé un Ε. (Pl. XXII, fig. 36.)

Rev. ✠ ΙΟΗΝΝΕΣ : ΔΕ : ΒΥΝΔΕ : ΝΝ. Le champ blasonné d'armoiries, écartelées au premier et quatrième de burelles parties de chevrons; au second et troisième d'un lion; sur le tout un petit écu à neuf besants, qui sont de Schoonvorst.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΤ · ΝΟΥΤ : ΕΛΣΛ. Croix pattée dans un grènetis et portant au centre évidé un Ε. (Pl. XXII, fig. 37.)

Av. ✠ ΙΟΗΤΝ.... ΒΥΝ. Le champ blasonné comme au n° 18, sur le tout un petit écu effacé.

Rev. ✠ ΜΟ..... ΟΥΤ. Croix pattée dans un grènetis, cantonnée de quatre rosettes. (Pl. XXII, fig. 38.)

Av. ... ΝΤΝ. ΔΥ' x ΔΕ... (*dns de?*). Le champ blasonné comme au n° 34; sur le tout un petit écu chevronné,

Rev. ΜΟΕΤΤ x ΝΟ..... Croix pattée dans un grènetis, portant au centre évidé un Ι. (Pl. XXII, fig. 39.)

Av. ✠ ΙΟΗΣ? Δ'(e) ΒΥΝΔ : ΔΝΣ? Δ? ΒΟ. ou ΒΡ (*Brogel*). Le champ comme au n° 34, sauf les lions qui sont bandés.

Rev. ✠ ΗΟΝΕΤΤ : ΝΟΥ? ΔΕ : ΗΕΛΣ ou ΕΛΣΛ?. Croix pattée dans un grènetis, portant au centre évidé un Ε. (Pl. XXII, fig. 40.)

Av. ΒΥΝΔ Le champ blasonné d'armoiries,

écartelées au premier et quatrième de chevrons, partis de pals; aux second et troisième d'un lion; sur le tout un petit écu chevronné.

Rev. ✠ Ω... ΩΕ ΒΡΟ. Croix pattée dans un grènetis, portant au centre un R. (Pl. XXII, fig. 41.)

Av. ✠ ΙΟΗΤΩΣ : ΩΕ : ΒΥΩΩΕ : ΩΝΣ. Le champ blasonné d'armoiries, écartelées au premier et quatrième de trois pals; au second de chevrons, partis des besants de Schoonvorst; sur le tout un petit écu chevronné.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΤΑ : ΝΟΥΤΑ : ΒΡΟΕΓΛ. Croix pattée dans un grènetis, portant au centre un B renversé. (Pl. XXII, fig. 42.)

Av. ✠ ΙΟΗΤΩΣ : ΩΕ ΒΥΩ... : ΩΝΣ. Le champ comme au n° précédent.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΤΑ : ΝΟΥΤΑ : ΒΡΟΕΓΗ. Croix comme au numéro précédent avec R. (Pl. XXII, fig. 43.)

Av. ΙΟΗΤΩ..... ΩΝΣ. Le champ comme au n° 42.

Rev. ..ΩΝΤΤΑ : ΝΟΥΤΑ... Croix pattée dans un grènetis, et cantonnée aux premier et quatrième cantons d'un petit écu chevronné. (Pl. XXII, fig. 44.)

Av. ✠ ΙΟΗΤ.. ΩΕ : ΒΥΩΩΕ . ΩΝΣ. Le champ comme au n° 42.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΤΑ ΝΟΥΤΑ..... Croix fleuronnée dans un grènetis. (Pl. XXII, fig. 45.)

Av. ✠ ΙΟΗ..... ΩΕ : ΒΥΙ ΩΩ. Le champ blasonné d'armoiries, parties au premier d'un objet indéterminé, au second, de chevrons; au troisième, de burelles; au qua-

trième, de ; au cinquième, d'un lis ; au sixième, de chevrons, et au septième comme au premier.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΑ.. Ε : ΝΕΛΙ? Croix pattée dans une épicycloïde à quatre lobes. (Pl. XXII, fig. 46.)

Av. ✠ ΙΟΗΑΝΝΕΣ : ΝΕ : ΒΥΝΝΕ : ΕΤ. Le champ blasonné d'armoiries, écartelées au premier de pals ; aux second et troisième, de chevrons partis de besants ; sur le tout, un petit écu chevronné.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΑ : ΝΟΥΤ : ΒΡΟΕΓ. Croix pattée dans un grénétis, et portant au centre Β. (Pl. XXIII, fig. 1.)

Av. ✠ ... ΤΣ. ΝΕ.. ΥΝΝΕ. Ν.. Le champ blasonné d'armoiries, de chevrons et de besants quatre fois répétés.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΑ (br)ΟΕΓΗΕΛ. Croix fleuronée. (Pl. XXIII, fig. 2.)

Av. ΗΣ. ΝΕ. ΒΥ... ΕΤ. Le champ comme au n° 1.

Rev. Dans le champ et séparé par deux lignes : Ε(Christi?) — : ΡΑΧ — . * . (Pl. XXIII, fig. 3.)

Le type du revers de cette pièce est tout à fait exceptionnel dans les Pays-Bas, et paraît imité des monnaies allemandes.

Av. ΕΣ(Johannes) : ΝΕ : ΒΥΝΝΕ. Le champ blasonné d'armoiries, écartelées aux premier et quatrième d'un lis parti de burelles ; aux second et troisième, de lions ; sur le tout, un petit écu chevronné.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΑ : ΝΟΥΤ : ΝΕ ΒΡΟ. Croix

pattée dans un grênetis, portant au centre un B. (Pl. XXIII, fig. 4.)

Av. ✠ IOHANNES : DE : BVINDE. Le champ blasonné d'armoiries parties, au premier, de chevrons; au deuxième, de burelles; au troisième, d'un oiseau; au quatrième, de pals; au cinquième, de chevrons, et au sixième, de burelles; sur le tout un petit écu chevronné.

Rev. ✠ MONETA : NOV : DE : BROE. Croix comme au revers précédent avec O. (Pl. XXIII, fig. 5.)

Av. ✠ IOHANNES : DE : BVINDE. Le champ parti, au premier, de burelles; au deuxième, de chevrons; au troisième, de pals; au quatrième, d'un oiseau avec astre; au cinquième, de burelles, et au sixième, de chevrons.

Rev. ✠ MONETA . NOV . DE . BROE. Croix comme au revers précédent avec E. (Pl. XXIII, fig. 6.)

Av. ✠ IOHANNES : DE : BVINDE : D. Le champ blasonné d'armoiries, écartelées aux premier et quatrième d'un oiseau renversé; aux second et troisième, de chevrons partis de burelles traversées par un pal; sur le tout un petit écu effacé.

Rev. ✠ MONETA : NOV : DE : BROGE. Croix comme au revers précédent avec E. (Pl. XXIII, fig. 7.)

Av. IOHANNES : DE..... Le champ blasonné d'armoiries écartelées comme ci-dessus, mais parties aux deuxième et troisième, d'une manière différente.

Rev. MONETA : NOV : DE : BROGH. Croix comme au revers précédent. (Pl. XXIII fig. 9.)

II.

SEIGNEURIE DE GRUYTRODE.

L'ordre Teutonique, qui avait pris naissance dans la Terre-Sainte, fut introduit dans l'Empire germanique sous Frédéric II, et y possédait douze bailliages, au nombre desquels figurait celui des Vieux-Jones (*Oude-Biesen*), près de Maestricht, dont Arnoul VI, comte de Looz, et Mathilde d'Arc, abbesse de Munsterbilsen, avaient fait don à l'ordre, en 1224 (1).

Ce bailliage avait douze commanderies, dont faisait partie celle de Gruytrode, village situé dans la province du Limbourg belge, arrondissement de Tongres, canton de Brée. L'ordre Teutonique, qui en obtint la possession en 1414, y frappa monnaie, nous ignorons à quel titre (2).

Voici la liste des commandeurs des Vieux-Jones, qui auraient pu, en cette qualité, frapper monnaie à Gruytrode, depuis le moment où l'ordre Teutonique en eut la possession :

Ywan ou Jean de Cortenbach, mentionnée en 1430 ;

Théodore de Betenhausen, en 1440 ;

Mathias Vander Straeten, en 1460 ;

Nicolas de Dussen, en 1467 ;

Jean Vander Velden, en 1481 ;

Gérard, s^r de Sombreffe, en 1482 ;

(1) Article de M. Perreau, dans la *Revue de la numismatique belge*, 1^{re} série, t. III, p. 241.

(2) WOLTERS, *Notice historique sur la commanderie des Vieux Jones*, p. 22.

Jean de Herek, en 1503 ;
Maximilien d'Eynatten, en 1512 ;
Gérard de Strythagen, en 1536 ;
Winand Breyll, en 1554 ;
Jean de Ghoer, en 1572 ;
Henri de Ruyschenbergh, en 1603 ;
Frambert de Lichtenberg, en 1605 ;
Edmond Huyn d'Amstenradt, en 1654 ;
Godefroid Huyn de Geleen, en 1657 ;
Edmond Godefroid de Bocholtz et d'Orey, en 1690 ;
Henri de Wassenaer, en 1709 ;
Damien Hugues Philippe, comte de Schönborn, mort
en 1745 ;
Le baron de Sickingen d'Erenberg ;
Le baron de Reichsach (1).

Nous n'avons à mentionner les monnaies que de deux
commandeurs : Ywan ou Jean de Cortenbach et Mathias
Vander Straeten.

Le premier admit le type de l'écu incliné et suspendu à
une branche d'arbre, type créé par Jean de Bavière, évêque
de Liège (1390-1418), et que Jean de Heinsberg, également
évêque de Liège (1419-1456), vulgarisa et fit passer sur
le numéraire des petits dynastes qui habitaient les environs
de la Meuse. Les monnaies noires à ce type sont :

Av ✠ IWIN (*sic*) DE — CORTENBACH? Écu de Cor-
tenbach, qui est d'or à trois bandes de gueules, incliné et
suspendu à une branche d'arbre et traversant la légende.

(1) WOLTERS, *Notice historique sur la commanderie des Vieux-Joucs*,
p. 50.

Rev. ☉ MONET̄ ☉ DE ☉ GRVTR̄O. Croix pattée dans un grènetis et cantonnée, aux second et troisième cantons, d'un écu de Cortenbach. (Pl. XXIII, fig. 10.)

Av. ✠ IWII ☉ DE ☉ EO....BTE. Écu idem, ne dépassant pas le champ.

Rev. MO..ET̄ ☉ DE ☉ GRVTR̄. Croix idem. (Pl. XXIII, fig. 11.)

Av. ✠ I...N̄O—EORTE... Écu comme au n° 10.

Rev. ✠ MONET̄ ☉ DE ☉ GRVTR̄O. Croix pattée dans son grènetis. (Pl. XXIII, fig. 12.)

Av. ✠ D(*ominus*?). IVT̄ O ☉ EORTE'. Écu écartelé aux premiers et quatrième de barres, qui est de Cortenbach renversé; aux second et troisième de bandes qui est de Cortenbach; sur le tout un petit écu probablement de l'ordre teutonique (1).

Rev. ✠ MOHEET̄ : HOVT̄ : DE... Croix en sautoir cantonnée de deux écus de Cortenbach. (Pl. XXIII, fig. 13.)

Av. ✠ DNS ☉ IVT̄—DE ☉ EORTEB'. Écu comme au n° 13.

Rev. ✠ MONET̄ : DE : GRVTR̄ODE. Croix comme au n° 13. (Pl. XXIII, fig. 17.)

Av. Comme au n° 17.

Rev. ☉ MOHE.. ☉ DE ☉ GRVTR̄O. Croix pattée

(1) Au siècle dernier, l'écu de l'ordre Teutonique était d'argent à une croix pattée de sable, chargée d'une croix potencée d'or.

dans un grènetis et cantonnée aux second et troisième cantons d'un petit écu de Cortenbach. (Pl. XXIII, fig. 18.)

Av. ✠ $\text{IVVT}\Lambda$ ☉ DE — $\text{CORT}\epsilon\text{B}$. Écu comme au n° 17, sauf que la croix, qui est sur le tout, est sans écu.

Rev. ☉ $\text{MON}\epsilon\text{TT}$ ☉ DE ☉ GRVTROE . Croix dans un grènetis et cantonnée aux premier et quatrième cantons d'un écu de Cortenbach. (Pl. XXIII, fig. 19.)

Av. ✠ $\text{IV}\Lambda$ $\text{ORT}\epsilon\text{NE}$. Écu comme au n° 17.

Rev. ☉ MO ... GRVTROE . Croix comme au revers précédent. (Pl. XXIII, fig. 20.)

Les monnaies de Théodore de Betenhausen, mentionné comme commandeur des Vieux-Jones, en 1440, n'ont pas encore été retrouvées. Celles de Mathias Vander Straeten sont au champ blasonné d'armoiries, tel que Jean de Heinsberg, évêque de Liège (1419-1456), et Philippe le Bon, duc de Brabant (1430-1467), l'avaient admis sur leur numéraire. La famille des Vander Straeten, qui paraît être originaire de la Gueldre, et dont nous n'avons pas pu découvrir les armoiries, était probablement alliée à celle des Cortenbach. Nous voyons du moins les armoiries de cette famille figurer sur les monnaies de Mathias.

Celles-ci sont les suivantes :

Av. ✠ M $\text{VT}\Lambda$ Le champ blasonné d'armoiries écartelées et parties, aux premier et quatrième, de bandes et d'une croix, aux second et troisième, d'un oiseau, sur le tout un petit écu à bandes.

Rev. ✠ $\text{MON}\epsilon\text{TT}$... GRVTRO . Croix pattée dans un grènetis, portant au centre une lettre qui peut être un K , un h ou un N . (Pl. XXIII, n° 8.)

Av. ✠ Ω VΛΝΟΕΡ Le champ blasonné d'armoiries écartelées aux premier et quatrième d'une croix, aux second et troisième d'un oiseau, sur le tout un petit écu à bandes.

Rev. ✠ ΜΟΝΕ ΓΡΥΤΡΟ. Croix comme aux revers précédents avec Ε. (Pl. XXIII, fig. 14.)

Av. ✠ ΜΑΜΗΙΑΣ : VΛΟ? : S. ΡΑΣ. (Vander Strassen forme allemande de Vander Straten.) Le champ blasonné d'armoiries écartelées aux premier et quatrième de barres parties d'une croix; aux second et troisième d'une tiercefeuille partie de barres.

Rev. Μ(oneta) ΡΟ — VΛΟ — Ε... — ... ΕΙ. Croix coupant la légende. (Pl. XXIII, fig. 15.)

Av. ✠ ΜΑΜΙΑΣ. VΛ... ΡΑΠΕ. Le champ blasonné d'armoiries écartelées, aux premier et quatrième, d'une croix partie de bandes, aux second et troisième d'une croix en sautoir; sur le tout un petit écu à bandes.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΠΤ. ΓΡ. Croix pattée portant au centre une lettre effacée. (Pl. XXIII, fig. 16.)

Av. ... Τ Le champ blasonné d'armoiries parties au premier d'une croix en sautoir avec besants, et aux second et troisième d'une croix avec bandes, au quatrième d'une croix avec, sur le tout un écu bandé.

Rev. Légende indéchiffrable. Croix fleuronnée. (Pl. XXIII, fig. 21.)

Un autre exemplaire porte, au revers, une croix traversant la légende. (*Ibid.*)

Av. η ... $\mathcal{R}\mathcal{T}\mathcal{T}\mathcal{E}$. Le champ blasonné d'armoiries écartelées, au premier et au quatrième, d'une croix avec bandes; au second et au troisième, d'un sautoir; sur le tout un petit écu bandé.

Rev. $\mathcal{T}\mathcal{V}\mathcal{R}\mathcal{O}\mathcal{N}$ Croix pattée dans une épicycloïde à quatre lobes. (Pl. XXIII, fig. 22.)

Av. Comme au numéro précédent.

Rev. ... $\mathcal{R}-\mathcal{O}\mathcal{E}\mathcal{D}\mathcal{T}$ Croix pattée portant au centre un \mathcal{R} . (Pl. XXIII, fig. 23.)

Av. ✠ $\mathcal{M}\mathcal{T}\mathcal{T}\mathcal{h}..S : \mathcal{V}\mathcal{T}\mathcal{N}$... \mathcal{S} . Le champ blasonné d'armoiries, écartelées au premier et au quatrième d'un sautoir; au second et au troisième d'une croix avec bandes; sur le tout un petit écu bandé.

Rev. $\mathcal{M}\mathcal{O}\mathcal{N}$ \wp $\mathcal{N}\mathcal{O}$ Croix pattée dans un grènetis et cantonnée, aux second et troisième cantons, d'un petit écu bandé. (Pl. XXIII, fig. 24.)

Av. $\mathcal{M}\mathcal{T}\mathcal{T}\mathcal{h}\mathcal{I}\mathcal{T}\mathcal{S}\mathcal{V}\mathcal{T}\mathcal{N}\mathcal{O}\mathcal{E}\mathcal{R}$ Le champ ci-dessus.

Rev. ✠ $\mathcal{D}\mathcal{O}\mathcal{E}\mathcal{D}$ Croix cantonnée de $\mathcal{O}-\mathcal{E}-\mathcal{D}-\mathcal{B}$, que M. Wolters lit : *Ober Commandeur Der Biesen* (commandeur en chef des Vieux-Joncs) ⁽¹⁾. (Pl. XXIII, fig. 25.)

Av. Comme au numéro précédent.

Rev. $\mathcal{M}\mathcal{O}$ Croix comme au numéro précédent. (Pl. XXIII, fig. 26.)

(1) WOLTERS, *Notice historique sur la commanderie des Vieux-Joncs*, p. 35.

III.

SEIGNEURIE DE BICHT.

Nous avons déjà fait connaître précédemment quatre monnaies noires, dont les légendes, à peu près illisibles, semblent, par la combinaison des lettres qui sont restées sur l'avvers de chaque pièce, indiquer le nom de Jean Vander Donc (1). La lecture des noms des ateliers monétaires, inscrits sur les revers, est pour ainsi dire impossible, surtout celle du n° 34. A la vérité, la légende du revers du n° 37 pourrait être lue : *moneta nova bich*, mais cette lecture est peut-être un peu arbitraire.

Bicht, dont l'orthographe porte aussi Biecht, était ci-devant une seigneurie qui se composait d'un château situé à Obbicht, avec la juridiction sur les villages de Bicht, Papenhoven et Overbroek. Elle était située sur la rive droite de la Meuse, près des limites du duché de Gueldre, du pays de Liège et du duché de Juliers, de sorte que chacun de ces souverains y avait des prétentions. Au siècle dernier, elle était considérée comme terre franche, mais relevant de la cour féodale de Ruremonde. Aujourd'hui cet endroit se nomme Obbichtel-Papenhoven, village qui fait partie de la province du Limbourg hollandais, arrondissement de Maestricht, canton de Maestricht.

Les possesseurs les plus anciens de cette seigneurie, dont nous avons pu retrouver les traces, sont les *Vander Donc* ou *Vander Donck*, ou *de le Donc*, qui appartenaient peut-

(1) Pl. V, fig. 34 à 37, t. VI, 2^e série.

être à la même famille que Jean Vander Donck, amman de Grave et du pays de Kuyk, cité dans les actes publics en 1463 et 1467 (1).

Nous n'avons pu, malgré toutes nos recherches, nous assurer si ce Jean Vander Done est le même que celui qui, en 1473, déclara avoir en sa possession le fief de Bicht (2). Voici sa descendance, d'après les registres aux fiefs de la Gueldre :

JEAN I Vander Donc, sr de Bicht, ép. N., † après 1475.
JEAN II Vander Donc, sr de Bicht, ép. N.
ANNE Vander Donc, dame de Bicht, ép. vers 1542 Guillaume I de Vlodorp, † 1561.
GUILLAUME II de Vlodorp, sr de Bicht, ép. N., † vers 1564.
ALOPART OU ALAPART de Vlodorp, dame de Bicht, ép. vers 1583 Philippe de Bentinck,
† vers 1606.
GASPARD CHARLES de Bentinck, sr de Resse et de Bicht, † vers 1627.

Nous ne pousserons pas plus loin nos investigations sur cette famille, ni sur les possesseurs de cette seigneurie ; il nous suffit de dire qu'en 1761, elle appartenait à la comtesse de Leerath.

La monnaie suivante a été frappée par Jean I Vander Donc, qui vivait vers le milieu du xv^e siècle :

Av. ✠ IOHNS? VANDER DOECK. Le champ blasonné d'armoiries écartelées, aux premier et quatrième, de Looz et de Chiny ; aux second et troisième d'un lion, peut-être de Heinsberg ; sur le tout un petit écu effacé, qui sem-

(1) NYHOFF, *Gedenkwaardigheden*, t. IV, pp. 362 et 410. Dans le même ouvrage, t. II, p. 209, est mentionné un Jean Vander Donc, drossart du pays de Looz, en 1366.

(2) Déclarations des vassaux du duché de Gueldre pour l'entretien des gens de guerre, p. 78 vo, 1^{er} reg. de la cour féodale de Gueldre, aux Archives du royaume, à Bruxelles.

ble cependant avoir une certaine analogie avec les petits écus des n^{os} 54 à 57 de la pl. V, t. VI, 2^e série.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΑ : ΝΟΥΤ ΒΙΧΗ. Croix pattée, portant au centre évidé un objet qui ressemble à des bois de cerf. (Pl. XXIII, fig. 27.)

IV.

SEIGNEURIE DE SCHONVORST.

Cette seigneurie, située près d'Aix-la-Chapelle, était possédée, vers la fin du xiii^e siècle, par Raes d'Oulpixhe, dont nous allons faire suivre la descendance :

RAES d'Oulpixhe, s^r de Schonvorst, ép. N., † 1358.

JEAN.	RAES.	GÉRARD, chanoine de Saint- Lambert, à Liège.	JEAN HUGUES chanoine à Aix-la-Cha- pelle.	AMELIUS, moine à St-Trond.	RENAUD, s ^r de Schon- vorst, † vers 1391, ép. 1 ^o la fille du s ^r de Wildenberg, 2 ^o Isa- belle de Hamal.
1 ^{er} lit :	JEAN, sire de Montjoie.	RENAUD II, s ^r de Schonvorst et de Sichein, † 1419.	CONRAD d'Elsloo.	JEANNE. ENGLEBERT.	MARIE. ISABEAU. CATHERINE.

Renaud I était un de ces hommes que l'on qualifierait aujourd'hui d'intelligent, d'adroit, de rompu aux affaires, mais dont le vrai titre est escroc ou voleur. Après avoir abusé de la manière la plus indigne de la confiance de Guillaume V, duc de Juliers, il s'était approprié, au préjudice de celui-ci, une somme de 8,000 royaux, qui le mirent à même d'acheter de ses frères leurs droits sur Schonvorst, dont son fils, Renaud II, s'empara encore de son vivant.

Pendant que Renaud I possédait la seigneurie de Schonvorst, il y frappa les monnaies d'argent, dont nous faisons suivre la description :

Av. ✠ RENTRO × DE SCOVORST. Écu aux armes de Schonvorst, qui sont d'argent, à neuf besants gueullés.

Rev. MON — ETT — SCOV — ORST. Croix traversant la légende et cantonnée de neuf besants, qui sont de Schonvorst. — Ar. (Pl. XXIII, fig. 28.)

Av. ✠ RENTRO' × DE × SCOVORST. Écu, comme ci-dessus, dans une épicycloïde à trois lobes ornés d'angles sortants.

Rev. MON — TT : SE — HOIN — VORST. Croix comme à l'avvers précédent. — Ar. (Pl. XXIII, fig. 29.)

Av. ✠ RENTRO × DNS ° DE SCOVORST Z SICH. Écu comme à l'avvers précédent.

Rev. Légende extérieure : ANNO — OMNI
MCCC × — × LXXII; légende intérieure : MON —
ETT — SCOV — ORST. Croix coupant les deux légendes. — Ar. (Pl. XXIII, fig. 33.)

Le titre de seigneur de Sichem, que prend Renaud sur cette monnaie, est le résultat de l'acquisition qu'il fit de cette seigneurie, en 1358, du duc de Juliers.

Renaud II fabriqua une monnaie, publiée dans la *Revue française de numismatique*, 1846, p. 174 (1).

(1) *Voy.*, au sujet des sires de Schonvorst et de leurs monnaies, un article de M. PERREAU, dans la *Revue de la numismatique belge*, 1^{re} série, t. IV, p. 373; WOLTERS, *Recherches sur l'ancien comté de Gronsveld, etc.*, p. 143, et DE HEMRICOURT, *Miroir des nobles de la Hesbaye*.

V.

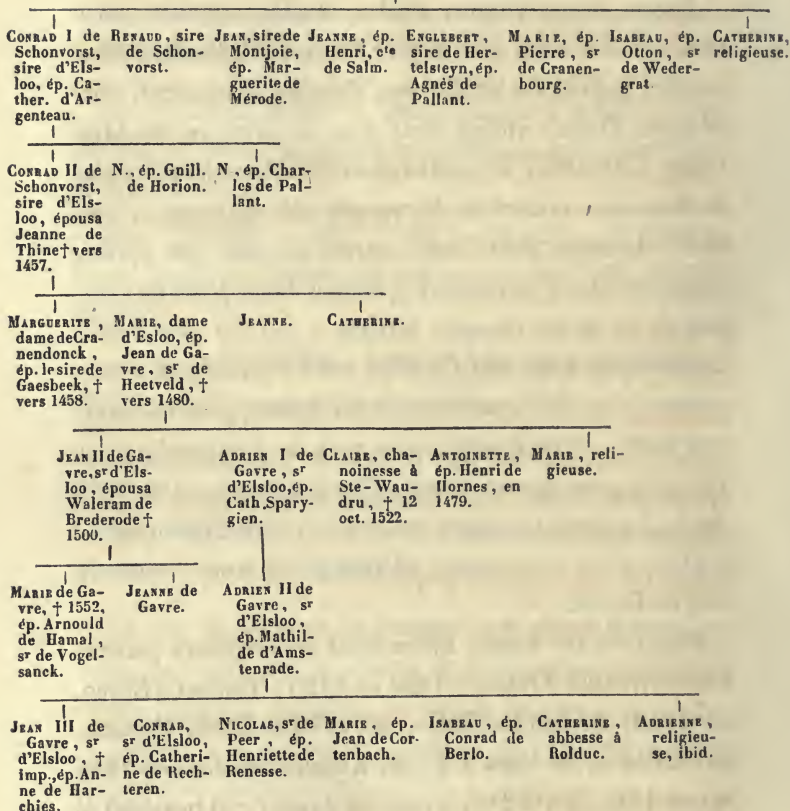
SEIGNEURIE D'ELSLOO.

Haslao, Haslo, Haslon, Haslou, Aschlo, Ashslon, Ascalohe, Ascloha, telles sont, d'après Ernst, les différentes orthographes qui ont été employées, dans les documents, pour désigner Elsloo, village situé dans la province du Limbourg hollandais, arrondissement de Maestricht, canton de Meerssen, et dont les Normands s'étaient emparés vers 881. Assiégés dans leurs retranchements par l'armée impériale, ils s'y défendirent, pendant douze jours de suite, jusqu'à ce qu'un ouragan terrible y eût fait une brèche considérable. Leur chef Godefroi offrit alors la paix à l'empereur, à condition que celui-ci lui donnât, pour domaine, une partie de la Frise, située près de l'embouchure du Rhin, et, pour épouse, Gisèle, fille de Lothaire et de Waldrade. La paix fut acceptée sur ce pied ; le chef normand fut baptisé, et ses compagnons allèrent porter leurs ravages du côté de Condé.

Déjà, au XII^e siècle, Elsloo avait ses seigneurs particuliers : Arnould d'Elsloo est cité en 1125 ; Thibaut d'Elsloo, en 1140 ; Arnould d'Elsloo, de 1176 à 1202 ; Herman, sire d'Elsloo, de 1204 à 1220 ; Arnoul d'Elsloo, en 1218 et en 1248. En 1285, c'était un Arnoul qui possédait la seigneurie, et dont la fille épousa Wennemar de Geme nich. Ensuite apparaît Oist ou Otton, sire d'Elsloo, qui épousa une fille de Gérard de Wassenberg, sire de Born. Celui-ci, n'ayant pas d'enfants, légua sa seigneurie à sa femme, laquelle épousa, en secondes noces, Renaud de

Schonvorst, dont nous avons dit un mot à l'article des monnaies de la seigneurie de cet endroit. Nous allons faire suivre leur descendance :

CATHERINE OU JEANNE de Wildenberg, dame d'Elsloo, ép. Renaud de Schonvorst.



La suite des descendants des seigneurs d'Elsloo ne nous intéresse plus (1).

(1) Voy. au sujet des seigneurs d'Elsloo et de leurs monnaies, un article de M. PERREAU, dans la *Revue de la numismatique belge*, 2^e série, t. II,

Conrad II de Schonvorst, sire d'Elsloo, mort vers 1437, frappa les monnaies suivantes au type de Philippe le Bon, duc de Brabant, en d'autres termes au champ blasonné d'armoiries :

Av. ✠ ΚΩΝΣ : ΝΕ : ΣΚΟΝ... ΡΣ' (*Schonvorst*).
Le champ blasonné comme à l'avers du n° 27; sur le tout un petit écu de Schonvorst.

Rev. ΜΟΝΕΤΑ ... ΟΥΤΑ : ΒΙΕΑΗ : ou ΒΙΕΟΗ.
Croix pattée au centre évidé, portant un objet qui ressemble à une mitre. (Pl. XXIII, fig. 50.)

Si nous devons prendre à la lettre la première lecture de la légende du revers, il y a lieu de supposer que Conrad d'Elsloo a frappé monnaie à Biecht ou à Obbicht, atelier monétaire dont nous avons parlé plus haut. Cependant nous n'avons pas vu, par des reliefs de cette seigneurie, que Conrad d'Elsloo y ait jamais eu des prétentions. L'a-t-il occupée momentanément ou par engagère? C'est ce qu'il nous a été impossible de vérifier.

Av. ✠ ΚΩΝΣ' ΝΕ : ΣΚΟΝΒΟΕΡΣΤ. Le champ comme au numéro précédent.

Rev. ✠ ΜΟΝ : ΝΟΥΤΑ : ΝΕ : ΣΚΟΝ · ΕΛ'. Croix comme au revers précédent, avec Ε (*Elsloo?*) au centre. (Pl. XXIII, fig. 51.)

Av. ✠ ΚΩΝΡΑΤΡΟΥΣ : ΝΕ : ΕΛΣΛΑ. Champ comme à l'avers précédent.

p. 242; WOLTERS, *Recherches sur l'ancien comté de Gronsveld et les seigneuries d'Elsloo et de Randerdaelt*; GOETHALS, *Dictionnaire généalogique*; BUTKENS, *Trophées de Brabant*, t. I, p. 525.

Rev. ✠ MONET̃A : NOṼA : DE : EL. Croix comme au revers précédent. (Pl. XXIII, fig. 32.)

Av. ✠ HONS : DE : SEONVOERS̃T. Le champ comme aux numéros précédents.

Rev. ✠ MON? NOṼA : DE : HIELST̃?. Croix comme au revers précédent. (Pl. XXIII, fig. 33.)

Av. Idem.

Rev. Idem, sauf que *hielst*, forme singulière d'Elsloo, y est gravé *hiels*. (Pl. XXIII, 34.)

Av. SEONVOERS.. Le champ idem.

Rev. (Mone) TT̃A : NOṼA : D : E... Croix dans une épicycloïde à quatre lobes. (Pl. XXIII, fig. 36.)

Av. ✠ EONS : SE : DE : EL. Le champ idem.

Rev. MO — ET̃A — NO× — ELS. Croix coupant la légende et portant au centre E (Elsloo?). (Pl. XXIII, fig. 37).

Av. ✠ EONTRONS : DE : ELSL̃TE. Le champ idem.

Rev. ✠ MONET̃A · · NOṼA · DE · ELSL̃T̃A. Croix dans un grènetis, comme aux n^{os} 31 à 34. (Pl. XXIII, fig. 40.)

Av. ✠ EONS : DE : S(c)ONVORT̃. Le champ idem.

Rev. ✠ MOÑE? NOV? D? EL(s)LOE? Croix idem. (Pl. XXIII, fig. 41.)

Av. ✠ EORS? DE : SEONVORST̃. Le champ idem.

Rev. ✠ ΜΟΝ' ΝΟV' ΝΙ (pour ΝΕ) ΕΛΣΛΟ. Croix idem. (Pl. XXIII, fig. 45.)

Av. ✠ ΕΟRS' ΝΕ · ΣΕΟΝVORST. Le champ idem.

Rev. ✠ ΜΟΝΕ' ΝΟV' Ν' ΕΛΣ(Ι)'Ο. Croix idem avec Ι (pour Ε?). (Pl. XXIII, fig. 44.)

Av. ✠ ΕΟΝR' ΝΕ : ΣΕΟΝV' ΝS ΝΕΛΙ (*dominus de Elsloo*). Le champ idem.

Rev. ✠ ΜΟΝ' ΝΟV' ΝΕ : ΕΛΣΛΟΕ. Croix comme aux n^{os} 40 et suivants. (Pl. XXIII, fig. 45.)

La numismatique d'Elsloo offre une lacune considérable jusqu'au règne d'Adrien I de Grave, sire d'Elsloo.

Nous en connaissons les deux monnaies suivantes :

Av. ✠ ΑΔΡΙΑΝVS · ΝΕ ✕ ΓΑΥΕΡΕΝ ✕ ΝΟ (*minus de Elsloo*). Écu de Gavre qui est d'or au lion de gueules.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΜΤ ✕ ΝΟVΤ ✕ ΦΤΕΜΤ ✕ ΕΛΣ. Croix pattée portant au centre Α (*drianus?*). (Pl. XXIII, fig. 58.)

Av. Idem, sauf que le lion porte l'écu de Schonvorst et la légende se termine par un Ε renversé.

Rev. Idem. (Pl. XXIII, fig. 59.)

PIÈCES A RETROUVER.

JETONS ET MÉREAUX DE MONS. — MONNAIES DES ROIS D'YVETOT. —
PIÈCES DE 20 FRANCS, FRAPPÉES PAR WELLINGTON PENDANT LA
CAMPAGNE DES PYRÉNÉES.

On sait combien est considérable le nombre de pièces — monnaies, jetons ou médailles — dont l'existence est constatée par des documents irrécusables, et qui, cependant, n'ont pas été trouvées ou signalées jusqu'à ce jour. La *Revue*, nous semble-t-il, ferait chose utile en appelant l'attention des amateurs sur les pièces de ce genre, surtout quand elles ne sont mentionnées que dans des écrits inédits, ou dans des ouvrages qui n'ont pas spécialement trait à la numismatique. En voici quelques-unes que nous choisissons au hasard et dans des catégories toutes différentes.

I

Nous devons à l'obligeance de notre honorable et savant ami, M. le chevalier Lacroix, les extraits suivants de divers comptes reposant aux archives du Hainaut et de la ville de Mons, dont il a la direction :

« *Extraits du compte général du Chapitre de Sainte-Waudru, rendu pour le terme de la Saint-Remy 1540 à la même date 1541.*

« A Jehan Descours, orphèvre, demorant à Mons, pour avoir fait deux coings à frapper les jectons d'argent de chapitre, luy a esté payet par marchiet fait, compris avoir frappet el jectons d'argent, la somme de xx liv. ; *item*, pour douze livres pesant de cuivre au pris de ix s. chacune livre, cviiij s. ; pour avoir frappet les jectons provenans desdis xij livres de cuyvre, au prix de xl s. chacune livre, xxiiij liv. ; pour argent monnoyet employet auxdits jectons d'argent, sans y comprendre ung marcq sept onches quinze estrelins et demy d'argent venant de Jehan Maisnart, aussy employet à iceulx jectons, xxx liv., et pour avoir affinet ledit argent, a esté payé pour amenrissement iiij liv. iiij s. Ensemble que portent lesd. parties à la some de iiij^{xx}iiij l. xij s.

« *Compte semblable pour 1580-1581.*

« A Jhérôme Henault, pour avoir gravé et fait le coing pour faire jetons armoyé des armes d'iceluy chapitre, le v^{je} juin xv^e iiij^{xx}j, payet ix liv. ; et pour quarante marcq desd. jectons delivrez tant à mesdemoiselles, aucuns chanoines que aux bailli, conseillers et officyers dudit chapitre, payet à Jacques de Surhon, M^e de la monnoye, à xxij s. chacun marcq, y comprins xx s. donnet aux ouvriers, xlv liv. Ensemble. liiiij liv.

« 1595-1596.

« Quant à la despense des jectons ordonnez faire par chappitre, avec l'un de coing, à raison que le vieu estoit trop court pour les frapper, et envoyé ledit coing nouveau, fait par Jean de le Vigne, orphèvre, à Tournay, par ce compteur au monnoyer, de tant qu'il ne les at encore renvoyé icy, à présent. Néant.

(Archives de l'État à Mons.)

« *Extraits du compte des massards de Mons, regardant les maltôtes de vin et cervoises, pour 1575.*

« A Antoine Goubault, orphèvre, pour plusieurs besoignes et labeures par lui fait pour la ville, assavoir : pour avoir frappé le nombre de huict mil cent plometz (petits plombs) délivrés aux soldats pour avoir et quérir leur bierre sans maltôte, à xl s. du milier, xvj liv. iiij s.. Pour avoir refait le marcq servant à marquier lesdis plometz xx s.

« A Antoine Goubault, orphèvre, pour plusieurs besoignes par luy faictes à l'ordonnance de Mess^{rs} eschevins, assavoir : quinze cens de plommez délivrez à Thomas Brassart; *item*, avoir gravet la datte en deux sceaux, l'un pour le séel perpétuel et l'autre pour le séel eschevinal ⁽¹⁾; aussy fait ung coing pour graver jetons; pour avoir livret cinq douzaines de jectons frappez dudit marcq ⁽²⁾; *item*, avoir

(1) Voy. DE BOUSSU, *Décret de Philippe II*, du 18 juin 1572.

(2) De ladite marque ou coin.

gravet six lettres pour frapper plommetz ; pour avoir peset par trois fois le pain ; aussi ung bassin et une aighière d'argent ; *item*, avoir esté à Havrech prenre ung patron de vase ; pour ces devoirs et aultres, luy a été payet par ordonnance de Mess^{rs} eschevins. xiiij liv. »

Le jeton de 1540 ou 1541 nous est tout à fait inconnu. Notre honorable ami, M. L. de Coster, qui est parvenu à réunir une collection extrêmement riche de jetons d'argent, voudra bien remarquer qu'il en a été frappé cent cinquante exemplaires de ce métal. Cette circonstance ne fera qu'exciter davantage le zèle intelligent et si souvent couronné par le succès, avec lequel il sait dépister les monnaies *introuvables* qu'on signale à son attention.

Le jeton de 1580, 1581, gravé par Jérôme Henault et portant les armoiries du chapitre, est, à ce que nous croyons, le jeton assez connu, ayant, en effet, à l'avers l'écusson chevronné, couronné et sommé d'une crosse, avec la légende *comptés et gettés ivstement* ; au revers, vue d'une ville fortifiée, un dextrochère armé d'un glaive sort d'un nuage, au-dessous, dans un cartouche, 1587 ; autour, en légende : *craindant le divin ivgement*. On trouve cette pièce avec plusieurs dates différentes ; mais, nous ne nous rappelons pas d'avoir rencontré ni 1580 ni 1581.

En 1595-96, Mons avait perdu son atelier monétaire. Force fut au Chapitre de s'adresser à un orfèvre de Tournai pour la confection de l'un des coins qui était devenu trop court pour la frappe. Évidemment, puisqu'il ne s'agissait que de refaire un des coins, l'ancien type était conservé. Ce n'était qu'une restauration du jeton de Jérôme Henault.

On n'a pas retrouvé, non plus, que nous sachions, les méreaux de plomb, ou *plometz* fabriqués par l'orfèvre Goubault, au nombre de 9,600, et destinés à procurer aux soldats la bière en exemption des droits de maltôte. La confection de ces méreaux avait exigé l'emploi de six lettres ou poinçons. C'est un renseignement qui peut servir un jour à les faire reconnaître. Goubault fit aussi, cette même année, 1573, les coins d'un jeton pour le Magistrat de la ville de Mons. Quel est ce jeton dont on forgea seulement cinq douzaines? Nous l'ignorons. Quant aux sceaux sur lesquels Goubault grava l'année, ce sont ceux qui existent encore et dont on s'est servi jusqu'à une époque assez rapprochée de nous.

II

Les historiens rapportent qu'au xv^e siècle, les rois d'Yvetot, prenant au sérieux leur titre et voulant l'exploiter d'une manière utile, frappèrent des monnaies de *cuir* en grande quantité. L'émission d'une monnaie de *cuir*, dont ils n'auraient imposé l'usage qu'à leurs sujets peu nombreux, sans pouvoir la répandre au dehors où elle eût été impitoyablement refusée, n'eût donné aux rois d'Yvetot qu'un bien piètre bénéfice. Aussi, nous croyons qu'ici, comme dans la plupart des cas où il est question de ces prétendues monnaies de cuir, c'est tout simplement de monnaies de *cuivre* qu'il s'agit; mais, connaît-on des monnaies d'Yvetot? Un instant, nous avons été tenté de retrouver la monnaie de Jacques Chenu qui régna vers la fin du xv^e siècle, dans les pièces énigmatiques dont nous avons déjà parlé dans la Revue,

portant d'un côté : *Jacobus dei gratia rex*, et de l'autre : *crux pellit omne crimen*. Le style de ces pièces, la forme des lettres des légendes, la circonstance qu'on les trouve surtout en Belgique et dans le nord de la France, mêlées à nos doubles mites de Philippe le Beau et de Charles-Quint, tout concourait à appuyer cette singulière et drolatique attribution. Mais voilà qu'on assure avoir vu une pièce semblable avec *Karolus* au lieu de *Jacobus*; et, comme il n'y a pas de Charles dans la liste des rois d'Yvetot, nous sommes forcé, si la chose est vraie, de battre en retraite et d'abandonner notre conquête royale. Le champ resterait donc ouvert aux investigations des amateurs pour retrouver les monnaies d'Yvetot.

Qu'on nous pardonne à ce sujet une dernière réflexion. Il nous paraît évident que si Béranger eût un peu mieux connu l'histoire de la royauté dont il célébrait les paisibles et glorieuses destinées, il n'eût pas manqué d'ajouter à sa fameuse chanson un *couplet numismatique*. C'est dommage et pour lui et pour nous. Mais le génie ne peut pas toujours suppléer à l'érudition.

III

M. le capitaine Brialmont, dans son excellente histoire du duc de Wellington, rapporte que ce général, pendant la campagne des Pyrénées, en 1813 et 1814, fit frapper des pièces d'or (de 20 et de 40 francs?) à l'effigie de Napoléon, pour éviter la dépréciation des pièces anglaises et faciliter les transactions commerciales de son armée. Le fait présentant pour les numismates un intérêt tout spécial, nous nous

sommes adressé à l'auteur pour lui demander où il avait puisé ce renseignement. Nous espérions y rencontrer, peut-être, des détails sur cette fabrication et surtout le moyen de distinguer les pièces qu'elle a produites. Voici la réponse que M. Brialmont nous fit l'honneur de nous adresser à ce sujet : « Le fait sur lequel vous désirez avoir quelques renseignements se trouve consigné dans le dernier volume de l'histoire des guerres de la Péninsule par le colonel Napier. L'auteur ayant rempli, jusqu'à la fin de la guerre, les fonctions d'aide de camp auprès de Wellington, j'ai tout lieu de croire que le fait est vrai. Quant aux détails, vous n'en trouverez point dans le livre dont il s'agit, ni dans aucun autre livre militaire de cette époque. Je tâcherai de me procurer quelques renseignements en Angleterre (où je dois me rendre à la fin de la semaine), et je me ferai un plaisir de vous les transmettre à mon retour. »

Nous tiendrons les lecteurs de la Revue au courant des renseignements que nous pourrons obtenir à ce sujet, et nous les invitons de notre côté, à examiner si, parmi les pièces de 1813 et de 1814, il ne s'en trouve point qui aient quelques marques particulières.

R. CHALON.

DEUX JETONS INÉDITS.

PL. XXI, FIG. 1 ET 2.

L'article que nous avons inséré dans le numéro précédent, à propos de quelques anciens jetons, a attiré l'attention des amateurs sur ces pièces si longtemps dédaignées. Notre honorable confrère, M. le marquis de Lagoy, membre honoraire de la Société de la numismatique belge, répondant à l'appel de la Revue, nous a fait parvenir, avec sa bienveillance habituelle, les empreintes de deux pièces de sa collection, qu'il suppose devoir spécialement intéresser la Belgique.

La première offre, d'un côté, l'avvers de notre n° 5, le grand R entre quatre fleurs de lis. Au revers, une tête diadémée, entourée de la légende : PTR TMOVRS : SVI : DO : (*par amour je suis donné*). (Pl. XXI, n° 1.)

M. de Lagoy reconnaît, dans son jeton, une pièce de mariage. Le nôtre, par l'identité de l'un des coins, lui semble avec raison devoir être classé dans la même catégorie. En admettant que le R indiquât Robert de Béthune, il demande si l'I du revers ne serait pas l'initiale du nom de la seconde femme de ce prince, Yolende de Bourgogne. La substitution de l'I à l'Y, qui arrête M. de Lagoy, n'est certes pas un obstacle à cette ingénieuse interprétation.

L'autre jeton, dont nous donnons le dessin sous le n° 2, porte, d'un côté, un monogramme composé des

lettres P ζ o., entouré de croisettes et de fleurs de lis placées alternativement en guise de lettres ; au revers, une étoile à six rais dans une épicycloïde à six lobes remplis d'une croisette et de cinq roses.

Si le premier jeton appartient à un comte de Flandre, M. de Lagoy demande s'il ne serait pas possible de donner celui-ci à Philippe le Bon ? Nous préférons Philippe le Hardi (1). Quant à la petite lettre o, enfermée dans la boucle du P, veut-on en faire la dernière lettre du mot *Philippo* ? La chose est soutenable.

Les jetons de cette époque sont matière neuve, et par cela même encore obscure. La lumière se fera, sans doute, un jour ; en attendant, il est prudent de se contenter de décrire les pièces, et de n'en donner les attributions que sous toutes réserves. Si l'on n'avance guère la science, on ne lui fait du moins pas faire fausse route.

R. CHALON.

(1) Les fleurs de Marguerite, dont le monogramme est entrelacé, feraient alors allusion au nom de la femme de Philippe le Hardi, Marguerite de Flandre.

CORRESPONDANCE.

A M. R. CHALON, *président de la Société numismatique belge, etc.*

MONSIEUR,

Je crois être utile au progrès des études numismatiques en faisant connaître, par l'intermédiaire de la *Revue belge*, trois dépôts de monnaies récemment exhumés dans le midi de la France. Les pièces que contiennent ces dépôts sont, à la vérité, la plupart déjà décrites comme type principal, mais les nombreuses variétés qu'elles présentent, dans les emblèmes accessoires, ne seront pas, je pense, sans intérêt pour les amateurs.

Ne m'étant jusqu'à ce jour occupé que de la suite des monnaies romaines, je sens mon incapacité à traiter les matières dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir. Je vous prie donc, Monsieur, de vouloir bien accueillir ma lettre avec indulgence, et de n'y voir que le grand désir que j'ai d'être utile aux numismates mes confrères.

Veillez, etc.

CHALANDE.

Marseille, 20 mai 1857.

On vient de faire, au village de Saint-Marcel, banlieue de Marseille, la découverte d'environ trois cents pièces de bronze, qui se trouvaient enfouies dans l'interstice d'un rocher.

Ces médailles appartiennent toutes à la série du grand module décrit par M. de la Saussaye, pl. VI de la *Numismatique narbonnaise*, et sont attribuées par ce savant numismate à la sixième époque des monnaies de Massilia. Mais M. de la Saussaye ne donne le dessin que de quatre de ces pièces et par conséquent des différents monétaires qui les distinguent; de son côté, M. Fauris de Saint-Vincent, dans ses planches des médailles de Marseille, n'en dessine que huit; ce qui est loin de compléter la série que j'ai entre les mains, et qui, en outre, existe au cabinet de Marseille. D'ailleurs, l'exactitude du dessin a fait de tels progrès, depuis M. de Saint-Vincent, qu'il y aurait vraiment à refaire toutes les anciennes planches.

Je dois à l'obligeance de M. Mourens, employé à la Banque, propriétaire actuel de ce petit trésor, d'avoir pu choisir une cinquantaine des plus beaux exemplaires. C'est grâce à cette circonstance que je puis publier aujourd'hui la série complète des variétés de types différents connues jusqu'à ce jour.

Ces pièces, du poids moyen de 11 grammes 50 centigrammes, ont été analysées par moi, et j'ai trouvé dans leur composition :

Cuivre	0789
Zinc.	0165
Étain	0028
Plomb	0012
Argent	0006

Je ne prétends pas garantir l'exactitude scrupuleuse de cette analyse; il me suffit d'établir qu'à l'époque de la fabrication de ces monnaies, les connaissances métallurgiques étaient très-restreintes, et qu'on ne connaissait pas, comme aujourd'hui, les procédés pour séparer et isoler les métaux agglomérés dans une fusion naturelle ou accidentelle. C'est à ce fait qu'on doit cette grande variété de couleurs remarquée dans les anciennes monnaies de bronze où le cuivre est toujours mélangé, quoique dans des proportions inégales. Ce dernier métal, à l'état pyriteux (chalcopyrite), se trouve ordinairement, dans les terrains de première formation, presque toujours accompagné de galène (plomb sulfuré et argentifère), ainsi que de blende (zinc oxydé). Cette composition naturelle pourrait, au besoin, servir à faire reconnaître, par l'analyse chimique, la pièce authentique d'avec les pièces fausses modernes dans lesquelles le métal est toujours plus épuré.

Les dessins que je joins à cette notice, tous pris sur des exemplaires de très-belle conservation, ont particulièrement le mérite d'une exactitude scrupuleuse. Ils font connaître les dix-sept variétés existantes, et je ne saurais trop remercier M. Laugier, qui a bien voulu me dessiner ces pièces avec toute l'habileté d'un artiste distingué. (Pl. XIX, XX et XXI.)

- N° 1. *Av.* Tête d'Apollon laurée, à gauche, du poids de 11.50. *Bronze.*
Rev. ΜΑΣΣΑΔΙΗΤΩΝ. Taureau cornupète, à droite; au-dessus un croissant.
- N° 2. *Av.* — Une corne d'abondance derrière la tête.
Rev. — Une couronne.
- N° 3. *Av.* — Comme le précédent.
Rev. — Une grappe de raisin.
- N° 4. *Av.* — Comme le précédent.
Rev. — Épi dans la forme d'un fer de lance.
- N° 5. *Av.* — Une palme.
Rev. — Un croissant.
- N° 6. *Av.* — Un dauphin.
Rev. — Un épi.
- N° 7. *Av.* — Comme le précédent.
Rev. — Victoire ailée tenant une couronne.
- N° 8. *Av.* — Un vase.
Rev. — Idem.
- N° 9. *Av.* — Comme le précédent.
Rev. — Foudre.
- N° 10. *Av.* — Comme le précédent.
Rev. — Foudre.
- N° 11. *Av.* — Comme le précédent.
Rev. — Victoire tenant une couronne.
- N° 12. *Av.* — Comme le précédent.
Rev. — Victoire ailée tenant une palme.
- N° 13. *Av.* — Comme le précédent.
Rev. — Un soleil.
- N° 14. *Av.* — Comme le précédent.
Rev. — Une feuille.

N° 15. *Av.* — Dauphin.

Rev. — Épi dont la tige est terminée par un fer de lance.

N° 16. *Av.* — Comme le précédent.

Rev. — Génie ailé nu tenant une couronne.

N° 17. *Av.* — Comme le précédent.

Rev. — Glaive dans son fourreau.

Cette dernière pièce fait partie du cabinet de M. le marquis de Lagoy.

II

Un petit dépôt de monnaies, trouvées dans les environs de Valence (Drôme), se composait de trente-neuf deniers et deux oboles en argent pur, de l'époque carlovingienne; elles étaient renfermées dans un petit tube de métal très-oxydé.

Toutes ces pièces, qui sont d'une conservation admirable, appartiennent au type de Louis I^{er} le Débonnaire, et quoique semblables, sauf une obole, elles offrent une grande variété de frappe, surtout par la forme des lettres; ce qui, au premier coup d'œil, fait supposer qu'elles ont été fabriquées à différentes époques, quoique ce ne soit pas probable.

Ainsi qu'il a été dit par plusieurs numismates, l'émission de ces monnaies a dû être faite postérieurement au règne de cet empereur par des seigneurs ecclésiastiques, à qui Louis le Débonnaire avait conféré le droit de monnayage.

Sur la légende de l'avvers, le nom de Louis est écrit avec la prononciation germanique : + HLVDVVICVS, et le mot IMP. prouve qu'elles ont été émises après l'année 815

de notre ère, sinon plus tard, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire ci-dessus.

Ce type a déjà été décrit par plusieurs auteurs, notamment par Leblanc et par MM. F. Fougère et G. Conbrouse, sous les n^{os} 66 et 481 (*Description complète des monnaies de la deuxième race des rois de France*, in-4^o, 1837).

J'ai cru bien faire, Monsieur, de vous signaler cette petite trouvaille, et je vous adresse ci-joint, le dessin rigoureusement exact de chaque variété.

Un ami, M. Laugier, mécanicien de la marine, zélé numismate et très-habile dessinateur, a bien voulu me prêter son concours, en exécutant ces dessins, qui sont d'une vérité irréprochable (1).

N^o 1. *Av.* + LVDOVICVS. IMP. Croix cantonnée de quatre points, du poids de 1.69.

Rev. Temple. + ΧΡΙΣΤΙΑΝΑ . RELIGIO.

Comme vous pouvez le remarquer par le dessin, le temple est très-étroit et formé par des traits unis et très-légers; le S du mot ΧΡΙΣΤΙΑΝΑ est couché dans le sens horizontal du mot.

N^o 2. *Av.* Id. La lettre D du mot LVDOVICVS a une forme bizarre.

Rev. — Comme le précédent.

Le temple est en tout semblable au n^o 1, sauf qu'il est

(1) La direction de la Revue n'a pas cru devoir reproduire ces dessins, qui sont en effet très-bien exécutés, le type du denier au temple étant suffisamment connu.

un peu plus large; le S du mot XPISTIANA a la forme d'un G.

N° 3. *Av.* Id.

Rev. Id.

Les colonnes du temple sont divisées en trois parties égales, par de petits bourrelets qu'on ne voit point aux n° 1 et 2; la lettre G du mot RELIGIO a la forme d'un ☾ lunaire.

N° 4. *Av.* Id.

Rev. Id.

Les colonnes du temple ont chacune deux petits bourrelets à leurs extrémités; le graveur de ce coin avait fait preuve d'un meilleur goût que beaucoup de ses confrères, en donnant ainsi une base et un chapiteau à ces colonnes.

N° 5. Id. Semblable au n° 1 et 2, sauf que le temple est plus large et les lettres des légendes moins hautes.

N° 6. Id. Le temple de la largeur du n° 5; les colonnes formées comme au n° 4.

N° 7. *Av.* Id.

Cette pièce est une des plus remarquables de toute la trouvaille, soit par la forme des lettres et de leur inclinaison dans le sens vertical, soit par la forme de la croix qui est avant le mot
• LVDOVVICVS, et celle qui est dans le champ de la pièce.

Rev. Id.

Le temple est très-irrégulièrement formé, et l'on remar-

que un point après la huitième lettre du mot XPISTIANA; les deux dernières lettres du mot sont liées ensemble et forment un D.

N° 8. — Le temple un peu plus large qu'au numéro précédent, et un point dans la lettre O du mot LVDOVVICVS.

N° 9. — Le D du mot LVDOVVICVS a la forme d'un B.

N° 10. — Temple plus large qu'aux numéros précédents.

N° 11. — Temple plus large et plus écrasé; la lettre A du mot XPISTIANA faite comme un A lambda.

N° 12. — Le temple très-large, et les colonnes formées par quatre points superposés.

N° 13. *Av.* — Jolie obole du poids de 0.75. Temple.

Rev. — Semblable aux deniers. (Pl. XXI, fig. 18.)

N° 14. *Av.* + MLVDOVVIS. Croix cantonnée d'un point et de deux petits caractères que je n'ai pu déchiffrer.

Cette obole, que je crois inédite, est très-remarquable par la forme des lettres et du mot.

Rev. MVLIVTΩEIT. Croix cantonnée de quatre points; du poids de 0.66. (Pl. XXI, fig. 19.)

Il m'a été impossible de trouver un sens à cette légende; je laisse à de plus habiles que moi le soin de la déchiffrer.

III

Voici enfin la troisième petite trouvaille que j'ai faite. Elle ne se compose que de deux *saiga* ou deniers d'argent, de l'époque mérovingienne :

N° 1. *Av.* VJ. Légende à rebours dans un grènetis; denier d'argent du poids de 1.11.

Rev. Croix entre les branches de laquelle les lettres R. **b** ou P. E. S. autour un grènetis.
(Pl. XXI, fig. 21.)

Cette pièce, sauf ses caractères rétrogrades, a déjà été décrite par M. le marquis de Lagoy ⁽¹⁾ et plus tard, d'après le même, par M. B. Fillon ⁽²⁾.

Je crois cette variété inédite; je m'empresse donc de la publier. Je vous en adresse ci-joint un dessin très-exact que je dois à l'obligeance de M. Laugier.

N° 2. *Av.* Tête à droite devant une croix; denier d'argent du poids de 1.10.

Rev. Croix dans un cercle; légende circulaire que je n'ai pu déchiffrer, mais dans laquelle on voit un \ominus lunaire parfaitement caractérisé, forme de lettre qu'on voit rarement sur les monnaies de cette époque ⁽³⁾. (Pl. XXI, fig. 20.)

⁽¹⁾ *Description de quelques monnaies mérovingiennes découvertes en Provence*, Aix, 1859, n° 25.

⁽²⁾ *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises*, par BENJAMIN FILLON, Fontenay-Vendée 1855.

⁽³⁾ Dans ma première lettre, je vous ai donné le dessin de deux *saiga*

Ces deux pièces ont été trouvées dans les environs de Marseille.

Marseille, 20 mai 1837.

CHALANDE.

dont l'un m'avait paru inexplicable. Après une étude plus approfondie, je crois y lire **ELIGI**. Un dessin sur lequel j'ai complété la légende par des points vous fera mieux saisir la chose. Si réellement cette pièce a été émise par un *Eligius*, il faudrait y voir saint Éloi, le monétaire de Dagobert I^{er}, etc.

MÉLANGES.

De munten van Friesland, Groningen en Drenthe (der heeren van Koevorden), van de vroegste tyden tot aan de pacificatie van Gend; door P. O. VANDER CHIJS. (Les monnaies de Frise, Groningue et Drenthe (celles des sires de Koevorden), depuis les temps les plus reculés jusqu'à la pacification de Gand; par P. O. Vander Chijs.) In-4°, Haarlem, 1855.

La rareté des renseignements historiques concernant la Frise, avant le xiii^e siècle, a forcé M. Vander Chijs de faire, à l'histoire numismatique de ce pays, une introduction très-courte. Il s'est borné à y démontrer que, longtemps sauvages et barbares, les Frisons entrèrent seulement très-tard en relation avec les Francs. Dépourvus de numéraire national, ils eurent recours, dit-il, aux monnaies de Duerstede, d'Utrecht, à celles de Pepin, de Charlemagne et de ses successeurs, pour leurs transactions commerciales.

Un peuple qui ne possédait pas de monnaies indigènes ne peut se plaindre de ne pas avoir attiré l'attention des numismates. Aussi était-ce à bon droit que la numismatique de la Frise fut si longtemps négligée : ce fut seulement

grâce à l'érection, en 1827, de la Société historique, archéologique et littéraire de la Frise, que MM. Baerd van Sminia, Deketh, Eeckhoff et surtout M. Dirks s'en occupèrent pour la première fois.

La monnaie frisonne la plus ancienne est, selon M. Vander Chijs, un denier de l'empereur Conrad II, portant *Fresonia*. Nous ferons cependant observer que M. Duchalais a fait connaître, dans la séance de la Société des Antiquaires de France, du 19 juin 1854, un tiers de sou de l'époque mérovingienne portant la légende : *Audulfus Frisia*, et au revers : *Victoria Audulfo*, et qui semble, par son poids, remonter à l'époque de Théodebert. Ce petit monument en dit plus sur la numismatique frisonne que tous les commentaires et toutes les discussions, même les plus savantes : il démontre que, déjà à l'époque mérovingienne, il y avait en Frise un personnage du nom d'Audulfus, qui y frappait monnaie, et il fait supposer, avec assez de probabilité, que ce ne fut pas la seule pièce qui a été fabriquée dans ce pays.

Plus tard, le numéraire frison semble même avoir joui d'une certaine faveur dans la circulation; c'est ainsi qu'une charte d'Adelbert, archevêque de Brème, de 1063, en fait déjà mention. Cependant, qu'on ne s'y méprenne pas, nous ne voulons pas soutenir que les monnaies frisonnes aient été abondantes; ce serait émettre une opinion à laquelle les dépôts de monnaies trouvées dans ce pays donnent un démenti, et les faussaires qui contrefaisaient le numéraire étranger y étaient tellement renommés et connus, que le célèbre roman du Renard désigne leurs noms en toutes lettres. Nous croyons donc, pour notre part, que si l'argent

frison a été rare, il n'en a pas moins existé de très-bonne heure.

L'introduction terminée, M. Vander Chijs traite des monnaies frappées, par le comte Brunon III (1038-1057), à Dokkum, Staveren, Bolsward et Leeuwarden, et qui très-longtemps ont exercé la sagacité des numismates, jusqu'à ce que MM. Thomsen et Dirks sont parvenus à les déterminer.

Les monnaies d'Egbert I (1057-1068) suivent immédiatement; puis celles d'Egbert II (1068-1090).

Avec le règne de ce dernier, s'arrête aussi la numismatique frisonne du haut moyen âge. L'auteur passe donc aux monnaies de Bolsward, ville qui, selon Winsemius, obtint le droit de battre monnaie, par le consentement des États et des Nobles. Sa monnaie la plus ancienne connue est de 1450.

La ville de Leeuwarden fit aussi usage du même droit; la mention la plus reculée qui en a été trouvée dans les documents, est de 1276; mais M. Vander Chijs n'en a pu reconnaître qui remontent au delà de 1472.

Sneek obtint, selon Vander Aa, la permission de battre monnaie en 1464. M. Vander Chijs publie, de cette ville, quatre monnaies, dont le type remonte à celui de Philippe le Beau.

La ville de Workum n'est représentée que par une seule monnaie, qui semble également remonter, par son type, à la fin du xv^e siècle.

Francker devait déjà posséder un atelier monétaire en 1419. Juw Hottinga, de Francker, remit, en 1494, à l'ambassadeur de l'empereur, deux deniers d'argent et une

pièce d'or frappés, en 1419, à Franeker par Sicke Sjaerema. Cependant, les monnaies les plus anciennes connues sont de 1487 seulement.

Après avoir traité des monnaies des villes, l'auteur entame celles que fit frapper Albert de Saxe, le farouche général de l'empereur Maximilien. Celui-ci, devant des sommes considérables à son général, ne trouva d'autre moyen, pour s'en débarrasser, que de l'envoyer dans les Pays-Bas, bonne matière à exploiter pour les âmes rapaces. Il l'investit donc du gouvernement héréditaire de la Frise, et les ordres ainsi que les villes consentirent à ce que leur nouveau maître y frappât monnaie. Ses successeurs exercèrent le même droit jusqu'au moment où ils cédèrent, en 1515, leurs droits à Charles d'Autriche, connu plus tard sous le nom de Charles-Quint.

A dater de cette époque, l'histoire numismatique de la Frise ne consiste plus qu'en documents, dont M. Vander Chijs a réuni une ample moisson.

La seconde partie de son travail se compose de la numismatique de la province de Groningue. L'auteur commence d'abord par une longue introduction historique concernant cette province, introduction dont le texte est entrecoupé par la reproduction de documents, parmi lesquels nous remarquons : un privilège de l'empereur, du 12 janvier 1474, permettant à Uniko Ripperda de frapper monnaie dans ses seigneuries de Farsum, Uitwierde et Holwierde; un privilège semblable accordé à Jean Rengers, pour frapper monnaie à Schurmer et Duurswold, et enfin un privilège accordé par le même, le 15 février 1487, à la ville de Groningue, pour battre monnaie d'or.

Les monnaies que M. Vander Chijs classe au nombre de celles de la province de Groningue sont d'Egbert I (1037-1068), et furent forgées à Groningue, ainsi que celles d'Egbert II fabriquées à Winsum et à Wester-Emden, ou plutôt à Emlichheim, près de Koevorden. Le même chapitre contient la description des monnaies de la ville de Groningue.

La troisième partie est consacrée à la numismatique de la province de Drenthe, à laquelle M. Vander Chijs donne aussi une longue introduction historique; mais cette numismatique se borne aux monnaies des sires de Koevorden, qui avaient admis en principe la contrefaçon la plus éhontée des monnaies belges du XIII^e siècle.

L'analyse que nous venons de faire de l'ouvrage de M. Vander Chijs, donne au lecteur une idée de l'arrangement que l'auteur a suivi. Nous aurions désiré, de sa part, plus de méthode, moins de digressions historiques, et surtout une plus grande sobriété de documents, imprimés ou inédits, dont le texte est parsemé et qui en rendent la lecture difficile. Mieux eût valu, à notre avis, de traiter d'abord, comme l'ont fait les devanciers de M. Vander Chijs, premièrement les monnaies de Brunon et des Egbert, n'importe la localité dans laquelle elles ont été frappées; ensuite, il aurait pu passer aux monnaies des ducs de Saxe, qui représentaient, en définitive, le souverain; puis, il aurait pu s'occuper des monnaies des villes, sans les mélanger à celles des seigneurs. Car, remarquons-le bien, M. Vander Chijs sera encore obligé de revenir sur quelques-unes des localités dont il a parlé, lorsqu'il fera la numismatique des évêques d'Utrecht. Il aurait pu traiter, de cette manière, d'un seul coup, toutes les monnaies de chaque seigneurie,

sans se trouver dans la nécessité de les mêler à d'autres, ou d'en reprendre une partie dans un autre travail.

Nous en convenons volontiers, le travail de M. Vander Chijs était aride, hérissé de difficultés sans nombre, qui l'ont forcé à négliger tant soit peu une bonne méthode, une exposition claire et précise, qualités essentielles pour une monographie numismatique.

Les planches sont, comme toujours, d'une exécution supérieure.

CH. P.

Lettre à M. le marquis de Lagoy, sur la numismatique gauloise, par M. E. HUCHER. — Brochure grand in-8°, de 25 pages, avec une planche gravée. Le Mans, imprimerie de Monnoyer, 1857.

Sous la forme de lettre adressée à l'un de nos plus doctes archéologues et numismates, M. le marquis de Lagoy, de l'institut, M. Hucher, du Mans, avantageusement connu lui-même par divers écrits sur la numismatique ancienne, et plus particulièrement sur celle de la Gaule, et dont le nom a été déjà reproduit plusieurs fois dans cette Revue, vient de publier encore un savant mémoire contenant la description et la gravure de vingt médailles gauloises inédites de sa collection, avec d'ingénieuses conjectures relatives à leur attribution et à l'explication de leurs légendes, de leurs symboles, etc.

« Nous sommes bien éloigné, dit M. Hucher, de con-

naitre toutes les médailles de la Gaule, et le petit nombre de celles qui ornent nos médailliers sont, la plupart du temps, mal appréciées. Je ne parle pas de leurs types, dont l'étude commence à peine; mais, il est certain qu'un grand nombre de ces médailles ont été mal lues par ceux qui les ont publiées. Le peu d'occasion qu'on a de rapprocher des médailles de même nature a retardé l'éclaircissement de leurs légendes, de sorte qu'aujourd'hui, il faut reprendre une à une presque toutes ces médailles, et lorsqu'on est assez heureux pour pouvoir trouver plusieurs types identiques, on arrive presque toujours à quelque découverte intéressante. Pour parvenir à ce résultat, notre auteur exprime le désir vivement partagé par tous les amis de la numismatique, qu'il puisse s'établir des relations suivies entre tous les nombreux collecteurs répandus sur l'ancien sol gaulois, en vue de la description de la suite des monnaies des divers peuples qui l'occupèrent; car, il existe dans les collections un nombre considérable de médailles inexplo- rées, et qui n'attendent que d'heureux rapprochements pour être, sinon complètement expliquées, du moins, suffisamment élucidées pour l'état actuel de la science. Les garder pour soi seul, ajoute le zélé numismatiste de la Sarthe, c'est commettre une double faute; c'est enlever à la science un élément précieux, et c'est s'enlever à soi-même la satisfaction d'avoir fait une bonne action; sans parler de la petite jouissance d'amour-propre qui s'attache bien légitimement à toute nouvelle conquête dans le domaine de la science. »

Le vœu patriotique manifesté ici par M. Hucher, et que nous avons souvent exprimé, de notre côté, pourrait se réa-

liser, en partie par l'intermédiaire et avec le secours des revues numismatiques, archéologiques, scientifiques, etc., qui s'impriment en France, en Belgique, en Angleterre, etc., des diverses publications académiques et autres périodiques, et au moyen des communications qui auraient lieu dans les sessions nouvelles des congrès, dont on doit l'institution à M. de Caumont.

Voici quels sont les monuments de l'autonomie monétaire des Gaulois sur lesquels l'auteur de la lettre à M. de Lagoy appelle successivement l'attention de ses lecteurs :

I. Médailles des *Sylvanecti*, à la légende YHINEXTOC ou YHIANEXTOC.

II. De la série du *cavalier*, imitées des deniers consulaires, au type des Dioseures, à la légende CAND ou DNAC.

III. A la légende ROVECA.

IV. Des *Carnutes*, à la légende, KARIΘA.

V. Des *Arvernes*, à la légende ATAV... ATAN... ATAL.

VI. Médailles au type de l'aigle, tenant dans ses serres un sanglier, un aigle, une rouelle, un bucrane.

VII. A la légende OSNAII ou OSVAII.

VIII. A la légende SELISVC.

IX. A la légende VIIRICO.

X. A la légende NINNOS-MAVSAIIOS.

XI. A la légende ...BICINA.

XII. (Incertaine.) A la légende, du droit, ...INAT, au revers, TTALV.

XIII. A la légende, CICIIDV. BRIHPAD.

Presque toutes ces légendes sont incomplètes, et par

suite, incertaines, douteuses, ainsi que la valeur de plusieurs des lettres qui les composent, incertitude qui rend trop souvent le lecteur indécis et perplexe dans l'interprétation de la plupart de ces sortes d'inscriptions, sur les produits du monnayage gaulois. Cependant, il faut reconnaître que, dans cette interprétation, M. Hucher est presque toujours arrivé à des résultats plus incontestés et plus satisfaisants que ceux de ses devanciers, et dus au rapprochement, entre ses mains, de plusieurs types de la monnaie comparés entre eux, le seul moyen praticable, en pareil cas, d'arriver avec quelque certitude au rétablissement du texte véritable desdites légendes, ainsi qu'on vient de le dire plus haut.

C'est ainsi que le correspondant de M. de Lagoy est parvenu à compléter, par le mot AVSCROCOS, la légende AVSCRO des médailles de la série (1) du cavalier (§ II), qui, du reste, offre encore plus d'analogie avec plusieurs pièces ibériennes qu'avec les deniers consulaires romains au type des Dioscures, comme nous en avons déjà fait ailleurs la remarque.

M. Hucher, à propos du symbolisme des médailles gauloises, dont il a déjà ailleurs (2) habilement approfondi le sujet et dévoilé le mystère, pense que nos ancêtres attachaient à la représentation du bucrane un de leurs symboles; et, entre autres exemples à l'appui de son opinion, il cite la tête de bœuf que l'on remarque sur les monnaies

(1) Nom du chef inconnu.

(2) *Études sur le symbolisme des plus anciennes médailles gauloises. Revue numismatique française*, années 1850, 1852 et 1855. Trois lettres sur la numismatique gauloise, 1853, 1854 et 1855, *ibid.*

de *Bisontium* (Besançon), à la légende BISO (1). Mais ce bucrane du *Bison*, variété de la race bovine alors très-commune dans nos Gaules, et qui en a disparu depuis, n'offre, ainsi que le même quadrupède également figuré ici en entier, qu'un jeu de mots et des *armes parlantes*, faisant allusion seulement au nom de cette ville (2).

A l'occasion de l'aigle posé sur la croupe du cheval androcéphale (3), au revers YINEXTOC, où notre confrère propose de lire YIHANEXTOC, sur la médaille attribuée par lui, avec beaucoup de probabilité, aux *Sylvanecti*, et qui, selon feu M. Duchalais, remplace la Victoire des anciens Statères, le premier de ces numismates estime que ce symbole classe cette monnaie parmi celles du nord de la Gaule, auquel il appartient spécialement; et cependant nous avons retrouvé naguère ce type de l'aigle aux ailes éployées, placé sur le cheval en course, au revers d'une médaille dont le droit offre la rose de *Rhoda* d'Espagne, de *Massalia* et des Volces-Tectosages, circonstance qui range cette pièce dans la catégorie de celles de la Gaule méridionale (4). Tant il vrai que, même en numismatique, il n'est point de règle générale sans exception.

Nous regrettons que M. Hucher, au sujet de la déesse Topique, tutélaire des Carnutes, KARISΘA, et de la présence des divinités *tutelles* en général, sur les monnaies des

(1) Voy. une Notice sur cette médaille, par M. le marquis DE LAGOR, *Revue numismatique française*, année 1837, pp. 401-405.

(2) Nommée aussi *Visontium*, *Vesontio*, *Bisuntios*, etc.

(3) L'homme équestre, le guerrier gaulois identifié avec son coursier est l'équivalent du *centaure* des Grecs.

(4) Voy. la 4^e livraison du t. VI de la 2^e série de cette revue, année 1856.

peuples et des villes où leur culte était en honneur, à ce titre, et en parlant des monuments élevés à la *Vesunna* des *Petrocorii*, à la *Bibracte* des Éduens, et le témoignage d'Ausone sur la *Divona* des *Bituriges-Vibisci* ou *Vivisci*, n'ait pas également rappelé les honneurs semblables décernés à cette autre *Divona* qui fut aussi la nymphe protectrice des *Cadurci*, tels que cet autel votif, récemment découvert à Rhodéz :

SATVRNI...

DIVON...

CADVRC... (¹).

et la médaille cadurque offrant l'effigie et le nom de cette déité; ΔΕΙΟΥΟΝ, tête de femme ornée du torques ou collier gaulois; revers, ΔΕΙΥ... Cheval en course, au-dessous un sanglier, produit du monnayage des *Cadurci*, que nous avons eu le bonheur de faire connaître le premier (²).

Dans le petit nombre de pages que contient la lettre à M. le marquis de Lagoy, son auteur a su agrandir le domaine encore restreint, mais tendant à s'étendre chaque jour, des connaissances qui nous sont acquises sur la numismatique gauloise.

LE B^{on} CHAUDRUC DE CRAZANNES,
de l'Institut de France, etc.

(¹) Il faut lire ici SATVRNIus ou SATVRNInus, DIVONα, CADURCorum, sous-entendu *Votum Solvit Libens Merito*. Cet autel sans doute fut élevé à *Divona* par un Cadurque, pendant son séjour chez les Rhutènes, ses voisins.

(²) Attribution d'une médaille gauloise à *Divona* (Cahors), *Revue numismatique française*, année 1841, pp. 465-470.

Numismatique ibérienne, par M. P. A. BOUDARD;
fascicules 1 et 2.

Dans la première livraison de la *Revue numismatique belge*, pour l'année courante (1857), on a annoncé le prospectus de l'ouvrage de M. Boudard, de Béziers, intitulé : « *Numismatique ibérienne, précédée de recherches sur l'alphabet de la langue des Ibères,* » et l'on a fait connaître sa division en deux parties, dont on a donné l'énoncé des divers chapitres, et en huit fascicules de 5 feuilles in-4°, et de 5 planches chacun, qui paraîtront successivement.

A propos de cette importante publication, annoncée de la manière la plus favorable et la plus flatteuse pour son auteur dans les principaux recueils périodiques français et étrangers, et dont les deux premiers fascicules viennent de voir le jour, M. Alfred Maury, bibliothécaire de l'Institut, membre de la Société des antiquaires de France, s'est exprimé de la manière suivante dans son savant article sur *la philologie comparée, ses principes et ses applications nouvelles* (*Revue des Deux Mondes*, t. VIII, n° du 15 avril 1857) : « M. Guillaume de Humboldt, qui s'est livré, dit-il, à des recherches d'un grand intérêt sur la langue basque, a montré que cette langue avait eu jadis un domaine beaucoup plus

étendu que le petit coin de terre où elle est actuellement confinée. Des noms de lieux appartenant à la France méridionale, à la Sardaigne, à la Corse, même à la Ligurie, prouvent qu'une population d'idiome euskarien s'est jadis étendue des Alpes jusques à l'extrémité occidentale de l'Espagne, et s'est avancée jusque dans les îles de la Méditerranée. Ces peuples ce sont les Ibères, et le basque est le dernier débris de leur langue. Les travaux de l'habile philologue de Béziers, M. Boudard, ont achevé de mettre ce fait en lumière (1). Les Celtes rencontrèrent donc devant eux les Ibères qu'ils repoussèrent au midi de la Gaule où nous les trouvons établis au temps de César ; ils se mêlèrent à eux en Espagne, ainsi que nous l'apprend le nom de *Celti-bérie*, et très-certainement aussi dans le Languedoc et l'Aquitaine. Nation vive et impressionnable, vaine et remuante, les Ibères pourraient bien avoir infusé dans le sang celte cet élément de mobilité et de légèreté qu'on retrouve chez les Gaulois, mais si étranger au caractère primitif du Celte, si attaché à ses traditions et si entêté de ses idées.

« *La langue basque, ou mieux la langue ibérienne, ne ressemble en rien aux idiomes indo-européens. C'est par excellence une langue polysynthétique, une langue dont l'organisme rappelle d'une manière assez frappante celui des*

(1) M. Boudard est le premier qui ait, en France, appliqué les procédés de la philologie comparée à l'étude de l'ibère, dont il a poursuivi les vestiges, aussi bien dans le basque que sur les monnaies, et dans les noms de lieux ; il a achevé de démontrer que l'ibère était non-seulement parlé dans l'Ibérie, mais encore dans la Bétique et la Lusitanie, c'est-à-dire dans la Péninsule hispanique.

idiomes du Nouveau-Monde. Elle compose de toutes pièces le mot *idée* et supprime souvent des syllabes entières, dans cette œuvre de composition, ne conservant parfois qu'une seule lettre du mot primitif; elle présente les particules adjonctives que les philologues nomment *post-positions*, et qui servent à distinguer les cas. C'est de la sorte que le basque continue sa déclinaison. Ce nouveau caractère reparaît dans une autre grande famille de langues, les langues tartares qui appartiennent à l'Asie centrale. Le basque annonce donc un état intellectuel fort primitif chez les peuples qui occupaient l'Europe occidentale avant l'arrivée des indo-européens, et s'il était permis de tirer une induction d'un caractère isolé on pourrait supposer que les Ibères étaient d'une race alliée à la race tartare. »

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, ce passage de la dissertation de M. A. Maury, sur la philologie comparée, mentionnée plus haut, et appliquée à la langue basque, se rattache tout à fait, et s'identifie au travail de M. Boudard; et il peut servir même de préambule et d'introduction au compte que nous nous proposons d'en rendre ici successivement; ce qui nous fait nous appuyer, à notre début, de l'autorité des paroles d'un homme aussi compétent dans la matière que le savant bibliothécaire de l'Institut.

Nous avons sous les yeux les deux premiers fascicules de l'ouvrage du docte secrétaire de la Société archéologique de Béziers, contenant chacun quarante pages de texte, trois tableaux (ceux du fascicule n° 1, offrent les alphabets celtibériens déjà connus de Tautain, de Velasquez, d'Erro y Aspiros, et du docteur Puertas, ce dernier encore inédit, et une suite de légendes ibéro-latines; ceux du n° 2, une série

de légendes ibéro-similaires, un alphabet tiré de légendes ibéro-latines et ibériennes, et les suffixes de cette dernière langue). Trois planches gravées de médailles accompagnent également chaque livraison, et reproduisent avec la plus grande fidélité les types ibériques qu'elles nous font connaître, et parmi elles, un certain nombre pour la première fois; l'auteur ayant eu à sa disposition, dans cette circonstance les plus riches collections numismatiques publiques et particulières, espagnoles, françaises et autres, en ce genre, et qui lui ont été communiquées avec un empressement aussi honorable pour leurs dépositaires et leurs possesseurs, qu'utile à la science, dont notre érudit philologue est le digne interprète.

Les légendes de ces médailles sont, avec quelques rares et courtes inscriptions à demi effacées, les seuls monuments graphiques et figurés qui nous restent des différents dialectes de la langue ibérienne, et des formes variées des lettres longtemps désignées sous la dénomination de *desconocidas*, ou inconnues, qui composaient son alphabet, et tour à tour assimilés à ceux des langues phénicienne, punique, hébraïque, grecque, latine, runique, celtique, hispanique, visigothique, etc., selon la patrie et les systèmes des auteurs qui en cherchaient la valeur et l'interprétation.

Ce n'est que dans la seconde partie de son ouvrage, dont nous avons déjà fait connaître plus haut la division, que M. Boudard donnera l'explication des légendes des monnaies qui l'accompagnent, *en les traduisant par la langue basque*, fille naturelle et légitime de celle des Ibères, selon l'opinion précédemment émise par Velasquez, Larramendi,

Erro y Aspiros, Zunégua, Éloi Johanneau (1), etc., etc., et démontrée à cette heure avec une complète évidence, et de manière à convaincre les esprits les plus rebelles. Ce qui lui acquiert toute l'autorité de la chose définitivement jugée aux yeux des linguistes et des numismates, grâce aux dernières démonstrations de l'auteur des *Études* et de la *Numismatique ibériennes*.

A mesure que dans les prochaines livraisons et particulièrement dans la seconde partie de son ouvrage, l'auteur marchera d'un pas toujours assuré dans la voie qu'il s'est tracée, nous rendrons compte de la suite et du développement de son travail, l'un des plus importants et des plus remarquables de notre monde intellectuel, et sur lequel tous les philologues ont les yeux ouverts en ce moment.

Le B^{on} CHAUDRUC DE CRAZANNES,

de l'Institut, etc.

Il existe actuellement à Mons, trois sociétés scientifiques : la *Société provinciale du Hainaut*, la *Société des Bibliophiles Belges*, dont la création remonte à plus d'un quart de siècle, et le *Cercle archéologique de Mons*, fondé le 28 septembre 1856, dans le but :

« 1^o De travailler à l'histoire politique, littéraire, artis-

(1) Et, après eux, par MM. Guillaume de Humboldt, Festini, Augustin et Amédée Thierry, Michelet, Fourier, Henri Martin, Charles Lenormant, de Sauley, Adrien de Longpérier. etc.

« tique, scientifique et religieuse du Hainaut et, en particulier, à celle de la ville de Mons ;

« 2° De rechercher et de réunir tous les documents propres à en former les éléments ;

« 3° De se procurer, soit en originaux, soit en copies ou dessins, les monuments et objets d'art du pays de Hainaut, en faisant au besoin des fouilles à cet effet, et de s'efforcer d'empêcher la détérioration ou la perte de ceux qui offriraient de l'intérêt ;

« 4° De répandre le goût des études historiques et archéologiques. »

Le nouveau Cercle de Mons est établi, comme l'on voit, sur le même plan que la *Société archéologique de Namur*, qui a rendu tant de services à la science. Nous sommes persuadé que le zèle de ses jeunes et studieux fondateurs saura le maintenir à la hauteur de la mission qu'il s'est donnée.

Déjà la première partie du tome I de ses Annales a paru. Nous y avons remarqué (pour ne pas sortir de notre spécialité numismatique) une notice de M. Albert Toilliez sur une *médaille de pèlerinage frappée (ou coulée) à l'occasion de l'érection de la chapelle de Saint-Macaire à Obourg, lors de la peste de Mons, de 1615 et 1616*. Cette médaille de plomb, de forme ovale et avec bélière, porte d'un côté le buste de saint Macaire, ayant le nom du saint en exergue, et, de l'autre, les armoiries de Henri de Buzegnies, abbé de Saint-Denis, en Brocqueroye, accostées de la date : 16-16. Cet abbé avait été député, l'année précédente, à Gand, vers le chapitre de saint Bavon pour obtenir le transport momentané des reliques de saint Bavon, à Mons. La chapelle d'Obourg fut fondée par la demoiselle de Buzegnies, sœur

de l'abbé de Saint-Denis, qui en fit la dédicace solennelle.

R. CH.

Nous venons de recevoir la seconde partie de la *troisième décade* de M. F. Schweitzer. Ce cahier, toujours tiré, comme ses frères aînés, à cinquante exemplaires seulement, contient deux planches et les pages 65 à 156. Voici les articles dont il est composé :

1° *Un sequin au type de Venise, de l'archevêque Jean Visconti, seigneur de Milan (1349-1354)*, par M. F. Schweitzer (en italien);

2° *Médailon en or de Magnentius*, par le même (en français);

3° *Médailon d'ivoire de François-Jean, évêque de Constance, et d'Éberhard III, duc de Wurtemberg*, par le même (en allemand);

4° *Liste des ateliers monétaires de l'Italie*, par le même (en italien).

Cette liste curieuse comprend cent quatre-vingt-cinq localités. Elle est suivie de la description de trois *perles* de la collection de l'auteur : une petite monnaie de cuivre de Carmagnole, une monnaie d'argent de Degagna, bourg d'environ six cents habitants, dans la province de Brescia, et enfin une monnaie autonome de cuivre de Saint-Martin, petite localité située entre Bozzolo et Sabionetta, qui avait obtenu de son seigneur, le duc Scipion de Gonzague, le droit d'avoir une monnaie particulière.

M. Schweitzer donne ensuite la nomenclature des saints patrons qui figurent sur les monnaies de chaque ville. Cette liste est curieuse et fort utile. Il termine son article par quelques devises, pieuses et autres, qui se rencontrent sur les monnaies.

5° *Teston de Christine de Lorraine, grande duchesse de Toscane*. Sans nom d'auteur (en allemand).

L'appendice comprend la reproduction de cinq lettres curieuses de savants italiens, Muratori, Morgagni, etc., et la description de cent monnaies obsidionales rangées par ordre alphabétique du nom des villes, depuis Aire, jusqu'à Zara (1). Cette description est en italien.

R. CH.

Les cahiers n^{os} 2 et 3 du second volume de la *Revue numismatique française* viennent de paraître réunis en une seule brochure. Voici l'indication des articles dont se composent ces deux livraisons :

1° *Larissa, près du mont Ossa? troisième ville thessalienne de ce nom*, par M. le marquis de Lagoy ;

2° *Le Stéphanephore*, par M. Beulé ;

3° *Études sur l'histoire monétaire du iv^e au vii^e siècle*, par M. J. de Petigny ;

4° *Monnaies de Louis XI frappées à Perpignan*, par M. A. de Longpérier ;

(1) Le possesseur de cette collection l'offre aux enchères sur la mise à prix de 1,000 francs.

5° *Lettre à M. de Longpérier, au sujet de sa dissertation sur le S barré de Henri IV, suivie de nouvelles observations*, par M. A. de Longpérier ;

6° *Bulletin bibliographique et chronique* (1).

Deux planches accompagnent cette double livraison.

R. CH.

Le Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai, tome V, page 13, contient une notice de M. le comte de Nédonchel sur quatre jetons inédits de cette ville, frappés sous le règne de Charles-Quint. Une planche reproduit ces quatre jetons.

R. CH.

Numismatique savoisienne. — Tiers de sol mérovingiens inédits trouvés en Savoie et appartenant à l'ancien royaume de Bourgogne, par M. FRANÇOIS RABUT, professeur d'histoire au collège national de Chambéry. 11 pages in-8° et une planche. Cette notice, lue dans la réunion de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tenue à Annecy, le 1^{er} septembre 1856, fait connaître quatre nouveaux tiers de sol, frappés à Lausanne, à Saint-Maurice en Valais, à

(1) Nous donnerons chaque fois la table des articles de la Revue française, en priant nos confrères de Paris de rendre le même service à notre Recueil.

Saint-Jean de Maurienne, et le quatrième, au type de Maurice, frappé par Gondowald après son expédition en Gaule, sous le règne de Gontram.

R. CH.

M. le docteur Julius Friedlaender consacre le III^e numéro de ses *Mélanges* à résoudre cette question : *Welche sind die aeltesten Medaillen?* Quelles sont les plus anciennes médailles (de la Renaissance)? La médaille la plus ancienne que l'auteur ait découverte est celle de François de Carrare, duc de Padoue, portant d'un côté la tête de ce prince et de l'autre un char, armes des Carrare, et la légende : 1390. DIE . 19 . IVNII . RÆUVERAVIČ . PAVNAM . EČ.C?

R. CH.

La société de numismatique, dont le siège est établi à Berlin, publie, sous le titre de *Mittheilungen der numismatischen Gesellschaft in Berlin*, des comptes rendus de ses séances. Nous en avons la troisième livraison, sous les yeux (1). Celle-ci contient trois mémoires de M. Danneberg, concernant trois dépôts de monnaies de la plus haute importance, du x^e siècle et du suivant. Ces monnaies sont de Mayence, Spire, Wurtzbourg, Saxe, Dortmund, Halberstadt, Magde-

(1) La première parut en 1846, la deuxième en 1850.

bourg, Quedlinbourg, Soest, Stade, Frise, Staveren, Thielt, Utrecht, Groningue, Andernach, Deventer, Saint-Dié, Duisbourg, Huy, Cologne, Liège, Maestricht, Metz, Namur, Trèves, Verdun, Augsbourg, Brisach, Strasbourg, Ratisbonn, Saltzbourg, Bohême, Bâle, Hongrie, Angleterre, Danemark, Worms, Corbie, Erfurt, Fulde, Gernrode, Goslar, Halberstadt, Hildesheim, Rimmagen, Stavelot, Flandre, Pologne, Bouillon.

Une monnaie d'Otton III est attribuée à Mons à cause de sa légende : *MONN*, qui n'est, à notre avis, que l'abréviation de *moneta* ; Mons n'a jamais été désigné par *Monta*, mais par *Mons*, *Mont* ou *Montes*. Une monnaie de Henri II est aussi attribuée à Namur, quoique la lecture de la légende laisse beaucoup de doute par suite de surfrappe.

M. Danneberg y a donné encore un article au sujet d'un denier de Conrad I, évêque de Lebus.

M. Rauch y a traité des monnaies romaines d'argent et de leur valeur.

M. Schlickeysen a parlé des monnaies d'Australie.

CH. P.

Les numismates connaissent l'importante publication qu'a faite, en 1846, M. Hildebrand, directeur du cabinet royal d'antiquités à Stockholm, concernant les monnaies anglo-saxonnes. Depuis le moment où cette publication a été faite, ce savant a recueilli un nombre si considérable de monnaies de la même espèce et des variétés si importantes, qu'il s'est

décidé non pas à faire un supplément, mais à reprendre tout son premier travail.

CII. P.

Un archéologue anglais, M. Donaldson, professeur d'architecture, a entrepris, pour l'architecture classique, ce que nous avons entrepris, pour l'architecture du moyen âge. Il s'occupe d'un travail dans lequel il rétablit, au moyen des monnaies grecques et romaines, une foule d'édifices dont il ne reste plus ni vestiges ni traces; il nous introduira même dans l'intérieur des temples pour nous y montrer les dais consacrés aux divinités qui y étaient adorées, et leurs statues. M. Donaldson a bien voulu nous communiquer ses recherches, dont les résultats sont extraordinaires. Son *Architectura numismatica*, tel sera le titre de son ouvrage, ne manquera pas d'attirer l'attention des archéologues, des architectes et des numismates.

CII. P.

« Cherchez et vous trouverez » a dit l'Évangile. C'est ce que fait aussi M. Chalon, dont le troisième supplément aux *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* vient de paraître. (Bruxelles, librairie polytechnique d'Aug. Decq, rue de la Madeleine, 9, in-4°.)

Ce supplément contient : une rectification, en ce qui

concerne la situation exacte de l'atelier monétaire de Mons sous Philippe II; un denier au type de Valenciennes, qui pourrait bien remonter au commencement du XII^e siècle; un denier au type de Mons, dont il est parlé dans la Revue (t. VI); une variété du cavalier de Marguerite de Constantinople; des documents concernant la numismatique de Guillaume III; une monnaie inconnue d'Albert de Bavière; une variété d'une autre monnaie du même prince; une variété de la monnaie de Guillaume IV au monogramme de Hainaut et portant *moneta novior* au lieu de *moneta nova*; une variété du *Tuin* du même. Une planche accompagne le texte.

On le voit, M. Chalon ne laisse rien échapper pour rendre sa monographie aussi complète que possible. Aussi jouit-il du privilège exclusif de pouvoir dire que sa monographie des monnaies des comtes de Hainaut est la plus complète de toutes les monographies numismatiques qui ont encore paru jusqu'ici.

CH. P.

Dans son *Histoire des environs de Bruxelles*, M. Wouters mentionne qu'en 1768 on trouva, sous terre, près de l'abbaye d'Affligem (province de Brabant), des monnaies de Louis de Male, comte de Flandre, et des méreaux de cuivre, dont quelques-uns, dit-il, paraissaient avoir été frappés par ordre de l'abbé Jean II, mort en 1515; ils représentaient, d'un côté, une clef et un lis entourés d'un grènetis, et, de l'autre côté, une croix placée transversalement.

Nous n'avons jamais vu ces méreaux, qui, à en juger par la clef unique dont ils étaient ornés, peuvent appartenir au XIV^e siècle; mais nous avons vu l'empreinte d'un coin de méreau du même monastère, portant deux clefs en sautoir, posées sur une épée en pal, qui formaient, au siècle dernier, les armoiries de l'abbaye d'Afflighem. Ces clefs sont les attributs de saint Pierre, auquel le monastère était dédié.

Nous tâcherons de réunir successivement des indications semblables, afin de reconnaître les méreaux encore indéterminés de la Belgique.

CH. P.

L'église de Saint-Léonard à Léau, province de Brabant, a fait couler des méreaux à différentes reprises. Nous en avons trouvé mention dans les comptes de la fabrique de cette église, des années 1495-1494, de 1495-1496 et de 1510-1511. Il est probable que ces pièces étaient empreintes soit de l'effigie, du buste ou de la tête de saint Léonard, ou d'un de ses attributs, la mitre ou la crosse.

CH. P.

EXTRAITS SOMMAIRES DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE ET DES
RÉUNIONS DU BUREAU.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 5 JUILLET 1857.

La séance est ouverte à midi.

MM. de Bethune et Lelewel annoncent qu'ils ne peuvent assister à la séance.

La rédaction du procès-verbal de la séance précédente est approuvée.

Le secrétaire fait lecture de son rapport annuel, sur les travaux de la Société et sa situation financière.

Élection de trois membres ordinaires, en remplacement de feus MM. Gaillard et Herry, et de M. Justen, démissionnaire.

MM. le baron de Witte, membre de l'académie royale de Belgique, à Anvers; Cocheteux, capitaine du génie, à Gand, et Dugniolle, docteur en médecine, à Bruxelles, ayant obtenu la majorité, sont proclamés membres.

Sont élus : président, M. Chalon ; vice-président, M. le comte de Robiano ; secrétaire, M. Piot ; contrôleur du trésor, M. Goddons ; trésorier, M. Dugniolle.

L'assemblée désigne MM. Chalon et Piot pour diriger la Revue.

M. le président propose, comme membre honoraire, M. le marquis de Lagoy, membre de l'Institut de France. — Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire fait une proposition semblable en faveur de M. Tornberg, professeur à l'université de Lund. — Adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES.

M. le comte de Renesse communique une paire de brassards tricotés en fil de soie mêlé de fil d'argent, et trouvés dans un reliquaire du XIII^e siècle, conservé à S' Heeren-Elderen.

M. le baron de Pitteurs exhibe une bague d'argent doré, style du XIII^e siècle, trouvée à Yves, province de Namur, et portant l'inscription : $\text{EN} \cdot \text{CI} \cdot \text{V} \cdot \text{A}$.

Le même membre communique une bague romaine d'un travail des plus remarquable et trouvée à Lotenne, province de Namur.

De chaque côté du chaton, qui renferme une monnaie d'argent à l'effigie d'Antonin le Pieux, sont placés des nielles d'une conservation remarquable.

M. Van Miert communique une petite médaille de plomb, relative à la révolution, dite Brabançonne, et portant, à l'avant, le lion Belgique, et au revers une croix latine avec la légende : *In hoc signo vinces*.

M. Alex. Pinchart rend compte, de la manière suivante,

des documents concernant l'histoire monétaire, qu'il a trouvés dans les archives de l'État, à Liège :

« En explorant les Archives de l'État, à Liège, nous avons pris note de divers documents qui peuvent intéresser les personnes qui s'occupent de l'histoire numismatique de l'ancien évêché de Liège. Voici le résultat de nos recherches :

« 1^o Volume contenant les évaluations des monnaies de 1477 à 1618. (*Archives de la chambre des finances.*)

« 2^o Volume contenant les évaluations des monnaies de 1481 à 1600. (*Archives du grand greffe des échevins.*)

« Les évaluations contenues dans ces deux volumes ont été imprimées à Liège, par Chr. Ouwex, sous le titre suivant : *Édicts et publications des monnoyes forgées et lesquelles ont eu cours par les pays et principaulté de Liège dez l'an 1477 iusques à l'an 1623 courant.*

« 3^o Commission, datée de Liège le 5 septembre 1552, de l'évêque Georges d'Autriche, « pour faire cryer et publier « certaine pièce d'argent à la forme et manière de dallers, « demy et quart de dallers, sur le pied de ceulx forgez du « coing du roy des Romains et aultres princes électeurs, » et aussi les pièces de 4, de 2, de 1 et de 1/2 patard, qui auront la valeur des pièces semblables frappées en Brabant au coin de l'empereur. (*Archives du Conseil privé*, volume des dépêches de 1500 à 1552, fol. 196.)

« 4^o Commission de l'évêque Robert de Berghes, datée de Curange, le 27 juillet 1557, pour Gilles Witten, bourgeois de Maestricht, et Balthus van Bomershoven, en qualité de monnayeurs de l'atelier de Liège. (*Ibid.*, volume de 1557 à 1563, fol. 29 r^o.)

« 5^o Commission de graveur de l'atelier de Liège pour

Josse Muelt, donnée par Robert de Berghes, et datée de Curange, le 28 juillet 1557. (*Ibid.*, fol. 50 r°.)

« 6° Commission de waradin de la monnaie de Liège pour Colin de Spa, donnée par Robert de Berghes, et datée de Curange, le 28 juillet 1557. (*Ibid.*, fol. 53 r°.)

« 7° Commission de waradin de la monnaie de Liège pour Jean Berckman, donnée par Robert de Berghes, et datée de Curange, le 28 juillet 1557. (*Ibid.*, fol. 53 v°.)

« 8° Commission de waradin de la monnaie de Hasselt pour Jean van Honycke, donnée par Robert de Berghes, datée de Seraing, le 19 août 1558. (*Ibid.*, fol. 51 r°.)

« 9° Confirmation des privilèges des monnayeurs de Hasselt, par Robert de Berghes, datée de Liège, le 12 janvier 1561. (*Ibid.*, fol. 73 r°.)

« 10° Évaluation de monnaies de divers états.

« S'ensuyvent les pièces d'or que, par provision et tant que aultrement en ayons ordonné, avons toléré au prix et évaluation en suyvants :

« Primes, le double ducat forgé à Batemburg, avecq l'imaige de saint Estienne et inscription : SANCTUS STEPHANUS PROTHOM., d'ung costé, et d'autre, unes armes avecq l'aigle tenant un escusson en la poitrine, et un timbre dessus, avecq inscription : MONETA NOVA AUREA D. BATEMB. : xvj f.

« Ung autre double ducat dudict Batemburg, avecq inscription : GUIL. DE BRON. LIB. BARO IN BATEMB., d'ung costé, et d'autre : G. DEI DEOQUE CESARIS CESARI, en forme de ducat d'Italie : xvij f. xv aid.

« Le double ducat de Toren, avecq un timbre et armes à quatre lions, d'ung costé, et d'autre, la Vierge Marie droite : xvj f.

- « L'angelot de Vianen : xj f. v. aid.
- « L'angelot de Toren : xij f.
- « L'angelot du conte van den Berghe : x f. xv aid.
- « L'angelot de Batemburg : xj f. xv aid.
- « Le ducat de Rechem, avecq saint Pierre : ix f.
- « Le ducat de Toren , premièrement forgé : ix f.
- « Le ducat de Gronsfeld, avecq saint Martin : ix f.
- « Le ducat de Batemburg, avecq saint Victor : ix f.
- « Le ducat de Toren, avecq quatre lions, d'ung costé, et l'imaige et inscription de l'empereur Ferdinand, d'autre : vij f. iij aid.
- « Le ducat de Toren, avecq ledict empereur, d'ung costé, et l'imaige de la Vierge Marie droite, d'autre : vij f. iij aid.
- « Le ducat de Toren, avecq le grand lion seul, d'ung costé, et d'autre la Vierge Marie : vij f. xij aid.
- « Le ducat de Toren, avecq la Vierge Marie assize en la lune, d'ung costé, et d'autre l'empereur : vij f. x aid.
- « Le florin d'or de Toren : v f. iv aid.
- « Le ducat de Batemburg, à la longue croix : vij f. xvj aid.
- « Le ducat de Batemburg, avecq une croix et ung serpent eslevé sur icelle croix : vij f. xv aid.
- « Le florin d'or dudict Batemburg : vj f. x aid.
- « Le ducat de Batemburg, avecq la Vierge Marie assize en la lune, et l'empereur, d'autre costé : vij f. xv aid.
- « Le ducat du conte van den Berghe, nommez Oswaldus : vij f. j aid.
- » Le ducat de Nieumegen, avecq saint Estienne, brièvement forgé : viij f.
- » Le ducat du comte d'Oisphrise, avecq ung homme armé : vij f. v aid.

« Le florin d'or de Vianen , avecq SANCTUS HENRICUS :
vj f. xij aid.

« Le florin d'or de Cambray : iij f. vi aid.

« S'ensuyvent les pièces d'argent par provision , ainsy
que dict est, tolérées et permises :

« Les dalers de Toren, Horne, Batemburg, Rechem, van
den Berghe et Nieumegen : vj f. v. aid.

« Les pièces forgées par le conte van den Berghe, ayant
d'ung costé ung homme à cheval, et d'autre, unes armes et
timbre, avecq inscription : DNS PROTECTOR VITE MEE : iij f.
xvij aid.

« Le carolus d'argent de Gronsfeld : iij f. xij aid.

« La pièce forgée à Vianen , avecq Nostre-Dame au
soleil : xiv aid.

« Les testons de Toren : xxxij aid.

« La pièce de Toren, avecq la Vierge Marie droite, et
double inscription ; l'un contenant xii stuver penninck :
xlvj aid.

« Les deniers forgez à Weert, sur la forme de nœufz
deniers de monseigneur le révérendissime de Berghe : xxi
aid. vi s.

« Le simple gaige : iij aid. xvij s.

« Le double gaige : ix aid. xij s.

« La double rosette : iij aid. xij s.

« La simple rosette : ij aid, vj s.

« Le zassenaere : ij aid. xvij s.

« Le braspenninck : v aid. vj s.

« Le demi-braspenninck : ij aid. xv s.

« Mandons pour ce et commandons à tous noz officiers,
justiciers , leurs lieutenants et chascun d'eulx, que ceste

nostre présente ordonnance ilz facent publier ès lieux et temps où soubz leur office respectivement l'on est accoustumé faire crys et publications; le facent mectre en garde et retenance de loy, et en oultre estroitement observer et entretenir, punissant les transgressions d'icelle par l'exaction des paines et multes dessusdictes, et autrement, comme selon droit, loy, statutz et ordonnances de l'empire sera en justice trouvé apertenir, sans aucunement dissimuler, car nostre plaisir est tel. Donné dans notre chasteau de Huy, soubz nostre nom et cachet secret, le deuxième jour de novembre l'an xv^e soixante. J. GERARDT. »

« 11^o Sauf-conduit pour Pierre van Bossenhoven, maitre monnayeur de Thorn, datée du 3 janvier 1566. (*Ibid.*, volume de 1564 à 1567.)

« 12^o Ordonnance concernant les monnaies forgées à Blyet, datée du 25 octobre 1566 :

« GÉRARD DE GROYSBEECK, etc. Comme trouvons que par cestuy nostre pays s'espardent et allouwent certaines pièces d'argent et formes de dalers forgez au lieu de Blyet, portans d'ung costé l'imaige de saint Martin avecq inscription : SANCTUS MARTINUS EPISCOPUS, et, d'autre costé, deux armes avecq deux timbres et inscription : PARS QUARTA ROS. NOB. AUR. CUSA IN BLYET : ensemble des autres moindres forgez audit lieu en forme de quart de dalers, tenans, d'ung costé, les armes dudit seigneur de Blyet, et inscription : MON. NO. LIB. BA. 1. BLYET, et, d'autre costé, la figure dudit seigneur, et inscription : GUILL. A BUNG. DO. HAYE, desquelles pièces les grandes se reçoivent par noz simples subicctz pour dalers, et les moindres pour quartz de dalers.

Pourquoy, veuillans pourveoir à l'indemnité de nosdits subiectz, avons défandu, prohibué, défendons et prohibuons par cestes, que nul, de quelque qualité et condition qu'il soict, ne s'avanche d'aller querre audit Blyet ou ailleurs, ny aussy présenter, donner, allouwer, changer, prendre ou recepvoir aucune desdites pièces d'argent audit lieu de Blyet forgez, ou quy se forgeront au futur, à peine, quant à ceulx quy les iront querre à la forge, ou les lèveroient des monnoieurs, fauteurs et entremecteurs d'icelle, d'estre chasty comme faulx monnoieurs, et, quant à ceulx quy les présenteront, allouweront ou recepvront par pièces, à paine de confiscation d'icelles pièces et de dix florins d'or d'amende, à commectre et payer par chascun, soit donnant ou recepvant aucunes d'icelles pièces que dessus, à emplir ung tiers à nostre profit, ung tiers au rapporteur ou accusateur, et l'autre tiers au profyt de l'officier que en fera l'exécution, et par dessus ce d'estre chastiez selon droit, loy et coustumes du pays et constitutions de saint-empire sur ce faictes. Et en oultre, pour ce que l'on sçait assurément que audit lieu de Blyet se forgent, soubz nostre nom, tiltre et armes, mites ou bruslez de quatre et six soulz, à l'imitation des nostres, de beaucoup moindres toutesfois en prix, poix et valeur à ceulx qui se forgent ès noz forges et monnoies, avons prohibé et défendu, défendons et inhibuons par cestes, que nul, de quelque qualité qu'il soit, ne s'avanche d'aller quérir, prendre, lever ne recepvoir ès forges ou monnoies dudit Blyet ne d'autre lieu ou personne queleconque, aucuns desdits faulx et contrefaitz bruslez, ne les présenter, donner ou allouwer en cedit pays, secrètement ou en a part, soubz peyne, etc. (*Ibid.*)

« 13° Ordonnance défendant le cours des monnaies de Battembourg, Thorn, Reckem et Gronsveld, datée du 17 décembre 1568. (*Ibid.*)

« 14° Commission de l'évêque Gérard de Groesbeek, datée du 30 septembre 1574, pour Pierre van Bossenhoven, en qualité de monnayeur. (*Ibid.*, vol. des dépêches de 1574 et 1575, fol. 110, r°.)

« 15° Mandement, sans date, de Gérard de Groesbeek, défendant la circulation des dalers frappés par Frédéric, comte de 'S Heerenberg. (*Ibid.*, vol. des dépêches de 1579 à 1583.)

« 16° Mandement de l'évêque Ernest de Bavière, du 20 février 1581, défendant la circulation des monnaies frappées par Frédéric, comte de S' Heerenberg, et la dame de Battembourg, entre autres des dalers, des demi et des quarts de dalers. (*Ibid.*)

« 17° Mandement d'Ernest de Bavière, du 20 mars 1581, défendant la circulation des patards et demi-patards frappés par Frédéric, comte de 'S Heerenberg. (*Ibid.*)

« 18° Confirmation par l'évêque Ferdinand de Bavière, des privilèges des ateliers monétaires, datée de Liège, le 29 avril 1615. (*Ibid.*, vol. des dépêches de 1609 à 1615, fol. 120 r°.)

« 19° Commission de monnayeur du duché de Bouillon, donnée par Ferdinand de Bavière, le 27 août 1615, à Paul Manlich, bourgeois de Liège; avec octroi de pouvoir frapper au nom de ce prince, en sa qualité de duc de Bouillon : 1° des testons d'argent, valant 15 patards la pièce, du même poids et alloi que ceux que le duc de Lorraine fait forger, savoir : de 28 $\frac{2}{3}$ au marc de Troye; et 2° des doubles et des quarts de testons. (*Ibid.*, fol. 89 r°.)

« 20° Commission donnée par Ferdinand de Bavière, le 26 avril 1614, à Guillaume de Wyntgis, en qualité de commissaire et directeur des monnaies de Son Altesse. (*Archives de la Chambre des finances*, vol. des monnaies de 1614 à 1705.)

« 21° Commission de monnoyeur du duché de Bouillon, donnée par Ferdinand de Bavière, le 29 avril 1614, à Thomas Crayen. (*Archives du Conseil privé*, vol. des dépêches de.)

« 22° Instructions par Thomas Crayen, datée du 25 mai 1614. (*Ibid.*)

« 23° Commission donnée par Ferdinand de Bavière, le 7 novembre 1622, à Marguerite, veuve du monnayeur Jean Simon, pour pouvoir continuer la fabrication des monnaies. En voici un extrait :

« FERDINAND, etc. A tous ceux qui ces présentes noz lettres patentes verront ou lire ourront, salut. Sçavoir faisons, comme de la parte Margaritte, vefve de feu Jean Symon, en son temps maistre de noz monnoyes, nous at esté remonstré comment au présent l'on auroit fait besoing parmi nostre pays et cité de Liége des petites monnoyes, signamment depuis l'érection du mont de piété, auquel pour servir les pauvres, les officiers sont constraint d'avoir recours à toute sorte de petite monnoye estrangère, desquelz le pays et cité se pouldrat remplir, au détrimet et interrest nostre et du peuple; avec ce aussi qu'il se trouve au présent plussieurs des subiectz chargez d'espèces d'argent et bas alloy estrangères non recepvables ny évaluées, comme iour-nèlement il en ariveroit encores de diverses lieux, à leur grand domaige et interrest, lesquèles espèces se pourroient

convertir en petite monnoye. Nous suppliant par ce très-humblement que nostre plaisir soit permettre fabricquer conioinctement avec les dallers de trengtes philippus, pièces de quatres philippus, demi realz et pièces de deux philippus, soub noz lettres et armoiries, comme duc de Bouïhon, au mesme pied et alloy que depuis quelques années en çà feu Adrien Francen, en son vivant maistre monnoyeur pour le pays de Liège, at fait et fabriqué suyvant l'ordre qu'il avoit eu au cerele westphalique, en nostre ville de Collogne, et ce, en telle qualité et à tèles conditions que treuverons convenir. Par ce est-il, etc. Donné soub nostre sécl secret, en nostre cité de Liège, le septième de novembre 1622. (*Ibid.*) »

La séance est levée à deux heures et demie.

Le secrétaire,

CH. PIOT.

Le président,

R. CHALON.

SÉANCE DU 30 AOUT 1857, A NAMUR.

La séance est ouverte à onze heures.

La rédaction du procès-verbal de la séance précédente est approuvée.

Il est donné lecture :

1° D'une lettre par laquelle M. le comte de Renesse annonce qu'il ne peut assister à la séance;

2° D'une dépêche de M. le ministre de la justice, à laquelle est jointe une médaille frappée à l'occasion de la

construction d'une prison cellulaire à Anvers. — Remerciements ;

3° D'une lettre de remerciements de M. le marquis de Lagoy, nommé membre honoraire ;

4° D'une lettre de remerciements de M. le baron de Witte, nommé membre ordinaire ;

5° D'une lettre de remerciements de M. Cochetoux, nommé en la même qualité ;

6° D'une lettre de remerciements de M. Dugniolle, nommé en la même qualité ;

7° D'une lettre de remerciements de M. le comte Nahuys, nommé associé étranger.

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES.

Afin de rendre les séances de la Société aussi intéressantes que possible, M. le président engage les membres de donner lecture de mémoires concernant la numismatique, et surtout de mémoires qui puissent provoquer une discussion scientifique.

Il communique un mémoire au sujet de monnaies, jetons et méreaux à retrouver, et soumet ensuite à l'assemblée l'empreinte d'une bague mérovingienne au moyen de laquelle la lettre précitée de M. le comte de Renesse était cachetée.

Le secrétaire fait lecture du mémoire suivant :

Les premières monnaies connues des comtes de Namur.

« Une question que se font ordinairement les numismates, lorsqu'ils traitent des premières monnaies d'une seigneurie,

est celle de savoir comment ses possesseurs sont parvenus à y exercer le droit régalien de battre monnaie. C'est aussi celle que nous nous faisons à propos des premières monnaies des comtes de Namur.

« Jusqu'ici aucun document historique connu ne donne, sur ce point, des renseignements suffisants. Une charte de 1362 nous apprend, il est vrai, que les comtes de Namur tenaient ce droit en fief de l'Empire ; mais elle n'indique pas quand et à quelle occasion ils l'ont obtenu. Impossible donc de résoudre cette question, si ce n'est par analogie de ce qui s'est passé dans d'autres localités de notre pays.

« Les monuments monétaires nous apprennent que les Mérovingiens et les Carlovingiens frappèrent monnaie dans différents endroits de la Belgique, système qui fut continué par les empereurs d'Allemagne, lorsque notre pays eut passé sous leur suzeraineté. Des monnaies à leurs effigies et à leurs noms furent fabriquées dans les localités où les Carlovingiens avaient exercé ce droit, preuve évidente que leur pouvoir y était encore respecté ; mais il ne le fut guère longtemps. Éloignés du centre de l'Empire, les seigneurs belges surent adroitement profiter de la rivalité qui existait entre les dynasties de la France et de l'Allemagne pour s'affranchir entièrement de l'autorité de leurs suzerains. Une simple formalité, celle du relief de leurs fiefs, qu'ils faisaient faire le plus souvent par procuration, était le seul acte de féauté qu'ils leur prêtaient encore.

« Quant aux autres devoirs que leur imposait ce lien, ils surent s'en affranchir lorsque leurs intérêts l'exigèrent.

« Le xi^e siècle fut l'époque des grandes révolutions que les seigneurs lorrains entreprirent chez eux pour s'affranchir

du pouvoir impérial, et créer les petites nationalités qui se formèrent dans notre pays. Ce fut aussi pendant cette époque, qu'ils commencèrent à frapper monnaie en leur nom, droit qui, selon l'opinion de certains auteurs, était l'apanage de la propriété.

« Comme les autres seigneurs lorrains, les comtes de Namur surent profiter des circonstances : au fur et à mesure qu'ils étendirent leur territoire aux dépens du pays ou du *Pagus* de Lomme, ils élargirent aussi le cercle de leurs pouvoirs; la dignité de comte devint héréditaire dans leur famille; ils exercèrent chez eux les droits régaliens, et par conséquent aussi celui de battre monnaie.

« Il y avait, dans le territoire, sur lequel les comtes de Namur étendaient leur juridiction, deux localités anciennes, Namur et Dinant, où les Mérovingiens, les Carlovingiens, et ensuite les empereurs d'Allemagne frappèrent monnaie. C'est aussi, remarquons le bien, dans ces deux endroits seulement que nous voyons apparaître les premières monnaies connues des comtes de Namur; ils y ont donc substitué leur pouvoir à celui de leurs suzerains.

« Les monnaies, dont nous entendons parler, sont celles qui sont marquées au nom d'Albert, et qui forment les types distincts dont nous traçons ici le tableau, selon l'ordre chronologique :

« 1^{er} type : *Av.* Profil diadémé. — *Rev.* Croix à doubles bandes arrêtée par un grènetis et cantonnée de quatre croisants, pour l'atelier de Dinant, ou portant dans le champ le mot *moneta* en croix; ou une croix simple cantonnée de croisants pour celui de Namur; poids 1,06.

« 2° type : *Av.* Buste en trois quarts.—*Rev.* Croix ornée de losanges ; poids inconnu.

« 3° type : *Av.* Profil à cheveux hérissés, dans un grénétis.—*Rev.* Temple ou croix ornée et pommetée ; poids 0,87.

« 4° type : *Av.* Profil semblable. — *Rev.* Croix à doubles bandes dans un grénétis, cantonnée de quatre globules ; poids 0,70.

« Nous venons de dire que ces types sont classés selon l'ordre chronologique. Justifions le avant tout. Nous avons déjà fait observer, à propos d'autres pièces, que les deniers les plus anciens sont les plus forts, tandis que les plus récents sont les plus légers ; or, d'après notre tableau, le plus ancien denier au nom d'Albert pèse 1,06 ; tandis que le dernier pèse seulement 0,70 ; l'examen des dépôts dans lesquels ces monnaies ont été trouvées, conduisant au même résultat, il n'y a point de doute ; l'ordre chronologique des types, tel que nous venons de l'énumérer, est bien établi.

« Ceci posé, une question nouvelle se présente, question importante pour la numismatique namuroise : trois princes du nom d'Albert ont occupé le comté ; comment faut-il leur distribuer les quatre types dont nous venons de parler ?

« Albert I ^{er} régna de . . .	980 à 998
« Albert II, de.	1016 à 1037
« Albert III, de	1037 à 1106.

« Albert I^{er} doit être mis entièrement hors de cause : les premiers types, dont nous venons de donner la description, n'appartiennent pas à son âge, et les découvertes qui ont été faites dans les différents dépôts des monnaies namuroises

ne permettent pas de les lui attribuer. Quant aux troisième et quatrième types, ils appartiennent incontestablement à Albert III, comme l'a démontré M. de Coster dans son travail sur un dépôt de monnaies du XI^e siècle. La question se réduit donc à celle de savoir si les deux premiers types peuvent être revendiqués en faveur d'Albert II.

« Le catalogue de la collection numismatique de M. Devegge, de Copenhague, classe le premier type parmi les monnaies d'Albert I^{er} ou II, opinion qui est généralement admise dans le Nord, et M. Danneberg n'ose pas se prononcer entre Albert II et Albert III. Nous croyons, pour notre part, que cette manière de voir n'est pas exacte, et pour la vérifier, nous avons à notre disposition trois moyens infaillibles : 1^o la comparaison des types ; 2^o la comparaison du poids ; 3^o les découvertes des dépôts dans lesquels ces monnaies étaient comprises.

« L'avers du premier type se compose, comme nous l'avons dit tantôt, d'un profil diadémé ; nous en trouvons un absolument semblable sur les premiers deniers de Théoduin, évêque de Liège (1048-1073), contemporain d'Albert III. Le revers de ce premier type se compose d'une croix à doubles bandes, dont les branches s'arrêtent au grènetis, ou du mot *moneta* en croix. Une croix semblable se trouve sur les deniers anglo-saxons d'Édouard le Confesseur (1042-1066), également contemporain d'Albert III, et celle qui est figurée sur les deniers au premier type de Théoduin, évêque de Liège, n'en diffère guère. Les pièces marquées de *moneta* dans le champ sont bien du second tiers du XI^e siècle.

« Le poids de ces pièces correspond parfaitement avec

celui de la monnaie de Théoduin, évêque de Liège, dont les premiers deniers pèsent 1.10.

« Les dépôts de monnaies, qui comprenaient des deniers de ce genre, se composaient, en grande partie, de pièces appartenant à des princes qui régnaient vers le milieu du XI^e siècle, et récemment encore deux trésors, dont M. Danneberg a donné la description dans le *Bulletin de la société de numismatique de Berlin*, comprenaient des monnaies au premier type d'Albert. Le premier de ces dépôts avait été enfoui vers 1055; le second, vers 1089.

« Ainsi, types, poids, trouvailles, tout démontre que les premières monnaies connues frappées au nom d'Albert, comte de Namur, appartiennent au commencement du règne d'Albert III.

« Quant au denier, au buste en trois quarts, il a été trouvé avec un autre denier de l'empereur Henri (1039-1054); il doit par conséquent appartenir également à Albert III.

« Il suit de là que le règne d'Albert III, qui dura soixante-neuf ans, a vu naître quatre types distincts, frappés soit à Dinant, soit à Namur.

« La comparaison du poids des monnaies du premier type avec celui des monnaies du dernier est extrêmement curieuse. Elle démontre qu'en soixante-neuf ans, le denier a diminué, dans le comté de Namur, de 0.56; c'est-à-dire d'un tiers de son poids primitif. La puissance du denier avait donc augmenté d'un tiers en soixante-neuf ans; tandis que son poids avait, par contre, diminué d'autant pendant le même espace de temps. C'est là la véritable cause de la diminution du poids du denier pendant le moyen âge, pro-

blème qui n'avait pas encore reçu jusqu'ici de solution bien satisfaisante, par suite de l'habitude que nous avons d'envisager, avec nos idées modernes, l'économie politique du moyen âge. Aujourd'hui notre unité monétaire, ayant un pied fixe et invariable, nous permet, au moyen de nos fractions et des subdivisions de notre numéraire, d'ajouter ou de diminuer au prix de cette unité pour rétablir l'équilibre entre le prix des denrées et celui de l'argent. Il n'en était pas ainsi pendant le moyen âge. Le denier n'avait d'autre fraction que l'obole; il fallait, par conséquent, pour établir l'équilibre entre le numéraire et les denrées, diminuer la valeur du denier, dont la puissance augmenta ainsi en raison directe de la diminution du poids.

« Cette diminution a continué jusqu'à ce que saint Louis introduisit forcément un système nouveau, qui permit de faire usage des fractions du numéraire, et de le laisser par conséquent plus ou moins intact, lorsqu'il s'agissait de l'augmenter ou de le diminuer selon la valeur des denrées. Nous disons plus ou moins, parce que les subdivisions adoptées par saint Louis ne portèrent pas tout à fait remède au mal. Il était réservé à la société moderne d'introduire, sous ce rapport, un changement radical. »

Le secrétaire appelle l'attention de l'assemblée sur trois dépôts de monnaies dont M. Danneberg a donné les détails dans les *Mittheilungen* de la Société numismatique de Berlin (troisième livraison). Ces trésors renferment des monnaies de la plus haute importance pour la numismatique de la Belgique et des Pays-Bas.

Le même membre soumet à l'assemblée six deniers du

xi^e siècle, qui lui ont été communiqués par M. le commandeur de Kœhne de Saint-Petersbourg. Ces pièces trouvées en Russie sont d'un type qui a une singulière ressemblance avec ceux de la Belgique, et quelques-uns des bustes rappellent, quant à l'art, le faire liégeois. Le mauvais état des légendes ne permet pas d'en saisir le sens.

M. Dugniolle exhibe un denier au type de Valenciennes, semblable à celui qu'a publié M. Chalon dans le troisième supplément aux *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* ; le denier de M. Dugniolle montre des traces d'une légende.

La séance est levée à une heure.

Le secrétaire,

CH. PIOT.

Le président,

R. CHALON.

Réunion du 7 juillet 1837.

Sur la proposition de M. de Coster, le titre d'associé étranger est conféré à M. le comte Nahuys, fils, à Utrecht.

Le secrétaire,

CH. PIOT.

Le président,

R. CHALON.

Réunion du 30 août 1857

Sur la proposition de M. Chalon, le titre d'associé étranger est conféré à M. Gustave Bascle de Lagrèze, conseiller à la cour impériale de Pau.

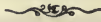
Le secrétaire,

CH. PIOT.

Le président,

R. CHALON.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.



LISTE DES OUVRAGES REÇUS.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 26^e année, t. II, nos 5, 6 ; t. III, nos 7, 8, in-8^o. — Mittheilungen der numismatischen Gesellschaft in Berlin, 5^e liv., in-8^o. — Neues Lausitzisches Magazin, t. XXXIII, liv. 1 à 4, in-8^o. — Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n^o 26, in-8^o. — Annales de la Société archéologique de Namur, t. V, liv. 1, in-8^o. — Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai, t. V, fasc. 4, in-8^o. — Archives de l'art français, 7^e année, liv. 4, in-8^o. — Bibliothèque de l'école des chartes, 4^e série, t. III, liv. 5, in-8^o. — Le cabinet historique, 1857, liv. 6, in-8^o. — Messenger des sciences historiques, 1857, liv. 1, in-8^o. — Revue de numismatique, publiée par J. de Witte et Ad. de Longpérier, 1857, liv. 1 à 5, in-8^o. — OEuvres historiques et littéraires de Léonard Baulacre, t. I et II, in-8^o. (Publication de la Société de Genève.) — Rapport sur les travaux de la Société archéologique de Luxembourg, pour 1856, par A. Namur, in-4^o. — Le baron Chaudruc de Crazannes, Lettre à M. de Witte, sur quelques médailles des deux Tetricus, in-8^o.

DEUX MONNAIES INÉDITES DES COSETANS.

A M. LÉONCE GOYETCHE, sous-directeur de la Compagnie
maritime.

MONSIEUR,

L'étude des monnaies ibériennes offre un attrait particulier au numismate. C'est d'abord l'histoire d'un peuple *frappé de mort par la conquête*, à reconstituer en partie par les médailles; ensuite, cette étude aiguise l'esprit et le tient toujours en éveil, parce que toute question résolue est immédiatement suivie d'une question à résoudre. Il est vrai que les écueils dont cette route inconnue est parsemée sont d'autant plus à redouter qu'on a fait souvent plus d'efforts pour les éviter, et qu'on est tout surpris et tout *vergogneux* d'avoir heurté contre l'un d'entre eux, avant qu'une main amie puisse vous signaler que vous faites fausse route. Aussi la satisfaction du chercheur est grande, je l'avoue, lorsqu'une heureuse trouvaille vient à l'improviste confirmer quelque solution qu'il a proposée d'une difficulté qui l'aura longtemps arrêté. Tel est le motif qui m'engage à vous adresser cette lettre par la voie de la *Revue numismatique belge*; c'est peut-être prendre le chemin le plus long pour arriver à Bayonne, mais les lecteurs des premiers fascicules de la *Numismatique ibérienne* ne liront peut-être pas sans

intérêt les preuves que le hasard vient de me fournir à l'appui d'une question dont la solution m'a bien embarrassé et a exigé de longues recherches : je veux parler du point et de sa signification sur les monnaies ibériennes.

Les premières légendes ibériennes que j'ai connues avec un point entre deux lettres, ou au commencement d'un mot, lui donnaient la signification de l'*i*, comme dans **IRIPPO** et **•RIPPO**; ici il n'y avait pas à douter, puisque j'avais la traduction du point par un *i*; deux autres légendes de **HM̄.▷↑V̄/ΣM**, *Hili*,—*Betui—Khoem*, **ΨΨ.▷ΣM**, *Zuzibi—Khoem*, me parurent, pendant quelque temps, confirmer cette valeur donnée au point, dans la première surtout, le mot *Hili*, n'est que le mot basque *ili*, ville, précédé d'une aspirée; ce qui tient seulement au dialecte que parlaient les *Bedui*. Bientôt après, M. Bonnet m'apporta de Barcelonne la légende **ZΛ̄**, *zili*, **ZΛ°**; je devais m'affermir dans le sentiment que le point était équivalent à un *i*, lorsque je reçus d'Espagne la légende **ΑΦΡ.ΣΥ**, *Aora-Khitz* (*Arevaci*), que vous avez pu retrouver sur une des planches de l'ouvrage de M. de Lorichs, et dont on connaissait déjà la légende **ΑΦΡΑ**, *Aora*, **ΑΦΡΣΥ**, sans le point. Ici le point valut un *a*, et je dus en conclure qu'il indiquait seulement une voyelle omise sans la déterminer; c'est à la lecture du mot à faire connaître celle qui doit être suppléée. Vous savez par quelle suite de propositions et de déductions il m'a fallu prouver que **ΜΕΔΗΜΕ̄.Λ** devait être lue *Nedhena-coen*, et même si *coen* n'avait pas été un suffixe, ma lecture pouvait être regardée comme incertaine. La trouvaille de Narbonne va nous fournir la preuve qu'outre la signification de l'*a* et de l'*i*, il a aussi celle de

l'o et de l'e; ce qui confirme le principe que j'ai déjà posé.

Permettez-moi d'abord quelques explications sur la monnaie qui donne la solution définitive de la difficulté.

Velasquez a publié, le premier, je crois, une monnaie ibérienne, avec la légende <𐌆𐌺, *Kse*, qu'il attribue aux *Lacetani* ou aux *Cosetani*, incertain de la signification qu'il doit donner à la première lettre, sans doute à cause de l'étrangeté de la forme de cette lettre, sur un des trois exemplaires qu'il a publiés. Sestini lit sans hésiter *Kse*, et donne cette monnaie à Kissa, quoique la légende de cette ville soit écrite <𐌆𐌺𐌺𐌆, *Kesse*; cette attribution a été adoptée sans contestation, et je l'ai moi-même admise dans mes *Études ibériennes*. Cependant, lorsque j'ai pu réunir toutes les variantes de ces deux monnaies, je n'ai pas tardé à reconnaître que les légendes <𐌆𐌺 et <𐌆𐌺𐌺𐌆 ne pouvaient être données à la même ville. Outre la diversité d'orthographe, qui en est un premier indice, il y a une différence dans le type et les symboles des deux monnaies. Sur celle de *Kesse*, il y a toujours, autour de la tête du droit, deux poissons, ce qui indique la situation de la ville sur un cours d'eau assez considérable et affluent d'un fleuve. La monnaie de *Kse* n'a point de poisson; on y remarque, derrière la tête du droit, un caducée, ou une proue de navire, ou une corne d'abondance, un dauphin, etc.; quelquefois, au lieu de ces symboles, la première lettre d'une ville alliée; ce qui prouve que cette ville était sur le littoral de la mer et probablement un port.

Les types du revers ne présentent pas moins de différence. *Kse* a des monnaies d'argent de deux modules, que je comparerai au denier et au quinaire, et des monnaies

de cuivre, de grand, moyen et petit modules; *Kesse* n'a point de monnaies d'argent, et seulement de cuivre moyen module. Les types de celle-ci sont le cavalier portant la palme ou la lance, sur un cheval au galop. Ceux de *Kse* sont, sur les monnaies d'argent, le cavalier galopant à droite, tenant une palme et conduisant deux chevaux; sur celles de cuivre, grand et moyen modules, le cavalier, le plus souvent casqué, portant une palme ou la lance, et sur celles de petit module on trouve le cheval, bridé ou non, galopant ou en repos, etc.; et un type qui indique encore une ville du littoral, c'est le cheval marin terminé en queue de poisson. Il en résulte évidemment que les deux légendes <𐌆𐌹 et <𐌹𐌆𐌹 ne peuvent point être attribuées à la même ville ou à la même peuplade, et que si la deuxième, qui doit être lue *Kesse*, appartient à *Kissa*, qui était une ville de l'intérieur, sur le *Sicoris* (la Sègre), il faut chercher une autre attribution pour la première.

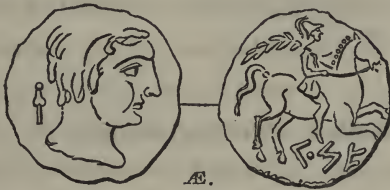
La monnaie de <𐌆𐌹 ou <𐌹𐌆 se trouve fréquemment à Tarragone et dans les environs de cette ville; on en découvre aussi, mais très-rarement, le long du littoral méditerranéen, des deux versants des Pyrénées. M. de Longpérier nous a fait connaître même un exemplaire trouvé à Carthage. (Catalogue des monnaies de M. J. d'Egremont.) Les variantes de la légende sont, outre <𐌆𐌹, <𐌹𐌆, dans la collection de M. Hernandez, à Tarragone, <𐌆𐌹 et <𐌹𐌆, et dans celle de M. Bonnet, sur un exemplaire trouvé à Serignan, <𐌆𐌹, *Cose*. Cette dernière monnaie détermine la lecture de la légende et l'attribution aux Cosetans. Cette peuplade occupait, en effet, le littoral de la mer entre l'Èbre et Tarragone. « *Cosetania incipit ab Hiberno et clau-*

ditur *Tarracone*, » dit Pline, qui lui donne pour villes *Tarraco* et *Subur*.

Voici maintenant la description des deux monnaies ibériennes dont j'ai parlé en commençant :



1° Tête imberbe nue, à droite, devant **M**, derrière λ .
Rev. Cavalier casqué, sur un cheval au galop, et portant une palme, au-dessous λ . — Cuivre, moyen module.
(Musée de Narbonne.)



2° Tête imberbe nue, à droite, derrière un symbole.
Rev. Même type, au-dessous λ . — Même module.
(Musée de Narbonne.)

L'une et l'autre légendes doivent être lues *Cose*; mais, dans la première, le point tient la place d'un *e*, et dans la deuxième d'un *o*; ce qui vient à l'appui de ce que je disais en commençant, que sur les légendes ibériennes il indique une voyelle omise sans la déterminer.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression, etc.

BOUDARD.

Béziers, le 22 septembre 1837.

UN DERNIER MOT

SUR

LA MÉDAILLE GAULOISE INÉDITE,

DÉCRITE ET GRAVÉE

DANS LA 2^e LIVRAISON DU TOME I DE LA 3^e SÉRIE DE CETTE REVUE.

A M. MOREAU, de Saintes, bibliothécaire de cette ville, inspecteur des monuments historiques, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

MONSIEUR ET TRÈS-CHEER CONFRÈRE,

J'ai reçu avec reconnaissance et lu avec intérêt, et non sans en retirer quelque fruit, les observations que vous avez bien voulu m'adresser avec tant de bienveillance au sujet de ma lettre au docte M. Lelewel, sur une médaille gauloise inédite, de bronze, récemment découverte en Aquitaine (1). (*Voy. la 2^e livraison du t. I de la 3^e série de la Revue de la numismatique belge, pl. XII.*)

(1) Dans les ruines de la *Mansio de Cosa* et du camp romain qui y était annexé. (Voie militaire de *Tolosa* à *Divona*, dans la table Théodosienne ou de Peutinger.)

Vous savez mieux que personne et par votre propre expérience, que ce n'est pas toujours chose facile et l'affaire d'un premier coup d'œil et d'un moment, comme me l'écrivait mon illustre maître et confrère, le tant regrettable M. Mionnet, que de déchiffrer et d'expliquer certains produits monétaires de l'antiquité et particulièrement ceux appartenant à notre numismatique gauloise, dont le petit nombre de caractères alphabétiques formant les légendes, lorsqu'il en existe, et dont les attributs typiques sont si souvent indécis et confus, difficultés qu'augmente encore, la plupart du temps, la mauvaise conservation des médailles. Je l'ai éprouvé moi-même plusieurs fois et tout récemment encore, à l'occasion de l'interprétation de celle qui a fait le sujet de ma lettre susmentionnée au savant polonais, médaille dont je n'ai qu'incomplètement décrit le type du revers, m'abstenant d'y préciser ce qui me paraissait, à un premier examen, indéterminé et douteux, et particulièrement la valeur de quelques signes alphabétiques au-dessus du quadrupède passant, sous lequel j'ai cru reconnaître un *loup*, si ce n'est une *louve*. Toutefois, je regrette de ne pas avoir observé la même réserve à l'égard de l'attribut qui remplit entièrement l'avvers de cette pièce, où j'ai cru reconnaître une *rose* (celle de *Rhoda* d'Espagne), épanouie et comme aplatie, vue de face, tandis que j'aurais dû y voir de préférence une fleur du genre astérique, l'héliotrope ou le tournesol.

Je serais disposé à reconnaître, comme complément de ce même revers, un arbre aux rameaux feuillés, devant lequel passe de droite à gauche le quadrupède dont il vient d'être fait mention, si tant est qu'il n'y soit appuyé, et entre

ses jambes quelques caractères alphabétiques romains, où il me semble remarquer assez distinctement les lettres *AVS*, les deux premières liées. Elles m'offriraient les initiales du mot *AVSci*, nom d'un peuple appartenant aux *Novempopuli Aquitani* ⁽¹⁾, et plus tard à la troisième Aquitaine ⁽²⁾, lors de la division de cette province en trois départements séparés, peuple dont Ammien Marcellin a dit : « *Novempopulos Ausci commendant* ⁽³⁾, » et Pomponius Mela : « *Aquitanorum clarissimi sunt Ausci* ⁽⁴⁾. » Leur chef-lieu, antérieurement à la division dont nous venons de parler, fut la capitale de toute la province et devint sa métropole civile, militaire et ecclésiastique, après la ruine d'*Elusa* ⁽⁵⁾, à laquelle elle succéda dans cette dignité ; elle est désignée dans les historiens, les géographes, les itinéraires anciens, sous les noms de *Climberis*, *Cliberre*, *Climbertum*, *Auscius*, *Auscia*, *Auxia* ⁽⁶⁾. Elle reçut de l'empereur Auguste celui d'*Au-*

⁽¹⁾ Le territoire des *Novempopuli* était le même que celui de l'Aquitaine de Jules César, limitée par les Pyrénées, l'Océan et la Garonne, et soumise aux armes romaines par le jeune Crassus, lieutenant de ce général. Auguste étendit le domaine de l'Aquitaine jusqu'à la Loire.

⁽²⁾ Ou *Novempopulania*.

⁽³⁾ Lib. XV, cap. II.

⁽⁴⁾ Lib. III, cap. I.

⁽⁵⁾ *Elusa*, dans le moyen âge *Euze*, et plus tard *Eauze*, nom que cette ville porte aujourd'hui ; elle fut successivement la proie des *Allemani*, des Goths, des Vandales, des Sarrasins, des Vascons et des Normands. La ville actuelle est un faubourg (*burri*) de l'ancienne, qui n'est elle-même qu'un village appelé *Cieutat* (de *Civitas*), et offre une véritable mine d'antiquités à exploiter aux archéologues.

⁽⁶⁾ Ces deux derniers noms sont ceux que cette ville reçoit dans les monnaies mérovingiennes (tiers des sols d'or).

gusta Auscorum, et dans des auteurs des bas temps, la dénomination de *Villa-Clara*.

Nous ne connaissons encore des *Ausci* que deux médailles, appartenant à la catégorie de celles dites à la croix ou à la roue : l'une a été publiée par M. le marquis de Lagoy, et l'on y remarque, au droit, une tête imberbe, profilée à gauche, et, au revers, le mot AVS, dont les caractères, inserits entre les compartiments, sont fermés par les deux barres qui se coupent à angle droit. (Voy. *Description de quelques médailles inédites de Massilia, de Glanum, des Cœnicenses et des Ausci*. Aix, 1834.) La seconde médaille des *Ausci*, connue jusqu'à ce jour, nous a été signalée en 1845, dans le catalogue imprimé et signé A. de L....., d'une vente de médailles qui eut lieu, à cette époque, à l'*Alliance des arts*, à Paris, circonstance que j'ai déjà rappelée dans ma lettre à M. L.... C.... (*Revue de la numismatique belge*, t. V, 2^e série), en donnant la description suivante de cette pièce, en argent comme la première. Triskèle et S couché. Rev. A.AVSE, entre les pétales d'une rose grossièrement figurée, et qui, vue à l'envers, ressemble aussi à une croix ou à une roue. Peut-être faut-il lire ici AVSC, en voyant un C, où l'on a cru reconnaître un E. Alors on pourrait compléter cette légende abrégée par les mots *Augusta AVSCorum*.

Dans ma lettre à M. Lelewel, j'ai insisté sur l'analogie qui existait entre le type du revers et ma médaille gauloise, trouvée à *Cosa*, et ceux de la médaille du roi des *Sotiates*, ADIETVANVS (le même que l'*Adcantuanus* des Commentaires de César, et le CONTOVTOS (pour *Contoutus*), attribué aux *Santones*, vos compatriotes et les miens, où est

pareillement figuré un loup passant, et, dans cette dernière, circulant sous un arbre qui semble l'abriter de son ombrage, comme sur notre monnaie.

Il n'y aurait rien que de très-vraisemblable et de très-rationnel à ce que deux peuples voisins, appartenant également à l'Aquitaine-Novempopulaine (les *Ausci* et les *Sotiates*), et qui n'en firent dans la suite qu'un seul, ces derniers ayant été réunis plus tard, pour le temporel comme pour le spirituel, aux premiers, eussent pris de bonne heure et quoique encore distincts, mais si près l'un de l'autre (1), le même attribut pour les produits de leur autonomie monétaire.

On a souvent signalé, Monsieur et cher confrère, les emprunts faits au monnayage romain par celui des Gaulois, et les fréquentes imitations par ces derniers des types des deniers consulaires et de familles ; mais, si un semblable emprunt avait été fait dans les circonstances que nous indiquons ici, aux deniers de la *gens Satriena*, de la part des *Sotiates* et des *Ausci*, c'eût été une louve, et non un loup, qu'ils auraient adoptée comme type monétaire, car on sait que *Publius Satrienus* avait placé sur ses deniers, la mère nourrice des deux jumeaux, fils de Rhea-Sylvia, et non leur père nourricier.

Vous voyez que je raisonne toujours dans l'hypothèse que le quadrupède figuré sur notre gauloise est le premier de ces animaux plutôt que le second, n'y pouvant apercevoir les mamelles, cependant toujours si prononcées dans

(1) Leurs territoires n'étaient séparés que par celui des *Elusates*, lorsque ceux-ci formaient une juridiction à part de celle des *Ausci*.

les nombreuses représentations que les monuments nous ont transmis de la louve romaine.

Veillez recevoir, mon cher et honoré confrère, la nouvelle assurance de mon plus sincère et affectueux dévouement.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES,

Membre correspondant de l'Institut de France, inspecteur
divisionnaire des monuments historiques, etc.

DESCRIPTION

DE

QUELQUES MÉDAILLES BYZANTINES.

PLANCHES XXV, XXVI ET XXVII.

SIXIÈME LETTRE

A M. C. LENORMANT, membre de l'Institut, conservateur
du Cabinet des médailles, à Paris.

MONSIEUR,

Lors de mon dernier voyage à Paris, vous avez eu l'obligeance de me faciliter l'inspection des séries byzantines renfermées dans les cartons du cabinet de France, séries qui se sont bien enrichies par vos soins.

Permettez-moi d'en témoigner ma reconnaissance à vous d'abord, Monsieur, qui m'avez accueilli avec tant de bienveillance et aussi à la personne à qui vous m'aviez recommandé, et qui a bien voulu me montrer les richesses du cabinet avec une complaisance sans égale.

J'ai encore à vous remercier de la nouvelle marque de bonté que vous m'avez témoignée, en me permettant de vous adresser cette lettre. J'ose espérer que l'insuffisance du travail sera couverte par le patronage que j'ai eu le bon esprit de lui choisir et que vous avez eu l'obligeance d'accepter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de la considération distinguée de votre très-humble et très-obéissant serviteur.

C. PENON.

Le long règne de Constantin X Porphyrogénète a été marqué par une si grande variété de coins monétaires, qu'il est certainement un des plus intéressants de la numismatique byzantine.

Il a été traité partiellement par plusieurs auteurs, et dans son ensemble par M. de Saulcy, avec la lucidité qui caractérise ses œuvres.

Ce savant confrère a laissé bien peu à dire sur ce chapitre; cependant quelques nouvelles trouvailles heureuses m'ont décidé à m'en occuper spécialement, et, bien que tombant nécessairement dans des redites, à reprendre la numismatique de ce règne à son principe.

LÉON VI ET CONSTANTIN X.

Or. 19 millimètres au flan, pl. XXV, n° 1.

Léon VI, le Philosophe (ou plutôt le Savant), après avoir successivement perdu ses trois premières femmes, épousa en quatrièmes noces sa concubine Zoé, dont il avait eu un fils (1).

Ce fut Constantin X Porphyrogénète qui, né en 905, fut

(1) CEDRENIUS, *Compendium*, fol. 600 et sequent. — ZONARAS, *Annales*, liv. XVI, fol. 178. — LÉON LE GRAMMAIRIEN, *Vie de Léon VI*, fol. 483. — LEBEAU, t. VII, p. 278.

associé à l'Empire par son père, le jour de la Pentecôte de l'année 910 (1).

On pourrait donc avoir des médailles offrant les noms suivants :

1° Léon et Zoé, 906-911 ;

2° Léon, Zoé et Constantin, 910-911 ;

3° Léon et Constantin, 910-911.

On n'a pas retrouvé encore les pièces des deux premières séries.

Celles où Constantin X paraît en compagnie de son père Léon, ont été décrites par M. de Sauley, pl. XX, n° 2. Je me dispense d'en parler davantage.

Léon VI, en mourant, laissa la couronne à son fils, sous la tutelle de son oncle Alexandre. On pourrait avoir des pièces où Constantin se trouverait en compagnie de ce prince ; mais si, comme M. de Sauley l'a fort bien expliqué (*Essai*, p. 216), Alexandre avait perdu le droit de paraître sur les monnaies de l'Empire, comme Zoé avait été exilée par le tuteur du jeune empereur, Constantin devrait avoir émis des pièces à sa seule effigie, de 911 à 912, ou plutôt à 914 (2).

Je m'occuperai plus loin de ces pièces à la seule effigie de Porphyrogénète, qui ont pu être émises de 911 jusqu'au rappel de Zoé, et de 928 à 931.

Après la mort de son oncle Alexandre, Constantin, après avoir régné quelque temps sous la direction de sept tu-

(1) CEDRENIUS, fol. 605. — ZONARAS, *ibidem*. — LÉON, fol. 485. — LEBEAU, p. 288.

(2) CEDRENIUS, fol. 611. — LÉON, fol. 490. — LEBEAU, p. 501.

teurs, rappelle sa mère Zoé, qui prend les rênes du gouvernement jusqu'à son nouvel exil, sous Romain Lacapène.

CONSTANTIN X ET ZOÉ.

Les pièces qui présentent les effigies de Constantin et de Zoé sont de 912 ou 914 à 919. Elles peuvent, je crois, se diviser en deux classes.

La première, lorsque Zoé tient le premier rang.

La seconde, lorsqu'elle le cède à Constantin.

Cette distinction n'avait pu être faite, faute de matériaux pour la constater. Je tiens du hasard de quoi l'établir.

J'avais vu, de Constantin et Zoé, une pièce d'or inédite qui appartenait à mon ami, M. Chaix, commissaire à bord des paquebots-poste, et sur laquelle Zoé, bien que placée à gauche, occupe le premier rang, par la position de sa main sur la croix qu'elle tient avec son fils.

Cette précieuse pièce a été perdue par son propriétaire, et je n'oserais trop me fier à mes souvenirs à ce sujet, si je n'en avais retrouvé l'empreinte fidèle de l'avvers, prise par la galvanoplastie. Ainsi, bien que perdue, cette pièce peut encore être utilisée ici.

Le revers de cette médaille n'a peut-être jamais été reproduit par mon ami, M. Chaix; dans tous les cas, je ne puis en donner l'empreinte, mais le droit suffit pour prouver l'existence de cette pièce, qui pourra être retrouvée un jour.

Sur l'empreinte du droit paraissent Constantin et Zoé en buste, tenant ensemble une longue croix. Zoé a sa main au-dessus de celle de son fils, preuve de prééminence. Autour on lit : **CONSTANTINVS ET ZOE EN XW BR** (pl. XXV, n° 2). Diamètre au flan, 19 millimètres.

La seconde classe se compose des pièces de bronze où Constantin, qui paraît avec sa mère, a repris le premier rang, ce que désigne la position de sa main au-dessus de celle de sa mère (pl. XXV, n° 5). Diamètre au grènetis, 25 millimètres. Elle se trouve dans l'*Essai*, pl. XX, n° 5, et n'a pas besoin de description. J'avoue que je ne m'appuie sur aucune donnée certaine pour le rang assigné à ces deux classes de médailles. Si j'attribue la première classe au commencement du règne de Constantin, et la seconde vers le temps où ce prince partagea la couronne avec Romain I^{er}, c'est que j'ai pensé que Constantin Porphyrogénète se jetant dans les mains de son beau-père et menaçant sa mère de l'exil, le crédit de Zoé commençait à baisser à cette époque.

Il se pourrait pourtant que ce fut le contraire qui eut lieu et que son association avec Romain n'eut pour but que de secouer le joug de Zoé, devenu trop pesant. Dans ce dernier cas, le pauvre Constantin aurait bien mal réussi. La jeunesse de Constantin X sous la tutelle d'une femme, laissait le champ libre aux ambitieux, et la lutte s'engagea bientôt entre Romain Lacapène et Léon Phocas, les deux plus puissants.

Romain, drungaire de la flotte (1), parvient, par la ruse, à supplanter Léon Phocas, son rival, et par une démonstration armée, s'empare de l'esprit de Constantin X, qui le nomme grand éthériarque (2).

Bientôt après, Romain parvient à faire épouser sa fille

(1) Le drungaire de la flotte commandait les vaisseaux répandus dans les provinces. Il était au-dessus de l'amiral.

(2) Le grand éthériarque commandait les troupes étrangères et confédérées qui servaient à la garde du palais.

Hélène au jeune empereur et, à cette occasion, il reçoit le titre de basileopator, dignité nouvelle qui lui donnait le premier rang parmi les grands officiers de l'Empire.

Enfin, l'ambitieux Romain, le 24 septembre 919, est nommé César, et Auguste le 17 décembre suivant.

CONSTANTIN X ET ROMAIN I.

Les pièces de cette série sont de 919 à 920.

M. de Sauley, *Essai*, pl. XX, n° 4, donne une médaille où ces deux Augustes paraissent en commun. Constantin, bien que tenant la main sur la hampe de la croix moins élevée que celle de Romain, occupe pourtant le côté droit de la médaille, c'est-à-dire la place d'honneur. Son nom commence la légende.

Cette pièce a dû être émise tout à fait au commencement de l'association de ces deux princes. Elle a été calquée sur le n° 1 de la planche XXV.

Si l'attribution de la pièce suivante est exacte, il faudrait ici, comme pour Zoé, faire deux classes des médailles où Constantin X et Romain I paraissent en commun.

Celles qui pourraient être mises dans la première classe viennent d'être étudiées.

La suivante prendrait place dans la seconde.

C'est une fort belle pièce d'or, qui prouverait que Lacapène n'a pas tardé à prendre *tout à fait* le premier rang sur les espèces, soit par sa place et celle de son nom à la droite de la médaille, soit par la position de sa main sur la hampe de la croix.

En voici la description (pl. XXV, n° 4. Or. 20 millimètres au grènetis) :

Au droit, on lit : ROMAN' ET CONSTANŒ' AUGG' b autour des bustes de Romain I et Constantin X, tenant ensemble une longue double croix.

Rev. ✠ IHS XPS REX REGNANTIVM ✠ autour du Christ assis de face, tenant le livre des Évangiles.

Tout paraît concourir à classer cette précieuse pièce à Romain Lacapène et Constantin X, après que ce dernier eut cédé le premier rang à son beau-père et avant l'association de Christophe.

Si pourtant on trouvait une pièce où Romain paraîtrait seulement en compagnie d'Étienne, l'un de ses fils, comme il paraît avec Christophe seul, à cause de l'analogie complète de ces dernières pièces avec celles dont je m'occupe, je crois qu'on pourrait l'attribuer à Romain I et Constantin, son fils, à l'exclusion de Porphyrogénète. Mais tant qu'aucune pièce de Romain et Étienne ne sera retrouvée, je pense que son attribution à Romain et Constantin X peut être adoptée.

ROMAIN, CHRISTOPHE ET CONSTANTIN.

En 920, Romain, non content d'avoir usurpé le premier rang, ne craint pas, malgré la répugnance de Constantin X, de donner la pourpre et le titre d'Auguste à Christophe, son fils aîné, qui déjà l'avait remplacé dans la charge de grand éthériarque.

Il existe des monnaies en or et en argent qui portent le

nom des trois empereurs, et où Constantin se trouve au dernier rang. (DE SAULCY, pl. XX, n^o 5 et 6.)

Ces pièces ont pu être émises de 920 à 928.

Si, comme le disent plusieurs auteurs (1), ce fut à l'occasion du mariage de Pierre, prince des Bulgares, avec la fille de Christophe, en 928, que le fils aîné de Lacapène fut nommé le premier dans les acclamations, et après lui Constantin, ils pourraient se trouver sur leurs monnaies dans l'ordre suivant :

De 920 à 928, c'est-à-dire avant cette nouvelle usurpation de rang, Romain, Constantin X et Christophe.

En 928 seulement, Romain, Christophe et Constantin X.

En outre, Théodora, femme de Romain, du 6 janvier 920
au 20 février 922.

Sophie, femme de Christophe, du 8 août 922
à 928, époque probable de l'émission des
monnaies de famille,

et peut-être Hélène, fille de Romain et femme de Constantin X, pourraient paraître sur les monnaies en même temps que Porphyrogénète.

Le 25 décembre 928, Romain, cherchant à consolider le pouvoir dans sa famille, associe à l'Empire ses fils Étienne et Constantin.

Si tous les personnages impériaux avaient paru en même temps sur les espèces, il faudrait chercher des médailles présentant les effigies ou les noms réunis de Romain, Chris-

(1) LÉON LE GRAMMAIRIEN, fol. 505. — CEDRENIUS, fol. 626. — ZONARAS, liv. XVI, fol. 189-190. — LEBEAU, t. VII, p. 533.

tophe, Étienne, Constantin et Constantin X Porphyrogénète, qui avait toujours le privilège du dernier rang (1), sans compter les impératrices qui pouvaient y avoir droit.

Comme il existe des monnaies présentant séparément les membres des deux familles, ainsi que l'ont reconnu le baron Marehant et M. de Sauley, il est probable que c'est à cette époque et à cause du nombre des personnages à représenter, que ce partage a eu lieu, et probablement jusqu'en 951, époque de la mort de Christophe (2), ce qui, excluant à la fois ce prince et Sophie, rendait les pièces accessibles aux Augustes restants.

CONSTANTIN X SEUL.

Si les pièces où Constantin X paraît seul avec une figure juvénile ne sont pas de 911 à 912 ou 914, on devra, je crois, les placer de 928 à 951. (DE SAULCY, pl. XX, n° 8.) Voici la description de ces pièces :

Au droit, ✠ CONSTANꝢ BASIL' ROM, autour du buste de Constantin X, tenant le labarum et le globe crucigère.

Rev. En inscription dans le champ, en quatre lignes, ✠ CONSTANꝢIN' EN ΘO BASIL' ROM'.

B. Au grènetis, 25 millimètres, pl. XXV, n° 5.

Il existe d'autres pièces de Constantin seul, dont je m'oc-

(1) CEDRENIUS, fol. 620-629-652. — ZONARAS, fol. 190-192. — LEBEAU, t. VII, p. 529.

(2) LÉON, fol. 505, dit formellement que Christophe mourut le 14 août de la quatrième indiction qui correspond à l'an 951. (*Art de vérifier les dates.*)

cuperai plus tard, parce qu'elles ont dû être émises après la chute de Romain.

ROMAIN, CONSTANTIN, ÉTIENNE ET CONSTANTIN.

Après la mort de Christophe, on retrouve Constantin réuni à la famille de Romain, sur la rare monnaie d'argent décrite par M. de Sauley. (*Essai*, pl. XX, n° 7.)

Ces pièces peuvent avoir été frappées de l'an 931 à 944.

Au droit, l'inscription ✠ ROMANO' CONSTANꝸ' SꝸEFANOS CЄ CONSTA' XΩ B' R' en cinq lignes.

AR. 24 millimètres au flan, pl. XXVI, n° 6.

Rev. IHSUS XPISꝸUS NICA, autour d'une croix dont le centre est occupé par un médaillon, au milieu duquel paraît l'effigie de Romain, accompagnée des lettres RΩMA.

M. de Sauley voit dans cette pièce une preuve qu'après la mort du fils aîné de Romain I, Porphyrogénète reprit le second rang. Cette idée, qui pourrait se lire sur la médaille en question, n'est pas conforme aux documents historiques que l'on a sur ce sujet; s'il est vrai que Constantin X, après avoir vu chasser son beau-père par Étienne et Constantin, en eut du regret, lorsqu'il eut connu que, par son testament, Romain Lacapène lui rendait le premier rang, exigeant que ses fils ne vinsent qu'après lui (1). Or, si Constantin avait eu, sous Romain, le pas sur Étienne et Constantin, cette clause du testament eût été inutile.

On pourrait voir sur cette médaille, dans l'ordre de rang,

(1) LEBEAU, t. VII, p. 557.

Romain, Constantin et Étienne ses fils, et Constantin X Porphyrogénète le dernier, et si on a mis Constantin Lacapène avant son frère aîné Étienne, ç'a été pour éviter de faire heurter de front le nom de deux Constantins sur la même pièce.

Ceci est un peu oiseux, trop subtil peut-être, j'en conviens, et ce qui suit le sera peut-être encore plus; mais, lorsqu'on recherche la vérité, n'est-il pas permis d'émettre une idée, même sans preuves à l'appui?

J'ajouterai donc que les historiens s'accordent à prêter à Étienne des vices plus grands qu'à son frère Constantin. Pourquoi ce dernier n'aurait-il pas été préféré par son père, quoique plus jeune, et n'aurait-il pas hérité du second rang après la mort de Christophe? De là le dépit d'Étienne, qui devait le pousser à la révolte contre son père, révolte à laquelle Constantin refusait de prendre part.

Ceci expliquerait alors naturellement l'ordre des noms de cette médaille et classerait aussi, à Romain et Constantin Lacapène, celle qui est décrite sous le n° 4 de la première planche.

Malheureusement, je le répète, aucun texte n'appuie cette idée, et je ne la donne que pour ce qu'elle vaut.

CONSTANTIN X, ÉTIENNE ET CONSTANTIN.

Constantin X, après la chute de Romain (20 décembre), a pu se trouver en compagnie d'Étienne et Constantin, 944-945, et tenir le premier rang.

Aucune monnaie n'est venue encore signaler cette réunion.

CONSTANTIN X SEUL.

Après l'expulsion de ses deux beaux-frères (27 janvier 945), Constantin X a émis de nouveau des pièces à sa seule effigie, 945-948.

Voici les pièces indubitables de ce prince et de l'époque que j'appellerai sa seconde période :

Au droit, **CONSTANTINUS ROMANVS**, autour du buste barbu de Constantin, tenant le globe crucigère.

Rev. Légende quadrilinéaire. **CONSTANTINVS ROMANVS**. (B. 27 mill. au flan, pl. XXVI, n° 7.)

CONSTANTIN X ET ROMAIN II.

Quatre ans après l'expulsion de Romain I et de ses fils, le jour de Pâques, Constantin X, ayant associé à l'empire son fils, Romain le Jeune, âgé de neuf ans, a fait émettre les pièces qui présentent l'effigie ou le nom de ces deux princes, 948-959.

On connaît, de ce règne, des monnaies d'or, d'argent et de bronze, dont la description a déjà été donnée. (DE SAULCY, pl. XXI, n° 1, 2, 3.)

Av. **CONSTANTINVS ET ROMANVS**. Buste de Constantin et Romain II, tenant ensemble une longue croix double.

Rev. ✠ **IHS XPS REX REGNANTIVM**, autour du buste du Christ de face. Or. (Pl. XXVI, n° 8, 19 mill. au flan.)

Av. CONST · ☩ · ΠΟΡΦΥΡΟΣ CΘ ROMANO EN
XΩ ΕΥΣΕΒ' Β ΡΩΜΕΟΝ, écrit dans le champ en cinq
lignes.

Rev. IHSVS XRICTVS NICA, autour d'une croix très-ornée, sur des degrés. AR. (Pl. XXVI, n° 9, 25 mill. au flan.)

Av. CONST' CΘ ROMA ... ROM ..., autour des bustes de Constantin X et de Romain II, ayant entre eux une longue croix double appuyée sur un globe. B. (Pl. XXVI, n° 10, 26 mill. au flan.)

Enfin, en 959, Constantin X, âgé de 55 ans, vit terminer son long règne par le poison, et laissa l'empire à son fils Romain II, déjà depuis longtemps son collègue.

Voilà toutes les pièces que je connais où Constantin Porphyrogénète paraît, soit seul, soit en compagnie d'un autre membre de l'empire; mais, pour épuiser ce règne, il reste encore à parler de celles qui ont été frappées, à son exclusion, par Romain I et sa famille.

La séparation des deux familles, sur les espèces impériales, est une chose prouvée (1). J'ai pensé qu'elle avait pu avoir lieu en 928, après l'élévation au trône des deux fils de Romain, Étienne et Constantin. Pourtant, si cette séparation avait eu lieu avant, on pourrait trouver des monnaies des personnages suivants, et où Constantin X ne paraîtrait pas.

Romain I, Christophe, { avec Théodora jusqu'à 922 (2);
920 à 928, { avec Sophie, de 922 à 928 ;

(1) DE SAULCY, *Essai*, p. 222.

(2) LÉON LE GRAMMAIRIEN, fol. 498. — CEDRENIUS, fol. 621. — *Art de vérifier les dates*.

Romain, Christophe, Étienne, Constantin et Sophie	928 à 951 ,
Romain, Étienne et Constantin	951 à 944 ;
Romain I seul	928? à 944.

M. de Sauley a donné la description de celles où Romain I paraît avec son fils Christophe. (*Essai*, pl. XXI, n° 4.) (Pl. XXVII, n° 11, 20 mill. au flan.)

Sestini a attribué une pièce à Romain, Christophe, Étienne, Constantin et Sophie; attribution qui a été adoptée par M. de Sauley.

Et enfin, celles où Romain se présente seul sur les monnaies, et qu'on avait attribuées à tort à Romain II, contre l'opinion du baron Marchant.

ROMAIN I LACAPÈNE.

Cette restitution a d'autant plus besoin de développements, qu'elle a été le sujet de controverses sérieuses.

Le baron Marchant, dans sa huitième lettre à M. Rollin, avait jugé que les médailles au nom d'un Romain et à une seule effigie, attribuées, par ses devanciers, à Romain le Jeune, devaient, à cause de l'air de maturité que la figure présentait, être restituées à Romain I, Lacapène.

M. de Sauley, dans son *Essai*, a interjeté appel de ce jugement, et a vaillamment défendu la cause de Romain II, auquel il donnait ces médailles.

Quelques pièces, que j'ai été assez heureux de rencontrer, portent forcément l'affaire en cassation.

L'une d'elles, en bronze, est surfrappée par Constantin X

seul (type du n° 7 de la pl. XXVI), sur un flan ayant porté l'empreinte du Romain en question.

L'étude des surfrappes est essentielle dans le classement des séries byzantines; M. de Sauley, qui sait mieux que personne tout le parti qu'on peut en tirer, la recommande vivement et avec raison.

Mais la surfrappe est parfois une arme à deux tranchants, et comme elle est appelée à prouver, on ne saurait trop apporter de soins pour reconnaître quel a été le type primitif, quel est le type surfrappé.

Dans l'examen de cette pièce je n'ai rien négligé pour m'assurer de la vérité. Bien qu'elle fût peu difficile à déchiffrer, je ne me suis pas fié à mes yeux, et, par surcroît de précaution, j'ai envoyé l'exemplaire en question à M. de Sauley lui-même. Cet ami, avec la bienveillance qui lui est propre et dont il m'a donné de nombreuses preuves, après avoir examiné les pièces du procès, a totalement abondé dans mon sens.

Avec cet assentiment, je ne crains pas de dire que l'affaire est jugée en dernier ressort, et jugée en faveur de Romain I.

J'ai divisé les pièces qui m'ont servi dans cette nouvelle classification en trois séries.

La première comprend les médailles de Romain, surfrappées par ce prince sur des pièces de ses prédécesseurs.

Les n° 12 et 13 de la pl. XXVII présentent le type du Romain dont il s'agit, avec une partie de la légende : ✠ RΩMAN BAS ...; au-dessous de ce type : ✠ LΘN BAS... et quelques vestiges du buste de Léon VI.

Rev. hENΘEΩ .. SILEVS RΩMAIΩ. (N° 12, 28 mill. au flan.)

Au droit, légende ordinaire des pièces de Romain : ✠ RΩMAN BAS ... RΩM...., autour du buste de face de Romain I.

Rev. RΩMAN EN ΘΕΩ ΒΑΣΙΛΕΥS RΩ en trois lignes; la quatrième ligne de surfrappe n'a pas porté et laisse voir bien distinctement le mot primitif : ΛΕΟΝ ΟΒΑ... (N° 15, 25 mill. au flan.)

Le n° 14 présente Romain seul; au droit : ✠ RΩMAN ΒΑΣΙΛΕΥS RΩM., autour du buste barbu de Lacapène, tenant le narthex et le globe crucigère.

Rev. ✠ RΩMAN EN ΘΕΩ ΒΑΣΙΛΕΥS ΡΩΜΑΙΩΝ, en quatre lignes. (30 mill. au flan.)

Le baron Marchant se fondait sur l'aspect de maturité de l'effigie représentée sur cette médaille, pour l'attribuer à Romain I.

M. de Sauley a pensé que Romain II, ayant été sur le trône jusqu'à l'âge de 24 ans, avait pu paraître avec de la barbe sur les espèces. Avec de la barbe, c'est très-possible, mais non pas avec les signes bien distinctifs d'un âge très-avancé, tels qu'ils se présentent sur le n° 14 de la pl. XXVII.

Certainement, quand bien même les surfrappes n'aideraient pas à son classement définitif, le seul aspect des traits et de la haute stature de ce Romain devraient suffire pour trancher la question.

Par ce qui précède, on voit que le Romain n° 14 a été surfrappé deux fois sur Léon VI. Voilà déjà une espèce de preuve à l'appui de son attribution à Romain I.

Mais continuons l'examen.

J'ai dit que Constantin X a pu frapper seul, à diverses

reprises : 1° de 911 à 912 ou 914, si son oncle Alexandre n'a pas joui de cet honneur ; 2° de 928 à 931, alors que le nombre de personnages à représenter sur les monnaies était trop grand, ce qui avait pu nécessiter la division des espèces en monnaies de famille.

Dans ces deux cas, il ne peut être représenté qu'avec une figure jeune, ainsi que je l'ai démontré plus haut (le n° 5 de la pl. XXV répond à cette émission.)

Enfin, il a pu faire battre de 945 à 948, mais alors dans la plénitude de l'âge.

Le n° 7 de la pl. XXVI répond à cette seconde émission.

Ces dernières pièces ayant été frappées après l'expulsion de Romain I, lui sont naturellement postérieures.

Si donc une pièce se présente, qui porte le type n° 7 sur une pièce ayant appartenu à Romain, il va sans dire que le type primitif de ce Romain aura appartenu à Romain I.

Cette pièce présente au droit la légende : ✠ CONST · BASIL..., autour du buste de Constantin X ; au-dessous de ce type, on aperçoit les vestiges du type primitif : ... ⓄMI... Ⓞ BA.... S RⓄ.... ⓄN.

Rev. ✠ ⓄN ⓄE SILⓄVS . ⓄMⓄN, en inscription, au-dessous de laquelle paraissent les vestiges du buste de Romain, écrasé par la surfrappe, et la fin de la légende ... ILⓄVS RⓄM, .. (Pl. XXVII, n° 15, 25 mill. au grènetis.

J'ai contre moi, il est vrai, plusieurs raisons que je dois combattre.

1.) La pièce, surfrappée aussi, où M. Langlois, dans ses annotations à la huitième lettre du baron Marchant, a cru

reconnaître, comme premier type, Constantin X et Romain II, sur lequel le Romain en question serait surfrappé.

J'ai dit plus haut que la surfrappe était une arme à deux tranchants, et en voici une preuve.

Je n'ai que la gravure de cette pièce sous les yeux (MARCHANT, pl. VIII, n° 2). Son aspect me prouve, au contraire, que le premier type est celui de Romain et que la surfrappe est le type de Constantin X et Romain II.

M. V. Langlois lui-même a soin de corroborer mon opinion. lorsqu'il dit : « On aperçoit le type de la monnaie « publiée par M. de Sauley (pl. XXI, n° 6) surfrappée sur « une pièce de Constantin Porphyrogénète, publiée même « planche (n° 5). Le premier type, c'est-à-dire les effigies « de Constantin Porphyrogénète et de Romain II, sont « plus visibles, il est vrai, que la surfrappe, etc., etc. » (MARCHANT, fol. 89.)

Au reste, il n'a vu que l'empreinte de la pièce, et pour une surfrappe aussi importante, une simple empreinte ne suffit pas. Je suis persuadé que la vue de la pièce elle-même aurait modifié son opinion.

2.) La légende.

M. de Sauley, pour appuyer son attribution à Romain II, se fonde sur l'orthographe du mot $\text{R}\Omega\text{M}\text{A}\text{I}\Omega\text{N}$, puisque sur les pièces où son père Constantin X paraît seul, on lit $\text{R}\text{O}\text{M}\Theta\text{O}\text{N}$, et que sur les pièces des successeurs immédiats de Romain II, on lit encore $\text{R}\Omega\text{M}\text{A}\text{I}\Omega\text{N}$.

$\text{R}\text{O}\text{M}\Theta\text{O}\text{N}$ et $\text{R}\text{O}\text{M}\text{A}\text{I}\Omega\text{N}$ paraissent avoir été employés indifféremment sous plusieurs règnes, depuis Basile le Macédonien, qui a inauguré ce type, jusqu'à Basile II et Constantin XI, qui l'ont clôturé. On peut s'en assurer par les

planches de l'*Essai*, et principalement pl. XIX, n° 8, pièce d'argent de Léon VI, qui porte bien le mot ΡΩΜΑΙΩΝ écrit de la même manière. En outre, sur une des pièces que j'examine (DE SAULCY, pl. XX, n° 7), le nom de Romain est écrit au droit par ΡΩ et au revers par ΡΟ; ce qui prouve que, pour l'orthographe, on employait, sous ce règne, l'O ou l'Ω indifféremment.

Comme nouvelle preuve de l'orthographe variée, je pourrais encore citer des pièces de Nicéphore II Phocas, où le nom de cet empereur est tantôt écrit ΝΙΚΗΦΟΡΟΣ et tantôt ΝΙΧΦΟΡΟΣ.

3.) La coiffure.

Je puis en dire autant de la coiffure, et on s'en convaincra aussi en feuilletant les planches de l'*Essai* et celles qui font le sujet de cette lettre. Au reste, dans une prochaine lettre, je démontrerai que les pièces de Nicéphore Focas sont dans le même cas, et qu'elles représentent l'empereur, soit avec la chevelure pendante, soit avec le diadème.

D'après tout ce qui précède et fort de l'assentiment de M. de Sauley, je crois qu'il n'y a plus aucun doute à émettre, et que les pièces de Romain à une seule effigie, attribuées jusqu'à ce jour à Romain II, appartiennent légitimement à Romain Lacapène.

Je me suis peut-être étendu trop longuement sur un sujet qui ne le comportait pas; mais les autorités que j'avais contre mon opinion étaient si fortes et si respectables que j'ai cru devoir, pour arriver à la conclusion, suivre pas à pas l'histoire monétaire pendant les quarante-huit ans que Constantin X a passés sur le trône, avec ou sans ses collègues.

Encore un mot, et je termine.

Outre les personnages cités dans cet article, voici d'autres membres de la famille de Romain, dont quelques-uns ont porté le titre d'Auguste :

Theophylacte, fils de Romain Lacapène, mort sur le siège patriarcal de Constantinople, après l'avoir déshonoré ;

Hélène, fille de Romain I, femme de Constantin X, qui, jusqu'à sa mort, a su garder une grande influence sur son mari et sur son fils ;

Romain, fils aîné de Christophe, qui avait reçu le titre d'Auguste et qui mourut avant son père ;

Michel, frère du précédent, qui avait eu le privilège de porter la robe impériale et la chaussure de pourpre ;

Anne, fille du patrice Gamalas, épouse d'Étienne, fils de Romain, et ayant le titre d'Auguste ;

Hélène et Théophanie, successivement femmes de Constantin, fils de Romain I ;

Romain, fils de Constantin Lacapène, qui vivait encore sous Jean Zimiscès ;

Romain, fils d'Étienne, etc., etc.

P. S. — Il me resterait à parler des pièces à initiales ou à monogrammes, sortant des ateliers de Kherson, et pouvant rentrer dans la série des pièces étudiées plus haut ; mais je les réserve pour une étude spéciale sur ces sortes de monnaies.

C. PENON.

A. VAN DER WILGE.

(Cité en 1630 et 1631.)

Nous ne connaissons que quatre médailles qui puissent être attribuées avec certitude au graveur hollandais A. Van der Wilge : elles datent de 1630 et 1631, et rappellent quelques événements de la carrière militaire si glorieuse de Frédéric-Henri, prince d'Orange, alors stathouder des Provinces-Unies. Parmi les nombreuses médailles gravées à la même époque, plusieurs ont un grand rapport avec les œuvres d'A. Van der Wilge, mais ne les ayant vues que dans l'ouvrage de Van Loon, nous n'osons rien décider à leur égard. Voici la description de celles qui portent la signature de l'artiste, qui habitait, croyons-nous, la Zélande :

I. 1630. Av. Le buste de Frédéric-Henri, couronné par Mars et la Victoire, avec la vue perspective de Bois-le-Duc, et le nom de l'artiste : *A. V. D. W.* — Rev. L'écusson des Provinces-Unies, accosté des figures de la Prudence et de la Constance, avec différents faits d'armes des années 1627 à 1630, retracés dans des cartouches, et cette légende : **AVSPICIIS ADSIT VICTRIX CONCORDIA** (1); à l'exergue se trouvent les mots : **CVM PRIVEL** (2).

(1) VAN LOON, *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. II, p. 190.

(2) On lit PREVEL, dans VAN LOON.

II. 1631. *Av.* Frédéric - Henri, à cheval, avec deux vers hollandais à l'exergue. — *Rev.* Le combat naval livré près des villages d'Oudetonge et de Nieuwvosmaar, en Zélande, avec deux autres vers pour légende à l'exergue ; le nom du graveur : A. VAN DER WILGE s'y trouve dans un cartouche⁽¹⁾.

III. Médaille presque entièrement semblable à la précédente, sauf l'inscription de l'avvers où on lit : *Patriæ que. Patri que* ⁽²⁾.

IV. Autre médaille relative au même événement, frappée par ordre des états de Zélande. *Av.* La Victoire entourée des écussons des villes de cette province ; légende : AVSPICYS ARMATA DEI, et plus bas le monogramme de l'artiste : AVW. — *Rev.* Le combat ; légende dans un cartouche à l'exergue : ZELANDIA VICTRIX PRISCA PER INDIGENAS REGNA TVETVR AQVAS, et les lettres AH, dont nous n'avons encore pu découvrir la signification, et qui pourraient bien être les initiales de l'auteur de la légende ⁽³⁾.

Plusieurs auteurs donnent à l'artiste dont nous parlons le nom d'A. Van der Willigen.

(1) VAN LOON, *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. II, p. 194.

(2) *Ibidem*, p. 197.

(3) *Ibidem*, p. 194.

D. VAN RISWYCK.

(Cité de 1630 à 1633.)

Nous manquons aussi de renseignements biographiques sur un autre graveur de médailles hollandais du nom de D. Van Riswyck qui florissait vers 1630 (1). Tout au plus risquons-nous la conjecture qu'il résidait à Amsterdam. Nous en saurons davantage sur le compte de ces artistes si remarquables lorsqu'on aura fait le dépouillement méthodique des archives si riches en général des villes des Provinces-Unies, travail que notre éloignement nous empêche d'entreprendre. Nous appelons de tous nos vœux sur ce point l'attention des savants de ce pays.

L'énumération des œuvres qui nous sont connues de D. Van Riswyck se résume aux médailles suivantes :

I. 1630. *Av.* Une femme debout, un drapeau et une corne d'abondance dans les mains. Sur le bouclier du dieu de la guerre, qu'elle foule à ses pieds, on voit, tantôt le millésime A° 1630, et d'autres fois le nom du graveur :

(1) IMMERZEEL, *De levens en werken der kunstschilders*, etc., t. III, p. 49, donne à cet artiste le nom de Daniel Van Ryswyck. M. BOLZENTHAL, *Skizzen zur Kunstgeschichte der Modernen Medaillen-Arbeit*, p. 229, croit que c'est le même artiste qu'un certain Thiéri (Dirk) Van Ryswik, célèbre incrusteur de nacre de perle dans du schiste noir, qui travaillait à Amsterdam au milieu du XVII^e siècle.

D. V. RISWYCK. F. (1). — *Rev.* La ville et le port d'Amsterdam. Six vers hollandais, qui forment une suite, entourent les deux faces de cette médaille (2).

II. 1650. L'avvers et le revers de cette médaille sont les mêmes que ceux de la pièce précédente, sauf les légendes (3).

III. 1653. *Av.* Buste en trois quarts de l'amiral Tromp ; légende : MARTINUS · HERPERTI · TROMPUS · EQUES · ET · THALASSIAR · HOLLANDIÆ XX ANS. Dans le champ : ÆT · LV ·, avec les noms du dessinateur et du graveur :

I. L. (4) DEL. D. V. RISWICK. F. — *Rev.* Combat entre les flottes hollandaise et anglaise ; légende : VICTOR · HOSTIUM · FORTITER · PRO · PATRIA · PUGNANS · OCCUBUIT · 10 · AUG · ANº · DOM : cIbIocLIII ; dans le champ : D. V. R. (5).

(1) Il en existe des exemplaires signés de cette manière dans la collection de la Bibliothèque royale de Bruxelles et dans celle de l'université de Gand.

(2) VAN LOON, *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. II, p. 555.

(3) *Ibidem*, p. 557.

(4) Le graveur des planches de VAN LOON a lu L · L · ; nous avons vu un exemplaire de cette médaille dans la collection de l'État, à La Haye, signé I · L ·

(5) VAN LOON, *loc. cit.*, t. II, p. 564.

AURY.

(Cité en 1672.)

Aury ou Avry est l'auteur d'une superbe médaille gravée en 1672, à l'occasion de la mort si malheureuse des frères de Witt, à La Haye. On ignore où cet artiste exerçait son art, et l'on ne sait aucune particularité de sa biographie, car son nom n'est connu que par cette seule médaille, dont le faire semble indiquer, à notre avis, l'œuvre d'un orfèvre. Nous avons suivi l'opinion générale, qui classe Aury parmi les graveurs des Provinces-Unies (1).

Av. Les bustes affrontés des frères de Witt, sous lesquels une banderole avec ces mots : HIC · ARMIS · MAXIMVS · ILLE · TOGA · ; légende : CORNELIVS · DE WITT · NAT · A · 1623, IOHANNES · DE · WITT · NAT · A · 1625. Le cordon intérieur de la légende est interrompu par les mots suivants, placés sous chaque nom en petits caractères : SCELERIS · QVE · PVRVS · , d'un côté, et INTEGER · VITÆ · , de l'autre. (Sous les bustes) AVRY FEC · — *Rev.* Les corps des deux frères, déchirés par un monstre à plusieurs têtes, et enfermés dans un cercle formé de deux branches d'épine, autour desquelles s'enroule une banderole sur laquelle on lit ce vers de Virgile : MENS AGITAT MOLEM ET MAGNO SE CORPORE MISCET ;

(1) BOLZENTHAL, *Skizzen zur Kunstgeschichte der Modernen Medaillen-Arbeit*, p. 229 ; — IMMERZEEL, *De levens en werken der kunstschilders*, etc.

légende : ✠ NUNC · REDEUNT · ANIMIS · INGENTIA ·
CONSULIS · ACTA ✠ ET FORMIDATI · SCEPTRIS ·
ORACLA · MINISTRI; exergue : NOBILIS PAR FRATRVM
SÆVO FVROR ORE TRVCIDAT XX · AVGVSTI (1).

Il existe une médaille d'un module plus petit, entièrement semblable à la précédente, et qui doit être du même artiste.

(1) VAN LOON, *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. III, p. 81.

JEAN VAN DEN PERRE.

(Cité de 1515 à 1551.)

Un fragment de généalogie que nous avons pu consulter fait descendre Jean Van den Perre de Jean-Baptiste et d'Anne le Wat, dont le père, Sébastien Van den Perre, vivait au xiv^e siècle, sous le règne de Jeanne et de Wenceslas; le second fils de ce Jean-Baptiste, du nom de Richard, eut de sa femme Barbe Zoete trois enfants : Gossuin, Corneille et Charles-Jacques. Ce dernier épousa Françoise Boxwilre qui lui donna Simon et Marie-Françoise; Simon est le père de notre artiste; sa mère s'appelait Catherine Stevens.

Jean Van den Perre habitait Bruxelles, il hérita, après la mort de Jean Van Lathem⁽¹⁾ du titre d'orfèvre et valet de chambre du roi Charles. Ce prince lui accorda de plus grandes faveurs encore dans la suite, en l'appelant aux fonctions de conseiller et maître général des monnaies, par lettres patentes du 10 octobre 1545, en remplacement de Jean Noirot⁽²⁾; s'il faut en croire le document généalogique dont nous avons parlé, l'artiste aurait été anobli par Charles-Quint, mais il doit y avoir ici confusion entre Jean et Gaspar Van den Perre, secrétaire du conseil de Brabant, dont les

(1 et 2) Voy. ces articles.

lettres patentes sont datées de Bruxelles, le 5 juillet 1556 (1).

Nous ne ferons que consigner en passant que Van den Perre a livré pour le service de la cour, notamment en 1517 (2), en 1522 (3) et en 1541 (4), de nombreuses pièces d'orfèvrerie et d'émaillure, et qu'il fit, en 1520 et en 1546 (5), des colliers pour les nouveaux chevaliers de l'ordre de la Toison d'or. Remarquons seulement la somme énorme de 24,958 livres qu'il reçut pour avoir fait, en 1544, de la vaisselle d'or richement émaillée de l'écusson impérial et d'autres ornements (6). Nous arrivons à l'énumération passablement longue des sceaux que cet habile orfèvre a gravés : ce sont là surtout les renseignements qui doivent nous intéresser.

Le premier en date qui nous est connu, est celui du conseil de Frise, résidant à Leeuwarden, pour lequel Van den Perre reçut, le 18 janvier 1516 (1515, v. st.), la somme de 70 livres, de 40 gros de Flandre la livre, et qui représen

(1) Registre n° 145 de la chambre des comptes, f° xcij r°, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° F. 199 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Registre n° F. 554, *ibidem*.

(4) Registre n° F. 224, *ibidem*.

(5) Registres n° F. 226, *ibidem*, et n° 1927, f° cix r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(6) « Pour les parties de vaisselle d'or d'escuz de xxij carratz qu'il avoit
« promis faire et livrer bien et nectement faicte et ouvrée, armoyée des
« armes de Sa Majesté, faictes d'esmail et couleurs comme il appartient,
« et ou milieu de l'aigle les armes d'Espagne et de par-deçà, et aussi
« esmaillé ailleurs. » (Registre n° F. 537 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.)

tait Charles à cheval, armé de toutes pièces, et entouré de divers écussons (1). Nous avons dit plus haut qu'Antoine de Gruter (2), orfèvre de Malines, est l'auteur d'un sceau livré au mois d'avril 1518, pour la chancellerie de Frise.

Lors du renouvellement des sceaux, à l'occasion de la majorité de l'archiduc Charles, Van den Perre fut chargé, en 1516, de graver d'après les patrons de Jean Van der Wyck, dit Van Batele, peintre d'armoiries en renom à Malines (3), le sceau et le contre-sceau dont on devait se servir à

(1) « Je Jehan Van den Perre, orfèvre, demourant à Bruxelles, confesse
« avoir reçu la somme de lxx livres, de xl gros, tant pour l'argent que
« pour la fachon d'un scel, où il y a en icellui monseigneur le prince
« d'Espagne armé à cheval et à l'entour les armes d'aucuns des païs et
« meismement de Frize, que mondictseigneur m'a fait faire et graver pour
« en sceller toutes provisions et despêches nécessaires qui se feront jour-
« nellement en son conseil de Frize, résident à Lewaerde, pesant icellui
« scel xiiij^e xij^e d'argent. Le xviiij^e jour de janvier l'an mil v^e et xv. »
(Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances,
aux Archives du royaume.)

(2) Voy. cet article. Voici dans quels termes cette dépense est portée dans le registre n^o 20411, f^o xxiiiij r^o, de la chambre des comptes, *ibidem* :

« A Anthoine de Grutere, orfèvre, demourant à Malines, la somme de
« xliij livres, tant pour l'estoffe que pour la fachon d'un scel d'argent
« qu'il a fait et gravé aux armes du roy pour en user en la chancellerie
« de Frize. »

(3) « Je Jehan Van Batel, pointre, demourant à Malines, confesse avoir
« reçu de maistre Phelippe Hfanelon, etc., la somme de vj livres, de xl
« gros la livre, qu'il m'a payée comptant, pour et à cause de semblable
« somme que m'estoit duee pour, par ordonnance de messeigneurs des
« finances, avoir fait aucuns patrons des sceaulx du roy, de laquelle somme
« de vj livres je suis content. Le ix^e jour de juing l'an xv^e seize. » (Col-
lection des acquits des comptes du grand sceau, *ibidem*.)

Cette dépense est mentionnée dans le registre n^o 20410, f^o xxv v^o, de la chambre des comptes, *ibidem*.

la chancellerie de l'archiduc(1). Le sceau représente Charles assis sur un trône de style renaissance, tenant l'épée d'une main et le glaive de l'autre; quatorze écussons en remplissent le champ, et on y lit cette légende :

Ŝ · CAROLI · D · G · HISPAN̄R̄V̄ · Z · VT · SICILIE ·
REG' · ARC · AVSTRIE · DUC · BVRG' · BRAB̄ ·
COMIT · FL̄AN · THIR.

Au contre-sceau se voit un grand écu couronné supporté par un aigle et un lion, avec cette inscription :

(1) « Je Jehan Van den Perre, orfèvre, demourant à Bruxelles, confesse
« avoir receu de maistre Phelippe Haucton, premier secrétaire et audien-
« cier du roy catholicque, nostre sire, la somme de c livres, du priz de
« xl gros, monnoye de Flandre, la livre, sur et tantmoins de ce que me
« puet estre deu, tant pour l'estoffe comme pour la fachon d'un grant
« séel et contre-séel avec la custode d'argent y servant, que, par exprès
« commandement et ordonnance du roy et de messeigneurs de son conseil
« et des finances, j'ay faiz et gravez aux armes d'icelluy seigneur roy,
« pour en user à sa chancellerie et à la sigillature des lettres et provi-
« sions qui se despescheront d'ores en avant de par le roy en icelle chan-
« cellerie; iceulx séel et contre-séel y compris ladicte custode, pesant
« ensemble vijm ij^o, qui, au pris de xxxj solz l'once, font iiij^{xx} ix livres
« xiiij solz, de laquelle somme de c livres, du priz et pour la cause que
« dessus, je suis content et en quicte le roy, sondict audiencier et tous
« autres. Le ix^e jour de juing l'an xv^e et xvj. » (Collection des acquits
des comptes du grand sceau citée.)

La dépense de cette somme figure dans le registre n° 20410 cité, et voici la note qui constate le payement, fait en 1519 seulement, de ce qui restait dû à l'artiste pour ce même travail :

« A Hubert Van den Perre, frère et procureur de maistre Jehan Van
« den Perre, orfèvre du roy, la somme de lj livres pour le reste de
« clj livres qu'estoient deues audit maistre Jehan, tant pour la façon que
« pour l'estoffe d'un grand séel et contre-séel avec la custode y servant,

CONTRA SIGILLVM · CAROLI · HISPANIARVM ·
REGIS (1).

En 1519, Van den Perre grave les matrices du jeton des finances (2) et deux sceaux d'argent, « l'ung armorié des
« armes de l'empire et du roy (Charles), et l'autre pour
« madame Katherine, seur dudict seigneur roy (3), » et,
en 1521, un sceau avec contre-sceau pour les contrats
passés à Tournai (4), ville qui venait d'être réunie aux Pays-
Bas. Charles-Quint lui fit remettre, l'année suivante, les

« que ledit Jehan avoit gravé, etc. » (Registre n° 20412, fo xxiiij r°, à la
chambre des comptes, Archives du royaume.)

(1) VREDIUS, *Sigilla comitum Flandriae*, p. 159.

(2) « A Jehan Van den Perre, orphèvre, la somme de vjxx vij livres
« vij solz que deue lui estoit pour les parties de son mestier qu'il a
« faites durant le mois d'aoust xv° xviiiij, ainsi qu'il s'ensuyt : et pre-
« mièrement pour l'argent et façon des coings et forges de viij mares de
« gettoirs d'argent que icelluy seigneur roy est accoustumé faire forger
« et distribuer à son très-noble plesir, par chascun an, assavoir : pour sa
« chambre, au chief et superintendant des finances, à m^r le grand chan-
« cellier, à l'audiencier, etc.; item pour mil autres gettoirs de cuyvre,
« tant pour en jecter journèlement au bureau desdictes finances au comp-
« toir de l'argentier comme pour les donner et distribuer audict audien-
« cier, à aucuns secrétaires et autres officiers et gens eux meslans de la
« plume de l'hostel d'iceluy seigneur roy en la manière accoustumée. »
(Registre n° 1927 cité, fo vjxxj r°.)

(3) *Ibidem*, fo cxv v°.

(4) « A Jehan Van den Perre, orfèvre de l'empereur, pour l'estoffe et
« façon de ij seaulx et contre-seaulx qu'il a gravé pour les contractz
« ordonnés à Tournay, pesans ung marc et x esterlins, et l'autre vij onces
« et xvij esterlins de fin argent, au pris de xxx solz, de ij gros le solt,
« l'once. » (Registre n° 20414, fo lv r°, de la chambre des comptes, aux
Archives du royaume.)

patrons des sceaux et contre-sceaux qu'un peintre du nom de Jean de Bruxelles avait dessinés par son ordre (1), et qui devaient porter dans leurs légendes son nouveau titre d'empereur. Ce même Jean de Bruxelles avait aussi tracé les modèles des sceaux et contre-sceaux de Castille, d'Aragon, de Naples, de Sicile et des pays de par-deçà (2), qui ont été employés dans les chancelleries de ces différents états avant l'avènement de Charles à l'empire, et qui furent encore en usage pendant plusieurs années, jusqu'à ce que ceux, dont la gravure avait été confiée à Van den Perre, eussent été livrés, ce qui n'eut lieu, paraît-il, que postérieurement à 1526. Voici l'énumération des sceaux et contre-sceaux que cet habile artiste a taillés à cette époque, telle que l'établit le document qui constate que Van den Perre en est l'auteur : un sceau avec contre-sceau pour l'Espagne ; le grand sceau impérial avec son contre sceau ; plusieurs sceaux dont deux « fermans ensemble » pour le royaume de Naples ; un grand sceau impérial représentant un aigle ; un autre grand sceau où l'on voyait Charles-Quint assis, avec contre-sceau, et divers autres petits sceaux, contre-sceaux et cachets

(1) « A Jehan de Bruxelles, paintre, pour son sallaire, labeur et façon « de xxvij patrons de seaulx faiz par ordonnance de l'empereur à ses « armés, pour, selon iceulx, graver les seaulx dont il entendoit faire user « en ses chancelleries, tant de l'empire, de Castille, d'Arragon, de « Naples, de Cécille, comme de par-deçà, lesquelz patrons ont été déli- « vrez à Thoyson d'or pour en faire ce que par ledit seigneur empereur « luy avoit esté ordonné. » (Registre n° 20414 cité, fo liiij v°.)

(2) « A Jean de Bruxelles, paentre, la somme de xv livres pour son « sallaire des patrons de v grans seaulx et iiij contre-seaulx, qu'il a faiz « pour graver les seaulx et contre-seaulx de Castille, Arragon, Naples, « Sicille et ceulx de par-deçà. » (Registre n° 20410 cité, fo xxv v°.)

qui ne sont pas spécifiés (¹). Ces indications sont bien peu détaillées pour reconnaître, parmi tous les sceaux appendus aux actes émanant de Charles-Quint, ceux qui ont été gravés par Vanden Perre; néanmoins, nous croyons pouvoir en toute certitude lui attribuer ceux qui ont été publiés par Vredius, p. 182 et 189. Le premier représente l'empereur assis sur

(¹) « A Jehan Van den Perre, pour ung grant séel dont on séelle en
« Espagne, à tout l'aigle, qui poise xiiij onces vj esterlins demy en argent,
« qui monte xx livres, et pour la fachon et escripture dudiet séel lxxvij l.
« x s.; pour ung casset pour servir audit grant séel qui poise ij onces
« xv esterlings demy, qui vallent xx réaulx; pour la fachon dudiet casset :
« ij ducatz; ensemble, ciiij livres vj deniers.

« A luy, ix^e iiij^{xx}vij livres xiiij solz pour ung petit cachet ou séel pesant
« ij onces iiij esterlins; pour la fachon, vj livres. Item, j contre-séel avec
« l'aigle pesant vj onces ij esterlins demi; pour la fachon, x livres. Item,
« pour un contre petit séel ou cachet pesant ij onces xvij esterlins; pour
« la fachon, vj livres. Item, pour le grant séel impérial pesant ij mares
« vij onces vij esterlins; pour la fachon, e florins d'or, vallant vij^{xx} livres.
« Item, encoires ij grans seaulx pour Naples, fermans ensemble, pesant
« vj mares ij onces ij esterlins; pour la fachon desdits ij seaulx, ij^e livres.
« Item, pour ung autre petit seau servant sur ledit grant séel, pesant
« ij onces xvij esterlins; pour la fachon, x livres. Item, ung autre petit
« cachet, pesant ij onces v esterlins; pour la façon, vj livres. Item, pour
« autre grant séel impérial, à tout l'aigle, pesant ij mares vj onces; pour
« la fachon, lx livres. Item, encoires ij petits séels ou cachetz, pesant
« ij onces xix esterlins demi; pour la fachon, xij livres. Lesquelles par-
« ties il a délivré à monsieur le grant chancellier (messire Mercurin, comte
« de Gattinaire) et à Thoison d'or, pesant ensemble xvj mares ij onces
« xvj esterlins, qui vallent et contiennent en argent ix^{xx}lxxvij livres
« xiiij solz. Item, pour le séel que Thoison d'or fist faire à Bruxelles
« pour servir aux provisions de Naples par ordonnance de messire Mer-
« curin, lx livres. Item, pour les patrons et peintures qui ont esté faites
« et refaites, tant en Allemagne que en Flandres, pour dresser lesdicts
« seaulx, vij livres. Item encoires, pour ung grant séel où Sa Majesté est

un trône et accosté de deux écussons couronnés qui couvrent le haut des deux colonnes ; il porte cette légende et n'a pour contre-sceau que le double aigle impérial :

CAROLVS ROMANOR ĪPERATOR REX HISPA
VTRIVSQC ICIL ARCH AV DVX BVRG.

Sur le second, on voit le double aigle avec un écusson sur la poitrine et cette inscription en cercle :

CAROLVS ✠ RO ✠ ĪPERATOR ✠ AVG ✠ HIS-
PANIAR ✠ VTRI ✠ SICILLIE ✠ HIER ✠ ZC ✠ REX
✠ ARCHIDVX ✠ A/S.

En 1543, Charles-Quint ajoute le duché de Gueldre et le comté de Zutphen à ses États, et, l'année suivante, Jean Van den Perre grave le grand sceau et le contre-sceau de la chancellerie de Gueldre, pour la façon desquels il reçoit 100 livres de Flandre (1). En 1551, il grave encore les sceau et contre-sceau du conseil de Namur, dont un enlumineur de

« assize, pour ses pays de par-deçà, pesant iiij mares iij onces ; pour la
« facion vijxx livres. Item, pour le contre-séel servant audit grant sceaul,
« pesant ung marc ij onces vij esterlins ; pour la facion, xv livres. Et pour
« ung séel et contre-séel premier fait et gravé en estaing pour l'essay
« dudit grant seaul et formé icellui ; pour la facion, l livres. » (Registre
n° M. 219 [du 1^{er} juillet 1527 au 31 décembre 1531] de la chambre des
comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.)

(1) « (Avril 1544.) A maistre Jehan Van den Perre, orphèvre de l'em-
« pereur, pour argent et facion d'ung sceau et contre-sceau que Sa Ma-
« jesté avoit ordonné estre fait pour s'en ayder aux despeschés qui convien-
« droient faire touchant la duché de Gueldres et de Zuytphen : l liv. »
« (Août 1544.) A luy, iiijxxvij livres ij solz vj deniers, assçavoir pour
« iij mares xv esterlings d'argent délivrez pour le grant séel et contre-

Bruxelles avait tracé les dessins (1); tous étaient d'argent; la façon du dernier lui fut payée 24 livres (2). Le sceau de Gueldre représente Charles-Quint à cheval, armé de toutes pièces; au-dessus de lui sont rangés en demi-cercle l'écusson de ses armes et douze petits écus de diverses provinces des Pays-Bas; on lit : D · GELDRIE sur le terrain, et cette légende autour du sceau :

S : CAROLI : V : ROMA : IMPERA : HISPAN : REG :
DVC : BRAB : ET : GELDRIE : CO : FLA : E : 5VTPH :

Il est reproduit dans l'ouvrage de Vredius (3); l'exemplaire que cet auteur a eu à sa disposition était dépourvu de son contre-sceau.

Jean Van den Perre travaillait pour les principaux sei-

« séel que Sa Majesté avoit ordonné estre fait pour la chancellerie de
« Gheldres; pour la fahon d'iceulx, la somme de c livres dont falloit
« desduire la somme de l livres qu'il avoit receu en prest. » (Registre
« n° F.537 de la chambre des comptes, aux Archives du département du
« Nord, à Lille.)

(1) « Receveur général des finances, pafez aussi à certain illumineur de
« ceste ville (de Bruxelles) la somme de x pattars, pour le patron des sceaulx
« susdicts de Namur, etc. Faict à Bruxelles, le iiije jour de juillet xv^e lj. »
(Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances,
aux Archives du royaume.)

(2) « Je Jehan Van den Perre, général des monnoies, confesse avoir
« receu la somme de xlv livres v solz ix deniers pour estoffe d'un grant
« séel d'argent, avec le contre-séel y servant, pour le conseil de Namur,
« pesant ix onces viij esterlins, à xxxij solz l'once; item, pour la fahon
« d'icelluy, xxiiij livres, et pour une custode et une bourse servant à
« enfermer lesdicts sceaulx, xxv solz, etc. Le x^e jour de juillet xv^e lj. »
(*Ibidem.*)

(3) P. 174.

gneurs de son temps ; nous citerons entre autres le comte de Roggendorff (1) et le duc d'Arschot, pour lequel il grava un sceau en 1557 (2).

Nous avons déjà eu occasion de parler de la relation du voyage d'Albert Durer aux Pays-Bas, en 1520 et 1521 ; on y trouve mentionné le nom de Jean, orfèvre à Bruxelles. Durer traça au charbon son portrait et celui de sa femme et fit un dessin pour son sceau. Ces deux artistes se firent mutuellement des présents ; le peintre de Nuremberg donna entre autres choses à notre compatriote une sainte Véronique, peinte à l'huile, une collection complète de ses précieuses gravures, et reçut en retour une bague, quelques pierres, une agate sur laquelle était gravée une Lucreèce, etc. (3). Cet orfèvre de Bruxelles n'est autre que Jean Van den Perre.

(1) Collection d'autographes, aux Archives du royaume.

(2) « A maistre Jehan Van den Perre, orfevre de l'empereur, pour avoir renouvelé le seaul de Monseigneur, et aussi avoir fait aultres parties : iiij^{xv}vij liv. xij s. ix d. » (Registre intitulé : *Parties déboursées par Gaultier de Lyere pour les extraordinaires de monseigneur le duc d'Arschot, depuis le 1^{er} jour de novembre 1557*, aux Archives judiciaires, à Mons.)

(3) « Ich hab dem Jan Goldschmidt von Prüssel, mit dem Kohlu Conterfet, auch sein Weib. Item, Maister Jan Goldschmidt von Prüssel hat mir für das ich ihm gemacht hab, die Biesierung zum Sigell, und die 2 Conterfetten angesichter, 5 Philipsgulden geben. Ich hab die Veronica die Ich von Oehlfarben gemacht hab, und Adam und Eva, die Franz gemacht hat, dem Jan Goldschmidt geben, für ein Hyacinten und ein Agath, darein geschnitten ein Lucretia, hat ein jeglicher sein Thail umb 14 fl. angeschlagen, mehr hab ich ihm geben ein ganzen gestochen truck für ein king und 6 stainlein, hat ein jeder sein Thail angeschlagen umb 7 fl. » (*Reliquien von Albrecht Dürer*, p. 133 ; Nuremberg, 1828.)

HENRI DE KEYSER.

(Né en 1565. — Mort en 1621.)

Van Loon a publié, dans son *Histoire métallique des Pays-Bas* (1), une belle médaille représentant, à l'avvers, le buste en profil d'Abraham de Goorle, avec cette légende : A · D · GOORLE · ÆT · 43. VIRTVS · NOBILITAT · — Le revers est emprunté à une médaille de l'empereur Galba ; on y voit une amazone et un guerrier, et ces mots : HONOS ET VIRTVS ; à l'exergue : AN° 1599. Goorle est un célèbre antiquaire qui habita longtemps Anvers, et qui mourut à Delft en 1609. Il possédait une immense collection de monnaies et de médailles romaines et autres. La médaille dont nous parlons a été gravée par Henri de Keyser, l'un des sculpteurs les plus en renom que la Hollande ait produits ; son nom se lit à l'avvers. Il naquit à Utrecht, en 1565 selon les uns, en 1567 suivant d'autres. H. de Keyser fut tout à la fois sculpteur et architecte : il est l'auteur du mausolée qui est élevé à Delft, à la mémoire de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange. Les biographes varient aussi sur la date de la mort de cet artiste, arrivée en 1620 ou 1621.

ALEXANDRE PINCHART.

(1) T. Ier, p. 524.

CORRESPONDANCE.

A M. PIOT, Secrétaire de la Société de la numismatique belge.

Tongres, le 29 octobre 1857.

MON CHER MONSIEUR PIOT,

J'ai lu avec plaisir, dans la dernière livraison de la *Revue de la numismatique belge*, votre notice sur les monnaies des sires de Bunde, des commandeurs de Gruytrode et des sires de Bicht, de Schoonvorst et d'Elsloo. Je regrette que, malgré les recherches auxquelles vous vous êtes livré, vous n'ayez pu éclaircir la suite des seigneurs de Bunde, ni déterminer les lieux de fabrication des monnaies noires de Bunde dont vous nous donnez la description. Ces difficultés se rencontrent souvent lorsqu'on s'occupe de numismatique seigneuriale, et l'on ne s'en tire ordinairement que par un heureux hasard qui vient mettre à la portée des investigateurs des documents à l'aide desquels ils peuvent trancher les questions épineuses; c'est ce qui m'est arrivé à propos des monnaies de Bunde. Lorsque j'habitais cette localité, j'ai trouvé, dans un registre appartenant à la famille de Lenarts, l'annotation suivante :

« En 1380, la seigneurie de Bunde fut donnée par
« Wenceslas, duc de Brabant et sire de Fauquemont, à

« Jean de Schaloen, sire de Hulsberg, pour services rendus (1). »

Cette annotation va nous aider à éclaircir la numismatique bundoise, car elle nous donne la preuve :

1° Que, dans la seconde moitié du xiv^e siècle, la première série des sires de Bunde était éteinte, et que la seigneurie de Bunde fit alors retour à Wencelas de Brabant, sire de Fauquemont, et comme tel suzerain de Bunde ;

2° Que par la donation de Wenceslas de 1380, Bunde vint à la famille de Schaloen possédant déjà la seigneurie de Hulsberg, localité située à peu de distance de Bunde, et qui forme actuellement une commune du canton de Meerssen, duché de Limbourg ;

(1) Nous avons découvert, aux Archives du royaume, le document suivant rédigé en flamand, au sujet de la famille de Schaloen, et dont nous donnons ici la traduction :

« Le fief de Schaloun (*sic*), *alias* les château, cour et bien de Schaloun, actuellement grands, en terres labourables, prés, prairies, pâturages et bois, environ cent dix-sept bonniers, avec les appendances et dépendances, forme deux grands fiefs relevant du château de Fauquemont, parce qu'il contient un grand fief, dit terres de Malines (*Mecheler landen*). Ils ont été relevés, vers 1381, pour une moitié, par Jean de Hulsberch, et pour l'autre moitié, par sire Gérard Mularts, et, en 1337, par Jean de Hulsberch, dit Schaloun, et, en 1346, par Renier de Schaloun, après la mort de son père, Jean susdit, et, le 10 juillet 1369, par Renier de Hulsbergh (*sic*), dit Schaluyne (*sic*), et, le 25 mars 1383, par Gérard de Hulsbergh, dit Schaluyne, après la mort de son frère, feu Renier de Schaluyne, et, le 29 mars 1642, par messire Jean (Hans) Renier Hoen de Curtils, après la mort de feu messire Gérard de Schaluyne, qui tenait alors le fief, savoir par lui seul le château de Schaluyne avec les dépendances; lequel fief fut relevé la dernière fois par le sieur Lacroix, au nom de messire Maximilien Hery (*sic*) de Hoen. » — Cette note donne quelques renseignements sur la famille de Schaloen, mais elle n'éclaircit pas encore l'époque qui nous intéresse.

5° Que les monnaies de Bunde que nous connaissons ont été fabriquées par des seigneurs de Bunde de la famille de Schaloen, soit Jean I^{er}, qui obtint la seigneurie, ou par un de ses fils portant le même nom ;

4° Que l'atelier monétaire : Els, Elsna, ou Hels, ne peut être que Hulsberg, localité qui appartenait aux sires de Bunde de la famille de Schaloen, et dont l'orthographe aura été estropiée par le graveur des coins.

Si vous admettez, mon cher Monsieur Piot, les conclusions que je tire de l'annotation citée, il ne nous resterait plus à déterminer que la situation du deuxième atelier monétaire mentionné sur les monnaies bundoises, orthographié successivement Broeg, Brog, Brocge, Broegchl, Brogel, etc.

Cet atelier ne peut, selon moi, avoir été établi dans l'un des deux Brogel de la Campine, localités trop éloignées de Bunde et auxquelles les sires de Bunde n'avaient rien à prétendre (Groote Brogel appartenant à l'électeur palatin et Klein Brogel, au comte de Looz). Je pense qu'il faut placer ce lieu de fabrication à Broeck près de Beek, canton de Meerssen, duché de Limbourg, hameau dans lequel il existe encore actuellement un château appartenant à la famille de Rosen, et qui autrefois a pu faire partie des propriétés de la famille de Schaloen. Broeck n'est d'ailleurs éloigné de Bunde que d'une petite lieue.

J'espère, mon cher Monsieur Piot, que ces renseignements pourront vous aider à compléter votre travail.

Agréez, mon cher collègue, en même temps, l'assurance de ma parfaite considération.

A. PERREAU.

MÉLANGES.

Musée de feu le prince Basile Kotchoubey, et Recherches sur l'histoire et la numismatique des colonies grecques en Russie, ainsi que des royaumes du Pont et du Bosphore Cimmérien, par B. DE KOEHNE. Saint-Pétersbourg, imprimerie des papiers de la Couronne, 1837, 2 vol. in-4°, avec 28 planches.

Né le 1^{er} janvier 1812, d'une des familles les plus considérables de la Russie, le prince Basile Kotchoubey avait contracté dès l'enfance ce goût éclairé pour l'archéologie et les études historiques, dont ne purent jamais le distraire complètement, ni les devoirs de sa carrière publique, ni les affections de famille. Dans le principe, il réunissait les monnaies antiques en général; mais bientôt, comme la plupart des véritables amateurs, il comprit que pour arriver à former une collection remarquable, il fallait se borner à une spécialité. Il s'arrêta donc à l'idée de réunir une suite des rois du Bosphore et des villes grecques appartenant aujourd'hui à la Russie. A l'aide de nombreuses correspondances et de recherches actives, au service desquelles le

prince pouvait mettre une grande fortune, sa collection fut bientôt presque aussi considérable que celle de l'Ermitage. Il avait, depuis longtemps, formé le projet de la publier, et, dans ce but, il avait fait graver, à Paris, par M. Bigant, vingt planches des monnaies les plus rares et les plus intéressantes, et qu'on peut regarder presque toutes comme inédites. Mais, empêché par ses occupations officielles, peu de temps avant sa maladie, il proposa à M. B. de Koehne de réunir à la description de son musée, un travail dont ce savant s'était occupé depuis 1845, et de publier ainsi un ouvrage complet sur l'histoire et la numismatique des colonies grecques en Russie. « Il fut convenu que l'on graverait « sur bois et qu'on insérerait dans le texte de l'ouvrage, « toutes les monnaies acquises après la gravure des plan- « ches sur cuivre, ainsi que les monnaies rares et inédites « d'autres collections, nécessaires pour l'intelligence du « texte. » L'ouvrage devait être et fut en effet tiré à CENT EXEMPLAIRES en russe, et autant d'exemplaires en français. Le prince dressa lui-même la liste de la distribution qu'il en voulait faire aux numismates, aux amateurs et à diverses sociétés savantes de la Russie et de l'étranger ⁽¹⁾. Après la mort du prince, sa veuve, M^{me} la princesse Hélène, engagea M. B. de Koehne à continuer seul cet ouvrage, en faisant, de la manière la plus généreuse, les frais assez considérables de cette publication. Telle est l'histoire du beau livre dont nous avons donné le titre.

(1) Trois exemplaires en français étaient destinés à la Belgique; l'un à la Société numismatique, les deux autres à MM. Chalon et Serrure. Un exemplaire en russe fut offert à M. J. Lelewel.

En confiant à M. B. de Koehne le soin d'élever ce monument au prince Basile, la famille Kotchoubey ne pouvait faire un choix plus heureux. Bien jeune encore, en 1841, M. de Koehne avait débuté, à Berlin, dans la carrière qu'il parcourut avec tant de succès, par la publication de son *Zeitschrift für Münz-, Siegel- und Wappenkunde*, revue précieuse et rare, dont il a paru six volumes, et qui contient une foule de mémoires du plus grand mérite. Appelé à Saint-Pétersbourg, en 1847, pour y occuper le poste de secrétaire de la Société impériale d'archéologie, M. de Koehne continua, dans cette capitale, la publication commencée à Berlin, en la réunissant aux Mémoires de la Société impériale, et fit paraître successivement, d'année en année, six nouveaux volumes. La Russie, on le sait, n'est pas un pays ingrat. Si M. de Koehne y a élevé très-haut le niveau des sciences archéologiques et numismatiques, celles-ci le lui ont bien rendu. M. de Koehne, anobli, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, remplit actuellement les fonctions, fort importantes dans ce pays, de chef ou président du bureau héraldique auprès du sénat dirigeant.

Nous nous sommes plus occupé, jusqu'ici, de l'auteur du musée Kotchoubey que du livre lui-même. C'est qu'aussi il serait bien difficile de faire, en quelques pages, l'analyse de deux énormes *in-quarto*, compactes, substantiels, remplis de faits et de discussions, où tout est nouveau pour nous. Nous devons donc nous contenter, pour faire connaître le plan général de l'ouvrage, d'indiquer ses principales subdivisions. Le premier volume traite des colonies grecques :

Olbia, Karkinitis, la Chersonèse Taurique, Cherronésos, Théodosie (aujourd'hui Kaffa), Nymphée, Panticapée, Phanagorie, Gorgippie, Héracléion, la Colchide et Dioscurias; il en donne tout à la fois l'histoire et la numismatique. Le second volume est entièrement consacré aux royaumes, isolés ou réunis, du Bosphore Cimmérien et du Pont. Profitant habilement des recherches de ses prédécesseurs, et tirant avec une sagacité sans égale un merveilleux parti des documents épars dans les auteurs anciens, M. de Koehne est parvenu à rétablir d'une manière à peu près complète l'histoire des villes et des États, dont il galvanise les cendres. A défaut de l'histoire écrite, les monuments, l'épigraphie et surtout la numismatique lui viennent en aide, en se prêtant un mutuel appui. Tantôt une médaille explique ou complète un fait historique, tantôt un fragment de texte ancien est un trait de lumière qui sert à déchiffrer une pièce incertaine.

On reste effrayé devant l'immense érudition dont ce livre est le résumé. « Quant au texte, disait M. J. Sabatier, « il offre une foule d'aperçus nouveaux, surtout dans l'histoire de Cherronésos, de Kaffa, sous la domination des « Génois; dans la numismatique de Karkinitis, de Nymphée, de la Colchide et de Dioscurias; dans l'exposé « des vicissitudes diverses des royaumes du Pont et du « Bosphore, où j'ai remarqué, pour la première fois, la « généalogie des Achéménides, qui, pendant près de dix « siècles, ont régné tour à tour en Perse, dans le Pont et « sur le Bosphore, depuis Achéménès jusqu'à Rhescuparis VII, etc. »

L'exécution des planches et l'impression de ce beau livre sont aussi des plus remarquables et dignes de l'importance du texte. Le *musée Kotchoubey* vaudra sans doute, à M. B. de Koehne, un nouveau triomphe auprès de l'Institut de France, qui, déjà, a couronné plusieurs fois ses travaux, et ce sera justice.

R. CH.

Numismatique ibérienne, par M. P. A. BOUDARD. Bruxelles, Decq, rue de la Madeleine, 9 (3^e fascicule).

Nous avons fait connaître, dans un précédent article, le plan de cet important ouvrage, sa division, le but que s'y proposait l'auteur, et nous avons rendu compte des matières contenues dans ses deux premiers fascicules. Ils ont été rapidement suivis d'un troisième, dont nous allons également entretenir ici les lecteurs de la *Revue de la numismatique belge*, digne, de leur part, comme les précédents, d'un intérêt qui ne fait qu'augmenter, à mesure que l'auteur développe son sujet et avance dans les voies qu'il s'est frayées; aussi, ce dernier fascicule, plus volumineux que ses aînés, me paraît devoir appeler, d'une manière plus particulière, l'attention des philologues et des numismates, déjà si favorablement prévenus en faveur de l'œuvre d'érudition, de patience et de critique de M. Boudard, et si bien disposés à l'accueillir.

Le fascicule dont nous avons à nous occuper en ce moment se compose : 1^o de la suite, commencée dans le pré-

cèdent, d'une série de suffixes, ou syllabes terminatives, et de simples lettres finales de noms de lieux et de choses usités en Espagne, et appartenant à la langue ibéro-basque; il publie à l'appui une soixantaine de types numismatiques, dont plusieurs sont inédits, lesquels sont les produits du monnayage des anciens peuples ayant habité la même contrée et parlé l'idiome dont ces médailles reproduisent les caractères alphabétiques; 2° des alphabets et suffixes ibériens, phéniciens, celtiques et grecs comparés, et auxquels l'auteur consacre un chapitre étendu, et où il fait preuve de la plus profonde érudition, et deux tableaux, l'un représentant les figures et les noms des caractères de l'alphabet phénicien, et l'autre ceux du grec archaïque, suivis de la comparaison des suffixes phœnico-puniques et des suffixes et légendes grecques avec les ibériennes, tableaux établissant, par un ingénieux rapprochement, l'analogie du phœnico-punique et grec archaïque avec la langue dont nous devons la restitution au docte secrétaire de la Société archéologique de Béziers.

Les caractères phéniciens employés par M. Boudard, dans sa *Numismatique ibérienne*, sont dus à la munificence d'un généreux protecteur des beaux-arts et de la science archéologique, M. le duc de Luynes, qui les a fait fondre, à ses frais, tout exprès pour recevoir cette destination. Un tel acte de libéralité, si honorable pour son auteur et pour celui qui en est l'objet, ne saurait être passé sous silence.

Nous ne voulons pas terminer cet article sans donner au graveur des quatre planches de médailles qui accompagnent ce fascicule les éloges et les encouragements auxquels l'élé-

gance et la fidélité de son burin lui donnent de justes droits.

Le B^{on} CHAUDRUC DE CRAZANNES,
de l'Institut de France, etc.

Het muntregt der Ommelanden. Bydrage tot de geschiedenis der vaderlandsche munten (Le droit de battre monnaie par les Ommelanden. Documents pour servir à l'histoire numismatique du pays), par M. M. O. FEITH, archiviste de la province de Groningue; in-8°, Groningue, chez A. L. Scholtens, 1857.

Les Ommelanden, dont il est question dans cette brochure, formaient autrefois une partie du territoire de l'ancienne Frise, située dans les environs de Groningue, et qui ont fait l'objet d'un travail très-remarquable de M. Van Halsema (1). Les états de ce pays ont-ils exercé, de temps immémorial, le droit de battre monnaie, comme le prétendent plusieurs auteurs? Telle est la question que M. Feith a résolue d'une manière remarquable.

Tout en convenant, avec ces auteurs, que certaines parties des Ommelanden ont exercé partiellement, et dans des temps fort reculés, le droit de battre monnaie, il croit que le corps entier de ces pays n'en a fait usage que vers la fin du xvi^e siècle. Pour prouver la vérité de sa thèse, il cherche à établir l'époque vers laquelle les différentes parties des

(1) *Verhandeling over den staat en regeringsvorm der Ommelanden.*

Ommelanden se sont constituées en corps unitaires, ou, pour mieux dire, le temps vers lequel elles se sont confédérées. Or, elles ont été réunies seulement pendant la seconde moitié du xvi^e siècle ; donc, elles n'ont pu battre monnaie, comme corps, que depuis cette époque. Les faits que l'auteur cite, les déductions qu'il en tire, sont logiques et parfaitement établis.

Ensuite, il prouve qu'en 1579, les Ommelanden avaient déjà nommé un maître monnayeur, qui mit immédiatement la main à l'œuvre à Appingedam, où il fit venir, de Cologne, tous les ustensiles nécessaires à son entreprise. Tous les détails qu'il donne à ce sujet sont extraits de documents authentiques.

L'invasion de l'armée espagnole fut cause, en 1580, de la fermeture de l'atelier d'Appingedam, et de l'établissement d'un nouveau à Gorkum. La lettre, au sujet de ce transfert, écrite le 26 novembre 1583, par Henri Velthuysen (d'autres écrivent Van Velthuysen), maître de la monnaie, fait connaître différentes particularités intéressantes pour l'histoire numismatique des Pays-Bas en général : « Ceux
« de Hollande, dit-il, commencent à frapper des rixdalers
« et des ducats hongrois ; ceux d'Overyssel font des nobles
« à la rose et des nobles Henricus ; ceux d'Utrecht recom-
« mencent à fabriquer des nobles à la rose et frapperont
« aussi des rixdalers et des ducats hongrois. Comme nous
« sommes également en droit de battre monnaie de la
« même manière que d'autres, et puisqu'on veut nous
« mettre en possession d'un endroit où nous pourrions la
« fabriquer, comme il en fut accordé un au roi de Portugal
« et un autre à Harderwyk, au comte de Berg, pourquoi

« messeigneurs et le Pays ne prendraient-ils pas à cœur le
« profit qu'ils pourraient en retirer ? »

Le roi de Portugal, dont il est question dans cette lettre, n'est autre que don Antonio, le prétendant à la couronne de Portugal, qui avait obtenu, du magistrat de Gorkum, la permission de battre de la monnaie dans leur ville. Le comte de Berg, dont le maître monnayeur parle, est le comte de 'S Heerenberg, qui avait transféré son atelier monétaire à Harderwyk.

Velthuysen reçut donc l'ordre des Ommelanden de continuer, à Gorkum, la commission qu'il avait reçue pour Appingedam. La mort du maître monnayeur, qui s'était singulièrement compromis par la fabrication des monnaies portugaises de don Antonio et d'autres princes, qui faisaient battre du numéraire de faux aloi à Gorkum, forcèrent les Ommelanden à quitter cet atelier. Ils ne frappèrent donc plus monnaie depuis 1585 jusqu'en 1589; mais ils décidèrent, pendant le mois d'avril de cette année, d'ouvrir un nouvel atelier qu'ils voulaient établir à Alkmaar. Sur le refus du magistrat de cette ville de recevoir leurs ouvriers, ils s'adressèrent au comte de Culenbourg, qui leur accorda, le 13 juin 1589, la permission d'établir leur monnaie dans Culenbourg même.

Le conseil d'État des Provinces-Unies étant intervenu, le comte de Culenbourg fut forcé, bon gré mal gré, d'empêcher les Ommelanden de continuer leur fabrication; le maître monnayeur fut même poursuivi au criminel. Ce fut ainsi que se termina l'entreprise des états des Ommelanden. Pendant le siècle suivant, ils se réunirent à la ville de Groningue pour frapper une monnaie commune.

Tout ce que M. Feith raconte des vicissitudes des ateliers monétaires des Ommelanden, tous les détails qu'il a réunis à leur sujet sont puisés à des pièces authentiques qu'il a découvertes dans le dépôt d'archives dont la direction lui est confiée. Les plus importantes sont imprimées à la suite de son mémoire.

C'est un travail consciencieux, rédigé avec clarté et précision; c'est une page remarquable de l'histoire numismatique des Pays-Bas.

CH. P.

Kamper-Stempels. Bydrage tot de Kampermunt (Coins de Kampen. Communication au sujet de la monnaie de Kampen), par M. W. A. COST JORDENS, in-4°, Deventer, chez J. de Lange, 1857; 12 pp., accompagnées de 2 pl.

La ville de Kampen, dont l'histoire numismatique a été traitée depuis son origine jusqu'à la pacification de Gand, par M. Vander Chijs, et depuis cet événement jusqu'à la chute de la république néerlandaise, par feu Verkade, possède, dans ses archives, 215 coins de monnaies municipales de cette ville.

M. Cost Jordens les mentionne tous dans son travail; mais il se borne à reproduire, par la gravure, seulement les coins dont les monnaies n'ont pas été publiées par les deux auteurs que nous venons d'indiquer. Ceux qu'il a reproduits sur ses planches sont au nombre de 27; les nos 28 et 29 sont des matrices de marques. Tous ces coins

sont antérieurs au règne de Charles-Quint; les plus anciens ne remontent pas au delà de 1479.

La publication de M. Cost Jordens mérite des encouragements. Si chaque numismate explorait, avec le même zèle, les dépôts des archives de la ville qu'il habite, bien des richesses numismatiques et sphragistiques viendraient au jour et expliqueraient peut-être plus d'une question.

CH. P.

Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne, par ALEXIS BIGOT, membre de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. Paris, Rollin (imp. de Charles Catel et C^o, à Rennes), 1857, in-8°, 422 pages et 43 planches.

Depuis quelques années, une réaction énergique s'organise, en France, contre la suprématie despotique et absorbante de Paris. Déjà la science et l'érudition se sont complètement émancipées de l'autorité de la capitale. Partout s'établissent des Sociétés archéologiques et littéraires; partout le morcellement départemental imaginé dans l'intérêt parisien — *divide ut impera* — est mis en oubli. Pour ce qui concerne les travaux intellectuels, on est redevenu Breton, Normand, Languedocien, Flamand. Cette décentralisation (pardonnez-nous ce mot affreux), cette décentralisation qui a commencé par la partie intelligente du pays, passera bientôt du domaine des idées dans celui des faits matériels. On s'apercevra enfin que le vieux système romain, qui

nous régit depuis 89, de tout concentrer dans la capitale, n'est rien autre que l'exploitation du pays au bénéfice d'une ville, de Paris, le vampire de la France.

Mais c'est surtout en ce qui concerne l'archéologie et la numismatique, que ce mouvement s'est développé avec le plus de succès. N'est-ce pas à Blois, dans une petite ville à cinquante lieues du soleil parisien, que le doyen des numismates de France, M. Cartier, a publié pendant vingt ans sa *Revue numismatique*, recueil de travaux d'une érudition immense et variée, dont l'autorité était européenne? C'est de là qu'il a propagé partout ce goût de la numismatique, aujourd'hui si universellement répandu. C'est d'auprès de lui, c'est des bords de la Loire que nous est venu, comme un missionnaire de la science, notre grand Lelewel, dont les mains infatigables ont si profondément labouré le champ inculte de la numismatique de notre pays. Et, depuis lors, depuis 1833, quelle nombreuse phalange de travailleurs s'est précipitée sur leurs pas! La seule nomenclature des ouvrages relatifs aux monnaies de France, qui ont paru depuis cette époque, a fourni à M. Dauban la matière de deux articles dans la *Revue des sociétés savantes*, numéros de janvier et de février 1857.

Le nouvel ouvrage de M. Bigot, dont nous venons de donner le titre, se distingue entre tous par l'importance du sujet et la manière dont il a été exécuté. Pendant onze siècles, les princes bretons, sous le nom de rois, de comtes et de ducs, ont maintenu leur indépendance. On comprend quelle immense suite monétaire une pareille série de princes a dû nous léguer. Et cependant Duby, qui avait suivi les recherches de D. Taillandier et avait pu profiter des tra-

vaux de ses prédécesseurs, n'était parvenu qu'à décrire, souvent d'une manière inexacte, 93 monnaies de Bretagne. M. Bigot en a réuni 1541 !

Adoptant le plan suivi par M. de Saulcy, dans son bel ouvrage sur les monnaies de Lorraine, et qui depuis a servi de modèle à diverses monographies, M. Bigot fait précéder la description des monnaies de chaque prince d'une chronologie énonçant les principaux faits de son règne, « estimant, dit-il, que cette addition donnerait plus d'intérêt à ses monnaies. » Quant aux monnaies, il les a divisées par ateliers, pour en faciliter la classification.

La numismatique de la Bretagne s'ouvre par un assez grand nombre de *triens mérovingiens*, avec nom de monétaires, frappés à Nantes, Cambon, Rezé, Rennes, Marcellé-Robert, Vendel, Saint-Malo, Caro, Vannes et Musillac. Dans la *Revue numismatique française* de 1847, M. Ch. Lenormant avait attribué à des rois bretons, qui vivaient au vi^e siècle, Waroch, Cano et Macliau, des tiers de sol d'or d'imitation romaine, sur lesquels il avait cru reconnaître les initiales de ces princes. M. Bigot ne s'est pas arrêté à cette attribution, sur la validité de laquelle plusieurs numismates distingués avaient, dit-il, élevé des doutes, et il s'est abstenu de reproduire ces *triens*. Nous regrettons qu'il n'ait pas jugé utile de discuter ce point important et fondamental de l'histoire monétaire de son pays. Une opinion émise par un homme comme M. Lenormant ne se repousse pas par une fin de non-recevoir, même appuyée des doutes « de plusieurs numismates distingués ; » elle mérite, dans tous les cas, un examen sérieux et approfondi ; on peut la combattre, jamais la passer sous silence.

Sous les carlovingiens, Pepin, Charlemagne, Louis le Débonnaire et Charles le Chauve, malgré les prétentions d'indépendance des chefs bretons, la monnaie de Nantes et de Rennes est purement royale. Ce n'est que vers le commencement du x^e siècle, sous le duc ou chef, Juhel-Béranger, que M. Bigot nous montre des pièces, toujours au monogramme carolin, mais avec la légende : DUX BRITANNIE. C'est l'époque de l'émancipation générale de toutes les monnaies des vassaux qui se partagèrent l'empire d'Occident. Le premier duc de Bretagne qui mit son nom en toutes lettres sur la monnaie, est Conan I^{er}, dit le Tors (990-992).

A partir de cette époque, le monnayage autonome breton se continue sans interruption jusqu'à François I^{er}, qui y met fin par son ordonnance du 14 janvier 1539, imitant souvent les monnaies royales françaises, et pas mal aussi nos belles monnaies flamandes du xiv^e siècle, comme le *blanc au lion* de Louis de Crécy, ou de Louis de Male, le *Botdrager* du même prince, etc., etc. La Belgique est toujours accusée par ses voisins de ne savoir que copier les autres. Il est juste de reconnaître que si elle a copié parfois, on lui a souvent rendu la pareille. Les ducs de Bretagne nous en fournissent une nouvelle preuve.

Une monographie monétaire est un ouvrage que jamais on ne peut terminer. Parvenu à ce qu'il croyait être la fin de son livre, à la page 327, M. Bigot dut y ajouter un supplément. Il avait découvert 59 pièces nouvelles pendant l'impression du volume. S'il veut continuer à compléter son œuvre malgré la perfection relative à laquelle elle est parvenue, nous lui prédisons bien des suppléments encore.
Experto crede Roberto.

Les planches ne sont pas la partie la moins importante d'un ouvrage de numismatique; c'est même la seule, — à ce qu'on assure, du moins, — que *lisent* pas mal de collectionneurs de monnaies. Hâtons-nous de dire que celles de la numismatique bretonne sont parfaitement exécutées. Elles ont été dessinées et gravées sur pierre par M. Bigot lui-même; et c'est là une garantie précieuse de fidélité et d'exactitude que n'offre jamais le travail d'un artiste qui n'est pas numismate, quel que soit, d'ailleurs, son talent et sa supériorité.

R. CH.

Essai sur les monnaies des ARVERNI par A. PEGHOUX. Clermont, imp. de Ferdinand Thibaud, 1857, in-8°, de 72 pages et 3 planches.

A l'époque où parurent les *Études numismatiques et archéologiques sur le type gaulois*, par M. Lelewel, en 1841, les progrès de la numismatique gauloise, déjà très-importants pour la partie méridionale de la Gaule et pour la Belgique, offraient un singulier contraste avec le peu de monnaies que l'on connaissait du centre de la France. Depuis lors, des découvertes nombreuses et importantes sont venues combler cette lacune. Pour les Arvernes seuls, M. Peghous est parvenu à rassembler 78 pièces différentes, dont 47 sont reproduites par la lithographie. Nous regrettons toutefois que le graveur de ces planches, qui n'est autre que l'auteur lui-même, ait cru devoir donner à ses

dessins ce caractère de rudesse et d'indécision, qui a sans doute pour but de rendre la grossièreté de l'art gaulois, mais qui a aussi l'inconvénient d'être parfois inintelligible. On ne doit certes pas trop embellir son modèle, mais peut-il être permis de le défigurer?

R. CH.

M. Alfred Duban, employé au cabinet national des médailles, à Paris; a publié, dans le numéro du 13 octobre dernier de la *Revue contemporaine*, un article intitulé : *Des éléments et des sources de la numismatique : antiquité et moyen âge oriental*. Dans ce travail très-élagamment écrit, M. Duban passe en revue et apprécie d'une manière fort judicieuse les principaux ouvrages qui ont paru sur la numismatique grecque, romaine et musulmane, depuis la renaissance jusqu'à nos jours.

L'auteur constate, en passant, la faveur extraordinaire dont jouissent à présent les médailles romaines, les prix énormes qu'elles atteignent dans les ventes. Il prévoit qu'une faveur plus grande encore, peut-être, s'attachera bientôt aux médailles grecques, bien supérieures aux romaines par la perfection de l'art et la variété des types. « Qu'on jette les yeux, dit-il, sur une grande collection de monnaies grecques, comme celle de M. le duc de Luynes, ou mieux encore comme celle du cabinet des médailles, et, si versé qu'on soit dans la lecture des écrivains de la Grèce, si pénétré de la grandeur du génie hellénique, l'aspect de cette immensité sera une révélation inattendue et éblouis-

sante. Une collection de ce genre peut seule donner une idée de la civilisation qui a porté à sa perfection, dans les plus misérables bourgades, dans les contrées les plus obscures, l'art dont le rayonnement se fait sentir, longtemps après que ses foyers sont éteints, jusqu'à toutes les extrémités du monde ancien. »

R. CH.

Table des matières contenues dans le 4^e numéro de la Revue numismatique française.

1^o Médailles impériales romaines inédites, par M. J. De Witte, pp. 205 à 211, avec une planche.

Les six médailles de bronze, que M. De Witte décrit dans ce Mémoire, proviennent de la belle collection Herpin, vendue à Londres, le 5 août dernier. Ce sont deux grands bronzes d'Auguste, dont l'un restitué par Nerva ; deux moyens bronzes de Caligula, un de Domitien, et un petit bronze avec les têtes accolées de Dioclétien et de Jupiter.

2^o Notice sur une pierre gravée représentant Marcia, concubine de Commode, par M. Ch. Lenormant, pp. 212 à 246, avec deux vignettes sur bois ;

M. Lenormant restitue cette intaille, qui avait été publiée par Mariette sous le nom de *Sapho*, à Marcia, concubine de Commode. D'après M. Lenormant, Marcia était chrétienne, et son union avec l'empereur avait pu être considérée par l'Église comme légitime. Elle aurait rempli auprès de Commode le même rôle que M^{me} de Maintenon auprès de Louis XIV. On sait qu'après la mort de l'empereur, Marcia épousa Electus, l'un de ses assassins. Les historiens sont unanimes pour l'accuser de complicité dans le meurtre. M. Lenormant attribue

cette accusation, qu'il regarde eomme injuste, à la haine qu'inspirait aux auteurs païens sa profession publique de la religion nouvelle. Si elle a ensuite épousé Electus, il faut faire la part de la faiblesse d'une femme obligée de chercher un protecteur au milieu des périls qui l'entouraient. « C'est ainsi, dit-il, que Marie Stuart, par la précipitation de son mariage avec Bothwel, reste accusée (injustement?) d'avoir pris part au meurtre de Henri Darnley. » Le plaidoyer de M. Lenormant en faveur du christianisme de Marcia est un chef-d'œuvre de discussion. Il est rempli de rapprochements ingénieux et de recherches qui prouvent (ce qui n'avait plus besoin d'être prouvé) l'immense érudition de l'auteur plus encore que l'orthodoxie de son héroïne. Toutefois, nous ne voyons pas ce que le christianisme aurait à gagner à compter dans ses rangs une Marcia de plus. Que cette réflexion console ceux que M. Lenormant n'aurait pu convaincre.

3° Lettre à M. Zaepffel sur les monnaies consulaires frappées pendant le Bas-Empire, par M. A. de Barthélemy, pp. 247 à 263, avec une planche.

Sur des monnaies d'Héraclius avec le titre de consul.

4° Sequins frappés à Trévoux, par M. Mantellier, pp. 264 à 279, avec une vignette.

Cet article sert de supplément à l'ouvrage de l'auteur sur les monnaies des princes de Dombes, publié en 1844.

5° Observations sur la numismatique judaïque, par M. de Sauley (à propos du mémoire de M. l'abbé Cavedoni intitulé : *Appendice alla numismatica biblica*).

M. de Sauley défend, avec son talent accoutumé, quelques-unes de ses attributions que le savant numismate de Modène avait attaquées; entre autres, celle des siecles du grand-prêtre Iaddus, pendant la courte autonomie monétaire qu'Alexandre le Grand aurait accordée aux Juifs.

6° Examen du mémoire de M. le marquis de Lagoy, sur

les monogrammes de quelques médailles inédites des derniers temps de l'empire d'Occident, etc. par M. A. L.

Notre Revue a également rendu compte de cet ouvrage du savant numismate d'Aix en Provence.

R. CH.

Dans la séance générale annuelle, du 13 juillet 1857, de la *Société des antiquaires de Picardie*, M. Bazot a donné lecture d'une note sur le monogramme carolin. Le monogramme cruciforme, pense-t-il, est aujourd'hui acquis à Charlemagne, et depuis les savants mémoires publiés par M. de Coster, il n'est plus permis de contester une opinion à laquelle se sont rangés tous les numismates, et qui est établie sur des preuves matérielles et des déductions irrécusables.

R. CH.

M. J. Sabatier, de Saint-Pétersbourg, qui travaille à un grand ouvrage sur la numismatique byzantine, désire se procurer des empreintes ou des dessins des monnaies rares ou inédites, depuis Arcadius jusqu'à la prise de Constantinople par les croisés. Il achèterait les pièces elles-mêmes si les amateurs consentaient à s'en dessaisir. Mais ce qu'il recherche encore plus que les médailles, ce sont les plombs, sceaux ou bulles byzantines. Déjà il est parvenu à en réunir environ trois cents dans sa collection, parmi lesquels figurent vingt-quatre plombs impériaux, une bulle d'or de Manuel I^{er} Comnène, une bulle d'argent de Michel VIII, etc.

Il est peu probable que les collections de notre pays puissent fournir quelque chose d'inconnu à M. Sabatier. Toutefois, nous faisons un appel à tous les lecteurs de la Revue, pour les prier de lui venir en aide, s'ils en ont l'occasion.

R. CH.

L'Académie royale des sciences, à Amsterdam, dans sa réunion du 9 novembre dernier, a adopté, à l'unanimité, la proposition d'un de ses membres, M. J. Dirks, de continuer la *suite de l'ouvrage de Van Loon*, entreprise qu'avait commencée l'ancien Institut des Pays-Bas. Nous engageons tous les amateurs de médailles historiques, assez nombreux dans notre pays, à seconder M. Dirks, en mettant à sa disposition les pièces qui pourraient lui être utiles.

R. CH.

Les administrateurs de *l'hospice des orphelins de la Diaconie de la communauté réformée*, à Amsterdam, à l'occasion du deux centième anniversaire de cette fondation charitable, ont fait frapper une médaille, pour laquelle une souscription est ouverte chez M. G. Théod. Bom. Prix : 4 florins en bronze, 10 florins en argent.

R. CH.

Monnaies russes des trois derniers siècles, depuis le czar Ivan Wasiliewicz Groznyi jusqu'à l'empereur Alexandre II, 1547-1855; par le général T. F. de SCHUBERT; 1 vol. in-4° avec atlas. Leipzig, Ernest Schoeffer, 1857.

La numismatique russe, quoique très-moderne relativement à celle des autres peuples de l'Europe, a déjà fait l'objet de deux travaux considérables. Le premier, rédigé avec un soin tout particulier par Czertkoff, comprend les monnaies antérieures au règne du czar Ivan Wasiliewicz Groznyi; le second, qui embrasse toutes les monnaies russes depuis leur origine jusqu'au règne de l'empereur Nicolas I^{er}, est dû à la plume du baron Chaudoir. Selon M. de Schubert, ce dernier travail laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude; des lacunes considérables s'y font remarquer. Qui peut en juger mieux que M. de Schubert, lui qui a passé dix ans à réunir les empreintes de toutes les monnaies frappées depuis le règne du czar Wasiliewicz Groznyi? Pendant dix ans, il a étudié toutes les collections publiques et privées de son pays; pendant dix ans, il a comparé pièce par pièce toutes les monnaies russes qu'il a pu rencontrer. Aussi la moisson qu'il a recueillie est-elle abondante: mille soixante-douze pièces, sans compter leurs variétés, sont décrites dans son catalogue.

Les monnaies sont classées par règnes; chaque règne porte en tête une courte notice, dans laquelle l'auteur a réuni tout ce qui touche à l'histoire des monnaies; à la

suite de la description de la pièce sont placées, quand il y a lieu, les observations de l'auteur.

Les planches sont faites en relief avec or, argent ou couleur rouge imitant le cuivre, sur fond vert, procédé qui a déjà été employé avec succès en Angleterre et en Allemagne.

M. de Schubert a recherché, pour former ces planches, les pièces les mieux conservées, qu'il a ensuite copiées au moyen de la galvanoplastie. Rien n'est donc plus exact que les monnaies qui sont représentées sur les trente-sept planches de l'atlas.

Le travail de M. de Schubert, rédigé en français, est une œuvre de patience, d'exactitude et de soin minutieux; une œuvre qui deviendra, nous n'en doutons point, le guide, le véritable *vade-mecum* des amateurs de la numismatique russe.

CH. P.

La planche n° XXVIII représente les nouvelles monnaies faites pour les colonies orientales hollandaises. M. Millies, professeur à l'université d'Utrecht, a promis de donner, dans le prochain numéro de la Revue, un article sur ces pièces dont il a inventé les types et composé les légendes.

R. CH.

M. Léopold de Villers vient de terminer la publication

de ses longues et consciencieuses recherches sur le chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, et sur la construction de de sa magnifique église. Guidé par l'expérience et la sagacité de M. l'archiviste Lacroix, l'auteur a compulsé avec soin les nombreux *comptes* du chapitre et il y a trouvé, non-seulement le nom de l'auteur du plan primitif du monument, mais encore la liste des divers architectes qui ont présidé à sa longue construction. Des planches nombreuses décorent ce beau volume in-4°. Nous y avons vu, reproduits, les deux méreaux de plomb que nous avons publiés dans les Mémoires de la Société du Hainaut, un autre méreau de plomb, pour les Matines : MA. et le *jeton* connu du chapitre.

R. CH.

Par arrêté du 13 octobre dernier, S. M. le roi des Pays-Bas a conféré la décoration de son Ordre de la Couronne de chêne, au sieur Chalon, *Président de la Société de la numismatique belge.*

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du Bureau du 5 octobre 1857.

Sur la proposition de M. Chalon, le titre d'associé étranger est conféré à M. P. A. Boudard, à Béziers.

Le Secrétaire,

CH. PIOT.

Le Président,

R. CHALON.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE,

AU 1^{er} DÉCEMBRE 1837.

PRÉSIDENT D'HONNEUR A VIE :

JOACHIM LELEWEL,

ANCIEN PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE WILNA.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.	NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
	YONGE-AKERMAN (John) , secrétaire de la Société des antiquaires de Londres.....	4 juillet 1841.
	DE LONGPERIER (Adrien) , membre de l'Institut de France, etc.....	—
	DE SAULCY (Frédéric) , membre de l'Institut de France, etc.....	—
	DE KOEHNE (LE COMMANDEUR B.) , secrétaire de la Société impériale de Saint-Pétersbourg.....	—
	LEE (LE DOCTEUR John) , président de la Société numismatique de Londres.....	—
	THOMSEN (LE CHEVALIER) , directeur des musées royaux, à Copenhague.....	—
	VAN DER CHIJS (P. O.) , professeur à l'université de Leyde, etc.....	—
	DE SCHULTESZ-RECHBERG (LE CHEVALIER) , colonel, à Vienne.....	20 septembre 1846.
	DE PFAFFENHOFFEN (LE BARON) , chambellan de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Donaueschingen.	—

MM.	NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
	DE MEYER (LE DOCTEUR) , conservateur du cabinet des médailles, à Zurich.....	20 septembre 1846.
	MEYER (J. F. G.) , conservateur du cabinet royal des médailles, à la Haye.....	—
	PROMIS (LE CHEVALIER DOMINIQUE) , conservateur des musées royaux, etc., à Turin.....	—
	CARTIER (E.) , ancien directeur de la <i>Revue numismatique française</i> , à Amboise.....	—
	HERMAND (ALEXANDRE) , président de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.....	—
	DE LA SAUSSAYE (L.) , ex-directeur de la <i>Revue numismatique</i> , recteur de l'Académie de Lyon....	—
	SABATIER (J.) , membre de la Société impériale d'archéologie, à Saint-Pétersbourg	4 mars 1849.
	CAPPE (H. Ph.) , auteur de plusieurs ouvrages de numismatique, à Dresde.....	6 juillet 1851.
	CASTELLANOS (DON BASILIO SEBASTIAN) , président de l'Académie royale de Madrid.....	—
	FUSTAGUERAS Y FUSTER (DON JAIME) , archéologue, à Barcelone.....	—
	DE BERNABÉ (DON RAMON POLO) , président du séminaire de Sarragosse.....	—
	DIRKS (J.) , avocat, à Leeuwarde, membre des États Généraux.....	—
	HILDEBRAND (B. E.) , conservateur du musée des antiques, à Stockholm.....	—
	LEITZMANN (LE RÉVÉREND J.) , directeur de la <i>Revue numismatique de Weissensée</i>	—
	CHAUDRUC DE CRAZANNES (LE BARON) , de l'Institut, à Castelsarrazin.....	—
	SORET (FRÉDÉRIC) , ancien directeur du musée, à Genève.....	—
	MANTELLIER (P.) , conseiller à la cour d'appel d'Orléans, etc.....	—
	DE LAGOY (MARQUIS) , membre de l'Institut, à Aix.	5 juillet 1857.
	TORNBERG , professeur à l'université de Lund.....	—

MEMBRES EFFECTIFS.

MM.	NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
	CHALON (Renier) , docteur en droit, membre correspondant de l'Académie royale, etc., à Bruxelles.	Fondateur.
	DAVREUX , pharmacien, à Liège.....	—
	DE BETHUNE (L'ABBÉ) , professeur, à Roulers.....	—
	DE COSTER (Louis) , membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles.....	—
	DE JONGHE (Théodore) , docteur en droit, membre du conseil héraldique, à Bruxelles.....	—
	DE LA FONTAINE , ancien gouverneur général du grand-duché, à Luxembourg.....	—
	DE LANNÓY (Édouard) , général, aide de camp du Roi, à Bruxelles.....	—
	DE LE BIDART DE THUMAIDE (LE CHEVALIER) , procureur du Roi, à Liège.....	—
	DELTENRE , avocat, etc., à Enghien.....	—
	DE MEYER (J.) , rentier, à Gand.....	—
	DE PITTEURS DE BUDINGEN (LE BARON) , propriétaire, à Namur.....	—
	DE ROBIANO (LE COMTE Maurice) , membre du conseil héraldique, à Bruxelles.....	—
	EVERAERTS (Antoine) , conseiller communal, à Louvain.....	—
	GODDONS (G.) , greffier, etc., à Louvain.....	—
	GUIOTH (J. L.) , ingénieur en chef, à Anvers.....	—
	MEYERS (M. B.) , colonel du génie, à Bruxelles.....	—
	PAYEN , artiste peintre, à Bruxelles.....	—
	PERREAU (A.) , agent de la Banque, à Tongres.....	—
	PIOT (Charles) , docteur en droit, employé aux archives du royaume.....	—
	SERRURE (C. P.) , docteur en droit, membre correspondant de l'Académie royale, à Gand.....	—
	VAN BOCKEL (G.) , ancien bourgmestre de Louvain.	—
	VAN DER MEER (G. J. C.) , propriétaire, à Tongres.	—

MM.	NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
VAN MIERT,	pharmacien, conseiller communal, à Mons	Fondateur.
HERRY-DE COCQUEAU (François),	docteur en droit, membre de la députation permanente du conseil provincial du Brabant, à Louvain.....	6 octobre 1844.
NOTHOMB (LE BARON),	ministre plénipotentiaire de Belgique, à Berlin.....	20 septembre 1846.
LEFEVRE (E. C.),	rentier, à Gand.....	—
CUYPERS VAN VELTHOVEN (Prosper),	membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles.....	1 juillet 1849.
PINCHART (Alexandre),	employé aux archives de l'État, à Bruxelles.....	—
PETIT-DE ROSEN (J.),	propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Tongres.....	4 juillet 1852.
NAMUR (A.),	secrétaire de la Société royale, à Luxembourg.....	—
BIGANT (LE CHEVALIER),	président à la cour d'appel de Douai.....	—
DE RENESSE-BREIDBACH, (LE COMTE),	sénateur, à Bruxelles.....	6 juillet 1856.
DE WITTE (LE BARON J.),	membre de l'Académie royale, etc., à Anvers.....	5 juillet 1857.
COCHETEUX,	capitaine du génie, à Gand.....	—
DUGNOLLE,	docteur en médecine, à Bruxelles....	—

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

DE ROYE DE WICHEN (A. J. B.)	colonel au service des Pays-Bas, à Nimègue.....	14 octobre 1856.
NIJHOFF (Martinus),	libraire, à la Haye.....	—
DUQUENELLE (Victor),	membre de l'Académie impériale de Reims, correspondant de la Société des antiquaires de France, à Reims.....	28 octobre 1856.
SAUBINET (Étienne),	trésorier de l'Académie, etc., à Reims.....	—

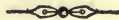
MM.	NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
	BOULANGER (G.) , ingénieur, à Paris.....	5 novembre 1836.
	PENON (C.) , négociant, à Marseille.....	—
	MORIN (Henri) , fils, banquier, à Lyon.....	—
	BRETAGNE , directeur des contributions directes, à Auxerre.....	—
	SALMON (Philippe) , avocat, à Paris.....	—
	DANCOISNES (L.) , notaire, à Henin-Liétard.....	—
	FAREZ (Fénelon) , conseiller, à Douai.....	—
	MINART , conseiller, à Douai.....	—
	DE CORREGGIO (LE COMTE A.) , à Guéroncin.....	14 janvier 1837.
	DESCHAMPS DE PAS , ingénieur, à Saint-Omer.....	—
	DE VEYE DE BURINE , colonel, à Utrecht.....	—
	RETHAAN-MACARÉ (C. A.) , receveur, à Utrecht....	27 février 1837.
	HUCHER (E.) , magistrat, au Mans.....	10 avril 1837.
	DE VOOGT (W. J.) , à Amsterdam.....	—
	DUMOULIN (F. J. L.) , à Maestricht.....	—
	NAHUY (LE COMTE) , fils, à Utrecht.....	7 juillet 1837.
	BASCLE DE LAGRÈZE (G.) , conseiller, à Pau.....	30 août 1837.
	BOUDARD (P. A.) , à Béziers.....	5 octobre 1837.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1857-1858.

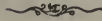
<i>Président :</i>	M. Renier CHALON.
<i>Vice-Président :</i>	M. LE COMTE Maurice DE ROBIANO.
<i>Secrétaire :</i>	M. Charles PIOT.
<i>Contrôleur :</i>	M. G. GODDONS.
<i>Trésorier :</i>	M. DUGNIOLLE.

COMMISSION DE LA REVUE.

MM. Renier CHALON.
Charles PIOT.



SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.



LISTE DES OUVRAGES REÇUS.

Mémoires et publications de la Société des sciences, arts et lettres du Hainaut; in-8°, Mons, 1857. — Aanwinsten van de Penningverzameling van het Friesch genootschap, 1836 à 1837; in-8°. — Bulletin de l'Institut liégeois, t. III, 1^{re} liv.; in-8°. — Publications de la Société pour la rech. des monuments hist. à Luxembourg, années 1853 et 1856, t. XI et XII; in-4°. — Annales du Cercle archéologique de Mons, t. I, 1^{re} liv.; in-8°. — Annales de la Société pour la conservation des monuments à Arlon, 1854 à 1856, 1^{er} cahier; id., 2^e cahier; gr. in-8°. — Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 27; in-8°. — Mittheilungen des historischer Vereins für Steiermark, 7^e liv.; in-8°. — 8. Jahrbuch über den Zustand und das Werken des hist. Vereins für Steiermark, 1856 à 1857; in-8°. — Le Cabinet historique, 1857, 7^e à 10^e liv.; in-8°. — Bibliothèque de l'école des chartes, 2^e série, t. III, liv. 6; in-8°. — Messenger des sciences historiques, 1857, 2^e liv.; in-8°. — Revue numismatique, publiée par J. de Witte et Ad. de Longperier, 1857, n° 4; in-8°. — Revue trimestrielle, 16^e vol., t. IV; in-12. — Feith, Het muntregt der Ommelanden; Groningue, 1857, in-8°. — Cost Jordens, Kamper-Stempels; Deventer, 1857, in-4°. — B. de Koehne, Description du musée de feu le prince Basile Kotchoubey, 2 vol. in-4°; Saint-Pétersbourg, 1857.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

Notice sur une médaille des <i>Volcae arecomici</i> , de la Gaule narbonnaise, inexactement décrite et figurée jusqu'à ce jour, et rétablie pour la première fois dans toute son intégrité, d'après deux exemplaires du cabinet de M. le marquis de Lagoy; par M. le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES	1
Description de quelques médailles byzantines (quatrième lettre à M. Renier Chalon, président de la Société de la numismatique belge); par M. C. PENON	7
Monnaie de Gregorius, exarque d'Afrique; par M. JULIUS FRIEDLAENDER.....	22
Tiers de sols d'or inédits; par M. BRETAGNE	23
Explications faisant suite aux précédentes notices sur l'attribution à Charlemagne de quelques types monétaires; par M. DE COSTER.	50
Quelques monnaies trouvées au port Grognon, à Namur; par M. CH. PIOT	55
Fragments de numismatique sénonnaise (5 ^e article); par M. PH. SALMON	61
Remarques à propos d'un dépôt de monnaies du XI ^e siècle; par M. CH. PIOT.....	96
Un méreau de Jean Bont, chantre du chapitre de Sainte-Gudule, à Bruxelles; par M. G. GODDONS.....	114
Une médaille inédite de Charles de Cocquiel, portant la date de 1361; par M. CH. RAHLENBECK	117

Notice biographique sur M. Leys, numismate; par M. G. DUBOIS-LEYS	120
Une médaille gauloise inédite, par M. le B ^{on} CHAUDRUC DE CRAZANNES.	169
Statère d'or d'Alexandre Sévère; par M. B. DE KOEHNE.....	174
Description de quelques médailles byzantines, par M. C. PENON....	175
Quelques monnaies seigneuriales inédites, par M. R. CHALON.....	188
Encore quelques mots sur les deniers Robert, par M. ALEX. HERMAND.	194
Anciens jetons et méreaux, par M. R. CHALON.....	208
Monnaie de fer, par M. DE KOEHNE.....	225
Quelques médailles relatives à l'histoire des Pays-Bas, par M. L. DES-CHAMPS DE PAS.....	227
Médailles et monnaies inédites du cabinet royal des médailles à la Haye, par M. J. F. G. MEYER.....	259
Attribution aux seigneurs de Termonde d'un petit denier indéterminé de la Flandre, par M. CH. PIOT.....	269
Un denier inédit de Robert de Langres, par M. CH. PIOT.....	275
Notice sur les monnaies des sires de Bunde, des seigneurs de Gruytrode, et des sires de Bicht, de Schonvorst et d'Elsloo, par M. CH. PIOT.....	277
Pièces à retrouver : jetons et méreaux de Mons, monnaies des rois d'Yvetot, pièces de 20 francs frappées par Wellington pendant la campagne des Pyrénées, par M. R. CHALON.....	508
Deux jetons inédits, par M. R. CHALON.....	515
Deux monnaies inédites des Cosetans, par M. BOUDARD	575
Un dernier mot sur une médaille gauloise inédite, par M. le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES	578
Description de quelques médailles byzantines, par M. C. PENON...	584
Biographie des graveurs belges : A. Van der Wilge, D. Van Riswyck, Aury, Jean Van den Perre, Henri de Keyser; par M. A. PINCHART	404

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. W. J. DE VOOGT à M. le président de la Société de la numismatique belge.....	253
Lettre de M. CHALANDE à M. R. CHALON, président de la Société de la numismatique belge.....	517

Lettre de M. A. PERREAU à M. PIOT, secrétaire de la Société de la numismatique belge 421

MÉLANGES.

- Description des monnaies de Mayence*, de M. H. PH. CAPPE; — *Monuments de la maison de France*, PROSPECTUS par M. G. COMBROUSE. — *Nouvelle dissertation sur les monnaies découvertes à Domburg*, par M. RETHAAN-MACARÉ. — Seconde livraison des *Münzstudien*, du docteur GROTE; poids employés en Allemagne dans les ouvrages sur les monnaies. — MÉTALLOPLASTIE de M. Meillet. — *De numis mahummadanis*, par le docteur LUDOLFF KREHL. — Les cabinets de médailles en Angleterre. — Découverte d'une monnaie de Gronsfeld. — *Nouvelle revue numismatique française*, nos 2 et 3 de 1856. — Quatre *trientes* inédits. — Défense aux comptables de recevoir les monnaies de cuivre étrangères. — La Société de *sphragistique* de Paris. — Médaille de M. Charles Marcellis. — M. Meyer décoré par S. M. le roi des Pays-Bas. — Prospectus de la *Numismatique ibérienne* de M. BOUDARD. — Démission de M. de Coster de membre de la commission directrice de la *Revue*. 152.
- MM. Plantet et Jeannez ont terminé leur monographie monétaire de la Franche-Comté. — *Lettre à M. le marquis de Lagoy*, par M. E. HUCHER. — *Revue numismatique française*; sommaire des livraisons 5 et 6. — Ventes de médailles; haut prix des grands bronzes romains et des médailles ciselées de la Renaissance. — Catalogue du baron de Behr, par M. F. Lenormant. — Mort du ministre comte Pérowsky. — M. E. Cartier met à la disposition des amateurs le fonds de la *Revue française*. — Nouvel ouvrage de M. le commandeur B. de Koehne. — M. le docteur J. Friedlaender, de Berlin. — Les poids monétiformes et M. le baron Chaudruc de Crazannes. — Monnaies d'*aluminium*. 258.
- De Munten van Friesland*, etc., door P. O. VANDER CHUIS. — *Lettre à M. le marquis de Lagoy, sur la numismatique gauloise*, par M. E. HUCHER. — *Numismatique ibérienne*, par M. P. A. BOUDARD. — Cercle archéologique de Mons, fondé le 28 septembre 1856. — *La troisième Décade*, de M. F. Schweitzer (seconde partie). — *Revue numismatique française*, nos 2 et 3, de 1857. — Jctons de Tournai.

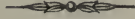
— <i>Numismatique savoisienne</i> , par M. F. RABUT. — Troisième numéro des <i>Mélanges</i> , de M. Julius Friedlaender. — La Société numismatique de Berlin. — M. Hildebrand prépare une seconde édition de son livre sur les monnaies anglo-saxonnes. — M. Donaldson, auteur de l' <i>Architectura numismatica</i> . — Troisième supplément aux <i>Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut</i> , de M. R. CHALON. — Pièces trouvées à Afflighem, en 1768. — Méreaux de l'église de Léau.....	527
<i>Musée du prince Kotchoubey</i> , par M. B. DE KOEHNE. — <i>Numismatique ibérienne</i> , par M. P. A. BOUDARD. — <i>Het muntregt der Ommelanden</i> , par M. M. O. FEITH. — <i>Kamper-Stempels</i> , par M. W. A. COST JORDENS. — <i>Essai sur les monnaies de Bretagne</i> , par M. BIGOT. — <i>Essai sur les monnaies des Arvernes</i> , par M. PEGHOUX. — M. Alfred Duban. — 4 ^e numéro de la Revue numismatique française. — Hommage rendu aux travaux de M. de Coster sur le classement des deniers carlovingiens. — M. J. Sabatier fait un appel aux amateurs de monnaies byzantines. — M. J. Dirks chargé par l'académie royale d'Amsterdam de continuer le Van Loon. — Médaille de l'hospice des orphelins d'Amsterdam. — <i>Monnaies russes des trois derniers siècles, depuis le czar Ivan Wasiliewicz jusqu'à l'empereur Alexandre II, 1547-1855</i> ; par le général T. F. DE SCHUBERT. — Nouvelles monnaies pour les Indes hollandaises; types inventés et composés par M. Millies d'Utrecht. — Méreaux de Sainte-Waudru, à Mons. — Le président de la Société numismatique décoré par S. M. le roi de Pays-Bas.....	424
NÉCROLOGIE. — M. Dubois-Leys	151
Notice sur M. V. Gaillard, par M. ALEX. PIN- CHART.....	164
M. Jacques de Reichel.....	255
M. Eugène Herry-Vermeulen	237
SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE. — Extraits sommaires des procès-verbaux.	
Réunion du 14 octobre 1856	166
Réunion du 28 octobre 1856	<i>ib.</i>
Réunion du 5 novembre 1856.....	<i>ib.</i>

Réunion du 14 janvier 1857	167
Réunion du 27 février 1857.....	ib.
Réunion du 10 avril 1857	267
Séance du 3 juillet 1857.....	332
Séance du 30 août 1857.....	362
Réunion du 7 juillet 1857	370
Réunion du 30 août 1857.....	371
Réunion du 3 octobre 1857.....	447
Ouvrages reçus.....	168, 268, 372 453



TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES,

AVEC RENVOI AUX PAGES OU ELLES SONT EXPLIQUÉES.



Números des figures.	Números des pages.	Números des figures.	Números des pages.	Números des figures.	Números des pages.	Números des figures.	Números des pages.
PLANCHE I.		6.....	85	5.....	179	PLANCHE XXIII.	
1.....	8	7.....	81	6.....	180	1 à 4..	291
2.....	9	8.....	68	7.....	181	5 à 7..	292
3.....	15	9.....	81	8.....	182	8.....	296
4.....	14	10,11..	82	9.....	185	9.....	292
5.....	18	PLANCHE VII.		PLANCHE XIV.		10 à 15.	295
6.....	117	1.....	84	10.....	184	14 à 16.	297
PLANCHE II.		2.....	72	11.....	185	17.....	295
1.....	55	3 à 10.	91, 92	12.....	186	18, 20..	296
2, 5...	56	11.....	93	15, 14..	187	21.....	297
4, 5...	57	PLANCHE VIII.		15.....	180	22 à 26.	298
6 à 8..	58	1.....	162	PLANCHE XV.		27.....	501
9.....	59	PLANCHE IX.		1.....	229	28, 29..	502
PLANCHE III.		1, 2...	188	PLANCHE XVI.		50, 51..	505
1.....	26	3, 4...	189	2, 5...	252	52 à 54.	506
2.....	27	5.....	190	4, 5...	254	55.....	502
3, 4...	28	6, 7...	191	6.....	257	56, 57..	506
5.....	29	8.....	192	PLANCHE XVII.		58, 59..	507
6 à 9..	160	9.....	195	1.....	246	40, 41..	506
10.....	114	PLANCHE X.		PLANCHE XVIII.		42 à 45.	507
PLANCHE IV.		1, 2...	210	1.....	230	PLANCHE XXIV.	
1, 2...	105	3.....	211	PL. XIX ET XX.		1.....	270
3.....	99	4, 5...	212	1 à 14.	520	2.....	275
4.....	100	6, 7...	215	PLANCHE XXI.		5.....	276
5.....	101	8.....	214	15 à 17.	521	PLANCHE XXV.	
6.....	110	9.....	215	18 à 19.	524	1.....	585
PLANCHE V.		10.....	217	20 à 21.	525	2.....	587
1.....	50	PLANCHE XI.		1, 2...	515	3.....	588
2, 3...	32, 36, 53	11, 12..	218	PLANCHE XXII.		4.....	590
4.....	56	13, 14..	219	1 à 5..	281	5.....	592
5.....	»	15, 16..	220	4 à 8..	282	PLANCHE XXVI.	
6.....	»	17.....	221	9 à 12.	285	6.....	595
7, 8...	44	18.....	225	13 à 17.	284	7, 8...	595
9.....	56, 45	PLANCHE XII.		4 à 8..	282	9, 10..	596
10.....	45	1.....	174	9 à 12.	285	PLANCHE XXVII.	
11.....	44	2.....	225	13 à 17.	284	11.....	597
12.....	45	3.....	169	18 à 22.	285	12.....	598
PLANCHE VI.		PLANCHE XIII.		25 à 25.	286	13, 14..	599
1.....	75	1, 2...	176	26 à 51.	287	15.....	400
2, 5...	76	3.....	177	52 à 55.	288	PLANCHE XXVIII.	
4.....	78	4.....	178	56 à 40.	289	1 à 6..	445
5.....	80			41 à 45.	290		
				46.....	291		



1.

R.



2.

R.



4.

R.



5.

R.



3.

R.



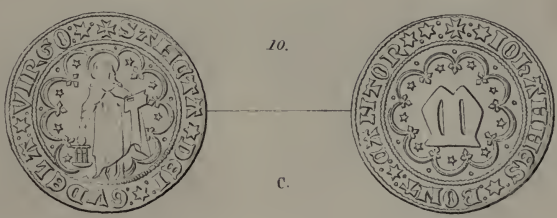
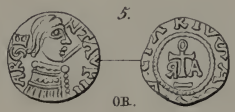
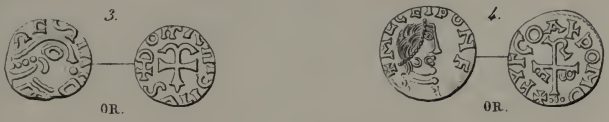
6.

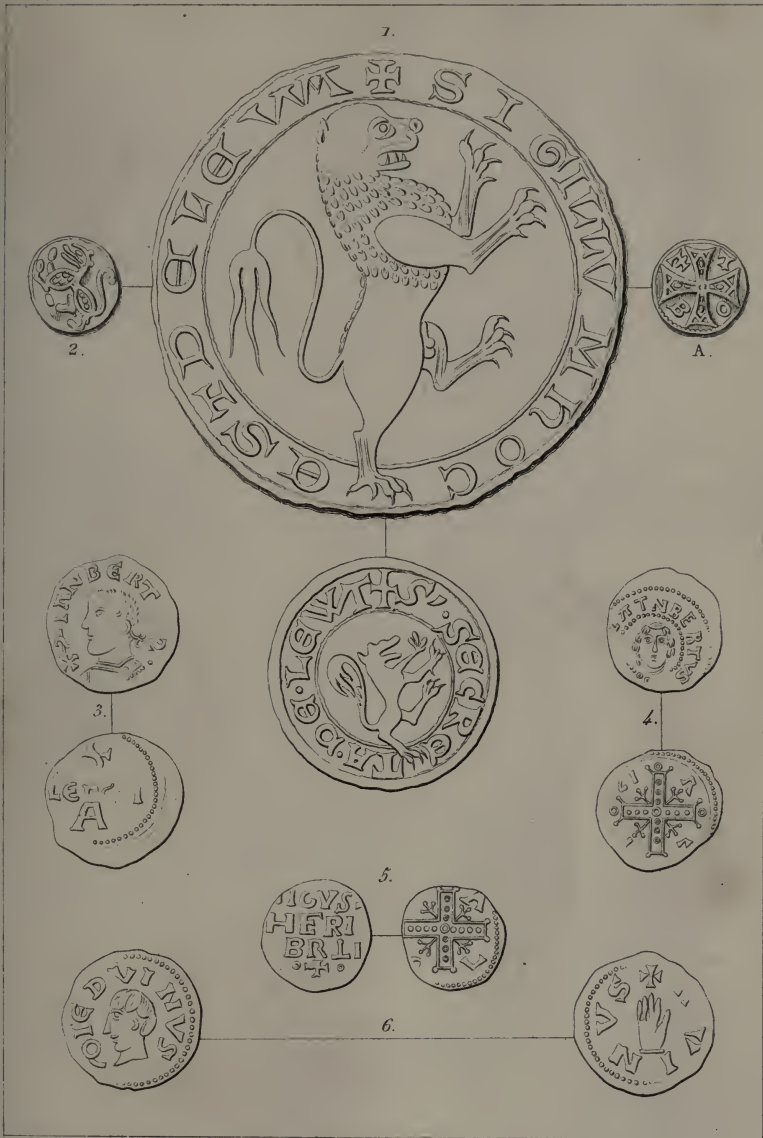
C.

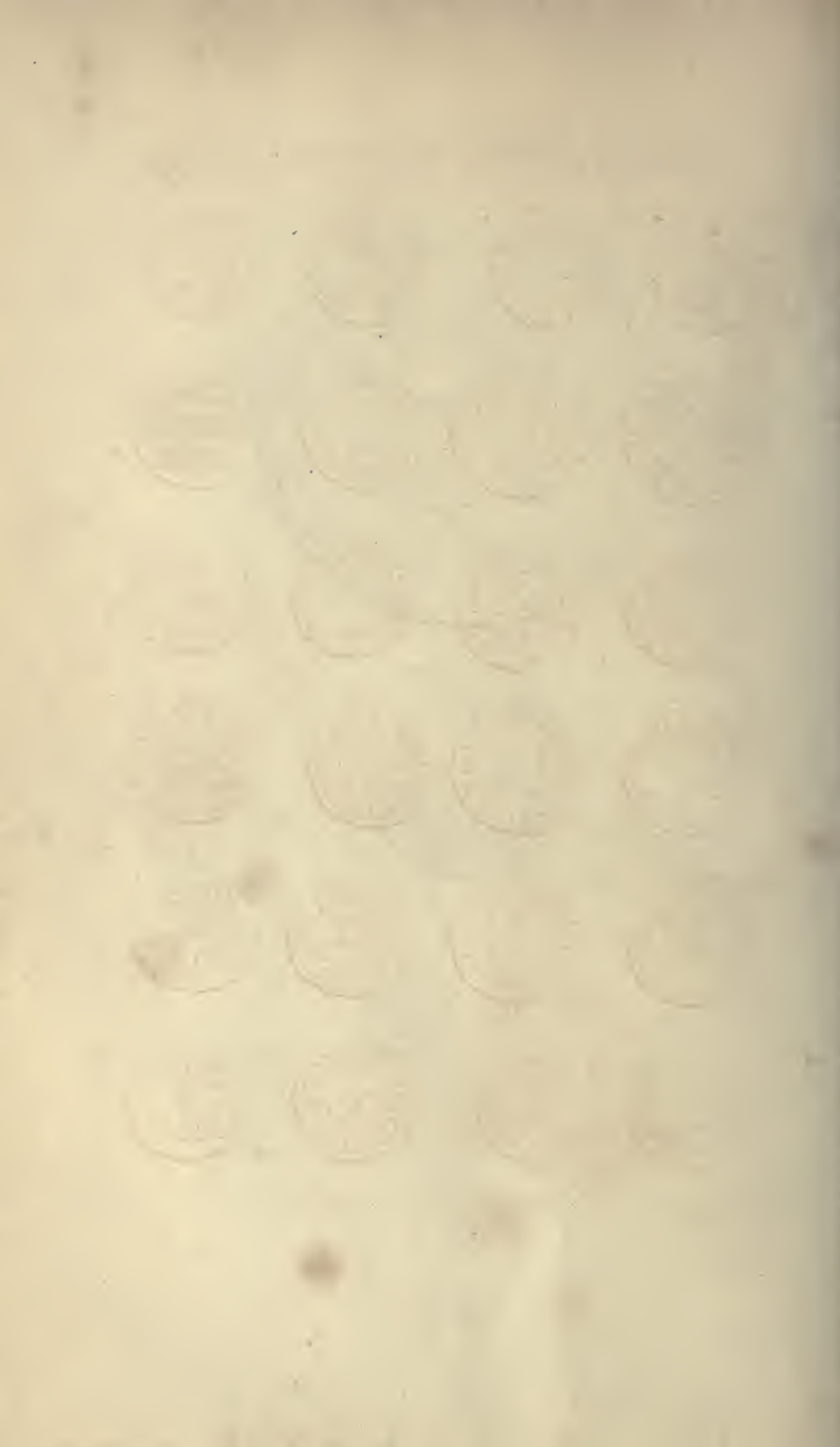


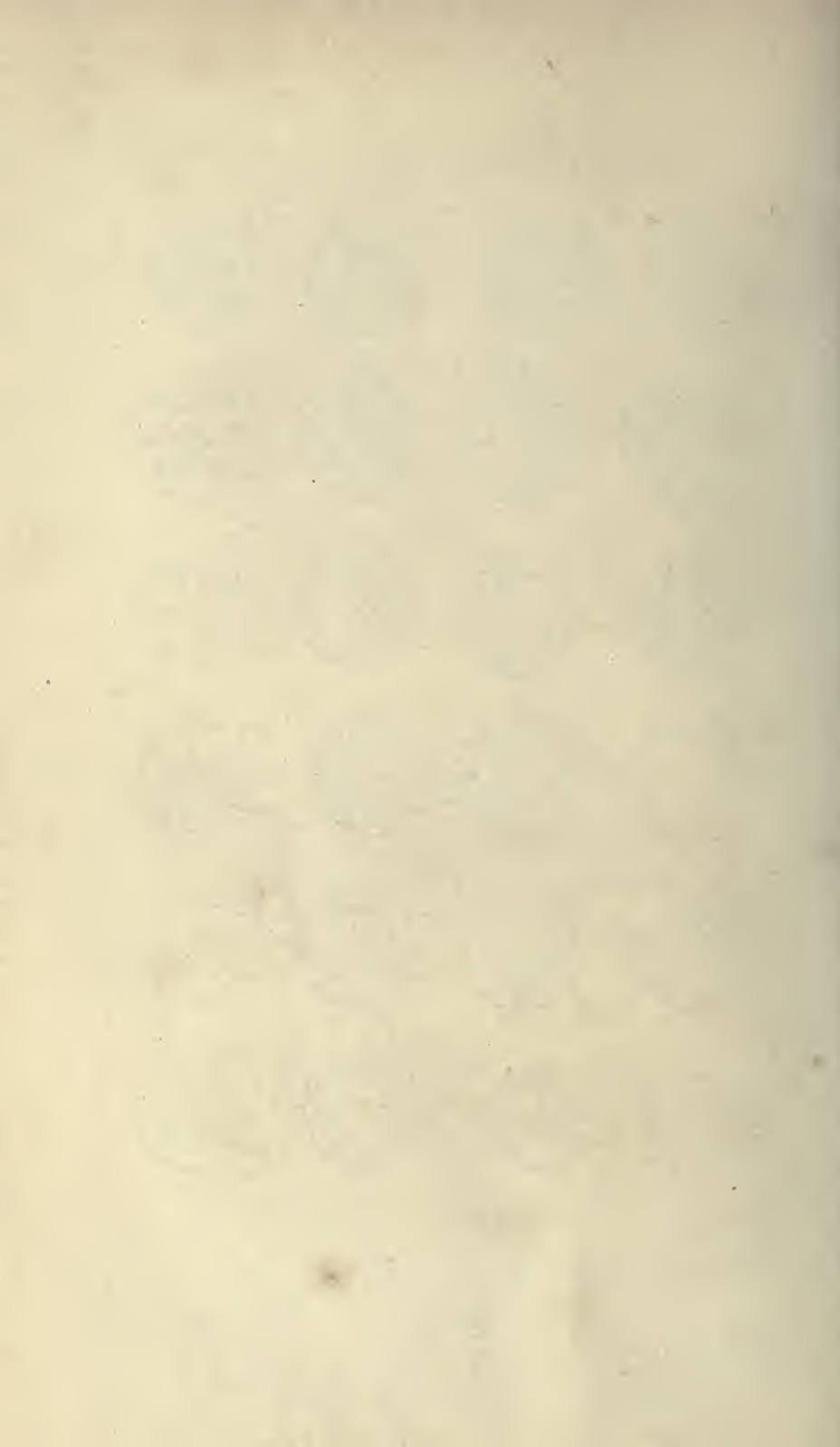






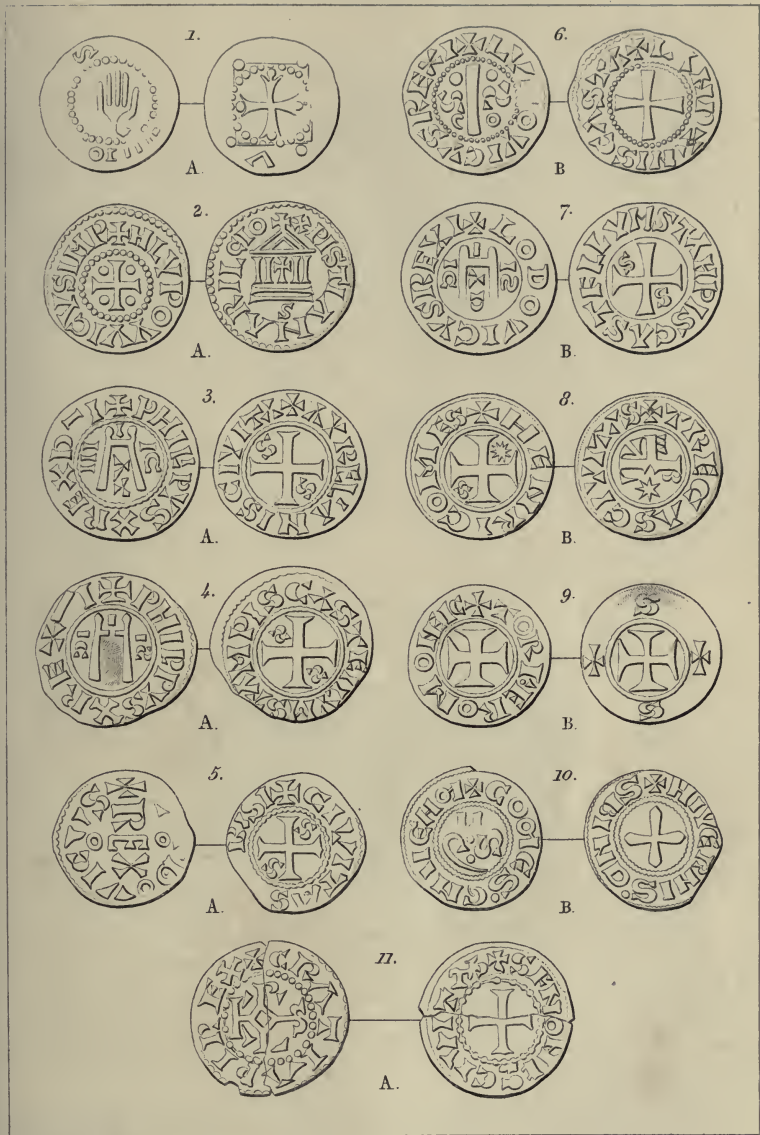




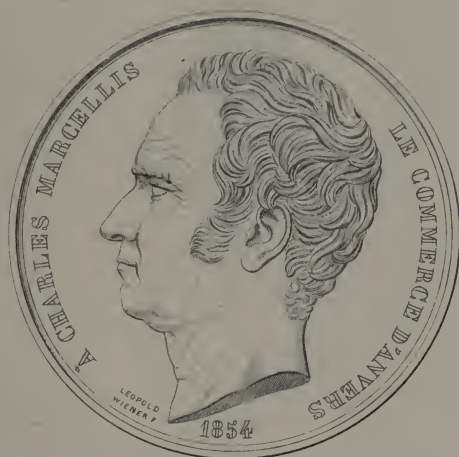


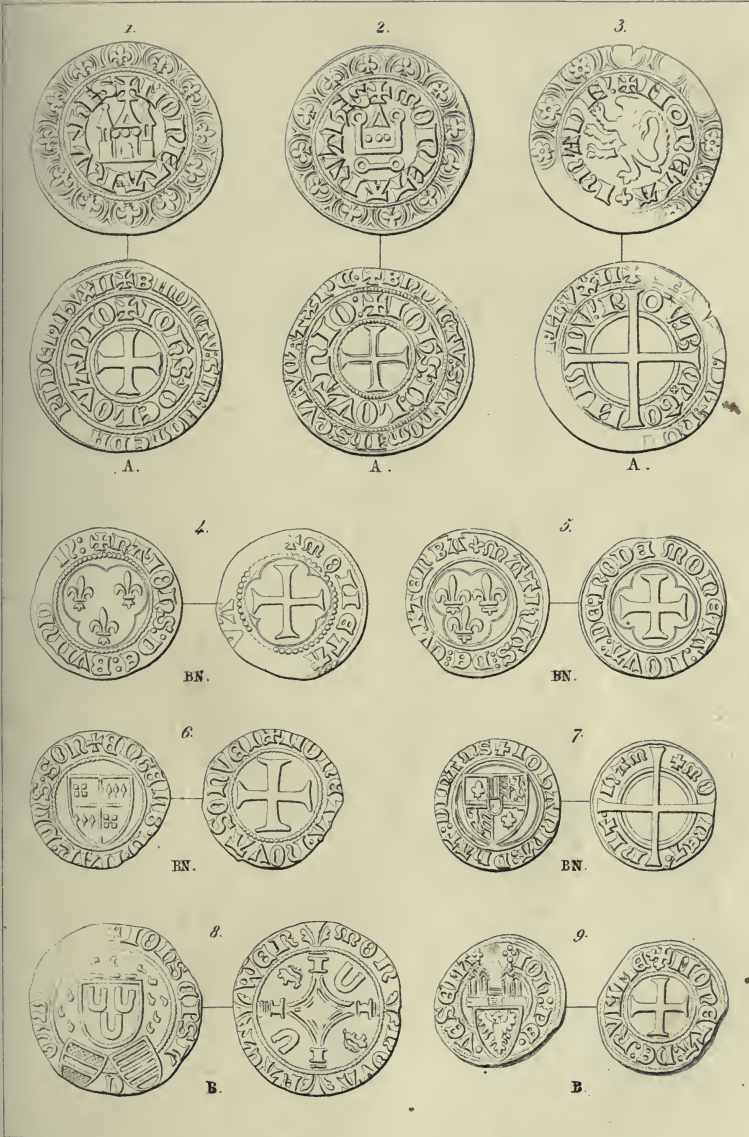






J. Pandoctador del.







2.



c.



c.



2.



P.



7.



c.



3.



c.



8.



c.



4.



c.



9.



c.



5.



c.



10.



c.



21

c



14

c



22

c



15

c



23

c



16

c



17

B



18

L





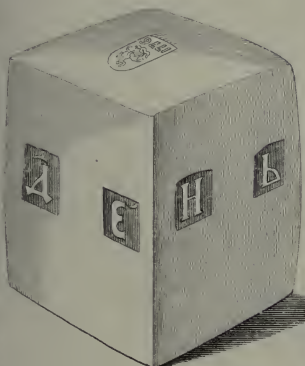


1.



A.

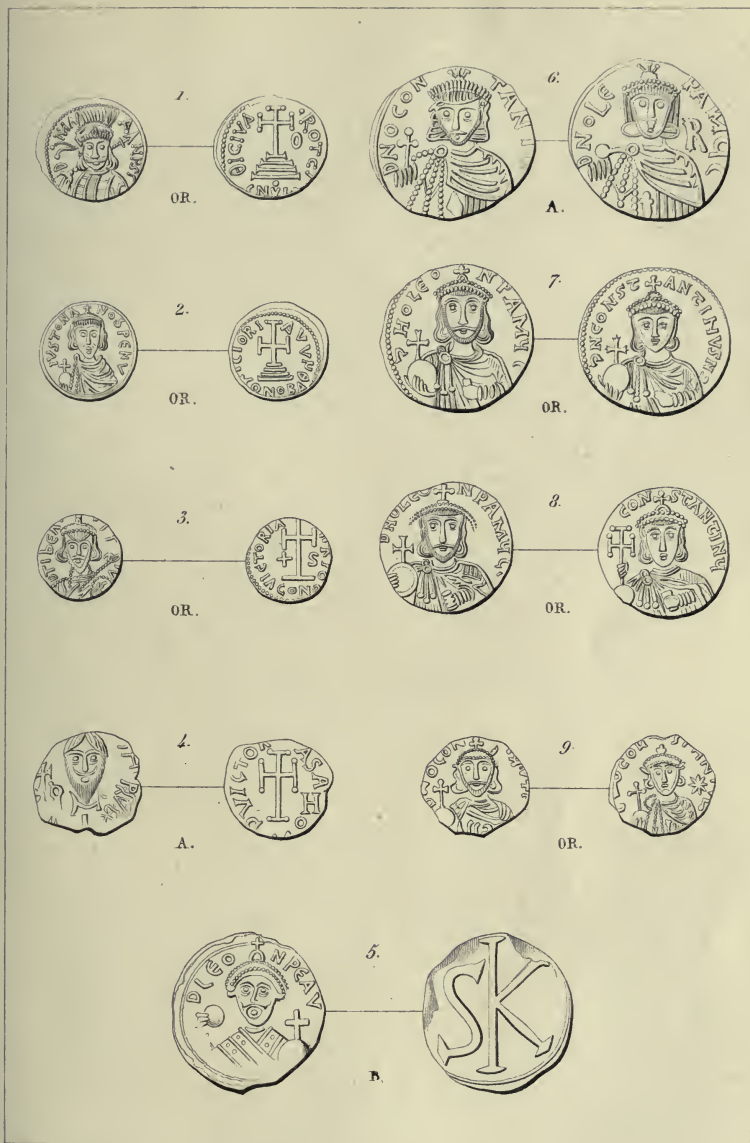
2.



3.



B.





10.



OR.



11.



OR.



12.



B.



13.



OR.



14.

OR.



15.

A.







2.



3.



4.



A.



5.



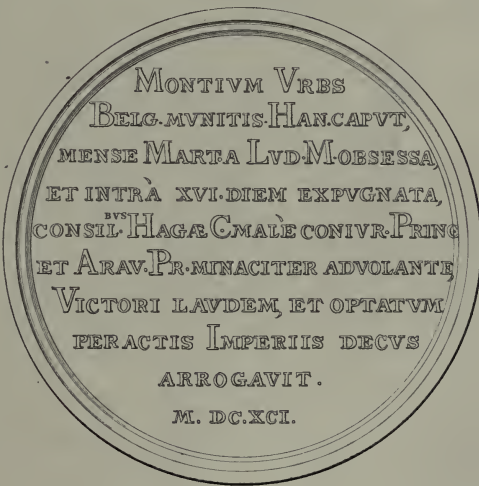
A.



6.



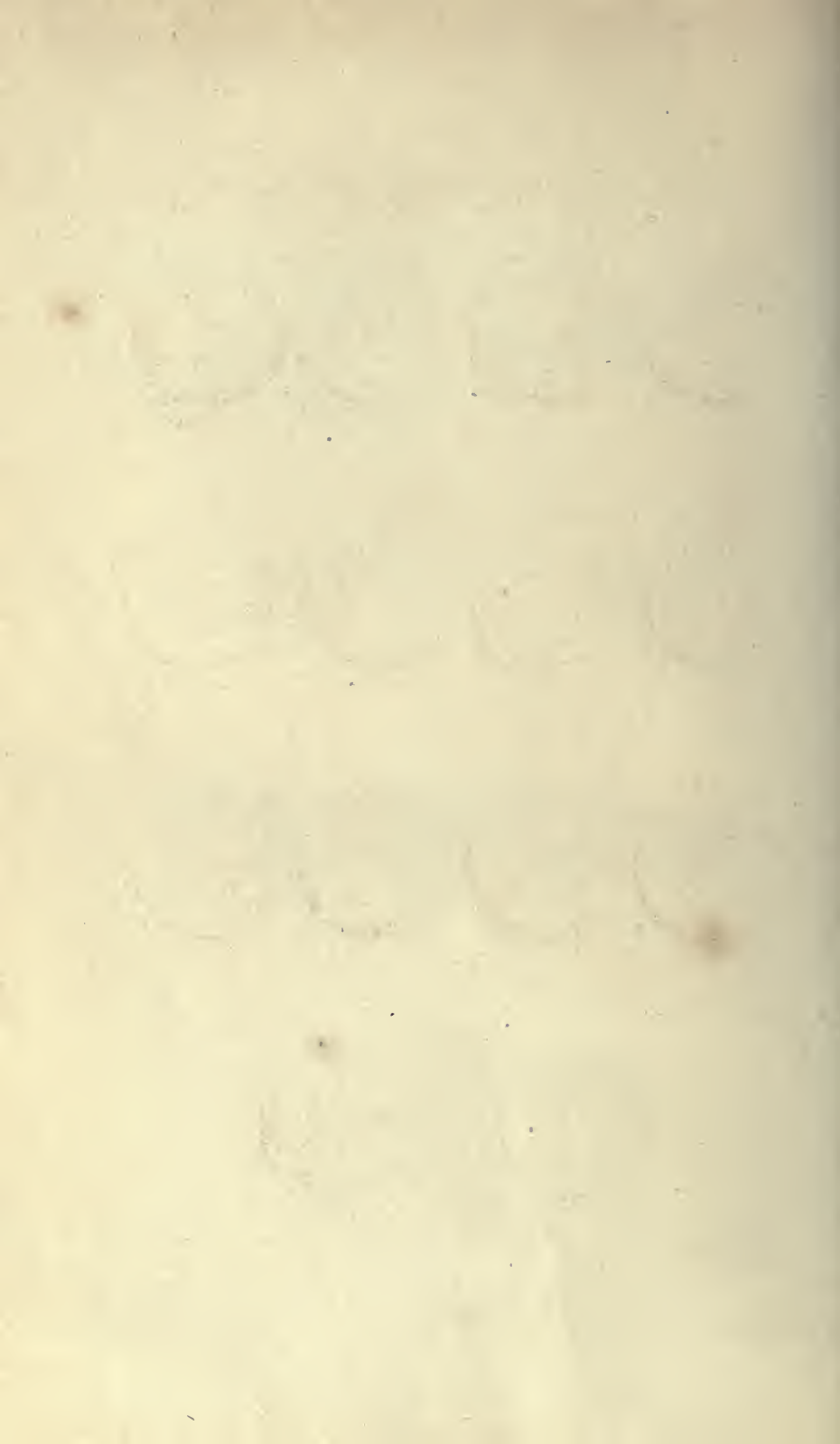
C.





BR.





BR.

8.

11.



9.

12.



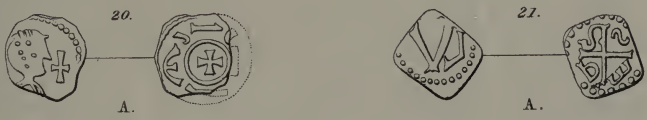
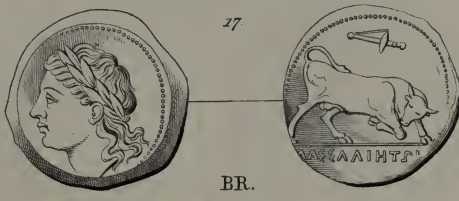
10.

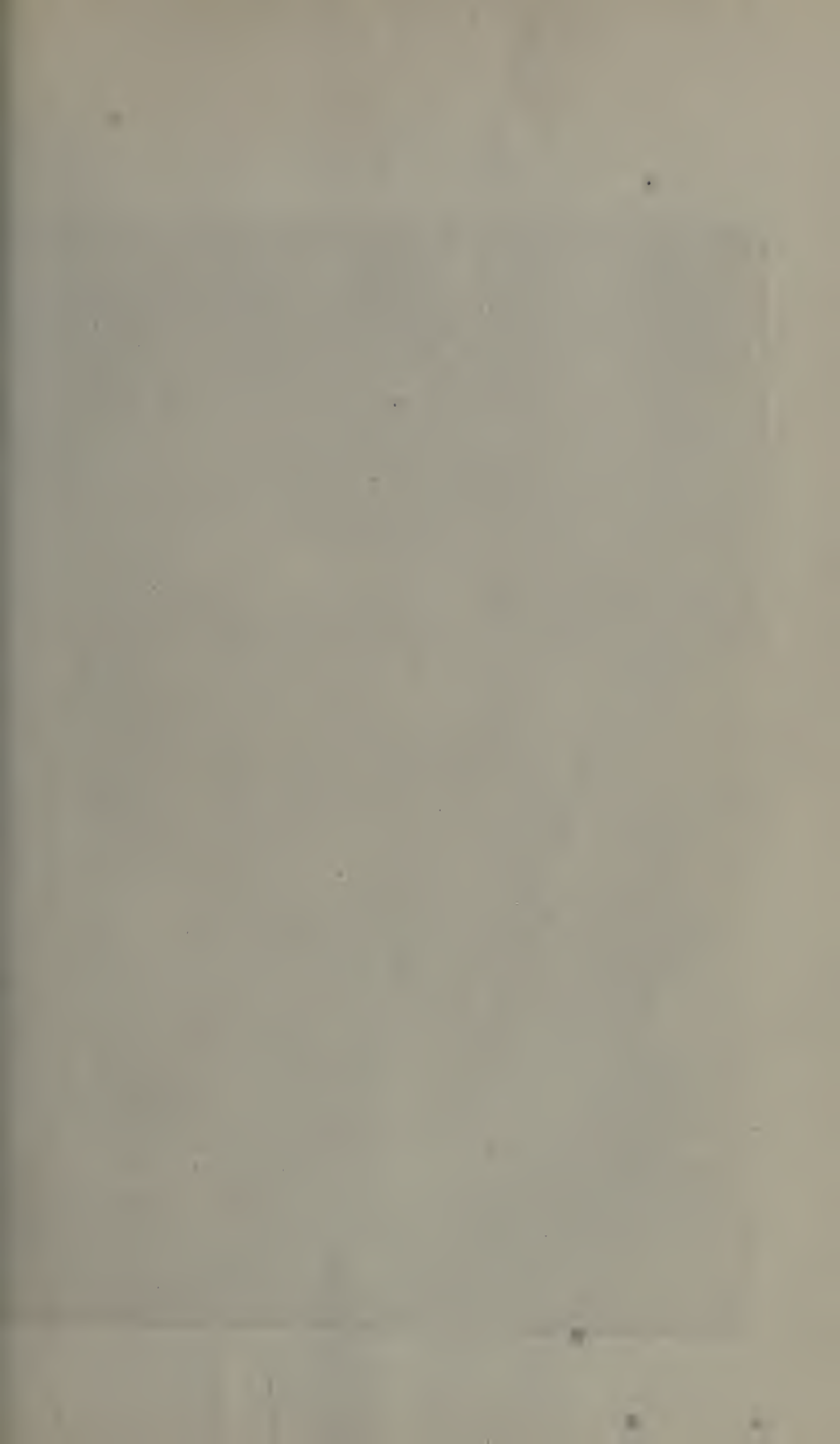
13.

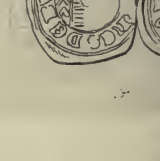
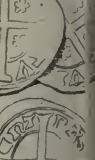
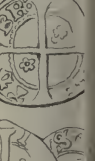
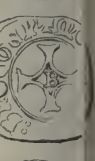
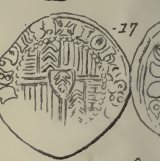
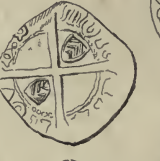
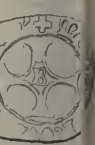
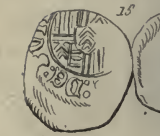


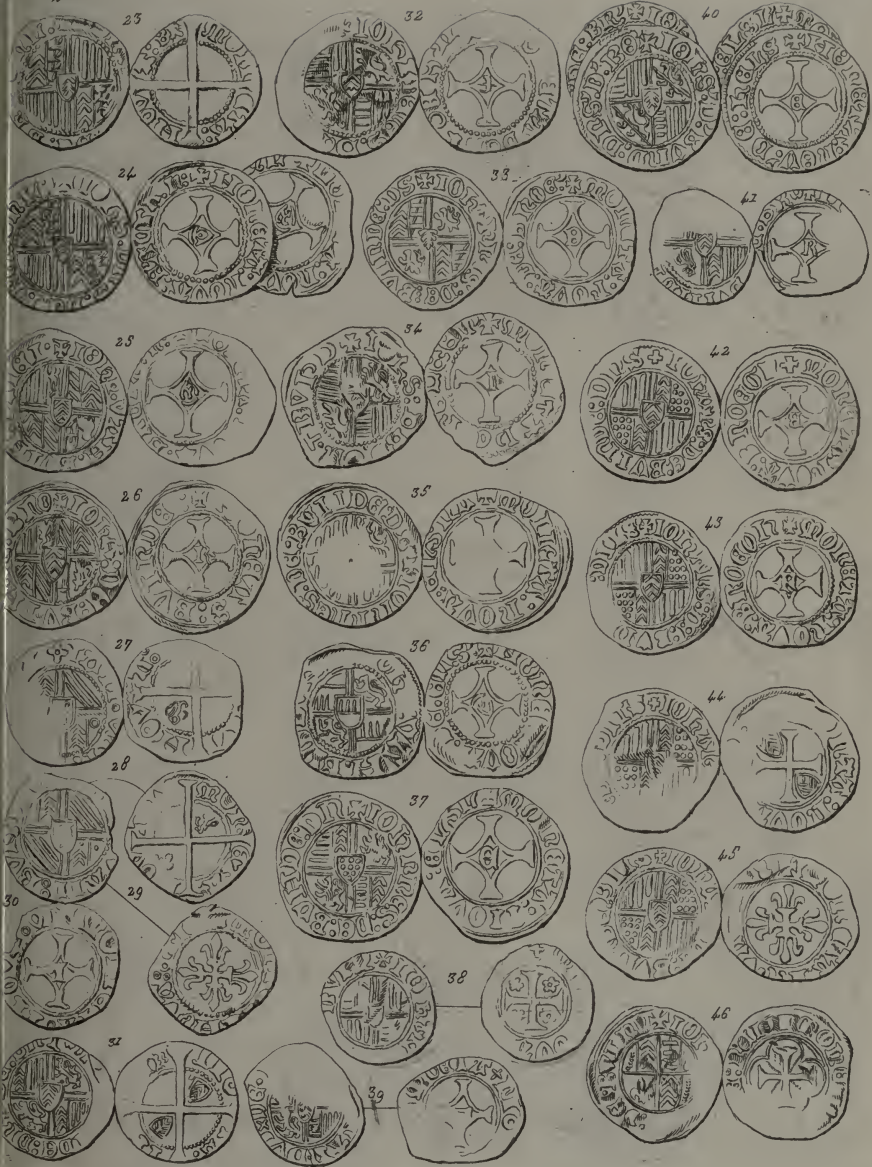
14.



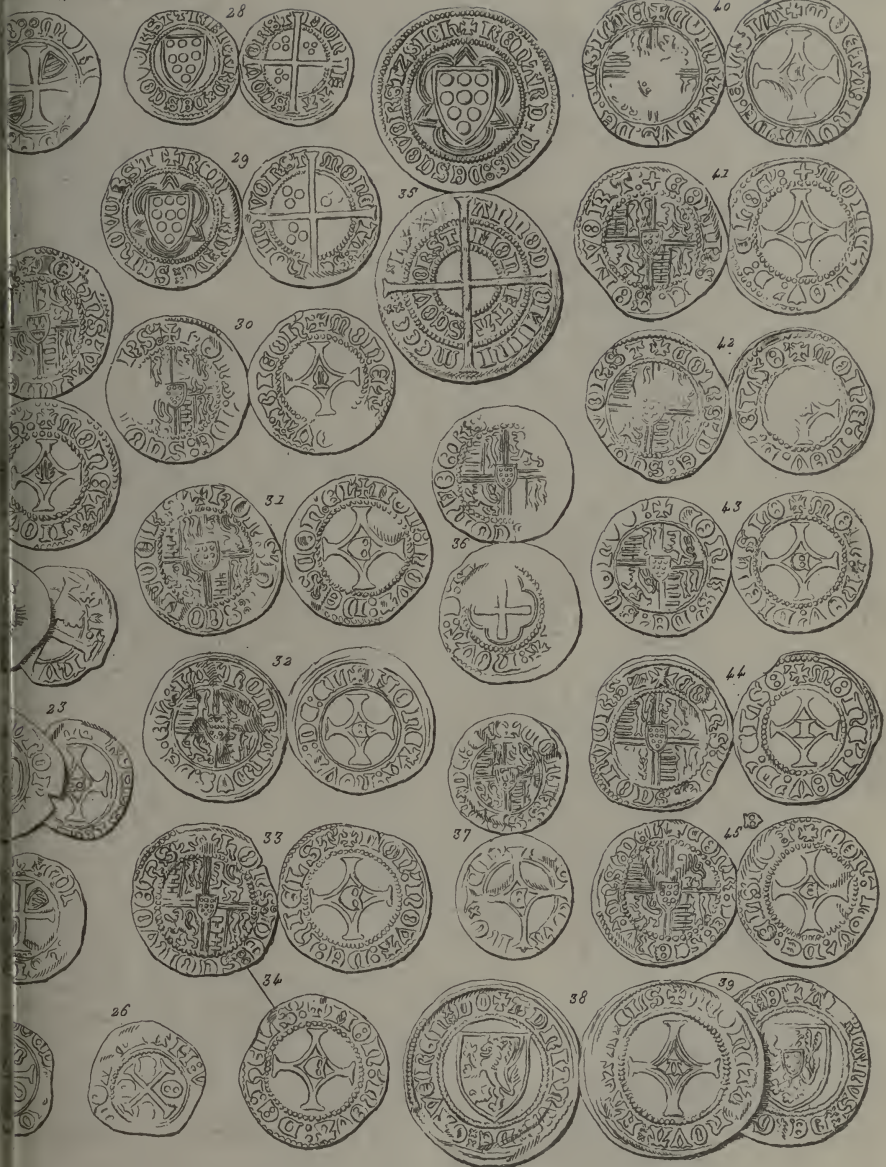














1.



OR.

2.



OR.



3.



B.



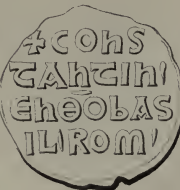
4.



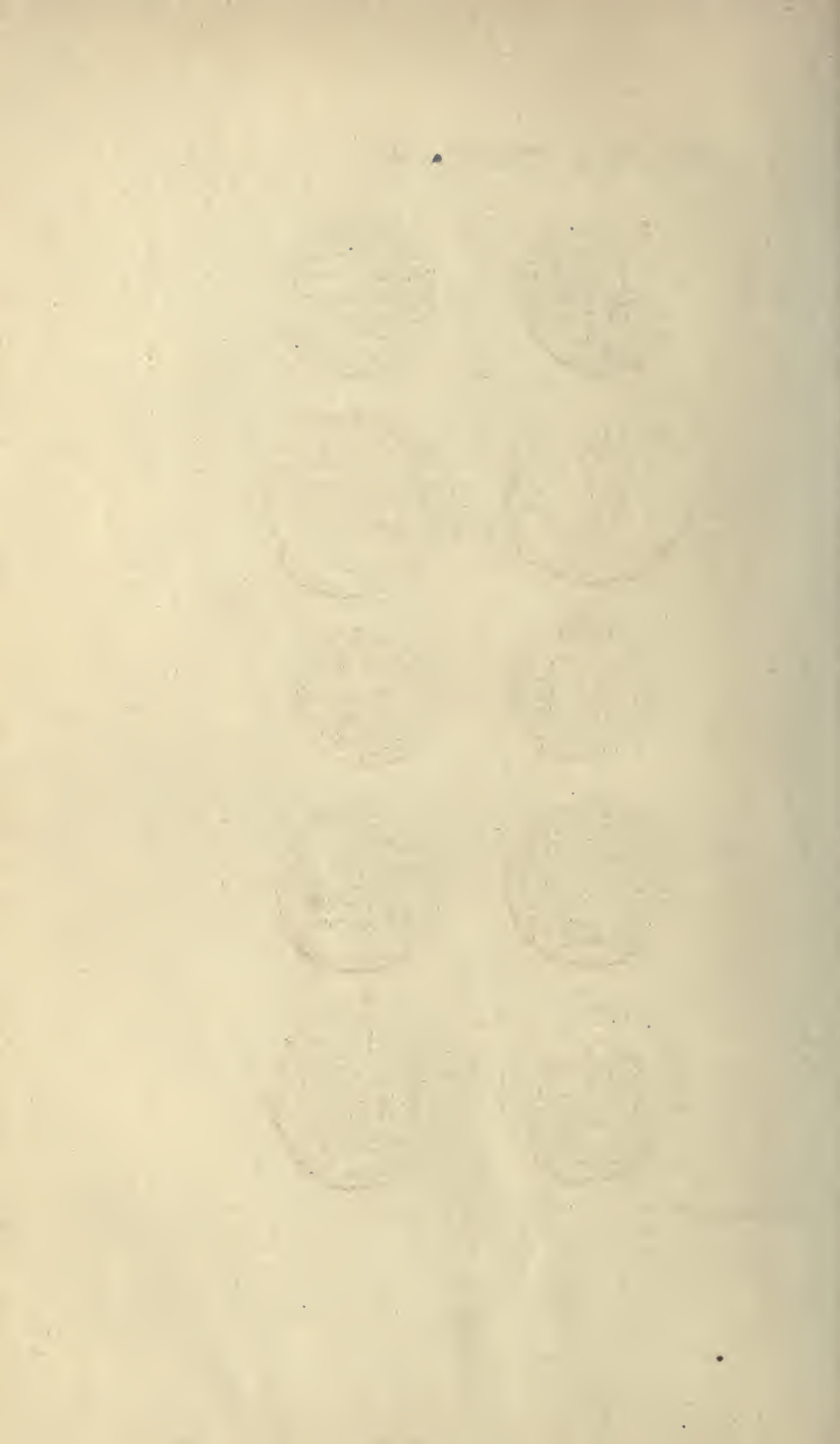
OR.



5.



B.





6.



OR.



7.



B.



8.



OR.



9.



A.



10.



B.



11.



OR.



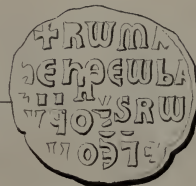
12.



B.



13.



B.



14.



B.



15.



B.





REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

REVUE DE LA

REVUE

REVUE DE LA



REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

—
3^e SÉRIE. — TOME II.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1858

1880

AMERICAN

1880

1880

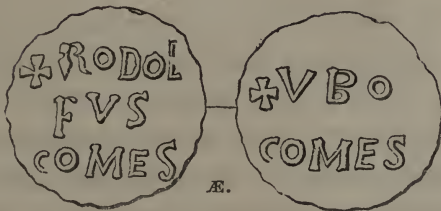


1880

1880

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE BELGE.

PIÈCE DE PLAISIR EN BRONZE
AUX
NOMS DE RODOLFE ET DE HUGUES.



L'espoir de faire quelque découverte soutient les numismates, et les empêche de se laisser intimider par la poussière et le vert-de-gris; aussi, trouvent-ils, parfois, la récompense de leur témérité. En fouillant, il n'y a pas longtemps, dans un sac de médailles de rebut, qu'on m'avait apporté, j'ai découvert une pièce de bronze très-singulière, que je crois inédite et intéressante, et dont voici la description :

✠ RODOLFVS COMES, en trois lignes en travers du champ.

✠ VGO COMES, en deux lignes en travers. — Æ. 7, poids 2 grammes 55.

Quoique la lettre L soit usée en partie, on lit très-bien et sans hésitation, *Rodolfus comes*; il n'en est pas tout à fait ainsi pour l'autre côté de la médaille dont la légende porte réellement *Ugo comes*, car au premier abord on serait tenté de lire *Ubo comes*; ce serait une lecture fautive, car *Ubon*, *Hubon* n'est pas un nom historique et ne se rapporte à aucun personnage connu. Il n'est pas douteux que la seconde lettre est un G, d'une forme bizarre il est vrai, et qui se rapproche beaucoup de la forme du B. En y faisant attention pourtant, on remarquera qu'au lieu de deux boucles ou panses égales se réunissant pour aller se poser sur le milieu de la barre droite, nous voyons ici deux crochets séparés, dont celui d'en bas, beaucoup plus petit, est très-arrondi, et se termine sans aboutir à la barre. La lettre G est une de celles dont la figuration a éprouvé le plus de variations pendant la période du moyen âge. Dans le *Nouveau traité de diplomatique*, par deux bénédictins, on a cherché à rassembler (1) les diverses variétés de ce caractère; je n'y ai pas trouvé la figure exacte que nous avons ici, mais seulement plusieurs variétés dont la forme s'en rapproche assez. Quoi qu'il en soit, cette apparente difficulté de lecture ne doit pas arrêter davantage.

L'absence de l'indication ordinaire du lieu de fabrication, et le peu d'épaisseur du flan, dont le poids est de 2 grammes 55 (2), ce qui est bien peu relativement à son

(1) Tome II, pl. XX et XXI.

(2) Ce poids est presque la moitié de celui des pièces actuelle de 5 centimes dont le module est cependant plus petit.

volume, suffiraient seuls pour faire juger que cette pièce n'était pas une véritable monnaie, quand bien même il ne serait pas reconnu qu'en Occident, à l'époque dont il s'agit ici, la monnaie d'argent était la seule fabriquée. Je ne vois guère effectivement d'exception que pour les monnaies de bronze des princes de Salerne. On doit donc considérer cette pièce comme une sorte de jeton, ou, pour mieux dire, de pièce de plaisir frappée dans une circonstance particulière, et pour servir probablement à un usage tout à fait inconnu maintenant.

Il serait important de reconnaître et de pouvoir déterminer, parmi les divers personnages homonymes, quels sont le Rodolfe et le Hugues dont il est ici question. Je ne vois de possible que deux attributions à divers princes vivant tous à la même époque; l'une à Rodolfe (Raoul), plus tard roi de France, conjointement avec son frère Hugues le Noir, ou son beau-frère Hugues le Grand; et l'autre à Rodolfe II de Bourgogne, avec Hugues de Provence. Il est essentiel de remarquer d'abord, que la fabrique de la médaille, la forme des lettres, la disposition des légendes en plusieurs lignes en travers du champ, tout enfin s'accorde et se réunit pour faire reconnaître la fabrication du x^e siècle.

Richard, dit le Justicier, duc de Bourgogne, mort l'an 921, avait épousé Adélaïde, sœur de Rodolfe I, roi de la Bourgogne transjurane, dont il laissa trois fils, Rodolfe ou Raoul, Hugues le Noir et Boson. Rodolfe succéda à son père au duché de Bourgogne; il avait épousé Emme, fille de Robert, comte de France, qui fut ensuite couronné roi de France, et fut tué l'année d'après dans une bataille, en 923. A sa mort, son fils, Hugues le Grand, et son gendre, Rodolfe

(Raoul), prétendirent à la couronne; après avoir consulté sa sœur, Hugues le Grand céda ses droits à son beau-frère, et le fit couronner roi de France à Soissons. Notre pièce pourrait être attribuée à ce Rodolfe (Raoul), conjointement avec son frère puiné Hugues le Noir, plutôt qu'avec son beau-frère Hugues le Grand; car, d'après le titre de comte, *comes*, donné aux deux princes, la pièce ne pourrait avoir été fabriquée que du vivant de leur père Richard, duc de Bourgogne.

L'autre attribution me paraît préférable. Cette préférence pourrait bien être un peu influencée par le motif que c'est en Provence que la médaille m'a été présentée; et cependant, je dois l'avouer, je ne sais rien de positif sur son origine. Rodolphe II de Bourgogne et Hugues de Provence n'ont jamais régné conjointement sur le même royaume. Aussi, il est bon de le faire remarquer, les noms de ces princes figurent séparément, chacun d'un côté de la pièce, au lieu de se trouver accolés, comme sur un denier de Milan, nous voyons le nom de ce même Hugues et celui de son fils et collègue Lothaire, réunis dans la légende, VGO LOTARIO REGES (1). Mais, non-seulement Rodolphe II et Hugues n'ont pas régné ensemble, ils étaient même compétiteurs. Il faut avoir recours à l'histoire pour rechercher si quelque événement ayant amené un rapprochement entre ces princes, aurait pu occasionner la frappe de notre pièce de plaisir. Voici à ce sujet deux passages tirés de l'*Art de vérifier les dates* :

« Hugues, fils de Thibaut, comte d'Arles....., fut chargé

(1) Voy. COMBROUSE, deuxième race, n° 408.

« du gouvernement du royaume de Provence, avec la qua-
« lité de comte par l'empereur Louis, après que ce prince eut
« été privé de la vue. L'an 923, de concert avec Rodolfe,
« roi de la Bourgogne transjurane, il chassa de Provence
« les Hongrois qui avaient pénétré d'Italie en ce pays. Ces
« barbares étant revenus l'année suivante, les deux princes
« ne se trouvèrent pas en force pour les repousser. Ils
« traversèrent impunément la Provence et passèrent en
« Languedoc. Tout ce que Rodolfe et Hugues purent faire,
« fut de tomber sur leur arrière-garde, qu'ils taillèrent en
« pièces sur les bords du Rhône (1). »

« Rodolfe II, roi de la Bourgogne transjurane, appelé
« par les Italiens, en 922, passe les Alpes, et il est couronné
« roi d'Italie par l'archevêque de Milan..... Mais, la dis-
« position des esprits ayant changé à son égard, l'an 923
« les Italiens envoient une ambassade à Hugues, l'invitant
« à venir se rendre maître de leur pays. Hugues, oubliant
« les obligations qu'il avait à Rodolfe, se rend aux invita-
« tions des rebelles, et Rodolfe se retira en Bourgogne....
« Les Italiens le rappelèrent, l'an 933, contre Hugues dont
« ils étaient mécontents; mais les deux princes firent en-
« semble un traité par lequel Hugues céda une partie de la
« Provence à Rodolfe pour qu'il le laissât jouir tranquille-
« ment du royaume d'Italie. Rodolfe, par ce traité, devint
« proprement le premier roi d'Arles (2). »

Comme on le voit par ces passages historiques, il y
a eu deux occasions de rapprochement momentané entre

(1) *Art de vérifier les dates*, t. X, p. 579 de l'édition in-8° de 1818.

(2) Même vol. X, p. 585, même édition.

Rodolfe et Hugues : lorsque ces princes, chacun avec son armée, se sont réunis pour combattre les Hongrois, et enfin lorsqu'ils se sont entendus pour passer ensemble le traité d'échange de la Provence contre les droits au royaume d'Italie. Le titre de *comes*, comme je vais le dire tout à l'heure, fait donner la préférence au premier de ces événements, pour l'attribution de notre médaille. Je crois donc pouvoir en rapporter la fabrication à l'an 923, pour l'inauguration de l'alliance guerrière, ou soit à l'année suivante pour la célébration de la défaite de l'arrière-garde des Hongrois.

Pour chercher à expliquer comment des princes souverains se sont contentés de prendre ici le simple titre de comte, *comes*, il faut d'abord se souvenir qu'en Provence, Hugues n'avait effectivement jamais porté d'autre titre que celui-là (1). Il est bon aussi de faire remarquer que Rodolfe III, petit-fils de Rodolfe II, qui possédait les deux royaumes de Bourgogne, ne prend pas le titre de roi sur sa monnaie frappée à Lyon (2); il en est de même encore de Henri III, fils de Conrad, sur son denier frappé aussi à Lyon (3). Cette modestie proviendrait-elle d'un usage particulier du royaume de Bourgogne? C'est ce que je ne suis pas en état de décider.

(1) « Il est vrai qu'il (Hugues) s'abstint du titre de roi, et qu'il se contenta de celui de comte; mais à quoi bon cette modestie, s'il usurpait la véritable royauté. » (GAUFRIDI, *Histoire de Provence*, p. 40.)

(2) Voy. ce denier gravé, pl. VII, n° 1, de l'*Atlas numismatique du moyen âge* de LELEWEL, et dans la *Revue numismatique*, 1858, pl. VII, n° 3.

(3) M. DE LONGPÉRIER a publié ce denier dans le catalogue Rousseau, p. 242.

Peut-être aussi est-il permis de considérer le mot *comes* comme un titre purement militaire, ayant ici l'acception de compagnons, d'associés traitant sur le pied de l'égalité, égalité qui aurait semblé détruite si Rodolfe seul s'était paré du titre royal.

Je ne vois rien de mieux à proposer pour l'attribution de cette singulière pièce; si on lui trouvait un meilleur classement, je suis tout disposé à l'accepter.

M^{is} DE LAGOY.

MONNAIES ANCIENNES

TROUVÉES EN FRISE.

PL. I ET II, FIG. 1 A 15.

Les relations commerciales que les Frisons entretenaient avec les Romains et leurs successeurs, les Francs, doivent faire supposer que déjà, pendant les neuf premiers siècles de notre ère, l'usage de la monnaie leur était indispensable.

J'ai indiqué et développé cette nécessité dans mes recherches sur le commerce des Frisons depuis les temps les plus reculés jusqu'à la mort de Charlemagne (*).

Une des conséquences naturelles de ces relations fut d'amener, dans le pays, en échange de ses produits, une grande quantité de monnaies étrangères. Plusieurs de ces pièces furent, comme cela arrive d'ordinaire, perdues, éparpillées et enfouies dans le sol. Le hasard les fait reparaître; et de nos jours, que l'attention est fixée sur elles depuis environ un quart de siècle, elles sont recueillies avec intérêt.

Grâce aux soins de la Société historique, archéologique et littéraire de la Frise, et de quelques particuliers qui se forment des collections de médailles et de monnaies, une grande partie des pièces trouvées récemment en labourant

(*) *Geschiedkundig onderzoek van den koophandel der Friesen, van de vroegste tyden tot aan den dood van Karel den Grooten.* Utrecht, 1846, pp. 88-92, 187-191.

les champs ou surtout en enlevant les *tertres* (*terpen*), antiques refuges contre l'impétuosité de la mer du Nord, ont été conservées.

Ces tertres, élevés pendant les premiers siècles de notre ère, ou en partie peut-être encore plus tôt, contiennent de la terre végétale qui repose improductive depuis la construction de ces collines artificielles. Ils fournissent un excellent engrais pour les terres plus ou moins épuisées ou d'une situation plus basse. C'est surtout en les enlevant que le travailleur trouve, de temps en temps, des monnaies romaines, mérovingiennes, carlovingiennes ou du moyen âge, plus rarement des monnaies byzantines (excepté celles de Justinien); les monnaies anglo-saxonnes manquent presque totalement. Les pièces qui sont entrées dans la petite collection de la Société susdite ont été mentionnées par moi dans les comptes rendus annuels ⁽¹⁾ de cette réunion scientifique, ou dans le *Vrye Fries*, recueil de mélanges historiques, archéologiques et littéraires, publié par la Société frisonne ⁽²⁾.

Ordinairement ces monnaies, surtout les monnaies d'or se trouvent isolées. Deux trouvailles assez grandes de deniers carlovingiens y font exception. L'une eut lieu en novembre 1840, à *Rys*, dans le *Gaasterland*, la partie classique de

⁽¹⁾ *Aanwinsten der penning-verzameling van het Friesch Genootschap, van geschied-, oudheid- en taal-kunde* (Verslagen, 1841-1857).

Monnaies romaines, t. I, in-8°, pp. 86, 129, 130, 160, 162, 167, 240, 270, 501; t. II, pp. 55-57, 144.

Byzantines, t. I, pp. 258, 259, 270.

Mérovingiennes, t. I, pp. 91, 166, 259, 500; t. II, p. 5.

Carlovingiennes, t. I, pp. 85, 128, 167, 271, 299.

⁽²⁾ Par feu M. DEKETH, t. I, pp. 258-260.

la Frise, où se trouve la ville antique de *Staveren*, et où le seul *hunneped* (dolmen) a été trouvé, et l'autre dans un tertre, à Oosterend. — Malheureusement, la première trouvaille, d'ailleurs assez dispersée, n'offrit pas beaucoup de variétés de coins (1), et la seconde, au nombre de 500 à 600 pièces, se composait uniquement de deniers de Louis le Débonnaire avec *Christiana Religio*, sans variétés. Cette dernière circonstance nous a affermi dans notre opinion, quelque part autrefois énoncée, que ces monnaies avec *Christiana religio* étaient marquées expressément de cette légende, parce qu'elles étaient destinées à servir de présents de baptême à des païens convertis. Il nous paraît du moins qu'on peut supposer avec quelque fondement que le possesseur de ce petit trésor était un Frison converti, qui l'avait rapporté du pays des Franks comme présent de baptême, et qui l'avait enfoui craignant la vengeance ou la rapacité de ses compatriotes idolâtres et zélateurs du paganisme.

Quelques autres monnaies carlovingiennes, provenant d'une trouvaille beaucoup plus petite, furent recueillies par M. de Coster, pendant son séjour en Frise, et lui servirent aussi à élaborer ses recherches intéressantes sur les monnaies de cette époque.

En visitant de temps en temps la collection d'un zélé amateur de médailles et surtout de monnaies, M. *Bloembergen Santee* à Lewarde, plusieurs *sols d'or*, *quinaires* et *tiers de sol* fixèrent mon attention. Je les examinai plus attenti-

(1) La plupart des monnaies étaient des deniers de *Louis le Débonnaire*, avec *Christiana Religio*; des deniers de *Lothaire*, avec la même légende, et de *Dorestatus*, excepté quelques deniers de *Metullo* avec *Karlus*, etc.

vement et les attribuai définitivement autant que mes ressources littéraires le permirent, j'en pris des empreintes, et j'offris l'un et l'autre à la Direction de la *Revue numismatique belge*, qui les trouva assez intéressantes pour être presque toutes lithographiées.

Il me reste maintenant à les décrire et à les classer. Pour plusieurs causes, il ne me sera permis que de le faire assez superficiellement, et je prie les lecteurs de la *Revue* de suppléer à ce qui y manquera. J'espère que la pauvreté des sources *numismatiques* et littéraires qui sont ici à ma disposition me servira d'excuse.

Je suivrai l'ordre des numéros des planches.

N° 1. Tiers de sol. Imitation barbare des monnaies de Justin et Justinien. Légendes indéchiffrables mais tirées de ces monnaies, comme l'indiquent les lettres Ω T N Ω (*Justinus*) de l'avvers, qui représente un buste avec diadème, tourné à droite, comme le revers une Victoire marchant, défigurée.

Le rivage de Dombourg, en Zélande, a fourni trois de ces monnaies, mais elles sont plus grandes. Voyez M. C. A. Rethaan-Macaré, dans sa brochure très-intéressante : *Tweede verhandeling over de by Domburg gevonden romeinsche, frankische, brittannische en andere munten*. Middelbourg, 1856, p. 11, pl. I, n° 5, où cet auteur cite *Lenormant, Revue*, 1853, p. 113, qui a donné la figure d'une monnaie semblable.

N° 2-4. *Quinaires* ou tiers de sol barbares. Imitations des monnaies impériales. Légendes, pour moi du moins, indéchiffrables, mais dont celles du revers imitent, ainsi que les figures, la Victoire marchant et les légendes *Victoria Augustorum* et *Conob* des monnaies des empereurs.

N° 5. Tiers de sol.

Av. Buste avec un casque ou bonnet, tourné à gauche.

Légende : ✠ MARSALLO.

Rev. Croix doublée au centre, et deux points. Légende : TROCLINHST.

Ce tiers de sol de *Marsal*, ville fortifiée de Lorraine, proche de la Seille (Meurthe), ne se trouve pas parmi les tiers de sol figurés à la pl. XXIX, n° 13-19, des *Monétaires mérovingiens* de COMBROUSE, Paris, 1843. *Troclinhst* le monétaire n'y est pas indiqué; peut-être est-ce le même nom que *Troglinus*.

N° 6. Tiers de sol.

Av. Buste très-grossier tourné à gauche, entouré des lettres M — LE.

Rev. Croix avec LV entouré d'un cercle de perles et de quelques lettres assez illisibles.

L'auteur des *Monétaires mérovingiens* a fait graver une monnaie assez semblable à la pl. XXVIII, n° 9. L'index le mentionne ainsi : « *Dégradation du type de Sigebert II à Marseille ?* » Sans doute à cause des lettres : MLE (*MasiLiaE* de l'avvers, mais les lettres LV du revers me paraissent une abréviation de *Lugduno* (Lyon).

N° 7-8. Tiers de sol de *Metz* (*Metæ*), capitale du pays *Messin*, au confluent de la Moselle et de la Seille.

N° 7. *Av.* Buste avec bonnet tourné à droite. Légende : IIETTIS CIVETAT.

Rev. Croix simple avec CA, indiqués comme des initiales de *ClotArius* (Clotaire). Légende : NEVDELENVS MONE.

Les monétaires *Theudelenus*, ou *Theodlienus*, *Eudelenus*.

Naudelenus ou *Neudellius*, sont cités comme monétaires de Metz par LELEWEL, *Numismatique du moyen âge*, t. I, p. 80 : l'orthographe *Neudelenus* offre une variété. Confrontez les n^{os} 5 à 9 de la pl. XXXI des *Monétaires mérovingiens*.

N^o 8. *Av.* Buste avec une couronne perlée, tourné à droite. Légende, M(etis) C(ivi)TATI.

Rev. Croix simple. CA. Légende rétrograde ...MONET...

N^o 9. Tiers de sol (à fleur de coin).

Av. Buste tourné à droite. AVDER ✠ ICI.

Rev. Croix prolongée et montée sur un globule ✠ FREDVLFO.

En lisant, au lieu de *Auder ✠ ici*, ✠ *Iciauder*, comme la croix précédant la légende l'indique, nous trouvons (selon M. de Coster), dans cette monnaie, un tiers de sol d'*Issoire*.

Le monétaire *Fredulfo* nous est inconnu : *Lelewel* indique, t. I, p. 79, FREDVLIVS, Fredulfus de Breccio, *Broyes* en Champagne.

N^o 10. Tiers de sol.

Buste tourné à droite. La légende : SANETONM, indiquera la ville de *Saintes*, *Santones*, capitale de la Saintonge, sur la rive gauche de la Charente, à 15 lieues de la Rochelle.

Rev. Croix ancrée, rehaussée par un globule. ELFDIIO MON, peut-être ELFRIDO.

La monnaie de *Saintes* de la planche XLI n^o 11, des *Monétaires mérovingiens* a aussi la croix ancrée.

N^o 11. Pièce (coulée?) d'argent.

Av. Buste avec diadème tourné à droite.

Rev. Croix large entourée de trois globules et d'une figure ressemblant à une aile.

Peut-être une imitation des petites monnaies de l'empereur Héraclius.

N° 12. Tiers de sol.

Av. Buste avec bonnet ou diadème tourné à droite. Légende : ANIEAVAIIOVVAPAX ou quelque chose de semblable, car les lettres sont très-mal formées.

Rev. Croix haussée sur un globe : M—A et . : : : Légende : VICTORI AVTOAV au lieu de VICTORIA AVGVSTORVM. Exergue : O : : OE, pour imiter CONOB.

Cette monnaie est beaucoup plus petite qu'une monnaie figurée à la pl. XXXIX; des *Monétaires mérovingiens*, comme un sou d'or de *Maurice Tibère*, frappé à Marseille.

N° 13. Sou d'or de *Théodose le Jeune*, années 402-450.

Av. Tête casquée ou buste en costume militaire. Légende : DN. THEODOSIVS P. F. AVG.

Rev. Femme (Rome) assise, tenant de la main droite le globe orné de la croix; derrière le siège, une étoile. Légende : VOT(is) XXX MVLT(is) XXXX. ☉.

La légende se termine par une figure qu'on pourrait prendre pour un marteau, pour le signe du lieu où la monnaie a été frappée, ou comme une lettre numérale. E, indiquant le nombre 5; ce qui nous semble préférable, ainsi qu'à M. Meyer de la Haye, qui nous a suggéré cette idée avec d'autres observations.

N° 14. Sou d'or d'*Anastase* (491-518).

Av. Buste en costume militaire. Légende : DN. ANASTASIVS. P. P. AVG.

Rev. Ange marchant, et tenant une longue croix; à gauche, devant lui, une étoile. Légende : VICTORIA AVGGGT. — CONOB.

N° 13. Sol d'or, extrêmement barbare.

Ce sol d'or représente à l'avvers quelques traces d'un buste tourné à droite et des restes du nom de *Ludovicus*.

Le revers contient une croix, un cercle et des lettres indéchiffrables.

C'est une imitation barbare des sous d'or de *Louis le Débonnaire*, où on lit ⁽¹⁾ : DN. HLVDOWI IMP AVG ou HLVODOVICVS AVG et MVNVS DIVINVM.

Comme ces monnaies barbares se trouvent assez souvent dans notre pays, on suppose qu'elles ont été frappées par les Normands qui envahirent la Frise.

DIRKS.

Lewarde. Janvier 1858.

(1) Voy. LE BLANC, *Traité des monnoyes de France*, Amsterdam, 1692, pl. 9, n° 2.

QUELQUES MONNAIES INÉDITES.

PL. III, FIG. 1 A 11.

La Société archéologique de Namur nous a fait parvenir, afin de les déterminer, plusieurs monnaies, dont la plus grande partie a été découverte dans le port Grognon, à l'embouchure de la Sambre, en cette ville. Nous avons trouvé, dans cet envoi, plusieurs pièces inédites que nous nous empressons de faire connaître.

1. *Av.* Légende barbare, dont les dernières lettres IEM seules sont reconnaissables. Profil droit à cheveux hérissés.

Rev. Dans un grènetis, une croix pattée, à laquelle sont appendus des imitations des lettres A et W. O. Poids, 1.22. (Fig. 1.)

Cette pièce, qui fut trouvée dans le fossé de la route de Waret à Hanret, province de Namur, est une imitation barbare d'un tiers de sol mérovingien.

2. *Av.* Église à trois tours, dont celle du milieu est entre deux annelets; le tout inscrit dans un cercle entouré d'un grènetis.

Rev. Croix pattée, cantonnée de quatre V; légende usée, dont la lettre M seule est encore reconnaissable; poids, 0,90 (Fig. 2.)

Nous ne ferons, au sujet de ce denier, aucune conjecture, nous contentant de faire observer que, par son type et par son poids, il semble appartenir à la Belgique et frappé pendant la première moitié du XII^e siècle. Le bâtiment de l'avers offre une certaine analogie avec ceux dont sont empreints plusieurs deniers que M. Meyers a fait connaître dans la *Revue de la numismatique belge*, 2^e série, t. III, pl. VI.

3. *Av.* Lion debout, à gauche.

Rev. Croix pattée, à jour, cantonnée de : B — T — S — M.

A. Poids, 0.35. (Fig. 3.)

Cette obole de Henri III, duc de Brabant (1241-1261), est au même type que le denier, dont différentes variétés ont été publiées par plusieurs numismates, et entre autres par M. Van der Chijs (1).

4. *Av.* I · D — V · X. Lion debout dans un écusson.

Rev. Croix cantonnée des lettres I — D — V — X. A.

Poids, 0.50. (Fig. 4.)

Le dépôt de monnaies trouvé à Grand-Halleux, et si riche en petits deniers au même type frappés par Jean I, duc de Brabant (1261-1294), mais à la croix cantonnée de : M — O — V — T (2), n'a fait connaître aucun exemplaire qui offre le nom du duc inscrit à l'avers et au revers. C'est jusqu'ici le seul exemplaire que nous en ayons vu.

(1) *De Munten der voormalige hertogdommen van Brabant en Limburg*, pl. IV, fig. 4 à 7.

(2) *Voy.* cette pièce gravée dans la *Revue de la numism. belge*, 1^{re} sér., t. Ier, fig. 4.

5. *Av.* ✠ PHS DEI GRATIA DVX BR... Écusson écartelé, au premier et au quatrième, d'un lis, et, au second et au troisième, de Bourgogne et de Flandre.

Rev. ✠ MON—ETA·N— MELL. Croix traversant un double cercle et coupant la légende. B. n. Poids : 0.65. (Fig. 5.)

La double mitte, au même type, a été publiée par M. Van der Chijs (1); l'une et l'autre ont été frappées, à Malines, par Philippe le Bon (1419-1467).

6. *Av.* ✠ IOH̄A.... Dans un cercle, la lettre N entourée de trois annelets.

Rev. ✠ HO.... : NTH.... Croix pattée dans un cercle. B. n. Poids : 0.72. (Fig. 6.)

Une monnaie de billon, mais tant soit peu plus blanche que celle dont nous venons de donner la description, a été frappée, pour la Flandre, par Gui de Dampierre, comte de Flandre (1280-1305). Son type et son module ont, avec notre pièce, tant de ressemblance, qu'au premier abord il y a moyen de les confondre; mais, au lieu de porter, dans le champ, un N, celle de Gui, frappée pour la Flandre, est empreinte de GE—OM. Cette ressemblance et l'affinité qu'elle a avec le type des *cokibus* de Guillaume I, comte de Hainaut (1304-1337), nous portent à croire que cette pièce a été frappée par Jean I, comte de Namur (1297-1330).

(1) *De Munten der voormalige hertogdommen van Brabant en Limburg*, pl. XVI, fig. 14.

7. *Av.* COMES N̄TMVR̄CE. Lion barré, couronné et debout à gauche.

Rev. IO—H̄T—N̄N—ES. Croix à triples bandes fleurronnée et coupant la légende. B. b. Poids : 0.60. (Fig. 7.)

Le type de l'avers de ce quart de gros est imité des demi-gros de Louis de Nevers, comte de Flandre (1322-1346), et celui du revers est copié d'une pièce de même valeur de Jean III, duc de Brabant (1312-1355), empreinte d'un buste de saint Pierre. Guillaume I, comte de Namur (1337-1391), frère et troisième successeur de Jean II, adopta, après le décès de ses deux autres frères, Gui II, mort en 1336, et Philippe III, mort l'année suivante, un type semblable pour ses quarts de gros. Nous ne doutons donc point que cette pièce ne doive être attribuée à Jean II, comte de Namur (1330-1335), contemporain de Jean III, duc de Brabant, et de Louis de Nevers, comte de Flandre, dont nous venons de faire mention.

La découverte de cette monnaie doit faire supposer, avec quelque vraisemblance, que l'on retrouvera un jour des demi-gros et des gros au même type de Jean II, et des pièces semblables de Gui II et de Philippe III, si toutefois le règne si court de ces princes leur a permis de frapper monnaie d'argent ou de billon blanc. On sait que jusqu'ici aucune monnaie de Gui II n'est encore connue, et que toute la numismatique du règne de Philippe III se borne, pour le moment, à une monnaie de billon noir de ce prince.

8. *Av.* MONET̄ N̄TMVR̄C..... Dans un cercle, la lettre *N* entourée de quatre feuilles de trèfle.

Rev. GVIL—LELM—VS CO—MES. Croix traversant un cercle et coupant la légende. B. n.
Poids : 1.58. (Fig. 7.)

La *Revue de numismatique*, publiée par MM. Cartier et de la Saussaye, avait déjà révélé l'existence de cette double mitte. Ce Recueil nous apprend qu'elle est très-commune dans le Maine, où, selon deux arrêts du parlement de Paris, du 12 juillet 1578 et du 8 août 1416, elle avait reçu le nom de *guillots*, du nom de Guillaume dont elle est empreinte; mais jusqu'ici elle n'avait pas encore été publiée, et même, par une singularité inconcevable, elle était restée inconnue aux numismates belges.

L'auteur de l'article inséré dans la *Revue de numismatique*, au sujet de ces *guillots*, pense que ces pièces sont de Guillaume I, comte de Namur (1557-1591), ou de Guillaume II, son successeur (1591-1418) (1). Nous croyons qu'elles sont de Guillaume I et très-probablement de l'époque de sa minorité, lorsque l'administration du comté appartenait encore à sa mère et tutrice. La lettre *u* (*amurcum*), dont le champ est orné, semble être une réminiscence de la monnaie noire de Jean I et une imitation des monnaies de Louis de Male, comte de Flandre (1546-1584), empreintes des lettres *FL*(*andria*). De plus, la date du premier arrêt du parlement de Paris (12 juillet 1578) démontre déjà que ces monnaies sont antérieures à Guillaume II, dont le règne ne commença qu'en 1591.

La pièce qui suit est la moitié de la précédente :

(1) *Revue de numismatique*, 1846, p. 168.

9. *Av.* MONET $\bar{\Lambda}$ · N $\bar{\Lambda}$ MVR..... Dans un cercle, la lettre $\bar{\Lambda}$, comme au numéro précédent.

Rev. GV.... — ELM — — — ..ME. Croix, comme au numéro précédent. B. n. Poids : 0.65.
(Fig. 9.)

10. *Av.* ✠ MO $\bar{\Omega}$ E..... VR $\bar{\Omega}$. Lion barré, debout à gauche.

Rev. GVILLE.... MVR[?]. Croix légèrement pattée dans un grênetis. B. n. Poids : 0.48.

Nous croyons que cette monnaie appartient encore, par son type et par la brisure du lion, au règne de Guillaume I, comte de Namur, si riche en variétés de monnaies noires.

11. *Av.* Colonnade entre deux croisettes et surmontée d'un oiseau.

Rev. ✠ H..... Croix pattée dans un grênetis et cantonnée de deux astres et de deux annelets. A. Poids : 0.60. (Fig. 11.)

Plusieurs numismates nous ont communiqué, afin de les déterminer, des exemplaires du denier dont nous venons de parler. Mais leur mauvais état, la négligence avec laquelle ils avaient été frappés et le peu d'étendue de leurs flans, qui souvent ne permettait pas de recevoir l'empreinte de la légende, ne nous ont pas mis à même de la lire et moins encore de les déterminer. Cependant, nous avons pu constater, au moyen de leurs provenances, que ces deniers avaient toujours été trouvés en Belgique; circonstance d'où nous avons conclu, avec quelque vraisemblance, qu'ils ont été fabriqués dans notre pays. Leur type, qui paraît être une dégénérescence du temple, est de la

seconde moitié du XII^e siècle ; mais il ne semble convenir ni aux duchés de Brabant et de Limbourg, ni au pays de Liège, et moins encore aux comtés de Flandre et de Namur. Quelle est la localité à laquelle ces deniers appartiennent ? C'est une énigme que la lettre H, gravée au commencement de la légende du revers, ne nous permet pas de résoudre d'une manière positive. Nous prions les numismates, qui possèdent des exemplaires plus complets que celui dont nous donnons la gravure, de vouloir les faire connaître ou de nous communiquer leurs observations à ce sujet.

CH. PIOT.

LES DENIERS

AU NOM

DU MONÉTAIRE SIMON,

RESTITUÉS A AMIENS.

PL. IV, FIG. 1 A 4.

Ces deniers, dont il existe quatre types différents, sont du nombre de ceux qui ont soulevé les plus grandes discussions pour fixer leur attribution. Avant de rendre compte des différentes opinions qu'ils ont fait naître, nous croyons devoir en donner la description suivante :

1. *Av.* ✠ $\overline{\text{X}}\text{HBS} \dots \text{I} \dots$ Dans le champ entouré d'un grènetis, la lettre $\overline{\text{X}}$ surmontée de deux globules et accostée de deux croissant.

Rev. ✠ $\text{SIMON} (f) \text{C}(it)$. Croix pattée dans un grènetis et cantonnée de deux croissants. (Pl. IV, fig. 1.)

Bill. — Diam. : 28 mill.

Gravé dans le t. VIII des *Mém. de la Société des antiq. de Picardie*, pl. X, fig. 22.

2. *Av.* PHILPVS COMES . Dans le champ, entouré d'un grènetis, la lettre $\overline{\text{X}}$ surmontée d'un globule et accostée de deux lis.

Rev. ✠ SIMON·FECIT. Croix pattée dans un grènetis et cantonnée de deux S et de deux globules.
(Pl. IV, fig. 2.)

Bill. — Diam. : 28 mill.

Gravé dans les *Mém. de la Société des antiq. de Picardie*, t. V, pl. IX, fig. 6.

Rev. numism. de Fr., 1839, p. 444, vign.

Gaillard, *Recherches*, etc., t. I, p. 39.

3. *Av.* Au lieu de légende quatre annelets. Dans un grènetis deux lis aboutés entre deux croissants ou entre un croissant et un astre.

Rev. SIMON·FECI ou SIMON FEC ou SIMON FE ou simplement SIMON. Croix pattée dans un grènetis et cantonnée de deux globules avec tiges ou de deux globules et deux croissants.
(Pl. IV, fig. 3.)

A. — Diam. : 41 à 42 mill. — Poids : 0.35 à 0.40.

Gravé dans les *Mém. de la Société des antiq. de Picardie*, t. V, pl. IX, nos 7 à 12.

Hermand, nos 33 à 37.

Rev. numism. franç., 1843, pl. XII, fig. 1, 2, 3.

Gaillard, *Recherches*, nos 30 à 37.

Rev. num. belge, 1^{re} s., t. IV, pl. VI, fig. 38.

4. *Av.* ✠ O—O—O—O ou C—C—C—C. Dans un grènetis, ME entre deux annelets, placés au-dessus et au-dessous.

Rev. ✠ SIMON. Croix dans un grènetis, cantonnée de deux annelets et de deux globules avec tiges.
(Pl. IV, fig. 4)

A. — Diam. : 40 mill. — Poids . 0.37 à 0,39.

Gravé dans les *Mém. de la Société des antiq. de Picardie*, ibid., n° 40.

Hermand, n°s 35 et 35 bis.

Rev. num. fr., 1843, pl. XII, fig. IV.

Gaillard, n°s 38 à 44.

Examinons maintenant les opinions diverses qui ont surgi à propos de ces monnaies.

Feu le comte de Renesse crut que les deniers de l'espèce du n° 5 appartenaient à Simon, seigneur d'Oisy, qui s'était révolté contre Philippe d'Alsace.

Le docteur Rigollot, dans la Revue de numismatique, 1839, les attribua à Simon de Dammartin, manière de voir qu'il partageait avec M. Lelewel (1).

Lorsque de nouvelles découvertes eurent mis à jour d'autres deniers empreints du nom de *Simon*, M. Serrure, père, pensa que ce nom pourrait bien être celui d'un monétaire (2), interprétation exacte, qui donna aux discussions une tournure toute différente. On s'enquit alors de l'endroit où Simon avait frappé ces monnaies, et le champ des conjectures devint ainsi plus vaste que jamais.

Dans l'entre-temps M. de Sauley avait attribué à un comte de Champagne du nom de Philippe, régnant au xiv^e siècle, la monnaie que nous venons de décrire sous le n° 2 (3); et

(1) Type gaulois, p. 448.

(2) *Messenger des sciences hist.*, 1840, p. 259.

(3) *Revue numism. franç.*, 1839, p. 444.

comme cette pièce porte également *Simon fecit*, on se demandait naturellement si les petits deniers au même nom appartiennent à la même famille? A cette question, le docteur Rigollot répondit affirmativement, et, revenant de sa première opinion, il revendiquait pour Amiens toutes les monnaies de ce genre. Cependant il exprima, dans une note, quelque doute au sujet du denier n° 2 qui, disait-il, pourrait bien appartenir à Arras. Ce doute fit naître une nouvelle opinion : l'Artois et Saint-Omer revendiquèrent, à leur tour, les deniers frappés au nom du monétaire Simon.

En 1846, le docteur Rigollot se mêla de nouveau à la discussion ⁽¹⁾, et produisit une monnaie restée encore inconnue, celle décrite au n° 1, qui tranche toutes les discussions relatives au denier n° 2, et démontre qu'il appartient à la ville d'Amiens.

Cependant nous émîmes, sous la forme du doute, une autre opinion, et, nous fondant sur les lis dont sont empreints les petits deniers de Simon, nous les attribuions timidement à Lille; M. Dumortier les réclama pour Tournai.

Quant à M. Gaillard, il se borna à les revendiquer pour la Flandre, laissant à l'Artois ceux marqués du nom de Philippe d'Alsace et de la lettre A (n° 2).

Enfin, M. de Coster entra à son tour dans la lice, et soutint que les petits deniers d'argent sont de Mude ⁽²⁾.

De toutes ces opinions, les seules qui restèrent debout, après tant de discussions, sont celles qui attribuent ces

(1) *Mémoires sur de nouvelles découvertes de monnaies picardes.*

(2) *Revue de la numism. belge*, 2^e s., t. II, p. 28; t. III, p. 7.

deniers à Amiens, à l'Artois et à Mude. Quant à la nôtre, nous y avons renoncé du moment où nous apprîmes à connaître un denier de Lille à peu près contemporain de ceux de Simon, et marqué d'un seul lis.

Quelle est, de ces trois opinions, celle qui est la plus fondée? C'est ce que nous nous proposons d'examiner.

Dans son Mémoire sur de nouvelles découvertes de monnaies picardes, le docteur Rigollot a fait connaître celle décrite sous le n° 1. Elle porte positivement le nom de l'atelier monétaire dans lequel elle fut frappée, celui d'Amiens, un grand $\overline{\text{A}}$, et au revers, la légende : *Simon fecit*.

En présence de données si positives, toute discussion au sujet de l'attribution de cette monnaie est oiseuse. Elle démontre : 1° que le grand $\overline{\text{A}}$, gravé dans son champ, constitue un signe, ou, si l'on aime mieux, le type local d'Amiens, peu importe que cette lettre soit une réminiscence du mot $\overline{\text{A}}$ x, inscrit sur les anciennes monnaies de cette ville, ou l'initiale du nom de la ville (1); 2° qu'Amiens était positivement le lieu de la résidence du monétaire Simon; 3° que le système monétaire en vigueur à Amiens, à l'époque où cette pièce fut frappée, était totalement différent de celui de l'Artois et de la Flandre, où le billon ne fut point employé sous l'administration de Philippe d'Alsace. Elle a un poids plus fort que celui des petits deniers ou artésiens flamands et, comme nous venons de le dire, elle est de billon. Or, les deniers frappés vers la même époque, en Flan-

(1) Matthieu d'Alsace (1160-1173), fils puîné de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, et par conséquent frère de Philippe, semble avoir imité, sur ses monnaies de Boulogne, la lettre A employée par son frère, à Amiens. Ses monnaies sont battues selon le système d'Amiens et de Péronne.

dre et en Artois, ont un poids de 0,40 à 0,45 et ils sont d'argent ; donc ceux de billon ne peuvent appartenir à ces pays.

Ceci posé, nous concluons de ces faits que toutes les monnaies connues de billon de Philippe d'Alsace, empreintes de la lettre $\overline{\text{X}}$ et du nom de Simon, doivent avoir été frappées dans la même ville. Le denier décrit ci-dessus, sous le n° 2, revendiqué pour l'Artois et réunissant toutes ces conditions, doit donc être attribué à l'atelier d'Amiens, et ne peut, par conséquent, appartenir à celui d'Arras, ni à aucun atelier de la Flandre. Cette observation est si juste que, au moment où Philippe d'Alsace employa la lettre $\overline{\text{X}}$ sur le petit denier d'argent frappé à Arras, il y inscrivit le nom de cette ville et il changea le type des petits deniers d'Amiens, en substituant à l' $\overline{\text{X}}$ les lettres AMB, afin que les deniers des deux ateliers ne fussent pas confondus (1).

Il résulte de cette seconde monnaie que Simon travaillait encore à Amiens sous Philippe d'Alsace, lorsque celui-ci occupait le comté de ce nom (2), du chef de sa femme Isabelle, comtesse d'Amiens et du Vermandois.

Simon a-t-il continué à résider dans la même ville ; en d'autres termes, les petits deniers d'argent, décrits aux n°s 3 et 4, et empreints de son nom, sont-ils d'Amiens ? C'est la seconde question que nous allons examiner.

Avant de la résoudre, nous devons d'abord et avant tout démontrer que le système monétaire a été changé dans l'Amiénois sous l'administration de Philippe d'Alsace, et

(1) M. Gaillard a compris ces derniers, par erreur, au nombre des monnaies de Flandre.

(2) Il s'intitulait, dans une charte de 1161 : *Philippus, Dei gratia dominus et comes Ambianis* (sic). (THIERRY, l. c., p. 67.)

qu'il y a introduit celui de l'Artois et de la Flandre. Cette preuve, nous pouvons l'administrer pour les monnaies mêmes d'Amiens.

Le docteur Rigollot a publié, dans son *Mémoire sur une monnaie du XII^e siècle, frappée par l'autorité municipale de la ville d'Amiens* (1), un denier qui appartient incontestablement à cette ville. Il porte :

Av. ✠ CIVIM. Dans le champ : AMB.

Rev. ✠ MONETA. Dans le grènetis, une croix pattée cantonnée de quatre S.

A. — Diam. : 12 mill. — Poids : 0.40 à 0.45.

Gravé dans les *Mém. de la Société des antiq. de Picardie*, t. V, pl. IX.
fig. 4.

AUG. THIERRY, *Recueil des doc. inéd. de l'hist. du tiers état*, t. I, pl. 1, fig. 3.

En combinant la légende et l'inscription de l'avvers avec la légende du revers, nous lisons : *Moneta civium Ambianorum* ou *Ambianensium* (monnaie des bourgeois d'Amiens). Cette lecture n'est ni forcée ni arbitraire : elle est conforme à celle qui a été admise pour les monnaies de billon de la même ville, portant : *Ambianis civibus pax* (paix aux bourgeois d'Amiens), et qui appartiennent à une époque antérieure. Or, ce denier, que, selon Augustin Thierry, l'on regarde à tort comme une monnaie municipale, rentre entièrement dans le système monétaire de la Flandre. Il a le même poids, le même module, et il est du même aloi que les petits deniers de Philippe d'Alsace, frappés pour la Flandre.

(1) *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, t. V.

Il faut donc nécessairement admettre que Philippe d'Alsace ait changé l'ancien système monétaire d'Amiens, système dont Guibert de Nogent, mort en 1124, s'était déjà plaint, en disant : *Ambianensis obolus corruptissimum etiam quidam*. Philippe a, par conséquent, réformé, dans son comté d'Amiens, un système monétaire détestable ; il y a substitué celui de la Flandre et de l'Artois, consistant en deniers d'argent pur, tandis qu'en France la monnaie avait été altérée ou falsifiée par l'introduction du billon.

Si, comme nous croyons l'avoir démontré, ce denier est sorti de l'atelier d'Amiens, il faut forcément admettre aussi que le suivant appartienne à la même ville (1) :

Av. PHILIPVS. Dans le champ et autour d'une étoile,
AMB (*bianum*).

Rev. C. LIPLL.OX ou LIPLL.OX. Croix dans un grènetis, cantonnée de quatre annelets, ou de deux annelets ou de deux croissants avec tiges.

A. — Diam. : 42 mill. — Poids : 0.38 à 0.40.

LELEWEL, *Num. du moyen âge*, t. II, p. 264. *Mém. de la société de Picardie*, t. V, pl. IX, fig. 2 et 3.

GAILLARD, nos 24 et 25.

DEN DUYTS, pl. II, no 47.

Ces deniers appartiennent, par le diamètre, le poids et le type, à Philippe d'Alsace, comme l'indique la légende au nom de *Philippus*, nom dans lequel MM. Serrure et Gail-

(1) C'est aussi l'opinion de M. Lelewel, dont nous nous plaisons à invoquer l'autorité. (*Voy. la Numism. du moyen âge*, t. II, p. 263.) Cette manière de voir n'a pas été admise ni par M. Serrure ni par M. Gaillard, qui ont cru que ces deniers sont de la Flandre.

lard voient celui d'un monétaire (1). « Quelques auteurs, dit M. Gaillard, ont voulu attribuer à Philippe d'Alsace les n^{os} 24 à 27 et 42 (2); deux circonstances auraient dû les préserver de cette erreur : d'abord, les types de ces pièces n'ont rien de commun; ensuite, sur les uns on lit seulement *Philippus*, tandis que sur l'autre on voit *Ph. comes*. Or, il n'est pas probable que Philippe ait tantôt fait accompagner son nom de son titre, et tantôt l'eût négligé (3). » Ces raisons ne nous semblent pas aussi concluantes qu'elles le paraissent à M. Gaillard. S'il est vrai que les types de ces monnaies n'ont rien de commun entre eux, cette différence tient au signe du type local dont elles sont empreintes. Quant à l'ensemble du type monétaire, quant au système suivant lequel elles ont été battues, quant à leur poids et aux caractères archéologiques, ils sont identiques, comme il est facile de s'en convaincre par l'inspection même des monnaies. Nous convenons que le nom de Philippe y est inscrit sans son titre, et que sur d'autres il le prend. Mais est-ce bien là un motif suffisant pour refuser d'y reconnaître le nom de Philippe d'Alsace, et le prendre pour celui d'un monétaire? Que de monnaies frappées en Belgique sans les qualités des seigneurs qui les firent forger, ou portant simplement leurs qualités sans les noms! Les évêques de Liège, les ducs de Brabant, par exemple, en frappèrent tantôt avec leurs titres, tantôt sans titres et avec leur nom seulement, quoiqu'elles soient du même personnage. Cepen-

(1) Cabinet du prince de Ligne, p. 202.

(2) Ce sont les deniers d'Amiens et d'Arras, au nom de Philippe, sans la qualité de *comes*.

(3) GAILLARD, p. 40.

dant personne ne songe à leur enlever ces monnaies pour les donner à des monétaires. M. Rigollot s'était déjà élevé contre cette interprétation, en disant : « On peut répondre qu'au moment où on s'essayait à ce genre de fabrication (celui des petits deniers), et à une époque où les lettres étaient très-peu cultivées, on a pu se servir de légendes diverses. »

Ainsi, en dernière analyse, nous ne croyons pas qu'il y ait des raisons suffisantes pour refuser à Philippe d'Alsace, les deniers au nom de *Philippus*.

Quant à la localité dans laquelle ils ont été frappés, le monogramme d'AMBianum la détermine suffisamment, et sa ressemblance avec le petit denier à la légende *moneta civium Ambianensium* le prouve à la dernière évidence.

Nous croyons donc avoir démontré que Philippe d'Alsace frappait à Amiens une monnaie au nom du monétaire Simon, et qu'il y introduisit le système monétaire de la Flandre.

Il suit de ces faits que si Simon a exercé à Amiens les fonctions de monétaire, il n'est pas impossible d'admettre, avec M. Rigollot, que les petits deniers, au nom de *Simon feci*, ou de *Simon* seulement et marqués de lis aboutés ou des lettres ME⁽¹⁾, soient d'Amiens. Ils ont le même module, le même poids et ils sont fabriqués du même métal que les deniers frappés à Amiens par Philippe d'Alsace; par conséquent, rien ne s'oppose à admettre l'opinion de M. Rigollot⁽²⁾.

Cette manière de voir, nous le savons, est opposée à

(1) Voy. plus haut les monnaies décrites sous les nos 3 et 4.

(2) Une petite différence de poids et de module existe entre ces deniers et ceux marqués ME.

celle que notre habile confrère et ami M. de Coster, a développée, avec tant de talent, dans la *Revue de la numismatique belge* (1). « Les armoiries de Mude, dit-il, représentent, d'après un sceau du xv^e siècle, une ancre de navire accostée d'une étoile et d'un croissant. Les habitants de Mude, sur la foi d'une tradition populaire, prétendent avoir obtenu le croissant en récompense d'un service signalé rendu à des vaisseaux tures. J'ignore si l'ancre figure dans les premiers sceaux de la ville.

« Les fleurs de lis aboutées, qui figurent sur le denier au nom de Simon, indiquent déjà une monnaie flamande ; mais l'étoile et le croissant ne sont-ils pas l'évidente signification de l'atelier monétaire de le Mue? Du reste, comme la plupart des ateliers flamands, Mude ne s'est pas bornée à émettre des deniers muets ; elle a produit un denier énonçant son nom ; le monogramme ME donne parfaitement les trois lettres MVE, le Mue. On sait combien était usitée au xiii^e siècle la manière d'inscrire, en langue vulgaire, les noms de lieux sur les monnaies flamandes et artésiennes »

Nous répondons, à ces arguments, que l'ancre entre la lune et un astre, figure déjà sur un sceau de Mude attaché à un document de 1509 (2). C'est donc, à notre avis, l'ancre qui est l'objet principal du sceau : l'astre et la lune n'y sont que des accessoires ayant une signification de gloire, comme nous l'avons démontré ailleurs, et tels qu'ils figurent sur d'autres monnaies et sur un grand nombre de sceaux. Nous comprenons même difficilement le motif pour lequel l'em-

(1) 2^e série, t. II, pp. 35 et 36, et t. III, p. 7.

(2) DE WAIBLY, *Éléments de paléographie*, t. II, p. 200.

blème principal, l'ancre, aurait été négligé sur la monnaie de Mude pour y substituer, quoi? Des accessoires qui ont un caractère général et non spécial à une localité quelconque. Cette observation est si vraie que des deniers de Simon portent, au lieu d'une lune et d'un astre, deux croissants en forme de C. Si l'astre et la lune y sont l'objet principal, le premier n'aurait certes pas été changé en croissant. Par conséquent, nous croyons que le lis est l'objet principal du denier, et par conséquent aussi, qu'il ne peut convenir à Mude, dont la monnaie est enfin retrouvée.

Cette pièce, si intéressante pour l'histoire numismatique de la Flandre, fournit une preuve de plus en faveur du système que nous avons établi pour reconnaître les ateliers monétaires des petits deniers, au moyen de leur comparaison aux sceaux communaux. Elle porte :

Av. Ancre entre deux rosettes et deux globules.

Rev. Croix légèrement pattée, cantonnée de quatre rosettes.

Voilà la véritable monnaie de Mude qui porte l'emblème communal de cette ville; et pour faire voir, en quelque sorte, que l'astre et la lune du sceau n'y sont que des accessoires, ils ont été transformés, sur la monnaie, en simples rosettes.

Ainsi considéré comme objet principal de la monnaie, le lis ne peut convenir à Mude. Mais appartient-il à Amiens? Il n'y a pas doute à ce sujet. Le lis était si bien l'emblème d'Amiens qu'il figure encore aujourd'hui dans les armoiries de cette ville et qu'il figurait aussi sur son sceau communal : « Vers la fin du xiii^e siècle, disent les bénédictins, le sceau de la commune d'Amiens montre, dans le champ, une sorte

d'ornement nommé affiquet en langage du pays. Le centre est une rose d'où partent, en forme de rayons aboutissant à la circonférence, six têtes de marmousets mi-partis d'autant de fleurs de lis, environnées de cette inscription : *sigillum civium ambianensium*. Le contre-seel est une simple fleur de lis avec cette légende : *secretum meum michi* (1). »

Point de doute, le lis est, pour Amiens, un emblème communal figuré sur le contre-sceau. Par conséquent, il est naturel de le retrouver sur les deniers frappés en cette ville, où il est placé de manière que les monnaies tournées sens dessus dessous, présentent toujours le lis droit avec l'astre et la lune, emblèmes de la glorification. Ou bien le lis y est représenté droit et entouré des mêmes emblèmes, comme on le voit sur le petit denier à la légende *Laurebi* (2).

Reste encore à examiner la question de savoir si les lettres conjointes ME, que portent quelques deniers au nom de Simon, forment le monogramme de le Mue. La ressemblance frappante de ces deniers avec ceux aux lis, et le nom de Simon dont ils sont empreints, ne disent-ils pas qu'ils proviennent du même atelier? Ce sont les mêmes annelets, au lieu de la légende; c'est la même croix au revers, et le nom de Simon y est inscrit de la même manière; ils sont,

(1) Ce sceau est plus ancien. Selon Augustin Thierry, il est attaché à un document de 1228, « et, ajoute-t-il, la matrice avec laquelle il a été fait a dû être gravée à la fin du XIII^e siècle. » Il cite aussi un document de 1152 scellé d'un sceau d'Amiens sur lequel il n'a pu fournir des renseignements. Le sceau, tel que les bénédictins l'ont décrit, est gravé dans le *Recueil des documents inédits de l'histoire du tiers état*, t. I, par AUG. THIERRY.

(2) HERMAND, n^o 37bis.

il est vrai, un peu plus petits ; aussi sont-ils postérieurs aux premiers.

Mais, demandera-t-on, quelle est la signification de ME? Nous avouons volontiers qu'elle est difficile à deviner. Toutefois, l'explication essayée par M. Rouyer n'est pas à dédaigner. « M. Jules Rouyer, dit Gaillard, a trouvé une interprétation ingénieuse : il lit *Simon fecit ME*. Nous n'avons malheureusement pas vu de denier au type de ME qui porte au long ou en abrégé *Simon fecit* (1). » Une interprétation semblable à celle de M. Rouyer est, du reste, conforme à la légende *ego sum de Roberti* (je suis de Robert), gravée sur le denier de Robert I comte de Flandre. Qui sait si les C figurés sur les exemplaires dont M. Gaillard a donné la gravure, n'ont pas la signification de *Cudit*, et si on ne doit lire *Simon ME Cudit*? Cette explication est peut-être arbitraire ; aussi nous n'y tenons nullement.

Quoi qu'il en soit de cette interprétation, il est peu probable que Simon (2), le monétaire d'Amiens, ait transporté son atelier à Mude, pour y fabriquer des monnaies dans le style de celles qu'il forgeait à Amiens. Nous comprenons les variétés de types employés dans un atelier aussi important que celui de la grande commune d'Amiens ; mais nous le comprenons difficilement à Mude.

(1) GAILLARD, p. 42.

(2) Dans un acte de 1170, nous voyons figurer, au nombre des témoins de la part de la commune d'Amiens, *Oilardus monetarius*, avec ses fils *Robertus* et *Tanferridus*. Le même individu figure encore au nombre des bourgeois d'Amiens, dans un acte de 1177, de la manière suivante : *Oilardo, sicco, Roberto ejus filio*, avec un Simon, *Simone sancti Fasciani*. (THIERRY, t. I, pp. 95 et 99.) Ce Simon est-il celui qui figure sur les monnaies d'Amiens ?

Quant à l'argument que M. de Coster tire du poids de cette monnaie, qui est effectivement flamand, nous avons expliqué comment le système monétaire de la Flandre a été introduit à Amiens, et nous avons fait voir que, sous Philippe d'Alsace, l'atelier de cette ville produisit des deniers flamands. Simon peut donc avoir frappé, à Amiens, des monnaies au système de la Flandre, en d'autres termes, des deniers flamands.

Ainsi, en résumé, nous croyons que les monnaies au nom du monétaire Simon ont été frappées à Amiens, et que Philippe d'Alsace introduisit dans cette ville le système monétaire de la Flandre. Nous croyons aussi, par conséquent, que, malgré le système flamand, selon lequel ont été frappés les deniers aux noms de Philippe et de Simon, ceux-ci ne peuvent être compris dans la collection des monnaies des comtes de Flandre ou des comtes d'Artois.

CH. PIOT.

JÉRÔME DU QUESNOY.

(Né en 1602. — Mort en 1654.)

Jérôme du Quesnoy naquit à Bruxelles, en 1602, et fut exécuté à Gand, le 24 octobre 1654. Nous avons dit ailleurs qu'il fut nommé « architecte, statuaire et sculpteur de la cour, » par lettres patentes du 26 octobre 1645⁽¹⁾. Il n'entre pas dans notre plan de faire la biographie de cet habile artiste, à l'occasion de l'unique médaille qu'il a gravée, médaille dont jusqu'ici on ne connaît qu'un seul exemplaire dans la collection de M. Speelman, à Gand. Elle représente, à l'avvers, l'archiduc Léopold Guillaume d'Autriche, en profil, avec cette légende : LEOPOLDVS · GVILELMVS · D : G : ARCHIDVX · AVSTRIÆ, et au revers, un emblème composé d'une croix, d'un lion, d'une brebis, etc., et ces mots : TIMORE DOMINI. C'est à l'avvers qu'on lit la signature de l'auteur : HIER · DV QVESNOY · F ·

Le type de cette médaille est, du reste, parfaitement connu, car Van Loon en a publié une identiquement semblable, mais d'un module plus grand, et qui a été gravée par Adrien Waterloos⁽²⁾. On trouve encore dans l'*Histoire métallique des Pays-Bas*⁽³⁾, deux autres médailles en l'hon-

(1) ALEX. PINCHART, *Archives des arts, des sciences et des lettres*, § 19. (*Messager des sciences historiques de Gand*, 1833, p. 139.)

(2) *Voy. cet article.*

(3) T. II, p. 290.

neur de l'archiduc Léopold-Guillaume, dont les avers ne diffèrent de celui de la médaille de J. du Quesnoy, qu'en ce que la légende, au lieu d'être placée en cercle dans le champ, est inscrite sur une banderole au-dessus de la croix. L'une des deux a pour avers celui dont du Quesnoy est l'auteur (1), et, par conséquent, elle pourrait être attribuée à cet artiste. Ces trois médailles sont placées par Van Loon sous la date de 1647, qui est celle de la nomination du prince au gouvernement général des Pays-Bas.

(1) Pl. IV, n° 6.

JEAN TIRYOEN. (Cité en 1433.)

HENRI JANSZOOM. (Cité de 1438 à 1449.)

JEAN JACOPSZOOM. (Cité en 1481.)

Jean Tiryoen, Henri Janszoon et Jean Jacopszoon, sont trois orfèvres de La Haye, qui travaillèrent pour le conseil de Hollande au xv^e siècle. Le premier grava pour cette cour un signet, en 1433 (1); le deuxième est auteur de plusieurs cachets aux armes de Philippe le Bon, qu'il livra en 1438 (2), en 1443 (3) et en 1449 (4); enfin Jean Jacopszoon grava,

(1) « Betailt Jan Tiryoen, den goutsmit in den Hage, bi bevele van den « raide voir 't selver dair Myns genadichs Heeren signet affgemaect is, « ende van maken; t'samen vj scilden. » (Compte de la recette générale de Hollande, Zélande et Frise du 16 novembre 1432 au 13 novembre 1435, fo lxxv, aux Archives du royaume, à la Haye.)

(2) « Heinric Janszoon, den goutsmit in den Hage, voir twe nuwe « signetten mit Myns genadichs Heeren wapen, om die te oorboiren in « desen landen soe die gemaect moesten wesen, mit silver ende maken, « te samen de somme van xiiij Bourgoensche scilden. » (Compte de la recette générale de Hollande, Zélande et Frise, du 16 novembre 1437 au 13 novembre 1438, fo lxxxvij r^o, *ibidem*.)

(3) « Betaelt Heinryc Janszoon, de goutsmit, die, by bevele van den « president ende anders die rade gestelt ten zaken der landen van Hol- « lant, gemaict ende gegraveren heeft Myns genadichs Heeren van Bour- « goegnens signetten die men dagelycx besicht in synre camere van « den rade in den vorschreven lande van Hollandt, de somme van « xxxij st. gr. » (Compte de la recette générale de Hollande, Zélande et Frise du 1^{er} janvier 1443 (n. st.) au 7 février 1443, fo clxxiiij v^o, *ibidem*.)

(4) « Heynryc Janszoon, goudsmit, de somme van ij ponden iij schel- « lyngen ij penningen groten, die him, by bevele van den stedehouder

en 1481, deux autres petits sceaux destinés à cacheter les lettres missives du conseil (1).

« ende raide van Hollant, betaelt heeft over 't façoen ende zilver van twee
« signetten die hy gemaict ende gesteken heeft van Myns genadichs
« Heeren wapen die mynheere den stedehouder ende raide dagelicx useren
« ende gebruycken in der camerers. » (Compte de la recette générale de
Hollande, Zélande et Frise, du 7 février 1449 (n. st.) au 7 février 1450
(n. st.) f^o clx r^o, *ibidem*.)

(1) « Jan Jacopszoon, goutsmit, woenende in den Hage, denwelken
« den rentmeester betaelt heeft die somme van iiiij pondt viij scellingen,
« van xl groten Vlems 't pondt, die men hun sculdich was van dat hy ges-
« neden, gemaict ende dat zilver geleverd heeft aen twee cleyne signetten
« die men dagelicx besigen moet in Myns genadichs Heeren saicken ende
« beslotenen brieven van den hove van Hollant, wegende t'samen in
« silver xliiij st. » (Compte de la recette générale de Hollande, Zélande
et Frise, du 1^{er} janvier 1481 (n. st.) au 31 décembre 1481, f^o cxxiij v^o,
ibidem.)

BRICE VAN MEGHEROEDE. (Cité en 1401.)

NICOLAS VAN BYLANDE. (Mort en 1438.)

PHILIPPE VAN WAETSELAIR. (Cité de 1431 à 1466.)

RENIER DIRCXZON. (Cité en 1479.— Mort le 24 novembre 1483?)

GÉRY BOOT. (Cité de 1484 à 1488.)

On conserve aux Archives du royaume à La Haye plusieurs comptes du xv^e siècle de la monnaie de Hollande, qui fut tantôt établie dans cette ville et tantôt à Dordrecht. En les compulsant nous avons recueilli quelques noms de graveurs, mais ces registres contiennent peu de renseignements sur leurs travaux. Dans un registre d'une autre catégorie (1), on lit que la place de tailleur des coins de la monnaie de Hollande était occupée au commencement du siècle, par Brice Van Megheroede, fils de Tielman (*Brwy Tielmanszoon Van Megheroede*), qui y avait été commis par lettres patentes du 15 mai 1401. Philippe le Bon nomma à cette place Nicolas Van Bylande, qui mourut en 1438. Michel Valkenaer ou de Valckenaere est mentionné comme tailleur des coins de la monnaie de Hollande, dans un compte de 1454; on frappa à Dordrecht, en cette année, les monnaies suivantes : le philippus et le demi-philippus d'or; les pièces d'argent de 2, de 1 et de 1/2 gros, de 1/4 et 1/8 de gros. La commission de Valkenaer (2) ne fut cependant dépêchée qu'en mai 1438 (3).

(1) *Memoriael-boek*, f^o cxvj.

(2) Voy. son article. Dans la *Revue de la numismatique belge*, t. II, 2^e série, p. 275, il faut lire *Valkenaer* au lieu de *Vallenaer*.

(3) « PHILIPPE, etc., doen cont allen luyden, alsoe wy hier te voeren

Du 1^{er} mai au 1^{er} août 1454, on frappa, à La Haye, des lions d'or, et, du 1^{er} août de la même année au 4 août 1455, la monnaie d'or dite *leeuken* valant deux tiers du lion, et les pièces d'argent de 2 gros, de 6 sous, de $\frac{1}{4}$ et de $\frac{1}{8}$ de gros. Philippe Van Waetselair, fils de Pellegrin (*Pelle-grems* ou *Pellegrynszoon*), était alors le graveur en titre de l'atelier monétaire de Hollande : il y avait été commis par lettres patentes du 8 juin 1451, aux gages annuels de 100 écus, de 28 gros la pièce (1). C'est toujours lui,

« mit onsen anderen brieven gegonnen ende gegeven hebben Clais Van
« Bylande, dat yswersnyderseip van onser munten in Hollant, durende
« syn leven lang, dewelcke Clais dat voirt van synre wegen bevoelen
« hadden te lewaeren, ende die ysere te snyden onsen geminden Michiel
« de Valchenaere, ende want de voirnoenden Clais nu ter tyt affvlisch
« geworden is; soe ist dat wy, ten oetmoedigen beden ende versoecke
« van Michiel voirnoenden, omdat wy him kennen daer toe Abel, nut
« ende oirboir te wesen, denselven onthouden ende bevoelen hebben, mit
« desen brieven, onsen yswersnyder te wesen, tot alsulken profitten, etc.
« Gegeven upten ... dach van meye, anno (xiiiij^e) xxxviiij. » (Registre
intitulé: *Commissiones Burgundiae, 1428-1455*, aux Archives du royaume,
à La Haye.)

(1) « Phillips Pellegremszoon Van Waetselair, yswersnyder in der munte
« van Holland, in den Hage, by brieven van bevelingen van Mynen
« genadige Hiere, gegeven te Bruessel, vijien dage in junio anno xiiiij^e lj,
« denwelken Myn genadige Hiere geordencert heeft te hebben jairlix te
« wedden, durende alzo lange als de muntmeesters de munte houden
« zouden, die somme van c scilden, tot xxviiij grooten 't stuck. » (Compte
cité de 1454.)

« Phillips Pellegrynszoon Van Waetselair, etc. » (Compte cité de 1454-
1455.)

« Den voirschreven Phillips Van Waetselair, yswersnyder, voir twee
« proeven die hy gemaict ende geleverd heeft in den voirschreve munten,
« die een proeve van den gulden leeuwe van lx grooten, ende d'andere
« van den gulden leeuken van xl grooten. » (*Ibidem.*)

crojons-nous, qui occupait cette charge à la fin du règne de Philippe le Bon, car un compte du 12 juillet 1466 au 29 juin 1467 donne le prénom de Philippe au tailleur des coins de cette époque, pendant laquelle on monnaya à Dordrecht les espèces qui suivent : le florin de Bourgogne, d'or ; une pièce au titre de 11 $\frac{1}{2}$ grains d'argent fin, et des deniers d'argent de 2 et de 1 gros, avec ses divisions de $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{8}$.

L'atelier monétaire semble depuis être resté fixé à Dordrecht; deux comptes, du 27 août 1481 au 20 février 1485 (n. st.), et du 21 mars suivant au 2 août 1485, renseignent comme ayant été frappés dans cette ville le florin d'or de Saint-André, et les pièces d'argent de 4, de 2 et de 1 gros, et celles de $\frac{1}{2}$, de $\frac{1}{4}$ et de $\frac{1}{8}$ de gros. Le graveur des coins de cette époque s'appelait Renier Direxzoon ou Diricxzoon : ses lettres patentes de commission portent la date du 18 décembre 1479 (1). On lit dans le même registre que c'est un certain Jacques Van Steenberg, qualifié ailleurs de verrier (*glaesmaker*), qui dessina les patrons des monnaies frappées aux noms de Maximilien et de son fils Philippe, immédiatement après la mort de Marie de Bourgogne (2). Renier Direxzoon mourut, laissant une veuve du nom de

(1) « Reynier Direxzone, yswersnyder in den voirscreven muntten, dair toe gestelt ende geordineert by brieven van commissie gegeven te Bruessel, xviiij^e in decembris anno xiiij^e lxxix. » (Compte cité de 1481-1485, f^o v ro.)

Le registre aux commissions commençant en décembre 1477, où ces lettres patentes ont été transcrites au f^o xlix, n'existe pas aux Archives du royaume, à La Haye.

(2) « Betaelt Jacob van Steenberg, van die patroenen te maken dair

Gertrude (1), le 24 novembre 1482 (2), et fut remplacé par Géry Boot, de Beaumont, fils de Jean, dont la nomination fut dépêchée le 28 novembre 1484 (3). Celui-ci dessinait lui-même les modèles des monnaies dont il devait graver les coins (4). Il était encore en fonctions en 1488. Des pièces d'argent aux deux lions, d'autres dites *waeren mechelschen pennyngen* ou double sou, le sou, le gros, le $\frac{1}{2}$ gros et le $\frac{1}{4}$ de gros furent battus dans l'atelier de Dordrecht depuis le 7 avril 1486 jusqu'au 7 mai 1487, ainsi que l'indique le compte; et, du 1^{er} juin de cette dernière année au 10 juillet 1488, on y frappa, en or : le réal, le noble et le ducat de Bourgogne; en argent : le réal, le double et le simple griffon, le gros et le $\frac{1}{2}$ gros.

« Myns genadichs Heeren munte tot Dordrecht nae slaen zoude, etc. »
(*Ibidem*, fo xij ro.)

(1) « Geertruyt, weduwe wylen Reygnier Diriczoon. » (Compte du 2 août 1485 au 7 avril 1486, fo ix ro, et compte du 7 avril 1486 au 7 mai 1487, fo vj vo.)

(2) « Reynier Diriczoon, yswersnyder, voor zyne wedden zyn den « xxjen dach in meerte anno (xiiiije) lxxxij totten xxiiijen in novembri, « in 't selve jair, dat hy aflivich wart. » (Compte cité de 1485-1488, fo v ro.)

(3) « Geryt Boot, van Beaumont, Janszoon, yswersnyder, in den stede « van denselven Regnier Diriczoon, dairtoe onthouden hy brieven « gegeven opten xxvijen dach van novembri anno xiiiije lxxxiiij. »
(*Ibidem*.)

(4) « Geryt Boot, Janszoon, mit hem bringende van Dordricht in den « Hage de patronen van den dobbel ende eyneckel penninck die men in « de munte maken zoude van vj grooten ende van iij grooten, ende oick « om te maken zekere patronen tot cenen nyeuwen gouden pennynck « metten wapenen van Oostenryck, etc. » (*Ibidem*, fo xvij vo.)

ROBERT LEFEBURE. (Cité en 1361.)

LOUIS LEFEBURE. (Cité en 1364.)

NICOLAS DE PONDRE. (Cité en 1372. — Mort en 1376.)

Un manuscrit récemment découvert par M. Cuypers-Van Velthoven, qui nous l'a très-obligeamment communiqué, renferme des renseignements d'un haut intérêt pour l'histoire des monnaies de Cambrai, et en particulier des détails précieux pour nous sur les graveurs de ces monnaies pendant la seconde moitié du xvi^e siècle (1). L'auteur y a transcrit des extraits des comptes des monnaies d'après les originaux qui existaient au siècle dernier aux archives de l'archevêché, et qui s'y trouvent peut-être encore.

Robert Lefebure, orfèvre, natif de Cambrai, fut établi graveur des coins de l'atelier de cette ville par commission de Maximilien de Berghes du 23 septembre 1361 (2). Il eut pour successeur Louis Lefebure, qui est également qualifié de bourgeois et orfèvre de Cambrai : la commission de ce dernier porte la date du 1^{er} mai 1364 (3). Un autre orfèvre de la même ville, du nom de Nicolas Legrand, était alors

(1) Ce manuscrit a pour auteur l'abbé Mutte qui a laissé tant de manuscrits précieux pour l'histoire du Cambrasis; voici son titre : *Monnoyes de Cambray et Cambrésis*. Le volume a fait partie de la bibliothèque de l'abbaye de Vaucelles, et fut prêté au siècle dernier à l'abbé Ghesquière, le collaborateur des *Acta Sanctorum*.

(2) *Ibidem*, p. 219.

(3) *Ibidem*, p. 220.

waradin (1). Voici la liste des monnaies qui sont mentionnées dans cinq comptes s'étendant du 24 juin 1561 au 18 septembre 1567 : pièces d'or : le denier ou florin de 24 patards, et l'écu de 48 patards; pièces d'argent : dalder au double aigle d'un côté et aux armes de l'archevêque de l'autre; dalder avec saint Maximilien à l'avvers, et le double aigle avec les armes du prélat au revers, tous deux de 36 patards ; la moitié de ces pièces; les pièces de 6, de 3 et de 1 patard, de 12, de 6 et de 3 deniers, et la pièce de cuivre fin valant 1 denier. On frappa en outre annuellement de 1563 à 1566, trois mares de jetons d'argent et trois mares de jetons de cuivre.

Louis Lefebure fut remplacé le 1^{er} novembre 1567 par Georges Monachy ou Mueninx, qui est alors désigné comme résidant à Liège (2). Nous avons déjà eu occasion de parler de ce dernier graveur, et les suppositions que nous avons faites dans l'article que nous lui avons consacré sont confirmées et rectifiées par les dates que le manuscrit de l'abbé Mutte nous a fournies. Cet auteur nous apprend que Monachy était encore en charge à la fin du mois de mai 1568, et il est très-probable qu'il est resté à Cambrai jusqu'à la mort de l'archevêque Maximilien de Berghes, à la fin du mois d'août 1570, époque de la fermeture de l'atelier monétaire. C'est alors que Monachy sera allé travailler à Stavelot. On trouve, dans les quatre comptes du 18 septembre 1567 au 29 août 1570, qu'il a été frappé à Cambrai les

(1) *Ibidem*, p. 219.

(2) « A maistre George de Moenich, graveur des coings ou fers desdictes monnoyes, résident à Liège, pour ung an et demy, commencé le 1^{er} de novembre xve lxxvij. » (P. 312 du manuscrit.)

monnaies suivantes : en or : l'écu de 40 patards d'Artois et le florin, de 34 patards de Flandre, au double aigle avec les armes de l'archevêque ; en argent : le dalder de 36 patards cambrésiens ; les pièces de 12 et de 6 patards, de 24 et de 6 deniers ; le dalder, de 32 patards de Flandre, le $\frac{1}{2}$, le $\frac{1}{4}$ et le $\frac{1}{8}$ de cette pièce, et le denier de cuivre.¹

Lorsque l'archevêque Louis de Berlaymont fit recommencer à battre monnaie à Cambrai, en 1572, il nomma Nicolas de Pondre (1), orfèvre de cette ville, à la place de graveur, par commission du 30 avril (2). De Pondre resta en fonctions jusqu'à sa mort arrivée en 1576 (3). Georges Monachy revint alors à Cambrai pour le remplacer : sa nouvelle commission porte la date du 6 avril (4). L'atelier de Cambrai fut de nouveau fermé au mois d'avril 1580 (5). Nous avons dit que Monachy fut attaché à la monnaie de Luxembourg en 1577. De 1572 à 1576, ainsi que les comptes en font foi (6), il fut frappé à Cambrai en pièces d'argent : le dalder, le $\frac{1}{2}$, le $\frac{1}{4}$, le $\frac{1}{8}$ et le $\frac{1}{16}$ de dalder ; en cuivre : le denier et le double denier.

(1) Il existait à Bruxelles une famille de ce nom au quinzième siècle ; J. de Pundere, entre autres, fut échevin de cette ville, de 1467 à 1469. (A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 524.)

(2) Nous avons publié cette commission dans l'article consacré à Georges Monachy.

(3) *Voy.* le manuscrit de l'abbé Mutte, p. 518, 519, 521 et 525.

(4) « George Monachi, résident en la ville de Liège, graveur sermenté des coings des monnoyes de l'empire, établi graveur particulier des coings de la monnoye de Cambray, par commission de Louis de Berlaymont, le 26 avril 1576. » (*Ibidem*, p. 220.)

(5) *Ibidem*.

(6) *Ibidem*.

QUELQUES
MÉDAILLES SATIRIQUES

DE LA
RÉVOLUTION DES PATRIOTES.

PL. V, FIG. 1 A 8.

On a souvent accusé les Belges de ne savoir que copier leurs voisins du Midi, dans la coupe de leurs vêtements comme dans la forme de leurs idées littéraires et politiques. Et, par malheur pour nous, cette accusation n'a été parfois que trop fondée.

Il faut cependant reconnaître que notre révolution, dite patriotique, de 1789, fut une œuvre originale. Ce n'était certes pas la contrefaçon, mais plutôt la contre-partie du grand mouvement qui agitait la France à la même époque. Tandis que les Français abattaient à coups de hache les institutions et (disons-le, quoique ce ne soit plus de mode à dire, dans le moment) les restes des abus criants du moyen âge, les Belges se levaient en masse à la voix des moines et des nobles pour repousser les réformes politiques et sociales que Joseph II voulait opérer dans leurs antiques coutumes.

A ne considérer que le strict droit, Joseph II avait mérité la déchéance prononcée contre lui par les états entre les mains de qui il avait prêté le serment de ne pas enfreindre

les constitutions du pays. Ce serment l'avait fait duc de Brabant, comte de Flandre et de Hainaut, et le parjure déliait formellement les sujets de l'obéissance au souverain. C'était écrit en toutes lettres dans la *Joyeuse Entrée* du Brabant. Joseph apprit par expérience qu'il n'est jamais permis de faire du bien à quelqu'un malgré lui, et qu'un peuple, comme un individu, ne peut être émancipé que lorsqu'il est capable de se conduire lui-même. « L'ingratitude des Belges m'a tué, » disait-il à son lit de mort. Il eût été plus juste de dire l'aveuglement : pour être ingrat, il faut avoir la conscience du bienfait, et nos pères ne l'avaient pas.

Ce fut en 1787 que se firent sentir les premières secousses de la *Révolution des patriotes*. Momentanément endormie par les concessions trompeuses des gouverneurs généraux, Marie Christine et Albert Casimir, l'insurrection éclata de nouveau et plus formidable dans les derniers mois de 1789. En quelques jours, la Belgique presque tout entière fut évacuée, et les troupes autrichiennes se retirèrent dans le duché de Luxembourg, la seule de nos provinces qui n'avait pas pris part au mouvement. Partout, à Bruxelles, à Mons, à Gand, à Namur, les états s'emparèrent de l'autorité souveraine. Leurs délégués, réunis à Bruxelles sous le nom d'états généraux, confièrent le pouvoir exécutif fédéral à un Congrès souverain, dont les ministres étaient le chanoine grand pénitencier Van Eupen et le trop célèbre Vandernoot.

On sait le reste de cette tragicomique histoire. Le parti clérical, qui dominait dans les états, écrasa les Vonckistes ou les démocrates ses adversaires. Vanderersch, le général qui avait vaincu les Autrichiens à Turnhout, fut destitué et

emprisonné. On le remplaça par un chef incapable si pas traître. Au lieu de prendre des mesures efficaces, d'organiser une armée, on faisait des processions et des neuvaines. Joseph II était mort le 20 février 1790. Son successeur, Léopold, s'empressa de révoquer tous les décrets de son frère, qui avaient été la cause des troubles. Il déclara qu'il voulait rétablir les choses sur le pied où elles se trouvaient du temps de sa mère, Marie Thérèse. Ces offres pacifiques et raisonnables n'ayant pas été acceptées par les exaltés des états, Léopold laissa, pendant quelques mois la révolution s'user d'elle-même dans ses dissensions intestines, tandis que la Prusse, l'Angleterre et la Hollande nous amusaient de belles promesses et de protocoles diplomatiques (1). Enfin l'armée, concentrée sur la rive droite de la Meuse, se mit en marche, chassant devant elle les volontaires de Vandernoot. Le 2 décembre, moins d'un an après leur départ, les Autrichiens rentraient à Bruxelles sans coup férir.

Le nombre des médailles que produisit la révolution des patriotes est fort peu considérable; nous voulons parler des médailles frappées avec coins et balancier. Quant aux médaillons eiselés, coulés, repoussés, gravés à la main, leur nomenclature serait impossible. Il en existe des variétés innombrables d'exécution; mais leur sujet est presque toujours le même : d'un côté, la tête à perruque du vénérable Vandernoot; de l'autre (quand ils ne sont pas uniface), le Lion belge, tenant au bout d'une pique le chapeau de

(1) Qu'on appelait alors des *insinuations verbales*.

la liberté ⁽¹⁾ et entouré des emblèmes des trois ordres : la mitre et la croix du Clergé, l'épée de la Noblesse et la bêche du Tiers État.

Le Congrès, pour faire acte de souveraineté, décréta l'émission d'une monnaie nouvelle ⁽²⁾.

(1) Le même lion reparut en 1830, mais le chapeau rond fut remplacé par la démocratique casquette.

(2) Cette série monétaire devait se composer :

1^o D'une pièce d'or, nommée le *lion d'or*, faisant 14 florins de Brabant ou 12 florins de change (de Hollande) ;

2^o D'une pièce d'argent, nommée le *lion d'argent*, faisant 3 1/2 florins de Brabant ou 3 florins de change ;

3^o D'un *demi-lion*, à l'avenant ;

4^o Du *florin d'argent* ou pièce de 20 patards, ou 20 sols ;

5^o Du *demi-florin*, à l'avenant ;

6^o D'une pièce de bas aloi à 5 deniers de fin, valant 5 sols ou un quart de florin ;

7^o D'une pièce de 2 1/2 sols ou pièce de *dix liards* ;

8^o D'une pièce de cuivre de *deux liards* ;

9^o D'une pièce de cuivre d'un *liard*.

Le décret qui ordonne la frappe du *lion d'or* n'a pas été retrouvé, tant le gouvernement autrichien mit de soins à faire disparaître tout ce qui rappelait la révolution de 1789. Au reste, cette pièce, conservée dans les familles comme un souvenir, n'est nullement rare. Le règlement pour les monnaies d'argent est du 14 août 1790 ; il fut confirmé par les états de Brabant, le 23 août suivant. On le trouve imprimé avec une planche gravée représentant les monnaies. Il résulte du texte même de ce règlement que des pièces d'un *florin* et d'un *demi-florin* avaient été frappées antérieurement, avec les légendes : *MONETA NOVA ARGENTEA PROVINCiarum FOEDERatarum BELGii — IN UNIONE SALUS. —* Le décret y substitua les légendes du lion d'argent : *DOMINI EST REGNUM — ET IPSE DOMINABITUR GENTIUM.*

Toutes les monnaies frappées pendant les troubles de 1790 ont été démonétisées par une déclaration du gouvernement autrichien du 28 janvier 1791. — *Voy.*, dans le *Bulletin et Annales de l'Académie*

On ne frappa que la pièce d'or de 14 florins, le lion d'argent, le florin et le demi-florin, la pièce de 2 liards et le liard de cuivre. Ces monnaies, dues au burin de notre célèbre graveur Th. van Berckel, sont d'une exécution et d'un fini admirables. Si l'on compare nos monnaies de la fin du xviii^e siècle avec les monnaies françaises de la même époque, on est étonné de la supériorité qui distingue les monnaies belges, tant sous le rapport de la gravure que sous celui de la fabrication. A côté des belles *couronnes de Brabant* de Joseph II, de Léopold et de François II, les couronnes de Louis XV et de Louis XVI paraissent grossières et barbares.

La pièce de deux liards, dont nous donnons le dessin, pl. V, n^o 1, porte d'un côté le Lion belge; de l'autre, en cinq lignes, dans une couronne de laurier : AD USUM FOEDERATI BELGII 1790. A l'aide de ces pièces, que l'on retailait à la main, des partisans de la maison d'Autriche, des *keizerlicks*, comme on disait alors, imaginèrent de fabriquer des médailles satiriques contre les principaux auteurs de la révolution. La légende : *Ad usum fœderati Belgii*, devint : *Ad usum scelerati Belgii*. Au droit, le lion servit à faire des personnages grotesques, des *charges* réellement fort drôles. Nous allons décrire successivement cinq pièces de ce genre, que notre collègue, M. de Coster, a trouvées en Allemagne, dans une collection particulière.

Le n^o 7 de la pl. V désigne par son nom l'abbé de Ton-

d'archéologie de Belgique, t. 1^{er}, un article de M. LEGRAND sur ces monnaies ; — même volume, un article de M. TH. DE JONGHE, qui rectifie quelques assertions du précédent, — et *Revue de la numismatique belge*, t. 1^{er}, p. 409.

gerloo, Godefroid Hermans. C'était un des membres les plus ardents de l'église militante. Il avait équipé un régiment de dragons aux frais de son opulente abbaye, et le Congrès l'avait nommé *aumônier général* de ses armées. Les caricatures de l'époque le représentent toujours avec un costume qui participe du moine et du soldat. Nous ignorons à quelle anecdote, vraie ou fausse, font allusion le verre et la lettre qu'il tient en mains. Au reste, il est inutile de faire remarquer que, précisément à cause de son énergie et de sa fougue révolutionnaire, l'abbé de Tongerlo fut particulièrement en butte à la vengeance des royalistes. Une chanson populaire que la réaction mit en vogue, en 1791, et dans laquelle on conseillait ouvertement les voies de fait à l'égard des patriotes, avait pour refrain :

C'est la trique, trique, trique,
C'est la trique qu'il leur faut,
En commençant la musique
Par l'abbé de Tongerlo.

Ce fut ce Godefroid Hermans qui recueillit les Bollan-distes et fit continuer à ses frais la savante et immense collection des *Acta sanctorum*. Ce service rendu à l'histoire du pays doit l'absoudre de quelques peccadilles.

Le n° 6, avec la légende : *Protecteur des rebelles*, représente indubitablement le cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines. Son rôle, dans la révolution belge de 1789, est trop connu pour que nous devions nous étendre sur ce personnage. Le gouvernement autrichien usa, à son égard, de la plus grande indulgence. L'archevêque n'émigra point, et l'on se contenta, pour toute punition, de le forcer à chanter un *Te Deum*, le 12 décembre, jour anni-

versaire du triomphe éphémère des patriotes et de l'évacuation de Bruxelles par les Autrichiens. On lui fit aussi publier une rétractation qui dut singulièrement coûter à son amour-propre (1).

Le n° 4 est encore un évêque. Serait-ce celui d'Anvers, Nelis? La chose est très-probable, puisque ce prélat figure au premier rang des patriotes poursuivis dans les pamphlets royalistes. Nous ne connaissons, d'ailleurs, parmi les chefs diocésains, que Frankenberg et lui qu'on ait sérieusement attaqués. Mais que veut dire la décoration en forme de soleil qu'il porte au bras droit, et la légende : *J'aime mes braves cuisinières*? Avouons humblement que nous ne le savons trop. Les libellistes d'alors l'accusaient d'avoir, sous prétexte de gouvernante, une maîtresse, qu'on appelait Madame Cognau. Est-ce là l'une de ces braves cuisinières qu'il aimait tant? Ces médailles ne datent que d'hier, et déjà leur explication fait naître une foule de questions sans réponses. Que penser après cela de la lecture des hiéroglyphes, des caractères cunéiformes et de l'interprétation des mythes archaïques de la Grèce!

Le n° 5 est relatif à l'assassinat de Van Krieken. Ce malheureux jeune homme avait dit, en regardant passer la procession de la Vierge de Laeken, qu'escortaient les capucins : « On voit ces pouilleux partout » (*Men ziet die lapdraegers en luyszakken alle kanten*). Mais le propos alla grossissant de bouche en bouche, et on finit par lui imputer d'avoir tiré sur l'image de la Vierge un coup de pistolet qui

(1) AD. BORGNET, *Histoire des Belges à la fin du XVIII^e siècle*, t. 1^{er}, p. 202.

devait être le signal d'une nouvelle conspiration. Van Krieken fut arrêté, renfermé aux Madelonnettes, puis tiré de là par des furieux qui tentèrent de le pendre à un réverbère dont la corde se brisa; ils finirent par lui scier la tête (1). C'est ce crime atroce que le jésuite Feller appelait une *irrégularité*. Les exaltés de tous les partis ont un glossaire spécial à leur usage.

Il y a quelque vingt ans à peine que le *patriote* qui avait commis cette *irrégularité* en sciant la tête de Van Krieken, vivait encore. Il exerçait la profession de bouquiniste et avait son échoppe sous les arcades de l'hôtel de ville.

Le n° 2 représente un capucin tenant le crucifix d'une main et un sabre de l'autre. Les capucins, principalement ceux de Bruxelles, étaient connus par leur aversion pour le gouvernement; plusieurs de ces moines servirent dans l'armée patriotique et se firent tuer. On les voyait parcourir les rangs, le crucifix en main, pour animer les volontaires au combat. Après la rentrée des Autrichiens, leur couvent fut saccagé par cette même populace qui, un an auparavant, pillait les royalistes aux cris de : *Vive Vandernoot!*

Le n° 5, sans légende, est un hiéroglyphe qui attend son Champollion. Que signifie ce *capucin pédophore*? Il faudrait peut-être, pour le découvrir, parcourir le fatras immense des pamphlets que fit éclore la révolution de 1789. La chose en vaut-elle la peine? D'après un préjugé populaire que rien ne justifie, sans doute, les capucins partageaient avec les carmes la réputation d'avoir, au suprême degré, ce que les adeptes de Gall et de Spurzheim appelleraient la bosse

(1) AD. BORGNET, *Histoire des Belges*, etc., t. Ier, p. 483.

de la philogynie. Notre capucin, portant un poupard, serait-il le *capucin-archétype*, le capucin *in genere*, au lieu d'un individu spécial ? C'est possible, mais un peu métaphysique pour l'époque.

Ces accusations d'immoralité que se lancent successivement toutes les sectes religieuses et tous les partis politiques, depuis les premiers chrétiens, auxquels on attribuait les infamies de la communauté des femmes, jusqu'aux francs-maçons qui, dans l'opinion de quelques vieilles béguines, renouvellent entre eux les abominations de Sodome et de Gomorrhe, ne sont-elles pas un éclatant hommage rendu aux sentiments vertueux des masses populaires et à leur moralité, puisqu'on n'a trouvé rien de mieux, pour leur inspirer l'aversion d'une idée, que d'y joindre celle du vice ?

Après avoir parlé des belles monnaies de van Berckel, nous avons voulu donner, comme contre-partie, un échantillon de ces abominables pièces que toutes les révolutions font éclore, et dont 48 nous a fourni une nouvelle récolte, plus abondante que toutes les autres. Le n° 8, pl. V, est une médaille d'étain ou d'alliage, coulée dans un moule (de cuivre?). On voit, d'un côté, le Lion belge ordinaire ; de l'autre, une croix cantonnée de quatre annelets, et, dans un double cercle, la légende *rétrograde* :

UT · VINDEBA EN SE SIGNE · 1490

Cette pièce appartient à M. van Miert, de Mons.

R. CHALON.

NOTICE

SUR

LES NOUVELLES MONNAIES

POUR LES

COLONIES ORIENTALES NÉERLANDAISES.

Pl. XXVIII, T. 1^{er} (1857).

L'histoire monétaire des Indes orientales hollandaises offre bien des vicissitudes, par suite de principes différents et d'essais dans le système financier. Il serait fort utile de pouvoir les exposer au fond, plus encore de les observer dans leurs effets et de les juger d'après les lois d'une économie politique saine et juste. Après le retour des colonies sous le gouvernement des Pays-Bas, on commença à introduire, comme étalon monétaire ou pièce légale, une monnaie d'argent estimée au-dessus de sa valeur réelle, ainsi que le papier-monnaie, mais en mettant sur la même ligne que les métaux précieux le cuivre, qui peut seulement servir, dans une certaine mesure, comme monnaie de confiance. En lui attribuant une valeur fictive, les bonnes espèces commencèrent bientôt à disparaître, et il ne resta en circulation que le cuivre et le papier. Les tentatives de réforme, quoique dans des vues très-différentes, se succédèrent de temps en temps, sans pouvoir atteindre le but

de rétablir l'état normal du numéraire ; toutes échouèrent ; la dépréciation des valeurs augmentait sans cesse, et la circulation devenait plus entravée de jour en jour. Les causes de cet état anormal étaient non-seulement dans l'application de faux principes d'économie politique et dans des vues mal fondées sur l'état de la société indigène, mais aussi dans les embarras financiers qui gènèrent si souvent le gouvernement des Indes ; dans le défaut de secours suffisants de la part du gouvernement néerlandais pour subvenir aux besoins ; dans les désastres que subit la banque de Java ; dans l'importation clandestine de fausse monnaie de cuivre ; dans le système de monopole gouvernemental, et surtout dans l'émission trop abondante et toujours croissante de la monnaie de cuivre. L'erreur funeste que cette émission excessive était profitable pour le gouvernement, et l'opinion mal fondée que la société indigène pouvait absorber sans cesse une grande partie de ce superflu, poussèrent toujours plus avant dans cette voie, et les deux plus mauvais représentants de la valeur, la monnaie de cuivre et le papiermonnaie, devinrent forcément l'unique moyen d'échange.

Depuis longtemps la grandeur du mal avait fait chercher le remède ; mais les forces manquèrent pour l'appliquer efficacement, jusqu'à ce que l'état florissant des finances de l'Inde permit à S. E. M. Ch. F. Pahud, alors ministre des colonies, de commencer l'essai de réforme, qui a été continué par son successeur, S. E. M. P. Myer, et dont on peut prévoir la réalisation en peu d'années.

Le but de cette réforme est naturellement de rétablir le système monétaire des colonies orientales sur des bases solides et durables, et le moyen le plus sûr est indiqué dans

une émission suffisante des espèces en argent de valeur réelle, et dans la réduction du cuivre à ses justes limites et à un cours plus proportionné à sa valeur intrinsèque, ainsi qu'à son caractère de monnaie de confiance.

Le premier projet de loi pour la réforme monétaire, daté du 22 septembre 1851, trouva trop d'opposition dans la chambre des députés, et fut retiré en juillet 1852. Un nouveau projet fut présenté, le 8 novembre 1853, à la chambre, et, après plusieurs modifications, fut adopté et promulgué, le 1^{er} mai 1854 (1). Cette loi distingue trois espèces de numéraire dans les colonies orientales : les pièces d'argent légales ou courantes (*zilveren standpenningen*) ; les petites espèces en argent et en cuivre ou la monnaie de confiance (*pasmunt*), et les deniers de commerce en or (*gouden negotiepenningen*). La première et la dernière espèce se composent des mêmes pièces qui ont cours dans les Pays-Bas et qui ont été déterminées par la loi du 26 novembre 1847, n° 69 : le *florin Néerlandais*, qui est aussi l'unité du système monétaire pour les Indes ; le *ryksdaalder*, ou la pièce de deux florins et demi, et le *demi-florin*. Les deniers de commerce sont : le *guillaume d'or*, le *double* et le *demi-guillaume d'or*, le *ducat d'or* et le *double ducat*. Les petites espèces sont : en argent, la pièce d'un *quart de florin*, d'un *dixième* et d'un *vingtième de florin* ; en cuivre, le *centime*, ou la centième partie du florin, et le *demi-centime*. Plus tard, d'après les observations que j'eus l'honneur de soumettre au ministre, la pièce de 2 1/2 *centimes*, ou la quarantième partie du florin, fut ajoutée aux monnaies de cui-

(1) *Staatsblad*, n° 75 ; *Nederlandsche Staats-Courant*, 10 mai 1854.

vre, et son poids déterminé par la loi du 20 avril 1855 (1). Pour cette monnaie de confiance seulement, un type particulier fut jugé nécessaire, afin d'éviter que ces pièces ne fussent transportées en Hollande et ne dérangeassent la relation, qui existe là entre les grosses espèces et la petite monnaie ou la monnaie d'appoint. Le poids des petites pièces en argent fut fixé : pour le quart du florin, à gr. 5.180; pour le dixième du florin, à gr. 1.250; pour le vingtième du florin, à gr. 0.610, avec une tolérance au-dessus et au-dessous : pour la première pièce, de six millièmes; pour la seconde, de dix millièmes, et pour la troisième, de douze millièmes du poids de chaque pièce. Le titre de ces pièces est 0.720, avec une tolérance de deux millièmes au-dessus et au-dessous de ce titre. Le type de ces pièces est déterminé ainsi (art. 8) : à l'avers, les armes du royaume, entre l'indication de la valeur : $\frac{1}{4}$ G; $\frac{1}{10}$ G; $\frac{1}{20}$ G, ainsi que la date, et autour, l'inscription : NEDERLANDSCH INDIE, avec les abréviations que la grandeur de la pièce rendrait nécessaires; et, au revers, l'indication de la valeur en langues malaie et javanaise. Les pièces sont frappées en virole, avec une tranche cordonnée droite. Le diamètre fut fixé plus tard par le décret du 3 juin 1854 (2) : pour le $\frac{1}{4}$ de florin, à 19 millimètres; le $\frac{1}{10}$ de florin, à 15 millimètres; le $\frac{1}{20}$ de florin, à 12 $\frac{1}{2}$ millimètres. La loi du 20 avril 1855 régla le poids des pièces de cuivre, qui fut déterminé, pour la pièce de 2 $\frac{1}{2}$ centimes, à gr. 12.50; pour le centime, à gr. 4.80;

(1) *Staatsblad*, n° 42; *Nederlandsche Staats-Courant*, 4^{er} mai 1855.

(2) *Staatsblad*, n° 83; *Nederlandsche Staats-Courant*, 13 juin 1854.

pour le $\frac{1}{2}$ centime, à gr. 2.50, avec une tolérance, au-dessus et au-dessous du poids de chaque pièce, d'une cinquantième partie. Ces pièces doivent être fabriquées avec du cuivre pur. Le décret du 25 juin 1855 (1) en a déterminé le type : à l'avers, les armes du royaume dans un cercle, entre le millésime ; au-dessus, l'inscription circulaire : **NEDERLANDSCH INDIE**, avec les abréviations nécessaires ; au bas, l'indication de la valeur : **2 $\frac{1}{2}$ CENT.**, **1 CENT.**, **$\frac{1}{2}$ CENT.** ; aux deux côtés, les signes monétaires ; au revers, l'indication de la valeur ; dans le champ, en malai ; autour, en javanais. Le diamètre est : pour la pièce de $2 \frac{1}{2}$ centimes, de 31 millimètres ; pour la pièce d'un centime, de $25 \frac{1}{2}$ millimètres ; pour la pièce d'un demi-centime, de 17 millimètres. La loi du 1^{er} mai 1854 porte que personne ne sera obligé de recevoir en paiement pour une somme au-dessus de *dix florins* en petites pièces d'argent, et pour plus de *deux florins* en monnaie de cuivre. Dans les trois ans après la promulgation de cette loi, la quantité des monnaies de cuivre en circulation sera réduite à la somme qui paraîtra nécessaire comme monnaie de confiance ou d'appoint. Dans le même espace, le papier-monnaie, émis d'après la publication du gouverneur général des Indes, du 4 février 1846, sera mis hors de cours, après un délai donné pour l'échanger, au pair, contre des pièces d'argent.

Quelques observations, dans un petit ouvrage que je publiai, en 1852, sur les monnaies anglaises pour l'Archipel Indien, furent cause que Son Excellence le Ministre

(1) *Staatsblad*, n° 46 ; *Nederlandsche Staats-Courant*, 1 et 2 juill. 1855.

me fit l'honneur, en décembre 1852, de me demander mes idées sur la forme la plus convenable comme type des petites pièces projetées pour les Indes orientales. Je m'empressai de satisfaire à cette demande, et, en développant mon opinion sur la réforme monétaire projetée, sur l'étalon monétaire et sa division, sur le type, les figures, symboles et légendes qui seraient propres à des monnaies indiennes, je pris la liberté de proposer différentes modifications dans le projet de réforme qui serait de nouveau présenté, et d'ajouter une série de types que j'inventai et dessinai pour les différents plans indiqués. Comme plusieurs de ces propositions n'ont pas pu être approuvées, il ne sera peut-être pas superflu d'en indiquer ici les principales, qui pourraient encore devenir un jour de quelque utilité.

En exposant les grands changements qui s'opèrent chaque jour dans la partie méridionale de l'Asie orientale, par la rapidité et l'augmentation des moyens de communication, par l'extension du commerce dans la Chine et autres contrées voisines, par l'exploitation des mines et le développement de la colonisation en Australie et en Californie, par l'introduction prochaine d'un système plus libéral de commerce au Japon, j'indiquai les causes et la probabilité de grandes fluctuations dans la valeur relative des métaux dans cette partie du monde, et les difficultés qui pourraient résulter d'une loi qui fixe la quantité d'argent fin des différentes espèces, et qui ordonne la fabrication de ces pièces en Hollande. Le monnayage aux Indes mêmes semblait pouvoir faire disparaître en partie ces difficultés, en se réglant sur le cours et sur les exigences du marché, et il aurait pu satisfaire aux besoins en cas d'interruption dans les envois

d'Europe. En vue de la position commerciale de l'Archipel Indien, j'aurais désiré qu'on eût pu y former un marché monétaire pour les exigences de toute l'Asie orientale, en y introduisant, entre autres, une monnaie d'argent, qui, se recommandant par la pureté de son titre, s'accommodât aux coutumes et aux traditions monétaires des peuples de ces contrées. Depuis longtemps, le manque d'une bonne monnaie a favorisé, dans l'Archipel Indien et dans toutes les contrées voisines, le cours des piastres espagnoles ou mexicaines et plus tard des dollars américains. Je crois qu'il serait utile d'introduire une monnaie hollandaise en argent, d'une valeur réelle, qui pût remplacer ces espèces sur les marchés de l'Asie orientale, et je pense que la pièce de $2\frac{1}{2}$ florins, qui se rapproche le plus de la piastre espagnole, servirait à ce but et se recommanderait bientôt aux différents peuples de l'Orient, qui préfèrent encore toujours certaines espèces de piastres espagnoles, si le métal pur recevait un type hollandais, mais en partie modifié et ressemblant à celui de ces pièces espagnoles si recherchées. Cette monnaie pourrait en même temps exprimer sa valeur, sur le revers, en caractères orientaux, et être taillée sur un étalon monétaire reconnu, depuis un grand nombre de siècles, dans tout l'Archipel Indien, la Chine, l'Annam ou Cochinchine et autres contrées voisines, le *tâhél*, qui d'abord n'était qu'un poids, mais qui est devenu le représentant réel ou fictif d'une monnaie d'argent (1). Dans les anciens ouvrages malais et

(1) Je crois que c'est par erreur que M. Ed. Dulaurier, dans une note sur le Code maritime du royaume de Malaca (Collection de lois maritimes, par J. M. Pardessus, t. VI, Paris, 1845, p. 394) dit : « que le tahel

javanais, dans les codes de Malaca et de Macassar, le *tâhél* est souvent mentionné et divisé ordinairement en quatre *pauh* ou seize *'mâs*. C'est cette valeur monétaire que les Portugais et les Hollandais trouvèrent en usage lors de leur arrivée dans une grande partie de l'Asie orientale, et dont se servent encore, comme poids et monnaie de compte, la plupart des peuples de l'Archipel Indien. Plus tard, la piastre espagnole, ou le *réjal*, divisé, chez les Malais, en 4 *soukou's* ou 8 *tâli's*, semble avoir modifié, dans quelques localités, le poids du *tâhél*. Ainsi, à Sourakarta, dans l'île de Java, et de même dans les mines d'or de la partie septentrionale de l'île de Célèbes, le poids du *tâhél* est estimé égal à deux piastres espagnoles, ce qui ferait un peu plus de 55 grammes, tandis qu'ailleurs le poids du *tâhél* offre quelques différences; dans l'île de Sumatra, à Bencoulen, il est égal à gr. 41.21; à Natal, à gr. 57.90; en Chine, il varie de gr. 57.99 à gr. 58.167; un *tâhél* d'Annam, ou de la Cochinchine, que je possède, pèse gr. 58.65. En modifiant donc le type de la pièce de 2 1/2 florins d'après la piastre espagnole, et en s'en rapprochant par le poids et le titre, on pourrait aussi donner à cette pièce le nom assez connu de *réjal*, ou mieux encore accepter l'ancienne dénomination monétaire de ces contrées, en l'appelant *demi-tâhél*.

Pour les petites espèces ou la monnaie d'appoint, je croyais qu'il était convenable de donner aux pièces un diamètre assez grand, à cause du préjugé des indigènes, dans

est une pièce d'or, qui vaut environ 7 francs 60 centimes de notre monnaie. » Je doute qu'il ait jamais existé une *pièce d'or* du nom de *tâhél*.

certaines parties de l'Archipel, contre les pièces d'argent d'un très-petit module. Tandis que les pièces frappées jadis pouvaient être très-minces et devenaient par là plus grandes, le système actuel de fabrication rendait la chose impossible. Je pensais par conséquent qu'il vaudrait mieux frapper en cuivre les pièces d'un vingtième de florin ou de cinq centimes; mais, en même temps, une monnaie de cuivre ou d'un autre métal, d'une plus petite valeur que le demi-centime, me semblait désirable. Aux Indes, la petite valeur de plusieurs objets les plus communs et nécessaires à la vie, a fait chercher des représentants d'une valeur très-minime, et ce besoin a non-seulement fait introduire depuis longtemps et répandu partout les pièces en cuivre jaune ou mélangé (les *tsiens*) de la Chine ou de la Cochinchine avec un trou au centre, mais il a poussé même plusieurs princes de l'Archipel à les imiter soit en cuivre, soit en étain. Je crois que c'est aussi la cause principale qui a favorisé dans les dernières années, presque partout dans l'Archipel Indien, le cours des petites pièces en cuivre de fabrication anglaise. Il n'y a pas longtemps qu'on fabriquait à Bantan, dans l'île de Java, de petites pièces d'étain de gr. 0,80; à Chérison, de gr. 0,55, et à Palembang, dans l'île de Sumatra, il y en avait d'une petitesse extrême, pesant à peine un dixième de gramme! Ces pièces avec un trou rond, enfilées par dizaines, centaines, etc., représentaient les valeurs minimales. Je croyais utile d'imiter en partie cet exemple, et de satisfaire ainsi à un besoin assez général dans la vie commune des indigènes, et j'indiquais comment on pourrait éviter, par différentes marques faciles à distinguer, que ces pièces ne fussent confondues avec les pièces

semblables de la Chine, de la Cochinchine ou du Japon.

J'ai tâché surtout de démontrer l'utilité qu'il y avait de donner aux monnaies des Indes un type, qui convint aux habitants des contrées dans lesquelles elles devaient circuler. Parmi les trois systèmes que je proposai et dont je développai les avantages et les obstacles : un type indo-hollandais, un type unique purement indien, comme à peu près sur les roupies de l'ancienne compagnie hollandaise des Indes orientales et des Anglais frappées à Java, ou un type indien différent pour les diverses parties de l'Archipel, je crus que le premier serait pour le moment préférable; mais en même temps, je pensais qu'il serait utile de se servir pour les légendes, non-seulement de la langue malaie, considérée comme la langue répandue dans toutes les îles, mais aussi de la langue dominante dans chaque partie de l'Archipel. Ainsi je proposai un type indo-hollandais varié qui, pour le revers, offrait des légendes : malaie et javanaise pour l'île de Java, malaie et batak pour l'île de Sumatra, malaie et bouguie pour l'île de Célèbes et les colonies bouguies dans l'île de Bornéo; ou bien l'indication de la valeur, dans ces quatre langues principales écrites de l'Archipel, sur la même face de toutes les monnaies. Selon mon opinion, l'objet principal du type devait être, qu'en exprimant d'un côté la domination européenne, il pût indiquer de l'autre côté, autant que possible, la valeur de chaque pièce d'une manière intelligible à toutes les populations soumises au gouvernement néerlandais. Croyant qu'on pourrait adopter aussi pour les grandes espèces un type indo-hollandais, je me suis occupé longtemps de la recherche et de l'examen des figures et symboles, qui pourraient servir à orner le revers indien, et cette

partie n'a pas été la moins difficile et la moins délicate de mes études sur ce sujet, quoiqu'elle soit devenue tout à fait inutile par l'admission des grandes espèces des Pays-Bas comme monnaie légale des Indes. Il s'agissait de trouver des ornements, figures ou emblèmes propres à une monnaie indienne, qui, d'un côté, n'auraient rien d'offensant pour les indigènes, et de l'autre côté, éviteraient tout symbole religieux bouddhique ou musulman ; car, bien que jadis les Européens n'aient pas hésité à représenter des divinités païennes sur les monnaies de leurs colonies, je pensais que cela ne convenait pas à une monnaie d'un gouvernement chrétien. Parmi un grand nombre de figures, je croyais que la forme d'une étoile ou d'une fleur de lotos, comme sur les monnaies du Népal, serait la plus convenable comme ornement, et le nouveau $\frac{1}{4}$ de florin en a conservé les traces. J'indiquais aussi différentes raisons, qui ont été approuvées, pour lesquelles je pensais qu'il serait mieux de mettre à l'avvers les armes des Pays-Bas, que la tête royale, comme sur les monnaies néerlandaises.

Pour les légendes, j'examinai ce qui pourrait être admis sur ces pièces, d'après les usages numismatiques des Orientaux musulmans, et j'indiquai les causes pourquoi on devrait omettre ce qui se trouve sur la plupart des monnaies orientales : le nom ou titre du roi qui a fait frapper la pièce, la ville et la date de la fabrication ; je proposai aussi de se borner à indiquer seulement la valeur et la date. L'indication de la valeur pour les indigènes offrait de grandes difficultés à cause des différents noms déjà en usage, et qui cependant ne pouvaient guère être employés sans occasionner une grande confusion. Je discutai la convenance des

différents noms de *keping*, *douwit*, *sent*, *roupijâh*, *dirhem*, *rèjal*, *ringgit*, *dinâr*. Plus tard, il fut jugé préférable d'exprimer sur la petite monnaie la valeur relative de chaque pièce au florin, ou rounpijâh. J'ai répété à diverses reprises, qu'il serait nécessaire d'indiquer sur l'avvers le nom des contrées, pour lesquelles ces pièces sont destinées, par : *Nederlandsch-oost Indie*, et de rejeter l'indication usitée : *Nederlandsch Indie*, qui est d'autant plus erronée, que le royaume des Pays-Bas possède aussi des Indes occidentales. Pour les pièces destinées aux différentes parties de l'Archipel, on pourrait exprimer sur la monnaie le nom du pays ou de la capitale de chaque gouvernement, comme Java ou Batavia, Sumatra ou Padang, Palembang, Macassar, etc. Ensuite il a fallu examiner par quel moyen la valeur pourrait être indiquée sur le côté oriental de la monnaie. Le plus commode et le plus concis aurait été des chiffres arabes et javanais, mais comme on peut douter que la plupart des indigènes, qui savent lire le malai ou le javanais, comprennent aussi la notation d'une fraction par chiffres, il semblait préférable de se servir des mots qui désignent la fraction. Alors la distribution des légendes en deux langues fut examinée, afin que l'une ne semblât pas préférée à l'autre, ainsi que l'écriture la plus convenable pour le javanais et le malai. Pour le javanais, le caractère droit, quoiqu'un peu raide et grave, me semblait en style d'épigraphie préférable à l'écriture inclinée, plus commune, et à l'écriture appelée *pégou* ou *pégon*; si cette dernière (le Javanais écrit en lettres arabes) eût été connue partout dans l'île de Java et eût pu être appliquée sur les monnaies, l'uniformité du type y aurait gagné. Pour le malai, la forme

simple et ordinaire de l'écriture arabe me semblait convenir mieux à ces pièces que les formes élégantes-persanes, ou la disposition artificielle des lettres et des mots des monnaies baberides et autres. Enfin, pour mieux expliquer toutes ces différentes propositions, j'avais inventé et dessiné 65 types différents pour les différentes espèces projetées, en partie avec des légendes en malai et javanais, en partie aussi avec des légendes en batak et bougui.

Parmi ces dessins, quelques-uns obtinrent l'approbation du ministre; mais, comme plus tard la hausse du cuivre ne permettait plus d'adopter le système décimal, qui exprimait la valeur de chaque pièce par le nombre de centimes, il fallut choisir de nouvelles légendes et tâcher de les arranger sur un espace, qui, comme celui de 15 à 12 $\frac{1}{2}$ millimètres, semblait offrir de grandes difficultés. Je tâchai d'y réussir en dessinant 20 types nouveaux avec l'indication de la valeur relative au florin; mais comme ces légendes exigeaient plus d'espace, ce ne fut qu'avec peine que je pus conserver un petit ornement sur la pièce du $\frac{1}{4}$ de florin; pour le $\frac{1}{10}$ et le $\frac{1}{20}$ de florin, il fallut sacrifier l'agrément à l'utile et se contenter de simples légendes. C'est d'après ces derniers dessins que les pièces n^o 1, 2 et 3 de la pl. XXVIII du tome précédent, ont été exécutées.

Au commencement de 1854, j'entrepris, à la demande du ministre, de m'occuper du type pour les monnaies de cuivre. Le choix des dénominations monétaires, la distribution des légendes, l'ornement des pièces, nécessitèrent aussi de nombreuses recherches et une foule d'essais. Je proposai en dessin 58 types nouveaux et différents, et, quoiqu'il s'en trouvât plusieurs qui se recommandaient peut-être

davantage par leur grâce, ce furent les plus simples qui furent choisis et approuvés. Pour ces pièces je croyais qu'il était nécessaire de leur donner un poids moins élevé, surtout en comparaison avec les pièces de cuivre, que le gouvernement anglais a mises en circulation depuis peu d'années à Singapore et ailleurs dans les *Straits Settlements*. Les monnaies de cuivre de l'Archipel indien, toujours trop légères, me semblent tombées maintenant dans l'excès opposé.

En avril 1854, l'habile graveur de la monnaie d'Utrecht, M. D. van der Kellen, commença le poinçon du n° 1, et il continua successivement les autres pièces d'argent et ensuite celles de cuivre. Pour un artiste, naturellement peu versé dans les traits caractéristiques des écritures orientales, je crois qu'il a assez bien réussi. Sans doute, l'œil exercé trouvera encore quelques petits défauts qu'on pourrait corriger, mais les lettres sont lisibles et non sans quelque élégance. Cependant, je dois remarquer expressément que je n'ai vu que l'épreuve du n° 1, et, y ayant trouvé quelques défauts dans les lettres, le graveur a bien voulu les corriger. Pour les pièces suivantes, je ne les ai vues qu'après qu'elles étaient achevées, les dernières mêmes seulement depuis peu et par hasard, et je vois qu'il y reste quelques petits défauts dans les lettres; je remarque surtout, dans le n° 4, la cinquième lettre de la première ligne malaie qui est restée ouverte et doit être fermée en haut. Un inconvénient plus grave peut-être est que le relief, comme dans presque toutes les monnaies modernes, n'est pas assez fort, et comme le cuivre pur est très-mou, il s'ensuivra que les légendes seront bientôt effacées. On aurait pu y remédier en employant un alliage plus dur que le cuivre.

D'après la loi du 1^{er} mai 1854, la réforme monétaire semblait devoir s'accomplir en trois ans; mais dans des mesures de ce genre, il est souvent impossible de prévoir tous les événements et toutes les circonstances. Par un décret du 3 juin 1854, n^o 57, le monnayage de 5,025,000 florins en petites monnaies d'argent pour les Indes fut ordonné; il fut achevé en 1855 et livra 16,000,608 pièces approuvées de $\frac{1}{4}$ de florin, 10,002,500 pièces de $\frac{1}{10}$ de florin, 491,960 pièces de $\frac{1}{20}$ de florin. Par un décret du 6 septembre 1855, n^o 53, l'autorisation fut donnée de frapper encore pour 250,000 florins en pièces de $\frac{1}{10}$ de florin. Le décret du 22 juillet 1855 ordonna la fabrication de 6 millions de florins en petites monnaies de cuivre, ou 2 millions de florins en pièces de 2 $\frac{1}{2}$ centimes, 3 $\frac{1}{2}$ millions de florins en centimes et 500,000 florins en demi-centimes.

Un différend qui s'éleva malheureusement entre le gouvernement et les adjudicataires qui devaient fournir les flans de cuivre pour les monnaies, fut cause que l'exécution de cette partie éprouva un retard assez prolongé, et que toutes les mesures nécessaires n'ont pas encore pu être prises pour terminer cette opération importante. Cette affaire, qui causa quelque bruit, fit éclore nombre de brochures, et fut traitée avec beaucoup d'animosité, sans que rien puisse justifier les invectives dont les parties ont accablé le ministre des colonies. Quoique tout ne soit pas encore éclairci dans ce démêlé, nous croyons que le ministre a agi avec une bonne foi parfaite, et que l'opposition a injustement cherché, par des insinuations mal fondées, à ternir le mérite qu'il s'est acquis par cette réforme aussi nécessaire qu'utile et salutaire pour les colonies orien-

tales. Depuis que ce différend est levé, le monnayage des pièces en cuivre se poursuit avec vigueur.

Les mesures générales pour atteindre le but proposé, sont sommairement les suivantes : Depuis juillet 1857, on a commencé de retenir l'ancienne petite monnaie de cuivre et une partie du papier-monnaie, dans les îles de Java et de Madura, dans les caisses du gouvernement des Indes et de les échanger contre les grandes et les petites espèces d'argent. Ensuite on donnera partout, dans Java et Madura, la faculté de changer la monnaie de cuivre et certaines espèces de papier-monnaie, qui seraient désignées par le gouverneur général, contre des pièces légales et de petites monnaies d'argent. La même mesure sera appliquée successivement dans les autres parties de l'Archipel Indien ; mais, lors de l'émission de la nouvelle monnaie de cuivre, l'ancienne y sera mise tout à fait hors de cours. Enfin, à mesure que le monnayage du cuivre s'achèvera, on mettra également hors de cours, dans Java et Madura, l'ancienne monnaie de cuivre qui y est restée encore en circulation comme monnaie de confiance, et elle sera remplacée par la nouvelle monnaie de cuivre. Quoiqu'il soit fort à désirer que l'échange des anciennes monnaies de cuivre et de papier puisse s'effectuer bientôt, parce qu'un double système de bonnes et de mauvaises monnaies est toujours très-nuisible, il s'écoulera encore quelque temps avant que tout soit achevé et réglé, et jusquelà il sera difficile de bien juger de l'ensemble et de tous les détails de cette réforme. Bien que dans certaines parties l'expérience démontrera peut-être quelques défauts, je pense que l'entreprise en général pourra réussir, si l'on continue de satisfaire aux besoins, qui, dans les premières

4. Centre : سڤرامڤت فوله روڤيه (sa-per-ampat-poulouh rou-pijàh);

Autour : سڤارآ پاتانگ پوله روڤيه (sa-pârâ-patang-poulouh roupijàh); un quarantième de florin.

5. Centre : سڤراتس روڤيه (sa-pe-râtous roupijàh);

Autour : سڤارآ ساتوس پوله روڤيه (sa-pârâ-satous roupijàh); un centième de florin.

6. Centre : سڤردوراتس روڤيه (sa-per-douwa-râtous rou-pijàh);

Autour : سڤارآ رانگ اتوس پوله روڤيه (sa-pâra-rong-atous-roupijàh); un deux centième de florin.

H. C. MILLIES.

Utrecht, janvier 1853.

CORRESPONDANCE.

A M. CHALON, président de la Société numismatique, à
Bruxelles.

Bruges, le 23 novembre 1857.

MONSIEUR,

Voici quelques renseignements sur la pièce dont vous m'avez envoyé l'empreinte. (*Voy.* pl. IV, n° 5.)

Cette pièce est un méreau. Je l'ai aussi dans ma collection qui compte au delà de 200 pièces de ce genre.

Louis Wynckelman avait fondé en l'église des Augustins, à Bruges, un anniversaire perpétuel, à l'occasion duquel on distribuait annuellement, lors de la célébration, ces méreaux aux pauvres de la ville, qui par là avaient droit à l'obtention de pains qu'on distribuait dans l'église après le service divin.

La variante, quant aux armes de *Van den Heede*, ne doit nullement vous étonner, vu que cette *Anne Van den Heede* ne descend pas de la famille *Van den Heede* de Bruges, mais de celle de la Hollande.

En effet, son père *François*, marié à *Isabelle Des Trompes*, était écoutète héréditaire de la ville de l'Écluse en Hollande.

L'abréviation I^{or}, veut dire *Joneker*, jeune homme,

et I^o. Jonevrouwe. On donnait ce nom à tout jeune homme ou demoiselle noble. Après leur mariage, ils le conservaient souvent.

Je puis constater cette abréviation par une foule d'inscriptions sépulcrales. A Sainte-Anne, à Bruges, on trouve celle-ci :

SÉPULTURE

VAN J^{or} JACQUES WYNCKELMAN

HEERE VAN 'S METERSCHE, SCHEPEN EN ONTFANGER GENERALE, ETC.

Je puis vous donner aussi, Monsieur, quelques renseignements sur *Louis Wynckelman*, surnommé *le Vieux*. Il était seigneur de Montigny, prévôt de la confrérie du Saint-Sang, à Bruges, en 1595; conseiller de la ville susdite en 1595, 97, 98, 1611, 13, 18, 27, 50; échevin en 1599, 1609, 12, 14, 16, 19, 28; chef-homme en 1600; trésorier en 1620, 22. Il se maria, le 24 février 1590, à *Anne Van den Heede*, morte le 22 mars 1652, et enterrée à Bruges en l'église des Augustins, dans le caveau de sa famille. On y voyait son blason :

OBIIT

WYNCKELMAN

ANNO

PARTI

1652

VAN DEN HEEDE

22 MARTII

Louis fut enterré auprès de sa femme. Son blason portait :

OBIIT

ANNO

WYNCKELMAN

1645

7 8^{bris}.

Il était fils de *Bernard Wynckelman*, né vers 1524, conseiller de la ville de Bruges en 1548; échevin en 1551, 53; chef-homme en 1555, 58, 62; trésorier en 1565, 66; tuteur de l'école Bogaerde en 1562, et de *Antoinette Pringheel*, fille de *Jean*.

Il était petit-fils de *Renier Wynckelman* et de *Catherine Haghelin*, fille de *Nicolas*, descendant d'une famille du Hainaut.

Louis Wynckelman eut de son mariage avec *Anne Van den Heede* :

Marie, Louis, Jacques, François et Anne Wynckelman. Jacques continua la branche.

Voilà, Monsieur, tout ce que je puis vous dire sur cette médaille, mais il serait possible d'y ajouter beaucoup quant à la généalogie de cette famille, dont je possède plusieurs arbres généalogiques.

Je suis occupé, Monsieur, à former une collection de sceaux en cire; elle compte déjà environ 500 pièces dont les plus anciennes datent de 1100 et appartiennent toutes à la Belgique.

Agréez, Monsieur, etc.,

J. GAILLIARD.

MÉLANGES.

Numismatique ibérienne, par P. A. BOUDARD. (4^e fascicule.)

Les livraisons de la *Numismatique ibérienne* de M. Boudard, sur laquelle le monde érudit a les yeux, se succèdent avec toute l'exactitude, et la régularité que peuvent désirer les lecteurs d'élite de cet ouvrage.

Dans ce quatrième fascicule, qui a suivi de près les trois premiers dont nous avons déjà rendu compte dans cette Revue, l'érudit philologue poursuit courageusement et, il faut le dire, victorieusement ce beau, mais pénible et laborieux travail sur la langue des Ibères qui s'est perpétuée dans l'idiome actuel des Basques pyrénéens, ses savantes investigations et ses nouvelles découvertes sur l'autonomie monétaire du premier de ces peuples, qui a laissé tant de traces et d'indices de sa présence dans nos Gaules et surtout dans la péninsule hispanique.

La livraison ou le fascicule dont nous nous occupons ici dans ce moment, contient la fin du cinquième et dernier chapitre (1) du livre I^{er} (voir les trois précédents fascicules), lequel se divise et subdivise comme suit :

§ VIII. *Noms de lieu avec une dénomination ibérienne et celtique.* — *Noms donnés par les auteurs anciens comme*

(1) Ce chapitre traite de l'alphabet et des suffixes ibériens, phéniciens, celtiques et grecs comparés.

celtiques. — *Noms de lieux ou de peuplades (Gaule).* — *Noms de lieux ou de peuplades (Hispanie).*

§ IX. *Alphabets celtique et ibérien comparés.*

§ X. *Suffixes et mots composés.*

§ XI. *Alphabets et suffixes ibériens et grecs.*

M. Boudard, après avoir déduit, des faits exposés dans ce chapitre, les conclusions et les corollaires favorables à son système, et en avoir tiré des preuves d'une complète évidence, passe au livre II de son ouvrage destiné à nous faire connaître l'origine, l'histoire, les caractères, l'attribution des monnaies ibériennes et l'interprétation de leurs légendes, avec les notions historiques, géographiques et philologiques qui se rattachent à son sujet. Voici l'ordre des matières dont se compose le chapitre I^{er}.

§ I. *Notions préliminaires.*

§ II. *Du type des monnaies.*

§ III. *De l'origine du monnayage ibérien.*

§ IV. *De la monnaie.*

§ V. *Des villes alliées.*

§ VI. *Des villes de l'Hispanie.*

§ VII. *De la division géographique de l'Ibérie, pour le classement des monnaies.*

Le chapitre II n'est point terminé dans cette livraison ; elle n'en contient que ce qui fait l'objet de l'explication des monnaies d'*Aimak*, des *Amaci*, chez les *Astures* ; d'*Amaia*, des *Ammienses*, chez les *Lusitans* ; d'*Aibusa*, ile d'*Ebusus*, faisant partie des Baléares.

Ces médailles, comme toutes celles des Ibères, sont en

argent ou en cuivre, ces peuples n'ayant jamais monnayé l'or; celles en argent offrent généralement le module du denier et du quinaire romains; celles en cuivre, sans parler des médaillons qui sont une monnaie exceptionnelle, présentent des modules variés (1).

Nous avons déjà remarqué ailleurs la ressemblance qui existe, sur les pièces ibériennes, entre le revers du cavalier en course, la lance en arrêt, qu'on y voit si souvent figurer, et ceux du denier consulaire romain au type des Dioscures et des médailles gauloises, dites *au cavalier armé*, qui en paraissent une imitation.

Ce quatrième fascicule, comme les précédents, est orné de belles planches, ici au nombre de cinq, contenant la gravure de soixante monnaies, la plupart même très-peu connues, et quelques-unes inédites.

Le livre de M. Boudard est aussi vivement attendu, et n'inspire pas moins d'intérêt de l'autre côté des Pyrénées, où son succès est déjà comme une affaire de famille, que de celui-ci; nous avons sous les yeux un ordre signé de la main de la reine d'Espagne et inséré dans la gazette royale de Madrid, dans lequel Sa Gracieuse Majesté, y est-il dit dans le préambule, « *en considération de l'importance de* »
« *l'ouvrage que publie M. Boudard, intitulé : Numismatique* »
« *ibérienne, prescrit et enjoint à son directeur général de* »
« *l'instruction publique, d'y souscrire pour l'école de* »
« *diplomatie espagnole, l'université de Madrid, la biblio-* »
« *thèque du ministère del fomento, etc., etc.* »

(1) Le faire grec domina longtemps dans la fabrication des monnaies ibériennes; plus tard, celui des Romains fut pour elle une époque de dégénérescence, comme l'observe Florez.

De tels actes honorent autant les souverains dont ils émanent, que les gens de lettres qui en sont l'objet.

Le B^{on} CHAUDRUC DE CRAZANNES,

Membre correspondant de l'Institut de France, etc., etc.

Histoire du jeton au moyen âge, par JULES ROUYER et EUGÈNE HUCHER, membres de plusieurs sociétés archéologiques, 1^{re} partie. Paris, chez Rollin, rue Vivienne, in-12, 1857.

Dans ces derniers temps, on a beaucoup agrandi le domaine de la numismatique en général et de celle de la France particulièrement, en lui adjoignant (1) les poids de villes (la livre et ses fractions); les sceaux civils, ecclésiastiques et militaires (2), et les méreaux (3) appartenant à ces deux premières catégories, et en publiant ou préparant des traités et des recueils de ces différents monuments monétaires, dont on n'avait encore recueilli, et seulement en partie, que ceux relatifs à la sigillographie ou sphragistique.

MM. Hucher du Mans et Rouyer viennent de compléter cette œuvre d'adjonction aux médailles, monnaies et médallions, proprement dits, en livrant tout récemment à la publi-

(1) MM. Renier Chalon et Chaudruc de Crazannes.

(2) *Recueil des travaux de la société de sphragistique de Paris*, dont il a déjà paru quatre volumes.

(3) MM. de Fontenay, Hermand, etc.

cité, le premier volume ou la première partie d'une *Histoire du jeton au moyen âge*, ouvrage entièrement neuf, et offrant la description et la gravure de cent quarante-neuf de ces mêmes jetons.

C'est ce dernier ouvrage que nous annonçons ici ; ses auteurs, MM. Hucher et Rouyer, dans des considérations générales sur cette monnaie de compte, en font connaître depuis son origine les différents emplois et les usages successifs, que nous allons rappeler brièvement à nos lecteurs. Plusieurs sont disposés à ne voir, dans ces produits variés du monnayage de nos ancêtres, au moyen âge, comme de nos jours, que des jetons de présence adoptés par les académies, les corporations, les associations diverses, et dont les joueurs, dans les parties de cartes, se servent encore pour marquer leurs points.

Il ne paraît pas qu'on doive faire remonter plus haut que le *xiii^e* siècle, le premier emploi, en France, à qui en est due l'invention, des jetons de métal, couverts de types et de légendes, comme les monnaies, et à l'aide desquels nos pères (¹) *jetaient*, c'est-à-dire, comptaient et faisaient toutes les opérations de l'arithmétique. Les jetons furent d'abord de cuivre et de plomb ; ces derniers à l'usage du peuple ; mais pour les classes plus élevées, il en fut émis en argent et même en or. Les rois de France, à partir de saint Louis, les reines, les princes du sang royal, les officiers de leurs hôtels, les barons, les villes, la bourgeoisie, etc., eurent leurs jetons spéciaux.

(¹) Le mot *jeton*, dit M. Hucher, est d'origine française, nonobstant ses formes latines qu'on lui a données au moyen âge, telles que *jactator*, *jacto*. Ce mot vient du verbe *jetter*, *getter*, qui signifiait *compter*.

L'usage de cette manière de compter eut généralement lieu jusqu'à la fin du xv^e siècle, où l'emploi des chiffres arabes, devenu commun, se substitua peu à peu à l'ancienne méthode de numération. Les deux systèmes furent néanmoins employés encore concurremment durant un siècle et plus, mais au xvii^e siècle le premier était tombé en désuétude, et dans le suivant, les jetons n'eurent d'autres destinations que celles qu'ils reçoivent aujourd'hui et dont nous avons parlé plus haut. Ces petits monuments monétiformes sont, de notre temps, recueillis avec faveur, à plus d'un titre, dans les collections publiques et particulières. Les conservateurs et les possesseurs de ces collections les ont mises en grand nombre à la disposition de nos deux auteurs. Selon leur judicieuse remarque que nous consignons ici, ces sortes de produits monétaires servent à nous signaler la marche et les progrès de l'art au temps auquel ils appartiennent, tandis que leurs naïves légendes concourent à nous faire connaître la langue et les mœurs de la même époque.

Voici comment nos historiens classent, d'après leur spécialité, les jetons dont ils donnent la description dans leur ouvrage :

Chap. I^{er}. *Jetons des cours et administrations supérieures des finances du roi.*

Chap. II. *Jetons du service de la maison du roi.*

Chap. III. *Jetons des reines de France.*

Chap. IV. *Jetons des princes du sang royal de France et de quelques autres seigneurs d'origine française.*

Chap. V. *Jetons des villes de France.*

Chap. VI. *Jetons étrangers et anglo-français.*

Parmi les jetons à l'usage de la bourgeoisie, il faut, sans

doute, classer le suivant en argent (planches, fig. 125), dont la légende du droit, au nom d'Anne, duchesse de Bretagne et reine de France, porte : ✠ ANNA : DEI : GRA : FRANCORVM : REGINA ; champ armorié parti, à dextre, de France, et à senestre, de Bretagne. *Rev.* IE : SVIS : A : GILLES : CARERE : DE : S : MALO.

Ce Breton, Gilles Carère, devait être un bon et fidèle sujet de sa chère duchesse Anne.

Les dix-sept planches gravées qui accompagnent *l'Histoire du jeton au moyen âge*, sont dues à l'un des auteurs de cet ouvrage, M. Hueher, et ne font pas moins d'honneur à son burin intelligent, exercé et fidèle, que le texte n'en fait à son érudition et à ses connaissances historiques, comme à celles de son digne coopérateur, M. Rouyer, en traitant *ex professo* un sujet tout à fait neuf, et qui manquait à l'archéologie et à la numismatique d'une époque qui, naguère encore trop négligée et même dédaignée, est si habilement explorée à cette heure.

LE B^{on} CHAUDRUC DE CRAZANNES.

Les lecteurs de la Revue se souviendront peut-être, à propos du livre de MM. Hueher et Rouyer, que l'année dernière, dans la deuxième livraison de notre Recueil (1),

(1) Cet article semble être resté inconnu aux auteurs de *l'Histoire du jeton*.

nous avons donné la description et la gravure de quelques jetons assez curieux, parmi lesquels un jeton de cuivre aux légendes énigmatiques portant un écusson, parti semé de France et de Bourgogne ancien. Ce jeton, qui par son style appartient à la première moitié du xiv^e siècle, nous avait amené à parler d'un autre jeton de la même époque et d'une fabrique analogue, sur lequel l'écusson parti est remplacé par un énorme phallus. Cette circonstance singulière se complique de nouvelles découvertes, qui viennent donner quelque probabilité aux conjectures que nous avons émises, plutôt comme une plaisanterie que comme une opinion sérieuse.

Voici maintenant que MM. Hucher et Rouyer publient six jetons semblables, à l'écu parti, également avec des légendes indéchiffrables, ou plutôt indéchiffrées. Cependant l'une de ces légendes, lue à rebours donne : *amours roales* (royales) *c*.

Que veut dire *c*? Nous l'ignorons. Une autre, en substituant un Y à une lettre que les auteurs ont cru être un V, et en y joignant la légende du revers : *escu de Bour (gogne)* offre un sens tellement obscène qu'il nous serait impossible de le reproduire ici. Nous renvoyons donc les curieux au n^o 54, page 91, du volume de MM. Hucher et Rouyer.

Il nous paraît actuellement évident que les autres légendes barbares, énigmatiques et indéchiffrées, cachent toutes également des *drôleries* du même genre, peut-être dans quelque patois, ou quelque argot de mauvais lieu, dont le glossaire est perdu.

Nous allons les donner ici pour exercer la sagacité des

amateurs. Ces spintiriennes du moyen âge trouveront un jour leur Champollion.

- 1° AMN — RIBVON — MOND —, côté de l'écu.
- 2° MER — OV. — EDO — ITL —, côté de la croix.
- 3° BOC — OTC — BVO — TIO —, id.
- 4° TVP — VTPCO — ERAV —, côté de l'écu.
- 5° V.G — V.G — I.E — G.C —, côté de la croix.
- 6° TMVO — TOB — OBMO —, côté de l'écu.
- 7° B.S. — S.I. — N.O. — VE., côté de la croix.

R. CH.

L'étude des monnaies du moyen âge avait absorbé, il y a quelques années, l'attention des numismates à tel point, que les collections des jetons avaient été pour ainsi dire entièrement négligées en Belgique. Une réaction toute pacifique s'est organisée contre cet oubli. Maint et maint collectionneur abandonne aujourd'hui volontiers les monnaies du moyen âge, dont l'étude est hérissée de tant de difficultés et exige des connaissances si variées, pour reprendre les jetons, toujours faciles à déchiffrer, le plus souvent déterminés, et dont l'intelligence est à la portée de tout le monde par les publications de Van Mieris, Van Loon et Van Orden.

Malgré les travaux si recommandables des auteurs que nous venons de citer, il y a toujours quelque erreur à corriger, quelque fait mal expliqué à relever. *Errare humanum est*, dit le proverbe, et les numismates, moins encore

que les autres mortels, ne sont exempts de peccadilles de ce genre. Ainsi Van Loon et Van Orden ont parfois confondu les armoiries du trésorier ou de l'intendant du canal de la ville de Bruxelles, avec celles d'autres personnes.

Par un article inséré dans la *Revue trimestrielle*, vol. XVII, p. 250, M. Camille Piqué s'est chargé de relever une erreur semblable commise par Van Loon et Van Orden, qui, à propos de jetons de Bruxelles des années 1678, 1680 et 1681, ont pris les armoiries de la famille Heymans pour celles de la famille Roose.

L'auteur ne s'est pas borné à corriger sèchement cette faute : il a donné, dans son travail, un aperçu intéressant sur l'origine des jetons, et leur importance comme monuments historiques et artistiques. Il a fait connaître de cette manière, aux lecteurs de la *Revue trimestrielle*, tout le parti que l'on peut tirer de l'étude des jetons. Nous le félicitons sincèrement d'avoir voulu vulgariser cette étude ; mais comme toutes choses ont ici bas leur bon et leur mauvais côté, nous pensons qu'un travail semblable serait peut-être mieux placé dans un recueil numismatique, où les adeptes le chercheront, plutôt que dans une revue destinée aux penseurs et aux gens du monde.

La tâche de M. Piqué n'est pas du reste terminée : s'il veut disséquer une à une les attributions des jetons décrits, soit par Van Loon, soit par Van Orden, il aura encore à relever plus d'une erreur semblable ; ainsi le jeton de Jean-Baptiste Schoth, trésorier de Bruxelles en 1626, est attribué, par Van Orden, à Raveschot ; Van Loon (t. II, p. 217), voit, dans un jeton de 1654, à la légende *fidelis revolutionum exitus*, une allusion à la conspiration du comte

de S'Heerenberg, tandis que cette légende se rapporte aux décès des archidues Albert et Isabelle, dont le chiffre est inscrit sur le jeton; les armes de Jean-Baptiste l'Archier, gravées sur un jeton de 1660, sont attribuées par Van Loon à Coquiel; il donne aussi à Armstorff, bourgmestre de Bruxelles, un jeton de 1675, qui appartient à Pierre Juste Armstorff, intendant du canal de cette ville, etc., etc.

CH. P.

Le 21^e volume des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, contient un mémoire de M. Natalis de Wailly sur *le système monétaire de saint Louis, et sur les variations de la livre tournois, depuis le règne de ce roi jusqu'à l'établissement de la monnaie décimale*. Ce travail immense, qui n'occupe pas moins de 514 pages in-4^o, n'a point pour objet, dit l'auteur, de contredire ni même de modifier les principes posés par Le Blanc, dans son *Traité historique des monnaies de France*. Il vient, au contraire, soumettre son opinion à un contrôle exact, la justifier par de nouveaux arguments et résoudre quelques difficultés dont Le Blanc ne s'est pas occupé. Des tables beaucoup plus complètes que celles de Le Blanc, de Pauton et des éditeurs du *Recueil des ordonnances*, donnent tous les renseignements possibles sur la *valeur intrinsèque* des monnaies françaises d'or et d'argent, depuis 1258 jusqu'en 1795. C'est le dernier mot dit sur cette matière ardue, et le mémoire de M. de Wailly deviendra le guide indispensable

de tous ceux qui voudront estimer en monnaies modernes les diverses sommes qu'on trouve mentionnées dans les documents ou les chroniqueurs du moyen âge, et que la plupart de nos modernes historiens ont si singulièrement travesties.

R. CH.

M. Georges Typaldos, conservateur du musée numismatique d'Athènes, vient de faire paraître un exposé sommaire de la collection confiée à sa garde (1). Cette collection, que le gouvernement grec a commencé à former il y a quelques années, renferme déjà plus de dix mille pièces, dont la majeure partie se compose de monnaies grecques, romaines et byzantines.

R. CH.

Le n° V de la *Revue française de numismatique*, de 1857, contient les articles suivants (2) :

1° Lettre à M. de la Saussaye, membre de l'Institut, sur une monnaie ibérienne de Nemausus, par M. BOUDARD.

(1) Εχθισις περιληπτικὴ τῆς ἐν τῇ δημοτικῇ βιβλιοθήκῃ ἰθυικῆς νομισματικῆς συλλογῆς, παρὰ Γεωργίου Κοζ. Τυπάλδου. In-4°, 46 feuilles.

(2) Nous continuerons à donner la table des matières de la *Revue française*, en priant nos confrères de Paris de rendre le même service à notre *Recueil* et aussi à leurs abonnés ; car ceux-ci ont intérêt à connaître tout ce qui paraît sur la science qui fait l'objet de leurs études.

2° Note sur la découverte faite, en Normandie, d'une monnaie d'or, classée parmi les médailles de Pannonie, par M. le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES.

3° Médailles du temps d'Honorius, portant des signes chrétiens mêlés à des types païens, par M. CELESTINO CAVEDONI.

4° Note sur un denier d'Eudes, par M. E. HUCHER.

5° Monnaies épiscopales de Strasbourg et de Constance, par M. AD. DE LONGPÉRIER.

6° Bulletin bibliographique et chronique. Les planches VIII et IX accompagnent ce numéro.

Le n° VI de cette même revue, qui vient de paraître et qui termine le volume de 1857, se compose des mémoires suivants :

1° Médailles gauloises, par M. le marquis de Lagoy, 22 pages et 2 planches. Travail intéressant et curieux, comme tout ce que produit cet éminent numismate.

2° Senis inédit des Lixovii, par M. F. de Sauley.

Sur ce senis, au type de l'aigle, la tête est remplacée par une espèce de croix fleuronée, ou plutôt par une fleur à quatre pétales. On y trouve le nom d'un nouveau vergobret, MAVFENN (sans doute *Maufennius*).

3° Médaillon d'argent du César Constantius Gallus, frappé à Lyon, par le Dr Colson.

4° Description des monnaies mérovingiennes du Limousin, suivie de considérations générales sur le monnayage mérovingien, par M. Deloche, 26 pages et 4 planches.

Première partie d'un travail assez long sur les monnaies mérovingiennes frappées dans la province du Limousin. Les pièces mérovingiennes offrent, sans doute, un grand

intérêt au point de vue de l'histoire. Ce sont des monuments précieux et irrécusables qui ont jeté quelque lumière sur ces époques obscures, et qui peuvent servir, surtout, à débrouiller la géographie ancienne de la France. Elles témoignent, par leur rudesse extrême et leur grossièreté, de la barbarie qui remplaçait alors la brillante civilisation antique grecque et romaine, et qui poussait l'humanité dans cette reculade de dix siècles qu'on appelle le moyen âge.

Il faut donc être, comme l'auteur, singulièrement absorbé par l'amour de son sujet, pour trouver dans ces informes morceaux de métal « un dessin facile et large par-
« fois, souvent aussi un peu prétentieux (où la prétention
« va-t-elle se nicher?), mais non dépourvu de grâce et
« d'élégance; une gravure qui se distingue par une grande
« netteté et par un beau relief (*sic*) qui n'excluent pas une
« remarquable souplesse, etc. »

De pareilles exagérations, — pour ne pas nous servir d'un mot plus exact, mais moins parlementaire, — ne peuvent que jeter du ridicule sur la numismatique elle-même. Elles sont donc, à ce point de vue, doublement déplorables. Parler de grâce et d'élégance à propos de *triens*, autant vaudrait chercher le style et l'art dans les informes figures dont les gamins charbonnent les murailles.

5° Variété inédite d'un denier de Charlemagne, par M. Bretagne, 5 pages et une vignette.

6° Denier inédit de Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, par M. Deschamps de Pas, 5 pages et une vignette.

7° Monnaie d'argent de Philippe de Rouvres, duc de

Bourgogne, par M. de Longpérier, 6 pages et une vignette.

8° Bulletin bibliographique, 6 pages. A ce numéro sont jointes les planches X à XV.

R. CII.

Voici une nouvelle qui fera grand plaisir aux vrais amis de la science : la collection Reichel ne sera pas dispersée. L'empereur Alexandre a consenti à en faire l'acquisition, sur la proposition du directeur du cabinet des médailles de l'Ermitage, M. de Gilles. Ceci a désappointé et contrarié une nuée de brocanteurs et de juifs qui comptaient s'abattre sur cette riche proie ; mais, pour le bien de la science, c'est une importante conquête que la réunion de ces magnifiques suites à la collection russe déjà acquise pour l'Ermitage, en 1851, et qui comptait 5,000 pièces environ. C'est une augmentation de près de 42,000 médailles ou monnaies, dont plus de 5,000 en or, 55,000 en argent et 5,000 en bronze, toutes authentiques et pour la plupart d'une conservation irréprochable. Des offres folles avaient été faites aux héritiers pour les engager à vendre en détail. Ils ont courageusement résisté à la tentation, et préféré à un plus grand bénéfice l'avantage de maintenir les collections dans leur intégrité. Aujourd'hui, la collection moderne appartenant à l'Empereur compte 60,000 pièces, sans parler des doubles, et le projet de M. de Gilles est d'en publier le catalogue. La série orientale ne tardera pas à atteindre le chiffre fabuleux de 10,000 pièces !

Quant aux collections antiques, grecques et romaines,

grecques surtout, on sait que le cabinet impérial de Russie n'a rien à envier aux plus riches cabinets des autres pays.

F. S.

Troisième notice sur quelques monnaies de Savoie inédites, contenant une restitution à Amédée VIII des demi-gros attribués à Amédée VI, par M. FRANÇOIS RABUT, professeur d'histoire au collège national de Chambéry, in-8°, 24 pages et 2 planches.

Depuis la publication, en 1841, du grand et magnifique ouvrage de M. le chevalier Promis sur les monnaies des princes de la maison de Savoie, cette monographie si complète a éprouvé le sort commun à toutes les autres. Des suppléments sont venus successivement combler des lacunes dont on ne soupçonnait pas l'existence. L'auteur lui-même a donné l'exemple en publiant deux suppléments, et M. F. Rabut, de Chambéry, s'attachant spécialement aux pièces de la Savoie, aux pièces frappées de ce côté-ci des Alpes, a trouvé assez de monnaies nouvellement découvertes, pour en faire le sujet de trois notices, lues dans les séances de l'*Association florimontane*, à Annecy.

Cette troisième notice contient des monnaies de Amédée IV, Amédée VIII, Louis, Amédée IX, Philippe II, Emmanuel Philibert, Charles Emmanuel et Christine de France, comme tutrice de Charles Emmanuel II.

A la suite, l'auteur donne la liste chronologique des légendes religieuses inscrites sur les monnaies de Savoie.

Un semblable travail serait une chose fort utile à exécuter pour les diverses provinces de notre pays.

R. CH.

M. L. Wiener, notre éminent graveur, vient de recevoir du gouvernement portugais l'importante commande de la médaille qui sera frappée à l'occasion du mariage du Roi.

(L'Étoile belge.)

M. Muller, libraire à Amsterdam, vient de lancer, dans le public, le prospectus d'une *Histoire numismatique du royaume de Hollande, sous le règne de S. M. Louis Napoléon, roi de Hollande, connétable de France, etc.*, par le comte M. T. C. F. N. NAHUYs.

L'auteur se propose de comprendre, dans le cadre de son travail, l'histoire du royaume de Hollande, d'y faire connaître les médailles, monnaies, décorations, marques d'honneur et de mérite qui ont paru, dans ce pays, du 24 mai 1806 au 1^{er} juillet 1810, ainsi que les médailles des pays étrangers qui se rapportent aux événements de ce royaume. Alliée de la France, pendant cette courte période, la Hollande a pris une part très-large aux événements de ce pays. Aussi, M. le comte Nahuys s'est-il proposé d'écrire son ouvrage en français, afin de se faire comprendre par tout le monde.

Son travail formera un volume grand in-4° de 120 pages de texte, accompagné de 12 à 14 planches. On souscrit chez l'éditeur, à raison de 6 florins 50 cents des Pays-Bas

l'exemplaire. Ceux à planches coloriées coûteront 8 florins.
— L'ouvrage paraîtra au commencement du mois d'avril.

CH. P.

MM. C. F. Roos, G. de Vries, jz., et W. J. M. Engelbrechts, vendront pendant le mois de mai prochain, dans le local des ventes publiques, dit *Huis met de Hoofden*, à Amsterdam, la riche et superbe collection de monnaies, jetons, etc., rassemblée avec tant de soins par feu M. Otto Keer, d'Amsterdam.

Le libraire Théod. Bom, à Amsterdam, vendra aussi, sous peu, une belle collection de médailles et de monnaies.

Les catalogues ne sont pas encore publiés.

M. NAHUYs.

M. R. Chalon entreprend, sur les monnaies de *Namur*, un travail semblable à celui qu'il a fait pour le *Hainaut*. Il réclame donc le concours obligeant de tous les amateurs qui possèdent, dans leurs médailliers, des monnaies des comtes de Namur, en les priant de lui communiquer des *empreintes* de ces pièces, avec l'indication du métal et du poids, lorsqu'ils ne veulent pas (ce qui serait toujours préférable) confier les pièces elles-mêmes.

Même prière de la part de M. Ch. Piot, pour les *monnaies de Flandre*, dont il se propose de faire la monographie complète.

NÉCROLOGIE.

Everaerts, l'un des fondateurs de la Société de la numismatique belge, vient de s'endormir du sommeil éternel ; il nous a été enlevé le 19 décembre 1857, à la suite d'une maladie cruelle qui minait depuis longtemps sa santé. La mort prématurée d'une compagne vertueuse et dévouée aux soins de sa famille, accéléra le mal et le conduisit au tombeau.

Antoine Joseph Everaerts naquit à Louvain, le 10 février 1802 ; il était fils de Jean François et de Thérèse Dekoninek.

Il épousa, le 7 mai 1834, Marie Thérèse Virginie Everaerts, également décédée, le 1^{er} août 1837, laissant de leur union trois enfants, dont l'aîné n'est âgé que de dix-huit ans.

Le père d'Antoine, lui voyant d'heureuses dispositions pour le dessin, le plaça, encore enfant, à l'Académie des beaux-arts de Louvain. Le jeune élève, obéissant à l'instinct de sa nature artistique, fit des progrès aussi rapides que brillants.

Après avoir remporté les premiers prix dans les concours de la plupart des classes, il entra, en 1822, à l'Académie royale d'Anvers, qui se trouvait, à cette époque, sous la direction du vénérable Herreyns, qu'on peut appeler à bon droit le dernier représentant de l'école de Rubens.

L'antique école était alors sur le point de reprendre une existence nouvelle : presque tous les artistes dont se glorifie actuellement la Belgique, tels que Wiertz, Wappers, de Keyser, Leys, Debrakeleer, Verschaeren et Mathieu, se trouvaient sur ses bancs. Ces jeunes artistes, tous doués d'heureuses dispositions, semblaient prendre à tâche de ne former qu'une seule famille d'élite dont tous les membres étaient unis dans l'intérêt du progrès des arts et de la gloire du pays.

M. Everaerts s'appliqua, au milieu de ses camarades, avec l'ardeur de son âge, et il obtint des palmes dans les concours de plusieurs classes supérieures.

En appréciateur sincère de tout vrai mérite, Herreyns daigna l'initier aux secrets de l'art du coloris.

Il profita si bien des leçons de son maître, qu'il ne tarda guère à prendre rang parmi les meilleurs élèves de l'école. Le 6 août 1823, Everaerts fut proclamé lauréat du concours de composition dans la classe de peinture.

Par malheur, la mort de son père, arrivée en 1826, l'empêcha de poursuivre ses études artistiques. Il retourna à Louvain et se plaça à la tête de la fabrique fondée par ses parents. En appliquant à l'industrie les ressources du talent qu'il avait développé à l'Académie d'Anvers, il créa cette manufacture de papiers peints dont Louvain est fière et qui jouit, à juste titre, d'une réputation universelle.

L'industriel-artiste s'intéressait toujours aux progrès de l'enseignement des arts au sein de sa ville natale. C'est lui qui contribua d'une manière efficace à la réorganisation de son Académie des beaux-arts. Appelé à faire partie de la commission administrative de cette école, il se montra

digne de la confiance dont il avait été investi, par un zèle de tous les instants et par un dévouement sincère à l'intérêt de l'avancement des études.

Peu de temps après, l'estime de ses concitoyens l'appela au conseil communal, et là encore il sut se poser en admirateur passionné des beaux-arts, car il fut un de ceux qui contribuèrent le plus puissamment à faire prendre la résolution de garnir de statues les niches de notre magnifique hôtel de ville, et à faire entreprendre la restauration des tableaux anciens qui décorent nos monuments publics.

M. Everaerts menait l'existence la plus laborieuse. Les rares loisirs que lui laissaient ses occupations nombreuses furent encore consacrés aux arts et à l'étude de l'archéologie. La numismatique le comptait au nombre de ses adeptes les plus fervents et les plus éclairés. Nul mieux que lui ne savait reproduire, par la gravure, les médailles et les monnaies anciennes et du moyen âge. Il grava bon nombre de planches de la *Revue de la numismatique belge*, et celles qui accompagnent le catalogue du cabinet de feu Meynaerts.

Les belles planches représentant les monnaies de l'ancien duché de Brabant, qu'il exécuta pendant les dernières années de sa vie, resteront des modèles de ce genre. Malheureusement l'amateur-artiste ne verra pas l'accueil sympathique que les numismates se plairont, je n'en doute point, à leur réserver, lorsque l'ouvrage aura paru.

Everaerts a inséré, dans la *Revue de la numismatique belge*, un catalogue des monnaies frappées par Jeanne, duchesse de Brabant (t. II, pp. 285-289); un article au sujet

des monnaies frappées à Louvain après 1474, avec documents à l'appui (t. V, pp. 398-428).

La collection formée par Antoine Everaerts se compose de médailles romaines et de monnaies du moyen âge de toutes les provinces des Pays-Bas.

Il a en outre réuni une assez belle suite de jetons historiques de notre pays, décrits par Van Mieris, Van Loon, et Van Orden.

G. GODDONS.

Le 21 janvier dernier est décédé, à Saint-Omer, M. Alex. Hermand, membre honoraire de notre Société. Le prochain numéro de la Revue contiendra une notice biographique sur cet éminent numismate.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du Bureau du 1^{er} février 1858.

Sur la proposition de M. de Coster, le titre d'associé étranger est conféré à M. Monnier, de Nancy.

Le Secrétaire,

CH. PIOT.

Le Président,

R. CHALON.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.



LISTE DES OUVRAGES REÇUS.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 26^e année, 2^e série, t. III, 1857, liv. 9 à 12; id., 27^e année, 2^e série, t. IV, 1858, liv. 1; in-8^o. — Annuaire de l'Académie royale de Belgique pour 1858, in-18. — Annales de la Société pour la conservation des monuments à Arlon, 1854 à 1856, 1^{er} et 2^e cahier; gr. in-8^o. — Bibliothèque de l'école des chartes, 4^e série, t. IV, liv. 2; in-8^o. — Messenger des sciences historiques, 1857, 3^e et 4^e liv.; in-8^o. — Revue numismatique, publiée par J. de Witte et Ad. de Longprier, 1857, nos 5 et 6; in-8^o. — Revue trimestrielle, 17^e vol.; in-18. — Le cabinet historique, liv. 11 et 12, de 1857; in-8^o. — Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique, 5^e série, t. VI, 1^{re} liv.; in-8^o. — Archives de l'art français, 7^e année, 6^e liv., 8^e année, 1^{re} liv.; in-8^o. — Monnaies gauloises, par M. le marquis de Lagoy, 1858, in-8^o.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION.

Je soussigné
demeurant à
déclare souscrire pour exemplaire à l'ouvrage intitulé :
*Table des deux premières séries de la Revue de la numismatique
belge*, par M. ALEX. PINCHART. (Prix : 5 francs.)

(Signature.)

Nota. Le prix de cette Table sera porté à 5 francs pour ceux qui n'auront pas souscrit avant le 4^{er} mai 1838.

On est prié de renvoyer le présent bulletin, après l'avoir signé, plié, non cacheté et affranchi, moyennant *un* centime, à l'adresse de CH. PIOR, secrétaire de la Société numismatique, Boulevard de Waterloo, 95, à Bruxelles.

Monsieur,

*Monsieur Ch. Piot, secrétaire de la
Société numismatique belge,*

Boulevard de Waterloo, 95.

BRUXELLES.

LETTRE

M. LE COLONEL AUX GARDES DE BARTHOLOMÆ,

Membre de la Société impériale d'archéologie de Saint-Petersbourg.

QUATRIÈME LETTRE

sur les

MÉDAILLES ORIENTALES INÉDITES DE LA COLLECTION DE M. P. SORET.

MONSIEUR,

Lorsque je fis paraître, vers la fin de 1856, ma dernière lettre adressée à M. le conseiller d'État actuel de Dorn, j'étais loin de supposer qu'un peu plus d'une année suffirait pour voir s'accumuler dans mes cartons de nouveaux matériaux, assez nombreux et assez intéressants pour justifier la publication d'une lettre supplémentaire. Mais l'accueil bienveillant que mes amis ont bien voulu faire à mes recherches s'est particulièrement manifesté par de précieux envois; je dois l'un des plus importants à l'intérêt constant avec lequel vous avez toujours favorisé mes études; car, déjà plus d'une fois, j'ai eu l'occasion de décrire d'intéressantes monnaies dues à votre libéralité. Aujourd'hui, c'est du fond du Caucase que m'est parvenue

une preuve nouvelle de votre amical souvenir. Ni les dangers, ni les fatigues d'une laborieuse campagne, ne vous font perdre de vue les intérêts de la science, et si votre but principal est d'enrichir le magnifique cabinet de médailles de l'Ermitage, vos amis trouvent encore de précieuses études à faire parmi les doubles que vous leur réservez (1); tel est le cas en ce qui me concerne, et vous reconnaitrez, au nombre des pièces que je me propose de décrire aujourd'hui, plus d'une de celles que vous avez déterminées, et que je considère comme étant inédites; je suis heureux, en mettant cet essai sous l'égide de votre nom, d'avoir trouvé l'occasion de vous exprimer de nouveau toute ma reconnaissance.

La liste des dynasties connues dont je possède des représentants dans ma collection ne s'est pas notablement accrue; en effet, celles qui manquent encore appartiennent aux plus rares et aux plus difficiles à se procurer; mais il reste toujours un vaste champ aux investigations de la

(1). M. le colonel de Bartholomæ, après avoir glorieusement servi pendant la guerre de Crimée, a continué la campagne du Caucase et a mis à profit son long séjour dans ces contrées dans l'intérêt de la science. Il a fait en particulier l'acquisition d'une riche trouvaille de monnaies orientales faite aux environs de Tiflis, en 1857, consistant en dirhems des années 270 à 334 de l'hégire, parmi lesquels on compte cent trente abbassides, et un grand nombre d'inédits. Ce trésor est venu augmenter la collection déjà si riche de l'Ermitage. La partie orientale du médaillier impérial, dont la direction est confiée aux soins éclairés de M. le conseiller d'État actuel de Gilles, atteint presque le chiffre de dix mille pièces, et peut être considérée comme l'une des plus importantes qui existe. Son classement a été confié aux soins de M. l'académicien Brosset, qui rendrait un immense service à la science s'il en publiait le catalogue.

science, dans la classe, trop nombreuse encore, des souverains qui ont émis des monnaies dont les types ont échappé jusqu'à ce jour aux recherches des numismates; si le chiffre de mes nouvelles dynasties est assez insignifiant, il n'en est pas de même de celui des inédits qui s'élève presque au niveau de mes dernières publications; parmi les additions à mon tableau général, j'ai à noter ici :

CLASSE X,	n° 54 bis.	Kakwéide.
» XII,	n° 43.	Danischmendide (1).
» XIX A,	n° 77 bis.	Resoulide?
» XXIV,	n° 96 bis.	Rois de Galemborg.
» »	n° 96 ter.	Rois de Bantan.
» XXV D	n° 103 bis.	Adel Schahide?
» XXVII C,	n° 119 bis.	Schérif de la Mecque.
APPENDICE I,	n° 124 bis.	Princes chrétiens de Saint-Jean d'Acre.

La découverte des curieuses monnaies de Galemborg et de Bantan, est due à M. le professeur Millies, qui le premier en a reconnu la nature, et qui prépare un travail spécial sur le résultat de ses recherches; c'est à sa libéralité que je dois la possession de spécimens de ces deux séries. Quant aux monnaies des princes chrétiens qui ont régné à Saint-Jean d'Acre, vous n'ignorez pas que la connaissance en est due à la sagacité de M. H. Lavoix, qui a reconnu la véritable nature de ces dinars dont le type purement oriental

(1) Dynastie déjà signalée par M. de Fraehn. L'exemplaire que je possède a été déterminé par M. le Dr Ludolf Krehl, d'après une figure publiée dans le Journal de la société asiatique d'Allemagne, et fera l'objet d'un mémoire de ce savant orientaliste.

aurait pu embarrasser un numismate moins exercé que lui. L'unique pièce que je possède, mais dont j'avais un double que j'ai cédé au Musée impérial de Paris, est un dirhem dont M. Lavoix publiera la description dans le mémoire qu'il rédige sur son importante découverte.

D'un autre côté, il faut effacer définitivement la dynastie Mirdaside de ma liste générale, n° 43, à la classe XII, car il ne reste plus aucun doute sur la véritable nature de ces singuliers petits bronzes, rapportés par M. Victor Langlois, de son voyage en Cilicie, sur lesquels j'avais cru pouvoir lire le nom de l'émir Nasr, tout en laissant percer des doutes sur la justesse de cette interprétation (1). Mon savant confrère et ami M. le professeur Tornberg, a résolu le problème d'une manière incontestable, en attribuant ces pièces au célèbre amiral *Thuml*, qui se distingua par de nombreuses victoires, et fut pendant plusieurs années gouverneur de la Cilicie; ce qui confirme cette attribution, c'est que Thuml résidait à Tarsous même, où les monnaies en question ont été découvertes (2).

Dans la description des inédits qui va suivre, je me contenterai d'indiquer les dynasties par leurs numéros d'ordre; il sera toujours facile de les raccorder, soit avec les classes de Fraehn, soit avec celles de mes précédentes lettres, en se rappelant les observations que j'ai déjà faites à cet égard.

(1) Voy. la lettre à M. Victor Langlois, *Revue archéologique*, 1854, et la lettre à M. le conseiller d'État actuel de Dorn, *Revue de la numismatique belge*, 1856.

(2) *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, XI band, p. 733.

N° 1. KHALIFES OMMÉIADES.

1.) FELS DE L'AN 100, SOUS LE KHALIFE OMAR.

Av.

لا اله
الا الله
وحده

En marge, il reste : لله الحمد... الفلاس وافى

Il n'y a de place dans la partie effacée que pour le mot هذا.

Rev. En trois lignes : Mohammed | envoyé | de Dieu |
et en marge :

ضرب... نة مية

La localité effacée me paraît devoir être *Misr*.

La formule laudative : Louange à Dieu, accompagnée du qualificatif وافى dans la légende marginale, donne de l'intérêt à cette monnaie que je crois inédite, à moins qu'elle ne soit la même que celle de la collection Munter dont je ne possède pas le catalogue, et qui est donnée comme ayant été frappée à Tanger.

2.) FELS DE L'AN 106, SOUS HESHAM.

Dans le champ de l'avvers, la première partie du symbole complète comme dans les dirhems; en marge, la mission prophétique jusqu'à على.

Rev. Dans le champ, la formule tronquée des Omméiades :

الله اجد الله
الصمد لم يلد
ولم يولد

Il ne reste de la légende marginale que الفلاس سنة ست وم

3.) FELS FRAPPÉ A HEMS 110, MÊME PRINCE.

Variété de celui que j'ai décrit dans ma lettre à M. Sawelief. La localité est ici placée à droite.

4.) YESID III. FRAPPÉ A WASETH, 126.

5.) IBRAHIM. IB. ID.

Les monnaies en argent frappées à Waseth, en 125 et en 126, sont assez communes et se trouvent décrites en plusieurs endroits, mais il n'a pas été possible jusqu'à présent de les attribuer certainement à l'un ou à l'autre des princes qui se sont succédé dans ce court intervalle de deux années : cependant, grâce à l'attention que les auteurs, les plus récents, et en particulier MM. les professeurs Stickel et Tornberg ont mise à décrire minutieusement les détails d'ornementation des dirhems, nous sommes en possession d'un critère qui nous permet d'arriver à une attribution, sinon certaine, du moins très-probable, pour les monnaies de l'année 126. A cette époque et antérieurement, on observe trois cercles en grènetis à l'avvers, entre lesquels sont placés cinq anneaux à égale distance les uns des autres; les mêmes anneaux se représentent au revers entre deux cercles seulement, mais à l'année 127 le type change; les cinq anneaux sont remplacés par sept. Or, comme les deux dirhems de ma collection présentent l'un et l'autre type, il est à peu près certain que le second appartient à Ibrahim, et que le changement de type a eu lieu avec celui du règne; l'autre dirhem peut aussi appartenir à Welid II, et il reste à trouver les caractères distinctifs qui permettront de reconnaître les autres variétés pou-

vant exister pour les années 125 et 127. Je possède en particulier deux dirhems de Waseth, 125, l'un avec un point au centre du revers, l'autre sans point; mais ce n'est pas là un caractère distinctif suffisant.

APPENDICE AUX OMMÉIADES.

6.) FELS D'ÉFÈSE SURFRAPPÉ.

Le type primitif bien connu, et dont M. de Sauley a décrit quelques variétés dans sa quatrième lettre à M. Reinaud, est surfrappé ici par les deux légendes primitives : *Il n'y a de Dieu que Dieu unique* et *Mohammed envoyé de Dieu*. La surfrappe est intéressante, parce qu'elle indique la substitution des monnaies au type byzantin par celles au type purement arabe; elle a été observée par M. le marquis de Lagoy, qui a bien voulu enrichir ma collection de cette monnaie.

N° 2. ABBASSIDES.

7.) FELS DE MANSOUR, LOCALITÉ INCERTAINE, L'AN 144.

Av. La première partie du symbole, comme dans les dirhems, entourée d'un double cercle en dehors duquel sont placés trois anneaux répétés trois fois à égales distances.

Rev. Seconde partie du symbole, en haut un point, en bas . . .

En marge : *Au nom de Dieu ce fels a été frappé à...? l'an 144.*

Il ne m'a pas été possible d'arriver à une attribution satisfaisante de la localité qui malheureusement est peu

distincte et en partie effacée; les éléments que je crois reconnaître paraissent être *دمومى الهو...*. J'en donne le facsimile aussi fidèle que possible; pl. VI, fig. 1, dans l'espoir qu'un numismate plus versé que moi dans la connaissance de la géographie orientale pourra résoudre ce problème.

8.) FELS DU MÊME KHALIFE; EL-MEHDIA, 152.

A l'avers la première partie du symbole, et en marge :
بسم الله ضرب هذا الفلّس بالمهدية سنة اثنتين و جسين ومية

Rev. Dans le champ :

مما امر به *de ceux ordonnés par e-*
لهدى محمد *-l Medhy Mohammed*
بن أمير المؤمنين *fils de l'Émir des Fidèles.*
بنح

En marge la mission prophétique.

Cette pièce est non-seulement remarquable par son admirable conservation et par l'épaisseur inusitée de son flan, mais encore et surtout par la localité, el-Mehdia, ville que le fils de Mansour, el-Mehdy Mohammed, avait fondée; les monnaies d'el-Mehdia sont infiniment rares; Fraehn en décrit une (*R.*, p. 26, n° 52) à l'année 153 que je possède aussi dans ma collection, mais dont le type diffère notablement de celui-ci.

9.) MEHDY. FRAPPÉ A BEDAAH, 164.

A l'avers : بئدعة سنة اربع و ستين ومية
" Cette localité qui ne s'est jusqu'à présent rencontrée que

dans les monnaies des princes Idrissides, à l'exception d'un seul dirhem que j'ai décrit dans ma seconde lettre à Fraehn, m'avait induit en erreur et fait lire سبعين tandis qu'il y a bien réellement sur la pièce *soixante*; cette dernière lecture est d'ailleurs confirmée par le nom du gouverneur *Yesid*, qui figure au revers sous la seconde partie du symbole. Ce dirhem est du reste semblable à ceux de Mehdy, de la même époque, sauf l'addition, dans le champ de l'avers, au-dessus du symbole, d'un astre placé entre une palme et le sigle بنج.

10.) MÊME PRINCE; AFRIKIA, 165.

Au revers : en haut *Mohammed*, en bas *el-Akky*.

Ce rare dirhem, dont j'ai fait l'acquisition à Basle et dont j'ai constaté la provenance comme appartenant à la trouvaille de Steckborn, est semblable, quant au type, à celui que Fraehn a décrit dans sa notice sur cette intéressante découverte; mais le chiffre unitaire étant effacé sur l'exemplaire soumis à son examen; laissait une incertitude de trois années sur la date.

11.) MÊME PRINCE; FELS DE KOUPHA, 167.

Semblable à celui décrit par Marsden pour l'année 167, mais ici au lieu de برکه on lit عدل au revers. Cette substitution semblerait indiquer que le mot برکه est pris dans un sens qualificatif plutôt que d'être un nom de gouverneur.

12.) MÊME PRINCE; ABBASIA, 167.

Ce dirhem est une variété de ceux qui ont été décrits par MM. Fraehn et Tornberg : au revers, dans le champ, à droite

de l'anneau, est ajouté le sigle **بنی** et en bas le nom de *Yesid* est écrit comme **سد**

15.) FELS DU MÊME; ABBASIA, 16...

A l'avvers : بالعباسية سنة...ستين و مية

Rev. Seconde partie du symbole; en marge la mission, jusqu'à **كله**; dans le champ, en haut **ه**, en bas **يزيد**

14.) HADY; ABBASIA, 169.

On trouve dans les ouvrages de MM. Fraehn et Tornberg, des dirhems de la même localité et de la même année attribués justement au Khalife Mehdy, parce qu'ils portent le nom de *Yesid*; mais ici ce nom fait place au sigle **بنح** répété une seconde fois, et le changement du type me porte à présumer qu'il est dû au changement du règne.

15.) HAROUN; AFRIKIA, 171.

A l'avvers, la première partie du symbole, et en marge :

بافريقية سنة احدى و سبعين و مية

Rev. Dans le champ :

محمد رسول
الله صلى الله
عليه و سلم
الخليفة هرون
يزيد

Cette pièce diffère essentiellement du dirhem décrit par Fraehn, pour la même année, avec le nom de *Rauh*. (Rec., p. 10, n° 152.)

16.) MÊME PRINCE ; FELS D'UNE LOCALITÉ INCERTAINE (1)72.

A l'avvers, il ne reste de la légende marginale que
سنة اثنى عشر و سبعين و Le nom de la localité a complètement
disparu, ainsi que le nombre centenaire qui est suffisam-
ment déterminé par le nom de l'Émir.

Rev. Dans le champ, sur la seconde partie du symbole,
عدل; et en bas نصر. En marge il reste :

...مما امر...نصر بن حبن اعز...
*De ceux qu'a ordonnés Nasr
fils d'Habib (que Dieu) le rende illustre! ou bien : rende
illustre sa victoire!*

Il est fâcheux que ce cuivre soit en un aussi mauvais état
de conservation; je présume que la localité doit être *el-Abba-*
sia. On sait que Nasr, fils d'Habib, fut nommé gouverneur
d'Afrique à la mort de Rauh, en 174; mais Noveiri raconte
qu'il en remplissait déjà les fonctions, du vivant de son pré-
décesseur dont la santé chancelante nécessitait un rempla-
çant. La date de notre fels vient en confirmation des données
de l'histoire (1).

17.) MÊME PRINCE ; EL-MUBAREKA (17)4.

Av. ...بالمباركة سنة أربع و...

Rev. Seconde partie du symbole; en haut بنح, en bas...نصر
pour نصر

Semblable au dirhem du musée de Stockholm, pour
l'année 175, mais différent, quant à la formule du revers,
de celui décrit par Fraehn pour l'année 174. (Rec., p. 14,

(1) *Voy. WEIL Geschichte der Khalifen*, t. II, p. 152.

n° 148.) Un second exemplaire différent est indiqué dans le supplément publié par M. de Dorn, p. 226, mais le revers n'est pas décrit.

18.) MÊME PRINCE; AFRIKIA, 174.

Comme le dirhem de Fraehn, (Rec., p. 14, n° 147), mais encore ici le nom du gouverneur *Rauh* est remplacé par celui de *Yesid*.

19.) MÊME PRINCE (ARRAN), 185.

Semblable au dirhem de l'année 184, décrit par Fraehn (Rec., p. 24). Le nom de la province est effacé sur notre exemplaire, malheureusement fragmenté, mais celui du gouverneur, *Asad fils de Yesid*, suffit pour le fixer.

20.) MÊME PRINCE; FELS DE L'AN (1)89, SANS LOCALITÉ.

Av. Première partie du symbole et mission prophétique.

Rev. Seconde partie; en bas على; en marge, il reste :

الفلس تسع و ثمين

Aly fils d'Isah était gouverneur du Khorasan à cette époque : on retrouve son nom sur un fels de Bokhara; plusieurs dirhems contemporains portent aussi le nom d'Aly.

21.) MÊME PRINCE; MAADEN ESCH-SCHASCH, 190 (MINE DE ESCH-SCHASCH).

Simple variété du dirhem décrit par MM. Fraehn et Tornberg; au lieu de النصر le nom est écrit ici sans l'article. Provient de la collection Sprewitz, n° 140.

22.) KHALIFE MANSOUR; VILLE D'ISPAHAN, 190.

A l'avvers, deux points diacritiques au ب de ضرب et du nom de la ville.

Au revers ٠رثمة sous le symbole; en haut لله, en bas به la copule و effacée.

Ce dirhem diffère, par cette dernière addition, de celui que M. Tornberg a décrit, musée de Stockholm, n° 275.

23.) MÊME PRINCE; FELS DE LA VILLE D'ABOUAN? 206.

Av. Première partie du symbole, et en marge :

بسم الله ضرب هذا الفلّس بمدینه ابوان سنة ست و مائین

Au revers, la seconde partie du symbole; la légende effacée.

Plusieurs localités africaines sont désignées sous le nom d'*Abouan* dans *Aboulféda* et dans le *Lexicon géographique*, publié par M. Juynboll. Une entre autres avec le titre de *Medinet*, voisine de *Damiette*, t. I, p. 16. La position insolite de l'Élif a fait présumer à mon ami et collègue, le conseiller de la cour *Stickel*, que le dernier élément pouvait être un ط, et, comme le premier est peu effacé, il pense qu'on pourrait également lire ربوط; en attendant qu'un exemplaire mieux conservé vienne trancher la question, je donne ici le fac-simile de la localité telle que je crois la voir. (Pl. VI, fig. 2.)

24.) MOTHADED-BILLAH, SERR MEN RAI, 202.

A l'avvers : بسر من رای سنه اثنتین و ثمنین و مائیتین

Au revers : الله, et en bas : المعتضد بالله

Je dois ce dirhem à l'amitié de M. Penon.

25.) MOQTEDIR-BILLAH, TYPE D'UN DINAR, EN CUIVRE; KHOUNA, 301
(Fig. 5.)

A la légende marginale intérieure de l'avvers, on lit :

بِسْمِ اللَّهِ ضَرَبَ هَذَا الدِّينَرُ بِخُونَا سَنَةَ أَحَدَى وَ ثَلَاثِمِائَةٍ

Khouna dans la juridiction de l'Adherbeidjan, entre Meragha et Zendjan, sur la route de Rey (1).

Cette pièce en cuivre pur a dû être primitivement recouverte d'une feuille en or; c'est le premier spécimen que j'ai rencontré de ce genre de falsification dans les monnaies Koufiques, l'histoire en cite des exemples dès l'origine de la monnaie arabe. Notre monnaie est particulièrement intéressante parce qu'elle présente une localité nouvelle.

26.) MÊME PRINCE; NICIBIN, 309.

Ce dirhem est semblable, sauf la date, à celui de l'année 508, qui se trouve au musée de Stockholm. (Tornberg. *Numi Cufici*, p. 110, n° 479.)

Cette rare pièce provient de l'envoi que je dois à votre libéralité; il en est de même des six numéros qui suivent,

27.) MÊME PRINCE; RAS-EL-AIN, 318.

A l'avvers براس العين سنة ثمان عشة و ثلثمائة

Le reste comme dans les autres monnaies de Moqtedir.

Cette localité n'a été rencontrée que deux fois, à ma connaissance. M. Tornberg en décrit une pour l'année 501 (*l. c.*, p. 108) et Fraehn une autre du même khalife, mais

(1) *Lexicon Geographicum* (T. G. J. JUYNBOLL), t. I, p. ٣٧٥.

dont la date est effacée. Notre exemplaire, bien qu'en mauvais état, ne laisse aucun doute sur la date ni sur la localité.

28.) RHADY-BILLAH; SERR MIN RAI, 322.

Av. بسم من رای سنة اثنین و عشرين و ثلثمائة
Rev. الراضی بالله et لله

Bien que le nombre unitaire soit un peu effacé, j'y distingue cependant اثنین ainsi que vous l'avez lu vous-même. On connaît des dirhems de la même ville, frappés en 323.

29.) MÊME PRINCE; TOUSTER MIN EL-AHWAS, 322.

On lit bien distinctement ici تستر من الاهدواز et non pas *Souk el-Ahwas*.

Le nombre unitaire est presque entièrement effacé. Il n'y a pas de sigle sous le nom du khalife.

30.) MÊME PRINCE; MEDINET-ES-SALAM, 324.

Avec le sigle \sphericalangle au lieu de ك qui figure ordinairement sur les dirhems de ce khalife.

31.) MÊME PRINCE; IBID, 325.

Semblable à celui qui est décrit par M. Tornberg, *Numi Cufici*, p. 113, mais le sigle \sphericalangle est remplacé par un ك.

52.) MOTTAKY-BILLAH; BASRA, 332.

Ce dirhem est semblable à celui que j'ai précédemment

décrit dans ma lettre à M. le professeur Stickel; si ce n'est que le nom du Khalife el-Mottaky remplace ici le revers postume de Rhady-billah.

53.) MOSTANSER-BILLAH; FELS DE L'AN 630.

Deux exemplaires se complétant l'un par l'autre.

Av.

الامام
لا لله اله الا الله
المستنصر بالله
امير المؤمنين

Point de légende marginale.

Rev.

وسلم
محمد
رسول الله
صلى الله عليه

بسم الله ضرب هذا الفلص سنة ثلثين و ستياية:

Il n'y a pas de place suffisante pour une localité.

Cette monnaie diffère essentiellement de celle frappée à Bagdad l'an 637. *Voy.* lettre à M. de Dorn, *Revue belge*, 1852, n° 31.

54.) MÊME PRINCE; MEDINET-ES-SALAM, 632.

Le type est absolument semblable à celui du fels de l'année 637, cité plus haut. Les légendes de l'avvers et du revers sont entourées d'un encadrement octogone formé par des arcs de cercle qui s'entrecroisent sur quatre points, le nombre deux est écrit ثنين peut-être est-ce un ست mal formé.

M. le D^r Ludolph Krehl, qui vient d'enrichir la science d'une description fort bien faite du cabinet oriental de Dresde, m'écrit qu'il a publié, dans le *Zeitschrift*, un dirhem de l'année 656 ; comme le numéro du journal qui renferme ce travail ne m'est point encore parvenu, j'ignore jusqu'à quel point cette pièce peut être semblable à la nôtre.

55.) MOSTASSEM-BILLAH; MEDINET ES-SALAM, 649.

Av. La première partie du symbole dans un double cercle.
Légende marginale en partie détruite :

...نة السلام سنة تسع وأربع...

Rev.

الامام
المستعصم
بالله امير
المؤمنين

Encadrement comme à l'av. En marge, Sura LXI, 13.

Ce rare dirhem, ainsi que le précédent, m'a été envoyé par M. le marquis de Lagoy, qui a bien voulu enrichir, en outre, ma collection de plusieurs houlagouïdes fort intéressantes qui seront décrites plus loin.

APPENDICE AUX DEUX DYNASTIES
PRÉCÉDENTES.

56.) FELS D'ANDALOUSIE, SANS DATE.

Av.

لا اله
الا الله
وحده
*

Sans légende marginale.

Rev. Seconde partie du symbole en trois lignes, et en marge :

بسم الله ضرب (هذا) بالاندلس

Le mot هذا est effacé, celui de الفلس n'existe pas.

57.) FELS D'ALEP.

Av. Première partie du symbole, complète comme dans les dirhems; un astre au centre, point de légende en marge.

Rev. Seconde partie *ut supra*, et en marge :

بسم الله ضرب هذا الفلس بحلب وافي

Sur un second exemplaire, le و est lié au ب qui lui-même est à peine visible.

58.) FELS D'UNE LOCALITÉ INCERTAINE. (PL. VI, FIG. 4.)

Av. Dans le champ :

الله

احد الله

الصمد

En marge :

لا اله الا الله وحده لا شريك له

Rev. Seconde partie *ut supra*, en marge :

بسم الله ضرب هذا الفلس بالموطرار

El-Moutharar ou El-Mouthalar. Je n'ai pu découvrir ni dans Aboulféda, ni dans Yakout, ni dans le *Lexicon geographicum*, aucun nom de localité qui puisse convenir ici. Je soupçonne la présence d'une ville d'Espagne. Il s'y trouve, en effet, quelques bourgs dont les noms se rapprochent assez du nôtre. *Almodovar, Almadebar*, etc. Peut-être fau-

drait-il lire الموصل, et considérer les deux derniers éléments comme l'indication d'une date, mais la chose me paraît peu probable.

39.) FELS DE DAMAS PAR...

Le symbole à l'avers et au revers comme au n° 37.

On lit en marge sur le droit :

مما امر به عبد الله ابو....

De ceux qu'a ordonnés le serviteur de Dieu Abou...

Et au revers : *Au nom de Dieu ce fels a été frappé à Dimeschk.*

40.) FELS, AVEC LES NOMS DE SAAD ET DE FADHL.

Av. Dans le champ, symbole des dirhems; au bas فصل. En marge il n'y a que : *Au nom de Dieu ce fels a été frappé.*

Rev. Mohammed | envoyé | de Dieu | en haut سعد, en bas, mot indistinct; le tout dans une couronne de feuillage.

41.) FELS DE DAMAS AVEC LE NOM D'OMAR. L'AN(?).

Av. Symbole *ut supra*; en haut عمر, en marge il reste :

بسم الله ... الفلاس بدمشق سنة

Rev. Symbole *ut supra*; en haut لله, en bas الحمد; en marge la mission.

N° 4. ÉMIRS EL-OMERA.

42.) BEDJKEM ; SERR MIN RA , 329.

On connaît déjà trois monnaies de cet émir, frappées en 329. Celle-ci offre une variété nouvelle.

A l'avvers, sur la première partie du symbole :

ابو الحسين بجمكم
مولى امير المومنين

Au revers : المتقى لله

Cette rare pièce et la suivante proviennent encore de votre envoi; j'en ai retrouvé un autre exemplaire dans ma suite d'Oranienbaum, qui s'était égaré parmi les Abbasides.

43.) NACER ED-DAULA ; MOSSOUL, 380.

A l'avvers, sous le symbole :

(با)صر الدولة (Na)cer-ed-daula.
(الحسين بن) عبدالله (el-Hossein fils) d'Abdallah.

Les mots en parenthèse effacés sur cette pièce sont complets sur un autre dirhem de l'an 332, décrit dans ma lettre à Fraehn, n° 62.

Au revers, sous le nom du khalife *el-Mottaky* :

ابو منصور..... Abou Mansou(r fils de).
امير المومنين l'Émir des fidèles.

J'ai déjà attribué à Nacer-ed-daula, en sa qualité d'émir el-Omera, un dirhem de l'année 331, parce qu'il a été frappé à Bagdad, nonobstant la présence du nom de son frère; je

crois qu'il doit en être de même pour cette pièce et pour celle de l'année 532, seuls types à moi connus où Seif-ed-daula est supprimé, ce qui tend à faire présumer que son frère figure ici, non point, en qualité de prince Hamdanide de Mossoul et d'Alep, mais bien comme émir el-Omera.

N° 7. AGLEBIDE D'AFRIQUE.

44.) **IBRAHIM I; AFRIKIA, 186.**

Av. Première partie du symbole et en marge :

بافريقية سنة ست وثمانين ومية

Rev.

غاب
محمد رسول
الله صلى الله
عليه وسلم
أبراهيم

Ce dirhem provient de la seconde collection de Sprewitz, n° 252. C'est la plus ancienne monnaie aglebide à moi connue; Fraehn en a décrit une de l'année 187. (Mus. Sprew., p. 55, n° 12.)

N° 11. KHALIFE OMMÉIADE D'ESPAGNE.

45.) **HESHAM II; ANDALOUS, 398.**

A l'avvers :

الحاجب
عبد الملك

Au revers : en haut un astre, en bas شهيد

M. de Longpérier indique un dirhem semblable pour

l'année 397, et un autre de l'an 398, sans le nom de Schoëid au revers (1).

N° 13. AMIRIDE DE VALENCE.

46.) YAHIA ; VALENCE, 480.

A l'avvers, entre deux quatre-feuilles :

لا اله الا الله
محمد رسول الله

En marge :

بسم الله ضرب هذا الدرهم ببلنسية سنة ثمانين وار...

Rev. Dans le champ :

القادر
بالله

En haut un quatre-feuilles, en bas ع. Légende marginale, la mission jusqu'à على الد

Cette monnaie était en cuivre destinée à être saussée; M. Gaillard en décrit une semblable, mais dont la date est effacée (2).

N° 24. TAHIRIDE.

47.) ABDALLAH ; MOHAMMODIA, 228.

A l'avvers :

بالمحمدية سنة ثمان و عشرين و مائتين

(1) Programme d'un ouvrage intitulé : *Documents numismatiques pour servir à l'histoire des Arabes d'Espagne.*

(2) *Description des monnaies espagnoles, etc., du cabinet de don Jos Garcia de la Torre, n° 6054.*

Au revers : الوايق بالله

Pour tout le reste ce dirhem est semblable à tous ceux de la même époque, et dont la plus riche série connue, décrite par M. le professeur Tornberg, se trouve dans le Musée de l'académie royale de Stockholm.

N° 23. SAMANIDES.

Au risque de reproduire ici quelques types qui peuvent se trouver décrits dans les parties des savantes publications de notre confrère M. Sawelief qui ne sont point encore parvenues entre mes mains, je crois convenable de donner tous les types de ma collection dont je ne suis pas parvenu à retrouver les analogues dans les différents ouvrages dont je puis disposer, et plus particulièrement dans ceux de Fraehn et de M. le D^r Tornberg; il me paraît que l'inconvénient de reproduire accidentellement quelques variétés déjà connues, n'est qu'un léger mal auprès de celui de laisser des lacunes; je dois appliquer d'ailleurs la même observation à l'ensemble de mon travail.

48.) NASR II; MERW, 312.

A l'avvers :

بمرو سنة اثنيتين عشر وثلثماية

Au revers, sous le symbole :

المقتدر بالله
نصر بن أحمد

Les monnaies de Merw, qui se présentent assez fréquem-

ment parmi les Tahirides, deviennent rares sous leurs successeurs : M. Tornberg en signale trois dans le riche musée de Stockholm, aux années 287, 302, 506.

Fraehn ne donne qu'une seule date, l'an 301, qui se retrouve aussi dans le musée de Kœnigsberg, décrit par M. le professeur Nesselmann.

49.) MÊME PRINCE; SAMARCAND, 17.

Il n'y a que : بسمرقند سنة سبع عشرة

Le nombre centenaire est supprimé ; ce qui est fort rare dans les monnaies samanides et ce qui différencie ce dirhem de celui qui a été décrit par Castiglioni, pour l'an 317.

50.) MÊME PRINCE; TUNKET, 319.

Le nom de la localité, bien qu'un peu effacé, ne me paraît pas pouvoir être lu autrement. *Tinkes* ou *Binkes*, est une localité d'une attribution incertaine suivant Fraehn, qui l'a signalée sur une ou deux pièces en cuivre de la même dynastie ; il me paraît que le *Lexicon geographicum* de Juynboll tranche la difficulté ; car on y lit : t. I, p. ۲۱۶

تنکت مدينه من مدن الشاش

51.) MÊME PRINCE; FELS FRAPPÉ A TOUNKET ILAQ, MÊME ANNÉE.

La localité بتونکت ايلق se retrouve sur deux fels des années 302 et 303 décrits par Fraehn : l'avvers de notre fels est celui des dirhems de la même époque ; au revers on lit نصر sous la seconde partie du symbole. Les traits du mot qui désigne le lieu sont malheureusement un peu effacés.

52.) MÊME PRINCE; SAMARGAND, 331.

Semblable aux dirhems déjà publiés par Fraehn et Tornberg. Mais au revers, au lieu du nom du khalife qui régnait à cette époque, se trouve celui de Rhady-billah, mort déjà en 229. Cet emploi d'anciens coins aux revers se présente quelquefois dans les monnaies samanides.

53.) MÊME PRINCE; ESCH-SCHASCH, MÊME ANNÉE.

A l'avers : ع sur le symbole; et en bas ٥.

Au revers
المشقى لله
نصر بن أحمد

Le sigle ع et l'absence d'ornement différencient ce dirhem de celui qui est décrit dans le catalogue du musée de Stockholm, p. 225, n° 478.

54.) NOUH 1^{er}; FELS DE BOKHARA, 334.

Semblable à la variété décrite par Fraehn, *Recensio*, n° 242. Mais le point à l'avers et le mot لله au revers sont supprimés.

55.) MÊME PRINCE; FELS DE L'AN 335, SANS LOCALITÉ.

A l'avers :

بسم الله ضرب هذا الفلّس ستة خمّس و ثلثين و ثلثمائة

et la première partie du symbole, comme dans les dirhems.

Le revers est presque effacé.

56.) MÊME PRINCE; FELS DE BOKHARA, 338.

A l'avers :

ببخارا سنة ثمان و ثلاثين و ثلثها (sic)

Ornement sur le symbole.

Au revers :

o

عبد

الملك

o

et en marge :

مها امر به الاميرالسيد نوح بن نصر مولى المومنين

Le mot *امير* est supprimé faute d'espace. Cette pièce diffère notablement des fels de la même année décrits par Fraehn, et se rapproche des n^{os} 256 et suivants.

57.) MÊME PRINCE; DIRHEM DE SAMARCAND, AVEC NASR.

Av.

لا اله الا الله

.....

المستكف ..

el Mosteffi-billah

نوح بن نصر

Nouh ben Nasr

Rev.

الله

محمد

رسول لله

الرا ..

er Rhady-billah

نصر بن احمد

Nasr ben Ahmed

Les légendes marginales sont presque entièrement détruites.

Ceci est encore un exemple de l'emploi d'un ancien coin pour le revers ; mais le type de l'avers est nouveau ; c'est la première fois, si je ne me trompe, qu'on voit le nom de l'émir

Samanide figurer sous celui du khalife à cette place, avec un autre dirhem analogue d'Enderabe, de l'année 326. *Voyez* TORNBERG, *Numi Cufici*, p. 224, n° 484 (1). Peut-être faut-il admettre l'emploi de deux revers pour mon exemplaire.

58.) ABD-UL-MELIK; BOKHARA 334, FELS.

Première partie du symbole, et en marge :

يُنْخَرَا سَنَةَ اَرْبَعٍ وَاَرْبَعِيْنَ وَ ثَلَاثِمِائَةٍ

Au revers sous le symbole, en deux lignes : *Abd-ul-Melik* fils de (Nouh).

En marge, il ne reste que اعزّه الله ... اعزّه الامير

59.) MÊME PRINCE; FELS DE BOKHARA, 349.

Av. Semblable à celui du n° 271, p. 97, *Recensio*.

Rev. Le nom de *Nasr* remplace celui d'*Abd-ul-Melik* sous la deuxième partie du symbole.

En marge Sura xxx, 4. 5. complet.

Fraehn a décrit des fels de la même année, mais dont le type est différent.

60.) MANÇOUR I; FELS DE BOKHARA, 53 POUR 354.

Cette pièce est semblable, quant au type, à la variété

(1) J'ai acquis cette pièce à Berlin, avec une vingtaine d'autres pour la plupart inédites ou rares, du marchand de médailles Weidhas. Il m'a dit qu'elles provenaient d'une trouvaille qui venait d'être faite en Prusse, mais sans pouvoir me donner d'autres détails. Les nos 53, 63 et 66, décrits dans cette lettre, appartiennent à la même découverte, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler ailleurs.

décrite par Fraehn, *Recensio*, n° 282, p. 102. Mais ici, le nombre centenaire est tout à fait supprimé, et les mots ضرب هذا sont complets.

61.) MÊME PRINCE; SAMARCAND, 354.

Ce rare dirhem diffère de celui que Fraehn a décrit, *Nov. Symb.*, p. 10, en ce que le nom de Faiq est divisé à l'avant : فا sur le symbole, يق en bas.

62.) MÊME PRINCE; BALK, 354.

Av. En haut الملك en bas المطرف

En marge : يبلغ سنة اربع و خمسين و ثلثمائة :

Légende un peu effacée et difficile à lire.

Rev. *El-Mothy-lillah* | Mançour | fils de Nouh.

On trouve des dirhems de la même localité pour l'année 351, dans la description du Musée de Königsberg, par M. le professeur Nesselmann (1); pour l'an 352, dans les ouvrages de Fraehn et Tornberg; enfin, pour l'an 355, dans les opuscules posthumes de Fraehn, publiés par M. de Dorn.

63.) MÊME PRINCE; ESCH-SCHACH, 355.

Au revers, sur le symbole فا يق; en tout semblable, du reste, au dirhem de Samarcand, même année, Fraehn. *Nov. Symb.*, n° 37.

(1) *Die Orientalischen Münzen des Academischen Münzscabinet in Königsberg*, 1858.

64.) MÊME PRINCE; SAMARCAND, 356.

A l'avvers, en haut *Faïq*, en bas oo.

Revers, comme au n° 64.

Fraehn décrit une pièce semblable pour l'année 353.

Opusc. post., n° 285 b.

65.) MÊME PRINCE; FELS DE BOKHARA; 356.

Même type que celui décrit par Fraehn, *Recensio*, n° 287 ;
mais, au revers, le mot الله n'a pas été supprimé.

66.) NOUH II; FELS DE FERGANA, 367.

La première partie du symbole entourée de deux
légendes :

Légende extérieure :

بسم الله ضرب هذا الفلّس بفرغنة احمد خليفة ناصر الملك ابقا

Légende intérieure :

على يدي حسن بن فايق ايده ال... سبع ستين و ثلاثماية

Au revers, sous le symbole :

الامير السيد
نوح

et en marge :

ما امر به الامير احمد بن منصور مولى امير المؤمنين

Ce très-curieux fels, riche en données historiques, pro-
vient de la collection Sprewits, n° 358 ; il n'a été décrit
qu'imparfaitement dans le catalogue manuscrit de Fraehn.
Le nom du fils de *Faïq* est un peu indistinct. L'invocation

ابقا, fort rare sur les monnaies, se retrouve à l'origine de la dynastie samanide, accompagné du mot الله Fraehn, *Rec.*, n° 1. Je crois que la formule خليفة ناصر الملك est aussi nouvelle. On voit figurer un *Hassan* et un *Ahmed fils d'Aly*, dans les monnaies de cette époque; mais *Ahmed, fils de Mançour*, est nouveau pour moi.

67.) MÊME PRINCE; FELS DE L'AN 373 (LOCALITÉ EFFACÉE).

Probablement de Bokhara. Sur le symbole الامير, en bas mot effacé, peut-être *Faiq*.

Rev. A Dieu! | Mohammed | envoyé | de Dieu | Nouh |

En marge : *De ceux qu'a ordonnés l'émir souverain, le roi victorieux, que Dieu augmente ses forces!*

68-72.) MÊME PRINCE; FELS DE BOKHARA, 374, 75, 76, 77.

Ces fels ne diffèrent de ceux que Fraehn a décrits, que par des variétés d'ornements et de points. L'un d'eux, celui de l'année 374, offre un point dans le mot الله au revers.

73.) MÊME PRINCE; FELS DE BOKHARA, 378.

A l'avvers sur le symbole : حسن Au revers, un gros point sur le mot الله. Ne diffère de la variété décrite par Fraehn, *Rec.*, n° 340, que par l'addition du nom d'*Hassan*, probablement le fils d'Aly.

74.) MÊME PRINCE; FELS DE HERAT, 378.

A l'avvers : حسن

Semblable au n° 341 décrit par Fraehn, si ce n'est que بن علي est supprimé sur notre exemplaire.

75-76.) MÊME PRINCE; FELS DE BOKHARA, 385.

Deux fels, semblables au type décrit par Fraehn, *Rec.*, p. 117, n° 547, mais tous deux n'ont point d'article au nom d'origine *سنیجانی*, et, sur la seconde variété, il y a *el-Houssein*.

77.) MÊME PRINCE; FELS DE BOKHARA, 386.

A l'avvers, un point sur le symbole.

Au revers : *A Dieu ! | Mohammed | envoyé de Dieu | Nouh, fils de Mançour |*

Diffère de celui de Fraehn. *Opusc. post.*, n° 549, par la suppression de *Houssein Senidjany*.

78.) MÊME PRINCE; FELS DE BOKHARA, (38)7.

Il ne reste de la date que le nombre unitaire. Au revers, la seconde partie du symbole, et dessous *Houssein Senidjany*; diffère de la variété de Fraehn, *Rec.*, n° 550, par la suppression de *Nouh, fils de Mançour*.

79.) ISMAEL II; FELS DE BOKHARA, (39)1.

Il ne reste que : *ببخارا سنة احدى*

A l'avvers, sur le symbole *•:•* en bas ••

Rev.

لله
محمد
رسول الله
اسماعيل
بن نوح

En marge :

ما امر الامير السيد الملك المنصى (sic) ايدة الله

Le mot به est supprimé; *el-Mançour* est incorrectement écrit.

Semblable à la pièce décrite par Fraehn, *Rec.*, n° 558, p. 120, sans localité ni date. Notre exemplaire, qui sert à compléter la légende du revers, est le seul à moi connu qui porte une date, en grande partie effacée, il est vrai, mais suffisante pour la préciser.

Ces rares fels samanides proviennent en totalité des envois que j'ai reçus de MM. François Duval et Jousseume; j'ai déjà eu l'occasion d'en parler dans les lettres que j'ai précédemment adressées à ces deux amateurs, auxquels je suis redevable de si précieuses acquisitions. Comme on ne trouve guère de monnaies samanides en cuivre que dans les musées de Saint-Petersbourg, je me suis décidé, après de longues hésitations, à faire connaître celles de ma collection qui me paraissent avoir échappé aux investigations de Fraehn.

27. KHANS DU TURKESTAN.

80.) TOGHAN KHAN; FELS DE L'AN 406.

Probablement de Bokhara; il ne reste que

سنة ست و اربعماية

A la première partie du symbole, les l extérieurs de la première ligne sont prolongés et recourbés en arceaux.

A gauche et à droite du symbole, des épées nues sont dressées dans le champ.

Rev.

الله
محمد رسول الله
الموید العدل
خاقان

En marge : *A Dieu est l'empire, etc.*

Fraehn décrit une pièce semblable pour l'année 403, peut-être est-ce la même; mais notre exemplaire porte bien

ست

81.) MÊME PRINCE; FELS DE BALK, (?) 407.

Il reste : ...خ سنة سبع و اربعم...

Sur la première partie du symbole . . . ; en bas, un ornement en forme d'arc.

Rev. *A Dieu ! | Mohammed | envoyé | de Dieu |* et ornement ayant la forme d'anse, dans lequel est un autre trait semblable à un circonflexe renversé.

Légende détruite.

82.) ARSLAN; FELS DE (BOKHARA), 410.

Le nom de la localité effacé; il reste :

عشرة و اربعمائه

Fraehn décrit une pièce en tout semblable à la nôtre, mais de Bokhara, l'an 420 (*Rec.*, n° 52, p. 135); ici, il n'y a pas de doute possible sur le nombre décimal; je serais porté à croire qu'il y a une rectification à faire sur l'exem-

plaire de l'Académie impériale, probablement un peu indistinct à la date, parce que, dès l'année 418, le nom générique d'*Ileck* disparaît pour faire place à d'autres.

32. BOUWÉIDE DE PERSE.

83.) BOCKN-ED-DAULA ; FRAPPÉ A ...(?), L'AN 358.

Av. Sous le symbole complet, en deux lignes :

رکن الدوله
ابو علی

En marge, il reste :

سنة ثمان و خمسين و ثلاثا

Rev.

لله
محمد رسول الله
صلى الله عليه و سلم
المطيع لله
ابو شجاع
~ لله (?)

36. HAMDANIDES.

84.) SEIF-ED-DAULA ET NASER-ED-DAULA ; NISIBIN, 330.

بنصیبین سنة ثلثین و ثلاثا یة

Revers effacé.

Le reste comme dans les dirhems déjà connus de la même époque. Voy. Lettre à Fraehn, n° 58.

85.) MÊMES PRINCES; ER-RAHABA, 331.

En marge :

ر...بة سنة احدى و ثلاثين و ثلثمائة

Le reste, *ut supra*. La localité, en grande partie effacée, a conservé cependant assez d'éléments pour que l'on puisse y reconnaître الرحبة dont nous devons la connaissance à M. le professeur Tornberg, *Numi Cufici*, n° 4, p. 259.

Ces deux intéressantes pièces proviennent encore de l'envoi que je dois à vos bontés.

59. MERWANIDE.

86.) ABOU-MANÇOUR; NICIBIN, 391.

Semblable aux types décrits de la même époque. Il reste de la légende circulaire à l'avvers :

ر...صيين سنة ا...ى تسعين و ثلثمائة

Et sur la première partie du symbole, ϕ . Presque toutes les monnaies merwanides connues ont été frappées à Meiafarekin. M. Tornberg a ajouté *Nicibin* et *Basra* à cette localité. Le nombre unitaire de notre exemplaire en partie effacé, laisse quelque incertitude sur sa véritable valeur.

F. SORET.

(La suite à la prochaine livraison.)

DESCRIPTION

DE

QUELQUES MÉDAILLES BYZANTINES.

PL. VII A IX, FIG. 1 A 14.

SEPTIÈME LETTRE

A M. J. SABATIER, à Saint-Petersbourg.

MONSIEUR ET HONORÉ CONFRÈRE,

Dans le beau catalogue que vous publiez, les médailles byzantines occupent une place des plus honorables, grâce au nombre surprenant de pièces inédites que vous avez pu recueillir dans cette série.

Moins à portée que vous d'acquérir de nouvelles pièces, j'ai pu cependant en réunir quelques-unes de rares ou d'inédites faisant l'objet de petites publications qui ont paru vous intéresser.

Je continue mes recherches, et, sous votre bon patronage, je vais essayer, dans cette lettre, de grouper toutes les preuves à ma disposition pour servir à classer d'une manière certaine les pièces des empereurs homonymes, depuis Constantin XI jusqu'à Constantin XIII Ducas.

Veuillez, je vous prie, accueillir ce petit travail avec l'indulgence dont il a besoin, et agréer l'hommage de mes sentiments les plus respectueux.

NICÉPHORE II FOCAS ET BASILE II PORPHYROGÉNÈTE.

Nicéphore Focas qui s'était fait nommer empereur par ses troupes, et qui avait épousé la régente Théophanie, conserva pourtant au jeune Basile, fils aîné de Romain II et de cette princesse, toutes les prérogatives impériales.

Voici une pièce qui a été frappée pendant le règne de ces deux augustes :

Au droit : NIKH+OP, KAI BACIA' AVT, B'P autour des bustes de Nicéphore et de Basile, tenant ensemble une double croix. — *Rev.* Type ordinaire du Christ nimbé ✠ IHS XIS REX RƎFNANTIΩΩ (pl. VII, n° 1) (1).

On voit que cette pièce est déjà connue, et que la légende, un peu insolite, avait été bien lue par le P. Khell. Mon but, en la citant, est de rappeler ce que j'ai dit dans ma lettre précédente (2), relativement aux différences que l'on remarque à cette époque dans l'orthographe des noms et dans la coiffure des souverains.

En effet, cette pièce prouve que le nom de Nicéphore II s'écrivait tantôt NIKH+OP et tantôt NICHFOP, comme le démontrent celles frappées en son nom seul (pl. VII, n° 2). On voit également sur ces diverses médailles sa figure, tantôt avec les cheveux ondulés et pendants, comme sur les pièces antérieures à son règne, tantôt avec une coiffure composée d'un diadème orné de deux cordons de

(1) DE SAULCY, *Essai*, p. 244. — Catalogue C. Kunz.

(2) *Revue de la numismatique belge*, t. I^{er}, 3^e série.

perles, pendant le long des joues et terminés par un ornement en forme de trèfle, variété de coiffure déjà remarquée sur les pièces de Romain I⁽¹⁾.

BASILE II ET CONSTANTIN II.

Basile et Constantin, tous deux fils de Romain II, avaient vu passer le règne de Nicéphore Focas et celui de Jean Tzimiscès, non-seulement sans encombre, mais encore, bien que nominale, en possession des prérogatives impériales⁽²⁾.

Après la mort de ces usurpateurs, les deux frères se trouvèrent à la tête de l'empire.

Basile et Constantin ont pu émettre des monnaies, où ils paraissent en commun, depuis 975 jusqu'en 1025. Ayant à peu près le même âge (Basile 20 ans et Constantin 17), on pourrait trouver des médailles offrant avec leur nom : 1° des figures imberbes pour tous les deux ; 2° le premier barbu et le second imberbe ; 3° enfin tous deux portant également la barbe ; mais toujours avec une différence très-légère dans la physionomie⁽³⁾.

J'ai sous les yeux plusieurs exemplaires de ces monnaies, appartenant tous à la deuxième série, c'est-à-dire, présentant un buste barbu et l'autre imberbe. Je n'en ai pas vu qui

(1) DE SAULCY, pl. XXI, n° 40. — Cette pièce, soit à cause de l'orthographe du nom de Nicéphore, soit de celle de Basile, dont le nom se trouve écrit par un C au lieu d'un S, soit enfin à cause de la conjonction KAI, inusitée, pourrait bien ne pas être sortie des ateliers de Constantinople.

(2) DE SAULCY, *Essai*, p. 244 et suiv.

(3) *Id.*, *ib.*, p. 252 et suiv.

puissent entrer dans la première série, et, d'après ce qu'on lira plus loin, il est probable qu'il n'en existe pas de la troisième.

Si on ne jugeait ces pièces que d'après la physionomie des princes, il serait vraiment difficile de ne pas les renvoyer à Basile le Macédonien et Constantin son fils; car, de l'une à l'autre, une différence de trois ans dans l'âge ne paraîtrait pas suffisante. Heureusement que leur fabrique s'y oppose, et, d'accord avec M. de Saulcy, mon guide habituel, j'y reconnaissais les deux fils de Romain II, lorsqu'une pièce de cette série, concave, est venue enlever tous les doutes, s'il pouvait en exister.

Je dois cette précieuse pièce à l'obligeance de M. le général de Monet, qui a bien voulu me la céder, et qui l'avait rapportée à son retour de sa glorieuse campagne de Crimée.

La première mention des monnaies concaves se trouve dans un diplôme daté de l'année 1024, année durant laquelle Basile et Constantin étaient encore tous les deux empereurs (1).

Les pièces de cette nouvelle forme et de ce règne n'avaient point encore été retrouvées, que je sache.

La description de cette médaille ne diffère pas de celles des monnaies planes connues. Au droit, autour des bustes des deux frères, l'un barbu, l'autre imberbe, les cheveux pendants et tenant ensemble une double croix très-ornée, on lit : ✠ BASILC CONSṬANTI, B, R. — *Rev.* Buste du Christ adossé à la croix et tenant le livre des évangiles :

(1) TANINI, cité par M. DE SAULCY, *Essai*, pp. 259-260.

✠ IHS XIS REX REGNANTIUSΩ. (Pl. VII, n° 5; au grènetis, 21 mill.; au flan, 25.)

J'ai dit plus haut que les pièces présentant l'effigie barbe des deux frères, n'existaient probablement pas. En effet, à l'époque de l'émission de cette pièce, 1024 au plus tôt, Basile avait soixante-neuf ans et son frère soixante-six. Il faut donc penser que, vu l'absence de barbe chez Constantin, le goût de ce prince était de n'en point porter, tant qu'il a été associé à son frère, et que partant il serait inutile de chercher des médailles où les deux empereurs paraîtraient barbus. Cette circonstance, n'était l'étude de la fabrique, pourrait faire confondre les pièces planes des fils de Romain avec celles de Basile le Macédonien et Constantin son fils,

Trois autres pièces planes, de ma suite, présentent quelques légères différences avec celles qui sont décrites par M. de Sauley, atlas, pl. XXIII, n° 4 et 5, et par M. de Soleirol, dans son catalogue. Toutes ont le revers ordinaire, au buste du Christ.

Sur la première (n° 4 de l'atlas) on lit : ✠ BASIL C
CONSTANTI B R. (Pl. VII, n° 4; diamètre au flan,
27 millimètres; au grènetis, 25 millimètres.)

Sur la deuxième (n° 5 de l'atlas), on ne voit pas l'X qui orne la hampe de la double croix. Cette hampe est taillée au milieu, comme pour laisser la place qui servait à tenir les lances des chevaliers. La légende est la même que la précédente (diamètre au grènetis, 20 millimètres).

La troisième est d'un module supérieur (grènetis, 25 millimètres, flan, 25; pl. VII, n° 5). La légende est encore la même, mais la coiffure de Basile présente une singularité. Le diadème ordinaire paraît être surmonté d'un panier

rempli de fruits. C'est probablement le nimbe qu'on a voulu faire, et il se pourrait que cette pièce eût été frappée après sa mort. Les deux empereurs tiennent ensemble une longue double croix, partout croisetée, comme sur la pièce concave.

MÉDAILLES DES CONSTANTIN XI, XII, XIII.

Les règnes de ces princes homonymes ayant été assez rapprochés les uns des autres, la classification de leurs médailles respectives ne serait pas sans difficulté, si, cette fois, on n'avait que l'étude de la fabrique pour guide.

En effet, Constantin XI a cessé l'émission de ses monnaies en 1028; Constantin XII l'a commencée en 1042, ou, au plus tard, en 1050 (1) et finie en 1054, et Constantin XIII l'a commencée en 1059. Ainsi tout s'est fait dans une période de 31 ans.

Pour les deux premiers de ces Constantin, il n'existe qu'un espace de quatorze à vingt-deux ans, pendant lequel la fabrique a varié; car on retrouve sous leurs règnes un nouveau genre de pièces moins larges et plus épaisses que celles des règnes précédents, et qui se continue jusqu'aux pièces concaves, s'entremêlant parfois avec elles.

Si Théodora avait commencé cette émission, le classement cherché serait sans difficulté; mais il se trouve des pièces de ce genre, portant le nom de Constantin, et qui, évidemment, sont de différents princes. Les unes appartiennent à Constantin XII ou à Constantin XIII; mais d'au-

(1) DE SAULCY, *Essai*, p. 270.

tres ne peuvent légitimement s'attribuer qu'à Constantin XI.

Déjà M. de Sauley a attribué à ce dernier prince, et avec certitude, une pièce d'or, large de flan, où le type est entouré d'un triple grènetis (fabrique déjà signalée dans la suite de Basile et Constantin, à qui on doit probablement l'émission de ce genre, premier pas vers les concaves). Il reconnaît Constantin XI à sa forte barbe et à la forme allongée de sa figure. Ce caractère physionomique établi, il n'y a plus aucun doute sur l'attribution des pièces de Constantin XI, que l'on ne peut confondre avec celles de ses successeurs homonymes.

Voici la description de celles que j'ai dans ma suite.

Deux pièces. *Av.* Plane et concave; au droit ✠ **ΚΩΝ-
ΣΤΑΝΤΙΝ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΡΟΜ.** L'empereur en buste de face, robe à carreaux, barbe longue et fournie, tenant le narthex et un rouleau. (Pl. VIII, n° 6; Diamètre : au flan, 25 mill.; grènetis, 22.)

Av. Plane, nouveau module (flan, 19 mill.; grènetis, 18). — Même légende; buste de face, robe à carreaux; l'empereur tient le globe crucigère et le rouleau. (Pl. VIII, n° 7).

Av. Plane (flan, 21 mill.; grènetis, 18). Même légende; buste de face; l'empereur tient le narthex et le rouleau. (Pl. VIII, n° 8.)

Le revers de ces quatre pièces, de forme variée, est identique : ✠ **ΙΗΣ ΧΙΣ ΡΕΧ ΡΕΓΝΑΝΤΙΥΣ**, autour du buste du Christ nimbé, adossé à la croix et tenant le livre des évangiles.

Les pièces de Constantin XI se trouvant ainsi classées, grâce au type allongé de la figure, reconnu par M. de

Sauley, nous passerons à celles des Constantin XII et XIII, qui ne doivent pas offrir plus de difficulté à l'amateur attentif.

Il existe de rares pièces d'argent de Constantin XII, d'un large module (1). Je puis citer un exemplaire que j'ai vu dans les cartons de M. Camille Rollin, à Paris, et dont je n'ai pu devenir le possesseur. J'en dois le dessin à la plume infatigable de mon excellent confrère, M. Laugier. (Pl. VIII, n° 9; diam. : au flan, 52 mill.; au grènetis, 26.)

Ces pièces, portant le surnom de Monomaque, ne laissent aucune incertitude sur la légitimité de leur attribution, et servent, en outre, à distinguer celles qui appartiennent à ce prince, et qui n'ont que le nom de Constantin. L'empereur y est représenté de face, en pied, avec une figure large et une barbe ronde. Grâce à ces précieuses monnaies, on a donc le type de la physionomie de Constantin XII.

Constantin XIII a la barbe plus longue; ainsi, lors même que l'absence du nom de Ducas ne servirait pas au classement des pièces de Monomaque, le caractère physionomique bien connu doit suffire pour guider l'amateur.

Voici quelques pièces qui entrent dans la suite de Constantin XII :

Av. Plane, type large. ✠ ΚΩΝΣΤΑΝΤΙΝ ΒΑΣΙΛΕΥΣ
ΡΘ. Buste de face, tenant la croix et le globe crucigère. —
Rev. ✠ ΙΗΣ ΧΙΣ ΡΕΧ ΡΕΓΝΑΝΤΙΥΜ, autour du buste du Christ nimbé et adossé à la croix. (Diam. : flan, 50 mill.; grènetis, 25).

(1) DE SAULCY, *Essai*, pp. 270 et suiv.

Av. Concave. ✠ ΚΩΝΣΤΑΝΤ ΒΑΣΙΛΕΥΣ Ρ. Buste de face, portant le sceptre et le globe surmonté d'une double croix. — *Rev.* Légende ordinaire autour du Christ assis, de face, tenant le livre des évangiles. (Pl. VIII, n° 10; diamètre : flan, 50; grènetis, 23).

Av. plane, nouveau module. (Diam. : flan, 18 mill.; grènetis, 16.) ΚΩΝΣΤΑΝΤ ΒΑΣΙΛΕ ΡΜ. ✠ Buste de face, tenant le narthex et le globe crucigère. — *Rev.* Au buste du Christ. (Pl. IX, n° 11.)

Av. Plane, nouveau module. (Diamètre : au flan, 19; au grènetis, 16.) ✠ ΚΩΝΣΤΑΝΤΙΝ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΡΜ. Buste de face, tenant le sceptre et le globe crucigère. — *Rev.* Comme la précédente. (Pl. IX, n° 12.)

Quant à Constantin XIII, il suffirait de rappeler ce que M. de Sauley a dit, que les pièces de ce prince portent constamment le nom de Ducas, pour ne pas hésiter à les reconnaître, lorsque la conservation de la pièce permet d'en lire la légende entière.

Il est cependant une autre observation, non moins importante, je crois; c'est que l'emploi de *k* pour *c* dans les légendes paraît avoir eu lieu postérieurement à Constantin XII, et probablement pour la première fois sur les pièces d'Isaac Comnène. En effet, sur les médailles certaines de Constantin XII, le nom de l'empereur est toujours écrit avec un *c*, qui, sur celles de Constantin XIII est constamment remplacé par le *k*, et prend alors définitivement la valeur du sigma. Donc toutes les pièces où le *c* est employé pour sa valeur primitive, ne peuvent être que des pièces antérieures à Constantin XIII, et celles qui sont

écrites ΚΟΝΣΤ ou ΚΩΝΣΤΑΝΤΙΝ, entrent de droit dans la suite de Constantin XIII, quand même, ce qui n'est pas probable, mais ce qui est possible, le nom de Ducas serait omis.

Il est vrai que M. de Sauley (atlas, pl. XXIII, n^o 9 et 10) a publié deux pièces qu'il a attribuées à Constantin XII et dont le nom est pourtant ΚΟΝΣΤΑΝΤΙΝ. Pour l'une d'elles, le n^o 9, il l'a restituée plus tard à Constantin Ducas, malgré l'absence du nom de famille (¹).

La seconde de ces pièces m'est revenue après la vente de la belle collection de M. de Soleirol. Je l'ai classée, sous le n^o 11 de la seconde planche, à Constantin XII, et certainement le nom de l'empereur commence par un c. Au reste, d'après la pièce dont je donne la gravure (pl. IX, n^o 15), on verra que sur les monnaies certaines de Constantin Ducas, la figure de l'empereur est plus allongée et la barbe plus pointue. Quant au n^o 9 ci-dessus indiqué, n'ayant pas vu la pièce, je ne puis rien en dire. — Je crains seulement qu'il n'y ait eu erreur de lecture ou de gravure.

Voilà toutes les données que j'ai pu signaler pour aider à reconnaître les pièces des trois Constantin en question, et empêcher des erreurs dans leur classification. La vue des médailles dont je donne le dessin ne laissera, je crois, aucune incertitude.

Ce qui précède me paraît confirmer l'attribution, faite par M. de Sauley, à Michel VI, de la pièce (atlas, pl. XXIV, n^o 5) qui porte en légende ΜΙΧΑΗΛ ΑΥΤΩΚΡΑΤΩ avec un c au lieu d'un k.

(¹) Catalogue SOLEIROL, p. 257, note.

EUDOCIE, ROMAIN, MICHEL, ANDRONIC ET CONSTANTIN.

J'ai trouvé un exemplaire de cette pièce qui paraît avoir été rogné avec des cisailles. Il est semblable presque en tout point à la pièce concave décrite par M. de Sauley, fol. 297 (atlas, pl. XX, n° 4). La seule différence sensible consiste en ce que cette pièce n'est point concave et ne l'a jamais été.

ROMAIN IV DIOGÈNE.

M. de Sauley a rejeté avec beaucoup de raison les pièces d'or, jusqu'à lui attribuées à ce prince, dans la série de celles qui appartiennent à Romain III Argyre. Romain IV se trouvait ainsi privé de pièces incontestables frappées pour lui seul, et n'avait pour bagage numismatique que les pièces de bronze à effigie pieuse, qu'on lui attribue, avec l'inscription quadrilittérale C. R. P. Δ. expliqués par *Σταυρε Ρουθει* (pour *βουθει*) *Ραμμανο Δεσποτη*, et non *Κυριε*, etc., le *c*, comme je l'ai fait observer plus haut, n'ayant, depuis Isaac I^{er}, que la valeur du sigma.

Je suis heureux de pouvoir combler cette lacune. Je possède une magnifique pièce d'or du même module et de même fabrique que les pièces décrites sous les n° 7, 8, 11 et 12, portant, au droit, la légende ΡΩΜΑΝ ΔΕΣΠΟΤΗ, autour du buste de Romain IV, tenant le narthex de la main gauche et de la droite le globe crucigère. La figure est barbue et moins large que celle de Romain Argyre. Le revers, identique à celui des pièces où ce prince paraît avec Eudocie (Sauley, pl. XXV, n° 2), présente le buste de la Vierge de face, la tête recouverte d'un voile. Elle tient sur son giron le buste du Christ enfant, nimbé et adossé à la croix. La

légende est ✠ Θ KΘ ROHΘ. Dans le champ, à droite et à gauche, $\overline{M-P}$ $\overline{\Theta V}$. (Diam. : au grènetis, 18 mill. ; au flan, 20 ; pl. IX, n° 14.)

Cette précieuse monnaie est incontestablement de Romain IV.

Après son mariage avec Eudocie Dalassène, en 1068, cet auguste avait conservé toutes les prérogatives impériales aux trois fils de cette princesse et de Constantin Ducas : Michel, Andronic et Constantin ⁽¹⁾.

Prisonnier des Turcs, en 1070, et déclaré déchu du trône en 1071, c'est dans l'espace écoulé entre 1068 et 1070 que l'on trouve d'abord des monnaies où Romain paraît en commun avec Eudocie et ses trois fils, et ensuite, après avoir mis les trois jeunes princes de côté, avec l'Impératrice seulement.

Il est probable qu'il continua cette émission jusqu'à l'époque de ses désastres, et que ce ne fut qu'en sortant de captivité, et après s'être vu dépossédé du trône par Michel, que, pour répondre aux monnaies d'où ce dernier l'avait exclu ⁽²⁾, il se décida à faire frapper des médailles à sa seule effigie, et pendant les courts moments écoulés entre la récupération de sa liberté et le supplice que lui fit infliger le César Jean, au nom de l'empereur Michel, supplice auquel il ne survécut point.

PENON.

(1) DE SAULCY, *Essai*, p. 301.

(2) *Id.*, *ib.*, pp. 298 et suiv.

GLYPTIQUE.

NOTICE SUR UN CACHET ÉGYPTIEN (SCARABÉE) INÉDIT.



Il y a quelque temps qu'un de mes amis d'Agen me communiqua, de la part d'un honorable fonctionnaire public et membre de la Société littéraire de cette ville, l'empreinte d'un très-beau cachet égyptien, gravé en creux sur cornaline, provenant de l'Algérie, et donné à son possesseur actuel, par un soldat de retour de notre colonie africaine dans le département de Lot et Garonne, sa patrie. En même temps que le propriétaire actuel de cette intaille me fit part de sa découverte, il en donna aussi connaissance à un savant égyptologue de Paris, et en reçut la réponse suivante :

« Je rends grâces, Monsieur, à notre ami commun M. C....., qui m'a procuré l'honneur d'entrer en relations avec vous et de m'entretenir, en répondant à votre gra-

cieuse lettre, d'un sujet archéologique fort intéressant. La pierre à double cartouche dont l'empreinte était jointe à votre lettre, a été, comme vous le pensez, montée en bague : on en a beaucoup d'exemples, mais rarement d'une pierre à double cartouche. Celle-ci est taillée en creux, en cachet, ce qui désigne suffisamment sa destination. Le travail est du plus fini et du plus correct : le style en est digne d'admiration. Du reste, il y a beaucoup d'ouvrages de ce genre du même mérite, à cause de l'époque, la belle époque de l'art égyptien où celui-ci a dû être exécuté.

« Ces deux cartouches sont deux prénoms royaux de la dix-huitième dynastie.

« Dans le premier, celui où est le scarabée, on reconnaît les trois signes qui forment le prénom royal du roi Théatmosis III (le grand roi Mœris), de la dix-huitième dynastie; mais il y a ici trois signes de plus, le signe de l'unité trois fois répété, et qui sont la marque du pluriel, et cette marque se rapporte au dernier signe du scarabée. On lit dans ce cartouche, soleil O, *stabilitus* (le mur crénelé), *des mondes* (le scarabée et le pluriel); on lit *du monde*, dans le cartouche de Mœris. Celui-ci est cartouche prénom de Théatmosis IV, petit-fils de Mœris, et le septième roi de la dix-huitième dynastie, lequel régna de 1697 à 1687, avant Jésus-Christ.

« L'autre cartouche est aussi de Rhamsès II, frère aîné de Sésostris-Rhamsès III; Rhamsès II est celui qui a commencé l'édification à Thèbes de l'obélisque de Paris, son nom y est sur trois faces à la colonne médiale des inscriptions. Il mourut avant la fin de l'entreprise de ce monument. Son frère la termina, y mit son nom sur les colon-

nes écrites à droite et à gauche des trois colonnes au nom de son frère, et sur les trois colonnes de la face où le nom de Rhamsès II ne se trouvait pas encore.

« Le cartouche de Rhamsès II, sur votre pierre, se lit : « *Soleil gardien de justice et de vérité*, » le mot *gardien* est exprimé par le sceptre placé sur le genou de la figure assise, laquelle est celle de la justice et de la vérité, personnifiée et caractérisée par la plume, emblème de santé qui surmonte sa tête.

« Ce Rhamsès II est fils de Menepta I, et fut le douzième roi de la dix-huitième dynastie ; il régna de 1579 à 1577 avant Jésus-Christ.

« C'est à cette dernière époque que votre belle intaille a dû être gravée. Mais pourquoi, dira-t-on, l'association de ces deux noms qui sont le premier et le septième, dans une série de sept règnes, qu'on ne sait pas avoir été occupés par des successeurs de la même famille, et dans un intervalle de cent-vingt ans ? On ne saurait, de nos jours, en donner aucune raison. Ce choix, cependant, a été motivé dans l'esprit de l'habile graveur, ou plutôt de la personne qui lui commanda cet ouvrage ; les monuments antiques nous offrent souvent de ces problèmes insolubles pour nous.

« Les deux noms sont placés de droite à gauche ; et c'est leur ordre chronologique et dynastique. L'inscription intermédiaire se lit : « *Dieu gracieux de la basse Égypte, aimé de sa mère* » (le signe entre le vautour et le serpent est, cependant, incertain, ce qui pourrait faire supposer que la phrase finissait par « *à toujours* »).

« L'important, c'est le nom de ces deux rois ; et celui du

second, dans l'ordre chronologique, donne la date de votre curieux et historique monument (1).

« Je dois faire observer ici une faute ou inadvertance du graveur, dont la glyptique antique, du reste, nous offre bien d'autres exemples. Le serpent sur votre cachet est mal tourné, et devrait regarder du même côté que le vautour et la figure humaine et barbue qui sont au-dessus.

« Quant à la matière de la gravure, la cornaline sur laquelle s'est exercé le burin de l'artiste, est connue et souvent employée parmi les pièces gravées typolanes et sypolanes.

« En l'absence du monument lui-même, que je regrette de ne pas avoir sous les yeux, telle est, Monsieur, d'après l'examen de l'empreinte qui le reproduit, mon opinion sur son importance historique, et sa valeur antique et archéologique, etc., etc. »

Quelques personnes ont élevé des doutes sur l'authenticité et l'antiquité de la pierre gravée, qui fait le sujet

(1) On nomme scarabées *historiques* ceux qui portent des cartouches, des noms royaux, etc. ; ce sont les plus appréciés. On doit rechercher de préférence, dit M. Champollion-Figeac, ceux qui portent des encadrements ou cartouches elliptiques occupés par des hiéroglyphes qui sont toujours le nom d'un roi ou d'une reine, soit le prénom symbolique du roi dont le premier signe est pour tous le disque du Soleil, soit le nom propre du roi ou de la reine. Ce sont ces noms royaux qui donnent tant d'intérêt à ces petits monuments ; on y en trouve (comme dans le nôtre), qui sont ceux de quelques Pharaons dont l'époque historique remonte au delà de celle des plus anciens monuments connus de l'architecture égyptienne ; les scarabées ayant multiplié les cartouches des noms de ces monarques, ces noms ont pu échapper plus facilement à toutes les causes de destruction, etc. (*Résumé d'archéologie*, t. II.)

de cette notice, et dont on vient de lire la description, que nous nous sommes borné à reproduire littéralement, notre autorité ne pouvant ici rien ajouter à celle du docte glyptographe dont ce document émane.

Mais, si l'on croit devoir s'arrêter un instant à rechercher et à examiner sur quel motif repose le doute émis à cet égard, où sont, dirons-nous, les preuves ou seulement les indices de ce prétendu faux? Ses présomptions portent-elles sur le travail, la matière de notre intaille; sur quelque anachronisme historique, sur quelque grave méprise dans l'emploi des hiéroglyphes, attestant l'ignorance et la fourberie du faussaire; enfin, ces présomptions ont-elles pour objet la provenance et le lieu suspects de la découverte du monument?

A ces interpellations, nous n'en doutons pas, le connaisseur expérimenté et impartial, notre cornaline sous les yeux, répondra avec le sentiment de la conviction :

Ce *travail* de l'antique dont la vérité est injustement suspectée, est admirablement exécuté, et, en le comparant à d'autres non suspects du même temps, on voit que son style appartient bien à la riche époque de l'art égyptien de la dix-huitième dynastie des Pharaons. La *matière* mise en œuvre pour son exécution a souvent été employée pour de semblables ouvrages contemporains de celui-ci; on ne remarque dans la composition du nôtre aucune erreur relative à l'histoire, à la chronologie, aucun oubli des usages et des convenances artistiques, aucune fausse application des signes et symboles hiéroglyphiques appartenant à la langue sacrée des Égyptiens, car ici la position du *serpent*, inverse de celle qui lui est habituellement donnée, si

elle n'est pas le résultat d'une distraction, d'une inadvertance du graveur dont on a plus d'un exemple, peut lui avoir été commandée par des motifs, une intention qui nous est inconnue, ainsi que ceux du double cartouche offert, contre l'usage ordinaire, mais non sans exception, sur notre cachet, que ces circonstances mêmes recommandent, d'une manière plus particulière, à l'attention et à l'intérêt des antiquaires (1). Ce remarquable produit de la glyptique des meilleurs temps de l'art, chez les Égyptiens, a été trouvé en Algérie, mais plusieurs monuments analogues dont l'antiquité n'est pas problématique, y ont été également découverts, à notre connaissance, avant et depuis la conquête française.

Le goût des bijoux égyptiens dût être porté et répandu dans cette partie de l'Afrique, formant le royaume de Mauritanie, et devenu depuis le territoire de la régence d'Alger, lorsque Cléopâtre Séléné, fille de la fameuse Cléopâtre et du triumvir Antoine, qu'Auguste fit épouser à Juba II, roi de ce pays, s'y rendit accompagnée d'une suite nombreuse d'affranchis et d'esclaves des deux sexes, goût qui dut s'y maintenir sous le règne de son fils Ptolémée qui succéda à la royauté de son père.

Puis, enfin, il faut le dire, dans la manière dont notre scarabée est parvenu à l'amateur dont il a enrichi la collection, on n'observe aucune des circonstances ordinaires du colportage et du débit clandestin des œuvres des faussaires,

(1) « Les scarabées, dit le savant égyptographe, déjà cité dans la note précédente, sont en trop grand nombre, pour qu'on songe à les contrefaire, si ce n'est sur des matières rares ou singulières, » or, ce n'est pas ici le cas.

en médailles, pierres gravées, etc., dont les allures nous sont bien connues. D'aussi habiles artistes que le graveur de notre intaille, se font payer chèrement les productions de leurs fraudes archéologiques, et ce n'est pas un pauvre soldat, rentrant dans ses foyers, qu'ils chargent de les colporter et distribuer gratuitement. L'artiste qui, dans nos temps modernes, a le plus excellé chez nous dans l'imitation de la gravure en pierre fine, telle que la pratiquèrent les anciens, et qui dans ce genre a produit l'illusion la plus complète, même parmi les mieux voyants, est le célèbre Pickler (¹), mais, il ne *donnait* point ses ouvrages qui sont toujours fort recherchés dans les ventes, et prisés des collecteurs.

Depuis que notre obligeant correspondant d'Agen nous a donné communication de l'empreinte de l'intaille égyptienne, et de la lettre écrite *ex professo* qui font le sujet de cet article, un autre archéologue, officier de marine, revenant aussi d'Alger, comme notre *tourlourou* agenais, a également porté à notre connaissance un second scarabée dénotant la même origine, et appartenant au même peuple, que le premier, mais d'une époque plus récente, et d'un travail bien inférieur. Selon la déclaration du propriétaire, il a été découvert dernièrement en sa présence, dans les fouilles du tombeau (ou *columbarium*), qu'avaient à Cher-

(¹) Pickler, au XVIII^e siècle, eut lui-même ses imitateurs et ses faussaires, qui, avec une grande infériorité de talent, contrefirent ses ouvrages et portèrent l'audace jusqu'à les signer de son nom, *en grec* (ΠΙΚΛΗΡ), selon l'exemple qu'il en avait donné. Nous avons en notre possession une bacchante sur cornaline, offrant une de ces contrefaçons, avec la circonstance que nous venons d'indiquer.

chel (1) les affranchis de Juba II, roi de Mauritanie. Les petites proportions de cette intaille gravée sur une pierre noire très-dure, et le trou dont elle est perforée, semblent indiquer qu'elle a été portée en forme de collier, et comme amulette, selon l'usage assez généralement pratiqué chez les anciens Égyptiens; on y a reconnu le nom du roi égyptien NÉFER-KERÈS que l'on trouve souvent sur les scarabées de cette dimension, et qui leur donnait effectivement la valeur de véritables amulettes.

Le B^{on} CHAUDRUC DE CRAZANNES.

Membre correspondant de l'institut de France, etc., etc.

(1) *Voy.*, à ce sujet, le numéro de la Revue archéologique, du 45 octobre 1857, pp. 403 et suiv.

LE DENIER IMPÉRIAL A LA LÉGENDE HOVOHOIL.

Au nombre des monnaies du xi^e siècle, que M. de Coster a fait connaître dans la *Revue de la numismatique belge*, il en est une dont il donne la description suivante :

Av. Buste impérial de face; couronne en pointe, surmontée de la croix.

Rev. ✠ HOVOH OIL. Oiseau à gauche, la tête tournée à droite; au-dessus la lettre Λ; ou HOVOTNO?, sans la lettre Λ au-dessus de l'oiseau (1).

Quelle est la localité désignée par cette légende? A cette question M. de Coster n'a pas répondu d'une manière positive, se contentant de faire observer que, sur les petits deniers d'Arnould VII, comte de Looz (1229-1256), on lit une légende à peu près semblable, composée des lettres HOIOVAS, et qui jusqu'ici n'a pas encore reçu, à son avis, une explication suffisante. Il en conclut donc, sans toutefois l'affirmer, que son denier impérial appartient au comté de Looz.

Une autre monnaie, que M. Lelewel a publiée, porte :

Av. ✠ CONETΛ:HOVO. Sous un lis un P entre les lettres ♀ et ♂ (type français).

(1) *Revue de la numismatique belge*, 2^e série, t. VI, p. 447 et pl. XX, fig. 28 et 29.

Rev. ✠ ARNOLDVS COHES. Croix fleuronnée dans un grènetis.— Bil. (1).

Ce savant propose d'y lire : *hovo*, *movo* ou *novo* et fait observer qu'Arnoul de Looz (1280-1528), comte de Chiny, qui a frappé cette monnaie, possédait Neufchâteau (2).

En présence des leçons fournies par les légendes des trois monnaies dont nous venons de parler, et qui furent frappées à des époques si différentes, il n'y a plus possibilité, nous semble-t-il, de douter que la légende ne doive commencer par un *h*; partant, il n'y a guère moyen d'y chercher Neufchâteau ou toute autre localité, dont le nom commence par un *n*.

La question, en ce qui concerne la recherche de la localité, est donc simplifiée, en ce sens que le nom de l'endroit à déterminer doit commencer par un *h*; mais elle laisse encore du doute pour ce qui regarde le pays et la seigneurie où cet endroit doit être cherché. Nous nous expliquons à ce sujet.

Le petit denier d'Arnoul VII, comte de Looz, dont nous avons parlé tantôt, a été frappé lorsqu'il possédait à la fois les comtés de Looz et de Chiny, par suite de son mariage avec Jeanne, héritière de ce dernier comté. La légende de cette pièce peut donc convenir aussi bien à une localité du comté de Looz que du comté de Chiny. Mais il n'en est pas de même, nous paraît-il, de la monnaie de billon d'Arnould, comte de Chiny, monnaie qui, par son type, semble appartenir à ce comté, dont les

(1) LELEWEL, *Numismatique du moyen âge*, pl. XX, fig. 51.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 253.

possesseurs s'efforçaient à imiter autant que possible les monnaies de billon frappées par les rois de France. Il paraît donc résulter de cette circonstance que la localité du nom de *Hovo*, *Hovotnoi*, *Hovohoil* ou *Hoiovoi* doit être cherchée dans le comté de Chiny.

Deux endroits différents, dont les noms semblent avoir une certaine analogie avec ceux qui sont inscrits sur ces monnaies, existaient dans les limites du comté de Chiny; tous deux possédaient un atelier monétaire, connu par ses produits. Ce sont : *Ivoy*, anciennement *Epoïsus*, puis *Yvosium Yvés*, aujourd'hui Carignan; et Aviothe (*Aviothensis moneta*), village situé, selon M. de la Fontaine, à une petite distance de Montmédy (¹). Le *Hovo*, *Hovotnoi*, ou *Hvothoil* et *Hoiovoi*, ne serait-ce pas Ivoix, une dénomination de transition d'*Epoïsus* pour devenir Ivoix, en latin *Yvosium* ou *Ivodium*? Nous sommes d'autant plus disposé à le croire qu'Ivoix n'est guère éloigné de Bouillon, dont les monnaies ont été trouvées dans le dépôt décrit par M. de Coster. Du reste, Ivoix était un endroit déjà connu pendant la période romaine, sous le nom d'*Epoïsus vicus*; c'était une localité ancienne où les empereurs ont pu frapper monnaie pendant le xi^e siècle.

СН. ПЛОТ.

(¹) *Revue de la numismatique belge*, 1^{re} série, t. IV, p. 49.

ATTRIBUTION

A LA VILLE D'AIX-LA-CHAPELLE

D'UN DENIER INDÉTERMINÉ

A LA LÉGENDE ACHRERUM.

LETTRE A M. MEYERS.

MONSIEUR,

Si le hasard n'est pas toujours le père des inventions, comme la nécessité en est parfois la mère, il est certain qu'il sert souvent d'auxiliaire, surtout à la numismatique. J'en fis dernièrement l'expérience, lorsque voyageant, par chemin de fer, sur la route de Liège à Bruxelles, j'y rencontrai une de ces figures ouvertes, pleines de bonhomie, et que l'on reconnaît, de prime-abord, comme appartenant à l'Allemagne. L'étranger s'exprimait difficilement en français ; je lui répondis donc en allemand, courtoisie dont il parut très-enchanté. Il m'apprit qu'il était d'Aix-la-Chapelle, et que, malgré lui, il avait été obligé, par suite d'affaires particulières, de se mettre en voyage en plein hiver.

Après avoir épuisé les banalités ordinaires aux voyageurs, la conversation tomba sur les différents dialectes ou patois usités en Allemagne, et en général dans les pays habités par la grande famille germanique.

Des formes ordinaires des mots, nous en étions venus aux noms propres d'hommes et de localités, lorsque je citai quelques endroits de la Belgique qui, dans la bouche du peuple, prennent une forme différente de celle adoptée par la langue écrite. L'étranger en fit autant. Il cita, entre autres, le nom de sa ville, qui s'écrit, en latin, *Aquis* ou *Aquisgranum*; en français, *Aix-la-Chapelle*; en allemand, *Aachen* (le *ch* prononcé comme le χ grec), et dont la forme en patois devient, me dit-il, *Achr*, ou *Acher*, ou *Achre*, ou *Achrer*.

Acher ainsi prononcé, fut, pour moi, une révélation subite, un trait de lumière, je dirai même un véritable talisman, qui me donnait, comme par enchantement, la clé d'une des mille énigmes que présentent les monnaies de votre cabinet.

Lorsque mon voyageur prononça *Achr*, je m'écriai involontairement *erum*, et lorsqu'il formula *Achrer*, un *um* sortit immédiatement de ma bouche.

« *Erum*, *um*, reprit mon interlocuteur, arrêté tout court lorsque j'eus prononcé la dernière de ces syllabes, qu'est-ce que cela signifie? Sont-ce des calembours?

« Non, repris-je; mais si vous étiez numismate, si vous aviez été tant soit peu initié à la science, vous comprendriez tout ce qu'il y a de révélation dans *erum* et *um*. Sachez que vous, en prononçant *Achr* ou *Achrer*, et moi, en y ajoutant *erum* et *um*, nous avons restitué, à votre ville

d'Aix-la-Chapelle, un denier énigmatique, rebelle à toutes les interprétations essayées jusqu'ici, un denier dont les légendes faisaient le désespoir des numismates. Vous comprenez donc l'immense service que vous avez rendu à la science, en prononçant les mots *Achr* et *Achrer*, qui, allongés par les terminaisons *erum* et *um*, deviennent *Achrerum*.

Rentré chez moi, je me suis empressé, pour vérifier les faits allégués par mon voyageur, d'examiner les *Germaniens Völkerstimmen*, publiées par M. Firmenich, et surtout les pièces qu'il a fait connaître au sujet du dialecte d'Aix-la-Chapelle.

J'avoue, Monsieur, que je n'ai rencontré, dans cette publication, ni *Aachen*, ni *Achr*, ni *Achre*, ni *Achrer*; mais, en examinant de près les formes de ce dialecte, je me suis aperçu que l'habitant d'Aix-la-Chapelle se plaît à transformer, dans les finales des mots, les *n* en *r* ou en *re*. Ainsi, le mot *topschen* (petit pot) devient, dans la bouche d'un bourgeois d'Aix-la-Chapelle, *doppcher*; *hündchen* (petit chien) devient *hongchere*. *Achen* doit donc, pour le même motif, se prononcer *Acher* ou *Achre*; et comme la finale doit se terminer bon gré mal gré par un *r*, *Achre* devient *Achrer*.

Ainsi se trouve expliqué le denier que vous avez publié, et dont voici la description :

Av. SNTACHRERVM. Buste impérial de face.

Rev. ERVM MVRE ou ERVM à rebours (terminaison d'*Achrerum*). Dôme (').

(') *Revue de la numismatique belge*, 2^e série, t. III, pl. VI, fig. 38.

Les lettres SNT forment donc, dans la légende de l'avers, l'abréviation de l'adjectif *santa* ou *santum*, qualification qui fut donnée à Aix-la-Chapelle, probablement par assimilation aux saintes villes de Brème, Cologne, Mayence, Trèves et Utrecht.

Achrerum est par conséquent la forme latinisée du nom vulgaire d'Aix-la-Chapelle, comme nous en trouvons des exemples pour les monnaies d'autres localités. Et, pour nous indiquer qu'*erum* n'est qu'une ajoute à *Achr*, le graveur a répété, au revers, cette finale, lue de droite à gauche et de gauche à droite, afin qu'on ne s'y trompe point.

L'explication que je donne du mot *erum* vous paraîtra sans doute singulière; mais n'oublions pas que les énigmes offertes par les légendes des monnaies du moyen âge, ne doivent pas toujours être mises sur le compte de l'ignorance des graveurs. Il y a certainement des légendes énigmatiques qui doivent avoir leur sens; il en est même dont la signification a déjà été reconnue, en dépit de tous les moyens employés par les graveurs pour le cacher. Soyez même persuadé, Monsieur, qu'ils se sont autant torturé l'esprit pour inventer des énigmes, que nous pour les deviner.

Le denier dont je viens de parler convient, du reste, parfaitement à la ville d'Aix-la-Chapelle. L'effigie impériale lui appartient, ainsi que le dôme, dont sont empreintes les monnaies à la légende *Aquis*, et qui sont frappées incontestablement dans cette ville (1).

Reste à savoir jusqu'à quel point on peut attribuer à

(1) *Revue de la numismatique belge*, l. c., fig. 42, 44 et 45.

Aix-la-Chapelle vos autres deniers dont les légendes se terminent par ERVM ou ERVH. Le hasard ou un Allemand quelconque nous servira peut-être encore pour fixer définitivement leur attribution.

Agréez, Monsieur, etc.

CH. PIOT.

TABLES ALPHABÉTIQUES
DES
PRINCIPAUX ENDROITS DE LA BELGIQUE
ET DE
LEURS SAINTS PATRONS.

Souvent, très-souvent les numismates sont embarrassés pour déterminer la localité d'une monnaie empreinte du nom du saint Patron.

Pour leur venir en aide, M. A. de Longpérier a publié, dans l'*Annuaire de la Société des antiquaires*, de 1851, une table alphabétique des saints, dont les noms figurent sur les monnaies et les méreaux du moyen âge. Les *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Genève*, de 1852, contiennent une autre liste semblable, mais seulement des noms des saints qui figurent sur les monnaies. Un supplément a été fait à cette liste dans le même recueil, publié en 1855. Un allemand, M. Radowits, s'en est occupé, à son tour, dans ses *Gesammelte Schriften*, t. I, imprimés en 1852. Néanmoins, malgré ces travaux si recommandables et dont nous nous plaignons à reconnaître les mérites, il reste encore à remplir quelques lacunes pour la liste des saints

Patrons des endroits de la Belgique. Nous avons eru qu'il était nécessaire de les combler, non-seulement pour les localités dont les ateliers monétaires sont connus par le numéraire qui y fut fabriqué, mais aussi pour les endroits dont il est possible de retrouver un jour les monnaies; nous avons donc compris, dans ces listes, les localités principales de la Belgique, dans l'espoir que d'autres numismates en feront autant pour les pays voisins.

Nous avons dressé une première liste alphabétique des localités belges, puis une seconde liste, également alphabétique, des noms des saints, avec indication des endroits où ils sont vénérés.

Notre travail sera sans doute incomplet, même parfois erroné, si les sources auxquelles nous avons puisé n'ont pas fourni des renseignements exacts. Les rectifications que les numismates voudront bien nous adresser, à ce sujet, seront reçues avec reconnaissance.

Ch. Piot.

I

LISTE ALPHABÉTIQUE DES PRINCIPAUX ENDROITS DE LA BELGIQUE AVEC
INDICATION DE LEURS SAINTS PATRONS.

(Les astérisques indiquent les localités dont les ateliers monétaires sont connus.)

-
- Ackerghem, saint Martin.
Aerschot, Notre-Dame et saint Roch.
Afflighem, saint Pierre.
* Agimont, saint Georges.
Aldeneyken, abbaye, Notre-Dame.
Alne, abbaye, saints Pierre et Paul.
* Alost, saint Martin.
Andenne, chapitre, sainte Begge.
Andenne, village, saint Jean-Baptiste.
Antoing, saint Pierre.
* Anvers : 1^e saint Michel, 2^e saints Pierre et Paul, 3^e Notre-Dame.
Argenteau, *voy.* Hermalle.
* Arlon, saint Martin.
Assche, saint Martin.
Ath, saint Julien.
Audenarde, sainte Walburge.
Bailleul, saint Amand.
Bastogne, saint Pierre.
Beaumont, saint Servais.
Beerlingen, saint Pierre.
* Bilsen ou Munster-Bilsen, abbaye, saint Amour et Notre-Dame.

- Bilsen, ville, saint Maurice.
Binche, Notre-Dame et saint Ursmer.
Blankenberg, saint Antoine.
* Bouillon, saints Pierre et Paul.
* Bouvignes, saint Lambert.
Braine-l'Alleud, saint Étienne.
Braine-le-Château, saint Remy.
Braine-le-Comte, saint Géry.
* Brée, saint Michel.
Brogne, *voy.* Saint-Gérard.
* Bruges, saint Donat.
* Bruxelles, saints Michel et Gudule.
* Celle, chapitre, saint Hadelin.
Châtelet, saints Pierre et Paul.
Chèvremont, Notre-Dame.
* Chièvres, saint Martin.
Chimay, saints Pierre et Paul.
* Chiny, sainte Walburge.
* Ciney, Notre-Dame et saint Nicolas.
Commines, saint Chrysile.
* Courtray, saint Martin.
Couvin, saint Germain.
* Cugnon, saint Remy.
* Curange, sainte Gertrude.
Dacknam, Notre-Dame.
* Damme, Notre-Dame.
Deynze, Notre-Dame et saint Gilles.
Diest, saint Sulpice et saint Denis.
* Dinant, Notre-Dame et saint Perpète.
* Dixmude, saint Domitien.

- Duffel, saint Martin.
- Durbuy, saint Nicolas.
- Duysborch, sainte Catherine.
- Eeloo, saint Vincent.
- Eenhame, inférieur, saint Vaast.
- Eenhame, supérieur, saint Laurent.
- Engghien, saint Nicolas.
- Fleurus, saint Barthélemy et saint Victor.
- Floreffe, Notre-Dame.
- Florennes, abbaye, saint Jean-Baptiste.
- Florennes, chapitre, saint Gangulphe.
- Fontaine-l'Évêque, saint Vaast.
- Fosse, saint Feuillan.
- Fouron-le-Comte, saint Lambert.
- Franchimont, saint Martin.
- Furnes, sainte Walburge.
- *Gand, saint Amand, saint Bavon, saint Jean et saint Liévin.
- *Gembloux, abbaye, saint Pierre.
- Gembloux, ville, saint Exupère.
- Genappe, saint Géry.
- Gheel, saint Martin, ensuite saint Amand et sainte Dymphne.
- Ghistelles, Notre-Dame.
- Gosselies, saint Jean-Baptiste.
- Grammont, abbaye, saint Adrien.
- Grammont, saint Barthélemy.
- *Haelen, saint Pierre.
- Halle, Notre-Dame.
- *Hannut, saint Christophe.

- Harlebeke, saint Sauveur.
- * Hasselt, saint Quentin.
- Hastière, saint Lambert et Notre-Dame.
- Herek-la-Ville, saint Martin.
- Herenthals, sainte Waudru.
- Hermalle, saint Lambert et saint Martin.
- Herstal, Notre-Dame et saint Charlemagne.
- Herve, saint Jean-Baptiste.
- Hoogstracten, sainte Catherine.
- Houffalize, sainte Catherine.
- Hougarde, saint Georges.
- * Huy, Notre-Dame, saint Domitien.
- Jodoigne, franchise, Notre-Dame.
- Jodoigne, seigneurie, saint Paul, saint Lambert.
- * Jupille, saint Amand.
- * Kessenich, saint Martin.
- La Hulpe, saint Nicolas.
- Landen, sainte Gertrude.
- La Roche, saint Nicolas.
- * Léau, saint Sulpice, saint Léonard.
- Lessines, saint Pierre.
- Leuze, saints Pierre et Paul.
- * Liège, ville et évêché, saint Lambert.
- Lierre, saint Gommaire.
- * Limbourg, saint Georges.
- Lobbes, abbaye, saint Pierre.
- * Loo, saint Pierre.
- * Looz, saint Odulphe.
- * Louvain, saint Pierre.
- Maeseyk, Notre-Dame.

- * Malines, saint Rombaut, sainte Marie-Madeleine.
- Malone, Saint Berthuin.
- Menin, Notre-Dame.
- Merchtem, saint Pierre, Notre-Dame.
- Messines, abbaye, saint Sidronius.
- Messines, ville, Notre-Dame.
- Middelbourg, saints Pierre et Paul.
- * Mons, Notre-Dame, sainte Waudru.
- Montblandin, abbaye, saint Pierre.
- * Munster-Bilsen, *voy.* Bilsen.
- * Namur, saint Michel, Notre-Dame.
- Nassogne, saint Monon.
- * Neufchâteau, saint Michel.
- * Neuville, à Namur, *voy.* Namur.
- Nieuport, Notre-Dame.
- * Ninove, Notre-Dame.
- * Nivelles, saint Pierre, Notre-Dame, sainte Gertrude.
- Orchimont, saint Martin.
- Ostende, Notre-Dame, saints Pierre et Paul.
- Oud-Turnhout, saint Bavon.
- Peer, saint Trond.
- Péruwelz, saint Quentin ou Notre-Dame.
- * Poilvache,
- Poperinghe, saint Bertin.
- Renaix, saint Pierre, saint Hermès ou saint Martin.
- Rocheftort, Notre-Dame.
- Rœulx, saint Nicolas.
- Roulers, saint Michel.
- * Rummen, saint Ambroise.
- Rupelmonde, Notre-Dame.

Saint-Gérard-de-Brogne, Notre-Dame, saint Jean-Baptiste,
saints Pierre et Paul, saint Eugène.

Saint-Hubert, saint Hubert.

* Saint-Trond, saints Quentin et Remi, saint Trond, saint
Étienne.

Sichem, saint Eustache et ses compagnons.

Soignies, saint Vincent.

Spa, Notre-Dame, saint Remacle.

Stavelot, saint Remacle.

* Termonde, Notre-Dame.

Tervueren, saint Jean l'Évangéliste.

* Theux, Notre-Dame, saints Hermès et Alexandre.

Thielt, saint Pierre.

Thourout, saint Michel.

* Thuin, saint Théodard.

* Tirlemont, saint Germain.

* Tongres, Notre-Dame.

* Tournai, Notre-Dame.

Tronchiennes, Notre-Dame, saints Pierre et Jacques.

Turnhout, saint Pierre, *voy.* Oud-Turnhout.

Verviers, saint Remacle.

* Vieuville, saint Georges et saint Hubert.

* Vilvorde, Notre-Dame.

Virton, saint Laurent.

* Visé, saint Martin.

Waesmunster, Notre-Dame, saints Pierre et Paul.

Walcourt, Notre-Dame, saint Materne.

Waremme, saint Pierre.

Warneton, saints Pierre et Paul.

Waulsort, abbaye et village, Notre-Dame.

Wavre, saint Jean-Baptiste, Basse-Wavre, Notre-Dame.
Wervicq, Notre-Dame, saint Médard.

* Ypres, saint Martin.

Zele, saint Ludger.

* Zonhoven, saint Quentin.

II

TABLE ALPHABÉTIQUE DES SAINTS PATRONS DES PRINCIPAUX ENDROITS DE LA BELGIQUE.

- Saint Adrien, abbaye de Grammont.
Saint Amand, Bailleul, Gand, Gheel, Jupille.
Saint Ambroise, Rummen.
Saint Amour, Abbaye de Munster-Bilsen.
Sainte Anne, Aldeneyken.
Saint Antoine, Blankenberg.
Saint Barthélemy, Fleurus, Grammont.
Saint Bavon, Gand, Oud-Turnhout.
Sainte Begghe, chapitre d'Andenne.
Saint Berthuin, Malone.
Saint Bertin, Poperinghe.
Saint Bertulphe, Harlebeke.
Sainte Catherine, Duysborch, Hoogstraeten, Houffalize.
Saint Charlemagne, Herstal.
Saint Christophe, Hannut.
Saint Chrysilé, Commines.
Saint Denis, Diest.

- Saint Domitien, Dixmude, Huy.
Saint Donat, Bruges.
Sainte Dymphne, Gheel.
Saint Étienne, Braine-l'Alleud, Saint-Trond.
Saint Eugène, abbaye de Saint-Gérard-de-Brogne.
Saint Eustache et ses compagnons, Sichem.
Saint Feuillan, Fosse.
Saint Gangulphe, chapitre de Florennes.
Saint Georges, Agimont, Hougarde, Limbourg, Vieuville.
Saint Gérard, abbaye de Brogne.
Saint Germain, Couvin. Tirlemont.
Sainte Gertrude, Curange, Landen, Nivelles.
Saint Gery, Genappe, Braine-le-Comte.
Saint Gilles, Deynze.
Saint Gommaire, Lierre.
Sainte Gudule, Bruxelles.
Saint Hadelin, chapitre de Celle.
Saint Hermès, Renaix, Theux.
Saint Hubert, Saint-Hubert, Vieuville.
Saint Jacques, Tronchiennes.
Saint Jean-Baptiste, Andenne, abbaye de Florennes, Gand,
Gosselies, Herve, Saint-Gérard-de-Brogne, Tervueren,
Wavre.
Saint Julien, Ath.
Saint Lambert, Bouvignes, Fouron-le-Comte, abbaye
d'Hastière, Hermalle, seigneurie de Jodoigne, Liège,
évêché de Liège.
Saint Laurent, Eenhame supérieur, Virton.
Saint Léonard, Léau.
Saint Liévin, Gand.

Saint Ludger, Zele.

Sainte Marie-Madeleine, Malines.

Saint Martin, Alost, Arlon, Assche, Chièvres, Courtray, Duffel, Gheel, Franchimont, Halle, Herck-la-Ville, Hermalle, Kessenich, Orchimont, Renaix, Visé, Ypres.

Saint Materne, Walcourt.

Saint Médard, seigneurie de Jodoigne, Wervieq.

Saint Michel, Anvers, Brée, Bruxelles, Namur, Neufchâteau, Roulers, Thourout, Waulsort.

Saint Monon, Nassogne.

Saint Nicolas, Durbuy, Enghien, la Hulpe, la Roche, Rœulx.

Notre-Dame, Aldeneyken, Anvers, Arschot, Binche, Chevremont, Ciney, Dacknam, Damme, Deynze, Dinant, Floreffe, Ghistelles, abbaye d'Hastière, Herstal, Huy, franchise de Jodoigne, Maeseyk, Menin, Merehem, Messines, Mons, Namur, Nieuport, Ninove, Nivelles, Ostende, Péruwelz, Rochefort, Rupelmonde, Saint-Gérard-de-Brogne, Spa, Termonde, Theux, Tongres, Tournai, Tronchiennes, Vilvorde, Waesmunster, Walcourt, Waulsort, Basse-Wavre, Wervieq.

Saint Odülphe, Looz.

Saint Perpète, Dinant.

Saint Pierre, abbaye d'Afflighem, Bastogne, Beeringen, abbaye de Gembloux, abbaye de Grammont, Haelen, Lessines, Lobbes, Loo, Louvain, Merehem, Nivelles, Renaix, Thielt, Tronchiennes, Turnhout, Waremmes.

Saints Pierre et Paul, abbaye d'Alne, Anvers, Bouillon, Châtelet, Chimay, Leuze, Middelbourg, Ostende, Saint-Gérard-de-Brogne, Waesmunster, Warneton.

Saint Quentin, Hasselt, Péruwelz, Saint-Trond, Zonhoven.

Saint Remacle, Marche, Spa, Stavelot, Verviers.

Saint Remy, Cuguon.

Saint Roch, Aerschot.

Saint Rombaut, Malines.

Saint Sauveur, Harlebeke.

Saint Servais, Beaumont.

Saint Sidronius, abbaye de Messines.

Saint Sulpice, Diest, Léau.

Saint Théodard, Thuin.

Saint Trond, Peer, Saint-Trond.

Saint Ursmer, Binche.

Saint Vaast, Eenhame inférieur, Fontaine-l'Évêque.

Saint Victor, Fleurus.

Saint Vincent, Eecloo, Soignies.

Sainte Walburge, Audenarde, Chiny, Furnes.

Sainte Waudru, Herenthals, Mons.

JEAN VAN LOMBEKE.

(Cité de 1467 à 1489.)

Jean Van Lombeke, orfèvre et graveur de sceaux, exerçait son art à Bruxelles. Son nom nous apparaît pour la première fois dans les comptes, en 1467, alors qu'il reçut une somme de 72 sous pour « avoir gravé de nouvel la circonscription du scel de l'ordre de la Toison d'or (1). » Cet artiste nous a laissé des travaux importants : il est l'auteur des sceaux et contre-sceaux employés en Brabant sous l'héritière de Charles le Téméraire, avant son mariage, et après l'union de cette princesse avec Maximilien d'Autriche (1). En voici la description :

Sceau : Marie de Bourgogne à cheval, et deux écussons dans le champ, l'un aux armes de Bourgogne, l'autre écartelé de Brabant et de Limbourg; légende : Marie dei grā burg . lothar . brab . limburgie . lucemburgie et gelrie ducisse . flandrie (arthesii . burgundie . hannonie) . hollandie . zelañ . namurci et zutph' coitisse . sacri imperii marchion̄ dñe frizie salinarū et mechlinie (ordinatum) in brab(antia). — Contre-sceau : Un

(1) « A Jehan Van Lombeque, graveur de seaulx, demouran' à Bruxelles, pour ses paine et sallaire d'avoir gravé de nouvel la circonscription du scel de l'ordre de la Thoison d'or de Monseigneur : lxxij s. » (Le comte DE LABORDE, *Les ducs de Bourgogne*, 2^e part. t. 1^{er}, p. 498, n^o 1934.)

(2) Ce dernier a été publié par VREDIUS, *Sigilla comitum Flandriæ*, p. 108.

ange aux ailes éployées, tenant deux écussons semblables à ceux du sceau ; légende : **S.** ducatus brabantie et limburg ⁽¹⁾.

Sceau : Les archiducs à cheval, dans le genre de ceux gravés par C. de Bont ⁽²⁾, et deux écussons qui remplissent le champ ; légende : **S.** Maxiliani et Marie dei gra austria archiduc burg lotharing brab stirie karint carniolo liburg luceburg et

⁽¹⁾ « Uytgheven in penningen betaillt voer d'maecten van den groten zegele
« van Brabant ende van den contrezegele ende voer 't zilver dairtoe geleveret.

« Van den zegel te graveren ende te snyden mitten selvere dairtoe veror-
« hort ten bevele van Mynre genedige vrouwen der hertogynnen, gege-
« ven ende betaillt Janne van Lombeke, segelsnyder, woenende te Bruessel,
« die somme van xcvj ponden, te xl gro. Vlm. 't pont, als 't blyet hy den
« mandement Mynrevrouwen van der daten xvij^{en} junii anno lxxvij,
« qui valent in munten deser rekenning : xxiiij l. gro.

« Betaillt Anthoenys Blaucet, goutsmyt, woenende te Bruessel, die
« somme van xv l. viij s., van der penningen commende van denselven
« zegelrechte, voer 't selver ende 't fachoen van den beslaghe van eenre
« ronderbussen, te wetene : van der wapenen onser genedigen heeren
« tshertogen ende tshertoginnen, dair den voirschreven zegel inne ges-
« loten is, valent in munten deser rekenning : iij l. xvij s. gro.

« Noch betaillt Henricken de Visscher, schedemaker, te Bruessel, die
» somme van xij stuyvers, te ij gro. Vl. den stuyver, die hem getaxeert
« zyn van te hebben gemaict een bussen dienende totten zegel van Bra-
« bant dairinne men die ronde bussen metten zegel inne vuert.

« Noch betaillt Janne Merten, scedemakere, woenende te Bruessele,
« xx stuyvers, ter ordinantie van den cancellier ende raidsluiden, die
« hem getaxeert zyn, van te hebben gemaict eene belostenne busse mit
« yseren gheordineert beslagen dairinne den zegel van Brabant metten
« voirschreven bussen besloten is, omme dien dair mit te peerde te vue-
« ren, van der daten ix daige in octobre xiiij^e lxxvij, qui val. v s. gro. »
(Registre n^o 20783, 1^{er} compte de Van Thielt, f^o cxvij^{vo} et cxviiij^{ro}, de
la chambre des comptes, aux Archives du royaume.)

⁽²⁾ *Voy.* cet article.

gledrie ducu fladrie tirolis arthesii bur̄g palatiū hanonie hollā
zellān namurci zutph° comitū sacri imperii marchion frific salinar
maclie dnorr. — Contre-sceau : Deux lions ayant chacun un
écusson pendu au cou et tenant un cimier couronné ;
légende : S. Maximiliani et Marie archiduc⁹ austruie . duc .
brab . (1).

Nous lisons, dans un compte de 1489, qu'un certain Jean de Lombeke, orfèvre, habitait à cette époque le village de Santbergen, près de Ninove, et qu'il avait fait différents travaux pour Louis d'Enghien, seigneur de Rameru, Tubize, Seneffe, etc. Avec une telle concordance de noms, de dates et de profession, on ne peut douter qu'il ne s'agisse ici de notre graveur. Nous dirons plus : nous sommes fort porté à croire que cet artiste a vu le jour à Lombeek-Notre-Dame, entre Bruxelles et Ninove, et qu'il a joint à son nom de baptême celui de ce village, ce qui était alors d'un usage fréquent. En effet, Santbergen, où probablement Jean Van Lombeke avait une habitation de quelque

(1) « Uuytgeven in penningen betailt voer 't silver, faitchoen ende
« 't snyden van den zegele mynre genedigen heeren ende vrouwen :

« Van den zegel te graveren ende te snyden metten selver dairtoe veroir
« boirt, ten bevele mynre genedigen heeren ende vrouwen, gegeven ende
« betailt Janne Van Lombeke, zegelsnyder, woenende te Bruessele, de
« somme van cxxx l., te xl gro. Vlems 't pont, als 't blyet by den
« mandement des selfs heeren, van der daten xxviiij dage in meye
« anno lxxix, hier te hove overgegeven metter quitantie des voirschreven
« Jans, ende die metter copien auctantycke van eenen beslotenen brieve
« myns voirschreven genedigen heeren van der daten xix januarii in 't
« jare lxxviiij dair op dienende, qui valent in munten deser rekening,
« xxxij l. x s. gro. » (*Ibidem*, 2^e compte de Van Thielt, fo xiiij v^o.)

importance, n'est situé qu'à un peu plus d'une lieue de Lombeek-Notre-Dame (1).

Nous avons vu qu'il s'était écoulé un espace de temps assez considérable, tout le règne de Charles le Téméraire, sans que nous eussions de renseignements sur les travaux de Jean Van Lombeke. D'un autre côté, des documents authentiques constatent que Corneille de Bont (2), qui fut orfèvre de ce prince, ne vint à Gand qu'en 1470, et ne fut admis dans la corporation que deux ans après. Ce n'est donc pas à celui-ci que l'on peut attribuer la gravure du sceau du duc Charles. Y aurait-il trop de hardiesse à supposer que Jean Van Lombeke en est l'auteur, puisque nous voyons que Philippe le Bon l'employait déjà à de semblables travaux en 1467? La preuve nous manque, car la comptabilité a subi un changement total dès le commencement du règne du Téméraire. Malgré les recherches les plus consciencieuses dans toutes les collections des dépôts des Archives du département du Nord, à Lille, et des Archives du royaume, il nous a été impossible de retrouver la dépense faite pour la gravure des différents sceaux gravés sous le règne du duc Charles, et cependant les comptes mentionnent quelques dépenses faites, soit pour la chaîne, soit pour l'étui de ces sceaux (3).

(1) « Maistre Jehan de Lombeke, orfèvre, demourant à Santbergue, « doibt à monseigneur de Rameru xxij onces moins ij esterlins d'argent « à ij livres chascune once, monte lxxvij livres xi sous. Sur quoy estoit « deu audict orfèvre, pour plusieurs parties de son mestier, la somme de « xxxij livres. » (Registre n° 28581, f° xxxix 1^o, *ibidem*.)

(2) *Voy.* cet article.

(3) (1467). « Pour une chaîne d'argent à laquelle pendoient le grant

Lorsqu'il n'était encore que comte de Charolais, l'héritier de Philippe le Bon se servait d'un sceau, représentant un écusson surmonté d'un heaume, penché à dextre et tenu par deux lions, avec cette inscription : **S. karoli** :: **de** : **burgundia** : **comitis** : **cadrelensis** : **domini castribelun** : (1). Après avoir succédé à son père, Charles le Téméraire employa pour le Brabant, le Limbourg et le Luxembourg, en vertu de la Joyeuse-entrée, et pour la grande chancellerie où se dépêchaient les actes qui regardaient les Flandres, le Hainaut et le Namurois, d'autres sceaux sur lesquels on le voit à cheval, armé de toutes pièces. Voici leurs légendes :

Sceau de Brabant : **S** : **karoli** : **dei** : **gratia** : **burgundie** : **lotharingie** : **brabantie** : **limburgie** : **et** : **luxemburgie** : **ducis** : **flandrie** : **arthesii** : **burgundie** : **palatini** : **hanonie** : **hollandie** :

« séel et le contre-séel de feu Monseigneur, de laquelle chainne a esté et
« est remise ès grant séel et contre-séel de Monseigneur qu'est à pré-
« sent. » (Registre n° 20539, f° viij v°, de la chambre des comptes, aux
Archives du royaume.)

(1469-1470). « Betaelt Heynen Merre, sloetmakere, voer een floerken
« mit enen sloetele geset van nuns opte custode van der bussen daer
« Myns genediehs heeren zegele inue syn gesloten, etc. » (Registre
n° 20782, 5°, *ibidem.*)

(1471-1475). « A Zeghere de Steenmuelnere, orfévre, demourant à
« Malines, la somme de x livres x solz, de xl gros, qui deuc ly estoit pour
« la garniture de la petite boiste ronde où est enfermé le séel ordonné en
« la chancellerie audit Malines, pesant ij onches et demie en argent, et
« pour dorure et façon, iiij livres x solz; et avec ce une petite chaîne
« d'or à pendre la clef de ladicte boîte, pesant viij onces demie, et pour
« façon, vj livres dudit pris; par sa quittance faicte le derrenier jour de
« décembre lxxiiij. » (Compte des droits du grand sceau, *ibidem.*)

(1) Ce sceau a été publié par VREDIUS, *loc. cit.*, p. 92.

zelandie : et : namurci : comitis : sacri : imperii : marchionis :
dñi : frisic : de : salinis : mechlinia : ordinatum : in : brabantia :
— Contre-sceau : Un écu timbré (¹).

Grand sceau : S * karoli * dei * gracia * burgundie * lothar-
ringie * burgundie * limburgie * et * luxemburgie * ducis *
flandrie * arthesii * burgundie * palatini * hannonie * hol-
landie * zelandie * et * namurci * comitis * sacri * imperij *
marchionis * dñi * frisic * de * salinis * et * de * mechlinia .
— Contre-sceau : Quatre écussons (²).

Un cachet en or de Charles le Téméraire fut trouvé par les Suisses, au milieu des dépouilles des Bourguignons, après la bataille de Granson : ils recueillirent aussi le cachet d'Antoine, frère bâtard du prince (³). Le sceau du duc est conservé aujourd'hui, nous a-t-on dit, à la chancellerie de Lucerne.

(¹) Ce sceau a été publié par VREDIUS, *loc. cit.*, p. 99.

(²) *Ibidem*, p. 94. Une charte du 22 décembre 1474, qui se trouve dans le chartrier de l'abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain, aux Archives du royaume, est accompagnée d'un sceau qui offre avec celui que reproduit Vredius d'assez notables différences.

(³) On lit ces détails dans un petit volume in-quarto qui fut imprimé en Suisse en 1790, et dont M. PEIGNOT a donné des extraits dans ses *Amusements philologiques*. On y trouve un *État de ce qu'il fut trouvé au camp et à Granson des dépouilles des Bourguignons*. Voy. l'édition que M. GACHARD a donnée de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. DE BARANTE, t. II, p. 510, note.

PIERRE DE BECKERE.

(Cité en 1495. — Mort en 1527.)

En 1851, l'académie royale des sciences, des arts et des lettres de Belgique, a ordonné l'impression dans ses *Bulletins* (t. XVIII, n° 8), d'une notice (1) que nous lui avons adressée sur Pierre de Beckere, orfèvre et fondeur de métaux, qui florissait à Bruxelles à la fin du xv^e ou au commencement du xvi^e siècle. Notre notice avait pour but de faire connaître que cet artiste est l'auteur du magnifique mausolée de Marie, duchesse de Bourgogne, qui se trouve à l'église Notre-Dame, à Bruges. « Le mérite de Pierre de Beckere, — disions-nous à ce propos, — fut loin d'être dignement récompensé. Les officiers chargés du soin de remplir les obligations contractées avec lui, s'inquiétèrent peu d'y satisfaire. Une conduite aussi déloyale n'abattit pas le courage de cet homme remarquable. Il puisa dans l'amour de son art la force de faire les sacrifices personnels les plus grands pour achever l'œuvre qu'il avait entreprise. Il vendit jusqu'à son patrimoine pour se procurer l'or nécessaire à la dorure de sa statue, et payer ses ouvriers. A force de réclamations et à grand' peine, il avait obtenu, à des termes très-irrégu-

(1) Cette notice a été réimprimée dans le journal intitulé : *le Cercle des arts*, n° du 21 décembre 1851 ; dans les *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, vol. de 1852, et par M. CHR. KRAAM, dans ses additions à l'ouvrage d'IMMERZEEL.

liers, des ordonnances pour une somme globale de 2,450 livres, somme qui était loin de représenter ce qui lui était dû. Le malheur vint se joindre aux embarras dans lesquels se trouvait notre artiste. A la suite de la fonte et de la dorure du monument, plusieurs de ses ouvriers moururent, et lui-même en devint paralytique.

« On a peine à comprendre, de la part du gouvernement d'alors, la négligence et l'inertie que nous venons de signaler à l'égard d'un homme qui se dévouait aussi complètement pour son souverain. Elle ne peut s'expliquer, pour l'époque de Philippe le Beau, que par les absences prolongées de ce prince en Espagne, et par les dépenses auxquelles ces voyages l'entraînaient. Mais nous ne trouvons aucune raison à alléguer pour excuser le retard de treize ans apporté à reconnaître les prétentions si légitimement fondées de Pierre de Beckere, sous l'administration de Marguerite d'Autriche. Et, cependant, cette princesse se plaisait à protéger les arts. Avait-il des ennemis haut placés qui interceptaient ses suppliques ou qui rendaient nulles les dispositions prises à son égard? C'est ce qu'il est difficile de dire. Toujours est-il que ce fut le 11 juillet 1519 seulement qu'il obtint de l'empereur Charles-Quint des lettres patentes qui lui accordaient une somme de 400 livres de Flandre, et une pension viagère de 6 sous par jour, au lieu d'une somme de 2,000 livres et d'une pension de 10 sous que demandait l'infortuné : et ces prétentions étaient fondées. L'une lui était due pour son travail, l'autre pour les dépenses et les sacrifices personnels qu'il avait faits, sans compter le malheur dont il était frappé. Mais il n'obtint pas encore cette petite réparation sans conditions. Il fut obligé de prouver,

ce que l'on savait bien, qu'il n'avait reçu que 2,450 livres d'Artois, et de donner une déclaration constatant qu'il se reconnaissait pour avoir été entièrement payé, et qu'il en tenait quitte à toujours l'empereur, ses héritiers et ses domaines, sans pouvoir jamais élever la moindre prétention pour l'ouvrage de la tombe de l'archiduchesse Marie. Ruiné, sans autres ressources que ce que son état d'orfèvre lui rapportait, le pauvre artiste se vit réduit à céder à toutes ces exigences. »

Ces détails ont été puisés dans le compte où sont consignés les paiements de la pension faite à P. de Beckere jusqu'au jour de sa mort, arrivée le 3 janvier 1527 (n. st.). Depuis la publication de notre notice, nous avons retrouvé les lettres patentes de l'empereur, du 11 juillet 1519, par lesquelles il accorde à l'artiste une modique pension (1).

(1) « CHARLES, etc. A noz amez et féaulx les chiefz et trésorier général
« commis sur le fait de noz demaine et finances, salut et dilection.
« Recheu avons l'humble supplicacion de Piètre de Beckere, orfevre,
« demourant en ceste nostre ville de Bruxelles, contenant comme il y a
« dix-huit ou vingt ans que icelluy suppliant, par commandement et
« ordonnance de feu de louable mémoire le roy de Castille, mon seigneur
« et père, des exécuteurs du testament de feu dame Marie, archiducesse
« d'Austrice, ducesse de Bourgoingne, etc., nostre grant-mère (que Dieu
« absoille), ait taillé, ouvré et dorré la tombe et sépulture de ladict feue
« dame, mise et assise au grant cueur de l'église Nostre-Dame, en nostre
« ville de Bruges, assavoir : que ledit suppliant a fait et dorré les visaiges,
« bras, mains, cheveux, alles [ailes], plumitez [plumetis], habillemens,
« couronnes, bordures des manches des personaiges, le grant épitaphe,
« rolles et tous les aultres ouvraiges servans à ladite tumbé, réservé les
« armes, et icelluy ouvraige fait délivrer à feu messire Thibault Barra-
« dot, lors trésorier des finances et ung des exécuteurs du testament de
« ladict feue dame, sur certaines promesses que lors luy furent faictes de

On vient aussi de publier, dans une revue de Middelbourg, un document curieux qui est relatif à cette affaire, et qui

« le faire bien et deument payer et contenter tant de sa paine et labour
« comme des matières et estoifes d'or et aultres choses qu'il conviendrait
« employer ausdicts ouvraiges, et avec ce luy faire pourveoir de pension
« sa vie durant, car aultrement ledict suppliant n'eust jamais entrepris
« ledict ouvraige ni le délivré; et combien que icelluy suppliant en ce
« faisant ait ouvré et besoingné avec cinq ou six serviteurs l'espace de six
« ou sept ans, tant pour faire et défaire icelluy tombe et sépulture que
« pour la dorrer et redorrer quant la chose n'estoit faicte au plaisir dudict
« feu roy et de ceulx qui lors avoient charge et entremise d'icelle tombe,
« en quoy il ait déservy quatre ou cinq mil livres de xl gros, toutesfois
« il n'en a jamais seu recouvrer que ij^m iiij^e livres tant pour la fathon
« d'icelle tombe comme pour la dorure et gaiges et sallaire de ses servi-
« teurs, lesquelz il a esté contraint payer comptant, et à ceste cause
« vendre son patrimoine, sans aultre grande somme de deniers qu'il en
« doit à ses créanciers et sans les dommaiges qu'il a soutenuz et les grans
« maladies qu'il a eu bien sept ans durant, procédans des venins, vif ar-
« gent et aultres matières infectes qu'il a convenu employer audict ouvraige
« et dont il a perdu la vehue [vue] et la pluspart de ses dens, et a esté
« convenu comme encoires est, si débille et impotent de tous ses membres
« qu'il n'a seu ouvrer en sept ans après comme encoires ne fait, et y
« ont aucuns de ses serviteurs gaigné la mort, et que plus est ledict sup-
« pliant n'a prouffité que de la moitié de l'assignacion des m livres que
« luy a esté faicte et bailliée, sur nostre ville de Bruxelles entantmoins
« desdictes ij^m iiij^e livres et parce qu'il luy a convenu poursuyr vers ceulx
« d'icelle ville ij ou iiij ans et plus avant qu'il ait seu recouvrer son
« paiement, et a esté contraint habandonner son ouvraige et ses servi-
« teurs, qui luy a porté grant dommaige, et si luy a faillu vendre et engai-
« ger sondict patrimoine et celluy de sa femme jusques à cent livres de
« rente par an ou plus, au moyen desquelles choses, icelluy suppliant se
« trouve destitué de tous biens et constitué en telle pévreté et nécessité
« qu'il n'a de quoy vivre et est taillé de tumber en mendicité le demeu-
« rant de sa vie, si nostre grâce ne luy est en ce impétrée, dont il nous a
« très-humblement supplié et requis et meismement qu'il nous plaise luy

porte la date du 4 juillet de la même année. C'est une lettre de Marguerite d'Autriche, datée de Malines, et écrite au nom du roi Charles, qui enjoint à Nicaise Hanneron, con-

« faire payer et délivrer comptant, la somme de deux mil livres outre et
« par-dessus lesdicts ij^m iiij^e livres par luy receues comme dit est, et luy
« octroyer et accorder ix ou x solz, de ij gros le solt, de pension par
« jour, pour vivre et soy entretenir avec son mesnaige le demeurant de
« sa vie; sçavoir faisons que nous, les choses dessusdictes considérées,
« et après que par gens de bien entenduz et expérimentez ayans visité les-
« dicts ouvraiges avons esté informez et deuement advertiz que ledict sup-
« pliant a frayé et desservy à la façon et estoiffes d'iceulx ouvraiges plus
« largement que la somme qu'il a pour ce receue, sans le dangier de sa
« personne ouquel il a esté pour y avoir furny et satisfait audict Piètere
« de Beckere suppliant, pour ces causes et aultres à ce nous mouvans,
« inclinans aucunement à sadicte supplicacion et requeste affin mesme-
« ment qu'il ait de quoy vivre le demeurant de ses jours, et eu sur ce
« vostre advis, avons ordonné, octroyé et accordé, ordonnons, octroyons
« et accordons de grâce espécial, par ces présentes prendre et avoir de
« nous la somme de iiij^e livres, du pris de xl gros de nostre monnoye de
« Flandres la livre, en deniers comptans pour une fois, et vj solz de
« ij gros de Flandres le solt de pension par jour, tout le cours de sa vie
« durant, et actendu que ceste debte a esté faite et contractée du vivant
« de mondict seigneur et père, par quoy elle doibt estre dreschée et
« conduite sur les deniers ordonnez pour l'exécution de son testament,
« voulons et ordonnons que ledict suppliant soit payé et contenté par les
« mains de Libert Van Hamme, auditeur en nostre chambre des comptes,
« à Bruxelles, et commis à la recepte des parties extraordinaires dont l'on
« compte en icelle chambre, ou aultre commis à venir et des deniers de
« sa recepte applicquez à ladicte exécution, assavoir de ladicte somme
« de iiij^e livres pour une fois en deniers comptans, et de ladicte pension
« de vj solz par jour, de demy-an en demy-an, par égale porcion, à com-
« mencer à la feste saint Jehan-Baptiste derrenier passée, etc. Donné
« en nostre ville de Bruxelles, le xj^e jour de juillet de l'an de grâce mil
« cinq cens et dix-neuf. » (Collection des acquits des comptes de l'épar-
gne, aux Archives du royaume.)

seiller et receveur des domaines de Flandre, de faire une enquête sur les travaux exécutés par P. de Beckere, et que celui-ci énumérait dans sa supplique, et de convoquer des experts pour décider si les prétentions de l'orfèvre bruxellois étaient fondés. Voici cette pièce :

« De par le roi, en son conseil. Cher et féal. Pour ce
« que nous désirons savoir au vrai la grandeur des ouvra-
« ges faits par l'orfèvre qui a doré la tombe de feue madame
« Marie de Bourgogne, ma grand'mère (que Dieu absouille),
« élevée au chœur de l'église de Notre-Dame, en notre ville
« de Bruges ; et mêmement quel salaire ledit orfèvre peut
« avoir gagné et desservi pour lui et ses serviteurs, tant à
« la dorure des visages, bras, mains, cheveux, plumetis,
« habillements, couronnes, bordure de manches et accou-
« trements des personnages, comme du grand épitaphe,
« rôles et autres choses, servant à ladite tombe et qui
« dépendent du métier dudit orfèvre, y compris l'or qu'il
« y peut avoir employé, nous vous ordonnons et enjo-
« gnons expressément que incontinent, cette vu, appelez
« avec vous deux ou trois orfèvres et autres personnages,
« les plus expérimentés audit métier que saurez trouver
« en notredite ville de Bruges ; vous transportez en ladite
« église Notre-Dame, et illec visitez par ensemble ladite
« tombe en toutes les parties qui peuvent toucher et regar-
« der les ouvrages, peine et labeur dudit orfèvre, et inter-
« rogez les orfèvres et autres personnages dessusdits, par
« foi et serment, quel salaire ledit orfèvre peut avoir des-
« servi à la façon et dorure de ladite tombe, pour autant
« qu'elle dépend de sondit métier, y compris l'or qu'il y

« peut avoir employé, comme dit est ; leur ordonnant, de
« par nous, estimer en leur conscience icelui salaire au
« plus près de la raison ; et nous avertisserez, ou les gens
« de nos finances, de ce que fait et trouvé en aurez, ensem-
« ble de votre avis, pour après en être fait ce qu'il appar-
« tiendra. Cher et féal, Notre-Seigneur soit garde de
« vous ('). »

Dans notre première notice nous n'avons pu considérer P. de Beckere que comme orfèvre, émailleur, sculpteur et fondeur de métaux ; il fut de plus graveur de sceaux comme la plupart des orfèvres de son époque, et fournit, en 1497, par ordre de Philippe le Beau, un petit sceau d'or à Thibaut Barradot, chevalier, conseiller, maître d'hôtel et premier trésorier des finances « au lieu d'un autre que souloient
« porter les sieurs de Bèvres et prévost de Liège, servant à
« icelles finances » (2). On découvrira bien quelque jour d'autres œuvres dues au burin du grand orfèvre : nous lui avons consacré cet article afin de le signaler à l'attention des personnes qui s'occupent, comme nous, de recherches dans les archives.

Dans le cours de nos investigations nous avons recueilli encore de nouveaux renseignements sur les travaux de P. de

(1) H.-Q. JANSSEN et J.-H. VAN DALE, *Bijdragen tot de oudheidkunde en geschiedenis inzonderheid van Zeeuwsche-Vlaanderen*, 2^e partie, p. 568 ; Middelbourg, 1837.

(2) « A Pierre de Beckere, orfèvre, demourant à Bruxelles, la somme
« de xv livres, pour, par le commendement de Monseigneur, avoir refait
« et gravé, etc. » (Registre n° F. 184 de la chambre des comptes,
fo ije xlv r°, aux Archives du département du Nord, à Lille.)

Beekere. En 1496 ⁽¹⁾, 1497 ⁽²⁾, 1499 ⁽³⁾; en 1503 ⁽⁴⁾, 1504 ⁽⁵⁾ et 1505 ⁽⁶⁾, il livre à Philippe le Beau plu-

(1) Novembre 1496. « A Pieter de Backere, orfèvre, demourant à Bruxelles, la somme de ije xij livres ij solz qui deue lui estoit pour la façon et estoffe de son mestier de pluisieurs parties de vaisselle d'argent (potz, platz, escuelles, sausserons, tranchoirs, cuillières, saillières, iij potz d'argent, le gobelet duquel on sert de boire à Madame à table) par lui faictes et renouvellees depuis le premier avril xiiiije iiijxx xv, et pour pluisieurs journées et vacacions par lui faictes d'avoir esté par iij fois de Bruxelles à Namur et en la ville de Berghes-sur-le-Zoom, pour le recouvrement de son deu. » (Registre n° F. 185 de la chambre des comptes, fo ije xlvi v°, aux Archives du département du Nord, à Lille.)

(2) « A Pieter de Backere, la somme de xlvi livres j solt pour avoir refait ung nouveau couvercle d'argent au gobelet de Monseigneur, pour ce que l'autre qui y servoit lui avoit lors puis naguères esté desrobé, pesant vj onces ij esterlings d'argent, pour avoir redoré ledict gobelet et pour avoir remis à point et rebruny iij grans platz et aucuns saussisiers d'argent. » (Registre n° F. 184 cité, fo ije xlv v°.)

(3) Janvier 1499. « A Pieter de Backere, orfèvre, xviiij livres iiij solz pour avoir fait et vendu ij couvercles servans à ij flacons l'un de serpentine et l'autre d'ambre, et une pointe sur une licorne de Monseigneur qui n'avoient point de couvercles. »

« A Pieter de Backere, orfèvre, la somme de lxxiiij livres x solz pour xxviiij émaulx de fin argent pour mettre aux pommeaulx de deux chariotz branlans, au pris de xxx solz l'once et pour la façon et graveure de chascun xxx solz. » (Registre n° F. 186, de la chambre des comptes, *ibidem*.)

(4) Registre n° F. 189, *ibidem*.

(5) Registre n° F. 190, *ibidem*.

(6) Juin 1505. « A Pierre de Baekere, xxvi livres pour trois couteaulx richement estoffez d'argent doré et gaigne richement ouvrée; sur chacun desquelz les armes du roy du temps qu'il estoit archiduc sont gravées et esmaillées en quatre lieux sur les manches pour trancher journellement devant monseigneur le prince de Castille et mesdames, ses seurs, comme pour autre gaigne estoffée de ij grans couteaulx et

sieurs pièces d'orfèvrerie ; en avril 1499, ce prince lui fait payer la somme considérable de 1,223 livres 13 sous pour des flacons, ou gobelets, des aiguières, etc., qu'il offrit aux ambassadeurs du roi de France (1). Dans le courant de l'année 1501, de Beckere fournit aussi, pour le compte de l'archiduc, un grand nombre d'objets fabriqués en or et en argent (2), et reçoit en outre 758 livres pour réparation de

« un raffloir servans à faire les trechoirs et chappeller le pain d'iceulx
« seigneur et dames, au lieu des autres qui estoient tout usez et gastez. »
(Registre n° F. 191, *ibidem.*)

(1) Avril 1499. « A Pieter de Backere, la somme de xije xxij livres
« xij solz pour les parties de vaissille d'argent qu'il a vendues par
« ordonnance de Monseigneur pour en faire don aux ambassadeurs du
« roy de France, assavoir : ij grans flacons pesans xvj mares v ounces ;
« ij moindres flacons ; vj gobelets ; ij aiguières ; ij potz ; j autre pot ;
« ij aneaux d'argent d'or mis à ung autre grant flaçon de l'essanson-
« nerie de Monseigneur. » (Registre n° F. 186 cité.)

(2) « A Pierre de Backere, orfèvre, xxj livres xij solz ix deniers pour
« xiiij blouckes d'or esmaillée de rouge et blancq, pesant xxij esterlings $\frac{1}{2}$
« pour servir aux manches d'une robe de satin cramoisi contrepoinctié
« de fil de fin or. »

Mars 1501. « A Pierre de Backere, xxiiij livres vij solz vj deniers, pour
« avoir remaillié et remis à point le colier de l'ordre de Monseigneur et
« y avoir fait vj erochetz d'or, et pour ung petit thoison et ij petits fusilz,
« ensemble pour l'estoffe et fachen. »

Mai 1501. « A Pierre de Backere, cxliij livres pour ix mares d'orfé-
« verie dorée qu'il a le xiiij de may vendue, comme pour la fachen d'un
« harnatz de cheval fait à la mode de Turquie. »

Juillet 1501. « A Pierre de Bacquere, xxviiij livres pour avoir remis à
« point iij coliers de l'ordre de la Thoison d'or de Monseigneur. »

Septembre 1501. « A Pierre de Backere, vij^{xx} iij livres pour vj tasses
« d'argent livrées à l'occasion du baptême de l'enfant de la femme de
« Philippe Haneton, l'audiencier, que Monseigneur fit tenir sur les fons. »

Octobre 1501. « A Pierre de Backere, lxxij livres xvj solz pour avoir

six grandes statuette d'argent représentant saint Georges, saint Omer et quatre apôtres, d'autres statuette de Notre-Dame, de saint Jean et de sainte Barbe, appartenant toutes à la chapelle de la cour, et pour avoir placé sur chacune d'elles un petit écusson émaillé aux armes de Philippe le Beau (1).

De cet ensemble de notes il résulte que Pierre de Beckere fut, ainsi que Liévin Van Lathem (2), particulièrement favorisé des ordres de Philippe le Beau.

ALEX. PINCHART.

« livré une belle coupe à piet et à couvercle toute dorée dedans et dehors
« donnée à l'occasion du baptême de l'enfant de la femme du premier
« escuyer d'escuierie de la princesse de Castille, sœur de Monseigneur. »

« A lui, pour ung petit thoison d'or : xij livres xij solz. » (Registre n° F. 187 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.)

(1) *Ibidem.*

(2) *Voy. cet article.*

CORRESPONDANCE.

A M. R. CHALON, directeur de la REVUE NUMISMATIQUE BELGE.

Montpellier, 24 mai 1858.

MONSIEUR ET CHER DIRECTEUR,

J'ai lu dans le dernier numéro de la *Revue* un article de M. de Crazannes, sous forme de compte rendu, au sujet de la première partie de l'*Histoire du jeton*, que nous venons, M. Hucher et moi, de publier.

Je crois devoir rectifier ici une erreur d'interprétation qui s'est glissée dans cet article.

M. de Crazannes dit, à propos d'un jeton frappé du temps d'Anne de Bretagne, dont il porte le nom et les armes, d'un côté, et que nous avons figuré dans nos planches sous le n° 125, que ce jeton aura été frappé pour un Breton du nom de *Gilles Carère*, quelque bon et fidèle sujet, sans doute, « de sa chère duchesse Anne. » Suivant M. de Crazannes, le jeton qui nous occupe devrait être classé parmi ceux à l'usage de la *Bourgeoisie*, et il lit ainsi la légende sur laquelle il appuie son opinion :

IE : SVIS : A : GILLES : CARERE : DE : S : MALO.

Mais il est évident par l'examen de la pièce même, aussi bien que par le dessin que nous en avons donné, que les lettres CARERE ne sont pas un seul mot, mais bien le

nom *Care* ou *Caré*, suivi des deux premières lettres du mot *receveur*, séparées des lettres précédentes par deux points bien distincts : CARE : RE. Il s'agit donc, au résumé d'un jeton d'*officier*, et non pas d'un jeton de *bourgeois*, à proprement parler.

Je profite de la circonstance qui m'est naturellement offerte, pour déclarer que M. de Crazannes n'a jamais su de quelle manière les auteurs se sont divisé le travail de leur œuvre commune. Cette observation pourra suffire pour permettre d'apprécier certains passages du compte rendu, en ce qui concerne non plus l'ouvrage même, mais les auteurs personnellement.

Veillez agréer, etc.

J. ROUYER.

MÉLANGES.

Numismatique ibérienne, par M. J. BOUDARD, 5^e fascicule, texte et gravures, format grand in-4^o.

Le savant M. Boudard, des travaux philologiques duquel nous avons déjà eu plusieurs fois à nous occuper, dans cette *Revue*, vient de faire paraître avec son exactitude ordinaire la 5^e livraison ou le 5^e fascicule de l'ouvrage qu'il publie avec tant de succès sur la numismatique ibérienne.

Cette livraison se compose de trente-neuf pages de texte, et cinq pages de gravures, contenant la gravure de soixante médailles, en argent et en cuivre, dont plusieurs inédites. Elle offre la suite, mais avec le complément, du II^e Chapitre commencé au 4^e fascicule, dans lequel l'auteur continue à décrire les monuments numismatiques des divers peuples ibériens.

Les trente paragraphes de ce même chapitre qui remplissent ce dernier fascicule, nous signalent les monnaies d'autant de villes et de peuplades appartenant à la Bétique, la Lusitanie, la Tarraconaise, etc.

Le résultat d'études approfondies des anciennes langues parlées dans la péninsule hispanique, et particulièrement de l'ibérienne, de la basque, issue de la première et dont la filiation n'est plus aujourd'hui contestée, se fait remarquer dans l'attribution de ces médailles, d'après leurs légendes ou leurs inscriptions, souvent incomplètes, et dont la lec-

ture est maintefois contestée et douteuse aux yeux des plus érudits philologues.

Chez M. Boudard, la connaissance la plus étendue de l'histoire, de la géographie et de la littérature anciennes vient à l'appui et sert de complément à la science linguistique.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES,
de l'Institut de France, etc.

Le N° 1 de la *Revue numismatique française* de 1858 contient les articles suivants :

1° *Apollon Sminthien*, par M. le baron DE WITTE, 51 pages et une planche.

Dans ce travail considérable, M. de Witte s'est attaché à rechercher les textes et à décrire les monuments qui peuvent jeter quelque lumière sur le culte d'Apollon, honoré, dans la Troade, sous le nom de Sminthien, et représenté foulant un rat sous ses pieds. M. de Witte, dont l'immense érudition est assez connue, s'est particulièrement initié dans la connaissance de la mythologie topique de la Grèce et de l'Asie Mineure; ces formes infinies n'ont pas effrayé sa patience de bénédictin, et les plus petits détails du Polythéisme n'ont plus de mystères pour lui. Huit médailles ayant trait au culte du Sminthien, forment une planche gravée sur cuivre par M. Dardel, et de nombreuses vignettes sont intercalées dans le texte.

2° *Notice sur deux médailles consulaires inédites*, par M. HENRY COHEN, 6 pages et 3 vignettes.

C'est un premier supplément au grand ouvrage de l'auteur sur les monnaies de la république romaine.

3° *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin*, par M. MAX. DELOCHE, 13 pages, et 2 planches.

Deuxième article, faisant suite à celui qui a paru dans le n° 6, de 1857.

4° *Explication de la légende des deniers frappés par Pons, comte de Toulouse, (1057-1060)*, par M. DE LONGPÉRIER, 6 pages et vignette.

Un denier de Pons de Toulouse, trouvé, en 1845, dans les restes de la basilique de Saint-Paul, à Rome, porte au revers le mot REX entouré de AIANRGO. Cette légende, dans laquelle on avait voulu voir tantôt une anagramme d'ARAGONI, tantôt une corruption du XPISTIANA RELIGIO, était restée réellen ent inexpliquée, lorsqu'un second exemplaire, acquis récemment par la Bibliothèque impériale, est venu confirmer les conjectures de M. de Longpérier, qu'il fallait chercher, dans ce mot énigmatique, un nom de roi. L'exemplaire de la bibliothèque porte bien AIANRIGO, forme méridionale du nom de Henri. Il s'agit donc là de Henri I^{er}, roi de France, contemporain de Pons de Toulouse.

5° *Monnaies de Crépy (douzième siècle)*. par C. M. ERNEST D'ACY, 12 pages et 5 vignettes.

M. d'Acy restitue à Matthieu III, comte de Beaumont sur

Oise, quatrième mari d'Éléonore de Vermandois et de Valois, un denier que M. Poey-d'Avant avait attribué à Matthieu d'Alsace, comte de Boulogne, troisième mari de la même Éléonore (qui en eut cinq!) Il fait, à cette occasion, connaître trois autres deniers de Crespy extrêmement curieux, l'un de Philippe d'Alsace, du monétaire Simon, les deux autres d'un Matthieu que M. d'Acy croit être le même quatrième mari d'Éléonore. Les lettres ANO qui remplissent le champ de l'un de ces deniers, sont, à ce qu'il présume, les trois premières lettres du mot ANOR, forme connue du nom d'Aliénor, Éléonore, et qui se trouve, entre autres exemples, dans une inscription tracée sur un vase donné par Aliénor de Guienne à Louis VII et conservé longtemps dans le trésor de Saint-Denis.

Hoc vas sponsa dedit ANOR regi Ludovico, etc.

6° Médaillon inédit de Grazia Nasi, œuvre du graveur Jean Paul Poggini, par M. DE LONGPÉRIER, 16 pages et une vignette.

Grazia Nasi, dont le nom, en hébreu, forme la légende du médaillon, était une riche Juive de Ferrare. Sa fille épousa son cousin germain, Joseph Nassy, ou Nasi, connu sous le nom de Jean Michez, juif portugais qui s'insinua si bien dans la faveur du sultan Sélim que celui-ci lui donna le duché de Naxos. Ce duché comprenait plusieurs îles des Cyclades, Naxos, Paros, Antiparos et autres. Il passa, plus tard, à la famille espagnole Coronello qui s'y perpétua et fut longtemps chargée du consulat de France.

Après avoir créé la *Revue numismatique française*, et l'avoir dirigée pendant vingt et un ans, avec un zèle et un talent qui ne seront jamais surpassés, notre honorable ami, M. Cartier, par des motifs de santé et par le désir bien légitime à son âge de jouir de quelques années de repos, a voulu remettre en d'autres mains l'œuvre qu'il avait si brillamment poursuivie.

Mais avant d'abandonner tout à fait cette numismatique du moyen âge, dont il fut l'initiateur en France, il a complété son œuvre et en a doublé l'utilité et le prix, en publiant une table générale des vingt et un volumes, table très-ingénièrement arrangée et qui permet de trouver, sans peines et sans recherches, tout ce que contient cet immense répertoire des travaux numismatiques pendant un quart de siècle.

Un chapitre spécial de ce volume et qui ne sera pas le moins utile ni le moins consulté, c'est une double liste alphabétique de toutes les monnaies mérovingiennes connues, l'une par noms de ville, l'autre par noms de monétaires.

La table de M. Cartier est le digne couronnement du monument impérissable, *œre perennius*, qu'il a élevé à la numismatique de son pays.

R. CH.

Notre honorable correspondant, M. Henri Pons-Morin, vient de saisir la Société archéologique de Lyon d'une question fort intéressante pour le pays. Il s'agit de l'histoire

monétaire de la ville de Lyon, et notamment de la corporation des monnayeurs de cette ville, dont il a fait connaître avec détail l'organisation et les privilèges, les usages particuliers, la juridiction, les associations avec les corporations du même genre des villes voisines où il existait des ateliers de monnaie. Cette corporation tenait un rang élevé dans la cité et se rapprochait même de la noblesse.

M. Morin a analysé des chartes inédites ou peu connues, qui renferment sur tous ces objets de précieux détails et dont il a su faire un choix très-judicieux. Plusieurs questions importantes se rattachent à l'histoire monétaire de Lyon, entre autres, celle de savoir comment la souveraineté était partagée entre les archevêques et les chanoines-comtes de la ville. M. Morin a montré que cette double souveraineté avait continué d'exister jusqu'au jour où le droit de battre monnaie, ce privilège par excellence, avait été revendiqué à titre exclusif par la couronne.

Ce dernier fait a eu lieu précisément peu de temps après l'administration de l'archevêque Charles d'Alençon, cousin de Charles V, et dont M. Pons-Morin, a particulièrement étudié les actes.

(*Le Cabinet historique.*)

Notice sur des plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par ARTHUR FORGEAIS. In-8°, avec de nombreux bois gravés. (*Vient de paraître.*)

Si les bibliophiles connaissent, grâce à Quérard, une grande partie des supercherics littéraires, les antiquaires,

il faut l'avouer, sont de beaucoup moins avancés. Les supercheres archéologiques abondent pourtant et quelques-unes d'entre elles ont fourvoyé d'une manière assez piquante les savants réputés de nos jours les plus connaisseurs.

Dans tous les lieux où il reste quelques vestiges des monuments antiques, les voyageurs peuvent aisément se former un musée assez complet, en achetant des débris soi-disant trouvés au milieu des ruines, et si l'authenticité est contestable, on peut être au moins certain de posséder un échantillon de l'habileté avec laquelle on imite de nos jours les objets les plus inimitables.

A Paris, la capitale par excellence des supercheres morales, politiques, littéraires et commerciales, on a de suite songé aux bénéfices considérables que l'on pourrait retirer de la manie toujours croissante des collectionneurs insatiables. Aussi lorsqu'on eut appris que la Seine possédait un musée sous-marin, et que les riverains pêchaient quelquefois dans le fleuve des enseignes de pèlerinage au lieu de goujons, et des encriers au lieu d'anguilles, des personnes bien intentionnées se réunirent dans le but de monter une fabrique d'objets authentiques trouvés dans la Seine. Cet établissement qui existe peut-être encore, a jeté sur la place, pour me servir du style commercial, une quantité innombrable de jetons de confrérie, de monnaies, de talismans, d'*ex-voto*, etc., etc., qui évitent ainsi aux amateurs la fatigue du plongeon ou l'ennui de la pêche à l'antique. Au milieu d'une collection aussi considérable et aussi authentiquement fausse, il fallait pouvoir distinguer le type de la copie, et certes, ce n'est pas chose aisée à

notre époque, où les industriels trouvent moyens d'offrir à la jeunesse du doré aussi brillant que l'or, et aux antiquaires du rouillé plus vrai que la rouille.

Personne n'était plus apte que M. Forgeais à ce travail de discernement, et on pourra lire dans sa notice la description exacte des objets véritablement trouvés dans la Seine. Sans parler de l'intérêt que les archéologues en général trouveront à la lecture de cette intéressante monographie, les numismates y rencontreront certainement des documents nouveaux et curieux.

H. C.

(Extrait du *Bulletin du bouquiniste.*)

Un cultivateur, occupé à défricher un terrain, trouva, au mois de mars dernier, à Viesville (province de Hainaut), et à environ 200 mètres de la chaussée romaine, un dépôt de monnaies de billon, savoir : de Gordianus Pius, 25 pièces; de M. Jul. Philippus pater, 12; d'Otacilla, 4; de Philippus filius, 5; de Volusianus, 2; de Valerianus, 5; de Mariniana, 1; de Gallienus, 5; de Salonina, 5; de Saloninus, 6; en tout 64 monnaies.

CH. P.

M. J. Dirks continue à faire connaître, dans les publications de la Société de la Frise, établie à Leeuwarden, les médailles et monnaies inédites qui concernent cette pro-

vince. Comme dans ses travaux précédents, il donne des détails historiques et intéressants concernant les personnages ou les événements auxquels elles se rapportent. Les pièces qu'il vient de publier sont les suivantes : Mariage de Henri Casimir II, prince de Nassau, lieutenant de la Frise, avec Amélie, princesse d'Anhalt (1683); deux pièces de deux tiers de thaler frappées par le même personnage dans ses États d'Allemagne, en 1691-1692; réduction des impôts à Leeuwarden (1748); mort d'Ulric Huber, professeur, à Franeker (1694); id. de Philippe Matheus, également professeur, à Franeker (1690); id. d'Anne Marie de Vierssen (1696); à l'honneur de Corneille de Scheltinga, colonel (fin du xvii^e siècle ou au commencement du suivant); mariage de H. de Hermana avec Anne de Lianckama (1596); jubilé de vingt-cinq ans de mariage de Martin de Scheltinga et Wiskjeu de Scheltinga (1738); à Guillaume, baron de Royendorff, lieutenant de la Frise (1536).

CH. P.

On nous communique le moyen suivant d'obtenir une *empreinte en relief* d'une pièce de monnaie; il nous paraît réunir tout à la fois la facilité d'exécution et la perfection du produit.

« Mettez sur une tablette bien unie la pièce que vous voulez reproduire.

« Prenez ensuite un morceau de mastic de vitrier, de la grosseur du poing, formez-le en boule, et appliquez-le fortement sur la pièce, de manière qu'elle s'y trouve incrus-

tée à fleur du plan que présentera le mastic par suite de l'aplatissement que vous lui aurez fait subir en l'appliquant sur la pièce.

« Ces préparatifs terminés, faites fondre du métal d'un grain fin, et très-facilement fusible; répandez-en plus ou moins (suivant la grandeur de la pièce), sur un plan horizontal. Vous étendez le métal en fusion, avec une carte, jusqu'à ce qu'il soit *sur le point* de se figer, ce qui ne tarde guère. Vous frappez alors sans perdre de temps *et d'un seul coup* sur ce métal avec la pièce entourée de son mastic, lequel vous sert en quelque sorte comme d'une masse, et vous obtenez ainsi une empreinte métallique en creux. Avec cette empreinte en creux *débarrassée de ses bavures*, recommencez ce que vous avez fait pour l'obtenir, et vous avez l'empreinte en relief de l'un des côtés de la pièce. Il ne s'agit plus que d'en faire autant pour l'autre côté.

« Cela va plus vite à faire qu'à décrire, pour peu que l'on en ait l'habitude.

« Pour ne pas se brûler avec les éclaboussures du métal au moment où l'on frappe dessus, le *plan où on l'a répandu doit être entouré d'un rebord*. N'étant pas outillé en artiste, je me sers ordinairement du couvercle d'une boîte ou du tiroir d'une table, la première de ces deux choses qui me tombe sous la main.

« Huiler légèrement, *mais très-légalement*, la pièce pour qu'elle puisse être facilement retirée du métal, où elle se trouve comme incrustée au moment on l'on obtient l'empreinte en creux. »

J. R.

Dans une précédente livraison, nous avons exprimé le désir, partagé par le plus grand nombre de nos lecteurs, que notre collaborateur et honorable confrère M. le baron Chaudruc de Crazannes, fit imprimer en un corps d'ouvrage les différents articles publiés par lui, sur les *poinds monétiformes* du midi de la France, en complétant de toutes les découvertes récentes ce travail réalisé déjà en grande partie par lui, et dont la première idée lui appartient incontestablement. Nous apprenons aujourd'hui qu'un autre archéologue du midi, M. Barry, s'emparant de la pensée de M. de Crazannes, se dispose à la mettre prochainement à exécution pour son propre compte. Un prospectus, en forme de lettre, contenu dans le numéro d'avril, de cette année, de la Revue de l'académie de Toulouse, donne la liste des villes dont M. Barry se propose de publier les poids. Cette liste seule prouve que M. de Crazannes avait fait la moitié de la besogne. Notre collaborateur pourrait bien être le Christophe Colomb de la stathmographie.

R. CH.

Plombs, bulles et sceaux byzantins. — M. J. Sabatier vient de donner, sous ce titre, à la Revue archéologique de Paris, un article extrêmement intéressant sur ces curieux monuments, peu connus dans l'Europe occidentale. Le mémoire de M. Sabatier est extrait, en grande partie, du magnifique ouvrage qu'il termine en ce moment, intitulé : *Iconographie d'une collection de médailles romaines, byzan-*

tines et celibériennes, 2 forts volumes in-4°, avec plus de 6,000 pièces gravées.

R. CH.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que la *Continuation de l'histoire métallique de van Loon*, entreprise par l'ancien *Institut des Pays-Bas*, et abandonnée ou au moins suspendue depuis plusieurs années, va être continuée aux frais de l'*Académie royale d'Amsterdam*. Sur la proposition de notre honorable confrère, M. J. Dirks de Leeuwarden, une commission a été nommée à l'effet de réaliser ce projet.

Elle se compose de l'auteur de la proposition, M. Dirks, membre des états généraux, de M. L. Ph. C. Van den Bergh, sous-chef des archives du royaume; M. C. Lee-mans, directeur du Musée des antiquités à Leide, et de M. Van Lennep, savant historiographe et l'un des poètes les plus éminents de la Hollande.

La commission imprimera d'abord une liste provisoire de toutes les médailles néerlandaises, de 1766 à 1806, dont elle a constaté l'existence, en faisant un appel aux amateurs qui posséderaient des pièces à ajouter à cette liste. C'est un excellent moyen d'arriver à quelque chose d'à peu près complet. Nous disons à *peu près*, car il se trouve partout des amateurs ou plutôt des *enfouisseurs* impuissants et jaloux, qui font de leurs collections un harem inabordable, et inutile, harem dont ils sont plutôt les eunuques que les sultans.

Quand l'Institut des Pays-Bas a commencé cette *Suite de*

van Loon, il avait, comme van Loon lui-même, pris pour cadre les *dix-sept provinces des Pays-Bas*. Sous l'impression des événements de 1850, l'Institut a modifié son plan, en le restreignant au royaume actuel néerlandais. Peut-être serait-il un peu tard pour revenir sur une décision qui cependant n'a plus sa raison d'être. Si pourtant la chose était possible? Le nombre des médailles frappées pour les provinces méridionales, pendant le xviii^e siècle, n'est point extrêmement grand; et cette considération *budgétique* peut n'être pas sans influence sur le parti que prendra l'Académie (1). Ajoutons à cela que cette adjonction ferait nécessairement placer en Belgique un plus grand nombre d'exemplaires de l'ouvrage. Ce serait une compensation à l'augmentation des frais qu'il doit coûter.

R. CH.

Une médaille ciselée par Mercator. Si l'on compare la pièce dont nous donnons le dessin, pl. X, avec celles qui ont été publiées dans le tome V de cette Revue, pl. IV, on sera frappé d'abord de la ressemblance que ces médailles ont entre elles, tant sous le rapport du style et de la fabrication que sous celui de la composition même du sujet : une tête d'un côté, et une inscription en lignes droites de l'autre. Cet air de parenté suffirait pour faire attribuer notre pièce à Mercator, mais cette présomption devient

(1) On estime à 42,000 francs ce que coûtera la publication de l'ouvrage dans le plan restreint actuel.

presque une certitude si l'on considère que la médaille a été faite pour un personnage qui habitait Ruremonde, en 1540, c'est-à-dire un an après que Mercator, de retour d'Angleterre était venu se fixer dans sa patrie, à Venloo, près de Ruremonde.

Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur le frère Rodolphe, confesseur de nonnes, âgé de 57 ans, en 1540. On peut supposer que c'était un parent ou un ami de Mercator et qu'à cette circonstance seule il dut

« De passer, sur le bronze, à la postérité. »

Son costume semble être celui des dominicains, et l'énergique laideur de sa figure (qui est presque une charge) convient parfaitement au rôle de ces terribles inquisiteurs, tels que nous les dépeint si bien M. Altmeyer, dans son *Tribunal de sang*.

R. CH.

M. Robert se décide à terminer son bel ouvrage sur les monnaies de Cambrai, dont la publication si longtemps interrompue était vivement attendue des amateurs.

R. CH.

Dans la livraison précédente, pl. III, n° 6, nous avons donné à Jean, comte de Namur, une petite monnaie noire. Un exemplaire mieux conservé nous a convaincu qu'elle est de Guillaume I^{er}, comte de Namur, et non de Jean.

CH. P.

Le 7 juin dernier, on a commencé, à Amsterdam, la vente de la collection de monnaies et médailles de M. Otto Keer. Cette collection, fort considérable, se composait presque uniquement de pièces hollandaises et belges, mais elle était surtout d'une richesse incomparable en ce qui concerne les monnaies des provinces septentrionales des Pays-Bas. Le catalogue comprenait près de six mille numéros.

M. Keer possédait aussi une très-riche bibliothèque d'ouvrages sur la numismatique, qui sera vendue, à la suite des médailles, les 14 et 15 juin. Cette collection contient, entre autres raretés, une réunion unique de *placards* sur les monnaies, tant pour les anciennes Provinces-Unies que pour la partie méridionale des Pays-Bas, dont se compose le royaume de Belgique actuel. R. CH.

La collection de monnaies et de médailles relatives à la Bohême, qu'avait réunie M. Wilhelm Killian, et dont le catalogue forme une monographie très-curieuse de la numismatique bohémienne, sera vendue à Vienne, dans le courant du mois de septembre prochain. R. CH.

On annonce la prochaine publication de la numismatique du *comté de Hollande*, par M. P. O. Van der Chijs. Ce savant numismate poursuit, avec un zèle infatigable, le projet immense qu'il a entrepris, de faire l'histoire monétaire, au moyen âge, des provinces septentrionales des Pays-Bas. Il en est à son sixième volume.

R. CH.

NÉCROLOGIE.

Alexandre Hermand était un de ces hommes en qui se résume toute une cité; qui font de leur ville natale l'objet d'un culte incessant; qui y consacrent leur vie entière et parviennent à s'identifier tellement avec elle qu'ils en sont la personnification, l'incarnation vivante. Aussi, serait-il impossible de parler de Saint-Omer, de son histoire, de ses monuments, de sa société archéologique, sans penser à Alexandre Hermand. Ces deux idées sont devenues inséparables.

Né le 18 octobre 1801, Hermand manifesta, fort jeune encore, son goût pour l'archéologie. Obéissant à l'impulsion de la mode qui régnait alors, et qui semble revenir aujourd'hui, il commença par étudier l'antiquité classique et par former une collection de médailles romaines qui, vers 1850, était déjà fort remarquable.

A cette époque, le moyen âge vint à son tour s'emparer de l'engouement général, et Alexandre Hermand suivit, comme les autres, la voie nouvelle où s'engageait l'archéologie. Il fut, en 1853, un des principaux fondateurs de la société des *antiquaires de la Morinie*, l'une des premières et des plus fécondes de ces sociétés archéologiques qui, depuis, ont pullulé sur toute la surface de la France.

Ce fut dans les *Mémoires* de sa Société, que M. Hermand fit paraître principalement les nombreux travaux qu'il avait

amassés dans ses cartons. En voici la nomenclature abrégée :

Essai sur la mosaïque de Saint-Bertin. Notice sur Serques. Observations sur les armoiries de Therouenne (1). *Recherches sur les monnaies, médailles et jetons dont la ville de Saint-Omer a été l'objet. Notice sur une généalogie inédite des comtes de Flandre* (2). *Description de cinq figurines antiques trouvées à Théroouenne. Dissertation sur les armoiries de la ville de Saint-Omer, de l'abbaye de Saint-Bertin et du chapitre de Saint-Omer* (3). *Notice historique sur Watten. Notice sur les monnaies trouvées à Saint-Omer en 1858* (4). *Notice sur les dalles sculptées de l'église Notre-Dame, à Saint-Omer. Notice sur le château de Rioult* (5). *Notice sur les souterrains-refuges* (6). *Notice historique sur le village de Sennighem* (7). *Notice sur quelques monnaies frappées à Saint-Omer* (8). *Recherches sur la question d'antériorité et de paternité entre les deux monastères primitifs de la ville de Saint-Omer* (9).

Alexandre Hermand fournit aussi de nombreux articles à divers autres recueils, et spécialement à la *Revue numismatique française* et à la nôtre. Mais son principal titre

(1) *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. I, 1833.

(2) *Ibid.*, t. II, 1834.

(3) T. III, 1835.

(4) T. IV, 1838.

(5) T. V, 1840.

(6) T. VI, 1843.

(7) T. VII, 1845.

(8) T. VIII, 1850.

(9) T. IX, 1854.

scientifique, son œuvre capitale, est l'*Histoire monétaire de l'Artois*, qui parut en 1843, et dont il se proposait toujours de donner une seconde édition.

Outre ses ouvrages imprimés, M. Hermand laisse un grand travail inédit sur la numismatique gallo-belge, que sa famille se propose de publier prochainement; un mémoire très-considérable sur la sigillographie de la ville de Saint-Omer, en collaboration avec M. Deschamps de Pas, qui, nous l'espérons, ne laissera pas cette œuvre inachevée, et une dissertation sur les diverses époques de construction de l'église Notre-Dame.

M. Alexandre Hermand était membre ou correspondant d'une foule de sociétés savantes, il avait reçu en 1846 la croix de la légion d'honneur; enfin la Société de la numismatique belge lui avait adressé, le 21 mai 1848, un diplôme de *membre honoraire*, titre qui ne se donne qu'aux numismates les plus éminents.

Plein de vie et de projets, capable encore de rendre, pendant de nombreuses années, des services à la science et à sa ville chérie, il a été enlevé presque subitement à sa famille et à ses amis, le 21 janvier 1858.

R. CH.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 27^e année, 2^e série, t. IV, nos 2 à 4; in-8°. — Annuaire de la Société libre d'émulation, à Liège, pour 1858; in-8°. — Annales de la Société archéologique de Namur, t. V, 2^e liv.; gr. in-8°. — Rapport sur la situation de ladite Société pour 1857; in-8°. — Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n^o 28; in-8°. — Archives de l'art français, 8^e année, 2^e liv.; in-8°. — Bibliothèque de l'école des chartes, 4^e série, t. IV, liv. 3; in-8°. — Le cabinet historique, 4^e année, liv. 1 à 4; in-8°. — Messenger des sciences historiques, 1858, 1^{re} liv.; in-8°. — Revue numismatique, table des 20 volumes de la 1^{re} série, par Cartier, in-8°. — Revue trimestrielle, 18^e vol.; in-18. — Dirks, Nieuwe bijdragen tot de penningkunde van Friesland, nos I à X; in-8°. — Catalogue des monnaies grecques et romaines du cabinet de M. Marguicé; in-8°. — Médaille de la maison d'arrêt de Courtrai, par Wiener; br.

LETTRE

A

M. LE COLONEL AUX GARDÈS DE BARTHOLOMÆ,

Membre de la Société impériale d'archéologie de Saint-Petersbourg.

QUATRIÈME LETTRE

SUR LES

MÉDAILLES ORIENTALES INÉDITES DE LA COLLECTION DE M. F. SORET.

2° PARTIE.

41. SELGIOUKIDES DE L'ASIE MINEURE.

87-89.) **FELS DE KAIKAUS I.**

Av.

* *

الامام النا
صر لدين الله
امير المومنين

Rev.

*

السلطان
الغالب كيكائوس
بن كينخسرو

et deux autres variétés ; l'une sans astre à l'avvers, au revers l'astre dans un croissant ; la seconde avec trois astres à l'avvers, et au revers un astre dans un croissant en haut, un astre seul en bas.

Si nous reproduisons ici cette monnaie déjà connue et décrite par Castiglioni, n° 88, c'est pour rétablir le titre du prince, qui n'est pas *el-Alem*, mais bien certainement *el-Ghaleb*. Voy. fig. 5.

90.) KAIKOBAD I; FELS DE KONIEH, 616.

Av.

الامام الناصر

* *

لدين الله

A droite, il y avait probablement : أمير

En haut : المومنين

En bas : ست عشر

A gauche : وستي...

Rev. Dans le champ :

السلطان

كيقباد بن كينخسرو

En bas : ضرب

En haut : بقو نيه

91.) MÊME PRINCE; FELS DE SIWAS, 617.

Le type est en tout semblable à celui de la monnaie précédente, sauf la localité سيواس et la date سبع عشر.

M. Pietrazeasky décrit une pièce analogue, n° 296, p. 82, mais dont le type diffère du nôtre.

92.) MÊME PRINCE; KONIEH, 633.

A l'avers en deux lignes : *Le sultan suprême—Kaikobad, fils de Kaïkhosrou* | et dans les segments, en commençant à gauche : *Ce dirhem a été frappé à Konieh.*

Rev. Dans le champ, en deux lignes : *L'Iman en-Naser | leddin-Allah émir* | et dans le segment supérieur : *des fidèles*; les trois autres segments donnent la date.

Les quatre fels qui suivent et qui appartiennent aussi au même prince, n'ont point d'indication de date; comme je ne les retrouve pas décrits dans les ouvrages que j'ai sous les yeux, je les donne ici malgré leur peu d'importance.

93.)

A l'avers :

السلطان با...
..ن الله امير
المؤمن...

Rev. En trois lignes : *Le Sultan | suprême Kaikobad | fils de Kaïkhosrou.* |

Cette pièce, en caractères corrompus, est singulière par la substitution du titre de *Sultan* à celui d'*Imam* et par la suppression de l'article à *Nacer*.

94.)

Dans le champ de l'avers : *L'Imam en-Nacer | leddin-*

Illah | Emir | des Fidèles | ; ce dernier mot est écrit à la partie supérieure.

Rev. Ut supra.

95.)

L'avers est semblable à celui du n° 92, mais sans légende marginale, sauf quelques traits indéchiffrables en bas.

Rev. الامام المستنصر بالله
امير المؤمنين

96.)

A l'avers : *Le sultan | suprême Kaikobad | fils de Kaik-
hosrou. |*

Rev. L'Imam | el-Mostancer | billah (Émir) | des fidèles. |

97.) KAIKHOSROU II; FELS D'ICONE.

Av. السلطان الاعظم
كيخسرو بن
كيقباد

En haut on lit : ضرب بقو...

*Rev. Il n'y a de Dieu que Dieu | Mohammed envoyé de
Dieu | en haut : ضرب, en bas : بقونية*

La répétition de la localité sur les deux faces et le symbole de foi qui se trouve rarement sur les monnaies selgioukides donnent quelque intérêt à celle-ci.

98.) KAÏKAUS II ; KONIEH, 645.

Le type de ce dirhem est le même que celui décrit par Castiglioni, n° CIX, page 116; mais on lit de plus à la légende marginale du revers :

ضرب هذا الدرهم بقونية سنة خمس و اربعين و ستمائة

C'est encore à votre amicale libéralité que je dois la possession de cette intéressante pièce.

99.) KILIDJ ARSLAN SEUL ; SIWAS 647. (Fig. 6).

Av. Le sultan à cheval décochant une flèche et autour :

السلطان الاعظم ركن الدنيا والدين قلعج ارسلان بن كيخسرو
قسم امير المؤمنين

Rev. Dans le champ en trois lignes : *l'Imam | el-Mos-*
tassem-billah | Émir des Fidèles, et dans les segments :

ضرب هذا الدرهم بسيواس في سنة سنع و اربعين و ستمائة

On connaît de la même date un dirhem, aussi frappé à Siwas, sous le nom des trois frères; celui-ci montre les prétentions de Kilig à régner seul, qui semblent avoir été déjà élevées du vivant de Kaikhosrou. (Voy. *Lettre à M. de Dorn*, n° 58.)

Une autre singularité de cette monnaie, est la réapparition du type du cavalier qui figure sur presque toutes les pièces des premiers sultans selgioukides.

44, 45. ORTOKIDES DE MARE DIN ET DE KEIFA.

100.) NEDJM-EDDIN GHAZY; FELS SANS DATE NI LOCALITÉ.

Av. السلطان المع...
 غياث الدين الملك
 السعيد نجم الدين

dans un encadrement carré.

Rev. Même encadrement, et :

 الامام ا
 لمستصم
 بالله امير المو (sic)

Il y a des traces presque imperceptibles de légendes marginales. Cette monnaie doit avoir été frappée entre 640, année de l'avènement de Mostassem, et l'année 643, date de la mort de Kaikhosrou.

101.) KARA ARSLAN; ÈT MASSOUD. (FIG. 7).

A l'avers dans le champ :

 مسعود بن Massoud fils de
 قلعج ارسلان Kilidj Arslan.

En marge, dans le segment de droite : سنة ; en haut :
تسع ? seul nombre d'ailleurs admissible.

Le revers est en caractères entièrement corrompus; ce n'est pas sans hésitation que je crois pouvoir y lire :

الملك الط ? قرا
ارسلان ابن
...ود بن ارتق

C'est la seule monnaie à moi connue, dans laquelle il soit fait mention de Massoud; à cette époque, les Ortokides de Maredin reconnaissaient encore la suzeraineté des Ayoubides; si l'attribution à Kara Arslan est exacte, il faudrait admettre que les Ortokides de Keifa s'étaient soumis plus tôt à la suprématie des Selgioukides.

46, 49. ATABEKS D'ERAQUE ET DE SENDJAR.

102.) ARSLAN SCHAH; FELS DE NICIBIN, AN (?).

Le type est le même, à l'avvers, que celui des autres fels du même prince déjà connus, en particulier celui décrit dans ma lettre à M. Sawelief, pour l'année 594.

Il ne reste dans les segments que ضرب بنصيه

Au revers, au-dessous des trois premières lignes où rien n'est changé, on lit sur cette pièce :

نور الدنيا و الد
ين اتابك بن ز
نكي

et en marge, dans trois segments :

ارسلان شاه بن مسعود بن مودود

qu'il faut faire suivre de بن ز نکی mots placés dans le champ, par suite du manque d'espace.

103-104.) EMAD-EDDIN ZENGHY; L'AN 58..

Dans le champ, à l'avvers :

الامام النا
صر الدين ا
مير المومنين

En marge il reste : بسم...وثنين و خمسين

Au revers :

الملك العالم
العادل عباد
الدين زنگي

Dans deux segments : بن زنگي et بن مودود ; les deux autres sont indéchiffrables.

Le second exemplaire diffère de celui-ci en ce que l'inscription de l'avvers est répartie sur quatre lignes, et, au revers, le د du mot عباد est porté à la troisième ligne.

55. FATIMIDES.

103.) MUISS-ED-DIN; MANSOURA, 345. DINAR.

En marge :

بالتصويرة سنة خمس و اربعين و ثلثمائة

Semblable, sauf la date, aux autres dinars à trois cercles concentriques déjà connus. (*Voy.* MARSDEN, p. 194, pour l'année 347.)

106.) FELS DE MOSTANZER-BILLAH.

Av.

معد
الامام ابو
تميمين المستنصر
بالله امير المو
متين

Au revers, le symbole schiite, en trois lignes ; je signale cette pièce bien que les légendes marginales soient détruites, parce que les fels Fatimides sont rares ; on en trouve un à peu près semblable dans l'ouvrage de Pietrazewzky.

107) MANSOUR ; DINAR FRAPPÉ A EL-ISKENDERIA, 510.

بالاسكندرية سنة عشر و خمسين

Pour le reste, semblable à celui de l'année 504, décrit par Frachn.

108.) DINAR DU MÊME PRINCE ; MÊME ANNÉE.

Il y a *عشرة و خمسين* sans localité ; le type est le même ; le mot : *الدينار* : est tout à fait déformé.

57. EL-MORABIDES :

109.) YOUSOUF, FILS DE TASCHEFIN.

Av.

الامير
يوسف بن
تاشفين

Rev.

لا لله الا الله
محمد رسول
الله

110.) ISAAK, FILS D'ALY.

Av.	لا اله الا الله محمد ... الامير سحاق	Rev.	بن امير المسلمين باصر الدين على
-----	--	------	---

Ces deux petits dirhems, que je ne retrouve ni dans Conde ni dans le catalogue Gaillard, ne me paraissent pas avoir été décrits.

59. MÉRINIDE.

111.) DINARIN D'ABOUSAÏD OTSMAN.

Av. Dans un cadre carré :

Rev.	عثمان امير المومنين ايدة الله لا اله الا الله محمد رسول الله
------	---

Même encadrement.

Dans les segments extérieurs, il y a sur les deux faces la même légende *كله لله وحده* en partie effacée, mais se complétant l'une par l'autre.

Abousaïd Otsman est le dernier des princes mérinides qui soit mentionné dans les annales de la Mauritanie dont nous devons une précieuse édition aux travaux du profes-

seur Tornberg (1). Les monnaies mérinides sont encore rares dans les collections ; celle-ci, du huitième prince, est la plus ancienne connue.

62-66. AYOUBIDES D'ÉGYPTE, D'ALEP, ETC.

112) SALADIN ; MAREDIN. 581.

Av. Dans une étoile à six pointes :

الامام
الناصر لدين
الله امير المو
منين

et dans les segments extérieurs, le symbole.

Rev. Même étoile :

الملك
الناصر صلاح
الدين يوسف بن
ايوب

et dans les segments :

ضرب بماردين سنة احد ثمانين و خمسين

En 581, Saladin fit la conquête de Méiaferekin aux dépens des Ortokides ; cette pièce semble indiquer qu'en même temps Mareadin tomba en son pouvoir ; les Ortokides y furent

(1) *Annales regum Mauritaniae a condito Idrisidarum imperio ad annum fugae 727, etc.*, edidit C. J. Tornberg. Upsalæ, MDCCCXLIII.

laissés cependant comme gouverneurs, et, quelques années plus tard, on retrouve des monnaies frappées par eux dans cette localité, mais où ils reconnaissent la suzeraineté des Ayoubides. Ce dirhem, ainsi que les suivants de la même classe, m'ont été donnés par mon ami, M. Penon, et ont été décrits dans un travail manuscrit de M. Sauvaire, premier employé au consulat de France à Alexandrie, amateur dont le savoir et le goût pour la numismatique orientale promettent aux amis de cette branche de la science un collaborateur distingué.

113.) MÊME PRINCE; FELS DE L'AN 585.

Semblable, sauf la date, à celui décrit par Fraehn pour l'an 584.

114.) MÊME PRINCE; ALEP, 585.

بحلب سنة خمس وثمانين وخمسمائة

En tout semblable, sauf la date, au n° 65 de ma lettre à M. de Dorn; je dois signaler deux fautes qui se sont glissées dans la description de ce dernier dirhem: il faut lire 585 pour 583 et يوسف *Yousouf*, au lieu de يقوب *Yacoub*.

Fraehn, dans ses opuscules posthumes, décrit un dirhem de la même date, n° 280; mais la localité est effacée et le type diffère.

115.) MÊME PRINCE; ER-ROHA, 601. (Fig. 8.)

Av.

الامام النا
صرلدين الله
امير المومنين

et dans les segments, le symbole entier.

Rev.

الملك العادل
ولي عهده
الملك الكامل

Dans les segments, il y a en haut : محمد بن أيوب nom d'el-Adel, et sur les trois autres :

ضرب بار... سنة أحد و ستمائة

Le titre de *Wely de son pacte* ou bien *son successeur désigné* donné à el-Kâmel qui succéda en 615 à Aboubekr, est assez fréquent sur les monnaies abbassides; il est fort rare ailleurs, et paraît pour la première fois, si je ne me trompe, sur une monnaie ayoubide.

AYOUBIDES D'ALEP.

116.) DHAHER GHAZY; ALEP. 593.

Av. Dans une étoile, comme au n° 112.

أحمد
الامام الناصر
الملك العزيز
عثمان

Dans les segments, le symbole entier.

Rev. Même étoile :

غازي
الظاهر الملك
ابن الملك الناصر
يوسف

et dans les segments :

ضرب بحلب سنة ثلث و... خمسمائة

El-Asis Otsman, second prince ayoubide d'Égypte, figure ici comme seigneur suzerain.

117.) MÊME PRINCE; ALEP. 598.

Avers, *ut supra*, mais dans le champ :

الامام
الناصر لدين
الملك العادل
ابوبكر

Rev. Même étoile :

الملك
الظاهر غازي
ابن يوسف بن
ايوب

En marge :

ضرب بحلب سنة ثمان وتسعين وخمسةماية

El-Adel Aboubekr, Ayoubide de Syrie, était devenu seigneur suzerain dès l'année 595.

118.) MÊME PRINCE; FELS DE L'AN 607.

Dans un encadrement carré :

الملك
الظاهر
غازي

et dans les segments, il reste سنة سبع.

Au revers :

الامام
لناصر امير
المومنين

Ce type diffère des fels qui se trouvent dans Marsden et dans Fraehn, Opusc. Post., p. 281.

119.) MÊME PRINCE; ALEP. 608.

Avers comme au n° 116, seulement à la deuxième ligne
لدين au lieu de اجد.

Rev. Comme au n° 116, mais en marge :

ضرب بحلب سنة ثمان و ستمائة

AYOUBIDES DE DAMAS.

120.) ABOUBEKR; FELS DE DAMAS.

Av.

الدين
الملكت العادل
سيف

Légende marginale détruite.

Rev. ... أبو (el-Malek) Abou-
بكر... bekr (fils)
...وب (d' Ayoub)

En marge il reste :

ضرب بدمشق

Seif-eddin avait été pendant deux ans roi de Damas, avant de succéder au trône de Syrie, et a conservé les deux principautés jusqu'à sa mort.

AYOUBIDES DE MEIAFAREKIN.

121.) EL-ASCHRAF MOUSA ; FELS DE L'AN 613.

En tout semblable, sauf la date, aux fels de l'année 612, de Castiglione et de Frachn.

122.) FELS DU MÊME PRINCE; A MEIAFAREKIN. L'AN 6...

Av. Dans un encadrement carré :

الامام الناصر
الدين الملك
...كامل محمد

Légende marginale effacée.

Rev. Dans un cadre carré :

الملك الاشرف
...موسى
.....

Dans les segments, il reste, en haut, en haut, ضرب بميافا.

Et en bas : ستهاية.

El-Kamel Mohammed, Ayoubide de Syrie, figure ici comme seigneur suzerain; je dois cette pièce à l'amitié de M. Chalon.

75. HOULAGOUIDES.

J'ai déjà signalé, dans ma lettre à M. de Dorn, une assez grande quantité de types nouveaux appartenant à cette dynastie; depuis lors, MM. de Lagoy et Penon (1) ont enrichi cette série de variétés fort intéressantes, et j'ai pu, grâce à l'amicale intervention du premier, auquel je dois déjà tant de richesses, me procurer quelques autres pièces houlagouïdes qui viennent ajouter de nouvelles localités à celles déjà très-nombreuses qu'on connaît jusqu'à ce jour.

123.) ARGHOUN; MARE DIN, 686. (Fig. 9.)

Dans les segments :

ضرب ماردین سنة ست و ثمانین و ستیایة

Fraehn décrit un dirhem semblable pour l'année 685, dans sa Monographie, n° 81, p. 27; la forme du م me paraît un peu singulière et se rapprocher plutôt d'un ك. Maredin, à cette époque, était tombé au pouvoir des Houlagouïdes, et l'Ortokide de Keifa Kara Arslan ne l'occupait qu'en qualité de gouverneur.

124.) GHAZAN; L'AN 6... (Fig. 10.)

الله
السلطان الاسلام
غازان محمود
خلد ملکه

(1) Les nos 436, 437, 439, proviennent de M. Lagoy, et les nos 427, 428, 433, 434, 438, de M. Penon.

Rev. Dans un encadrement carré, le symbole en trois lignes ; et dans un des segments : و ستمائة , les autres sont effacés.

Le titre de *sultan de l'Islamisme* a été pris par Bedr-eddin Loulou, sur des monnaies au type Houlagouïde ; mais je ne connais pas d'autre exemple du même titre pris par les khans de cette dynastie.

125.) GHAZAN ; L'AN 6... (FIG. 11.)

Ce dirhem trilingue a le plus grand rapport avec celui que Frachn attribue en hésitant à *Djesireh* (n° 104, p. 52, fig. 6). Il ne reste de la date que ستمائة ; mais les éléments de la localité, bien distincts sur notre exemplaire, ne permettent pas l'attribution proposée par Frachn ; j'en donne ici la figure, dans l'espoir qu'un orientaliste plus versé que moi dans la connaissance de la géographie, pourra la déterminer, je lis حرررب , le point sur la première lettre est peut-être diacritique.

126. MÊME PRINCE ; FELS BILINGUE.

A l'avvers, entre les quatre lignes en mogol : غازان محمود .

Au revers, le symbole, et traces d'une légende circulaire ; on connaît des pièces analogues en argent.

127.) OELDJEITOU ; FELS DE SAMSOUN.

Dans le champ :

ضرب
في دولة
السلطان الاعظم عياث
الدنيا و الدين اولجايتو
سلطان محمد خلد الله
ملكه

En marge, il ne reste que سون.. de la localité.

Rev. Dans le champ, le symbole schiite en quatre lignes; astres dans les cartouches, et traces des noms des douze Imams, avec leurs titres entre les cartouches.

128.) MÊME PRINCE; SAMSOUN, 711.

L'inscription dans le champ de l'avvers est précisément la même que celle de la variété décrite par Fraehn; Khans Houlagouïdes, n° 113, fig. 118, pl. II; mais dans les segments extérieurs, il y a en haut: ضرب سا مسون et en bas: سنة احد عشرة وسبعماية.

Le revers est semblable à celui de la figure 118, précédemment citée; en marge, la bénédiction des XII Imams; M. Sauvaire fait observer que, sur notre pièce, l'ordre des cinq derniers noms est interverti, et qu'il y a des abréviations; on lit :

ومجد و على و حسن (sic) على مجد

129.) ABOUSAID; BEIBOURT, 727.

Type des monnaies déjà connues des années 727 et 729, dont j'ai décrit plusieurs variétés dans ma lettre à M. de Dorn. Ici il y a dans le champ de l'avvers : en haut ضرب, en bas بايبرت. Cette localité n'a été mentionnée qu'une seule fois par Fraehn, Opusc. post., p. 289, sur un dirhem de l'an 55 de l'ère Ilkhanide.

130.) MÊME PRINCE; SAWAH, 727.

Ut supra : mais, ضرب ساوة Ceci est la troisième mon-

naie connue de cette localité. Cette pièce est d'un module inférieur au moyen, et me paraît être un demi-dirhem.

151.) MÊME PRINCE; HONNY, 729. (Fig. 12.)

Type et module ordinaires, comme au n° 128, sauf la date et la localité, où je ne puis lire que هنى. Le *Lexicon geographicum* cite un endroit ayant ce nom dans le voisinage de Mâden, t. III, p. ۳۲۶. En tous cas, c'est encore une localité nouvelle à ajouter à la monographie des Houlagouïdes, et ce n'est pas la seule.

152.) MÊME PRINCE; ERSENDJAN 729.

Ut supra : mais : ضرب ارزنجاب Les monnaies houlagouïdes d'Ersendjan sont très-rares.

153.) MÊME PRINCE; KASCHAN, 729. (Fig. 14.)

ضرب كاشاب; l'elif coupe la dernière lettre d'une manière assez singulière. Fraehn n'a décrit que deux monnaies houlagouïdes attribuées à Kaschan.

154.) MÊME PRINCE; BARAN, 729.

Pièce d'un module et d'un poids beaucoup plus grands que pour les dirhems ordinaires : le poids atteint gr. 8,50. J'ai cité la même localité à la même date, module ordinaire, dans ma lettre à M. de Dorn, et je l'ai attribuée à un lieu encore incertain *Bazar*, d'après l'autorité de Fraehn ; mais la forme très-prononcée du dernier élément comparée

à celle du troisième ر, ne permet pas d'y voir autre chose qu'un و ou qu'une autre lettre analogue, en sorte qu'il n'y aurait pas à hésiter à lire, avec M. de Sauley, *Arran*, si la préposition ب était employée autre part dans les monnaies Houlagouïdes. Je crois qu'on peut, sauf meilleur avis, lire باران localité que le *Lexicon geographicum*, t. I, p. II V, cite dans le district de Merw.

155.) MÊME PRINCE; HASN, 72... (Fig. 15).

Demi-dirhem; il ne reste que عشرين وسبعماية.. de la date; les éléments dont se compose la localité ne me paraissent pas pouvoir être lus autrement que حزن. Ce mot signifie une contrée ou une plaine imprégnée de particules salines; plusieurs localités portent ce nom, et le *Lexicon* de Juynboll en cite un bon nombre, t. I, p. 300. Il est à présumer que l'une d'elles était suffisamment habitée pour justifier la création d'un atelier monétaire, d'autant plus qu'Abousaïd en avait jusques dans les lieux les plus insignifiants, et dont plusieurs ont complètement disparu.

156.) MÊME PRINCE; TAWOUS, 7... (Fig. 16).

Comme au n° 128, mais طاوس. Cette localité se présente très-rarement; Fraehn l'a signalée dans les monnaies du Djagatai; elle est nouvelle pour les Houlagouïdes.

157.) MÊME PRINCE; BEIBOURT, 730.

ضرب في سنة ثلاثين و سبعماية

Le reste comme au dirhem de l'an 727.

138.) MÊME PRINCE; BEIBOURT, 731.

ضرب في سنة احدى و ثلثين و سبعمائة

Même type, mais ضرب بايبرت est placé dans le champ, à la troisième ligne.

139.) MÊME PRINCE; MERAGHA ? 731.

Très-grande pièce pesant gr. 9,45; la localité est en partie effacée, en sorte que je ne suis pas entièrement sûr de son attribution; j'ai tenu à citer ce triple ou quadruple dirhem à cause de sa grandeur qui atteint le module 7 de Mionnet.

140.) MÊME PRINCE; BAGDAD, 731.

J'ai déjà mentionné un dirhem de la même année, lettre à M. de Dorn, n° 135, mais où le nom de Bagdad est répété dans les segments extérieurs, ce qui n'est pas le cas ici.

141.) MÊME PRINCE; TABRIZ ET ? 73... (Fig. 17).

Dans les segments extérieurs, il y a :

ضرب تبريز سنة ثلثين و سبعمائة

Mais dans le champ, par une anomalie dont je ne connais pas d'autre exemple, il y a en haut : ضرب et en bas le nom d'une autre localité qu'il ne m'est malheureusement pas possible de déterminer, quelque chose comme هوسر اسمر peut-être faut-il y chercher le nom de quelque faubourg de Tabriz.

142-143.) MÊME PRINCE; BAGDAD ET ISPAHAN, L'AN 33 DE L'ÈRE.

Type déjà décrit ailleurs.

144.) MÊME PRINCE; AROUNED, AN 33. (FIG. 15).

Dans le champ de l'avvers on lit *اروند*, le *ر* est lié à l'elif, comme cela se présente assez fréquemment sur d'autres monnaies Houlagouïdes, en particulier celles d'Ersenroum. La planche était déjà gravée lorsque j'ai trouvé la description de cette monnaie par M. le D^r Blau, *Zeitschrift.*, etc., t. XI, n° 52. Je partage l'opinion de MM. Stickel et Krehl sur l'attribution à Arouned.

145.) DJEHAN-TIMOUR; ERSENDJAN, 7...

Les monnaies de ce prince sont si rares qu'il n'en a été décrit qu'une seule variété par Fraehn, dans sa Monographie; la nôtre offre le même type, mais ne laisse aucun doute sur la localité, on y lit distinctement *ارزندجان*; il reste aussi de la date le nombre centenaire.

N° 76. TOGHATIMOURIDE.

146.) TOGHA-TIMOUR; SULTANIA, 739. (FIG. 18).

Av. Dans un encadrement hexagone :

السلطان
العادل تغاتيمور خان
خلد ملكه في سنة تسع
ثلثين و سبعمائة

Point de légende marginale.

Rev. Dans un encadrement hexagone, le symbole en quatre lignes; dans les quatre segments supérieurs, les noms des Imams, et dans les deux inférieurs ضرب سلطانية

Pietrazewsky décrit une pièce de Togha-Timour précisément semblable à la nôtre, mais frappée dans l'Adherbeidjan; sur notre exemplaire il y a sans nul doute *Sultania*, localité nouvelle pour cette petite dynastie.

79. DJOUDJIDES, OU KHANS DU KAPCHAK.

Fraehn, pendant longtemps, a été le seul orientaliste qui se soit occupé de l'étude des monnaies du Kapchak, fort peu connues, d'ailleurs, hors de la Russie; le catalogue descriptif du musée de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg en donne une riche série; à la vérité, M. le professeur Erdmann a publié celles du musée de Casan, mais elles étaient déjà presque toutes décrites dans les ouvrages de Fraehn, en particulier dans sa Monographie des Khans de la Horde-d'or. De nouvelles découvertes faites depuis peu ont permis à l'un des plus zélés et des plus dignes élèves de Fraehn, M. Sawelief, d'ajouter de précieuses données à celles que nous possédions déjà; ce savant numismate a publié, en 1857, le catalogue complet et raisonné d'une trouvaille faite à Ekaterinoslaw de quatorze mille monnaies presque toutes Djoudjides, dont la presque totalité appartenait à Toktamysch: le nombre des monnaies inédites est très-grand, et ce qu'il y a de plus intéressant, c'est qu'on leur doit non-seulement des localités nouvelles, mais aussi des noms de Khans inconnus jusqu'à ce jour. Une seconde découverte doit être

publiée, si elle ne l'est pas déjà au moment où j'écris ces lignes, et les planches que M. Sawelief a bien voulu me faire parvenir annoncent à la science de nouvelles données plus intéressantes encore que celles que je viens de signaler. Les variétés de ma collection qui paraissent avoir échappé aux investigations de Fraehn et de M. Sawelief, sont nécessairement peu nombreuses et peu importantes pour la science; je crois cependant convenable de les décrire, au risque de quelques doubles emplois, dans l'intérêt des numismates qui seraient désireux d'entreprendre une nouvelle monographie de cette classe, où beaucoup de questions obscures restent encore à éclaircir.

147.) DJANI-BÈK; FELS DE NEO SERAI, 750.

Av. Une rosace.

Rev.

ضرب سرای
الجدید
۷۵.

Fraehn a décrit des monnaies semblables, aux années 751, 52, 53, etc.

Bien que Fraehn ait dans sa monographie substitué l'expression de *Neo Serei* à celles de *Serei le Neuf* et de *Serei la Neuve*, qui se trouvent dans ses écrits antérieurs, on retrouve la terminaison féminine الجديدة signalée de nouveau dans la suite du catalogue publié après sa mort. Autant qu'il m'est permis d'en juger d'après le grand nombre d'exemplaires que j'ai pu étudier, cette terminaison est toujours liée avec le و final et se retrouve presque toujours

aussi sur le δ intermédiaire, en sorte que je ne puis y voir qu'un ornement et non point le signe du genre féminin ; il me paraît donc plus convenable de n'en pas tenir compte.

148.) MÊME PRINCE ; FELS DE MOUKHSY ? 751.

محمسی
۱۵۷ pour ۷۵۱

La date est renversée ; le reste est semblable à la variété décrite par Fraehn, Rec., p. 241 ; la localité reste problématique.

149.) BIRDI-BEK ; ASAK, 759.

Diffère seulement du dirhem décrit par Fraehn, Rec., n° 7, p. 258 ; en ce que l'inscription de l'avvers est écrite sur deux lignes.

بیردی
بک خان

150.) MÊME PRINCE ; ASAK, 760.

Diffère en sens inverse du dirhem de Fraehn pour la même année, p. 259 ; l'inscription est ici en trois lignes.

بیر
دی
بک خان

151.) KHISZR KHAN; NEO SERAI, 71, POUR 761.

السلطان العادل
خضر خان
خلد ملكه
ضرب سراى
الجديد
٧١

152.) KILDI-BEK; ASAK, 762.

Av. Kildi (Bek) Khan, le juste.

Rev.

سنة
ضرب ازاق
٧٦٢

Cette année est remarquable par le nombre de princes qui se sont rapidement succédé, ou bien ont frappé simultanément monnaie; outre Kildi Bek, on connaît encore, à la même date, des monnaies de Timour Khodja, KhisZR, Murid, Ourdou Melik; mais il est à présumer que ce dernier nom n'est qu'un titre.

155.) ASIS-SCHEIK; GULISTAN, 827; POUR 768.

...سلطان الع...
عزیز شی...خان
خلد ملكه

Au centre un ornement.

Rev.

ضرب

کستان

۸۲۷

Fraehn, Opus. post., n° 2, cc., indique un dirhem analogue qu'il attribue à l'année 767, en admettant le renversement d'un v. Je préfère la lecture rétrograde, d'autant plus qu'on connaît déjà une monnaie certaine d'Asis à l'année 768. Comme aucune description n'accompagne la pièce enregistrée sous le n° 2, cc., il est possible que notre exemplaire soit différent de celui qui est conservé au musée de l'Académie impériale; c'est pourquoi nous le donnons ici.

154-155.) MÊME PRINCE; VILLE DE GULISTAN, 767-768.

Av. En trois lignes. *Ut supra.*

Rev.

ضرب فی

بلد کستان

۷۶۷

Et sur le second exemplaire ۸۲۷ 768 rétrograde.

156.) MOHAMMED BOULAK; OURDOU, 772.

Av. *Le sultan juste | Mohammed Khan | Que son règne dure! ||*

Rev.

ضرب فی اور Frappé à Our-

دو سنه dou l'an

اثنین 7 deux

.. (7)

Frachin a déjà soupçonné la présence du nombre *deux* en toutes lettres sur une variété de cette monnaie (Rec., n° 1, p. 187), dont le type est d'ailleurs un peu différent du nôtre ; ici il n'y a pas de doute possible.

157.) MÊME PRINCE; FELS DE NEO SERAI, 773.

A l'avers, la rosace comme au n° 147, et au revers la date ٧٧٣ bien distincte.

158.) OUROUS KHAN; NEO-SERAI? 780. (RÉTROGRADE.)

Av.

السلطان
أورسخان
العادل

Rev. Monnaie de Neo Serai .٨٧.

Les caractères du revers sont très-corrompus et laissent des doutes sur leur véritable valeur ; la date est nouvelle. Les monnaies d'Ourous sont fort rares ; il s'en trouve plusieurs types inédits dans les planches de la seconde partie du travail de M. Sawelief.

159.) KIBAK KHAN.

Av. Dans un encadrement carré et orné :

السلطان
العادل

Rev. Même encadrement ;

ضرب
کیباک
خان

Monnaie de Kibak Khan.

Le mot ضرب est un peu indistinct, cependant il est difficile d'en admettre un autre; cette formule est nouvelle, si je ne me trompe, pour les monnaies djoudjides.

160.) MÊME PRINCE.

Av. *Ut supra.*

Rev. En deux lignes *Kibak Khan* écrit de gauche à droite. C'est la variété décrite par Fraehn, Khans Oulous, n° 506, mais en caractères renversés.

161-162.) TCHEGREH; SERAI L'AN ?

Av. السلطان
الاعظم
جکرة
خان

Rev. ضرب فی
سری
سنة

Les lettres ا et ی sont interverties et en se touchant imitent un ک, le mot سنة manque à la seconde variété.

80. DJINGUISKHANIDE.

165.) MAHMOUD ET TIMOUR KHAN; A ? 796. (Fig. 19.)

Av. Dans le champ :

السلطان محمود خان
ضرب
امير تيمور : كور خان
پنج ابو اسحق
خلد الله ملكه

Dans les segments extérieurs :

ضرب | في | سنة | ست | تسع | ... | تسعما | ية

Le premier mot est si singulièrement écrit qu'il est difficile d'y reconnaître ضرب : peut-être faut-il adopter une autre lecture.

Rev. Dans un encadrement carré, le symbole entier en caractères koufiques de forme carrée, et dans les segments extérieurs, les noms des quatre Imams, avec leurs attributs.

Je ne puis établir que des conjectures sur le nom de la localité qu'on peut également lire : پنج ابو اسحق ou bien شيخ ابي اسحق. Le *Pendjir* se trouvait dans les possessions des Khans du Djagatai. Un *Scheik* est aussi indiqué dans le *Lexicon de Juynboll*, t. II, p. ٣١٨, comme étant dans le territoire d'Ispahan ; mais je n'ai pu découvrir nulle part aucune mention d'*Aby* ou d'*Abou Ishak*.

Les monnaies des Khans du Djagatai ne sont guère con-

nues que par les ouvrages de Fraehn, aucune de celles qu'il a décrites n'a d'analogie avec la nôtre qui est remarquable par son module et par la beauté de son type; on y remarque les trois petits cercles du sceau de Tamerlan dont Mahmoud avait été forcé de reconnaître la suzeraineté.

80^{bis}. ADEL-SCHAHIDE. (FIG. 20.)

M. le professeur Wilson est le premier numismate auquel nous devons la connaissance de monnaies appartenant à cette petite dynastie persane qui a possédé le royaume de Lar dans le courant du ix^e siècle de l'Hégire, et que Schah Abbas II a dépossédée. Ce savant a décrit des larins frappés en 1071 par un sultan *Aly Adel Schah* (1). Il me paraît probable que la surfrappe de la monnaie suivante appartient à un prince de la même dynastie.

164.) DIRHEM TIMOURIDE FRAPPÉ A AMED; SURFRAPPÉ PAR ADEL SCHAH.

Av. Il reste du type primitif :

یهادل خاد...
ملکه

Dans un coin creux carré en trois lignes et commençant par le bas :

ساطان عدل شاه

(1) LEITZMANN, *Numismatische Zeitung*, 1854, n° 6.

Rev. Au centre dans un encadrement carré :

ضرب
أمد

Et autour traces du symbole et des noms des Imams.

Ce type pourrait également appartenir à quelque prince de la dynastie Ak koyounli qui possédait Amed au commencement du ix^e siècle. Quoi qu'il en soit, Lar ayant fait partie des vastes contrées sur lesquelles Tamerlan avait exercé sa suzeraineté, les monnaies timourides, comme aussi celles de la dynastie du mouton blanc, doivent avoir eu cours à Lar, et les Adel Schahides, en s'y rendant indépendants, peuvent très-bien s'être approprié les espèces courantes, par des contremarques du genre de celle-ci.

116. OSMANIDES.

Bien que cette dynastie soit trop récente et trop connue pour pouvoir offrir beaucoup de types nouveaux et d'un certain intérêt, il est cependant bon de faire connaître les localités monétaires qui peuvent avoir échappé jusqu'à présent à l'attention des numismatistes ; tel est, à ce que je crois, le cas pour la monnaie suivante :

163.) ABB-UL-HAMID; PIÈCE EN CUIVRE DU HAOURAN, 1191.

Av.

سلطان
عبد الحميد
خان

Rev.

۱۱۹۱

ضرب في

حوران

L'Haouran est une vaste étendue de plaines dans le pachalik de Damas.

166.) MAHMOUD II; CONSTANTINE, 1248.

Av. Le Tograh avec des ornements en festons.

Rev.

ضرب في

قسطنطينة

سنة

۱۲۴۸

Module 8 $\frac{1}{2}$ de Mionnet : d'autres monnaies du même genre, mais en billon et d'un moindre module, années 1247, 50, 52, 53, se trouvent dans ma collection.

Il est très-facile de confondre le nom de cette localité avec celui de Constantinople, mais les monnaies de la capitale portent toutes l'année de l'avènement et celle du règne; tandis que celles de Constantine donnent la date de l'Hégire: j'ai vu de semblables monnaies dans les recueils destinés aux changeurs, mais il ne me paraît pas que cette ville ait été signalée dans les listes de villes monétaires, dont l'une des plus complètes est celle que M. Krehl a donnée dans sa savante description du cabinet de Dresde.

N° 117. SCHÉRIF ALIDE.

167.) ALY; MERAKESCH (MAROC), 1063.

A l'avers :

حلم
1065

Au revers :

مراكش

Cette petite monnaie n'a d'autre intérêt que d'appartenir au schérif Aly, fondateur de la dynastie actuellement régnante, et d'avoir été frappée l'année même de son avènement.

N° 119 bis. SCHÉRIFS DE LA MEKKE?

(Pl. XI, FIG. 21 et 21 bis.)

M. le professeur Stickel a signalé à l'attention des numismatistes, de singulières monnaies en cuivre d'un type fort grossier, malgré leur récente origine (*). Sur l'une des faces on voit un oiseau tourné à gauche et deux mots assez mal caractérisés que ce savant orientaliste n'hésiterait pas à lire ضرب مكة, si l'absence totale de monnaies connues de la Mekke ne lui inspirait pas quelques doutes sur la valeur de cette interprétation. Au revers, on voit un poisson tourné à droite; dessus et dessous la date ١٢٢٣ répétée;

(*) *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, XII Band, 4 Heft, 4858.

d'autres exemplaires qui se trouvent aussi dans le musée grand-ducal de Iéna, appartiennent aux années 1222 et 1256. Cette monnaie ne paraît pas devoir être rare; car, outre les six variétés du musée de Iéna, elle existe aussi dans la collection de M. Scott, qui m'en avait envoyé un dessin; ne serait-elle pas à l'usage des pèlerins? Quant à l'attribution à la Mekke, elle me paraît incontestable depuis que j'ai retrouvé une autre monnaie de l'Hedjas, présentant le même type de l'oiseau et du poisson, qui ne diffère du précédent que par une exécution infiniment plus soignée et par l'absence d'une date. A en juger par la forme des caractères, cette intéressante pièce n'est pas d'une fabrique très-récente. Les sultans exercent depuis longtemps à la vérité un droit de suzeraineté sur l'Hedjas, mais il est plus apparent que réel, et les schérifs, qui sont plutôt des chefs spirituels que de véritables souverains, pourraient bien à côté de la monnaie turque, avoir tenté de petits actes d'indépendance, en émettant des monnaies anonymes. Quoi qu'il en soit de la valeur de cette supposition, voici la description de notre exemplaire.

168) FELS DE ZOHA.

Av. Un oiseau qui paraît être une perdrix, tourné à gauche; au-dessus palmes ou ornements, quelques traits pourraient avoir appartenu à un mot effacé.

Rev. Thon tourné à droite; la queue d'un second poisson partage la partie inférieure en deux segments où on lit :

ضرب زها

Zoha est mentionné dans le *Lexicon geographicum*, t. I, p. ۵۲۳, comme situé dans l'Hedjas.

N° 125. ROI NORMAND DE SICILE.

169.) ROGER II; FELS DE L'AN 543. (PL. XI, FIG. 22.)

Av. Buste vu de face, de la Sainte-Vierge, levant les bras au ciel; à droite et à gauche de la tête : MP. Θ. (mère de Dieu) en monogramme.

Rev. Une croix formée par les quatre mots :

حبل ثلاث اربعين خمسية

Je crois cette variété de type tout à fait nouvelle; il n'y a rien en particulier de semblable dans l'ouvrage d'ailleurs si complet de Spinelli.

APPENDIX.

Je place ici deux ou trois pièces dont il ne m'est pas possible de donner l'attribution certaine, mais qui me paraissent devoir avoir une certaine importance historique par leur date. Leur type est tout à fait le même que celui des monnaies houlagouïdes ou djélaïrides de la même époque, mais elles ne paraissent pas appartenir à l'une de ces deux dynasties, et sembleraient indiquer l'existence passagère de princes d'origine mogole à Erzendjan : Les caractères mogols n'offrent pas de sérieuses difficultés de lecture, lorsque le sens du mot aide à les déchiffrer, mais il n'en

est pas de même pour des noms qui paraissent inconnus, ou qui le sont du moins pour moi ; l'espoir que de plus habiles n'auront pas de peine à résoudre ce problème me détermine à faire ici ce nouvel aveu d'ignorance.

170.) DIRHEM FRAPPÉ A ERZENDJAN, L'AN 7(4)3. (Pl. XI, FIG. 23.)

Av. Dans un encadrement composé de six arcs de cercle, et sous deux lignes en caractères mogols dont la première est le mot *sultan*, on lit l'invocation : خلد الله ملكه
il y a en outre en haut : ضرب , en bas ارزنجان

Légende circulaire :

في ستة ثلاث اربعية ما ية

Rev. Dans un encadrement carré, le symbole en trois lignes, et dans les segments les quatre noms des Imams.

En 743 (si c'est bien اربعين qu'il faut lire sur notre pièce), Soliman Khan possédait encore une partie de l'ancien empire des Houlagouïdes, sous le bon plaisir du Djobanide Hassan Kutjuk ; mais il m'est impossible de reconnaître son nom dans les caractères mogols de la seconde ligne ; la lecture me semblerait moins forcée, si l'on pouvait admettre qu'il y a *Kitjik*, auquel cas il faudrait supposer que, par défaut de place ou par quelque idée d'ornementation, la prolongation du K final, au lieu d'être dans le sens vertical par rapport au champ de la médaille, s'est effectuée horizontalement de gauche à droite, pour prendre la forme de la lettre mogole L. Les Djobanides s'étant rendus maîtres de l'Aderbeïdjan, de l'Eraque persique et de l'Arménie, peuvent fort bien avoir détaché à leur profit Ersendjan de

la province d'Erseroum, restée au pouvoir de Soliman (1); auquel cas, nous serions en possession d'une de leurs monnaies qui, jusqu'à présent, ont échappé aux investigations des numismatistes, et il faudrait aussi leur rapporter les suivantes de la même localité et un peu postérieures, mais qui présentent un autre nom plus embarrassant encore.

171-172.) DIRHEMS DES ANNÉES 751 ET 752; ERZENDJAN.

(Pl. X, Fig. 24.)

Av. Deux lignes en mogol, dont la première est le mot *Sultan*, et dessous : خلد الله ملكه

Dans les segments :

ضرب ارزندجان ستة احد حسين سبعمائة

Sur le second exemplaire il y a : و اثنین

Rev. Dans un cadre orné entouré d'un cercle en grènetis, le symbole en trois lignes, sans légende circulaire ni les noms des Imams.

C'est justement à cette date qu'a fini le règne du dernier des Houlagouïdes, Anouschirvan, renversé de son trône, en 751, par le successeur de Kutschuk, Melik Eschref, dont il m'est malheureusement impossible de reconnaître le nom dans les traits mogols de la seconde ligne; ils auraient plutôt quelque analogie avec un nom comme *Abetz*, qui rappellerait assez bien celui d'*Oweis* le Djelaïride, mais ce prince n'a succédé à son père Boursouk qu'en 776, et rien

(1) Fraehn décrit une monnaie de ce prince frappée à Erseroum précisément en 743. *De Il-Chanorum Numis*, n° 221, p. 47.

ne m'autorise à supposer qu'il ait antérieurement été mis en possession d'Ersendjan par les Djobanides. Fraehn fait observer que les monnaies de cette dernière dynastie ont échappé aux investigations des numismatistes; peut-être celles qui précèdent, nous mettront-elles sur la voie.

175.) DIRHEM FRAPPÉ A KHALLA OU PLUTÔT A HILLA, L'AN 76...

(Pl. X, Fig. 25.)

Av.

لا اله الا

الا محمد

رسول الله

Dans deux segments il reste : ...ستين سبع

Rev. En caractères koufiques carrés :

محمد رسول الله صلى الله عليه

Dans les segments extérieurs : على ابوبكر و عمر

Le nom d'*Otsman* est effacé; la présence de la copule و devant celui d'Omar est insolite.

Au centre en deux lignes :

ضرب

خلة

avec les points diacritiques; ou bien faut-il lire خلة ?

Si le nombre centenaire, qui est en partie effacé, est bien سبعماية, et si l'on peut adopter la lecture *Khalla*, localité près d'*Aden*, dans le Yemen (1), nous avons là une

(1) *Lexicon geographicum*, t. I, p. 363

pièce de l'une de ces dynasties qui, du III^e au IX^e siècle, ont régné dans le Yemen, et dont les monnaies nous ont entièrement échappé jusqu'à ce jour; si c'est *Hilla* (nom qui paraîtrait aussi pour la première fois dans la liste des villes monétaires), c'est une ville située entre Koupha et Bagdad (1), et alors la pièce peut être rapportée avec plus de vraisemblance aux Djélaïrides, bien que son type diffère notablement de ceux de la même dynastie qui sont déjà connus.

174.) FELS ANONYME DE BARKAN.

Av. Dans un cercle composé de festons et d'arcs de cercle entrelacés :

صرب
برقان

Rev. Même encadrement, mais au centre une rosace à huit pétales.

Deux localités du nom de Barkan sont désignées dans le *Lexicon* (2); c'est peut-être à celle qui appartient à la province de Bahrein qu'il convient de donner la préférence, à cause même de l'absence de tout nom de prince; au reste, le même fait se représente sur les monnaies persanes en cuivre. Cette monnaie isolée n'offre pas un grand intérêt, mais je la signale comme pouvant servir de terme de comparaison pour des recherches ultérieures.

Je n'ai pas donné la description, dans cette lettre, de l'iné-

(1) *ABOULFEDA*, édition Reinaud et Slane, p. 299

(2) *Lexicon geographicum*, t. I, p. 135

dit à coup sûr le plus rare et le plus précieux parmi tous ceux dont ma collection s'est augmentée, je veux parler du dirhem dont M. le marquis de Lagoy a fait la découverte et que je dois à son amitié, parce que M. le professeur Tornberg, qui, grâce à sa profonde érudition et à ses travaux actuels sur Ibn el Athir, a pu en déterminer le véritable sens, veut bien lui consacrer un article particulier dans la Revue belge. Je me bornerai à faire observer ici que c'est là le premier monument connu de la dynastie Kakweïde, apparentée aux Bouveïdes, et que cette intéressante monnaie ajoute un ou deux faits nouveaux aux rares données de l'histoire sur la personne du prince qui l'a frappée.

Telles sont, Monsieur et bien excellent ami, les principales monnaies inédites ou du moins mal connues de ma collection, qu'il me restait à décrire, et dont plusieurs, je dois le reconnaître, n'auraient pas valu la peine d'entreprendre pour elles un travail particulier, sans les importantes augmentations de richesses que j'ai dues à votre libéralité, comme à celle de MM. de Lagoy et Penon. Je termine en recommandant cet essai à votre indulgence et en vous priant d'agréer l'expression de ma gratitude.

F. SORET.

Février-mai 1858.

Post scriptum.

Cette seconde partie était déjà sous presse lorsque j'ai reçu de Tiflis un nouvel envoi de M. de Bartholomæ, plus

important encore pour l'histoire que celui dont j'ai rendu compte dans le travail qui précède; cet envoi composé de doubles, dont les meilleurs exemplaires ont été destinés au cabinet impérial de l'Ermitage, consiste en monnaies de bronze trouvées dans d'Adherbeidjan, appartenant aux Atabeks Ildeghis, dont on ne connaît, pour ainsi dire, de rares représentants que dans les musées impériaux de Saint-Pétersbourg, et à deux autres petites dynasties tout à fait nouvelles, puisqu'elles ne sont pas même indiquées dans la liste *de defectibus* de Fraehn; savoir, des roitelets qui résidaient dans la ville d'Ahar, et reconnaissaient la suzeraineté des Ildeghis; et une autre famille plus indépendante encore, dont l'histoire nous est tout à fait inconnue, mais qui régnait à la même époque dans le voisinage des précédents. M. de Bartholomæ a déchiffré avec la plus grande sagacité des légendes et des noms d'autant moins aisés à reconnaître, que la singularité des caractères jointe à l'absence de documents historiques suffisants, augmentait les difficultés propres à ce genre de travail. C'est à lui qu'il appartient de publier le résultat de ces intéressantes observations, et plus particulièrement de nous faire connaître les trésors dont il a enrichi le cabinet de l'Ermitage; j'ai dû me borner ici à signaler les découvertes de mon savant ami, pour lui en assurer la priorité.

ERRATUM.

Quelques fautes assez graves ont échappé à la correction des épreuves de la première partie de cette lettre. Voici les principales :

N° 22. *Mansour*, lisez : *Mamoun*. 190, lisez : 198.

N° 24. Année 202, lisez : 282.

N° 32. *Billah*, lisez : *Lillah*.

N° 43. Année 380, lisez : 330.

N° 44. Décrit par Fraehn, *Opusc. post.*

N° 60. Année 354, lisez : 353.

Les n° 28, 30, 31 ont été déjà décrits par M. le colonel de Bartholomæ, dans une liste fort intéressante des dirhems trouvés à Tiflis, *Mélanges asiatiques*, t. III, parvenue trop tard entre mes mains, pour que je pusse en faire usage.

TIERS DE SOL MÉROVINGIENS.

PL. XII, nos 1 à 14.

Les quatorze tiers de sol dont nous allons donner la description se trouvaient dans la collection de M. Serrure, vendue à Paris, le 7 avril 1857. Ces pièces précieuses et inédites sont aujourd'hui dispersées et peut-être enterrées dans les tiroirs d'amateurs jaloux et sauvages, comme il ne s'en rencontre que trop.

C'était donc faire chose utile que d'en constater l'existence par la gravure, et de les offrir aux lecteurs de la Revue, comme des matériaux à l'usage de ceux qui entreprendront un jour la monographie des nombreuses monnaies mérovingiennes.

1

Assemblage de traits informes dans lequel l'auteur du catalogue Serrure, plus heureux que nous, croit distinguer une figure assise. Sans légende.

— Croix longue accostée de deux globules : lettres barbares que nous renonçons à déchiffrer.

Le catalogue Serrure dit : *Sovousotou*; mais qu'est-ce que *Sovousotou*?

2

Tête de profil, à droite, avec le bandeau royal : BRIVATE VICO.

— Dans le champ et entourées d'un grènetis les lettres AR avec un trait horizontal au-dessus et un E couché par dessous : VRSIO MONETARIVX.

Ce triens appartient à Brioude, petite ville de la Basse-Auvergne, aujourd'hui département de la Haute-Loire. On connaissait déjà plusieurs *triens* de cette ville, mais avec d'autres noms de monétaires. M. Cartier, dans son excellente table de la Revue française, cite, sans l'attribuer à Brioude, une pièce avec *vico briva* du même *Ursio*. Elle doit également appartenir à cette même localité.

3

Tête informe : ✕ MELLOBA/DVS ✕MV.

— Croix ancrée ; dans le champ trois globules : ✕ LORO-VIOVICO.

Une pièce à peu près semblable a été mentionnée par M. Cartier, n° 617 de son catalogue de 1840. Revue française, p. 254. Il l'attribue à Le Loroux, en Anjou.

4

Tête de profil, à gauche, le front ceint d'un bandeau : VIBIZONTVD.

— Croix ancrée d'un côté en forme de P : BERVLFOMO.

L'auteur du catalogue Serrure lisait la première légende *Vi Bisontum*, et attribuait la pièce à Besançon. Si notre dessin est exact, et nous avons toutes raisons de le croire tel, il semble assez difficile de reconnaître le nom de cette ville dans l'assemblage bizarre de lettres renversées dont se

compose la légende qui entoure la tête. Un monétaire Berulfus a frappé des triens à Tonnerre et à Avranches.

5

Figure informe, que l'auteur du catalogue Serrure appelle une tête à droite, mais dans laquelle on peut voir tout ce qu'on veut : GENTILIACO VICO.

— Croix dans un grènetis, placée sur un degré, ou une ligne horizontale : ANSAVICV.

Gentilly est un village à une lieue sud de Paris, où les rois de la première race avaient un palais. Pepin y assembla un concile, en 766. On remarquera la forme singulière de la lettre G. Cette lettre se trouve ainsi figurée sur de petites monnaies des rois de Northumberland. Voir Runding.

6

Tête à gauche, ceinte du bandeau royal : EXONA TICIF
(*ficit*).

— Croix à branches égales, dans un grènetis, et posée sur un degré : BETTONE MV NE.

Essonne-sur-Seine, arrondissement de Corbeil. C'est une variété de la pièce donnée par Leblanc, p. 48, et par Petau, pl. D.

7

Tête à gauche, avec un nez d'une forme extraordinaire et qui fait d'honneur à l'art mérovingien : MELDYS
CIVIT.

— Croix ancrée, cantonnée de deux globules : RIVGO-BALTI (rétrograde).

On connaissait plusieurs *triens* de Meaux, mais avec d'autres noms de monétaires. Tables de M. Cartier, n° 701 et 702.

8

Tête de profil à droite : APRARICIA.

— Croix longue sur un globe : ✠ PATRICIV.

Aprey dans la Haute-Marne, arrondissement de Langres. C'est une variété de la pièce donnée par M. Conbrouse, *Monétaires des rois mérovingiens*, pl. V, n° 11. M. Cartier fait suivre du signe du doute (?) cette attribution à Aprey, sans en proposer une autre.

9

Tête de profil à droite, avec bandeau royal : ✠ ODOMO FITVR,

— Croix posée sur un globe et sur un degré : ✠ VVL-FOLENVS.

Variété de la pièce donnée par M. Conbrouse, *Monétaires mérovingiens*, pl. XXXIX, n° 12, et qu'il attribuait avec le signe du doute (?) à Redon, en Bretagne. M. Cartier, dans les tables de la Revue, n° 954, mentionne cette même pièce, mais en la donnant à Rouen. Il lit le nom du monétaire VVLZOLENVS.

10

Tête de profil, à droite, au lieu de légende, des traits qui semblent rayonner de la figure, en forme d'auréole.

- Croix posée sur deux degrés et accostée des lettres $\Lambda\Lambda$ (pour A Ω). Au lieu de la légende, quinze globules en cercle entre deux grènetis.

11

Tête à droite : (*Mar*) SAL'LO VCO.

- Croix au pied recourbé, à gauche, accostée de deux points et de la lettre \succ (V ou A) : ANDOVICVS MON, rétrograde.

Cette pièce offre un nom nouveau à ajouter aux nombreux monétaires de Marsal que l'on connaissait déjà.

12

Tête de profil à droite, avec diadème perlé : MOSOMO CAST.

- Croix à branches égales, dans un grènetis et accostée des lettres $\triangleleft \Lambda$: ✠ THEVΔEΩΛVOΩNE. (*Theudemaro mone.*) Rétrograde.

Comparez cette pièce de Mouzon en Champagne, avec celle que donne M. Cartier, *Revue française*, 1840, p. 240.

13

Tête de profil à droite, avec diadème perlé : MOSOMO CAS.

- Croix à branches égales, dans un grènetis et accostée des lettres $\Lambda \Omega$ (CA?) ✠ THEVΔEMAROMO.

Variété de la pièce précédente et d'une gravure moins incorrecte.

Tête à droite, avec le bandeau royal : ✠ ΔACCIOVEL-
LVSO. (La lettre A retournée V.)

— Croix à branches égales, dans un grènetis et anglée de
deux points et des lettres C A : ✠ NOVICENTOVI-
CVM.

Ce triens est une variété de celui que M. Vanderstracten a publié dans le t. I, 2^e série de cette Revue, pl. XIII, n^o 6, et sur lequel il avait lu le nom du monétaire : AVCCIORELVOMON. M. Duchalais, en donnant de nouveau cette pièce dans la Revue française de 1852, pl. VIII, n^o 1, l'attribue à Novient-sur-Void ou Noviant-les-Prés, arrondissement de Toul. M. de Longpérier préfère l'autre Noviant ou Noveant-sur-Moselle, près de Metz (Revue belge, t. II, 2^e série, p. 133). « La grande beauté de la pièce trouvée à Elseghem, le fait pencher, dit-il, pour la localité du nom de Noviant la plus voisine de Metz. » Il est de nouveau question de cette pièce dans la Revue française de 1853. M. Cartier reconnaît, avec MM. de Longpérier et Duchalais, que le style de ce triens indique son origine austrasienne ou lorraine, mais il ne se prononce pas entre les deux localités du nom de Noviant. Dans la table générale de la Revue, il revient, sans discuter son opinion, au Noviant-sur-Void.

Quand les maîtres de la science hésitent, il serait téméraire à nous de prendre un parti. Que serait-ce s'il fallait choisir entre les vingt-quatre communes de France du nom de Nogent? C'est alors que chacun aurait beau jeu d'avoir son petit système.

R. CHALON.

DESCRIPTION

DE

QUELQUES MÉDAILLES BYZANTINES.

PL. XIII, XIV ET XV.

HUITIÈME LETTRE

A M. le commandant AD. CARPENTIN, officier de la Région
d'honneur, membre de l'académie de Marseille.

MONSIEUR ET EXCELLENT CONFRÈRE,

Ma collection de médailles byzantines s'est bien souvent enrichie de fort jolies pièces provenant de votre gracieuse générosité; elle vous doit entre autres, celle que j'ai cru pouvoir attribuer à Vitallien. Veuillez en recevoir ici mes sincères remerciements.

Je continue aujourd'hui l'examen de mes cartons, dans une huitième lettre. Permettez-moi, monsieur et ami, de le faire sous vos bons auspices, et agréé, je vous prie, avec les sentiments de ma reconnaissance pour votre aide bienveillante, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

MICHEL VII DUCAS.

Les médailles d'argent de Michel VII Ducas, sont très-peu nombreuses. La pièce dont je donne ici le dessin, bien

que ne portant plus sa légende, par suite de l'exiguité du flan, ou de l'usure, me paraît cependant appartenir à cet empereur.

Au droit, sans légende apparente. — Buste de face, tenant le sceptre.

Rev. Buste du Christ nimbé de face ; à sa droite, X.

A. Diamètre au flan 41 millimètres. (Pl. XIII, n° 4.) Poids 35 centigr.

NICÉPHORE III BOTANIATES.

Voici encore une pièce dont la légende manque par suite du défaut de conservation. Je la classe à Nicéphore III, à cause de la similitude des traits qu'elle présente avec ceux que l'on remarque sur la pièce d'or de cet empereur gravée dans l'atlas de l'*Essai*. (SAULCY, pl. XXVI, n° 5.)

Au droit, le nom effacé..... ΔΘΠΙΟΤ..... Buste de face, tenant une croix et le globe crucigère.

Rev. IC XC. Buste du Christ de face, adossé à la croix.

B. Concave. Flan 29 millimètres.

ALEXIS I COMNÈNE.

Cette pièce d'Alexis I^{er} est fort curieuse, en ce que sa fabrique diffère essentiellement de celle des pièces d'argent de cette époque. Elle est plane, cisailée, d'argent pur et se rapproche beaucoup par sa forme des pièces de bronze contemporaines.

Au droit, on lit (ΑΛΘΖ) ΙΩ ΔΠΙΟΤΙ autour de l'empereur debout de face tenant une longue croix en guise de sceptre, et le globe crucigère.

Rev. ✠ ΕΜΜΑΝΟ... ΙC XC. Le Christ de face, debout, sur un coussin, tenant le livre des Évangiles.

A. Plane, cisaillée. Diamètre au flan 49 millimètres, au grènetis 45 millimètres. (Pl. XIII, n° 2.)

J'ai du même empereur quelques pièces de bronze que je crois devoir signaler.

Celle qui se trouve gravée sous le n° 3, est concave, mais d'un module moindre que les pièces ordinaires de cette forme. Elle est d'un fort joli travail et d'une conservation parfaite.

Au droit en lettres superposées : ΑΛΘΣΙΩ ΔΘΠΙΟΤ ΤΩ ΚΟΜΗΝ. L'empereur debout, de face, appuyé sur un long sceptre (ou la haste pure), la main gauche sur la hanche.

Rev. Le Christ assis de face.

B. Concave. Au flan 25 millimètres, au grènetis 45 millimètres. (Pl. XIII, n° 3.)

Cette pièce d'Alexis Comnène est frappée sur une des médailles incertaines à effigie pieuse, que l'on trouve sous le règne de Jean Zimiscès et de ses successeurs.

Au droit, on lit : ΑΛΘΤΙ..... L'empereur debout, de face, est appuyé sur le labarum, et tient le globe crucigère. Le reste du champ est occupé par les vestiges du coin primitif qui portait un entourage de ronds formant grènetis.

Rev. ΜΡ..... Buste nimbé de la vierge, de face, voilée. Mêmes vestiges du coin primitif qu'à l'avvers.

B. Plane. Au flan 30 millimètres. (Pl. XIII, n° 4.)

✠ ΑΛΘΤΙΩ..... L'Empereur debout, de face, tenant le labarum et le globe crucigère.

Rev. IC XC. Le Christ assis de face, bénissant et tenant le livre des Évangiles.

B. Plane, cisailée. Au grènetis 45 millimètres. (Pl. XIII, n° 5.)

Vestiges de légende qui n'a pas porté entièrement sur le flan trop étroit. Buste de face, tenant un sceptre surmonté d'une croix et tenant le globe crucigère.

Rev. IC XC. Le Christ assis de face, tenant le livre des Évangiles.

B. Plane, cisailée. Au grènetis 48 millimètres. (Pl. XIII, n° 10.)

Sans légende apparente. Buste de l'empereur de face, tenant le labarum et le globe crucigère.

Rev...... Θv. Buste de la vierge de face, nimbée et voilée.

B. Plane, cisailée. Au flan 45 millimètres, au grènetis 44. (Pl. XIII, n° 6.)

ALEXIS I COMNÈNE ET JEAN II COMNÈNE.

Les pièces présentant la réunion de ces deux empereurs ont été souvent étudiées, et, en dernier lieu, décrites avec exactitude par M. de Sauley, dans la *Revue française*, année 1842 (pl. XIX, fig. 5 et 6).

Voici la description de deux exemplaires de ma suite, en or, présentant quelques légères différences et qui, par leur degré de conservation, se complétant l'une l'autre, ne laissent rien à deviner dans la légende.

Au droit : ΑΛΞΙΩ ΔΕCΠΩ Κ ← ΚΟΜΝΗ autour d'Alexis et Jean son père, en pieds, de face; ce dernier nimbé. Ils tiennent ensemble une longue double croix (*Vid.* SAULCY, pl. XXX, n° 4. SOLEIROL, *Catalogue*, n° 909).

Sur l'un des deux exemplaires, le signe de deuil Θ se trouve au haut de la pièce, près de la tête nimbée de Jean. Sur l'autre exemplaire ce signe manque.

Rev. ✕ $K\Theta ROH\Theta EI \overline{IC} \overline{XC}$. Le Christ debout de face, tenant le livre des Évangiles.

O. Concave. Diamètre au flan 28 millimètres, au grènetis 21.

Dans les pièces de bronze citées par la Revue française, année 1842, comme faisant partie du cabinet de M. le marquis de Lagoy, et qui, par son obligeance, sont passées dans le mien, on voit le nom de Jean abrégé de cette manière $\overline{\Theta}$ que l'on a lu ainsi I renversé ($\overline{\text{—}}$) Ω .

Cet I renversé que l'on a cru être l'initiale du nom de Jean, n'est autre chose que le signe d'abréviation. Les lettres I Ω se trouvent en monogramme sur ces médailles, c'est-à-dire, que le caractère $\overline{\Theta}$ n'est pas simple comme il pourrait le paraître, mais bien un véritable monogramme composé des deux premières lettres du nom Jean, liées ainsi $\overline{\Theta}=\Omega$.

Bien que cette lecture n'ajoute rien à ce qu'en a dit avant moi M. de Sauley, j'ai cru devoir en faire mention, comme pouvant être utile en d'autres cas.

MANUEL I COMNÈNE.

Les pièces de Manuel I Comnène sont loin d'être rares. Celle-ci n'est qu'une simple variété de celles décrites par MM. de Sauley et Soleirol.

Au droit, légende ordinaire MANUHA..... au haut de la pièce, $\overline{MP} \overline{\Theta V}$; l'empereur est debout, de face, avec une

figure très-jeune. Il tient le nartex et le rouleau. A sa gauche, la vierge debout, de face, le bénit.

Rev. O $\overline{\text{EMMANUHA}}$ $\overline{\text{IC}}$ $\overline{\text{XC}}$ en lettres superposées, à droite et à gauche du buste du Christ imberbe, nimbé, adossé à la croix, et tenant un rouleau. Ses cheveux sont relevés sur le front, un peu comme sur les pièces de Justinien II.

A. Concave. Diamètre au flan 34 millimètres, au grènetis 24.
(Pl. XIV, n° 8.)

ISAAC II L'ANGE.

J'ai trouvé quelques variétés de pièces appartenant à Isaac II l'ange. J'en donne ici la description.

..... ΠΟ..... au haut, entre la tête de l'empereur et celle de l'archange Michel, AP, au bas, à gauche, XM. L'empereur debout, de face, tient une longue croix de la main droite, et un rouleau de la gauche; à son côté, à gauche, l'archange debout, de face, le bénit.

Rev. $\overline{\text{MP}}$ $\overline{\text{ΘV}}$. La vierge voilée et nimbée, assise de face, tient l'enfant Jésus sur ses genoux.

O. Concave. Diamètre au flan 29 millimètres, au grènetis 48.

ICA. KI. ΔΘ..... L'Empereur debout, de face, tient le nartex de la main droite. Une main céleste le bénit; à sa gauche, l'archange Michel debout, de face. Il tient avec l'empereur une épée dans le fourreau, à gauche de l'archange, XM.

Rev. Comme le précédent.

O. Concave. Flan 29 millimètres, grènetis 48.

ICAAKI. T. N... ΔΘΠ. T. IC. XC.

L'empereur debout, de face, tient le nartex et le globe crucigère ; à sa gauche, le Christ debout, tenant le livre des Évangiles, le bénit.

Rev. MP ΘV. La vierge assise de face, tenant probablement l'enfant Jésus sur ses genoux.

A. Concave. Diamètre au flan 39 millimètres, au grènetis 26.
(Pl. XV, n° 9.)

Cette pièce, d'une fort belle conservation, est remarquable sous plus d'un rapport. Son flan (l'âme), est aussi mince que possible, puisque bien qu'à fleur de coin et nullement usée, elle se trouve percée à jour en plusieurs endroits. Son diamètre au flan est de 39 millimètres, et cependant, son poids n'est que de 180 centigrammes.

Le nom d'Isaac, contre l'habitude, commence par le haut du côté gauche de la médaille et la légende va rejoindre circulairement la droite de l'empereur. Sa fabrique est beaucoup plus fine que celle des pièces contemporaines.

ICAAKIOC ΔΘΠOTΘC en lettres superposées, à droite et à gauche. Au milieu, l'empereur debout, de face, appuyé sur une longue croix, tient le globe crucigère.

Rev...... Θ..... La vierge debout, tournée à gauche, tient les bras levés.

B. Plane. Flan 49 millimètres.

ALEXIS III COMNÈNE.

✠ ΑΑΘΞΙΩ ΔΘΠ..... Buste d'Alexis III, de face, tenant une croix ornée, en forme de sceptre, et le globe crucigère.

Rev. $\overline{\text{IC}} \overline{\text{XC}}$. Buste du Christ, de face, adossé à la croix et tenant le livre des Évangiles.

A. de billon d'un bon titre. Concave. Diamètre au flan 38 millimètres, au grènetis 20. (Pl. XV, n° 44.)

$\text{AA} \Delta \Theta \text{C}$. Buste de face, tenant le nartex et le globe crucigère.

Rev. $\text{K} \Theta \text{R} \dots \overline{\text{IC}} \overline{\text{XC}}$. Buste du Christ, de face, adossé à la croix et tenant le livre des Évangiles.

B. Concave. Diamètre au flan 28 millimètres, au grènetis 47.

$\text{AA} \Theta \text{Z} \Delta \Theta \text{C}$. Buste de face, tenant le nartex et le globe crucigère.

Rev. Comme le précédent.

B. Concave. Flan irrégulier 27 millimètres, grènetis 46.

✠ $\text{A} \Theta \text{Z}$. Buste de l'empereur, tenant une croix et le globe crucigère.

Rev. $\overline{\text{IC}} \overline{\text{XC}}$. Buste du Christ, de face, tenant le livre des Évangiles.

B. Plane. Flan 49 millimètres.

✠ $\text{AA} \Theta \text{Z} \text{I} \Omega \Delta \Theta \text{C}$. Buste comme dessus.

Rev. $\overline{\text{IC}} \overline{\text{XC}}$. Le Christ assis, de face.

B. Plane. Flan 48 millimètres.

THÉODORE III DUCAS VATATZES, EMPEREUR DE NICÉE.

M. Soleirol, dans son catalogue, a décrit, sous le n° 1003, une rare pièce d'argent de cet empereur. Celle que je décris est en bronze et présente à peu près le même type. Je la dois à la générosité de M. le marquis de Lagoy.

Au droit, Théodore debout et de face tient, lui seul, un long sceptre surmonté d'une croix ; à sa gauche, saint Démétrius debout, tient une épée de la main gauche, et de la droite il bénit l'empereur. Le commencement de la légende a disparu sous le martellement dont la pièce a été victime. On lit seulement..... $\text{CIIOT O AFIOC AIM...}$

Rev. Le Christ assis de face, avec des vestiges de légende : KΘ ROHΘEI , etc.

B. Concave, flan qui a été écrasé, 34 millimètres, grènetis 20.
(Pl. XV, n° 44.)

ΘΘOΔΩ..... Le reste de la légende manque. L'empereur debout, de face, et saint Démétrius, debout à sa gauche, tiennent ensemble une longue double croix.

Rev..... (La vierge?) assise de face.

B. Concave. Diamètre au flan 29 millimètres, grènetis 22.
(Pl. XV, n° 42.)

ANDRONIC II ET MICHEL IX PALÉOLOGUES.

Cette pièce est de fabrication plus barbare que celle décrite par M. de SAULCY, *Essai*, pl. XXXII, n° 4.

Au droit, on lit en caractères entremêlés et superposés : ANKIC, du côté d'Andronic ; MIXH, du côté de Michel.

Les deux empereurs à genoux, de face. Entre eux, le Christ debout, nimbé, les bénit tous deux. Dans le champ, $\overline{\text{IC XC}}$.

Rev. M. $\overline{\text{ΘV}}$. La vierge entourée des murs de Constantinople.

B. Concave. Flan 24 millimètres.

..... ΝΔ. ΣΙΚΑ..... Les deux empereurs de face, vus à mi-corps. Chacun d'eux porte une croix appuyée sur l'épaule, et ils tiennent ensemble la longue hampe du labarum.

Rev. ✠ AVTOKPATOPΘC ΡΩΜΑΙΩΝ, en cinq lignes en inscription dans le champ.

B. Plano. Diamètre au flan 24 millimètre. (Pl. XV, n° 43.)

Comme on le voit, le revers de cette pièce est la continuation de la légende du droit. Il est curieux à cause du titre qu'il donne à Andronic et à Michel. M. de Sauley, *Essai*, p. 459, et atlas, pl. XXXII, n° 6, donne la description d'une pièce d'argent portant au droit cette même légende autour de deux empereurs debout, tenant ensemble le labarum dont le pied se divise en deux branches; et au revers ΚΥΠΙΘ ΒΟΗΘΘΙ, commencement de la légende, écrit autour du Christ assis et nimbé. Il l'a attribuée, avec doute, à Andronic Paléologue le vieux et à son petit-fils Andronic le Jeune, réunion qui a pu motiver l'absence du nom des empereurs sur cette médaille.

D'après le revers de la pièce de bronze dont je donne le dessin et qui appartient légitimement à Andronic et Michel Paléologue, il est probable que la pièce d'argent donnée aux deux Andronic, appartient à Andronic et Michel. Seulement dans ce cas, l'absence des noms paraît plus difficile à expliquer que par l'attribution de M. de Sauley, à laquelle je n'ose pas toucher, Andronic II ayant parfaitement pu se servir du même titre avec son fils et avec son petit-fils.

C. · PENON.

ENCORE UN MOT

AU SUJET

DES DENIERS D'AMIENS

ET DU

MONÉTAIRE SIMON.

A peine avions-nous imprimé, dans la *Revue de la numismatique belge* (1), notre travail concernant les deniers d'Amiens frappés au nom du monétaire Simon, lorsque M. de Wisme, de Saint-Omer, voulut bien nous communiquer les monnaies de ce genre, qui font partie de son riche cabinet.

L'une d'elles confirme entièrement la manière de voir que nous avons développée, dans ce recueil, au sujet du denier empreint du nom du monétaire *Laurebi* : « Point de doute, y disions-nous, le lis est, pour Amiens, un emblème communal figuré sur le sceau de cette ville; par conséquent il est naturel de le retrouver sur les deniers qui y ont été frappés, et sur lesquels il est placé de manière que tournés sens dessus dessous, ils présentent toujours le lis droit avec l'astre et la lune, emblèmes de la glorification. » Ou bien, ajoutions-nous, le lis y est représenté droit et

(1) 3^e série, t. II. . p. 23.

entouré des mêmes emblèmes, comme on le voit sur le petit denier à la légende *Laurebi* (1).

Le denier que M. de Wisme nous a communiqué est celui figuré au n° 37bis de la pl. III de M. Hermand, et dont nous aurions déjà dû parler, dans notre premier article, si le mauvais état de l'exemplaire gravé par l'auteur que nous venons de citer, ne nous eût inspiré quelque doute sur l'exactitude de sa reproduction (2). Il porte :

Av. Deux lis aboutés entre astre et lune, dans un grènetis entouré de quatre annelets.

Rev. ✠ FAVREBI. Croix dans un grènetis et cantonnée de deux croissants et de deux globules à tiges. —
Ar. Poids 0,40 (3).

Cette monnaie confirme, comme nous le disions tantôt, notre opinion concernant le denier au nom du monétaire *Faurebi* et marqué d'un seul lis entre astre et lune (4). En effet, si les deniers au nom du monétaire Simon et empreints de deux lis aboutés entre astre et lune sortent de l'atelier d'Amiens, ainsi que nous l'avons fait voir dans notre premier article, il est certain que ces mêmes emblèmes et signes qui se trouvent sur les deniers empreints du nom de

(1) *Revue de la numismatique belge*, 3^e série, t. II, p. 23.

Ce denier, figuré sous le n° 37ter, dans l'ouvrage de M. HERMAND, *Histoire monétaire de l'Artois*, porte *Laurebi*; des exemplaires mieux conservés présentent *Faurebi*. Voy. au surplus VAN HENDE, *Numismat. lilloise*, pl. IV, n° 72.

(2) Notre doute n'a été confirmé que pour la légende *Laurebi*, qu'il faut lire *Faurebi*.

(3) HERMAND, n° 37bis, avec *Laurebi*.

(4) *Ibid.*, n° 37ter.

Faurebi, appartiennent au même atelier ; par conséquent ceux-ci ne peuvent être contestés à la ville d'Amiens. Il s'en suit naturellement que les deniers de *Faurebi*, à deux lis ou à un lis, sont de cette ville ; en un mot, que les numéros 37bis et 37ter, des planches de M. Hermand sont des monnaies amiénoises.

Le second denier, qui nous a été communiqué par M. de Wisme, est encore empreint des mêmes emblèmes et doit par conséquent être attribué encore à Amiens. Celui-ci porte :



Av. Deux lis aboutés entre astre et lune, dans un grènetis entouré de quatre annelets.

Rev. ✠ CHIRIBI (Chérubin?). Croix dans un grènetis, et cantonnée de deux annelets et de deux globules à tiges.

Ar. Usé, poids 0,30.

Voilà un nom de plus à ajouter à la liste des monétaires d'Amiens, dont nous connaissions déjà, par les chartes et les monnaies, ceux d'Isias (¹), de Simon, de Faurebi et d'Alard (²) ; nous pouvons donc y ajouter celui de Chérubin.

(¹) La légende *Isiamuntei*, inscrite sur des deniers de billon avec *Pax*, et dont on a cherché vainement la signification, désigne le nom d'un monétaire comme ceux de Simon, Faurebi et Chiribi, et doit être lue : *Isia(s)mun(e)tei(r)*, *Isias monétaire* ou *monetarius*. Ces deniers, qui appartiennent apparemment au commencement du XII^e siècle, seraient donc les plus anciens connus au nom d'un monétaire.

(²) Dans les chartes il est désigné sous le nom d'*Oilardus monetarius*. Serait-ce celui qui est indiqué sur une monnaie d'Amiens, dont la

Un autre numismate, M. Boddaert, de Deynze, nous a communiqué, avec une générosité, dont nous lui témoignons ici notre reconnaissance, le dessin d'un denier unique, qu'il possède, et dont il a bien voulu nous permettre la publication. Nous donnons ici la description de ce précieux monument numismatique :



Av. Dans le champ : R, entre deux annelets, l'un au-dessus, l'autre au-dessous, et accosté de lune et astre.

Rev. SIMON. Croix dans un grènetis, et cantonnée de deux perles et de deux globules à tiges. Ar. Poids. 0,40.

Le type, le poids, le module, le faire, enfin tout l'aspect de cette monnaie présente, avec les petits deniers d'argent de Simon, Faurebi et Chiribi, un air de famille et de parenté qu'il est impossible de nier. Il n'y a, entre eux, d'autre différence que celle du signe ou de l'emblème dont ils sont empreints : ceux de Simon, de Faurebi et de Chérubin offrent des lis ou les lettres ME; le denier de M. Boddaert présente un R, dont nous tâcherons de découvrir la signification. Nous allons, à cet effet, examiner deux deniers de billon, qui sont d'un secours puissant pour déterminer le petit denier au R.

légende est lue ordinairement : † LIPLLOA et † LDILLLOA et dont à la rigueur on pourrait faire oOA + LDILL en commençant la lecture par l'annelet? Nous n'osons rien affirmer à ce sujet.

Le premier de ces deniers, publié par M. Poey d'Avant (1), porte, outre le nom du prince qui le fit frapper, la légende : *Simon me fecit*; dans le champ se trouve *Crespi*, nom de l'atelier où il fut fabriqué. M. Poey d'Avant le donne à Matthieu d'Alsace, attribution contestée récemment par M. Ernest d'Acy, qui le restitue, avec raison, à Matthieu III de Beaumont, sire de Valois et époux d'Éléonore de Vermandois (1184-1192) (2).

M. d'Acy vient, en outre, de faire connaître un autre denier également de billon, frappé par Philippe d'Alsace, en qualité de mari d'Élisabeth de Valois et de comte de Valois (1167-1184). Celui-ci, dont le précédent n'est que la copie, porte *Simon fecit* (*me supprimé*) et dans le champ : *Crespi*.

Il est donc avéré, par ces monnaies et par celles dont nous avons donné la description dans notre premier article, que Simon se plaisait à inscrire, dans le champ de ses monnaies, le nom ou l'initiale du nom des localités où il les fabriquait. C'était du reste un type spécial à la Picardie, et dont plusieurs exemples nous sont fournis sur des monnaies frappées, pendant la seconde moitié du XII^e siècle, par les seigneurs de ce pays.

C'est, ensuite de l'emploi de ce type que les monnaies de billon frappées à Crépy par Simon portent, dans leur champ, le nom de cette ville en toutes lettres; c'est encore,

(1) *Description des monnaies seigneuriales* de son cabinet, p. 466.

(2) *Revue num. franç.*, 1858, p. 82. Les raisons y alléguées par M. d'Acy, nous paraissent décisives, Matthieu d'Alsace n'ayant pas possédé le Valois, qui appartenait, pendant son vivant, à son frère. Matthieu III a continué de porter le titre de comte de Valois jusqu'en 1192 (*Voy. la Revue franç.*, p. 81.)

comme conséquence du même type, que celles frappées par le même monétaire à Amiens, portent un A (l'initiale d'Amiens), accosté de deux croissants ou de deux lis, emblèmes de la glorification et de l'illustration (1). Philippe d'Alsace lui-même (1168-1180) inscrivit, sur ses deniers d'argent frappés à Arras, l'initiale de cette ville, et son frère, Matthieu d'Alsace, comte de Boulogne (1160-1175), ou, selon d'autres, Matthieu II, de Boulogne (1173-1180), imita le type d'Amiens (1). Aurions-nous donc tort de supposer que le denier de Simon à la lettre R et contemporain de ceux dont nous venons de faire la nomenclature, indique, par cette lettre, le nom de l'atelier monétaire dans lequel il fut fabriqué? Serions-nous pris à défaut si nous supposons que la lettre R, inscrite sur ce denier, indique, comme la lettre A sur ceux d'Amiens et d'Arras, l'initiale de la localité dans laquelle Simon l'a forgé? Comme cette monnaie est frappée selon le système flamand ou artésien, il faut nécessairement admettre aussi qu'elle l'a été dans un endroit où il fut enfin adopté. Or, nous l'avons déjà fait voir, dans notre premier article, Philippe d'Alsace réforma le système monétaire d'Amiens et y introduisit les deniers flamands, fabriqués au nom du monétaire Simon. Nous devons donc rechercher la localité à l'initiale R dans

(1) Les lettres ME, inscrites dans le champ du petit denier au nom de Simon, indiquent peut-être aussi celui d'une localité.

(2) Les auteurs qui se sont occupés de la succession de l'Amiénois, ne sont point d'accord sur l'époque où ce comté échut à Philippe d'Alsace. Selon du Cange — et c'est là, nous paraît-il, la seule opinion admissible, — il fut mis en possession de ce pays par suite de son mariage, en 1153, avec Isabelle de Valois et de Vermandois.

l'Amiénois ou au moins dans ses environs, là où Philippe d'Alsace a pu faire pénétrer le denier au poids flamand.

Ouvrons, à cet effet, la chronique de Gilbert de Mons, pour y consulter le dénombrement qu'il donne du Vermandois. Il y cite Saint-Quentin, Richemont, Repis, Roclis, Péronne, Athies, Chepi, Roye, Chauni, Torote, Choisi, Rissuns, Lacheries, Montdidier, le comté d'Amiens, Belcasne, la suzeraineté de Guise et Leschières, de Belvoir et Goui, de Ham, de Nesle, de Brai, d'Encre, de Marchais, de Vileir, surnommé Lierenos, de Hangest, de Pierrepont, de Rônai, de Moreuil, de Pequigni, de Breteuil, de Bulles, de Poix, de Milli, de Marle et Vervins (1). Ne perdons pas de vue que, dans cette nomenclature, l'Amiénois, quoique formant un comté particulier, est compris dans le Vermandois, et que Roye paraît avoir fait partie du comté d'Amiens (2). La ville de Roye n'est-elle pas celle dont l'initiale figure sur le denier de M. Boddaert? Elle est près d'Amiens, ville dont l'initiale est gravée absolument et de la même manière sur les monnaies de Simon; elle n'est pas éloignée d'Arras, dont l'initiale est également empreinte sur les deniers de Philippe d'Alsace; elle est voisine de Péronne, dont l'initiale figure encore aujourd'hui, sous une forme héraldique bien entendu, dans les armoiries de cette ville. Simon, du reste, travaillait dans le Valois, le Vermandois et l'Amiénois; nous ne devons donc point sortir de ces pays pour découvrir la localité désignée par la lettre R, sur le denier du monétaire Simon.

(1) *Chronica Gisleberti*, édit. du marquis de Chasteler, p. 63.

(2) *Voy. la carte de Spruner. Hist. — Geogr. Hand-Atlas.*

Pourquoi, nous demandera-t-on, pourquoi ne pas chercher cette localité en Flandre? La question ainsi posée, se réduit à celle de savoir si Simon a frappé monnaie dans ce comté? Nous n'hésitons pas à déclarer que s'il nous est permis de nous prononcer, à ce sujet, en nous étayant sur les monnaies de Simon connues jusqu'à ce jour, nous devons répondre négativement à cette demande. Aucune monnaie de la Flandre ne nous permet de supposer que les noms des ateliers monétaires de ce comté ou leurs initiales ont été inscrits dans les champs des deniers flamands.

Le comté d'Artois, voisin de l'Amiénois, du Valois et du Vermandois, avait adopté, il est vrai, ce type, par suite de l'influence de celui de la Picardie; mais il est entièrement étranger à la Flandre. Il appartient, comme nous le disions plus haut, aux seigneurs de la Picardie, qui l'employèrent pendant la seconde moitié du XII^e siècle, et se propagea jusque dans l'Artois, qui sont ses dernières limites vers le nord.

Simon travaillait donc, dans l'Amiénois, le Valois et le Vermandois, pour le compte de Philippe d'Alsace; mais lorsque, par suite de la mort de son épouse et des intrigues d'Éléonore de Vermandois et du roi de France, il est forcé d'abandonner ces pays, en 1184, que fait Simon? Suit-il la fortune de Philippe, son ancien seigneur? Non: il suit celle de ses nouveaux maîtres; il reste dans le pays qu'il habitait du vivant d'Isabelle de Valois; il se met au service d'Éléonore de Vermandois, l'ennemie de son ancien maître, et frappe monnaie au nom de son mari, au nom de Matthieu III de Beaumont (1184-1192), et qui plus est, il

lui donne, sur ses deniers, le titre de comte de Flandre, usurpation ou supercherie, dont Simon ne se serait pas rendu l'instrument si réellement il était au service de la Flandre. S'il en avait été ainsi, aurait-il quitté ce pays pour se mettre à la solde d'une petite princesse, devenue la très-humble et très-dévouée vassale de Philippe Auguste? Simon aurait-il abandonné un pays riche et grand, où existaient de nombreux ateliers monétaires pour se caser dans un petit atelier, dont le roi de France devait bientôt s'emparer, et dont il s'empara effectivement au détriment des deux parties? Ce n'est pas à supposer. Serait-il accouru du fond de la Flandre, si tant est qu'il y ait travaillé, pour avoir le plaisir d'abandonner un seigneur riche et puissant, et se créer une position très-précaire dans l'atelier de Crépy? Cette thèse est, nous semble-t-il, encore moins admissible.

Nous concluons donc, de l'ensemble de tous ces faits, que Simon a travaillé pour le compte de Philippe d'Alsace, dans les pays qu'il possédait du chef de sa femme, jusqu'au moment où ils lui furent enlevés en 1184, et qu'il a continué à y frapper monnaie pour le compte de ses successeurs. Nous en concluons également que, jusqu'ici, rien ne nous autorise à supposer qu'il ait été employé dans la Flandre.

Une dernière question encore à examiner est celle de savoir, si toutes les monnaies au nom du monétaire Simon, et dont nous avons fait mention tant dans notre premier article que dans celui-ci, ont été frappées par le même personnage. N'y a-t-il pas eu deux, trois ou même un plus grand nombre de monétaires de ce nom? Il est difficile,

pour ne pas dire impossible, de répondre affirmativement ou négativement à cette question. Tout ce que nous pouvons, c'est démontrer que toutes les monnaies connues jusqu'ici et empreintes du nom de Simon, sont de la même époque, et qui plus est, contemporaines de Philippe d'Alsace. Si nous parvenons à démontrer cette thèse, peu nous importe qu'il y ait eu un ou plusieurs monétaires du nom de Simon. Le point essentiel, pour nous, est de pouvoir constater qu'aucun personnage de ce nom n'a travaillé dans le comté de Flandre.

Personne, nous nous plaisons à le croire, ne contestera, à Philippe d'Alsace, les deniers de billon à la légende *Philippus comes*, réunie au nom du monétaire Simon, soit qu'ils appartiennent à l'atelier d'Amiens, soit à celui de Crépy.

Quant au denier de billon au nom de Simon, que M. d'Acy vient de restituer à Mathieu de Beaumont, sire de Valois (1184-1192), il est, comme on le voit par les dates du règne de ce prince, contemporain de Philippe d'Alsace. Reste donc encore à examiner les petits deniers d'argent, au nom de Simon et empreints, dans le champ de leurs avers, ou de deux lis aboutés, ou des lettres ME, ou de la lettre R.

Leurs caractères généraux sont : à l'avers, le double grènetis dans lequel est inscrit l'emblème communal ou les lettres ME et R; ce double grènetis est séparé par quatre annelets. Au revers, encore un double grènetis, dans lequel est inscrit une croix légèrement pattée et cantonnée de deux globules à tiges, et de deux croissants à tiges ou de deux annelets toujours à tiges; la légende y sépare les deux grènetis.

Ces caractères, nous les voyons reproduits sur les petits deniers de Philippe d'Alsace, frappés à Amiens, à Arras, à Gand et à Ypres (1). Là aussi apparaît un double grènetis à l'avvers comme au revers; là aussi les deux grènetis sont séparés par des annelets, qui y sont alternés, il est vrai, par des étoiles; là aussi il y a une croix légèrement pattée, inscrite dans un grènetis et cantonnée d'ornements semblables à ceux dont sont ornés les croix des deniers de Simon. Ainsi, sous le rapport du type, il y a similitude complète, identité évidente, et par conséquent même âge. Leur module est également le même, et ils ont le même poids. Nous ne doutons donc point que les petits deniers au nom de Simon ne soient contemporains de Philippe d'Alsace.

CH. PIOT.

(1) Voy. GAILLARD, nos 24, 25, 26, 27, 42, 110 à 112.

QUELQUES RÉFLEXIONS

A PROPOS

DE QUATRE MONNAIES FLAMANDES.

Dans la séance de la Société de la numismatique belge, tenue le 13 juin dernier, nous avons énoncé sommairement notre opinion touchant quatre monnaies flamandes, déjà publiées depuis longtemps, mais qui ne semblent pas suffisamment expliquées.

Nous croyons devoir développer notre manière de voir, à leur sujet, afin de mieux faire comprendre les motifs sur lesquels nous basons notre explication.

Les monnaies, dont nous entendons parler, sont figurées dans l'ouvrage de M. Gaillard, sous les numéros 128, 129, 181 et 182. Nous en donnons ici la description :

1. *Av.* Guerrier debout tenant un écu à un lion et à la bordure engrêlée.

Rev. Croix losangée, cantonnée de : R — O — B —
Π. — Ar.

GAILLARD, n° 182.

2. *Av.* ✱ ΜΟΝΕΤΑ : ΟΕΡΕΜΟΝΟΨ. Lion dans un champ à la bordure engrêlée.

Rev. ROBΨ — F*(ilius)* : CO — Π : F — ΛΠΟ. Croix pattée, cantonnée de douze globules et coupant la légende. — Ar.

GAILLARD, n° 181.

3. *Av.* Écu au lion; au-dessus I et aux deux côtés II.
Rev. Croix fleurdelisée, cantonnée de I — P — R —
E. — Ar.; poids 0,35.

GAILLARD, n° 428.

4. *Av.* Écu id. à côté EI — LP ou FI — LP.
Rev. Comme le précédent. — Ar.; poids 0,40.

LELEWEL, pl. XX, fig. 55.

Revue de la numismatique belge, 1^{re} série,
t. IV, pl. X, fig. 68.

GAILLARD, n° 429.

Ces quatre monnaies nous semblent frappées, comme nous tâcherons de le faire voir, par les gouverneurs de la Flandre, qui, sous le règne de Gui de Dampierre, exercèrent l'autorité dans ce pays. Mais, au préalable, disons quelques mots au sujet de ces gouverneurs, afin de préciser les dates vers lesquelles ils commencèrent et cessèrent leurs fonctions.

Gui, comte de Flandre, ayant été retenu prisonnier par le roi de France, du 20 septembre 1294 jusqu'en mars de l'année suivante, son fils Robert, sire de Termonde, dut administrer le comté; après sa mise en liberté, il lui en remit de nouveau l'administration, le 3 novembre 1299. Lui-même, fatigué des déboires qu'il avait essuyés pendant tout son règne, se retira au château de Rupelmonde.

Lorsque Philippe le Bel retint encore en captivité, le 8 mai 1300, Gui et son fils Robert, les fonctions de celui-ci cessèrent de fait, mais elles continuèrent de droit jusqu'en juillet 1302, époque vers laquelle Jean de Flandre, comte de Namur, et l'aîné des enfants du second lit de Gui, en

fut investi à son tour. Il les remit, en juin 1505, à son frère consanguin, Philippe, comte de Thiette, second fils du premier lit de Gui. Celui-ci gouverna la Flandre jusqu'à l'année suivante. Guillaume de Juliers, petit-fils de Gui, exerça également les mêmes fonctions.

Les gouverneurs de la Flandre ont frappé monnaie en cette qualité, comme l'a démontré M. Serrure père, qui a restitué à Philippe, comte de Thiette, le gros tournois, à la légende *Philippus filius comitis Flandriæ*, monnaie sur l'attribution de laquelle les numismates n'avaient pu se fixer jusqu'alors (1). M. Chalon a donné, à Guillaume de Juliers et à Jean de Namur, les gros tournois frappés par eux à Termonde (2).

Il est donc prouvé, par ces monnaies, que des quatre gouverneurs de la Flandre, sous le règne de Gui, trois ont battu du numéraire. Le premier de ces quatre seigneurs, Robert de Béthune et sire de Termonde, n'aurait-il pas fait usage du même droit? N'aurait-il pas, comme ses successeurs, battu monnaie en vertu des fonctions qu'il exerçait? S'il n'en a pas frappé en cette qualité, pourquoi aurait-il seul fait exception, et pour quel motif ses successeurs se seraient-ils seuls arrogé ce droit?

Ces questions, nous nous les étions déjà faites lorsque nous examinâmes les deniers frappés à Termonde par Robert de Béthune, avant qu'il n'eût ceint la couronne comtale, à la mort de son père. Aussi fimes-nous toutes nos réserves au sujet de l'attribution essayée par M. Jonnaert,

(1) *Messager des sciences historiques*, 1840, p. 275.

(2) *Revue de la numismatique belge*, 2^e série, t. III, p. 160.

qui donna, à la seigneurie de Termonde, des monnaies frappées par Robert de Béthune, avant la mort de son père.

« Il est douteux, disions-nous, en 1850, que cette monnaie (le petit denier au type de Bruges et à la croix cantonnée de *Robt*) ait été frappée par Robert comme sire de Termonde (1). » Nous ne pouvions croire que le fils aîné du comte de Flandre, l'héritier présomptif de la couronne comtale, aurait osé contrefaire, dans sa seigneurie et pour son compte, un type qui appartenait à l'une des villes soumises à la domination de son père; nous ne pouvions admettre, quoique l'avarice de Robert nous fût bien connue, qu'il aurait pu donner un exemple si dangereux, dont d'autres auraient pu profiter, et se prévaloir dans la suite.

Nous pensions donc, comme nous le pensons encore aujourd'hui, que le petit denier au type de Bruges et au nom de Robert, fut frappé dans cette ville, et non à Termonde, comme on l'a supposé, sans motif plausible.

La qualité de sire de Termonde y est-elle inscrite? Non. Cependant, à cette époque, les seigneurs ne négligeaient guère leurs titres sur le numéraire. Le nom de la ville y est-il inscrit? Non. Le type de cette monnaie est-il dans les traditions de l'atelier de Termonde? Non. Porte-t-elle les armoiries de cette ville? Non; toujours non. Pourquoi donc supposer qu'elle est de cette seigneurie? Est-ce parce que le guerrier y tient un écu à un lion et à la bordure engrêlée, qui ne sont pas de Flandre, mais qui ne sont pas aussi de Termonde? Encore non. Aussi longtemps que Robert ne possédait pas ce comté, il ne pouvait, n'importe

(1) *Revue de la numismatique belge*, 4^{re} série, t. VI, p. 317.

à quel titre, se servir des armoiries de son père ; en sa qualité de gouverneur de la Flandre, il n'avait pas le droit de porter d'autres armoiries que les siennes, comme il est facile de s'en convaincre par le sceau, dont il se servait pendant tout le temps qu'il avait l'administration de la Flandre.

Outre ces motifs, il en est encore un autre que nous croyons devoir invoquer pour enlever ce denier à la seigneurie de Termonde : c'est la monnaie même que Robert fit dans cette ville, celle décrite au n° 2. Loin d'y porter le titre de sire de Termonde, comme il aurait dû le faire pour marquer son droit, il s'y intitule simplement de fils du comte, absolument et de la même manière que le font les autres administrateurs de la Flandre, sur leurs gros tournois, frappés à Alost, Gand et Ninove. Jean de Namur et Philippe de Thiette, y portent également les titres de fils du comte de Flandre. Donc à titres égaux, droits égaux ; conclusion tellement rigoureuse qu'elle ne souffre pas de contradiction.

Si cette monnaie pouvait être attribuée au sire de Termonde parce qu'elle a été battue dans cette ville, il s'ensuivrait nécessairement que les gros tournois y frappés par Jean de Namur et Guillaume de Juliers seraient également forgés par eux en qualité de sires de cette ville. Ce qui serait évidemment une erreur, puisque ni l'un ni l'autre n'a jamais eu cette seigneurie en sa possession et qu'ils n'y ont jamais formé la moindre prétention. Il s'ensuivrait aussi que les monnaies frappées par Philippe de Thiette, à Alost et par Jean de Namur dans la même ville, à Gand et à Ninove, seraient également seigneuriales et battues par

eux comme sires de ces endroits ; supposition également erronée et formellement contredite par l'histoire.

Si Robert avait voulu faire monnayer à Termonde, comme seigneur de cette localité, certes la qualification de fils du comte de Flandre était très-inutile sur son numéraire. Mais il est évident qu'il a voulu indiquer par là, de même que ses frères, qu'il exerçait ce droit comme fils du comte et non comme sire de Termonde, absolument et de la même manière qu'il prenait, dans ses actes, les titres d'*aisné fils de le comte de Flandres tenant le francq administration de le comté de Flandres*. Autrement la qualification de fils du comte était très-inutile, et il aurait pu fort bien s'en passer pour prendre celle de sire de Termonde, en vertu de laquelle on suppose qu'il aurait fabriqué son numéraire.

Mais, dit M. Gaillard, il devait estimer bien plus haut sa qualité de fils et héritier du comte de Flandre, que celle de sire de Termonde. Nous voulons bien admettre qu'il y attachait de l'importance, puisque ce fut à ce titre et à celui d'administrateur de la Flandre qu'il avait le droit de battre monnaie dans le comté ; mais la qualité de fils du comte de Flandre ne pouvait lui donner le droit de frapper des monnaies seigneuriales à Termonde.

Ainsi donc les partisans de l'opinion qui donne ces monnaies à la seigneurie de Termonde, et surtout feu M. Gaillard, qui en était le défenseur le plus fervent, n'ont aucun motif plausible à faire valoir. M. Gaillard disait bien que l'argument tiré de la légende et des armoiries n'a guère de valeur⁽¹⁾ ; mais il ne dit pas pourquoi, et qui plus est, il oublie

(1) P. 106.

que c'est précisément cette légende qui a, en partie, servi à déterminer, d'une manière positive, les gros tournois de Jean de Namur et de Philippe de Thiette. Il oublie que le guerrier est un type de Bruges et non de Termonde, et que, jusqu'à preuve contraire, toutes les monnaies à ce type appartiennent à la première de ces villes. Le seul argument que M. Gaillard invoque en faveur de son opinion, est celui qu'il tire du droit de battre monnaie que possédaient les sires de Termonde. Mais est-il démontré que les prédécesseurs immédiats de Robert, dans cette seigneurie, avaient fait usage de ce droit pendant le xiii^e siècle? Est-il démontré que ses successeurs y frappèrent monnaie? Est-il démontré qu'ils avaient adopté, pour type, celui de Bruges? Pourquoi donc supposer que Robert ait seul fait usage de ce droit, tandis que les monnaies qu'il y frappait réunissent toutes les conditions voulues pour les faire considérer comme appartenant aux gouverneurs de la Flandre?

En résumé donc, le petit denier au type de Bruges et à la légende *Robt* reste à Bruges; l'esterlin au lion appartient à l'atelier de Termonde; mais ces deux monnaies sont incontestablement du comté de la Flandre; désormais elles seront placées, nous n'en doutons point, à la tête de celles qui furent frappées, par les administrateurs du comté, pendant le règne de Gui de Dampierre.

Les numismates de la Flandre admettaient aussi généralement, que les monnaies battues par les administrateurs du comté, ne le furent que dans des ateliers de la Flandre impériale, et nullement dans la partie qui fut confisquée par le roi de France. Cette opinion ne nous paraît ni juste, ni fondée, ni même probable.

Les fils de Gui de Dampierre, qui étaient en guerre ouverte contre leur suzerain, qui se permettaient parfois de le battre, qui ne voulurent jamais reconnaître la validité de la confiscation de la Flandre, qui s'allièrent à des princes étrangers pour anéantir les forces de la France ; ces princes, disons-nous, auraient respecté la puissance du roi au point de ne pas frapper monnaie dans les pays qui relevaient de lui ? Les administrateurs qui n'avaient pas demandé au roi de France la permission de détruire son armée entière près de Courtrai, n'auraient pas osé faire lever un marteau dans la Flandre française pour y forger une monnaie ? Cette supposition nous paraît inadmissible. Elle est du reste, formellement contredite par le gros tournois de Jean de Namur frappé à Gand, ville située sur terre royale. Nous comprenons fort bien que, au moment où les armées du roi de France occupaient les villes de la Flandre française, les administrateurs aient été forcés de faire travailler à Alost, Ninove et Termonde, villes situées sur terre d'Empire ; mais lorsqu'ils rentrèrent dans la possession des villes situées sur terre royale, ils y frappèrent probablement monnaie comme ils l'avaient fait dans celles qui relevaient de l'Empire. Nous nous expliquons à ce sujet.

M. Gaillard a publié, dans son travail, le petit denier que nous avons décrit plus haut sous le n° 5, sans expliquer les cinq I qui entourent l'écu de l'avvers. Ne sont-ce pas les initiales de Jean de Namur ? N'est-ce pas là une monnaie qu'il a fait frapper à Ypres en qualité d'administrateur de la Flandre ? Après les exécutions sanglantes qui eurent lieu à Bruges, le 25 mai 1502, Ypres tomba au pouvoir des patriotes. Jean de Namur, lorsqu'il prit les rênes du gou-

vernement, peut donc avoir fait frapper, dans cette ville, le denier aux cinq I, dont le type est bien de son époque, comme le démontrent les trouvailles de Termonde et de Bruges (1). Supposer que ce sont les initiales d'Ypres (en latin *Ipra*, en flamand *Ipren*), ne nous semble guère possible en présence d'un autre denier, celui décrit ci-dessus sous le n° 4. Celui-ci porte, selon la lecture de M. Lelewel, FILP et selon celle de M. Gaillard, EILP. Cette légende n'a rien de commun avec les initiales d'Ypres: elle n'indique certainement pas le nom d'un monétaire, comme nous l'avions supposé antérieurement; elle n'est pas aussi de Philippe le Hardi, comme M. Lelewel le croyait. Vers la fin du xiii^e siècle et au commencement du suivant, les noms des monétaires avaient depuis longtemps disparu du numéraire, et cette monnaie, qui est évidemment contemporaine de celle aux cinq I, est trop ancienne pour la faire remonter jusqu'à Philippe le Hardi. Sous son règne les petits deniers déjà relégués du système flamand sous Robert de Béthune, comte de Flandre, ne purent plus y reparaitre dans la suite.

Il est donc plus probable que le petit denier à la légende FILP, appartient à Philippe, comte de Thiette, administrateur de la Flandre.

CH. PIOT.

(1) *Revue de la numismatique belge*, 4^{re} série, t. VI, p. 310.

MÉLANGES.

Il y a vingt-cinq ans, que l'illustre exilé polonais, Joachim Lelewel, vint chercher en Belgique l'hospitalité que la France n'osait plus lui donner.

Pendant ce quart de siècle, tout entier consacré à l'étude de l'histoire et de l'archéologie, il a enrichi sa nouvelle patrie de nombreux et impérissables monuments. Quelques numismates voulant, à l'occasion de cet anniversaire, lui donner un témoignage de leur affectueuse sympathie, ont fait exécuter une petite médaille dans le style et la forme de nos beaux jetons de la fin du xvii^e siècle.



La tête de Joachim Lelewel, réduction du superbe médaillon de David d'Angers, est d'une ressemblance frappante. Il a été fait de ce jeton commémoratif, six exemplaires d'or, vingt-cinq d'argent et cent de cuivre; après quoi les coins ont été brisés.

R. CH.

Monete dei Paleologi marchesi di Monferrato, pubblicate da Domenico Promis. Torino, stamperia reale MDCCCLVIII, in-4°, 59 pages et 7 planches gravées sur cuivre.

Depuis la publication, faite en 1841, de son grand et magnifique ouvrage sur les monnaies des princes de la maison royale de Savoie, M. le chevalier Promis a cherché à compléter son œuvre, en traitant successivement des autres monnaies frappées par des princes ou par des villes, dans le territoire actuel du Piémont. Deux mémoires ont déjà paru ; l'un, en 1852, intitulé : *Monete del Piemonte inedite o rare*, dans lequel l'auteur décrit des pièces auparavant inconnues de diverses villes du nord de l'Italie, Acqui, Alexandrie, Busca, Cortemiglia, Ceva, etc.

Le second, en 1853, *Monete della zecca d'Asti* est exclusivement consacré aux monnaies de la république d'Asti et des princes qui s'en sont emparés, successivement : Jean, marquis de Monferrat, Charles et Louis d'Orléans, Louis XII et François I^{er}, rois de France, Charles-Quint, et enfin Emmanuel Philibert de Savoie.

Le troisième mémoire dont nous avons donné le titre a pour objet de décrire les monnaies des marquis de Monferrat de la famille des Paléologues, depuis Théodore I^{er}, qui régna de 1505 à 1558, jusqu'au dernier descendant, mâle de cette famille, Jean Georges. Celui-ci mourut subitement, le 29 avril 1553, empoisonné, dit-on, par le mari de sa sœur, Frédéric Gonzague, duc de Mantoue, qui voulait assurer ainsi son droit d'héritier, en *nicotinisant* son beau-frère.

Charles-Quint s'empara d'abord du Monferrat, comme d'un fief de l'Empire, et y fit frapper monnaie en son nom.

Le duc de Savoie, le marquis de Saluce, et le duc de Mantoue, se disputèrent la succession ouverte de Jean Georges. Par une sentence du 3 novembre 1556, la chambre impériale l'adjugea au duc de Mantoue comme étant le plus proche héritier, du chef de sa femme, Marguerite Paléologue.

Les marquis de Monferrat ont imité sur leurs monnaies les types de divers autres souverains, depuis les doges de Venise jusqu'aux comtes de Hainaut. Le marquis Jean I^{er}, qui régna de 1558 à 1572, forgeait des cavaliers à l'épée dans le genre de ceux de notre Marguerite et de son petit-fils Jean d'Avesnes. L'imitation arrivait en Italie longtemps après que la mode de ce type était passée chez nous.

Il serait superflu de dire que le nouveau mémoire de M. le chevalier Promis ne laisse rien à désirer, tant sous le rapport de l'ouvrage en lui-même que pour l'exécution matérielle des planches; l'auteur a, depuis longtemps, fait ses preuves. Formons seulement le vœu qu'il lui soit permis de mettre la dernière main au grand monument qu'il a entrepris, en donnant les monnaies de Gènes, de la Sardaigne et des autres pays dont la réunion forme le royaume actuel du Piémont. Mais qui peut répondre du lendemain?

R. CH.

Numismatique lilloise ou Description des monnaies, médailles, méreaux, jetons, etc., de Lille. — Essai par ÉDOUARD VAN HENDE. Lille (1858), in-8°, 288 pages et 80 planches.

Ce que M. Van Hende appelle modestement un *Essai*, est en réalité un travail considérable, d'une grande étendue et formant une monographie tellement complète qu'il sera difficile d'y ajouter un supplément de quelque importance.

Après une introduction dans laquelle l'auteur passe en revue les collections numismatiques, assez peu nombreuses, du reste, qui ont existé ou qui existent encore à Lille, la Numismatique lilloise commence par les *monnaies*. Ce sont d'abord les petits deniers, au nombre de soixante-douze, et remplissant les quatre premières planches. M. Van Hende donne à Lille les petits deniers, ou mailles, au nom de Simon que cinq ou six villes se disputent. Sans entrer dans le fond de cette discussion, qui, paraît-il, n'est pas près de finir, nous croyons devoir prévenir l'auteur que son attribution pourrait bien lui faire avoir *maille à partir* avec notre collègue et ami M. Piot, qui a de bonnes raisons pour ne pas abandonner ainsi le drapeau qu'il a levé.

Au reste, ces luttes à armes courtoises et à fer émoussé ne sont qu'un stimulant utile qui profite à la science et qui donne un certain intérêt dramatique — s'il est permis d'employer ce mot — à des matières un peu trop séricuses et trop sèches de leur nature.

Après les petits deniers, c'est-à-dire à partir du règne de Marguerite, l'atelier monétaire de Lille resta fermé, jusqu'en 1685, que Louis XIV y établit un hôtel des monnaies.

On sait que cet hôtel des monnaies, l'un des plus actifs et des plus considérables de la France, fut supprimé en 1846, et rétabli provisoirement en 1853, pour la frappe de la monnaie de cuivre. Vingt-neuf planches reproduisent toutes les monnaies frappées à Lille depuis Louis XIV jusqu'à présent.

La série des *jetons*, la plus riche et la plus nombreuse, remplit vingt-huit planches, et n'offre pas moins de deux cent soixante-huit pièces. Puis viennent les *médailles* proprement dites au nombre de cinquante.

Les *méreaux et pièces diverses* forment la quatrième et dernière partie. L'auteur a groupé, sous cette rubrique, les méreaux, quelques jetons véritables comme celui de l'abbaye de Cysoing (n° 582), et ces nombreuses et affreuses médailles de pèlerinage, ces plombs informes dont souvent il est impossible de deviner l'usage ni l'origine.

Les planches de M. Van Hende ont été exécutées à la plume par un procédé autographique. Ce procédé, quels que soient le talent de l'artiste et le soin qu'il emploie, ne vaudra jamais la gravure. Mais ne nous montrent pas trop sévère. Si les quatre-vingts planches de la Numismatique lilloise eussent été gravées sur cuivre ou même sur pierre, le prix du volume eût dû être doublé. Cette considération a bien aussi sa valeur.

R. CH.

M. le comte Maurin Nahuys, d'Utrecht, vient de faire paraître, en un magnifique volume in-4°, son *Histoire numismatique du royaume de Hollande*. Cet ouvrage est

une monographie fort complète et fort soignée des monnaies, médailles, méreaux et décorations, faits en Hollande ou pour la Hollande, sous le règne éphémère de Louis Bonaparte. On sait que l'académie royale d'Amsterdam a résolu de poursuivre l'histoire métallique de Van Loon jusqu'à la chute de la république batave. L'ouvrage de M. Nahuys viendra naturellement se placer à la suite de cette grande publication, en attendant d'être complété lui-même par l'histoire numismatique du règne de Guillaume I^{er}, que nous a promise M. Guioth.

Le royaume du grand connétable de l'empire fut plutôt une préfecture française, qu'une souveraineté nationale. C'est, sans doute, cette considération qui a engagé l'auteur à donner son ouvrage en français.

Au reste, nous nous garderons bien de lui en faire un reproche, puisqu'il l'a rendu, par cela même, accessible à un plus grand nombre de lecteurs.

R. CH.

Description des médailles grecques et latines du musée de la ville de Toulouse, précédée d'une introduction à l'étude des médailles antiques, par CASIMIR ROUMEGUÈRE, à Toulouse, chez l'auteur, 1858, in-12, 211 pages.

M. Casimir Roumeguère, qui, jeune encore, est déjà un savant distingué, vient de publier un livre important pour la ville de Toulouse, c'est la description complète et raisonnée de la belle collection de médailles antiques du musée

qui, jusqu'à ce jour, n'était connue que des savants spéciaux venus dans nos galeries publiques. Avant d'initier nos lecteurs aux principales divisions de l'intéressant ouvrage que nous venons de parcourir, nous devons féliciter l'auteur d'une œuvre qui complète maintenant l'inventaire de nos richesses artistiques et archéologiques locales. La publication de M. Roumeguère sort encore, par sa forme et par son but, des publications ordinaires. Un travail de cette nature ne peut pas être une œuvre de spéculation, car elle s'adresse à un nombre limité de lecteurs, et le désir seul de faire une chose utile paraît avoir inspiré son auteur.

La notice particulière, qui ouvre le livre, révèle, par des détails de localité, l'origine de la collection numismatique, son développement, son classement et son état numérique. Formée, dans le principe, par le président de Caulet, ami de Rollin, elle passa dans les mains du savant Martin de Saint-Amans, en 1740, et fut successivement augmentée par le célèbre Lefranc de Pompignan; le grand numismate Beauvais; par de Boze, garde du cabinet du roi; par Pellerin, auteur du bel ouvrage sur les médailles des peuples, des villes et des rois; par les Venuti, les Cary, etc. Ce fut à l'époque où M. Moquin-Tandon, ancien directeur du Jardin-des-Plantes, présidait l'Académie des sciences, que la collection des médailles de l'Académie fut offerte à la ville pour être exposée aux regards du public dans le musée de Toulouse. Cette heureuse pensée de M. le professeur Moquin-Tandon doit compter au nombre des services qu'il a rendus à la ville de Toulouse.

L'introduction à l'étude des médailles antiques, qui fait suite à ce chapitre, constitue un traité fort intéressant de la

science numismatique, raconté avec simplicité, concision et sous forme de règles éprouvées. Encore là un amateur commençant peut, en bien s'en pénétrant, se passer d'autres livres, et un simple curieux être tenté de devenir amateur. Après avoir rappelé les *monnaies primitives des anciens*, M. Roumeguère fait connaître les *divisions monétaires*. Un chapitre distinct est consacré aux *monnaies consulaires*; un autre aux *médaillles impériales*, distinguées par des appréciations, des critiques, et des instructions touchant le *métal* et la *classification du format*; enfin, par une étude sur les *médaillles des colonies grecques et romaines*. Les *légendes* et les *inscriptions* qui expliquent les types ont aussi leurs règles, et les observations de l'auteur sur ce point important sont neuves et pleines de justesse. Comme conséquence ou détail du chapitre précédent, les *abréviations* ont aussi une part suffisante de discussion. Les *signes particuliers sur les médaillles* qui ont fourni matière à des opinions diverses quoique également recommandables, sont aussi traités dans ce livre. L'auteur qui a déjà (¹) publié une dissertation fort lumineuse sur ce sujet intéressant, était à l'aise dans ses appréciations, d'ailleurs très-ingénieuses.

Les *dates sur les médaillles*, la *fabrication* en général et la *restitution* de certaines pièces sont aussi discutées au point de vue le plus rationnel. Le chapitre consacré aux *médaillles fausses*, soit antiques, soit modernes, n'est pas moins remarquable, et la lecture en sera assurément instructive pour les amateurs novices; l'auteur indique avec une précision frappante tous les points de repère capables de montrer à l'ama-

(¹) Voy. *Revue de Toulouse*, numéro de juin 1858.

teur les ruses des faussaires. Après avoir lu quelquefois, car ce chapitre doit être relu et médité, le lecteur aura acquis l'instinct du vrai qui est le flambeau de l'antiquaire. Une *Revue critique et raisonnée des principaux ouvrages de numismatique*, clôture la partie introductive et précède la portion capitale de l'ouvrage : les *Descriptions des médailles du musée*, divisées en médailles des peuples, des villes, des rois et des colonies grecques et latines ; médailles consulaires et impériales. L'ensemble de ces descriptions forme un plan de classification rendu complet par la mention de plusieurs pièces importantes qui manquent dans la collection de la ville de Toulouse. Cette mention est heureuse, puisqu'elle pose les jalons du *désiderata* de notre musée, déjà communiqué aux amateurs et aux antiquaires. Je signalerai encore un complément important, donné par l'auteur à son ouvrage, c'est la fixation de la valeur commerciale que la rareté ou la fréquence des découvertes a attribuée aux médailles antiques dans le cercle des amateurs marchands.

La science numismatique doit entrer dans une éducation complète ; car elle a des rapports avec toutes les autres sciences. Successivement guidée par les travaux des érudits de notre époque, elle s'est dépouillée du seul aspect de curiosité, de trafic et de charlatanisme qu'elle offrit longtemps, et elle prête aujourd'hui, la chose est bien reconnue, un appui utile aux lettres et aux arts. La série des médailles grecques nous montre toute la mythologie ; les dieux d'Homère tels que le poète les avait classés dans l'Olympe. La série romaine est aussi historique et poétique tout à la fois ; celle de chaque peuple offre un caractère particulier différent comme les peuples entre eux.

L'artiste, le peintre, le graveur, l'architecte retrouveront dans les médailles la trace de l'art naissant, et, à une autre époque, ce degré de perfection que les modernes n'ont pu encore atteindre, et, enfin, plus tard, les traces manifestes de la décadence de l'art du dessin. Ils réuniront des médailles, offrant des édifices, des temples, des ponts, des cirques, des ports, des phares, des arcs de triomphe, des colonnes monumentales, etc., etc.; tout un recueil de l'architecture antique; enfin, des portraits que le marbre n'a pas toujours conservés. Les meubles, les armes et les instruments des anciens apparaissent encore sur les médailles; les naturalistes grouperont une série, comme Millin l'a fait des animaux et des végétaux que les anciens employaient dans les cérémonies du culte. Les géographes, les mathématiciens, les astronomes, pourront étendre leurs investigations à ces débris de l'antiquité et lire sur les médailles les noms de lieux contestés ou réputés imaginaires, les dates, les titres de valeur, et les poids, les révolutions des cieux et l'apparition des phénomènes célestes. Les économistes, les philosophes pourront puiser dans l'étude de ces petits chefs-d'œuvre les preuves de la prospérité ou de la décadence des mœurs ou du commerce des anciens; de l'asservissement ou de la liberté des peuples.

En se familiarisant avec les objets qu'embrasse une science, en les voyant souvent et pour ainsi dire sans dessein, ils forment peu à peu des impressions durables qui, bientôt, se lient dans notre esprit par des rapports fixes, invariables; de là nous nous élevons à des vues plus générales par lesquelles nous pouvons embrasser à la fois plusieurs objets différents; c'est alors que l'on est en état

d'étudier avec ordre, de réfléchir avec fruit et de se frayer des routes pour arriver à des découvertes utiles. Ces conseils de Buffon, pour l'histoire naturelle, sont applicables à la numismatique. Cette conviction d'une part et nos appréciations pour une étude qui nous est chère, seront, nous l'espérons, bien accueillies par le lecteur. En félicitant M. Roumégère, au sujet de son nouveau travail, nous réclamerons contre sa modestie, qui ne lui a pas permis sans doute de citer les matériaux de sa belle collection numismatique, d'autant plus intéressante pour ces contrées qu'elle provient en grande partie des fouilles locales faites par lui ou sous ses yeux. Avant de sonder aussi fructueusement qu'il l'a fait depuis, le sol de l'ancienne nécropole de Vieille-Toulouse, M. Roumégère étant chef du cabinet de M. le préfet de Tarn-et-Garonne et conservateur des archives départementales, avait retiré plus de dix mille médailles des ruines de la ville romaine de Cos, parmi lesquelles nous avons eu souvent l'occasion de remarquer des monuments inédits et du plus haut intérêt historique. S'il devait consacrer à sa collection un travail spécial, nous formons le vœu qu'il en diffère la publication le moins possible ; les curieux et les savants y gagneront, car nous aurons alors le répertoire complet des richesses numismatiques toulousaines.

F. FURNALÈS,

Médecin, antiquaire, professeur d'anatomie à l'École des Arts
et des Sciences industrielles à Toulouse.

On trouve, dans la *Revue de Toulouse*, livraison du 16 juin 1858, un article de M. Casimir Roumeguère, intitulé : *Essai d'interprétation des contremarques existantes sur des médailles romaines trouvées à Toulouse*. Les numismates sont peu d'accord entre eux sur l'explication de ces contremarques assez fréquentes sur les médailles romaines de bronze. Les uns prétendent qu'elles avaient pour but d'augmenter la valeur nominale des monnaies ; d'autres ne veulent voir dans les pièces contremarquées que de simples méreaux destinés à constater le droit à un salaire ou la présence à une réunion. Pellerin croit que ces signes étaient empreints sur les monnaies pour en légaliser le cours local dans des villes qui avaient conservé l'usage d'une monnaie particulière. C'est ainsi que la république de Berne, au siècle dernier, imprimait son ours sur les écus de six livres de France, pour en autoriser le cours dans son territoire.

Cette dernière opinion est celle que préfère M. Roumeguère ; ainsi, selon lui les lettres T I B, sur des médailles d'Auguste, ont été mises par la ville de Tiberias en Galilée. Les lettres D D, sur des colonides de Nîmes, par Dertosa (*Tortose*) ; N R, sur des bronzes de Néron, signifient *Neronias*, colonie qui n'a frappé que des impériales grecques, etc.

R. CH.

Note sur la découverte, à Toulouse, d'un vase de terre renfermant des médailles latines de l'empereur Probus, et description de ces médailles ; par M. C. ROUMEGUÈRE. (Extrait des mémoires de l'académie impériale de Toulouse), 16 pages in-8°.

Le trésor que M. Roumeguère découvrit, dans sa propriété, à environ deux mètres du sol, se composait de quatre cent quatre-vingt-dix-sept petits bronzes de Probus, sans aucune pièce d'un autre empereur. C'est un fait peut-être unique que l'exhumation d'un semblable dépôt. On ne se rendrait facilement compte de cette singularité qu'en supposant que les monnaies ont été enfouies immédiatement après leur fabrication et avant d'avoir circulé. Mais il faut renoncer à cette explication puisque le vase contenait des monnaies de six années différentes, c'est-à-dire de toute la durée du règne de Probus. Parmi les cent quatre-vingt-seize variétés que décrit M. Roumeguère, il signale surtout à l'attention des amateurs la pièce suivante :

— Tête radiée de Probus à gauche ; légende ordinaire.

Rev. Grappe de raisin avec deux feuilles et la légende F O R. H I L. S A L., que l'auteur propose de lire : *fortitudo, hilaritas, salus.*

L'introducteur de la vigne dans les Gaules constatait par cette devise les qualités salutaires du nouveau produit dont il enrichissait l'agriculture.

R. CH.

Les n^{os} 2 et 5 de la *Revue numismatique française* ont paru en une seule brochure de onze feuilles et dix planches. Ils contiennent les articles suivants :

1^o *Révision de la numismatique gauloise, deuxième lettre. Monnaies des Arvernes*, par M. Ch. Lenormant, avec une planche ;

2^o *Médailles inédites de l'Asie Mineure*, par M. W. H. Waddington, avec une planche ;

3^o *Notions générales sur la monnaie byzantine*, par M. J. Sabatier, avec cinq planches ;

Les éléments de ce mémoire ont été puisés dans le grand ouvrage que l'auteur publie en ce moment sur la numismatique romaine, byzantine et celtibérienne. Les monnaies qu'il décrit dans la *Revue* sont quelques perles détachées de son riche écriin.

4^o *Cent deniers de Pepin, de Carloman et de Charlemagne, découverts près d'Imphy en Nivernais*, par M. de Longpérier, avec trois planches ;

5^o *Bulletin bibliographique et chronique. Examen de l'ouvrage de M. Bigot, et découvertes de médailles romaines faites dans le département de la Manche, depuis un siècle et demi.*

R. CH.

L'intelligent et savant libraire hollandais, M. Frederick Muller, d'Amsterdam, donne comme appendice au journal le *Navorscher*, un catalogue mensuel de livres anciens à prix fixes. Le numéro de juillet 1858, exclusivement com-

posé d'ouvrages sur la numismatique, comprenait bon nombre de livres cotés à des prix beaucoup moins élevés qu'en Belgique. Nous croyons être utile aux amateurs en leur signalant ces Catalogues.

R. CH.

Le conseil provincial du Luxembourg a voté par acclamation la proposition et le projet de résolution qui affecte 3,000 francs pour la médaille à offrir à M. Tesch, ministre de la justice, et 10,000 francs pour les fêtes d'inauguration du chemin de fer.

Nous apprenons que M. Wiener a été chargé de l'exécution de la médaille qui portera d'un côté le buste du ministre entouré de l'inscription suivante : *A M. Victor Tesch, le Luxembourg reconnaissant.* — *Vote du conseil provincial, 15 juillet 1858*; de l'autre côté une locomotive, entourée de ces mots : *Inauguration du chemin de fer en MDCCCLVIII.*

(L'Étoile belge.)

Nous sommes heureux de pouvoir offrir aux abonnés de la Revue, le dessin de la belle médaille faite par M. Léopold Wiener, à l'occasion du mariage du jeune roi de Portugal. L'exécution de cette médaille avait été confiée par le gouvernement portugais à notre éminent artiste. (Voir pl. XVI.)

R. CH.

Notre honorable collaborateur, M. C. Penon, de Marseille (*), travaille à un grand ouvrage sur les médailles à monogrammes, romano-byzantines, lombardes, visigothes ou mérovingiennes. MM. les amateurs sont priés de lui communiquer les empreintes des pièces de cette catégorie qu'ils posséderaient et qui ne sont pas gravées dans les ouvrages du baron Marchant et du marquis de Lagoy.

R. CH.

La médaille de Sainte-Hélène et la médaille de Waterloo,
4 pages in-8° et une planche.

L'auteur de cette brochure, M. Cerbère, reproche à la *Revue numismatique belge* de s'occuper un peu trop des médailles *hottentotes*, *indoues* et *cochinchinoises*, et pas assez de ce qui se passe à côté d'elle, de la numismatique contemporaine. Nous pourrions répondre à cette inculpation, qui, du reste, n'est pas tout à fait juste, par ce dicton antique et solennel à l'usage des gens prudents, des *gens sérieux* : Le temps présent est l'arche du Seigneur, malheur à qui y touche ! Nous préférons dire la vérité. La raison d'être de la Revue n'est pas de *faire de l'actualité*, mais de traiter les diverses branches de la numismatique ancienne, voire même les monnaies hottentotes, si monnaies hottentotes il y a.

Maintenant nous allons donner en quelques mots, et pour apaiser M. Cerbère, la description de la médaille qui fait le sujet de sa brochure, et qui peut devenir, avec le

(*) Boulevard de Rome, 38.

temps, une curiosité très-recherchée, bien qu'elle ne coûte actuellement que 60 centimes.

Cette pièce, destinée à être portée à la boutonnière comme la médaille de Sainte-Hélène, — mais sans garantie du gouvernement, — figure, d'un côté, *la gloire militaire*, sous les traits d'un affreux mutilé qui rappelle le fameux invalide-à-la-tête-de-bois, avec la légende : *du dernier des chauvins voilà tout ce qui reste!* Et on comprend qu'il n'en reste pas grand'chose, un chapeau, une béquille, un œil, un bras, une jambe, des épauettes et une médaille de Sainte-Hélène.

WATERLOO fait naturellement le *revers de la médaille*, accompagné de l'interjection historique de Cambronne — un peu gazée, — que l'auteur de la pièce appelle une dernière parole, *ultima verba*. R. CH.

M. Constant Jehotte vient de terminer la médaille qu'il a consacrée, sur l'initiative prise par un grand nombre d'habitants de Liège, à la mémoire de M. Delfosse. La tête de cet honorable représentant est d'une ressemblance frappante et d'un modèle à la fois énergique et délicat, dit le *Journal de Liège*.

Le revers est nouveau et exécuté avec un goût parfait : la légende qui court autour de la médaille porte les mots prononcés par M. Delfosse, le 1^{er} mars 1848, alors que l'Europe entière était en ébullition : *La liberté pour parcourir le monde n'a plus besoin de passer en Belgique*. Dans le champ, au-dessus du perron de Liège, deux pierres, affectant la forme de tables de la loi, portent comme inscription le résumé de la biographie de l'ancien président de notre chambre des représentants. (L'Étoile belge.)

L'académie royale de Belgique a proposé la question suivante, pour le concours de l'année 1860 :

Quelles sont les localités des dix-sept provinces des Pays-Bas et du pays de Liège où l'on a frappé monnaie, depuis l'invasion des Franks jusqu'à l'émancipation des grands feudataires ?

Décrire ces diverses monnaies et en discuter l'attribution au besoin.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 600 francs. Les mémoires en réponse doivent être remis, avant le 1^{er} février 1860, à M. le secrétaire perpétuel.

R. CH.

MM. Mittler et fils, à Berlin, viennent de mettre au jour un supplément, rédigé par M. Cappe, au catalogue des monnaies des empereurs d'Allemagne. Il porte le même titre (*die Munzen der Deutschen Kaiser*, etc.) que les deux catalogues précédents, dont il forme le troisième volume. Celui-ci est accompagné de six planches.

Bon nombre de ces monnaies sont prises à des travaux numismatiques publiés en France et en Belgique; d'autres proviennent de découvertes nouvelles. L'auteur décrit, dans ce supplément, neuf cent dix-huit monnaies de plus.

CH. P.

Le cinquième volume des *Bulletins de la société historique et littéraire de Tournai*, qui vient de paraître, contient les dessins et la description de plusieurs jetons tournaisiens communiqués par M. le comte G. de Nédonchel, dans

diverses séances de la société, en 1856 et 1857. Les articles de M. de Nédonchel paraissent être détachés, par lui, d'un travail d'ensemble sur la numismatique de Tournai, qu'il se propose, dit-on, de publier prochainement, et que les numismates attendent avec impatience.

R. CH.

Le premier volume du grand ouvrage de M. P. O. Van der Chijs, contenant les monnaies des ducs de Brabant, est tout à fait épuisé. C'est un succès rare que de voir un ouvrage historique publié à grand nombre et dans une langue aussi peu répandue que le hollandais, enlevé complètement en quelques années. M. Van der Chijs doit trouver dans cet empressement que mettent ses compatriotes à se procurer ses livres, une récompense flatteuse de ses longs et pénibles travaux.

Le sixième volume, contenant les monnaies des comtes de Hollande, vient de paraître ; nous rendrons compte dans un prochain numéro de cette importante publication.

R. CH.

Quelques amateurs, *sans avoir vu la pièce*, ont élevé des doutes sur l'authenticité de la médaille du frère Rodolphe, que nous avons fait graver dans le numéro précédent de la Revue. Nous les engageons à se donner la peine d'examiner au moins la chose, avant de se prononcer. La médaille du frère Rodolphe appartient à M. Justin, qui se fera, sans doute, un plaisir de leur mettre sous les yeux la *pièce de conviction*.

R. CH.

Ermitage impérial. Cabinet numismatique. Collection Reichel. Saint-Petersbourg, impr. de F. Bellizard, 1858, in-8°, de 55 pages.

La collection Reichel est une des plus considérables que jamais particulier ait formée. M. de Reichel en avait publié le catalogue, de 1842 à 1850, en neuf volumes in-12; mais ce catalogue ne faisait connaître qu'environ vingt-cinq mille pièces. Depuis lors, les importantes acquisitions faites par le défunt, dans les dernières années de sa vie, avaient porté ce nombre à plus de quarante mille pièces, sans la suite des monnaies russes, cédée à l'Ermitage, en 1851.

L'acquisition de la collection entière, faite par l'empereur sur sa cassette privée, pour être déposée au musée de l'Ermitage, a été un véritable événement dans le monde numismatique. Elle a empêché la dispersion, à jamais regrettable, de ces admirables suites. Elle assure leur conservation indéfinie, et leur accès aux savants qui désirent y avoir recours. Car, dans aucun pays de l'Europe, on ne trouve sous ce rapport plus de libéralité et plus de facilités qu'en Russie.

La collection des monnaies de feu J. de Reichel, ajoutée à celle que l'Ermitage possédait déjà, donne à cette partie du cabinet une importance que peu de musées peuvent lui disputer aujourd'hui; elle porte le nombre de ses monnaies et médailles modernes à environ soixante mille.

L'administration de la première section de l'Ermitage, sous la direction de Son Excellence le conseiller d'État

actuel, M. de Gille, a entrepris le catalogue général de cette immense collection, dont bientôt une partie va paraître, comprenant les monnaies nationales russes et polonaises, au nombre de près de quinze mille.

En attendant, et pour mettre le public à même d'apprécier l'importance de l'acquisition faite par l'empereur, M. de Gille a publié la notice succincte, dont nous avons donné le titre, et qui énumère les pièces les plus rares et les plus précieuses dont se compose la collection.

R. CH.

M. le colonel de Bartholomaei a adressé récemment au cabinet numismatique de l'Ermitage divers envois de monnaies, dont les amateurs d'archéologie apprécieront toute l'importance.

1° Cent trente-deux monnaies en argent, dont cent vingt-trois des Khalifes Abbassides, provenant d'un dépôt trouvé enfoui en terre dans le district de Bortchalo (partie méridionale du gouvernement de Tiflis).

Les légendes de ces dirhems, frappés entre les années 270 à 334 de l'hégire (885 à 945 de l'ère chrétienne), embrassent un espace de soixante-quatre années musulmanes et font voir qu'ils appartiennent aux Khalifes Motamed, Motaded, Moktafi, Moktader, Kaher, Radhi, Mottaki et Mostakfi.

M. de Bartholomaei avait pris la peine de joindre à cet envoi un travail d'appréciation fort remarquable sur ces monnaies. Il démontre qu'elles ont dû être enfouies en

terre vers l'an 555 ou 556 de l'hégire, et que les pièces les plus récentes ont circulé en Géorgie jusqu'à la fin du x^e siècle de notre ère. Il sera rendu compte ailleurs d'une manière plus circonstanciée de cette trouvaille qui a doté le cabinet de l'Ermitage de la plus riche collection de dirhems des Khalifes, entre les deux dates signalées plus haut. Il suffira de dire ici, que plusieurs de ces monnaies portent les noms les plus rares des villes monétaires musulmanes, telles que Rafikeh, Antakiyah, Omman, ou des noms d'Émirs non encore signalés dans la numismatique, et des signes ou indices très-rares ou n'ayant pas été vus jusqu'à ce jour.

2^o Cent dix, puis (en dernier lieu) trente-trois monnaies, dont nous allons rendre compte.

La Géorgie, placée sur les confins indécis de l'Asie et de l'Europe, n'a jamais joui de son indépendance que par intervalles, et ses monarques n'ont frappé que durant de courts périodes des monnaies purement géorgiennes ou bilingues.

Les dynasties Arsacide et Sassanide poussèrent une de leurs branches sur le trône ibérien et apportèrent avec elles leur drachme et leur dirhem. Les Ommiades et les Abbasides firent aussi circuler dans l'Ibérie leur dirhem musulman; et chacun des envahisseurs de l'Asie occidentale consacra son droit de possession, en frappant à Tiflis des monnaies à son type. En tout cas, le commerce et les rapports de voisinage donnèrent un cours forcé aux monnaies de tous ces princes. Aussi n'est-il point rare de trouver enfouis dans le sol géorgien des dépôts considérables de monnaies des provenances les plus diverses.

Pour ceux qui envisagent la numismatique non comme un simple quoique noble délassement, mais au point de vue des données historiques, politiques et sociales qui en dérivent, il n'est pas sans intérêt de savoir, aussi exactement que possible, quelles espèces métalliques ont pu circuler dans un pays donné et en quelle quantité. L'histoire des découvertes de dépôts monétaires d'origine orientale, puis anglo-saxonne, tant en Russie que dans le reste de l'Europe, a jeté le plus grand jour sur le commerce et sur les relations internationales, aux x^e, xi^e et xii^e siècles.

C'est dans le but d'éclaircir ces problèmes, en tant qu'ils touchent aux provinces caucasiennes soumises au sceptre russe et spécialement à la Géorgie, que M. le colonel de Bartholomæi a réuni la seconde collection ci-dessus, où dix-sept dynasties et nationalités sont représentées par de beaux et quelques-unes par de rares échantillons.

Ce sont d'abord sept pièces grecques et de la Colchide, quelques Arsacides et un certain nombre de deniers d'Auguste, au revers de Caius et Lucius César, dont plusieurs de fabrique barbare. M. de Bartholomæi va jusqu'à affirmer qu'il en a été frappé dans l'Ibérie, et il vient même d'en envoyer un échantillon.

Puis viennent quelques Sassanides et bon nombre de byzantines, la plus grande partie de ces dernières en argent, au type d'Héraclius et de sa postérité, quelques-unes fort rares, par exemple des pièces de Constant II, avec ses fils Pogonat, Héraclius et Tibère, et un très-beau sou d'or de Constantin Monomaque, de l'espèce la moins connue, pesant 98 dolis.

Parmi les musulmanes anciennes, une Ommiade en

argent, de l'an 128 de l'hégire (745), sans lieu de frappe, est très-remarquable; puis une Abbasside de Maaden Bakhtinès, de l'an 194 (809).

Viennent ensuite vingt fragments de Chirwanchahs, depuis le XII^e siècle; neuf Atabeks de l'Aderbedjan; douze Houlaguïdes et Dehëlaïrides dont un frappé à Tiflis par un prince dont le nom *ne s'est pas encore rencontré* dans la liste de ceux connus historiquement, et reste à préciser; dix-sept Timourides et Qarakhoïounlous, entre autres plusieurs monnaies de Djihanchah, très-peu communes dans les collections; enfin un sequin du doge Carlo Ruzzini et, parmi sept monnaies purement géorgiennes, deux pièces d'argent, sans prix *comme uniques* et parfaitement conservées, frappées par Bagrat IV *Sévastos* et *Noëlissimos* (Nobilissime), au XI^e siècle. Ces deux dernières, dont personne jusqu'ici n'avait soupçonné l'existence, sont une découverte de M. de Bartholomaci.

Le rapport de ces faits ayant été mis sous les yeux de l'empereur, sa majesté a daigné ordonner d'en témoigner ses remerciements à M. le colonel de Bartholomaci, en l'engageant, autant que ses devoirs militaires le lui permettront, à continuer ses recherches au profit du cabinet de l'Ermitage.

(Extrait du *Journal de Saint-Petersbourg*, du 10 (22) décembre 1857, n^o 574).

Un nouvel envoi, de cent soixante-quinze monnaies, provenant de la Transcaucasie et notamment des contrées géorgiennes, est venu enrichir, à l'Ermitage impérial, la

vitrine consacrée temporairement à l'histoire numismatique de cette région.

Poursuivant avec persévérance l'heureuse idée, émise dans ce journal (numéro du 10 décembre 1857), notre correspondant a pu réunir dans cet envoi vingt dynasties ou nationalités différentes.

1.) Les Achéménides, représentés par une bonne *darique* en argent, pièce rare, trouvée en pleine Géorgie, du côté de Souram.

2.) Une de ces pièces dites de Colchide, ayant au revers une tête de bœuf et pouvant, à ce qu'il semble, expliquer convenablement le nom de « bétail » *khostangi*, donné aux valeurs métalliques trouvées dans une caverne par Pharnawâz, premier roi de Géorgie, 500 ans avant l'ère chrétienne. Chacun connaît la *pecunia* de Rome, les *tortues* d'Égine, les *hiboux* et les *vierges* d'Athènes, les *chevaux* de Corinthe, noms que portaient les pièces où ces types sont figurés. On sait d'ailleurs que le bœuf d'Ilori joue encore un grand rôle dans les traditions mingréliennes.

3.) Plusieurs deniers d'Auguste, dont un parfaitement conservé, aussi avec le bœuf au revers.

4.) Un Arsace XIV, Hyrodès, et non Orodès, suivant M. de Bartholomaei, qui possède la preuve de cette détermination.

5. 6.) Parmi les Byzantines, cinq sous d'or, dont un très-bel exemplaire de Basile II et de Constantin Porphyrogénète; trois drachmes d'argent, d'Héraclius et de sa famille, ainsi que quatre *aspres* Comnénats.

7. 8.) Un Ispehbed, Omar, et trente pièces géorgiennes, dont une très-remarquable, parce qu'elle fournit à la numis-

matique une nouvelle date, bien lisible « 394 du XIII^e cycle pascal géorgien, » ou 1174 de J.-C.; règne de Giorgi III, père de Thamar : c'est une découverte due entièrement à notre savant antiquaire, ci-dessus nommé; en outre, deux pièces de Tiflis en cuivre, frappées aux environs de 1114 H. — 1702, et portant chacune une des lettres *m*, *s*, qui n'ont pas été vues, et que rien n'explique encore.

9. 19.) Huit Ommiades, dont quatre manquaient à la collection de l'Ermitage impérial : Arminiyah, 95 H. — 713; 102 H. — 720; Ouasit, 116 H. — 734; Bagdad, 157 H. — 745. Puis cinq Abbassides, sur onze, manquant également à la collection, sans compter un beau dinar d'or, inédit, Misr, 200 H. — 815; vingt et un Seldjoukides de Perse (?) d'un type inconnu jusqu'à présent; beaucoup d'Houlaguïdes et de Djélaïrides, dont cinq inédits et un de Goulchéher, 735 H. — 1352, frappé sous Abou-Saïd Béhadour-Khan; enfin vingt-quatre pièces des différentes dynasties persanes.

20. 21.) A cela viennent se joindre deux matapans vénitiens, en argent, de parfaite conservation, des doges Ranieri Zeno, 1252-1268, et Laurentio Tiepolo, 1268-1275, ainsi qu'une royale de Ferdinand et Isabelle d'Espagne, cette même reine à qui le roi de Géorgie Costantiné III adressait une lettre dont on ne connaît plus qu'une traduction russe, probablement contemporaine. Cette pièce a été frappée à Zwoll, en Hollande, vers la fin du xvi^e siècle.

Continué durant quelques années, ce système d'envois numismatiques devra épuiser les diverses séries de monnaies qui ont eu cours soit dans la Géorgie proprement dite, soit dans les environs immédiats : on obtiendra par là une

base sûre, pour apprécier les relations commerciales de la Géorgie avec les grands États de l'Asie et de l'Europe. Les excellentes notes, jointes par M. de Bartholomaei à chaque série et à chaque pièce, en font mieux comprendre et ressortir la valeur.

(Extrait du *Journal de Saint-Petersbourg*, du
25 avril (7 mai) 1858, n° 680.)

Nous rendrons compte, dans le prochain numéro, du nouvel ouvrage qui vient de paraître, de M. le docteur Voillemier : *Sur les monnaies de Beauvais, depuis la période gauloise jusqu'à nos jours*, beau volume in-8°, orné de dix planches.

R. CH.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance extraordinaire du 15 juin 1858, à Louvain.

La rédaction du procès-verbal de la séance précédente est approuvée.

Lecture est faite des deux lettres par lesquelles MM. le comte de Robiano et Bethune annoncent qu'ils ne peuvent assister à la séance.

M. le président informe l'assemblée que la société a reçu, pour sa bibliothèque, un exemplaire de la description du cabinet numismatique du prince Kotchoubey, tiré à cent exemplaires seulement.

Le secrétaire donne lecture du tableau des candidats présentés, pendant les séances précédentes, pour la première place vacante de membre ordinaire.

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES.

M. Chalon fait, au sujet d'un extrait de compte rendu à Jean, comte de Namur, en 1313, une communication

verbale pour expliquer le nom de *Pilleville*, donné à une monnaie qu'il ne faut pas confondre avec les *Poilevilains* du roi Jean, frappés un demi-siècle plus tard. Après avoir consulté vainement les ordonnances sur les monnaies, Roquefort, du Cange et en général les auteurs qui se sont occupés de la matière, il essaye, dit-il, d'expliquer cette dénomination de *Pilleville* ou *Pilevile*, en la décomposant. *Pile*, qu'on retrouve dans l'expression populaire *Pile ou croix*, signifie le châtel ou portail, *πύλη*, dont les monnaies sont empreintes, et *vile* leur mauvais aloi. Ainsi les *pillewilles* ne seraient autre chose que ces gros tournois au portail, à bas titre et presque de cuivre, que les administrateurs de la Flandre firent frapper, pendant la captivité du comte Gui, à Alost, à Termonde, à Ninove, etc., en donnant les premiers l'exemple de l'altération des monnaies. Cette altération ne serait donc pas une *invention française*, comme on l'a cru.

Le secrétaire fait, à propos des monnaies frappées pendant cette captivité, une communication également verbale. (Voir plus haut p. 278.)

Le même examine un petit denier au type de Saint-Omer, empreint de la légende *comitissa*, et que feu M. Hermand attribue à Jeanne, comtesse de Flandre, malgré son type, qui semble être plus ancien. De l'avis de M. Piot, cette monnaie peut avoir été frappée par Marie de Champagne, qui, en 1198, exerçait tous les pouvoirs souverains, comme le démontre une charte de cette année, par laquelle elle accorda, à la ville de Saint-Omer, plusieurs franchises. (Voir les Mémoires de la société de la Morinie t. IV, p. 419.)

M. Chalon donne lecture d'un mémoire au sujet du

poids des monnaies réelles et de la valeur des monnaies de compte du comté de Namur, et explique plusieurs de leurs dénominations.

Le Secrétaire,

Cu. PIOT.

Le Président,

R. CHALON.

Séance ordinaire du 5 juillet 1858.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est approuvée.

M. le trésorier fait le rapport sur la situation financière de la société.

Ce rapport sera imprimé et envoyé aux membres effectifs.

Le secrétaire fait le rapport sur la situation et les travaux de la société ainsi que sur les candidats présentés pendant la séance précédente en remplacement de feu M. Everaerts, membre effectif.

On procède au renouvellement du bureau.

Sont élus : Président M. Chalon; vice-président M. de Jonghe; secrétaire M. Piot; contrôleur M. Goddons; trésorier M. Dugniolle.

La commission directrice de la Revue est renommée par acclamation.

M. Vanderauwera, receveur communal à Louvain, est élu membre effectif en remplacement de feu M. Everaerts.

Une séance extraordinaire aura lieu incessamment dans la ville de Mons.

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES.

M. le baron de Pitteurs communique une médaille inédite de Louis XIV, relative au siège de Namur.

M. Chalon montre les dessins de vingt-quatre monnaies, frappées dans cette ville, par Maximilien Emmanuel de Bavière.

Le même exhibe une maille inédite d'Otton, comte de Gueldre, au même type que le denier, publié par M. Van der Chijs.

Le Secrétaire,

CH. PIOT.

Le président,

R. CHALON.

Réunion du Bureau du 15 septembre 1858.

Sur la proposition de M. Chalon, le titre d'associé étranger est conféré à M. Poey-d'Avant, au château de Maillezais, près Fontenay-Vendée, auteur de divers ouvrages de numismatique.

Le Secrétaire,

CH. PIOT.

Le Président,

R. CHALON.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 1838, nos 6 à 8; in-8°. — Annales de la Société archéologique de Namur, t. V, 3^e liv.; gr. in-8°. — Handelingen van het provinciaal genootschap van kunsten en wetenschappen in Noord-Brabant, 1837; 1838, in-8°. — Annales du Cercle archéologique de Mons; t. I, in-8°, 1838. — Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 29; in-8°, 1838. — Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande; n° XXVI, in-8°, 1838. — Bibliothèque de l'école des chartes, 4^e série, t. IV, liv. 4 à 6; in-8°. — Le cabinet historique, 4^e année, liv. 6 à 8; in-8°. — Archives de l'art français, 8^e année, liv. 3 et 4; in-8°. — Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique; 18^e vol., 3^e sér., t. VI, 2^e liv., in-8°. — Messenger des sciences historiques, 1838, 2^e liv.; in-8°. — Revue trimestrielle, 19^e vol.; in-12. — Revue numismatique française, 1838, liv. 1, in-8°. — Braun, Achilles auf Skyros; in-8°, Bonn, 1838. — Nahuys, Histoire numismatique du royaume des Pays-Bas; in-4°, Amsterdam, 1838. — Cappe, die Münzen der deutschen Kaiser und König; 5^e partie, in-8°, Dresden, 1837. — Die Neuern Hamburgischen Münzen und Medaillen; neuf brochures in-4°, Hambourg, 1843-1834. — Der Wüstenrode Leopard, ein römisches Cohortenzeichen, in-8°, Bonn, 1837.

SUR

UN DIRHEM KAKWEÏHIDE INÉDIT,

DE LA COLLECTION DE M. F. SORET.

PL. XVII, n° 4.

Parmi les dynasties mahométanes dont les monuments monétaires sont restés inconnus jusqu'à ce jour, celle des *Kakweïhides* ou des *Benou-Kakweïh* n'est pas la moins intéressante. Non-seulement la rareté de leurs pièces, mais aussi les dénominations peu connues de ces dynastes, expliquent assez la lacune qui a existé si longtemps dans la numismatique. C'est une chose bien constatée que tous les *dirhems* postérieurs à l'année 550 de l'hégire, sont extrêmement rares dans les trésors exhumés aux environs de la mer Baltique; de même dans la partie méridionale de la Russie, aussi bien que dans l'Orient, les monnaies des Bouweïhides, des Merwanides, des Ziyarides, des Okailides et d'autres dynasties contemporaines ne se rencontrent qu'en nombre très-limité. Les troubles ne permettaient pas alors la circulation de l'argent; et on peut douter si ces princes étaient en état d'employer les métaux précieux pour battre des monnaies sur une échelle comparable à celle des premiers Samanides, des Tahirides et d'autres, qui régnaient

à une époque plus calme. La courte durée de la puissance des Kakweïhides, depuis 598 tout au plus, jusque vers 445, entrecoupée comme elle l'a été par des bouleversements fréquents, a aussi contribué à diminuer pour nous leur numéraire. L'histoire de la dynastie en question n'a jamais été le sujet d'un examen particulier ; les noms mêmes des princes qui en faisaient partie n'étaient pas bien certains, ce qui créait de grandes difficultés aux numismates pour les reconnaître. Il est probable qu'il existe, dans plus d'une collection, des spécimens de cette petite classe, rejetés parmi les monnaies incertaines, faute de pouvoir découvrir leur véritable origine. Cependant, si l'on doit retrouver encore quelques pièces kakweïhides, ce doit être dans l'Orient. Mais la numismatique orientale, sœur cadette d'une grande famille, a par malheur commencé très-tard à gagner la faveur des amateurs ; son abord est vraiment rebutant, et elle exige une étude longue et sérieuse pour être comprise. On ne peut penser sans regret à tous les trésors que l'ignorance de leur valeur a fait perdre à la science. D'un autre côté, les études orientales ne sont devenues, que de notre temps, ce qu'elles doivent être ; nous espérons cependant qu'il sera encore possible de réparer le dommage que le mépris du temps passé a causé à cette branche de la numismatique. On voit publier journellement des découvertes faites dans l'Orient, et le zèle des amateurs commence à rechercher les monnaies orientales aux endroits mêmes où elles furent battues. Les lacunes se combleront sensiblement l'une après l'autre, et, par un hasard heureux, je peux, dans ce moment, présenter le premier dirhem connu d'un *Kakweïhide*, grâce aux soins éclairés de mon excellent et honorable ami

M. F. Soret, de Genève, auquel la numismatique doit déjà un grand nombre des découvertes les plus belles.

Dans un envoi de dirhems entré au riche cabinet de M. Soret, se trouvait, avec beaucoup d'autres raretés inédites, dont la description a paru dans ce recueil ⁽¹⁾, une pièce qui intriguait la sagacité si bien éprouvée du professeur. Avec sa modestie bienveillante, il eut l'obligeance de me demander mon avis sur les noms qui s'y trouvaient. A la première vue, j'y reconnus une vieille connaissance. Depuis longtemps occupé à préparer une édition de la grande Chronique d'Ibn-el-Athir, j'avais dû étudier l'histoire embrouillée de toutes ces petites dynasties qui parcellaient le domaine ancien des khalifes. Je reconnus, sur ce *dirhem*, le nom du premier prince kakweïhide ; cet exemple entre tant d'autres me prouva de nouveau que l'ouvrage contenait la meilleure clef de l'histoire de l'Orient, et qu'il sera sans doute, lorsque, Dieu aidant, il paraîtra imprimé, un guide fidèle pour les orientalistes-numismates. Avant de décrire ce *dirhem* remarquable, je regarde comme nécessaire, pour confirmer mon explication des légendes, de donner quelques détails sur une dynastie qui apparaît, pour la première fois, dans la numismatique ; je les puiserai dans la Chronique d'Ibn-el-Athir, si justement appelée *el-kancil*, c'est-à-dire la complète. La Chronique de *Mir-khond*, dont j'ai pu comparer trois exemplaires du quatrième volume, dit seulement quelques mots en passant sur Ibn-Kakweïh, et de même qu'Aboulséda, dans ses Annales, et la plupart des chroniqueurs qui ont écrit après le milieu

(1) 2^e et 3^e livraisons de ce volume.

du vii^e siècle de l'hégire, elle ne fait pas autre chose que de copier Ibn-el-Athir.

A la mort du Bouveïhide Fakhr-el-daula, dans l'année 587 (997 de notre ère), son fils *Abou-Talib Roustem Medjd-el-daula*, sous l'autorité des émirs deïlemides, succéda dans le gouvernement de la Perse propre, avec le titre de roi, tandis qu'ils donnèrent à son frère Schems-el-daula le territoire de Hamedan et Karmesin, jusqu'aux frontières de l'Iraque. Le jeune prince, à peine âgé de quatre ans, résidait comme son père à Reï, sous la tutelle de sa mère. Cette princesse, de la famille des Deïlemides, courageuse et entreprenante, possédait toutes les qualités que la nature avait refusées à son faible fils qui, jusqu'à sa fin, demeura dévoué aux plaisirs du harem et de sa bibliothèque, et laissa à sa mère le soin de gouverner le royaume. C'était, en vérité, une affaire au-dessus des forces d'une femme ordinaire. De tous côtés, des ennemis plus ou moins dangereux menaçaient les pays assignés à sa famille. Dès que les trois premiers princes Bouveïhides eurent cessé d'exister, le démembrement continu de leurs possessions fit naître des guerres incessantes entre les branches différentes de cette grande dynastie, et le voisinage de ces parents rivaux devint de plus en plus dangereux. Les Ziyarides, descendants de Vaschmeguir et de Merdawidj, tâchèrent de se maintenir à l'ouest de la Perse; les Ispéhbeds du Taberistan, les Okaïlides et les Annasides troublèrent constamment la paix de leurs voisins; et, du côté de l'Est, les Ghaznewides, plus tard l'invasion des Gouzzs, et enfin les Seldjoudides causèrent des inquiétudes sérieuses. La princesse fut donc, dès le commencement, dans la nécessité d'appeler à son

aide des hommes capables, pris parmi ses compatriotes. Ainsi, elle confia, avant 598 (1007-8), la province d'Ispahan à son cousin *Alâ-el-daula* (*Abou-Djafar ben-Duchmenziyar Ibn-Kakweïh*). Ibn-el-Athir raconte, sous ladite année, qu'à cette époque, lorsque la mère de Medjd-el-daula, par les intrigues du nouveau vizir Abou-Ali-ben-el-Kasir, qui voulait lui-même prendre en main les rênes du gouvernement, fut obligée de quitter Reï et de se réfugier chez le prince kurde Bedr ben-Hasanweïh, cet Ibn-Kakweïh se retira auprès d'Adhed-el-daula dans le Khoustan, mais qu'il revint en sa qualité de gouverneur d'Ispahan, quand sa cousine reprit Reï. Cet Abou-Djafar, appartenant par sa naissance à la famille des Bouveïhides, et fondateur de la maison princière dont nous nous occupons, apparaît partout, chez Ibn-el-Athir, sous les noms donnés ici. Vainement j'ai cherché quelques traces certaines pour expliquer plus clairement sa parenté. *Duschmenziyar* était le frère de la mère de Medj-el-daula; voilà tout ce qu'on peut trouver. Mais s'il était permis de faire une conjecture, un fait se présente chez Ibn-el-Athir, sous l'année 587, qui peut jeter quelque lumière sur la question. Dans ce temps, dit notre historien, Kabous Schems-el-Maali, fils de Vasmeguir, envoya l'ispébed Roustem-ben-Chirweïh avec une armée contre *Roustem-ben-el-Merzoban*, qui gouvernait la province dite la Montagne de Chehryar, de la part de Medjd-el-daula, dont il était l'oncle maternel. Schir-el-din (1) répète le même fait plus d'une fois. On peut supposer que ce Roustem est

(1) *Geschichte von Taberistan, Rujan und Masanderan*, ed. V. DORN, Saint-Pétersbourg, 1850, pp. 495, 206, etc.

le même personnage que Duschmenziyar ; et ce qui me détermine à soutenir une telle opinion, c'est une circonstance très-singulière sur le dirhem en question. On voit là le nom de Roustem inscrit deux fois : une fois pour individualiser le nom de Medjd-el-daula, sur l'avvers ; mais, comme on le rencontre aussi au revers, il doit, selon toute probabilité, y signifier quelque autre personnage, et, pour moi, je supposerai qu'il est mis là pour signaler le père du prince, dont le surnom était Duchmenziyar, c'est-à-dire *la ruine des ennemis* ; à moins qu'on ne découvre un autre oncle maternel de Medjd-el-daula. Du reste, le nom ordinaire de Ibn-Kakweïh est très-significatif, car il veut dire en persan, ou plutôt dans le dialecte deïlemide, *le fils de l'oncle maternel*. On ne l'aurait pas donné, s'il n'avait pas communiqué une espèce de relief au possesseur d'un tel titre, et c'est précisément une raison de plus pour se persuader que le fils avait voulu perpétuer le vrai nom de son père sur les monnaies. Si l'on suivait les règles ordinaires que l'on applique en donnant le nom aux dynasties, il conviendrait mieux, ce me semble, d'appeler celle-ci les *Duchmenziyarides*, ou bien les *Roustemides*, que les *Kakweïhides*.

On ne connaît pas l'époque à laquelle Ibn-Kakweïh a commencé à battre des monnaies, ou, ce qui revient à la même chose, à se déclarer prince souverain ; c'est à la numismatique de décider cette question ; mais les moyens lui manquent encore, et le *dirhem* qui nous occupe ne suffit pas. Cependant, on comprend facilement qu'un caractère tel que celui d'Ibn-Kakweïh, intrépide, téméraire et impatient d'un joug quelconque, n'a pas dû résister longtemps à la tentation de se soustraire à l'autorité nominale

d'un jeune homme imbécile. Du moins, dans l'année 405 (1014-5), lorsque l'autre fils Schems-el-daula, chassa pour quelque temps sa mère avec Medjd-el-daula de la ville de Reï, on ne voit pas la moindre tentative de la part de Ibn-Kakweïh pour secourir son maître. Sans trop hasarder, on peut supposer qu'il s'était fait souverain avant cette année, probablement peu après 398. Mais ce pouvoir, que plusieurs gouverneurs s'arrogèrent, durant le III^e et le IV^e siècle de l'hégire, ne peut pas être comparé à la grandeur des Samanides et d'autres dynasties puissantes. Bien qu'ils prononcent la *khoutba* sous leur nom et exercent le droit de battre des monnaies d'or et d'argent, ces deux principales prérogatives d'un prince musulman souverain, ils n'osent pas se soustraire complètement à l'autorité des rois, au domaine desquels leur territoire avait appartenu. Leurs monnaies confirment cette vérité. Dans l'exemple présent, nous voyons Medjd-el-daula tenir la principale place après le khalife, exactement comme Beha-el-daula figure sur les dirhems des Merwanides et des Okaïlides. Leur domination était aussi très-incertaine. Chassés de leur royaume, tantôt par l'un, tantôt par l'autre, ces princes ressemblent aux aventuriers qui retiennent leur position par un hasard favorable, mais qui cèdent continuellement au plus fort.

En se débattant contre les Kurdes voisins et l'Ispéhbed du Taberistan, Ibn-Kakweïh augmenta ses possessions, en 414 (1025-8), par l'occupation de Hamedan, Deïnever et Sabour-Khast; et sa force morale, en donnant l'année suivante sa fille en mariage à Moucherrif-el-daula, fils de Baha-el-daula, chef des Bouveïhides, qui, depuis 411,

était en possession de l'Iraque arabe. Sur ces entrefaites, un conquérant s'avancait, sous lequel la Perse entière devait bientôt succomber. Mahmoud Yemin-el-daula, le Ghaznevide célèbre, qui s'était rendu maître du Khorasan, attaqua Reï. Le pauvre Medjd-el-daula, dont la mère mourut en 419 (1028), fut fait prisonnier (420) avec son fils Abou-Dolaf, et finit sa vie dans la captivité. Mesred, le fils de Mahmoud, placé comme gouverneur à Reï, tandis que son père retournait à Ghazna, commença immédiatement les hostilités contre Ibn-Kakweïh qui, à l'approche de Mahmoud, avait reconnu sa souveraineté, et en conséquence fait la prière solennelle du vendredi (la khoutba) en sa faveur. Il lui ôta déjà en 420 Ispahan, et enfin, l'an 421 (1030) Ibn-Kakweïh fut obligé de quitter Hamedan, où il s'était retiré, et de se rendre dans le Khoussistan pour implorer l'assistance d'Abou-Kalidjar, fils de Souldan-el-daula le Bouweïhide. Cependant, la mort de Mahmoud, survenue la même année, força Mesred d'aller à Ghazna pour s'emparer du trône, que le père avait donné à son fils cadet Mouhammed. Délivré ainsi de son ennemi, Ibn-Kakweïh retourne dans son pays et reprend son royaume. Mais un autre ennemi paraît à présent sur la scène. Les Ghouzz, Turcs de la même souche que les Seldjoukides, avaient en ce temps-là passé le fleuve de l'Oxus et commencé leurs ravages dans le Khorasan et dans les provinces de la Perse, ravages auxquels on peut avec raison assimiler ceux des Moghols, deux siècles plus tard. Après des combats et des conquêtes, entrecoupés par des alliances, pour pouvoir tenir la tête à Abou-Sahl-el-Hamdouni, gouverneur de la Perse et visir du Ghaznevide, Ibn-Kakweïh se voit enfin

délivré de ces terribles ennemis, qui, s'avancant dans d'Adherbeïdjan et jusqu'à Mosoul, succombent quelques années après sous les armes de leurs frères les Seldjoukides.

Si Ibn-Kakweïh s'était contenté de Reï, Ispahan et Hamedan, il aurait pu sans doute vivre en sûreté. Mais, né guerrier et conquérant, il ambitionna l'agrandissement de son royaume et attaqua dans ce but les possessions d'Anouchirvan, fils de Minodjehr-ben-Kabous. Celui-ci, implorant l'aide de Masoud, appela une armée ghaznevide qui vainquit Ibn-Kakweïh. Après une résistance acharnée, il se retira couvert de blessures dans un petit château fortifié. Masoud, que ces circonstances et l'invasion de Ghouzz avaient appelé sur le théâtre de la guerre, fut, peu de temps après, contraint, par les troubles de l'Inde, d'aller à Ghazna, et à son départ (424) il rendit la province d'Ispahan à Ibn-Kakweïh. Avec le retour de la santé, son ancien tempérament reprit le dessus, et il ne resta que peu de temps inactif. Déjà en 425 (1033-4), nous le trouvons allié à Ferhadh, un des fils de Merdavidj, et en plein train de commencer une guerre contre les troupes du Khorasan sous la conduite d'Abou-Sahl-el-Hamdouni. Après un combat, dans lequel Ferhadh est tué, Ibn-Kakweïh fuit dans les montagnes inaccessibles entre Ispahan et Djerbadhkan. Vainement, Abou-Sahl lui propose une paix avantageuse; il préfère la guerre, et après une nouvelle défaite, il se retire à Idhedj, sur le territoire d'Abou-Kalidjar, et Abou-Sahl prend Ispahan.

A cette occasion, Ibn-el-Athir a consigné un fait digne de notre attention. Lorsque Abou-Sahl s'empara d'Ispahan, il y trouva la bibliothèque du célèbre Abou-Ali-Ibn-Sina (Avicenna), qui était au service d'Ibn-Kakweïh. Les livres

furent transportés à Ghazna, où ils restèrent jusqu'à ce que les soldats du Ghouride-el-Houseïn-ben-el-Houseïn les brûlèrent. Cette anecdote nous fait connaître un côté de l'esprit d'Ibn-Kakweïh, qui prouve qu'il n'avait pas dégénéré de sa famille. On ne pouvait pas, dans ce temps-là, protéger un philosophe comme Avicenna, sans risquer sa réputation d'orthodoxe. Et en vérité l'hétérodoxie des Bouweïhides en général est trop avérée pour qu'il nous soit permis de douter de la conviction d'un membre de cette maison, qui, même sur ses monnaies, affichait son penchant pour les Alides, et en conséquence pour leur foi.

Les événements suivants, racontés par notre auteur, sous les années 427 et 432, nous démontrent clairement que la puissance d'Ibn-Kakweïh se rétablit bientôt. Il combattit encore une fois Abou-Sahl, et entreprit une expédition contre l'Annaside Abou-el-Chouk, qui avait occupé quelques places dans l'Iraque persique, et dont le frère implorait le secours du prince Deïlemide. Mais la destinée mit enfin un terme à cette longue et remarquable carrière, qui, à en juger par les faits connus, mériterait un récit détaillé. En retournant de cette dernière entreprise, il fut attaqué d'une maladie fatale et mourut l'an 433 (1041-2) à Ispahan. Ses enfants semblent avoir hérité du courage et de la bravoure de leur père. Ils partagèrent entre eux ses possessions et continuèrent encore quelque temps la dynastie. La faiblesse des Ghaznevîdes, qui se disaient aussi maîtres de la Perse, explique assez ce fait. Après le meurtre de Masoud, en 452, la base de leur puissance était rompue, et il s'agissait dorénavant de protéger une existence menacée au dehors aussi bien qu'au dedans. La discorde entre

les Bouweïhides contribuait aussi au succès des Kakweïhides.

L'histoire nous a fait connaître trois fils d'Ibn-Kakweïh : *Thahir-el-dîn Abou-Mansour Feramerz* retenait Ispahan comme aîné; *Abou-Khalidjar Kerchasp* prenait possession de Nehavend et Hamedan, avec la connivence de Feramerz; et un troisième, *Abou-Harb*, devint enfin possesseur de la forteresse de Natnaza. Leur domination ne pouvait durer longtemps. Les Seldjoukides, sous le vaillant Toghrol bek, pénétraient de jour en jour plus avant dans la Perse, et déjà en 454 Hamedan et l'Iraque persique sont perdus. Kerchasp reprend Hamedan en 456; mais la résistance est inutile. La forteresse de Kinkwer fut prise en 439 (1047-8), et en 445 (1051-2) Toghrol bek conquiert Ispahan. Feramerz reçut en revanche Yezd et Aberkouh. Ici notre historien nous abandonne. La dynastie semble s'évanouir peu à peu avec la décadence de toute la maison des Bouweïhides, dont le dernier roi, brave et résolu comme tous les autres, mourut en 450 (1058); dès ce moment l'histoire appartient aux vainqueurs, les Seldjoukides. Seulement, en 444, Ibn-el-Athir rapporte la mort de Kerchasp. Cependant, la famille des Kakweïhides ne perdit pas immédiatement tout son crédit, car en 469 (1076-7) nous voyons *Ali*, fils de Feramerz, se marier avec la princesse Arsean-Khatoun, fille du Seldjoukide Daoud, et veuve du khalife El-Kaim-Biamrillah.

Après cette rapide vue sur l'histoire de la petite dynastie des Kakweïhides ou des Duchmenziyarides, nous expliquerons le dirhem unique et remarquable qui a donné lieu à ces observations.

Le champ de l'avvers :

لا اله الا الله *Non est deus nisi Allah.*

القادر بالله *El-Kadir-billah.*

مجد الدولة *Medjd-el-daula.*

رستم *Rustem.*

Dans un cercle intérieur, on lit la surate 112 du koran, dont on distingue ces restes :

.... الله احد الله الصمد يولد ولم يكن له كفوا احد

L'inscription circulaire extérieure est malheureusement tronquée, il en reste seulement :

Nomine Dei . Hic dirhem cusus est... anno quadringentesimo... decimo.

Le revers, dans le champ :

رستم *Rustem.*

مجد رسول الله *Muhammed est legatus Dei.*

عصد الدين *Adhed-el-din.*

علا الدولة *Ald-el-daula.*

محمد بن دشمنزيار *Muhammed-ben-Dyschmensiyar.*

Autour se trouve le verset ordinaire du koran (Sur. 9, 55), duquel on aperçoit ces débris :

...ودين الحق ليظهره على الدين كله

Le dirhem nous présente le burin d'un artiste habile. Les caractères ont une belle forme. On remarque cepen-

dant une différence de l'ancien type coufique, sous le rapport de la lettre *ج*, qui, comme on le trouve sur les dirhems des Bouweïhides en général, prend ici une forme recourbée, même au commencement des mots. Il est à regretter que le temps n'ait pas mieux épargné ce précieux document historique. L'endroit de la fabrication est effacé, et, pour la date, l'unité qui assurément a existé devant la dizaine est perdue. Nous pouvons pourtant seulement présumer qu'il a été frappé entre 511 et 519, sans doute à Ispahan, résidence ordinaire du dynaste. Par le nom de Medjd-el-daula Roustem, placé au-dessous de celui du khalife Abbaside, le prince reconnaît la suzeraineté du Bouweïhide, roi de la Perse. Comme chaque nouvelle dynastie s'efforçait de donner à ses monnaies une empreinte différente des autres, ce dirhem possède une singularité à remarquer. La légende circulaire intérieure, ailleurs destinée à exposer la date et le lieu, contient ici les mots qui, d'ordinaire, étaient gravés au champ du revers sur les dirhems des Omméïades, mais qui après ce temps se retrouvent seulement quelquefois sur certaines pièces des derniers Samanides.

Sur le revers, nous remarquons d'abord le nom de *Roustem*, sur lequel nous avons déjà émis l'opinion qu'il ne peut signifier le même Roustem qui est sur l'avvers, mais qu'il doit se rapporter à un autre personnage, probablement le père d'Ibn-Kakweïh, aussi appelé Duchmenziyar. Nous apprenons ici deux autres choses que l'histoire a passées sous silence. Ibn-Kakweïh portait le titre d'*Alâ-el-daula* (l'éminence de l'empire), à l'exemple des Bouweïhides, titre sous lequel il est généralement cité par les historiens. Le droit de distribuer ces noms d'honneur appartenait

en principe au khalife qui, par une telle appellation, légalisait pour ainsi dire une conquête, très-souvent à ses propres dépens. Ces distinctions, bien comparables à nos titres honorifiques, étaient très-recherchées à cette époque, et se joignaient aux khilas, ou l'uniforme religieux aux couleurs du khalife, et aux étendards, signes de l'autorité militaire. Les Bouweïhides, qui ne faisaient pas beaucoup de cas du khalife Abbaside, prenaient sans doute souvent sans le consulter ces noms empruntés, qui augmentaient en magnificence à mesure que le pouvoir décroissait. Ibn-Kakweïh, non content du titre séculier d'Alâ-el-daula peut-être usurpé, s'arrogeait aussi un titre religieux, celui d'*Adhed-el-din* (le bras de la Foi), que notre monnaie seule a conservé à la postérité. Chez Ibn-el-Athir, son nom propre n'est jamais indiqué, seulement sa *kounyah* Abou-Djafar ; notre dirhem au contraire l'appelle *Mouhammed*, et complète ainsi le récit du célèbre historien.

Quant au nom du père *Duchmenziyar*, il est écrit si clairement dans les deux manuscrits d'Ibn-el-Athir, que j'ai copiés à la Bibliothèque impériale à Paris, qu'il ne me reste pas le moindre doute sur sa vraie orthographe. Cependant le dirhem, d'ailleurs d'une netteté parfaite, donne ici lieu à quelque méfiance, ce que son possesseur a très-bien observé. La première lettre de ce nom inaccoutumé présente une forme qui ressemble plutôt à un R qu'à un D, et dans une telle supposition, il manquerait un trait des trois de la lettre suivante S. Mais si nous comparons la figure de la lettre R, qui se trouve deux fois au commencement du nom Roustem, et deux fois à la fin des mots précisément sur le revers, nous apercevons facilement la grande différence

qui existe entre ces R et le trait en question, et un tel changement serait impossible à un graveur aussi habile que celui qui a dessiné notre dirhem. Du reste, le mot, regardé à la loupe, nous montre parfaitement les trois crochets de l'S, bien séparés de la première lettre, dont l'étrange forme s'explique par la place limitée, trop étroite pour un nom si long. Si l'on tient à la forme de la lettre, il faut avouer que le graveur s'est trompé et qu'il a commis une faute peut-être à son insu. Dans tous les cas, la lettre S est incontestable, et nous n'avons pas encore le droit de contredire un tel historien qu'Ibn-el-Athir, avant que d'autres témoins plus fidèles aient renversé un fait raconté par lui. Je sou mets volontiers mes opinions, exprimées dans ces lignes, au jugement des personnes qui, plus heureuses que moi, sont en état de pouvoir consulter des ouvrages qui traitent spécialement l'histoire des Bouweïhides.

Lund, avril 1858.

E. J. TORNBORG.

NUMISMATIQUE MÉROVINGIENNE.

MONNAIES DE METZ ET DE SAINTES.

L'étude des monnaies mérovingiennes était naguère encore négligée et même dédaignée par les numismates, comme appartenant à cette époque barbare de l'art monétaire, intermédiaire entre l'antiquité et le moyen âge, et dont elle fut comme la transition; lorsque, dans nos derniers temps, cette étude, mieux appréciée, est devenue le sujet d'importants travaux dus à MM. Lelewel, Combrouse, Lenormant, de Sauley, de Lagoy, de Pétigny, B. Fillon, Adrien de Longpérier, Robert, Deloche, etc., qui, sous les rapports de la géographie et de l'histoire, lui ont fait faire de grands progrès.

Nous-même, s'il nous est permis d'associer notre nom à celui des maîtres que nous venons de citer, nous rappellerons ici qu'à leur imitation, nous avons fait connaître, dans la *Revue numismatique française*, dirigée par MM. Cartier et de la Saussaye (1), et d'autres recueils périodiques, plusieurs tiers de sol d'or, la plupart inédits, dans la classe des monnaies dites *municipales* (2), portant des noms de

(1) T. III, p. 247; IV, p. 491; XIV, p. 350.

(2) Où un nom de monétaire figure au revers de celui d'une ville.

monétaires encore ignorés, et appartenant aux trois Aquitaines et à la Narbonnaise, et particulièrement aux villes de Toulouse, de Cahors, de Saintes, d'Auch, de Bazas, au *pardiac vicus* (1), plus le beau *triens* royal, également inédit, de Charibert II, roi d'Aquitaine, signé du monétaire *Maximinus* (2) et frappé à Bannassac.

L'intérêt que nous continuons à porter aux recherches relatives au monnayage mérovingien et à ses produits, a appelé récemment toute notre attention sur une notice de M. Dirks, de Leeuwarden, intitulée : *Monnaies anciennes de la Frise*, et insérée dans la première livraison du tome II (5^e série) de la *Revue de la numismatique belge*.

Parmi plusieurs types mérovingiens et autres qu'on y remarque (3), notre attention s'est surtout portée sur trois de cette catégorie, dont deux appartenant à la ville de Metz, et le troisième attribué par l'auteur à celle de Saintes, dont les produits monétaires de la même époque nous ont déjà occupé, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Le savant numismate, dont le travail, en ce moment, commande tout notre intérêt, nous annonce qu'il ne se permettra que d'y décrire et classer assez superficiellement les monnaies dont il rend compte, à cause de la pauvreté

(1) Chef-lieu de l'ancien comté de Pardiac, faisant aujourd'hui partie de l'arrondissement de Mirande, département du Gers. Ce *triens* a été reproduit par M. Combrousse, dans ses *Monétaires mérovingiens*.

(2) Reproduit par M. Cartier et par M. Lelewel qui l'attribue à Charibert I, roi de Paris. (*Numismatique du moyen âge*.)

(3) Avec quelques *triens* mérovingiens, des sols d'or, quinaires ou tiers de sols, imitations barbares de monnaies impériales et byzantines, parmi lesquelles une de Louis le Débonnaire, etc.

des sources numismatiques et littéraires qu'il a à sa disposition dans le lieu qu'il habite, priant les lecteurs de la Revue de suppléer à ce qui y manquera. Cet aveu, beaucoup trop modeste, et qui ne fait que rehausser à nos yeux le mérite d'un travail beaucoup moins superficiel que ne le dit M. Dirks, nous enhardit à lui soumettre les deux observations suivantes sur son contenu. La première est relative aux tiers de sol de Metz (*Metæ, Metis*), sous les nos 7 et 8, dont les revers offrent, l'un et l'autre, une croix latine simple, avec les lettres C A, que l'auteur indique comme étant les initiales du nom royal *Clotarius*. Or, nous rapporterons ici à ce sujet que MM. de Saulcy et Cartier père ont cru voir dans ces sigles, ceux des mots *CruX Adorabilis*, *CruX Ave*, *CruX Admirabilis* (*), et notre tant regrettable Duchalais, les initiales de *CruX Adoranda* (**), appuyant son opinion sur une inscription funéraire découverte aux environs d'Herculanum, et contenant une invocation à la Vierge, commençant par ces deux mots (**). Enfin, M. Deloche, dans sa *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin* (†), y produit l'exemple d'une troisième interprétation des mêmes sigles, en faisant la remarque que la monnaie des Normands de Sicile présente une croix accompagnée de l'inscription AMABILIS.

Sans nous arrêter ici à l'hypothèse par trop hasardée de M. B. Fillon, de lire dans les lettres C A une dégénéres-

(1) *Revue numismatique française*, t. VI, p. 493.

(2) *Ib.*, t. IX, p. 459; t. X, p. 420.

(3) *Dissertationes isagogicæ ad herculanensium*, etc., pl. I et XXIII n° 14.

(4) *Revue numismatique française*, 2^e série, t. III, p. 50 et suiv.

cence de l'A et de Ω (alpha et oméga), des monuments religieux des premiers chrétiens, et dans le dernier de ces caractères alphabétiques un C couché \subset (¹), nous pensons que les deux sigles qui, dans les monnaies mérovingiennes du pays messin et d'autres contrées des Gaules, accostent la croix et sont placées l'une à sa droite et l'autre à sa gauche, sont allusives à ce signe révéral du christianisme, et qu'on ne doit point y chercher l'indication d'un nom d'homme ou une désignation géographique, soit *CABillonum* (Chalon-sur-Saône), ou toute autre, comme quelques numismates l'ont proposé (²). La seconde des observations annoncées plus haut, et qu'a motivée dans notre esprit la notice de M. Dirks, concerne le *triens* santon dont cet auteur nous donne la description et la gravure, sous le n° 10 :

Buste tourné à droite; légende SANETONVM, indiquant la ville de Saintes.

Rev. Croix ancrée, rehaussée par un globule (³); légende ELFDIIO MONetarius ou *monetario*, peut-être ELFRIDO ou plutôt ELFIDIO, en transposant un des I dont se compose le nom de ce monétaire, qui ne figure pas sur la liste pourtant déjà assez étendue des monnayeurs ou mon-

(¹) *Lettres à M. Dugast-Matiffaux*, pp. 44, 85, 87, 88, n°s 44 et 49.

(²) Ce qu'on vient de dire du sens à donner aux sigles CA, allusives à la croix qu'elles accompagnent sur les monnaies mérovingiennes, s'applique aussi aux initiales CG, accostant également le signe crucigère figuré sur ces mêmes pièces, et que MM. de Saulcy, Cartier et Duchalais ont rempli d'une manière si satisfaisante par les mots *Cruce Gloriosa*. (*Revue numismatique française*, t. VIII, p. 29; t. X, p. 420.)

(³) C'est-à-dire un petit globe servant de support à une croix ancrée.

noyers mérovingiens, telle que nous l'a donnée en dernier lieu M. Cartier (1).

La lettre de la légende de l'avvers de notre *triens*, que le savant numismate de Leeuwarden a prise pour un E, et qui lui a fait lire *Sancetonum*, est évidemment un C, ainsi figuré C, comme on le retrouve si souvent sur les monuments épigraphiques et les légendes numismatiques du Bas-Empire et des temps postérieurs; c'est donc, à notre avis et selon toute probabilité et vraisemblance, SANCTONVM qui est ici la véritable leçon à restituer.

Leblanc a publié pour la première fois (2) et M. Combrousse a reproduit de nos jours (3) un tiers de sol mérovingien des *Santones* ou *Santons*, représentant une tête de profil, tournée à droite, ceinte d'un diadème de perles. *Rev.* Croix également surmontée d'une ancre. Légende : SANCTONIS; dans le champ, la lettre A que nous présumons devoir être l'initiale du nom du monétaire, ceux d'AVSONIVS (4) ou d'ASCARICO MONETARIVS, signés en toutes lettres sur deux autres *trientes* frappés dans la

(1) *Tables générales et raisonnées par ordre de matières, des vingt volumes de la première série de la Revue numismatique française.*

(2) *Traité historique des monnoies de France*, p. 58.

(3) *Monétaires mérovingiens*, pl. XLI, n° 41.

(4) Ce *triens* provient du cabinet de feu Bourignon de Saintes, l'historien des antiquités de sa province. Nous ne connaissons que le seul exemplaire dont il est ici question.

Ce type où l'imitation romaine est toute sensible, représente à l'avvers un buste royal tourné à droite, diadémé et vêtu d'une robe à l'instar de de la *Trabea*; légende : SANTONIS. *Rev.* Une victoire marchant, comme celle que l'on remarque sur les monnaies de Théodebert. Légende : AVSONIVS.

même ville, et dont le second offre l'appellation géographique SANCTONAS. Nous avons donné ailleurs la description et la gravure, ainsi qu'il a été dit plus haut.

Cette orthographe du nom latin de la ville de Saintes par la lettre C, autorise pleinement l'attribution à cette localité du type que M. Dirks nous a fait connaître, attribution pressentie et indiquée par lui, et que nous n'avons fait que confirmer, en rétablissant la légende du revers de cette pièce.

Nous avons déjà rappelé, dans une autre circonstance, relativement à cette même orthographe, que bien antérieurement à l'époque mérovingienne, le poète Martial écrivait *Sanctonicus* pour *Santonicus*, dans le vers suivant de son épigramme 40, liv. IX :

.... *Sanctonici genita est Cæsonia Rufi,*

pour indiquer la patrie du Santon *Rufus*, père de *Cæsonia*.

L'atelier monétaire de la capitale ou chef-lieu des *Santones*, dont il existe des produits qui remontent à l'époque gauloise et gallo-romaine, connus des numismates, et qui était en pleine activité sous les rois mérovingiens, se maintint et fonctionna encore dans le moyen âge. En 1047, Geoffroy Martel, comte de Saintonge et Agnès de Bourgogne, sa femme, en firent don, ainsi que de leur droit de monnayage, à l'abbesse du monastère de Notre-Dame de Saintes, dont ils furent les fondateurs, et qu'ils dotèrent richement. (*Voy. MABILLON, Ann., lib. LIX, 21*) (1).

(1) A la suite de ce que nous venons de dire sur les monnaies mérovingiennes dont l'attribution aux *Santones* ne saurait être douteuse

Nous espérons que l'auteur du *Mémoire* sur quelques monnaies anciennes trouvées en Frise ne verra, dans les observations qui précèdent, que notre désir de répondre à l'invitation qu'il a adressée aux habitués de cette Revue, que nous avons rapportée plus haut. Le vœu qu'il leur a exprimé doit être celui de tous les amis de la science numismatique et de ses progrès, et c'est un devoir à ces derniers d'y satisfaire.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES,

de l'Institut de France, etc.

Nous avons déjà terminé et adressé à la direction de cette Revue l'article qui précède sur les monnaies de Metz et de Saintes, frappées sous la première race, lorsqu'en parcourant tout récemment les n^{os} 3 et 4 réunis de la *Revue numismatique française*, année 1858, nous y avons remarqué une description par M. Adrien de Longpérier, de cent deniers de Pepin, de Carloman et de Charlemagne, découverts près d'Imphy, en Nivernais, et, dans le nombre de ces pièces, une du troisième de ces princes, ainsi signalée :

CAROLVS, en deux lignes.

Rev. SCONIS, aussi en deux lignes (pl. XIII, n^o 45).

ni contestée, nous en rappellerons ici (mais seulement *pour mémoire*), une beaucoup plus incertaine, donnée par Bouteroue, p. 359, n^o 49, d'après le père Pétau : SCIONTIS · CAS ·, et sur laquelle M. Cartier pense qu'on pourrait lire, SANCTIONIS · CIVITAS ou CASTRVM, en comblant les lacunes entre les lettres de cette légende de l'avvers. Celle du revers nous donne le nom du monétaire MAVROLENVS.

« Ce denier, dit notre docte confrère, n'a point été trouvé avec ceux que nous avons décrits jusques à présent ; il fait partie de la collection du prince Théophile Gagarine ; nous profitons de l'occasion qui se présente pour le faire connaître.

« Il nous semble évident, ajoute le savant numismate, que SCO est une abréviation de *Sancto*, et que la légende entière doit être SANCTONIS. L'habitude qu'on avait dans le moyen âge d'abrégé par contraction le titre de *Sanctus*, à tous les eas, devait rendre facile la lecture de ce nom de lieu. Déjà en 1859 (*Revue numismatique française*, t. IV, p. 252), en restituant à Saintes une monnaie attribuée à Autun, nous avons proposé de développer la légende STCINAS en SANCTINAS ; il nous semble que le denier de Charlemagne vient à l'appui de cette opinion. M. le vicomte A. de Gourgues a publié dans la même Revue (t. VI, p. 719) un denier de cet empereur à la légende EGOLISIMA. Ainsi donc Saintes et Angoulême frappaient monnaie au VIII^e siècle, et cela peut nous donner l'espoir de retrouver les deniers de Louis le Débonnaire dont parle le moine Adhémar de Chabonais : « *Monetam angolismensem et santonicensem suo nomine sculperè jussit,* » pièce dont jusqu'à présent nous ne connaissons que des reproductions altérées, fabriquées sous la troisième race. »

On vient de voir plus haut, sur un *triens* mérovingien, rappelé dans la notice qui précède, une autre contraction ou abréviation, analogue à celle que l'on retrouve ici, du nom de la seconde de ces deux villes.

Quant à l'atelier monétaire de Saintes, dont nous parlions également tout à l'heure, on a la preuve qu'il fonctionnait

sous la race carlovingienne, et plus tard que le VIII^e siècle. Nous avons rapporté, d'après Mabillon, les circonstances de la cession qui en fut faite à l'abbesse du monastère de Notre-Dame du lieu, au XI^e siècle.

Nous avons vu encore dans notre jeunesse, à Saintes, sous le nom de *Maison de la monnaie*, le local consacré à cet usage, dans le moyen âge.

B^{on} CHAUDRUC DE CRAZANES.

NOUVELLE CLASSIFICATION
DES MONNAIES DE JEANNE,
DUCHESSÉ DE BRABANT.

Les monnaies de la duchesse Jeanne de Brabant se divisent en trois groupes principaux, qui présentent entre eux une différence marquée :

1° Les monnaies à son nom conjointement avec celui de Wenceslas son époux, et qui ont nécessairement été frappées du vivant de ce dernier; c'est-à-dire entre les années 1355 et 1383;

2° Celles qui, immédiatement après la mort de Wenceslas, furent faites en commun par Jeanne et par le comte de Flandre, Philippe le Hardi, en vertu de la convention du 16 juillet 1384. Ces pièces, qui n'ont pu être frappées que de 1384 à 1389, forment la série dite des *Roosebekers*. Leur classification ne soulève aucune difficulté;

3° Enfin, les pièces sur lesquelles figure le nom seul de la duchesse.

M. Ch. Piot et M. P. O. Vander Chijs, qui le copie, ont cru que toutes les monnaies au nom seul de Jeanne, n'avaient pu être frappées qu'après la mort de son époux. C'est cette opinion que nous allons chercher à combattre par l'examen même des pièces et leur comparaison avec des monnaies d'autres seigneurs qui les ont imitées.

Récapitulons d'abord les documents écrits, cités par M. Piot et qui ont rapport aux monnaies de cette catégorie.

Du 12 septembre 1384 jusqu'au 16 mai 1386, Jeanne fait fabriquer, à Louvain, de doubles écus d'or nommés *peeters* d'or « des mêmes poids et aloi comme ci-dessus » (l'on venait de parler des doubles écus d'or, *roosebeker*, frappés à Malines par le comte de Flandre). Ce peeter, qu'on n'a pas retrouvé, dans la persuasion qu'il devait avoir un saint Pierre pour type, pourrait bien être le double écu d'or *roosebeker* de Brabant, contre-partie de celui de Flandre.

Elles fabriqua, vers la même époque, des *anges d'or*. Cette pièce n'est pas retrouvée.

Du 3 septembre 1384 au 16 mai 1386, elle fit également fabriquer, à Louvain, des deniers d'argent nommés *grands moutons* et des demi-deniers appelés *petits moutons*. Si ces pièces ont réellement un mouton pour type, elles sont tout à fait inconnues. Mais ne seraient-elles pas tout simplement les *roosebekers* qui existent et qu'on a bien dû faire quelque part? Comme nous nous défions généralement des suppositions, quelque ingénieuses qu'elles soient, et qu'à tout prendre il est préférable de *douter* que de *croire* sans preuves, n'insistons pas trop sur cette idée.

Enfin, du 24 mars 1385 au 15 avril 1387, on fit, à Louvain, les deniers noirs, ou doubles mites, aux noms de Jeanne et de Philippe.

A l'exception de l'*ange*, on voit que toutes les pièces ci-dessus pourraient bien n'être que les monnaies de la convention de 1384, et non pas des monnaies au nom de Jeanne seule. La frappe de ces *anges* souleva de la part du

comte de vives réclamations, à la suite desquelles Jeanne eut la faiblesse de fermer l'atelier de Louvain et de donner cours dans ses États à la monnaie de Flandre, moyennant une indemnité (1589).

Trois ans plus tard, le 15 juin 1592, elle se délivra de cette tutelle et commissionna Gisbert Van den Biessen, de Tongres, pour forger monnaies d'or et d'argent à Vilvorde, pendant deux ans.

Il résulte du compte de cette fabrication, publié par M. Piot, qu'il ne fut pas frappé de *peteers* d'or, mais de doubles gros d'argent « portant, d'un côté, deux écussons, et, de l'autre, une croix avec un écusson, » de simples gros et des demi-gros.

Ces pièces sont évidemment les *roosebekers* au nom de Jeanne seule avec *moneta nova flfordiensis*, etc., car ce sont bien les seules monnaies de Jeanne qui aient d'un côté deux écussons et de l'autre une croix avec un écusson.

Comme il existe des *roosebekers* de Namur, avec le lion au bâton péri en bande, et que les historiens namurois disent que cette brisure fut supprimée dans les armoiries du comte de Namur, à la mort de Louis de Male, chef de la famille de Flandre, on en avait tiré la conséquence que le type du *roosebeker* avait dû être employé par Jeanne avant la mort de Louis de Male, donc par Jeanne seule, avant sa convention avec Philippe le Hardi; et que c'étaient ces premiers *roosebekers* que Guillaume de Namur avait copiés.

Malgré cette objection, nous persistons à croire que le type du *roosebeker* a été créé exprès pour la monnaie de convention; sa composition même le prouve. Pourquoi

deux écussons, si ce n'est pour y placer les armoiries des deux pays? Après l'expiration de la convention, le type avait pris faveur, et Jeanne a pu le continuer, à son nom seul, en remplissant les écussons d'une manière quelconque, comme l'ont fait les autres seigneurs qui ont copié cette monnaie.

Quant à la *brisure* dans les armes de Namur, la règle, qu'on a voulu en tirer pour déterminer l'âge des pièces, souffre tant d'exceptions, que celle - ei de plus ou de moins, ne doit pas nous arrêter. Cette brisure ne se trouve pas sur un grand nombre de pièces antérieures à la mort de Louis de Male, et, par contre, quelques monnayeurs rétrogrades ou ultra-conservateurs, l'ont maintenue sur des pièces plus modernes, comme, par exemple, sur les doubles gros aux deux écus placés sous le mot *NÆMVRQIS*, imités de ceux de Philippe le Hardi et de ceux de Jeanne, qui furent également copiés à Oyen par Marie de Brabant et, en Gueldre, par le duc de Juliers, Guillaume I (1).

(1) Si l'époque et la cause de la suppression de cette brisure sont restées incertaines, on n'est guère mieux au courant de son origine.

Philippe le Noble porte, sur le sceau que nous a conservé Olivier de Wrée, le lion au bâton péri en bande. Il était le second fils de Baudouin V, comte de Hainaut, et le frère de Baudouin VI, comte de Hainaut et de Flandre, qui prit le lion de Flandre pour armoiries. Ce serait, donc, ce même lion de Flandre, avec la brisure, que Philippe aurait placé sur son écusson. Ce n'étaient pas les armoiries de Namur, mais celles de la famille du comte.

Les marquis de la maison de Courtenay et de celle de Vianden conservèrent également leurs armoiries propres. Baudouin II porta celles de l'empire de Constantinople.

Gui de Dampierre, avant d'être comte de Flandre et marquis de

Le 13 août 1393, le même Van den Biessen fut autorisé à fabriquer à Louvain. Il y frappa la *tour d'or*, pièce

Namur, eut d'abord un sceau aux armes particulières de sa famille, de gueules à deux léopards d'or, brisées d'un lambel à cinq pendants. Sa mère étant devenue comtesse de Flandre, il prit, alors, et avant la mort de son frère aîné, Guillaume, le lion de Flandre avec le bâton péri en bande, pour brisure. On connaît de lui deux sceaux de cette époque. La bande disparaît du sceau aussitôt que Gui prend le titre de comte de Flandre ; mais il n'en est pas de même sur ses monnaies de Namur, où l'on ne voit jamais le lion sans la brisure.

Cette bande n'était donc plus, ici, une brisure de puîné, mais un moyen de distinguer les armoiries du marquisat de Namur de celles du comté de Flandre, puisque le même personnage portait le même écusson plein pour la Flandre et brisé pour Namur. Ce lion à la bande, primitivement armoiries de famille, était devenu celles d'un pays.

Jean I, successeur de Gui, continue à porter le lion à la bande, mais il y ajoute une différence nouvelle ; il met sur la tête du lion, une couronne à trois fleurons.

Sur quelques monnaies de Jean II la bande commence à disparaître.

La seule monnaie avec écusson, que nous ayons de Philippe III, offre le lion couronné, sans la bande.

Plusieurs pièces de Guillaume I, antérieures par leurs types à la mort de Louis de Male, ont également le lion sans la bande.

Enfin et comme en compensation, la bande reparait sur quelques pièces postérieures à la mort de Louis de Male, et qu'on peut attribuer aux dernières années de Guillaume I, ou à son fils Guillaume II.

Sous Jean III dont on ne possède, au reste, qu'un petit nombre de monnaies, la brisure a tout à fait disparu.

La conclusion qu'il est permis, nous semble-t-il, de tirer de tout cela, c'est que la brisure fut mise par Gui sur les armoiries de Namur, dans le but de les distinguer de celles de Flandre ; qu'elle devint à peu près inutile depuis qu'il existait entre ces armoiries une autre différence, la couronne du lion ; et que, enfin, à cause de cela même, elle fut souvent négligée, puis tout à fait abandonnée, sous le règne de Guillaume II. Notre savant et excellent ami, M. Jules Borgnet, qu'il est impossible de ne pas citer quand on parle de Namur, avait constaté, dans un curieux article

connue (1), et de doubles gros, simples, demis et quarts de gros, au même type que ceux qu'il avait faits à Vilvorde. Ce sont les *roosebakers*, avec *moneta nova lovaniensis*, etc.

Cette fabrication cessa à Pâques 1594.

En 1596, d'après Butkens, la duchesse Jeanne fit forger monnaie à Maestricht, à Oyen et à Vilvorde.

Le *roosebeker* avec *moneta nova trajectensis in Vronhof* doit être le produit de cette émission.

Enfin, dit M. Piot, le 1^{er} octobre 1596, elle abandonna les profits de ses monnaies aux villes de Louvain, Bruxelles et Tirlemont, pour un terme de dix ans. Cette assertion, puisée dans un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, et qui avait paru contestable à quelques numismates, M. Piot a pu depuis fournir la preuve de son exactitude par les comptes mêmes de la recette générale de Brabant. Il a de plus trouvé dans ces comptes que le maître monnayeur, Jacques van Nuysen, fabriqua à Maestricht des *tours d'or*, de 1595 à 1597.

Quant aux monnaies frappées à Louvain, Bruxelles et Tirlemont, il suppose qu'elles peuvent être le *cavalier d'or* et les diverses monnaies d'argent et de billon qui ne portent pas l'indication du lieu où elles sont fabriquées.

Nous ne pouvons admettre cette classification que pour les types les plus récents et qui étaient employés à la même époque par d'autres souverains. Ainsi viendraient se ranger dans cette catégorie : le double gros à l'aigle posé sur deux

inséré au *Messenger des sciences*, que la brisure ne disparaît du sceau communal que vers 1411.

(1) Trouvée à Bierbeek par M. Goddous.

écus (Vander Chijs, pl. XI, n° 8), le double et le simple gros aux deux écus sous le mot BRUBTIE (Id. pl. XII, n° 10 et 11); peut-être encore les doubles mites au mot DVC, avec *moneta bruxellensis* et *moneta lovaniensis*.

Quant au *cavalier d'or* ou *franc* (pl. XI, n° 2), cette pièce nous paraît être du commencement du règne de Jeanne; et voici sur quoi nous fondons cette opinion.

Le type du *franc à cheval* a été inauguré en France par l'ordonnance du roi Jean, en date du 5 décembre 1560. Il a été imité, en Belgique, par les évêques de Cambrai, Pierre André, Robert de Genève et Gérard de Dinville (1560 à 1578).

Il l'a été également par le comte Guillaume III de Hainaut, et par Arnold, sire de Rummen, dépossédé en 1565 et mort en 1570, par conséquent avant 1565.

Comment supposer que la duchesse Jeanne aurait été reprendre, en 1599, un type plus ancien de trente-neuf ans, sans le modifier, alors que ce type n'était plus employé nulle part chez ses voisins? Le franc de Jeanne et celui d'Arnold de Rummen sont tellement pareils de style et de fabrication qu'on serait tenté de les attribuer au même graveur.

Les doubles gros, les gros et demi-gros à l'écusson aux quatre lions et à la croix anglée des lettres DVXC, portant *moneta nova filfordiensis* (1) qu'on attribuait à l'émission de 1592, doivent être également du commencement du règne de Jeanne, comme le fait supposer leur ressemblance avec une monnaie de Jean III (Vander Chijs, pl. VIII, n° 15),

(1) Vander Chijs, pl. XII, nos 42, 43 et 44.

et comme le prouve à l'évidence une contrefaçon de cette même pièce de Jeanne, faite par Arnold de Rummen, donc antérieure à 1565. — Il en est sans doute de même du billon aux types semblables (pl. XII, n° 15). De plus il est à remarquer que, tandis que Jeanne employait ce type à son nom seul, dans son atelier de Vilvorde, Wenceslas s'en servait également pour sa monnaie de Luxembourg.

Le *blanc au lion* (pl. XII, n° 9) est aussi un type trop ancien pour être postérieur à la mort de Wenceslas. C'est la continuation ou la reproduction exacte de celui qu'a employé Jean III (pl. IX, n° 24), et que Jeanne fit également frapper, en ajoutant à son nom le nom et les titres de son mari, pour remplacer la légende pieuse (pl. IX, n° 4).

Nous revendiquons encore pour les premières années de Jeanne un double gros aux quatre lions dans une épicycloïde à quatre lobes, dont MM. Piot et Vander Chijs ont fait connaître un exemplaire unique de *cuivre* et ébréché, pièce fausse si l'on veut, mais qui prouve assez l'existence de son modèle (pl. XII, n° 16). Ce gros est la continuation d'un type de Jean III (pl. VIII, n° 14 et 15), type employé également par Guillaume II, comte de Hainaut et premier mari de Jeanne.

Notre honorable ami, M. Piot, à qui nous avons communiqué ces idées, nous objectait que « partout dans leurs actes, Jeanne et Wenceslas interviennent conjointement, et jamais en un nom seul. » Tout en rendant justice à l'importance de cette observation, nous ne croyons pas qu'elle puisse détruire un *fait positif* : la contrefaçon d'une pièce au nom seul de Jeanne, par Arnold de Rummen, avant 1565. Puis, n'avons-nous pas aussi des monnaies sur

lesquelles Wenceslas figure sans la duchesse, le mouton frappé à Vilvorde de 1367 à 1371⁽¹⁾? Pourquoi Jeanne, la véritable souveraine du Brabant, n'aurait-elle pas fait ce que se permettait Wenceslas, qui n'était rien en Brabant que du chef de sa femme?

R. CHALON.

(1) La composition d'un trésor, exhumé récemment, à Bruxelles, a donné à M. de Coster la conviction que les grands moutons avec *Joh Dux*, qu'on attribuait à Jean III, avaient été frappés par sa fille. La forme, *DVX*, n'est certainement pas un obstacle à cette attribution.

LES PETITES ET LES GRANDES CROIX

DES DENIERS FLAMANDS.

Une question d'une certaine importance pour le classement des petits deniers frappés en Flandre, est celle de savoir quand et vers quelle époque les grandes croix ont remplacé, sur ces monnaies, les petites croix inscrites dans un grènetis. Bien résolue et nettement tranchée, sa solution aidera singulièrement à fixer l'attribution des deniers flamands, ou, si l'on aime mieux, à faire connaître l'époque approximative vers laquelle ils ont été frappés. Leur classement deviendra, de cette manière, sinon entièrement clair, au moins plus facile.

Préoccupé de cette idée, nous en avons touché mot, d'une manière accessoire et à différentes reprises, dans la *Revue de la numismatique belge* (1), en soutenant que les petites croix ont précédé les grandes, que les petits deniers qui les portent sont du XII^e siècle, et qu'au contraire les grandes croix appartiennent au siècle suivant. Résumant notre système, nous disions : « On voit, en premier lieu, la croix carlovingienne inscrite dans le grènetis; ensuite elle s'allonge, en conservant le grènetis qu'elle dépasse; enfin elle se dégage de cette entrave, pour rejeter ses

(1) 4^{re} série, t. IV, pp. 34, 437, 440, t. VI, p. 308.

branches jusqu'au bord de la monnaie (1). » Feu Gaillard répétait : « La croix de la monnaie carlovingienne, semblable du reste à celle des Croisés, était seule usitée au XII^e siècle; ses quatre branches sont égales, et on la voit sans cesse inscrite dans un cercle; presque toujours elle est accompagnée d'une double légende; au moment où le denier devient semi-muet, la croix s'élançait à travers le grènetis, et ses branches atteignent le bord extérieur du flan. Plus longue, elle est aussi plus maigre...; elle se débarrasse en même temps du cercle qui la contenait d'abord (2). »

C'est, on le voit, la thèse que nous avons déjà soutenue, quatre ans auparavant, dans la Revue; mais, comme M. Gaillard adopta souvent les opinions émises dans ce recueil, sans citer la source à laquelle il avait puisé, M. de Coster crut qu'elle lui appartenait, et se posa en contradicteur de sa manière de voir.

« Pour établir, dit-il, l'ordre chronologique des deniers flamands, l'auteur des *Recherches sur les monnaies de Flandre* pose ce système : la petite croix appartient aux monnaies du XII^e siècle, et le XIII^e inaugure les grandes croix; puis il dit que les pièces muettes viennent après celles qui portent légendes, et, de ces dernières, celles à doubles légendes sont plus anciennes (3). »

Voulant administrer des preuves contraires à cette manière de voir, M. de Coster examine le dépôt de petits

(1) *Revue*, 4^e série, t. VI, p. 312.

(2) GAILLARD, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, fasc. 4, pp. 34 et 35.

(3) 2^e série, t. III, p. 42.

deniers dont nous avons rendu compte dans la Revue (1), et qu'il croit avoir été enfoui vers l'an 1200. Tous ces deniers portent, dit-il, la petite croix, sauf ceux au guerrier armé de l'écu chevronné, ceux de Lille et ceux d'Ypres, qui portent la grande croix. Or, continue-t-il, ces deniers mêlés, dans un dépôt, avec ceux à la petite croix, doivent être de la même époque ; sinon il faudrait forcément admettre que les ateliers de Lille et d'Ypres n'ont pas fonctionné sous les règnes de Philippe d'Alsace (1171 à 1191), de Marguerite d'Alsace avec Baudouin VIII (1191 à 1194), et de Baudouin IX (1194 à 1206), et que celui de Gand a cessé de travailler vers cette époque. « Cette hypothèse, inévitable, dit-il, dans le système de classification de M. Gaillard, conduit à l'absurde. »

Nous regrettons de ne pas pouvoir partager la manière de voir de M. de Coster, à ce sujet ; et, comme la paternité de l'opinion émise par M. Gaillard, en ce qui concerne la théorie des petites et des grandes croix, nous appartient en propre, nous croyons devoir en parler *ex professo*, non dans l'intention de la défendre envers et contre tous, mais pour soumettre, à l'appréciation de M. de Coster, quelques faits qui ne sont pas sans importance.

Examinons, à cet effet, et en quelques mots, le dépôt dont il parle, et qui fut trouvé, paraît-il, à Charleroi ou dans les environs de cette ville. Il contenait :

1° Trois deniers au type de Gand et au nom de Philippe d'Alsace (2) ;

(1) 1^{re} série, t. V, p. 87.

(2) *Revue numismatique française*, 1844, p. 420 ; GAILLARD, n° 42.

- 2° Un denier au même type et au nom de Gérolf (1) ;
- 5° Un denier d'Ypres au triangle cleché (2) ;
- 4° Un denier d'Alost, au nom d'Arnot (3) ;
- 5° Quatre deniers de Baudouin IX, au type de Gand (4) ;
- 6° Six deniers de Béthune (5) ;
- 7° Des deniers de Valenciennes ;
- 8° Des deniers au type de Bruges, et au guerrier tenant un écu chevronné (6) ;
- 9° Des deniers d'Ypres au triangle cleché et à la légende *Ipza* (7) ;
- 10° Des deniers muets de la même ville (8) ;
- 11° Des deniers de Lille au triangle abouté de lis et à la légende *Lile* ou *Lila* (9) ;

Les monnaies indiquées aux sept premiers numéros sont marquées d'une petite croix ; celles désignées aux quatre derniers portent de grandes croix. Celles-ci étant les plus nombreuses dans le dépôt, il est évident qu'elles ont été

(1) VERACHTER, *Documents*, etc., cahier n° 3, pl. I, fig. 4 ; GAILLARD, n° 29.

(2) LELEWEL, *Type gaulois*, pl. XII, fig. 43 ; GAILLARD, n° 443.

(3) *Revue de la numismatique belge*, 1^{re} série, t. V, pl. IV, fig. 8 ; GAILLARD, n° 28.

(4) LELEWEL, *Numismatique du moyen âge*, pl. XX, fig. 45 ; VERACHTER, 3^e cahier, pl. I, fig. 5 ; GAILLARD, n° 43.

(5) LELEWEL, t. III, p. 324, fig. 2 ; HERMAND, fig. 93 et 94.

(6) CHALON, pl. I, fig. 4 ; GAILLARD, n° 440.

(7) LELEWEL, *Observations sur le type des Pays-Bas* ; GAILLARD, n° 448 et suiv.

(8) LELEWEL, *Numismatique du moyen âge*, t. III, p. 272 ; GAILLARD, n° 446.

(9) *Revue de la numismatique belge*, 1^{re} série, t. IV, fig. 37 ; GAILLARD, nos 99 et suiv.

enfouies lorsqu'elles eurent encore cours, c'est-à-dire vers 1200, selon M. de Coster, au XIII^e siècle, selon notre manière de voir.

Les deniers de la première catégorie, marqués de la petite croix, sortent des ateliers d'Alost, de Gand et d'Ypres; ceux de la seconde catégorie, empreints de la grande croix, appartiennent aux ateliers de Bruges, de Lille et d'Ypres. D'où il suit que les petits deniers, frappés au nom de Philippe d'Alsace, à Amiens ⁽¹⁾, à Arras ⁽²⁾ et à Ypres ⁽³⁾, n'étaient point compris dans le dépôt.

En adoptant rigoureusement les arguments posés par M. de Coster, il faudrait admettre que, par cela seul que ces deniers ne faisaient pas partie du dépôt de Charleroi, ils n'ont pas été frappés par Philippe d'Alsace; car, dit-il, il faut forcément supposer que les ateliers de Lille et d'Ypres ont été fermés sous les règnes de Philippe d'Alsace et de ses deux successeurs, si l'on ne veut admettre que les deniers aux grandes croix de ces ateliers, et qui furent trouvés à Charleroi, sont du XII^e siècle. Nous ferons cependant observer que les deniers de Philippe d'Alsace frappés à Amiens, à Arras et à Ypres, portent positivement son nom et ceux des ateliers dans lesquels ils furent fabriqués; qu'ils lui appartiennent, sans conteste, comme le démontrent leurs légendes, leur type, leur poids et leur module; et qu'ils ne faisaient point partie du trésor trouvé à Charleroi. Nous convenons volontiers, qu'à cause de l'éloignement

(1) GAILLARD, n^o 24.

(2) *Ib.*, n^o 27.

(3) *Ib.*, n^o 26.

des ateliers d'Amiens et d'Arras leurs deniers n'y ont pas été représentés ; mais y a-t-il lieu de s'étonner que, si l'atelier d'Ypres, voisin de celui de Lille, n'y était pas représenté, celui-ci pouvait y faire défaut au même titre ? Il faut par conséquent admettre, bon gré, malgré, que tout le numéraire de Philippe d'Alsace n'y était point, et que tous les ateliers monétaires, même les plus voisins, et dans lesquels il a fait battre monnaies, n'y ont pas laissé des traces de leurs produits.

Peut-être en pourrions-nous dire autant pour expliquer l'absence des deniers de Lille, s'il nous était permis d'argumenter d'un petit denier de cette ville publié par Gaillard (1), et qui, par son poids (0,45) et par son type, appartient à la fin du XII^e siècle (2) ; mais comme ce denier ne porte pas le nom du prince qui le fit frapper, nous croyons ne pas devoir en tirer parti.

Le premier argument de M. de Coster semble donc porter à faux, au moins en ce qui concerne l'absence, dans ce dépôt, des deniers de Philippe d'Alsace frappés à Ypres. Ce trésor comprenait, du reste, un denier à la petite croix, monnayé en cette ville, et qui, selon notre opinion, appartient au XII^e siècle, mais dont l'attribution peut être contestée à Philippe d'Alsace, parce qu'il ne porte pas son nom.

Par son second argument, M. de Coster soutient que, si les deniers à la grande croix appartiennent au XIII^e siècle, il faudrait admettre que l'atelier de Gand eût cessé de tra-

(1) N^o 89.

(2) Les deniers de Philippe d'Alsace pèsent généralement de 0,40 à 0,45.

vailleur après 1206, c'est-à-dire, sous le règne de Jeanne (1206-1244).

Nous pourrions rétorquer ici la thèse de M. de Coster, et dire, à notre tour : si les deniers à la grande croix peuvent appartenir au ^{xii}^e siècle, pour quel motif ceux de Gand, empreints d'une croix semblable, n'étaient-ils pas compris dans le dépôt? Mais nous n'avons pas besoin de faire usage d'un argument pareil. On sait qu'influencés par Philippe Auguste, les Gantois refusèrent de reconnaître Ferdinand, l'époux de Jeanne, lorsqu'il se présenta devant leur ville, et qu'ils lui en fermèrent les portes; l'histoire nous apprend de plus, que lui et son épouse ne parvinrent à s'attacher définitivement les habitants de cette ville, què lorsqu'ils y eurent introduit, en 1212, une nouvelle organisation municipale. Serait-ce, pour ce motif, que l'atelier de Gand aurait été fermé provisoirement, et que le commencement de leur règne n'aurait pas produit des deniers de cette ville? Nous n'oserions l'affirmer positivement. En tout cas, ce ne serait pas seulement l'atelier de Gand qui y aurait fait défaut pour l'époque de Jeanne, mais encore plusieurs autres ateliers, tels que ceux de Courtrai, d'Alost, Dixmude, Cassel, Mude, Axel, etc., qui n'y ont pas laissé de trace de leur existence.

Ne perdons pas de vue un autre dépôt de monnaies, celui d'Esschene, dont de Bast a rendu compte (1). Il contenait des deniers de Gand à la grande croix, mêlés à des deniers de Bruges, empreints d'un guerrier tenant un écu chevronné, dont des exemplaires ont été trouvés à Charleroi.

(1) *Antiquités de Flandre*, supplément.

Nous en donnons ici la nomenclature :

Deniers brabançons.

1° Deniers de Henri III, duc de Brabant (1248-1261), au type d'Anvers (donjon)	3 pièces.
2° Id. du même au type de Haelen (double aigle)	4 id.
3° Id. du même, au type de Louvain (lion dans un écusson)	11 id.
4° Id. du même, au type de Tirlemont (agneau pascal).	3 id.
5° Id. du même, à l'aigle simple.	6 id.
6° Id. du même, au cavalier.	2 id.

Deniers nivellois.

7° Deniers au type de l'église, contemporains de Henri III, duc de Brabant.	16 id.
--	--------

Deniers flamands.

8° Deniers au type d'Àlost (guerrier au dra- peau).	11 id.
9° Id. au type de Bruges (guerrier à l'écu chevronné).	8 id.
10° Id. au type de Gand et à la grande croix, cantonnée de <i>Gant</i>	8 id.
11° Id. au type de Lille (lis dans un cercle)	15 id.
Total.	<u>85</u> id.

Quant aux types des huit autres pièces, de Bast n'a pu les déterminer.

Si tous les deniers, compris dans ce dépôt, sont du même âge, comme le suppose M. de Coster, pour la trouvaille de Charleroi, ceux de Bruges sont contemporains de ceux de Gand à la grande croix. Or, si M. de Coster admet que les deniers de Bruges, trouvés à Charleroi, sont du XII^e siècle, il doit admettre aussi que ceux de Gand, avec lesquels ils furent découverts à Eschene, appartiennent à cette époque. Mais évidemment toutes les monnaies trouvées dans cette localité sont du XIII^e siècle; donc aussi ceux au type de Bruges et à l'écu chevronné, et ceux de Gand, sont de cette époque. Nous disons que le dépôt d'Eschene contenait exclusivement des deniers du XIII^e siècle. En effet, les deniers de Henri III, duc de Brabant (1248-1261), le prouvent à la dernière évidence, et leur présence, dans ce dépôt, démontre que les monnaies flamandes, dont ils étaient accompagnés, doivent être en partie contemporaines de celles de Henri III, et en partie plus anciennes; car le village d'Eschene étant situé dans le duché de Brabant, les espèces de Flandre y étaient étrangères; et celles-ci sont toujours les plus anciennes dans un dépôt. Celui d'Eschene ne renfermait, du reste, aucun denier de Philippe d'Alsace, ni aucune des grosses monnaies frappées selon le nouveau pied adopté dans la Flandre en vertu de la réforme introduite par Marguerite de Constantinople, en 1275. Donc toutes ces monnaies sont du XIII^e siècle. Celles qui appartiennent à la Flandre étaient empreintes de la grande croix; donc aussi les deniers au type de Bruges et à l'écu chevronné sont de cette époque.

N'oublions pas, du reste, que Ferdinand était le fils de Sanche I^{er}, roi de Portugal (1181-1212), et que ce prince

introduisit, dans son royaume, les grandes croix sur ses deniers de billon. Le type du numéraire de Sanche I^{er} peut donc avoir exercé, sur celui de son fils et de son épouse, une certaine influence.

Encore un mot, avant de finir. Quand les deniers deviennent-ils semi-muets ou muets en Flandre ; en d'autres termes, à quelle époque les noms des princes et de leurs monnayeurs disparaissent-ils du numéraire flamand ?

Les lacunes considérables qui existent dans la numismatique de la Flandre, pour les règnes de Charles le Bon, de Guillaume Cliton et de Thierri d'Alsace (1119-1168), ne nous permettent pas de résoudre cette question. Par suite de cette circonstance, il est impossible de décider s'ils ont inscrit, sur le numéraire, leurs noms ou leurs initiales ; mais il est un fait qui est avéré et certain, sur lequel nous nous permettons d'appeler l'attention des numismates, et dont nous allons rendre compte.

Philippe d'Alsace inscrivit, sur les deniers flamands, son nom en toutes lettres ou les initiales de son nom. A sa mort, et lorsque le comté fut dévolu à sa fille, Marguerite d'Alsace, qui avait épousé Baudouin VIII (1191-1194), le nom du souverain disparaît des deniers. Du moins, les dépôts de monnaies, qui devaient nécessairement renfermer des monnaies de Marguerite et de son mari, ne nous ont révélé l'existence d'aucun denier empreint de leur nom. Quelle conclusion faut-il en tirer ? Elle est toute naturelle ; ils n'y ont pas fait inscrire leurs noms, et ils ont frappé du numéraire semi-muet, tandis qu'avant leur règne Philippe marquait de son nom et de ses initiales, les monnaies sorties des ateliers d'Amiens, d'Arras, de Gand et d'Ypres. A Mar-

guerite succède Baudouin IX, qui inscrivit l'initiale de son nom sur les deniers au type de Gand ; mais jusqu'ici nous n'en connaissons pas d'autres. Est-ce parce qu'il quitta son comté pour aller prendre possession du trône de Byzance, et qu'il fut obligé, lors de son départ (1202), de confier l'administration du comté à Guillaume, son oncle, Philippe, son frère, et Bouchard d'Avesnes? Nous l'ignorons.

Lorsque sa fille Jeanne lui succède, sous la tutelle de son oncle, Philippe, comte de Namur, on ne voit sur le numéraire de son règne, ni nom, ni initiales de nom, et lorsqu'elle épousa Ferdinand de Portugal, ses deniers continuent à être muets. Les dépôts de monnaies l'ont prouvé à l'évidence.

Marguerite de Constantinople vient à son tour occuper le trône de sa sœur, en 1244, et les petits deniers continuent toujours à être muets. Ce n'est qu'au moment où elle introduit un nouveau système monétaire, en 1275, qu'elle fait inscrire son nom sur la grosse monnaie. Son fils, Gui, suit l'exemple de sa mère.

Ainsi, chaque fois qu'une femme occupe le comté de Flandre, son nom n'est pas inscrit sur le petit numéraire, et les petits deniers restent muets depuis cette époque jusqu'après le règne de Gui.

Pourquoi ce mutisme? Est-ce parce que, jaloux des droits des successeurs au comté, les Flamands ne voulaient pas laisser inscrire les noms des maris de leurs comtesses sur les monnaies, comme sous la minorité de Philippe le Beau?

Nous n'osons pas répondre affirmativement à cette question, nous bornant à appeler l'attention des numismates sur

ce point, et en faisant observer aussi, que la plupart des seigneurs belges du XIII^e siècle adoptèrent également la mode de faire disparaître leurs noms des petits deniers.

CH. PIOT.

UNE MONNAIE DE BLANKENBERG.

PLANCHE XVII, n° 2.

Blankenberg, petite ville sur la Sieg, à cinq lieues Est de Bonn, aujourd'hui chef-lieu de cercle dans la province de Clèves-Berg, régence de Dusseldorf, était jadis une dépendance du duché de Berg, auquel elle avait été réunie vers la fin du xv^e siècle. Elle formait, avec son territoire, une seigneurie qui avait eu ses dynastes particuliers.

Au xii^e siècle, Blankenberg appartenait aux comtes de Seyne. Une charte de 1192, publiée par Lacomblet (1), nous apprend qu'à cette époque, l'abbé et le monastère de Siegburg contestaient à Henri, comte de Seyne, la propriété du territoire sur lequel le comte avait fait construire le château de Blankenberg « *Castrum quod Blankenburg dicitur.* »

Ce fut un Henri, comte de Seyne, probablement le fils de celui qui avait érigé le château, qui fonda le monastère de la Paix de Dieu « *Ecclesiam de Pace Dei,* » à Blankenberg (2), monastère auquel sa veuve Mechtilde fit diverses donations en 1248 (3). En cette même année, l'archevêque

(1) *Urkundenbuch*, Band I, n° 483.

(2) *Id.*, Band II, n° 324.

(3) *Id.*, id., n° 340.

de Cologne, Conrad, à la demande de la comtesse Mechtilde, érigea en paroisse, à Blankenberg, la chapelle de Sainte-Catherine, qui avait été donnée en dotation au monastère de la Paix de Dieu (1).

Cette comtesse Mechtilde vivait encore en 1253. On sait qu'elle fonda, en cette année, un hôpital pour treize pauvres « *prope Blankenberg* » (2).

Le 25 janvier 1267, Godefroid, comte de Seyne, et Jutta, sa femme, cédèrent à leur parent (*consanguineus noster*) Thierry, seigneur de Heinsberg, pour mettre fin à diverses contestations, leurs droits sur le château de Lewenberg, etc. ; le seigneur de Heinsberg renonçait, de son côté, aux dix marcs d'argent que jadis Henri, fils de Christian de Blankenberg, prétendait avoir en fief sur le château de Blankenberg (3). Il semblerait, d'après cet acte, que le comte de Seyne, en abandonnant Lewenberg à son cousin, avait conservé la propriété de la seigneurie de Blankenberg ; et cependant, dans une charte de l'année suivante, 1268, contenant un accord ou traité de paix entre Thierry II, de Heinsberg, et Adolphe, comte de Berg, le seigneur de Heinsberg parle de Blankenberg comme d'un château à lui appartenant (4). Il faut donc supposer qu'une convention, postérieure à celle du 25 janvier 1267, fit passer la propriété de la terre de Blankenberg dans la maison de Heinsberg, qui était alliée par les femmes, à celle de Seyne. A partir de Thierry II (1258-1505), les sires de Heinsberg

(1) *Urkundenbuch*, Band II, n° 344.

(2) *Id.*, Band II, n° 398.

(3) *Id.*, id., n° 576.

(4) *Id.*, id., n° 588.

s'intitulèrent toujours « seigneurs de Blankenberg et de Lewenberg. » Voici la liste de ces dynastes :

Thierry II (1258-1505).

Waleran, son fils aîné (1303-1507).

Godefroid II (1507-1532).

Thierry III (1532-1561).

Godefroid III (1561-1595).

Ce Godefroid de Looz, seigneur de Heinsberg, et sa femme Philippine de Juliers, engagèrent, par acte du 16 septembre 1563, pour la somme de 60,000 moutons, leur seigneurie de Blankenberg, à leur beau-frère, le comte Guillaume de Berg et Ravensberg (1). Cette terre fut dégagée par la suite, mais, en 1598, Guillaume duc de Berg en prenait encore le titre (2).

Enfin, en 1472, Élisabeth, héritière de Heinsberg, ayant épousé Guillaume duc de Juliers et de Berg, lui apporta en dot, ses divers domaines. Blankenberg fut réuni au duché de Berg et Heinsberg au duché de Juliers (3).

La collection Bekker, vendue à Amsterdam, en 1854, contenait un petit denier à tête d'un seigneur de Blankenberg, au type de ceux de Florent de Hollande, type imité par un grand nombre de seigneurs du nord des Pays-Bas et des provinces adjacentes. Notre honorable et savant confrère, M. J. F. G. Meyer, conservateur du cabinet royal de médailles à la Haye, qui rédigea le catalogue Bekker, en avait extrait les pièces les plus remarquables

(1) *Id.*, Band III, n° 642.

(2) *Id.*, id., n° 4056.

(3) *Teschenmacheri Annales Cliviæ-Julix*, etc., in-folio.

pour en faire le sujet d'un article inséré au t. IV, 2^e série de cette Revue, et que les amateurs n'auront pas oublié. Parmi ces curiosités hors ligne, figure, avec raison, le denier de Blankenberg. M. Meyer l'attribue à un des comtes de Heinsberg qui ont possédé cette seigneurie, et, en l'absence de nom, il n'ose se décider entre Godefroid II (1303-1332), et son frère aîné, Waleran, qui l'avait précédé dans ce domaine.

Voici, maintenant, une seconde monnaie de Blankenberg, également anonyme, mais un peu plus récente.

Châtel des Tournois; bordure de douze lis : ✠ MO' BLANKENB'.

— Croix pattée, dans un cercle : ✠ LVDOVICVS : INP'.
Légende extérieure : ✠ BHDICTV : SIT : HOMME : DNI : ORI : DEI : IGVXP.

A. Gr. 342.

Collection de M. de Coster. (Pl. XVII, n^o 2.)

On sait que ce type du gros tournois a été particulièrement en faveur dans les provinces rhénanes. Tandis que les seigneurs des provinces méridionales des Pays-Bas, les ducs de Brabant, les comtes de Hainaut, de Flandre, de Namur, etc., modifiaient toujours, de plus en plus, le type français, ce type était conservé sans altération dans les pays de Berg, Clèves et Juliers. On y portait même l'esprit d'imitation, jusqu'à inscrire, sur ces monnaies, le nom du roi Philippe. Nous ne parlons pas de la légende *Turonus civis*, qui était devenue une banalité tombée dans le domaine public, et qui n'avait plus d'autre signification que d'indiquer la valeur de la pièce.

Godefroid II, ou peut-être Godefroid III, seigneur de

Heinsberg, avait frappé de semblables gros, avec *moneta heinsb!* portant son nom, ou seulement son titre. Sur le gros de Blankenberg, le nom de l'empereur, Louis de Bavière, qu'on trouve également sur des monnaies de Berg, indique, ou bien une concession faite par ce prince, ou seulement, peut-être, sa suzeraineté sur les terres de l'Empire. Ajoutons, pour la moralité de la chose, qu'on pourrait n'y voir aussi que le désir d'imiter plus exactement les gros de Louis IX, et de rendre, par là, la fraude plus facile. Cette supercherie était tout à fait dans les habitudes d'alors, et les exemples en fourmillent.

Il existe, en Allemagne, deux autres seigneuries du nom de Blanckenburg ou Blanckenberg, qu'il ne faut pas confondre avec notre Blankenberg, au pays de Berg, dans le voisinage de Bonn. La seigneurie de Blanckenburg, sur la Sale, dans le Vogtland, et le comté de Blanckenburg, près d'Halberstadt, entre Quedlinbourg et Wernigerode. Les comtes de Blanckenburg ont joui du droit de battre monnaie; mais il nous paraît impossible de leur attribuer, ni le petit denier à tête, de M. Meyer, ni notre gros au châtel des Tournois. Ces deux types sont tout à fait étrangers à la partie de l'Allemagne où se trouve le comté de Blanckenburg.

On peut consulter sur les monnaies de ces seigneurs allemands, qui, croyons-nous, n'ont frappé que des bractées :

1° CHRÉTIEN SCHLEGEL : *de Nummo comitis Blanckenburgensis epistola. Jenæ (sine anno) in-4°, eum 2 tabulis.*

2° LE MÊME : *Weitere Ausführung, dass die Münze*

Heinrichs, Grafen von Blankenburg, etc., Gotha, 1720, in-4°.

5° JOS. ANDRÉ SCHMID : *Nummus bracteatus Henrico II, Sæculi XIII, comiti Blanckenburgico, ante Hardonem vindicatus*. Helmstadt, 1718, in-4°.

4° JOS. CHRISTOPHE HARENBERG : *Historia ecclesiæ Gandershemensis*. Hanovre, 1754, in-fol.

RENIER CHALON.

ESSAI DE MONOGRAPHIE
DES
MÉREAUX DES CORPORATIONS DE MÉTIERS
DES PAYS-BAS.

Depuis la renaissance des études numismatiques, de nombreux ouvrages ont été consacrés à la description et à l'attribution des médailles et des monnaies frappées par les souverains et les seigneurs qui ont régné en Belgique. Mais jusqu'à présent fort peu de travaux ont eu pour objet la numismatique communale des anciens Pays-Bas; et pourtant la bourgeoisie de nos villes, représentée par les corporations des métiers, a joué un rôle très-important dans nos annales.

Après la publication de l'ouvrage du laborieux Van Orden, sur les méreaux des Pays-Bas en général, beaucoup de numismates ont commencé à rechercher les méreaux des métiers, mais presque personne ne s'est attaché à leur monographie, sauf quelques essais partiels dus à MM. Devigne, Feith, Gailliard, etc., etc.

Le moment nous semble venu de s'occuper de ces intéressants monuments de notre ère communale. Mais pour pouvoir rendre notre travail définitif plus complet, il nous

a paru nécessaire de publier d'abord un simple catalogue de tout ce que nous avons pu réunir, avec prière aux numismates de la Belgique et de la Hollande de compléter notre essai par l'envoi de notes sur les pièces de leurs collections, qui ont échappé à nos recherches. Leurs communications seront reçues avec la plus vive reconnaissance. Puisse notre appel être accueilli aussi par les quelques numismates qui possèdent des méreaux de métiers inédits, et qui, jusqu'à présent, ont refusé de nous les communiquer, sous le prétexte, un peu égoïste, de s'en réserver à eux-mêmes la publication !

A. PERREAU.

Tongres, le 15 octobre 1858.

ALCKMAER.

GORDONNIERS.

Av. Saint Crépin debout, tenant un tranchet, entouré d'ornements, au milieu desquels domine la tour désignant les armoiries de la ville d'Alckmaer.

Rev. Rien.

Méreau oval.

Van Orden, pl. XVI, n° 9.

AMSTERDAM.

BOULANGERS.

Av. Armoiries de la ville, au-dessous les noms du compagnon.

Rev. Dans le champ : un boulanger occupé à enfourner du pain ; légende : ∴ BACKERS ∴ GHILT.

Cuivre.

Van Orden, pl. IV, n° 9.

CHAPELIERS.

1. *Av.* Les armoiries de la ville surmontées d'une couronne impériale, posées sur un chapeau à bords retroussés, le tout entouré d'une guirlande de branches d'oranger.

Rev. Rien.

Cuivre.

Van Orden, pl. III, n° 4, et ma collection.

2. *Av.* Armoiries de la ville.

Rev. Un chapeau.

Cuivre.

Van Orden, pl. III, n° 2.

CHARCUTIERS.

Av. Armoiries de la ville; au-dessous, un cartouche pour placer les noms du compagnon.

Rev. Un charcutier saignant un porc.

Cuivre.

Van Orden, pl. V, n° 22.

CHARPENTIERS.

1. *Av.* Armoiries de la ville; au-dessous les noms du compagnon.

Rev. La fuite en Égypte; au-dessous le mot : JOSEPH.

Cuivre.

Van Orden, pl. III, n° 3.

2. *Av.* Pareil au n° 1.

Rev. La fuite en Égypte; légende : DE VLUGT IN EGIPTEN. 1785.

Cuivre.

Van Orden, pl. III, n° 4.

CHIRURGIENS.

1. *Av.* Les armoiries de la ville surmontant un cartouche pour inscrire les noms du compagnon; au-dessous une tête de mort.

Rev. Squelette tenant faux et clepsydre.

Cuivre. Méreau des mattres chirurgiens. Van Orden, pl. II, n° 3, et ma collection.

2. *Av.* Squelette appuyé sur un tombeau et tenant une clepsydre.

Rev. Rien.

Cuivre. Méreau des élèves en chirurgie. Van Orden, pl. II, n° 6.

CORDONNIERS.

Av. Les armoiries d'Amsterdam ; au bas, un soulier.

Rev. Un tranchet et une alène ; à l'exergue le nom du compagnon.

Cuivre. Van Orden, pl. XVI, n° 4.

COUTURIÈRES.

Av. Dans un cercle perlé : une paire de ciseaux couronnée.

Rev. Lisse.

Cuivre. Ovale. Diamèt. Ma collection.
30 mill. sur 22 mill.

DRAPIERS ET TONDEURS DE DRAPS.

Av. Dans une guirlande : les armoiries d'Amsterdam ; au-dessous un cartouche pour inscrire les noms du compagnon.

Rev. Dans une guirlande : une paire de ciseaux couronnée et deux autres instruments.

Cuivre. Gravé. Van Orden, pl. III, n° 6.

FABRICANTS DE BOUSSOLES.

Av. Une voile de navire sur laquelle se trouve une boussole.

Rev. Lisse.

Cuivre. Gravé. Diamèt. Ma collection.
30 mill.

LIBRAIRES ET IMPRIMEURS.

Av. Armoiries de la ville sur un cartouche orné.

Rev. Mercure debout sur un volume, tenant caducée et livre ouvert, et entouré d'équerres, de tampons et de presses; légende : **BOEKVERCOPERS EN DRUCKERS GILT.**

Cuivre. Van Orden, pl. XV, n° 4.

MARÉCHAUX.

Av. Armoiries de la ville ; au-dessous un cartouche.

Rev. Les emblèmes des différents métiers formant la corporation de Saint-Éloi, savoir : un marteau, un glaive, un couteau, une clef, un chaudron et une platine de fusil ; légende : **ELOYEN GILT.**

Cuivre. Van Orden, pl. III, n° 5.

MÉDECINS.

Av. Sur un piédestal : les armes d'Amsterdam, couronnées entre deux cornes d'abondance ; légende : **HORTI. MED. AMSTEL LIBER. INGRESSUS.**

Rev. Esculape debout. Légende : **MAXIMUS ÆGRIS. AUXILIATOR. ADEST.**

Cuivre. Diam. 30 mill. Van Orden, pl. II, n° 5.

MERCIERS.

Av. Dans une guirlande : les armoiries de la ville ; au-dessous : 16-12.

Rev. L'intérieur de la bourse d'Amsterdam, au-dessus de laquelle planent Mercure et Neptune ; au bas un cartouche.

Cuivre. Van Orden, pl. IV, n° 2, et ma collection.

MEUNIERS.

Av. Un moulin à vent.

Rev. Rien.

Cuivre. Van Orden, pl. IV, n° 42.

PASSEMENTIERS.

Av. Armoiries d'Amsterdam ; au-dessous : **GERARDUS LEGERIEN. 1725.**

Rev. Devidoir, navette, ciseaux et presse.

Cuivre jaune. Inédit. Collection de M. Dirks de Leeuwarden.

PASSEMENTIERS (APPRENTIS).

Av. Armoiries d'Amsterdam ; au-dessus : **LOUVERENS WENDEL.**

Rev. Une bobine couronnée : **PASSEMENT EN LINTWERCKERS KNEGTS.**

Cuivre. Comte de Renesse, catalogue, n° 34033.

PATISSIERS.

Av. Armoiries d'Amsterdam ; au-dessus : **C : VREGER N° 1734, OVERMAN 1747.**

Rev. Couronne avec cordons et glands ; au-dessous :

T'KOEK BESCHUYT EN PASTEYBAKKER GILD (le revers est entièrement gravé).

Cuivre jaune.

Inédit. Collection de M. le capitaine Le-
maire Knotzer.

PESEURS JURÉS.

Av. Comme le méreau des merciers, mais avec la date
16-18.

Rev. Le poids de la ville.

Cuivre.

Inédit. Mon cabinet.

PHARMACIENS.

1° *Av.* Les armoiries d'Amsterdam sur un vase à fleurs ;
au-dessous un cartouche 16-84 ; au-dessus : **HORTUS
MEDICUS.**

Rev. Un squelette humain tenant faux et clepsydre.

Cuivre. Diam. 40 mill. . Méreau des maîtres pharmaciens. Van
Orden, pl. II, n° 4.

2° *Av.* Les armoiries d'Amsterdam sur un vase à fleurs ;
au-dessus : **HORTUS MEDICUS** ; au-dessous 1684.

Rev. Lisse.

Cuivre. Diam. 30 mill. Méreau des élèves en pharmacie. Van
Orden, pl. II, n° 2.

POMPIERS.

Av. Armoiries de la ville ; au bas un cartouche portant
le numéro du quartier.

Rev. Une pompe à incendie ; au-dessus le numéro du
pompier.

Cuivre jaune.

Inédit et ma collection.

PORTEURS DE BIÈRE ET COMMISSIONNAIRES EN BIÈRE.

1° *Av.* Une femme debout, tenant un écusson chargé d'un

brancard, et une tige de houblon ; légende : **PENNINGEN VAN T'BIERDRAGERS GILT. 1665.**

Rev. Deux hommes portant un tonneau ; au bas le nom du compagnon.

Cuivre. Méreau des porteurs de bière. Van Orden, pl. III, n° 7.

2° *Av.* Deux hommes portant un tonneau ; au bas le nom du compagnon.

Rev. Lisse, avec deux anneaux pour être attaché à l'habit.

Cuivre. Méreau des commissionnaires en bière. Van Orden, pl. IV, n° 8.

PORTEURS DE TOURBES.

1° *Av.* Les armoiries d'Amsterdam sur des nuages ; au-dessous un porteur de tourbes dans une rue et entouré d'un panier et d'un rouleau de cordes ; aux côtés du porteur on lit : 1619 OPPERIGT 1630 — BESLOTEN 1693. — OVERMAN GEWORDEN. A l'exergue : **TURFDRAGERS GILT.**

Rev. Armoiries.

Cuivre. Méreau de dignitaire du métier. Van Orden, pl. V, n° 46.

2° *Av.* Armoiries d'Amsterdam ; à l'exergue : **TURFDRAGERS GILT.**

Rev. Un panier rempli de tourbes ; à l'exergue le mot **CONSENT** et un numéro.

Cuivre. Van Orden, pl. V, n° 47.

VOITURIERS OU CAMIONNEURS.

Av. Armoiries d'Amsterdam ; au bas les noms du compagnon.


Rev. Un voiturier avec son camion; au-dessus un cartouche portant un numéro.

Cuivre.

Van Orden, pl. IV, n° 10, et ma collection (!).

ANVERS.

ARMURIERS.

Av. Dans une guirlande : un faisceau d'armes composé d'une pique, d'une hache et d'une hallebarde reliées par une couronne, 15-50; légende :  DE GULDE VAN DE RIDDELYKE CONSTEN.


Rev. Guirlande, 1569.

Cuivre.

Devigne, pl. XXXV, n° 7, et Van Orden, pl. VIII, n° 9.

BROUETTIERS.

Av. Saint André tenant sa croix; légende : SANCTUS ANDREAS P.

Rev. Une brouette surmontée de la date 1546 et entourée de la légende :  GHEMAECK IN 'T JAER VAN.

Cuivre.

Van Orden, pl. VIII, n° 5.

CHAUSSETIERS.


Av. Dans une guirlande : une table ou établi grillé, surmonté de la date 15-63, et de la main, signe monétaire d'Anvers.

(!) Ma collection renferme aussi un méreau des voituriers, en argent, gravé au type du méreau en cuivre. Je présume qu'il était destiné aux chefs de la corporation.

Rev. Sainte Catherine debout tenant glaive et roue,
S—K.

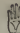
Cuivre. Devigne, pl. XXXV, n° 4, et Van Orden,
pl. VIII, n° 6.

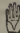
GRAINETIERS OU MARCHANDS DE BLEDS.

1. *Av.* Trois épis liés, 15-67; légende :  DE CORE-
COPERS * GULDE *.

Rev. Dans le champ et au milieu d'une guirlande : AL-
LEHEYLIGEN.

Cuivre. Devigne, pl. XXXV, n° 8.


2. *Av.* Trois épis liés, 16-05; légende :  GRAEN
COOPERS :: GULDE ::

Rev. Dans le champ : les armoiries d'Anvers; légende :
 ALDER HEYLIGEN :: 1605.

Cuivre. Van Orden, pl. VIII, n° 8.

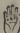
MAÇONS.

Av. Un maillet, une truelle et une demoiselle de pa-
veur; légende : :: CLAUDYN-NYCOTRATUN-SIMPHO-
RIANUN.

Rev. Un marteau sur deux ciseaux croisés; légende :
 CASTORIUM. DE VIER-GHEKROONDE, 1546.

Cuivre. Devigne, pl. XXXV, n° 6, et Van Orden,
pl. VIII, n° 4.

MAITRES D'ÉCOLES.

Av. Saint Ambroise debout; légende :  D. AMBRO-
SIO. SCHOLARUM. PRÆSIDI.

Rev. Armoiries d'Anvers, surmontées de l'aigle impé-
riale et accostées de deux briquets et d'étincelles; légende :

DE GULDE DER SCHOELMEESTERS BINNEN ANTWERPEN. 1562.

Cuivre.

Van Orden, pl. VIII, n° 7.

MARÉCHAUX.

Av. Saint Éloi debout, tenant crosse et marteau ; dans le champ deux étoiles ; légende : SINTE : LOII : IN : DE ∴ BORCHT.


Rev. Marteau couronné, accosté de deux briquets et étincelles ; légende : TANTWERPEN : INT : JAER : 1548.

Cuivre.

Inédit. — Ma collection.

MERCIERS.

Av. Saint Nicolas assis, entouré de la légende : :: SANC-TUS NICOLAUS.

Rev. 1544. Balance. Légende :  KENT U ZELVEN EN ANSIET ENDE.

Cuivre.

Van Orden, pl. VIII, n° 4.

MONNAYEURS.

Av. Deux Y par-dessus YPOL TERRAX. 1480.


Rev. En monogramme, JESUS.

Cuivre.

Inédit. — Ma collection.

ORFÈVRES.

Av. Dans une guirlande : un écusson portant trois calices. 1568.

Rev. Dans le champ :  DE NATIE DER GOUDSMEDE VAN ANTWERPEN.

Cuivre.

Devigne, pl. XXXV, n° 5.

PEINTRES.

Av. Apollon accompagné de la Peinture et de la Gravure; cette dernière tenant l'écusson du métier.


Rev. Un piédestal orné de fleurs portant le buste de saint Luc. Sur le piédestal on lit : **GASPAR BOUTTATS**, 15 décembre 1689.

Cuivre.

Van Orden, pl. XV, n° 3.

POISSONNIERS OU PÊCHEURS.

Av. Trois poissons, main.

Rev.  N. B. 15.

Cuivre.

Comte de Renesse, catalogue, n° 34058.

TONNELIERS.

Av. Rabot de tonnelier, coquille. 1568. Main.

Rev. Couronne.

Cuivre.

Comte de Renesse, catalogue, n° 34059.

AUDENARDE.

BOUCHERS.

Av. Un pore.

Rev. Croix.

Plomb.

Inédit. Ma collection.

BRASSEURS.

1. *Av.* Une pinte.

Rev. Un point ou globule.

Plomb.

Inédit. Ma collection.

2. *Av.* Une pinte.

Rev. Deux points ou globules.

Plomb.

Inédit. Ma collection.

MARCHANDS DE VOLAILLES ET DE HARENGS

Av. Une poule.

Rev. Deux harengs.

Plomb.

Inédit. Ma collection.

POISSONNIERS.

Av. Poisson.

Rev. Écusson portant une boule ou globule.

Plomb.

Inédit. Ma collection.

TISSERANDS EN LAINE.

Av. Agneau portant bannière.

Rev. Écusson à quatre boules.

Plomb.

Inédit. Ma collection.

BOIS-LE-DUC.

BATELIERS.

1. *Av.* Armoiries de Bois-le-Duc, remplissant le champ ;
légende : DE HEER. EN. MEESTER. WIL * COR * A *
OPPER. DEKEN. VANT. SCHIPPERS. GILDE. A° 1750.

Rev. Vaisseau ; légende : AL * VARENDE * KORT *
DEN * WEGH * DES LEVENS.

Argent et gravé.

Dessin communiqué.

2. *Av.* Armoiries de Bois-le-Duc, remplissant le champ ;
légende : * WIL : CORN : A * OPFER DEKEN . VAN
T * SCHIPPERS GILDE. 1784.

Rev. Vaisseau ; légende : AL * VAARENDE * KORT
* DEN * WEG * DES * LEVENS * .

Argent et gravé.

Dessin communiqué.

CHARPENTIERS.

Av. Dans le champ, partagé en quatre divisions : un châssis, un tonneau, une chaise et une roue.

Rev. Le n° 41.

Cuivre jaune.

Méreau à bélière, grossièrement gravé.
Ma collection.

FRIPIERS.

Av. Dans le champ : une boutique de fripiers, une femme et deux hommes; au-dessous, n° 7; légende : **OUDE . KLEER . KOOPERS . Gilde.**

Rev. Saint Martin à cheval; au-dessous **St. MARTEN**; légende : **HOC EX GRATIA ET PRIVIL. MAGIS^{TR} - SILV - DUC : COLLEG : CREA : M. D. C. C. L.**

Cuivre jaune.

Méreau à bélière, ovale, en forme de poire, gravé. Ma collection.

MARÉCHAUX.

Av. Dans le champ : une estampille, portant une enclume, un marteau couronné et des tenailles, et la date 16-45.

Rev. Dans le champ : 3.

Cuivre jaune.

Méreau à bélière en forme de poire. Ma collection.

POMPIERS.

Av. Armoiries de Bois-le-Duc, couronnées; légende : **STADTS BRANDT SPUYT.**

Rev. Dans le champ : **IN DE HINTHAMER STRAET.**
N° 7.

Cuivre jaune. Gravé.

Ma collection.

BREDA.

BOULANGERS.

Av. Armoiries de Breda, couronnées; au-dessous deux pelles à enfourner en sautoir, n° 25.

Rev. Lisse.

Cuivre rouge. Gravé. Méreau en forme de cône, arrondi. Ma collection.

DISTILLATEURS?

Av. Armoiries de Breda; au-dessus : BREDA; aux côtés, divers ornements.

Rev. HAVER-MANS.

Plomb. Méreau oval. Ma collection.

MAÇONS?

Av. Écu de Breda estampillé dans le champ; au-dessous, 3.

Rev. A P.

Plomb. Méreau rond. Ma collection.

TAILLEURS.

Av. Ciseaux couronnés; aux côtés écu de Breda et B R; au-dessous 16.

Rev. Lisse.

Plomb. Méreau oval. Ma collection.

BRUGES.

FABRICANTS DE TABACS.

Av. Dans le champ : saint Roch avec son chien, n° 59.

Légende : HEYLIGHEN · ROCHUS · BIDT · VOOR · ONS.

Rev. Dans le champ : un écusson orné portant deux pipes en sautoir réunies par une guirlande de tabac, une râpe et un rouleau de tabac ; légende : · NEIRIN · VAN · DE · TAUBACQ · VERCOOPERS · DER · STEEDE · VAN · BRUG.

Étain.

Ma collection, et gravé en circonférence réduite dans Gailliard, *De ambachten van Brugge*, pl. VII.

APPRENTIS-CORDONNIERS.

Av. Sur le champ : la Visitation de la Vierge.

Rev. Une alène couronnée, accostée de la date 15-87.

Plomb.

Gailliard, pl. VII, n° 6.

TANNEURS.

Av. Un écusson orné.

Rev. Dans le champ : ST. — IVO — 1774.

Plomb.

Gailliard, pl. VII, n° 3.

TISSERANDS DE SERGES.

Av. Les armoiries de Bruges, ayant pour tenants un lion et un ours ; légende : · TECKEN VAN DE BRUGSCHE SAEY HALLE.

Rev. Saint Séverin debout, tenant crosse et navette ; légende : ✠ · SANTAE · SEVERYN · ORA · PRO · NOBIS · 1657.

Plomb.

Gailliard, pl. VII, n° 4.

TONNELIERS.

Av. Deux ustensiles de tonneliers.

Rev. Tonneau surmonté d'une hachette et accosté de la date 15-52.

Plomb. Carré.

Gailliard, pl. VII, n° 7.

COURTIERS.

Av. Buste couronné; légende : CAROL. II. D. G. HISP. ET. IND. REX.

Rev. Armoiries de Bruges; légende : SIC. CURRITE. VI. COMPREHENDATIS. A l'exergue : LA. CHAMBRE. DES COURETHIERS A BRUGES.

Cuivre rouge.

Ma collection.

MARÉCHAUX.

Av. Saint Éloi portant crosse et marteau couronné; légende gravée : DEN. H. ELOOI NERINGHEN. IN BRUGGHEN. 16-99.

Rev. Cheval dans le champ, entouré d'une légende gravée, fruste.

Cuivre jaune.

Ma collection.

BRUXELLES.

GRAISSIERS.

Av. Lion debout à gauche; légende : SI DEUS NOBIS. CUM QUIS CONTRA NOS. Au bas VETTE WARIERS.

Rev. Trophée surmonté d'un lion tenant glaive et balance; au bas, les armoiries de Vandernoot. A l'exergue MDCC LXXXIX XII X^{bris}.

Bronze.

Inédit. Ma collection.

ORFÈVRES.

Av. Saint Éloi debout tenant marteau, crosse, calice et

livre. 16-15; légende : S. ÉLOY PATROEN DER
GOUDSMEDEN.

Rev. Écusson surmonté d'une tête d'ange et portant
trois calices ornés; légende : DE GOUDTSMEDEN TE
BRUSSEL.

Cuivre.

Van Orden, pl. VIII, n° 40.

DEVENTER.

CHARPENTIERS.

Av. Une corbeille (sans doute pour mettre les copeaux)
17-05.

Rev. DAVEN — TRIÆ * dans le champ.

Cuivre rouge. Frappé. Collection de M. Dirks, à Leeuwarden.

TISSERANDS DE LIN.

Av. Une navette couronnée, accostée de la date 16-54.

Rev. Dans le champ : T LINE — WEVERS — * GIL-
DEN * DER STAT — DEVEN * — TER *.

Cuivre jaune. Gravé. Même collection.

DORDRECHT.

MERCIERS.

Av. Balance. COOMANS GILDE. 1745.

Rev. Armoiries de la ville.

Cuivre rouge.

Inédit. Ma collection.

ENCKHUIZEN.

PÊCHEURS.

Av. Saint Pierre debout, tenant une clef.

Rev. Sur le champ, trois poissons couronnés (armoiries de la ville d'Enckhuizen).

Cuivre jaune.

Inédit. Cabinet de M. Michel, à Rotterdam.

FLESSINGUE.

CHARPENTIERS.

Av. Dans le champ, la bouteille (armoire parlante de Flessingue). 16-27 ; légende : **WEEST · TSAMEN EEN-DRACHTICH.**

Rev. Compas, hache, rabot, scie et autres outils de charpentiers.

Cuivre jaune.

Inédit. Collection de M. Deketh, à la Haye.

CONSTRUCTEURS DE NAVIRES.

1. *Av.* Un vaisseau en construction ; au-dessus, un agneau portant bannière ; au-dessous, un trophée d'outils ; légende : **OVERDEKEN D'HEER CORNELIS LAMPSENS A^{no} 1654.**

Rev. Sur un cartouche orné, la bouteille couronnée ; au-dessus, **VIVE LA** ; légende : **DEKENS. PIETER. LEYNSSEN. SYMON. BEEN.**

Cuivre.

Van Orden, pl. XVII, n° 1.

2. *Av.* Un vaisseau en construction ; au-dessus, un trophée d'outils ; légende : * **JACOB. BART. AERNOUL MICHEELSEN.**

Rev. La bouteille couronnée accostée, de la date 16-25 et d'un numéro.

Cuivre.

Van Orden, pl. XVII, n° 2.

CORDONNIERS.

Av. Une botte couronnée, avec divers ustensiles du métier, et accostée d'un numéro; légende : HERMANUS BOX. LEENDERT QUAL. DUKENS.

Rev. La bouteille couronnée sur un cartouche orné, accosté de la date 17-58; légende : DE HEER DANIEL DU BON. OVERDEKEN.

Cuivre.

Van Orden, pl. XVII, n^o 4, et ma collection.

DISTILLATEURS.

Av. Dans le champ : un appareil distillatoire avec flacons, pintes, etc.; légende : * D'H^r EVERT GLYVER OVERDEK. V^t BRAN^dWYN. V^a COOP. GIL.

Rev. La bouteille couronnée, accostée de la date 16-99 et d'un numéro; légende : * BOUDEWⁿ TOBIASSE WULPH : FRANCO VLEESHOUWER DEKE.

Cuivre jaune.

Inédit. Ma collection.

DRAPIERS.

Av. La bouteille couronnée, accostée d'un numéro; légende : D'HEER. M^r. PHILIPS. VANDEN. BRANDE. OVERDEKEN.

Rev. Une force, un ballot, un bas, etc., etc.; légende : AENSIEN. DOET. GEDINCKEN. A^o 1630.

Cuivre rouge.

Inédit. Ma collection.

MERCIERS.

Av. La bouteille, un chapeau et divers articles de mercerie; au bas, la date 1694; légende : D'H^r STEVEN

PHENIX. OVERDEKEN. P^e RIBAUT. G BURGMAN DEK.

Rev. Un mercier dans son comptoir, occupé à vendre des étoffes à une dame et à un cavalier; au-dessous, un numéro; légende : **AD. CHRISTIAANZ. BENJ HENSBERGEN. JOS. VANSTEENE. P: RIBAUT DEK.**

Cuivre.

Van Orden, pl. XXII, n^o 5.

PATISSIERS.

Av. Sur un écusson orné, la bouteille couronnée, 16-34. Légende : **DEKEN. AERNOUT DEYNOOT BELEED^{as} FRANÇOIS VAN SERNY. ANTH. DEMIL. SACH' MATYSSEN.**

Rev. Un pâté, un nouga, une tarte et divers ustensiles de pâtisseries. 24; légende : **OVERDEKEN : D^e HEER NICOLAES SLAVENISSE. DEKENS JOOS DELODE. ABRA. TEERLINCK.**

Cuivre.

Inédit. Collection particulière, à Middelbourg.

PILOTES.

Av. Un vaisseau à la voile. Légende : **EEN · DRACHTYCH · MET · GOD · ALMACHTYG.**

Rev. Saint Christophe avec l'enfant Jésus, traversant la mer et portant une bouteille couronnée; légende : (bouteille) **SYT VRYNDELYK * GEBEDEN * A^o 1621.**

Cuivre.

Van Orden, pl. XVII, n^o 3.

POMPIERS.

Av. Bouteille couronnée 17-01.

Rev. Une pompe à incendie, portant la lettre B; au-dessus, un gland; au bas, un numéro.

Cuivre jaune.

Inédit. Ma collection.

TAILLEURS.

Av. Une paire de ciseaux couronnée, n° 13; légende : T: C. KOP. B. V. ES. H: P: T. MAES. J: M. BERMENS.

Rev. La bouteille couronnée. 17-68; légende : D. H^r M^r. CORNELIS. CAEN. O^r DEKEN VT KLEERMAKERS G.

Cuivre. Inédit. Collection particulière à Middelbourg.


BOULANGERS.


Av. La bouteille ornée. 16-96; légende : ∴ D^r H^r BURGⁿ JASPER VAN HECKE OVER DEKⁿ VAN HET BACK_s GIL^d.

Rev. Deux pelles à enfourner couronnées. N° 20; légende : † M. D^r CRANE. P. VAEKERS DICK BEHEMET. W. VLEESHOUWER. DEKENS.

Cuivre. Diam. 42 mill. Inédit. Ma collection.

CABARETIERS.

Av. La bouteille couronnée. 16-57. N° ..; légende :  DE · HEER. ABRAHAM. VAN. PEER. OVER. DEKEN. V. T GILD.

Rev. Un tonneau, une théière, une cannette, une tasse et un verre à pied, ainsi qu'un robinet; au-dessous, GEDENCKT ^{te} STERVE; légende :  L. DE MOOR. D. C KORTE. H. BOVI. J. LOVERISEN. C. BASTIAENSEN.

Cuivre et étain. Diam. Inédit. Ma collection.
52 mill.

FRANEKER.

BOULANGERS.

Av. Deux pelles à four en sautoir couronnées. H: F: F
1756.

Rev. F(raneker?); légende, sur le champ : HENDE-
RICIESTIËRKS FEENSTEN MEEST. BAKKER HEEFT
DIE PROEF GEDAAN DEN 14 MAY 1756.

Cuivre jaune. Gravé.

Collection de M. Dirks, à Leeuwarden.

GAND.

BATELIERS.

Av. Une ancre suspendue sur les flots, accostée du mot
WA—TER.

Rev. Une ancre pareille. 16-00.

Plomb.

Dévine, pl. XVII.

BRASSEURS.

Av. Une ruche à miel avec deux fourches.

Rev. Dans le champ : N. V. B (Neerenghe van Brou-
wers).

Plomb.

Dévine, pl. XXXIV, n° 7.

CHANDELIERS.

Av. Un chandelier trempant des chandelles, 17-55.

Rev. Deux pelles en sautoir; légende : NEERINGE
VAN DE KEERSGIETERS.

Plomb.

Dévine, pl. XXXIV, n° 4.

CHAUSSETIERS.

Av. Saint Michel terrassant le dragon.

Rev. Deux chaussettes ; au bas, un nœud.

Plomb. Devigne, pl. XVII.

ÉPICIERS.

Av. Un mortier avec deux pilons ; au-dessus, 1671.

Rev. Dans le champ : CRU - DENI - ERS.

Plomb. Devigne, pl. XXXIV, n° 2.

ÉPINGLIERS ET FERBLANTIERS.

Av. Dans le champ : SPEL - LEMAE - KERS. 1778,
DK.

Rev. Dans le champ : S - ANTO - NIUS BLECKSLAE-
GERS.

Plomb. Inédit. Ma collection.

FRIPIERS.

Av. Un habit couronné ; légende : ALS GESWORNE
J. V. CAUWENBERGIE EN J. LEDUCQ.

Rev. Dans le champ : BROODT. 1784 ; légende :
LOONS VAN DEN ARME VAN DE OUDE CLEECOO-
PERS.

Plomb. Devigne, pl. XXXIV, n° 3.

FROMAGERS.

Av. Balance et seau.

Rev. Un fromage ; légende : CAESCOOPERS. 1685.

Plomb. Devigne, pl. XXXIV, n° 4.

PEINTRES.

Av. Le bœuf ailé de saint Luc, tenant un écusson aux armes de la corporation.

Rev. Sur un cartouche orné : **WILLEM VAN DROB-BEEK** ; au-dessus, 1710 ; au bas, G. S.

Plomb.

Devigne, pl. XXXIV, n° 6.

POISSONNIERS.

Av. Trois poissons entourés des lettres **V-A-L M. D. M.** ; légende : **:: BY :: MY :: -- NIS AVWERYCKX . . .**

Rev. Lisse.

Plomb.

Inédit. Ma collection.

TAILLEURS.

Av. Une paire de ciseaux couronné. 16-78.

Rev. **KLEER - MAKERS - GILDE.**

Plomb.

Inédit. Ma collection.

TANNEURS.

Av. Saint Barthélemy. 16-40. S-B.

Rev. Un lion à gauche, accosté d'un couperet et d'un racloir.

Plomb.

Devigne, pl. XXXV, n° 3.

TISSERANDS EN LAINE.

Av. Dans le champ : **WOLLE-WEVERS-CAPELLE.**

Rev. Tête de mort dans le champ.

Plomb.

Inédit. Ma collection.

TONNELIERS.

Av. Saint Martin à cheval entouré de la légende : **GETONT DOOR PIETER BETTENS DEKEN.**

Rev. Une grappe de raisins entourée de la légende :

* VAN DE NEERINGE DER VRYE TAPPERS.

Plomb.

Inédit. Ma collection.

TORDEURS.

Av. Saint Michel terrassant le dragon.

Rev. Dans le champ : TWYNDERS . C . T . B . H .
W. 1705..

Plomb.

Inédit. Ma collection.

GRONINGUE.

BATELIERS.

Av. Une ancre dans le champ.

Rev. Lisse.

Cuivre. Gravé.

Feith, *Dissertation sur les corporations
de métiers de la ville de Groningue,*
pl. III, n° 9, F.

CHARPENTIERS.

1. *Av.* Une équerre, un compas et une truelle.

Rev. Lisse.

Cuivre. Gravé.

Ibid., n° 11, E.

2. *Av.* Dans le champ, un écusson portant une équerre,
un compas et un chiffre composé d'un G et d'un W entre-
lacés.

Rev. GERRIT WILLEMS. 16-70.

Cuivre. Gravé.

Dessin communiqué par M. Feith, de
Groningue.

CHIRURGIENS.

Av. Le bon samaritain soignant un blessé.

Rev. Lisse.

Cuivre. Gravé.

Feith, n° 9, C.

GORDONNIERS.

Av. Saint Crépin tenant une alène.

Rev. Lisse.

Cuivre. Gravé.

Feith, n° 40, D.

CONSTRUCTEURS DE VAISSEAUX.

Av. Une hache; légende : * DE BENEDET. EEN.
ANDER. SIN. PROFIT DAT. IS. NET. GUT.

*HE. VERSLIDT. SIN. TIT. UN. QUELT. SIN. BLOT.

Rev. Un chiffre composé P—B.; légende : PETER ✕
BERENS * ANNO ✕ 1636 *.

Argent. Gravé.

Dessin communiqué par M. Feith.

MARÉCHAUX.

Av. Saint Éloi tenant crosse et marteau, couronné;
devant lui une enclume; au-dessous, deux tenailles en sau-
toir; au-dessus, SMITS GILT.

Rev. Lisse.

Cuivre. Gravé.

Dessin communiqué par M. Feith.

TAILLEURS.

Av. Ciseaux. 16-66.

Rev. Dans le champ : HECKE LAMMERS GROENEN-
VELT. 1756.

Cuivre. Gravé.

Dessin communiqué par M. Feith.

TISSERANDS.

Av. Une navette couronnée; au-dessous, F. D. 1677.

Rev. Dans le champ : CHRISTIAAN. JANS WEDUWE — ANNO 1753.

Cuivre. Gravé.

Dessin communiqué par M. Feith.

TONNELIERS.

Av. Ouvrier debout tenant une scie S—JOSEP 16-98.

Rev. Un compas, une doloire et un autre outil; au-dessus, P * T. Légende : PETER. TOMES. SPIT HOS.

Cuivre. Gravé.

Dessin communiqué par M. Feith.

VOITURIERS.

Av. Un monogramme; légende : ALEIT. HENDRICK. 1508.

Rev. Dans le champ : ✕ JAN ✕ — ✕ KARMAN. 1598.

Cuivre. Gravé.

Dessin communiqué par M. Feith.

HAERLEM.

BLANCHISSEURS DE TOILES.

Av. Armoiries de la ville sur un écusson suspendu par un nœud, accostées de la date 17-49.

Rev. Un rateau et une pelle à arroser en sautoir couronnés; au-dessous un tonneau; à côté, n° 63.

Cuivre jaune. Gravé.

Inédit. Collection de M. Dirks, à Leeuwarden.

MAÇONS.

Av. Pareil au méreau précédent, sauf la date, qui est 17-48.

Rev. Une truelle couronnée, accostée du n°—18.

Cuivre jaune. Gravé. Inédit. Collection de M. Thompson, à Rotterdam.

PHARMACIENS.

Av. Plante. HORTUS MEDICUS HARLEMENSIS.

Rev. SIG : LIB : INGR : IN : HORT : MED : 1700 —
198.

Cuivre. De Renesse, catalogue, n° 35078.

HARLINGEN.

CHARPENTIERS.

Av. Équerre et compas dans une guirlande ; légende :
SCHELTE SIPKES DEN 26 OCTOBER 1749 HARLINGEN.

Rev. Les armes de Harlingen dans une guirlande.

Argent. Gravé. Note communiquée par M. Dirks, de Leeuwarden.

CONSTRUCTEURS DE VAISSEAUX.

Av. Un charpentier travaillant ; au deuxième plan, un vaisseau sur ses étais et un autre pourvu de ses agrès.

Rev. Dans le champ : FONGER BROERS. 1707.

Argent. Gravé. Collection de M. le professeur Vander Chijs, à Leyden.

HOORN.

POMPIERS.

Av. Une licorne debout tenant l'écusson au cornet et une banderole portant S. P. H. C.

Rev. Une pompe à incendie ; au-dessus, un cartouche.

Cuivre. Ma collection.

LA HAYE.

GORDONNIERS ET TANNEURS.

Av. Sur une tablette d'où pend une peau ornée d'une tête de bœuf, une botte entre deux souliers; sur un des souliers une cigogne (armoiries de la Haye); au-dessous, 17-74; légende : **SCHOENMAAKERS :: LOOYERS :: EN LEER :: KOOPERS :: Gilde ::.**

Rev. **VRYMEESTER**, n° 136.

Cuivre.

Dessin communiqué.

PHARMACIENS.

Av. Apollon foulant aux pieds le serpent Python qu'il vient de percer de flèches; près de lui sa lyre; légende intérieure : **JUVANTE NUMINE**; légende extérieure : **COLLEG : PHARM : HAGIENS : 1751.**

Rev. Un aloès dans un pot entouré de fleurs, sur le pot : **L : W : J : LIPPERT.** Légende : **LIBER INGRESSUS HORTI MEDICI 17 $\frac{5}{8}$ 51.**

Cuivre jaune.

Ma collection.

POMPIERS.

Av. Dans le champ, partagé en deux divisions, un lion et une cigogne.

Rev. Une pompe à incendie; au-dessus, la lettre désignant le quartier de la ville et le numéro du pompier.

Cuivre jaune.

Ma collection.

LEEWARDEN.

BATELIERS.

Av. Un vaisseau à la voile.

Rev. Nom du membre, 1791.

Cuivre jaune. Collection de M. Dirks, de Leeuwarden.

CHARPENTIERS.

1° *Av.* Armoiries. ✕ **CLAES BOCKES BALK M^e GE-
WORDEN DEN 15 OCTOBER 1709.**

Rev. M^e **CLAES BOCKES BALK, 1709.**

Cuivre jaune. Gravé.

2° *Av.* Armoiries avec coq. ✕ **DEN 6 AUGUSTUS IS
A : D : HAAN MASTER TIMMERMAN GEWORDEN.**

Rev. Compas et équerre croisés ; au-dessus : A : D. —
Au bas HAAN, aux côtés G—P.

Cuivre jaune. Gravé. Communiqués par M. Dirks.

CORDONNIERS.

Av. Un appartement dans lequel travaillent deux cor-
donniers.

Rev. **HENDRIK CORNELIS. 1775.**

Argent. Gravé. Communiqué par le même.

TAILLEURS D'HABITS.

Av. Appartement dans lequel deux tailleurs travaillent.

Rev. **G. S. M., n° 53, couronne.**

Argent. Gravé. Communiqué par le même.

LEYDE.

MAÇONS.

Av. Dans le champ : une maison ; au-dessous, 1758.

Rev. Les deux clefs, armoiries de Leyde ; au dessus, 97, aux deux côtés, P. W.

Dessin communiqué.

BATELIERS.

Av. Dans le champ : un bateau naviguant ; au-dessous, 1758.

Rev. Les deux clefs accostées des lettres P. W.

Plomb.

Ma collection.

PESEURS-JURÉS (WAAG DRAGERS).

Av. Un édifice servant de poids public.

Rev. Dans le champ : DE — LEYTSE-VEEM-9.

Cuivre jaune.

Ma collection.

MALINES.

CORDONNIERS.

Av. Un cordonnier assis et travaillant ; au-dessus, une aigle.

Rev. Lisse.

Plomb.

Inédit. Ma collection.

MAESTRICHT.

BATELIERS.

1° *Av.* Saint Nicolas ayant à ses côtés une cuvette et un cheval.

Rev. Le nom du batelier et la date de son admission (1)

Cuivre.

De Renesse, catalogue, nos 29754 et 29755,
méreau des catholiques.

2° *Av.* Un bateau.

Rev. Le nom du batelier et la date de son admission.

Cuivre.

Perreau, pl. XVI, n° 44. Méreau des
protestants.

BOULANGERS.

Av. Saint Albert debout; légende : S. ALBERT. PATRO. V. BECKER AMBAC.

Rev. Comme les précédents.

Cuivre.

Perreau, pl. XV, n° 7.

BRASSEURS.

1° *Av.* Saint Arnould debout; à ses côtés, une ruche surmontée de deux râteaux et de branches de houblon et d'une cuve, dans laquelle des enfants brassent; légende : S. ARNOLDUS. PATROEN VAN T BROUWER AMB.

Rev. Pareil aux précédents.

Cuivre.

Perreau, pl. XVIII, n° 46, et Van Orden,
pl. XXII, n° 3.

2° *Av.* Pareille légende : S. ARNOLDUS PATROEN VAN T BRAUWER AMB.

Rev. Pareil aux précédents.

Cuivre. Ovale.

Van Orden, pl. XXII, n° 3bis.

(1) Il paraît que les bateliers catholiques de Maestricht se servaient pour leurs méreaux du même coin que les merciers, mais qu'ils faisaient ajouter au burin, un cheval et un bateau; au moins M. Janssens de Maestricht possède un méreau de cette espèce. (Note communiquée par M. Dumoulin, membre associé de la Société de Numismatique belge.)

CHARPENTIERS.

1° *Av.* Une grande tarière, ciseau et hache; entre ces outils la date de 1683; légende : * EERT. GODT. MARIA. ST. JOSEP. ONSEN PAT.

Rev. Pareil aux précédents.

Cuivre.

Perreau, pl. XIV, n° 3. Méreau des catholiques.

2° *Av.* Grand compas; au-dessous, une hachette et une échelle; au-dessus, la date 1677.

Rev. Pareil aux précédents.

Cuivre.

Perreau, pl. XIV, n° 4 B. Méreau des protestants.

Av. Grand compas; entre ses branches, une tête de mort, une hachette et la date de 1682.

Rev. Pareil aux précédents.

Cuivre.

Perreau, pl. XIV, n° 5 C. Méreau funéraire.

CHIRURGIENS.

Av. Deux docteurs, en robe et bonnet, soutenant une étoile à cinq pointes, et tenant chacun un livre; au-dessus, S. COSMUS ET DAMIANUS; au-dessous, MAESTRIGT.

Rev. Comme les précédents.

Cuivre.

Inédit. Mon cabinet.

CORDONNIERS.

Av. Saint Crépin et Crispinien soutenant l'écu de Maestricht; au-dessus, une botte; légende : * SEGEL. DER SCHOENMACKER. I. MAESTRICH.

Rev. Comme les précédents.

Cuivre.

Inédit. Cabinet de M. Dumoulin, à Maestricht, et le mien.

DRAPIERS ET TISSERANDS EN LAINE.

Av. Sainte Geneviève entre un ange, qui prie, et un diable qui l'agaçe avec un soufflet ; au-dessous, une étoile et une navette couronnée. **St-VIEVA.**

Rev. Comme les précédents.

Cuivre.

Collection de M. Dumoulin, à Maestricht.

FRUITIERS.

Av. Le Sauveur debout, portant, de la main gauche, le globe, et bénissant de la droite ; à ses côtés, une femme pesant des fruits et un homme avec éventaire ; légende : ✠ **SALVATOR . MUNDI . PATROEN . VAN . DE . OEF-MENGENS.**

Rev. Pareil aux précédents.

Cuivre.

Perreau, pl. XVII, n° 45.

JARDINIERS.

Av. Saint Urbain en habits pontificaux, tenant la croix patriarcale et un cep de vigne ; à ses côtés, deux jardiniers agenouillés ; légende : ✠ **S. URBANE . PATROEN . VAN . DE . HOVENIERS.**

Rev. Comme les précédents.

Cuivre.

Van Orden, pl. XXII, n° 4, et Perreau, pl. XVII, n° 44.)

MAÇONS ET PEINTRES.

Av. Saint Luc occupé à peindre ; derrière lui, son bœuf.

Rev. Comme les précédents.

Cuivre.

Perreau, pl. XIV, n° 4.

MARÉCHAUX.

1. *Av.* Saint Éloi tenant crosse et marteau couronné; légende : S^r ELIGIUS . PATROEN VAN . T . SMEDEN .
AMB.

Rev. Comme les précédents.

Cuivre.

Collection de M. Dumoulin, à Maestricht,
et de Renesse, catalogue, n° 29726.
Méreau des catholiques.

2. *Av.* Une enclume; légende : S^r ELOIS * GILDE *
A° 1625.

Rev. Un marteau et une cruche.

Cuivre.

De Renesse, catalogue, n° 35305. Méreau
des mêmes.

MERCIERS.

Av. Saint Nicolas debout, mitré, crossé et bénissant
trois jeunes enfants assis dans une cuve.

Rev. Comme les autres (noms et date d'admission).

Cuivre.

Perreau, pl. XIV, n° 2.

MEUNIERS.

Av. Un homme en costume espagnol, tenant de la main
droite un moulin à vent, et de la gauche la poignée de son
épée.

Rev. Comme le précédent.

Cuivre.

Perreau, pl. XV, n° 6.

POISSONNIERS ET VANNIERS.

Av. Saint Pierre assis, tenant de la main droite un
poisson, et de la gauche la croix patriarcale; légende :
S. PETRE . ORA . PRO . NOBIS.

Rev. Comme le précédent.

Cuivre.

Perreau, pl. XVI, n° 12.

TAILLEURS.

Av. Sainte Anne, la Vierge et l'enfant Jésus; au devant, un écusson portant une paire de ciseaux; au-dessus de la Sainte Famille, on voit l'étoile maistre Artoise; légende : **CLEDERMAKERS AMBACHT IN MAESTRICHT 1698.**

Rev. Comme le précédent.

Cuivre. Ovale. Van Orden, pl. IX, n° 6, et Perreau, pl. XV, n° 8.

TANNEURS.

Av. Saint Barthélemy debout; légende : **S BARTHOLOME ORA . PRO . NOBIS.**

Rev. Comme le précédent.

Cuivre. Perreau, pl. XVI, n° 40.

TISSERANDS EN LIN.

Av. Saint Séverin assis, tenant crosse et navette; légende : **SANCTUS SEVERUS.**

Rev. Comme les précédents.

Cuivre. Perreau, pl. XVI, n° 9.

TONDEURS DE DRAPS.

Av. Saint Christophe portant l'enfant Jésus, accosté d'une force couronnée et d'un autre instrument du métier; légende : **DRUEGSCHERDERS AMBAGT. 1758.**

Rev. Lisse.

Cuivre jaune. Diamèt. 32 mill. Inédit. Collection de M. Janssens, à Maestricht.

MIDDELBOURG.

CABARETIERS.

Av. Une théière et un verre à pied; au-dessus, 61;

légende : ☉☉ JACOBUS. DE RUYTER. II^e KRYNSE.
BELEEDERS.

Rev. Le château des armoiries de Middelbourg; au-dessus, dans un cartouche : D. II. W : FREDEN WYSEN. OV. DE; au bas, dans un autre cartouche : VAN . T . WYN.EN.BIER.TAPPERS GILDE; légende : ☉☉ A DE LANGE . REG . DEKE . VAN . WYN . H^s . BIER . T . GILDE .

Cuivre. Diam. 50 mill. Inédit. Collection communale de Middelbourg.

CHARPENTIERS.

1. *Av.* Saint Joseph debout, tenant règle et compas, entouré des mots : TIMMERMANS AMBACHT; légende : Tour, ABRAHAM. HILDERNISSE . DEKEN . A^o . 1671.

Rev. Trophée d'instruments et ustensiles de charpentiers; légende : * LOUYS . JOLYT . OUDEN . DEKE . ERASMUS . BEDLO BELEED.

Cuivre. Diam. 50 mill. Inédit. Collection communale de Middelbourg.

2. *Av.* Outils de charpentiers; légende : Tour, PIETER JOOSEN . DEKEN . A^o . 1594 *.

Rev. Sur un cartouche orné : H. TIMMERMANS AMB; légende : Tour, JAN PIETERS AMB. V. PLANCKEN BEL . ZEL .

Cuivre. Diam. 29 mill. Van Orden, pl. XXIII, n^o 3.

5^o *Av.* Trophée d'outils du métier; légende : * HANS . COENE . DEKEN . ANNO 1650.

Rev. Dans un cartouche orné : TIMMER - MANS - AM-

BACHT; légende : * **PIETER BAES . CORN ERCKEN-
BOUT . BELERS.**

Cuivre. Diam. 48 mill. Inédit. Collection communale de Middel-
bourg.

CHIRURGIENS.

1. *Av.* Un squelette humain, tenant clepsydre et flèche, accosté de la date 16-93, et entouré des mots : **VIVE MEMOR LETHI**; légende : **Tour, DE HEER BURG^a STEVEN VOET . OVER . D . JOHAN BERGMAN DE^a.**

Rev. Un homme nud, entouré des emblèmes des blessures qui peuvent le menacer; légende : * **AERNOUT VAN D. BEKE . JOHAN EVERSSE . BELE^s. SAMUE^c. BOONE BORG^a.**

Cuivre. Diam. 45 mill. Inédit. Ma collection.

2. *Av.* Un squelette humain, tenant clepsydre et flèche; au-dessous, un cartouche orné, surmonté de la tour middebourgeoise, d'où sort une aigle éployée; légende : **VOOR 'T CHIRURGIENS GILDE.**

Rev. Deux faiseeaux et les cinq écussons aux armes des dignitaires de la corporation; au centre, celui du grand doyen avec ces mots sur une banderole : **ALEXAN. JOH. HIERON. MUYSSSE**; à droite, celui de l'ancien doyen **FRANÇOIS RITSAART**; à gauche, celui du doyen en charge **ANTOINE VAN STEVENING**; au bas, ceux des deux autres fonctionnaires **JACOB DEWOLF** et **DIRKMUS BELEEDEREN BUS M^r**; en haut, la date 1736.

Inédit. Note communiquée par M. Hermans de Bois-le-Duc, à M. Piot.

COURTIERS.

1° *Av.* Deux personnes concluant un marché sous la

surveillance d'un courtier; légende : Tour. SYT GHETROU. IN. AL. U. DOET. 1595.

Rev. Trois groupes de chiffres en forme de monogrammes; au centre, 60; légende : Tour. VOOR 'T GHILT VAN DE MAECKELAERS.

Cuivre. Diam. 32 mill. Ma collection, et Van Orden, pl. XVII, n° 5.

2° *Av.* Comme le n° 1, sauf au bas la date 1667 dans un cartouche; légende : Tour * DE H^a. H^o. POTTEY O^a DEKEN. J^o VERMUYEN DEKEN.

Rev. Un tonneau de tabac, caisse, ballot, etc.; légende : Tour J^o. V. L. SCHOOT OUT D. J. MITTENDORP EN J^o FRUYTEERS BELEDERS.

Cuivre. Diam. 5¼ mill. Van Orden, pl. XXIII, n° 2.

ÉPICIERS.

Av. Un mortier avec deux pilons, deux vases et une lanterne; au-dessous (gravé), 1677; légende : Tour, D' H^a JAN LAMPSIN. O^a DEKEN. OMAR. V. VISVLIET. DEKEN. JOAN^o. SCHEFFEN OU. DE.

Rev. Une balance, un pot, un pain de sucre et un rouleau de tabac; au-dessous, le n° 60 gravé; légende : * C^o. STEVENSEN. E^a COCK. J. VAN DE SANDE. J. DRABBE. BELEEDERS.

Cuivre. Diam. 52 mill. Inédit. Collection communale de Middelbourg.

FRIPIERS.

1° *Av.* Un habit d'homme; légende : D. H^o. W. V. CITTERS. OVER DEKEN. JAN. DE RUYTER. DEKEN.

Rev. Une table surmontée d'un coussin et d'un chapeau 17-17 54; légende : Tour MARCUS TEESEN. PIETER. COULOM. BELEEDERS.

Cuivre. Diam. 48 mill. Inédit. Collection communale de Middelbourg.

2° *Av.* Un canapé 1607-18; légende : × GHISBREC. BEVER ALS D. BAVON HANTIN.

Rev. Une cotte de femme; légende : × ROLANT ADRIAENSE. LUCAS. HORNICX.

Cuivre. Diam. 36 mill. Même collection.

FRUITIERS.

Av. Adam et Ève sous l'arbre, deux corbeilles; légende: Tour D^r. H^a. BURG^m. STEVEN. VOET. OVER. DE^m. BARENT. SCHUYRMA^m. DE^m.

Rev. Une corbeille de fruits, 1691, n° 1; légende : ADRYAEN. MEERTEN. OV DE^m LAMBRECHT. VERPOCH^m. BE^r.; sur le champ, au dessous de la corbeille : JAN DE BOO. KNAEPE.

Cuivre. Diam. 48 mill. Inédit. Collection communale de Middelbourg.

GRAISSIERS.

1° *Av.* Femme assise, tenant une corne d'abondance et l'écusson de Middelbourg, entourés de sacs et de tonneaux; dans l'éloignement, le port rempli de navires; au-dessus, ANNO; au-dessous, 74; légende : DAT. WELVAART EN SEGEN SY RYCK EN MILDE.

Rev. Balance couronnée, chandelles, jambons, tonnes,

sacs, assiette, pot et verre; au haut, 1698; légende : **BY AL DE LEDEN VAN'T VETTE WARY GILDE.**

Cuivre. Diam. 52 mill. Inédit. Ma collection.

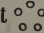
2° *Av.* Balance couronnée, chandelles, jambons, rouleaux de graisse, pot, assiettes et tasse avec soucoupe.

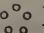
Rev. Balance couronnée, chandelles, jambons, tonneau, vase, etc. 156.

Diam. 48 mill.

Méreau de plomb dans la collection de la ville de Middelbourg et en cuivre dans la mienne.

IMPRIMEURS.

1° *Av.* Une presse de relieur surmontée d'un livre ouvert  **ZACHARIAS ROMAN. DEKEN. 1651.**

Rev. Une presse à imprimer accostée de deux tampons.  **PAULUS. WANTE. JAN DE MEY. BELED.**

Cuivre. Diam. 38 mill. Van Orden, pl. XV, n° 2, et collection communale de Middelbourg.

2° *Av.* Pareil au n° 1.

Rev. Bière couverte du drap mortuaire du métier; légende : **HEDEN MY. MORGHEN GY A. 1651.**

Cuivre. Même diamètre. Inédit. Collection communale de Middelbourg. Méreau funéraire (!).

5° *Av.* Une presse d'imprimeur; légende : **DE HEER. JOHANNES WILMERDONK. OVER DEKEN.**

(!) Ces méreaux sont attribués par Van Orden à la ville de Middelbourg quoiqu'ils ne portent point ses armoiries, pour la raison que Zacharie Roman était établi comme imprimeur à Middelbourg à l'époque de la confection des coins de ces méreaux.

Rev. Deux presses de relieur et un bras tenant un maillet; légende : PIETER VAN GOETHEM DEKEN.

Cuivre. Diam. 40 mill. Collection communale de Middelbourg.

MAÇONS ET COUVREURS.

Av. Les quatre couronnés tenant les instruments du métier; au-dessus, n° 59; légende : Tour, CLAUDUS. NICOSTRACIUS. DECIDERIUS SIPLICUS.

Rev. Marteau de couvreur et truelle entourés de draperies et de fruits; au-dessous, sur un cartouche, 1685; légende : * METSERS * EN * SCHAELYEDEKKERS * GILDEN *.

Cuivre. Gravé. Diam. 48 mill. Inédit. Collection communale de Middelbourg.

MARÉCHAUX.

Av. Un marteau couronné; dans une guirlande entrelacée d'emblèmes du métier : 1690; légende : Tour, JAN. Vⁿ. D^{en}. DRISEN, DE. Aⁿ. RICAA^{en}. OU^d. D^{en}. H^{en}. Vⁿ. VOLLEN^{en}. P. HAEK. BE^{en}.

Rev. Une enclume; dans une guirlande entrelaçant les emblèmes de la corporation, Iⁿ^o³K; légende : Écusson, Dⁿ. M^a. JOHAN. VAN Dⁿ. POELE. SCHEPⁿ. EN RAADⁿ. OVER Dⁿ. VAN. ^{en} SMEDⁿ. GIL^d.

Cuivre. Diam. 48 mill. Inédit. Collection communale de Middelbourg.

MERCIER.

Av. Un mercier occupé à vendre des étoffes à une dame et à un cavalier accompagnés d'un petit chien; légende : Tour, D^H BURG. STEVEN. VOET. OVERDEKEN. DAVID. SANDRA. DEKEN.

Rev. Un chapeau couronné, lunettes, peigne et étoffes, etc.; légende : TOUR, JOH. VAN CANEGIES. OUD DEKEN. ANDS. ANDRIESEN. HUI. RUISSCAERT. BELEET.

Cuivre. Diam. 55 mill. Ma collection, celle de la ville de Middelbourg et Van Orden, pl. XXII, n° 4.

MESUREURS DE GRAINS.

Av. Trois hommes mesurant des grains; légende : JAN JACOBS. DE. CORNELIS BALE. O. D. ANTONII PIETES. JAN ABRAMS. BE. Dans le champ : DE HEER. P. OV. D.

Rev. Un homme trainant une charrette à bras chargée de sacs. 51; légende : JACOB. WISSE. DE. JAN BODYCK. DE. JAN. STORMANS. ALS. KNAEPE.

Cuivre. Diam. 56 mill. Inédit. Collection communale de Middelbourg.

PEINTRES.

1° *Av.* Le bœuf ailé de saint Luc soutenant les armoiries de la corporation. 16-56; légende gravée : KA. SLABB. DE. AB. CRIC. O. D.-HI-ROSEL. B. PIT. WOUR. B.

Rev. La peinture, l'architecture et la sculpture assises; au-dessus, les mots suivants gravés : P(ie)TURA.—Architecte)TURA A S(culp)TURA; au-dessous, la tour middelbourgeoise.

Cuivre. Diam. 42 mill. Inédit. Même collection.

2° *Av.* et *Rev.* pareils, sauf que tous les mots gravés sur le champ et ceux des légendes sont en relief.

Cuivre. Même diamètre. Inédit. Collection communale de Middelbourg.

PELLETIERS ET PERRUQUIERS.

Av. Un boa et un manchon en pelleteries. 1-9; légende :
Tour, BELEED. A. BOS. W. PATERSON.

Rev. Un buste habillé et coiffé d'une vaste perruque;
légende : D. H. J. GU. POORT. OVER. D. L. TAIL-
LEFERT. DEK.

Cuivre. Diam. 50 mill. Inédit. Collection communale de Middel-
bourg.

POMPIERS.

Av. Tour. Deux bannières avec S et A. MIDDEL-
BOURG.

Rev. Serpent, pompe à incendie. N° 54.

Cuivre. De Renesse, catalogue, n° 35364, et ma
collection.

SCIEURS DE BOIS.

Av. Une scie, une hache et autres ustensiles du métier.
19; légende : Tour, WI. DRAGHEN. EN DE SLAVEN.
DAT. MET. ZEER. GHROTEN. PIN. WEL. EEN.
GEDUERICH SCRAVEN. DEUR. HET. GHELT. WI.
VERSO. ZIN.

Rev. Un établi de scieur, une équerre, un compas, une
scie à main, etc.; légende : Tour, WI. SAGHEN. GHERNE.
ALLE TACHE. ENDE. DAT. OM. DEN. COST.
WIE. ONS. TE. DRIKEN. GHAVE. DIE. VER-
SLAET. ONS. DEN. DORST. — A° 1621.

Cuivre. Diam. 44 mill. Inédit. Collection communale de Middel-
bourg.

TISSERANDS.

1° *Av.* Sous une arcade ornée, une navette couronnée,
entre deux branches d'arbustes fleuris; au-dessous, 1621.

Rev. Les armoiries de Middelbourg et n° 8; au-dessous, un cartouche orné sur lequel est gravée la légende suivante:
**IN DE GEBOORTE VOOR WAER IST LYWAET
NOOT . JA OOC . EERBA . E . WAERDE DOOT.**

Cuivre. Diam. 40 mill. Inédit. Collection communale de Middelbourg.

2° *Av.* Pareil au n° 1.

Rev. Les armoiries de Middelbourg; au-dessous, une bière portant le drap mortuaire du métier.

Cuivre. Même diamètre. Inédit. Même collection. Méreau funéraire.

5° *Av.* Une navette remplissant le champ.

Rev. Dans le champ, 59.

Plomb. Diam. 35 mill. Collection communale de Middelbourg.

TOURNEURS.

Av. Un coffre surmonté d'un fauteuil, 17-09. N° 50; légende : **Tour, D^e H^a M^a DAVID . GRENIER . OVER DEKEN . PIETER . VAN . HARYHOEK . DEKEN.**

Rev. Un grand fauteuil, un mousquet et une quille; légende : **Tour, JAKOBUS . ROBERTS . OUDE DEKEN . ADRIAAN . PAUWELSEN . BELEDER.**

Cuivre. Diam. 54 mill. Inédit. Même collection.

TONNELIERS.

1° *Av.* Deux hachettes et un autre instrument du métier; sous ce dernier, la tour middelbourgeoise.

Rev. Un broc couronné, une tarière et trois robinets; au-dessous, un écusson vide. 15-92.

Van Orden, pl. IX, n° 4.

2° *Av.* Avers pareil, sauf que la tour middelbourgeoise manque ; légende : ☉. JAN SANGNY, OUT . DEKEN . CORNELIS . JACOBS BELEEDER.

Rev. Un entonnoir ou broc couronné, une tarière et trois robinets ; au-dessous, 28 ; légende : BERNAERT . SEBRECHTS . DEK . V . CUIPERS . GIL . 1640.

Cuivre. Diam. 45 mill. Collection communale de Middelbourg.

BOULANGERS.

Av. Un boulanger enfournant des pains et un autre occupé à pétrir la pâte ; légende : ♣ JAN BURGRAEF . OUT . DEKEN . J. DENEVE . F. CLEMENT . J. BUSERUS . BELEEDERS.

Rev. Deux pelles en sautoir couronnées, balance, pains et gâteaux. 1656 ; légende : ♣ H^a B^a J. D. KUISER. OVERDEKEN . ANDRIES . VAN ORTEGEM DEKEN. T. B. EMERS . K. M.

Cuivre. Diam. 52 mill. Collection communale de Middelbourg.

CORDONNIERS.

Av. Une botte à revers couronnée. 1662 ; légende : ADRIAEN . BUYTENS . O. D. ADRIAEN VREESNIET . DE.

Rev. Une alène couronnée, tranchet, mesure et soulier ; légende : JACOBUS . VAN AOUTE . BE . PASSCHIER DE CONINCK . BEL.

Cuivre. Diam. 48 mill. Collection communale de Middelbourg.

TAILLEURS.

Av. Saint Christophe portant l'enfant Jésus ; légende : LUCAS VANWEERDEN . DEK . JESIAS SEBELL.

Rev. Une paire de ciseaux couronnée. 16-25. 157 ;

légende : ABRAHAM DE BOOK . PIETER JANSEN
BELE.

Cuivre. Diam. 40 mill. Collection communale de Middelbourg et
la mienne.

FABRICANTS DE BOUTONS.

Av. Un grand gland, deux boutons et deux petits glands ;
légende . DE H^a EWARDUS . VANDEPERRE . OVER-
DEKEN . HENDERICK VANNENS . DEKEN.

Rev. Ouvrages de passementerie. 16-67 ; légende :
CORNELIS . V. POEST OUT. DEKEN . DINGNES .
ERASMUS . JANNES . MEEUSE . BELEED.

Cuivre. Diam. 50 mill. Ma collection.

BATELIERS.

Av. Saint Roch au bord de la mer. 1599. 10.

Rev. Un vaisseau naviguant.

Cuivre. Diam. 38 mill. Ma collection.

MONNIKENDAM.

POMPIERS.

Av. Dans le champ : un moine portant une dame (ou
demoiselle à battre ou damer les terres) armes parlantes de
la ville de Monnikendam.

Rev. Une pompe à incendie ; au-dessus, n° 23 ; au-des-
sous, n° .

Plomb.

Ma collection.

NIMÈGUE.

BOULANGERS.

Av. Sous une couronne, diverses espèces de pains et de
pâtés.

Rev. Les armoiries de Nimègue gravées; au-dessous,
BACKER G (eworden) PIETER . WILLEMSE A°. 1664.

Cuivre. Ovale. Grandeur Collection de M. Dirks de Leeuwarden.
du n° 23 de Van Gelder.

TAILLEURS.

Av. Une paire de larges ciseaux couronnée.

M (eester) *K* (leermakers *G* (ild).

Rev. L'aigle des armoiries de Nimègue; au-dessous.

LAMB : RENSEN.

Cuivre rouge. Gravé. Diam. Même collection.
du n° 26 de Van Gelder.

ROTTERDAM.

POMPIERS.

Av. Écusson à quatre lions couronné,

Rev. Une pompe à incendie.

Cuivre. Diam. 38 mill. Ma collection.

SNEECK.

BATELIERS.

Av. Un vaisseau à la voile (Tjalk).

Rev. **PIER ESKES. 1758.**

Cuivre jaune. Gravé. Diam. Collection de M. Dirks de Leeuwarden.
du n° 23 de Van Gelder. den.

TONGRES.

TEINTURIERS.

Av. Atelier de teinturier, dans lequel un homme teint les étoffes, un autre les tord, et un apprenti alimente le fourneau; au-dessus, une couronne.

Rev. Dans une guirlande : JAN VAN DEN DRIESSCHE.

Cuivre. Gravé. Diam. 38 mill. Inédit. Ma collection.

UTRECHT.

CHAUDRONNIERS.

Av. Un chaudron nommé *aker*, dont on se sert pour puiser l'eau, portant entre l'anse les armoiries de la ville d'Utrecht; au-dessous, les mots : DEN AKER.

Rev. Lisse.

Cuivre jaune. Diam du n° 2½ Inédit. Collection de M. Dirks de de Van Gelder. Leeuwarden.

MARÉCHAUX.

Av. Les armes d'Utrecht; au-dessous, une enclume accostée de deux ustensiles de maréchaux; légende : HET ELOYEN GASTHUIS.

Rev. Un marteau couronné, un étau et des tenailles; légende : HET SMEEDE GILT. 1670.

Cuivre. Diam. 30 mill. Collections de MM. le professeur Van der Chijs, à Leyde, et Thomson, à Rotterdam. Inédit.

PASSEMENTIERS.

Av. Appareil de passementier, navette, etc. 1661. PASSEMENTIERS GILD.

Rev. Divers ustensiles, entre autres, une cuve avec couvercle . . . DEK . IND . TYT . MIL . VL . CL . VDE.

Cuivre rouge. Grandeur du n° 23 de Van Gelder. Collection de M. Dirks de Leeuwarden.

PHARMACIENS.

Av. Les armes de la ville; sur un piédestal, entre deux

cornes d'abondance, un serpent et diverses plantes ; légende : **HORTI . MEDICI . ULTRAJECT . LIBER INGRESSUS.**

Rev. Esculape debout ; légende : **COLLEGIUM PHARMACEUTICUM. MDCCLXXVI.**

Cuivre.

Van Orden, *Bijdragen tot de penningkunde*, p. 43, et ma collection.

UN JETON

DE

NICOLAS DU CHATELET,

SEIGNEUR DE VAUVILLARS.

PLANCHE XVII, n° 3.

Le nombre et la ferveur des amateurs de jetons ne font qu'augmenter de jour en jour. Aussi, les prix auxquels ces petits monuments numismatiques sont portés dans les ventes deviennent généralement plus élevés, toute proportion gardée, que ceux des médailles proprement dites. Le devoir et tout à la fois l'intérêt de notre recueil étant de suivre le mouvement et de répondre aux désirs actuels des amateurs, nous nous proposons de donner une plus large part que par le passé, à cette branche de la Numismatique. Et cela, non-seulement pour les jetons belges, mais également pour les jetons français qui ne sont pas moins recherchés que les nôtres.

Nous devons à l'obligeance de notre honorable confrère, M. de Coster, la communication d'un jeton français, ou plutôt lorrain, que nous croyons assez intéressant pour être publié dans la Revue.

Buste de profil, à droite, et cuirassé : ◦ QVIES ◦ EST ◦
MICHI ◦ LABOR ◦.

Écusson triangulaire moderne à la bande chargée de trois fleurs de lis, qui est du Châtelet. Dans un double grènetis : ✠ GECT ° DV ° SEIGNEVR ° DE ° VAWILLERS.

Cuivre rouge.

Nous avons donné, dans le t. II, 2^e série de cette Revue, une notice sur le seigneur de Vauvillars, Nicolas du Châtelet, à qui ce jeton doit être attribué. Ce Nicolas du Châtelet était un intrépide monnayeur, que n'arrêtaient pas les défenses impériales ni les prohibitions que le roi de France faisait de son nombreux numéraire; mais, parmi les monnaies que l'on a retrouvées de lui, il n'en est pas une dont la gravure soit plus soignée et la fabrication plus élégante, que celle de notre jeton. La légende de cette pièce n'indique pas à quel usage elle était spécialement destinée; il est toutefois probable qu'elle servait aux officiers comptables, ou à la chambre des comptes (s'il en avait une) du seigneur souverain de Vauvillars.

R. CHALON.

CORRESPONDANCE.

A. M. R. CHALON, président de la Société numismatique.

MON CHER CONFRÈRE,

Vous avez appelé mon attention sur les *tessères* de terre cuite (pl. XVIII) rapportées d'Orient par M. le chanoine, baron de Woelmont. Ce voyageur les a recueillies sur le sol même de Palmyre, et, à son retour en Belgique, en a généreusement fait don à la Société archéologique de Namur.

Ces petits monuments, les quadrilatères aussi bien que les pièces de forme ronde, portant une empreinte en relief sur les deux faces, ne sont pas des monnaies. Ce sont des *tessères*, ayant peut-être servi d'entrée aux spectacles, aux jeux publics ou aux assemblées du peuple. On conserve, dans les collections publiques et particulières, un nombre considérable de *tessères* de toutes matières, terre cuite, ivoire ou os, bronze, plomb, et portant des légendes en grec ou en latin. Les formes des *tessères* sont très-variées : on en a de rondes, d'ovales, d'oblongues, de carrées, etc. Jusqu'à ce jour, on n'avait pas encore eu connaissance de *tessères* à légendes palmyréniennes ; je ne sache même pas qu'on en ait publiées. A Paris, on conserve quelques-uns de ces petits monuments au musée du Louvre et au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale ; on en voit

également dans quelques collections particulières, et il m'a été permis d'examiner celles de ces tessères qui se trouvent dans les collections de MM. le duc de Luynes et le comte Melchior de Vogüé.

Voici la description des tessères réunies sur la pl. XVIII :

N° 1. Quadrilatère fragmenté. — Personnage assis, portant une coiffure orientale ; dans le champ, plante.

Rev. Couronne, au milieu de laquelle est placé un globe, probablement le disque du soleil ; de chaque côté, une étoile.

N° 2. Quadrilatère. — Buste d'une divinité vue de face, avec un collier de perles, et tenant de la main gauche une branche d'arbre ; dans le champ, deux étoiles et deux globules.

Rev. Couronne, au milieu de laquelle est un disque. Aux angles, quatre fleurs ; en haut, un globe, et, en bas, un autre.

N° 3. Tessère de forme ronde. — Grappe de raisin ; deux globules.

Rev. Trois feuilles de palmier et trois grenades ; au centre, un globe ; dans le champ, six globules.

N° 4. Tessère de forme ronde. — Globe entouré d'une couronne de myrte.

Rev. Deux cédrats et deux autres fruits ronds ou deux globules.

N° 5 et 6. Quadrilatères. — Deux personnages assis ; caractères palmyréniens.

Rev. Deux personnages dans la même attitude ; caractères palmyréniens.

J'ai déjà dit que les petits monuments rapportés de Palmyre, par M. le chanoine, baron de Woelmont, sont des tessères. Ces tessères, comme chez les Grecs et les Romains, ont pu servir à un grand nombre d'usages. Quelques-unes, d'après l'opinion de M. le duc de Luynes, sont des adresses de marchands. Ces sortes de tessères, chez les anciens, servaient comme les *cartes imprimées* que nos marchands distribuent dans l'intérêt de leur commerce. M. le duc de Luynes possède un quadrilatère de terre cuite sur lequel est figuré le buste de la divinité représentée ici, pl. XVIII, n° 2, entre deux branches d'olivier; au revers, il y a une légende en caractères palmyréniens : c'est l'adresse d'un marchand d'huile. Un autre quadrilatère porte des vases de formes variées : c'est l'adresse d'un fabricant de vases et d'ustensiles. Ainsi donc, d'un côté, on avait une espèce d'enseigne, et, au revers, étaient inscrits le nom et le genre de commerce ou d'industrie auquel se livrait le marchand ou le fabricant.

Les pièces de terre cuite les plus communes et qu'on trouve par centaines éparses sur le sol de Palmyre, sont celles qui montrent deux personnages assis de côté, l'un près de l'autre, dans l'attitude donnée aux figures placées sur le dessus de quantité de sarcophages étrusques et romains (n°s 5 et 6) (1). Les personnages assis, portant un bonnet oriental, sont figurés ordinairement sur les deux faces; quelquefois à une des faces, des bustes coiffés

(1) ADRIEN DE LONGPÉRIER, *Notice des antiquités assyriennes, babyloniennes, perses, hébraïques, exposées dans les galeries du musée du Louvre*, 3^e édit. Paris, 1854, p. 442, n° 597.

de la même façon les remplacent ⁽¹⁾. Les légendes, en caractères palmyréniens, tracées dans le champ, sont sans doute des noms propres.

La divinité figurée au n° 2, paraît être le Soleil, adoré par les habitants de Palmyre sous le nom de *Malach-Bel* ⁽²⁾. M. le duc de Luynes possède un quadrilatère de bronze sur lequel est représenté un buste analogue, accompagné de légendes palmyréniennes.

Sur une tessère de forme ovale de la collection de M. le comte Melchior de Vogüé, paraît la tête radiée du Soleil de face, et au revers, à ce qu'il paraît (l'empreinte est un peu usée), deux têtes accolées, comme celles de Janus, et surmontées d'une troisième tête, les yeux levés en haut.

J'ajoute ici la description de quelques autres tessères palmyréniennes :

Tessère ronde. — Griffon courant.

Rev. Deux cornes d'abondance en sautoir et plusieurs globules. (Collection de M. le comte Melchior de Vogüé.)

Tessère oblongue. — Tête de face du dieu Men ou Lunus, honoré par les Palmyréniens sous le nom d'*Aglibol* ⁽³⁾, avec le croissant derrière les épaules. (Cabinet des médailles de la bibliothèque impériale.)

Tessère ronde. — Jupiter ou Baal assis sur un trône, et ayant près de lui un lion. Dans le champ, le disque du soleil et le croissant de la lune.

⁽¹⁾ Collection de M. le comte Melchior de Vogüé.

⁽²⁾ Voyez *Mus. Capitol.*, IV, tab. XVIII. Cf. VAN CAPPELLE, *Disputat. de Zenobia Palmyr. Aug.*, p. 8 et 9.

⁽³⁾ *Mus. Capitol.*, l. c.

Rev. Deux personnages debout. (Cabinet des médailles de la bibliothèque impériale.)

Les n^{os} 3 et 4, comme vous me le faites observer, mon cher confrère, paraissent être des tessères judaïques. La première montre une *grappe de raisin*, type gravé sur les monnaies d'Yaddus (1); sur la seconde, on voit deux *cédrats*.

M. Adrien de Longpérier a publié, il y a deux ans, un vase de verre sur lequel sont figurés en relief des grappes de raisin, des cédrats et des vases d'une forme particulière, et le savant archéologue a rapproché ces symboles de ceux qui sont placés sur les monnaies hébraïques et sur le sarcophage rapporté par M. de Saulcy, des tombeaux des rois à Jérusalem (2).

Ainsi, votre conjecture se trouve complètement justifiée. Les deux tessères (n^{os} 3 et 4) doivent être considérées comme des monuments de l'art juif, dont les spécimens sont encore fort peu nombreux dans nos collections.

Agréez, etc.

J. DE WITTE.

Paris, 31 octobre 1858.

(1) F. DE SAULCY, *Numismatique judaïque*, pl. I, II, III, VII, XI. Paris, 1854, in-4^o.

(2) *Bulletin archéologique français*, 1856, p. 4.— J'ai vu depuis, plusieurs autres vases de diverses couleurs, décorés des mêmes ornements : ces vases se trouvaient dans des envois d'antiquités faits par M. Perrot, chancelier du consulat de France à Beyrouth.

MÉLANGES.

De munten der voormalige graafschappen Holland en Zeeland, alsmede der heerlijkheden Vianen, Asperen en Heukelom, van de vroegste tijden tot aan de pacificatie van Gend (Les monnaies des ci-devant comtés de Hollande et Zélande, ainsi que des seigneuries de Vianen, Asperen et Heukelom, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la pacification de Gand), par P. O. VANDER CHIJS, in-4°, Haarlem, chez les héritiers Bohn, 1858.

M. Vander Chijs a terminé son sixième volume des monographies numismatiques des Pays-Bas.

Comme l'indique le titre, que nous venons de transcrire, il est consacré aux monnaies des comtes de Hollande et de Zélande, et à celles des seigneurs de Vianen, d'Asperen et de Heukelom.

Nous n'entrerons plus, ainsi que nous l'avons fait pour les autres volumes, dans les détails au sujet du plan et de la méthode adoptés par l'auteur; nous nous bornerons à dire qu'il n'a rien changé, rien innové, ni rien corrigé au système qu'il avait adopté auparavant. Seulement nous y avons remarqué en plus une table des planches renvoyant au texte.

Le travail commence par une introduction, dans laquelle

l'auteur donne, en quelques lignes, l'histoire de la Hollande et de la Zélande. Quant aux faits et gestes des comtes, il les consigne dans les chapitres qu'il leur consacre. Les règnes de Thierrî I et de ses successeurs, jusques et y compris celui de Florent II, n'offrent que de simples narrations historiques, dans lesquelles il n'est que peu ou point question de monnaies. C'est au règne de Thierrî VI (1122-1157) que commence, à proprement parler, l'histoire numismatique de la Hollande; en d'autres termes, les premières monnaies connues de ce comté ne vont pas au delà de ce règne. M. Vander Chijs aurait probablement pu remonter plus haut, en s'attachant à reconnaître différents deniers muets qui, par leur type, semblent avoir été frappés dans ce pays, pendant le XII^e siècle; mais, en homme prudent, il ne s'est pas prononcé à leur sujet, se contentant de les indiquer, à la fin de son volume, sous le titre de monnaies incertaines.

Les petits deniers de Florent III (1157-1199) sont les premiers sur lesquels il est possible de lire positivement *Hollant*. Ce comte avait adopté le type de son prédécesseur, composé à l'avert d'un profil, et au revers d'une croix à doubles bandes et inscrite dans un grênetis, type qui régna pour ainsi dire exclusivement sur les monnaies hollandaises jusqu'au commencement du XIII^e siècle. A dater de cette époque, la croix traverse le grênetis, comme en Flandre, et la légende étend ses bras jusqu'au bord du flan de la monnaie. Pendant la seconde moitié du XIII^e siècle, elle devient simple; parfois, mais rarement, elle est de nouveau entourée du grênetis. Enfin, le type de ces pièces disparaît du numéraire hollandais lorsque Guillaume III (1505-

1537) abandonne définitivement le système des petits deniers.

Ainsi, pendant l'espace d'environ deux cents ans, les monnaies du comté de Hollande offrent le même type, modifié, il est vrai, par l'âge, mais conservant toujours des réminiscences bien caractérisées de sa première formation. On comprend donc les difficultés que M. Vander Chijs a dû surmonter pour parvenir au classement de ces deniers, qui appartiennent à deux comtes du nom de Thierry, à trois comtes du nom de Florent, à deux comtes du nom de Jean, et à trois comtes du nom de Guillaume. Malgré ces difficultés, ordinairement si embarrassantes pour les numismates, M. Vander Chijs s'est acquitté avec honneur de sa tâche. Ne perdant jamais de vue la filiation des types, toujours attentif à la loi de leur imitation, il nous donne un excellent classement de ces deniers, qui intéressent au plus haut degré les numismates de toutes les provinces des Pays-Bas et des pays voisins, où ce type fut adopté. Ce classement fait voir que le type au profil, originaire de l'Angleterre, passa en Hollande, où il fut nationalisé, et d'où il se propagea en Brabant, dans le comté de Looz et en Juliers; et que la croix à doubles bandes, après avoir passé en Brabant, en Flandre et dans l'Artois, se fraya une route dans le Cambésis, où elle fut encore adoptée sur les petits deniers de l'évêque Philippe (1503-1509). Du reste, les types anglais ont exercé, pendant le haut moyen âge, une grande influence sur la formation de ceux des provinces septentrionales des Pays-Bas. C'est incontestablement, par leur comparaison avec les monnaies anglaises, qu'il sera toujours facile de remonter à leur origine.

Le classement des petits deniers hollandais n'était pas la seule difficulté qui attendait M. Vander Chijs : il en avait encore à surmonter d'autres pour déterminer les grosses monnaies qui parurent, pour la première fois, sous le règne de Florent V (1266-1296), donc au moment où elles virent le jour dans les autres provinces des Pays-Bas. L'auteur avait à distinguer les grosses monnaies de Jean I (1296-1299) et de Jean II (1299-1505), celles de Guillaume III (1505-1557) et de Guillaume IV (1557-1545). Là encore, il a parfaitement bien déterminé les types.

Ces règnes passés, les plus grands embarras sont surmontés, et la Hollande ne produit plus que des types connus et dont l'âge est parfaitement déterminé.

Nous y avons remarqué aussi un *agnel* frappé par Florent V (1266-1296). L'apparition de ce type, sous son règne, fait supposer, avec quelque vraisemblance, que ces monnaies ont été forgées, dans les autres provinces des Pays-Bas, vers la même époque.

Le volume, dont nous venons de rendre compte, a fourni, à M. Vander Chijs, l'occasion de faire connaître des monnaies encore indéterminées qui furent trouvées à Egmont. Les effigies ecclésiastiques, dont elles sont empreintes, lui font supposer, avec quelque probabilité, qu'elles ont été frappées par les abbés, si riches et si puissants, d'Egmont. Il y publie aussi une monnaie de Jean I, duc de Brabant, frappée à Dordrecht, et qu'il met sous le règne de Florent V, quoique, à notre avis, elle eût été mieux placée dans le volume consacré aux monnaies des ducs de Brabant (1).

(1) Il est vrai que la monnaie a été communiquée un peu tardivement

Le texte de M. Vander Chijs est parsemé d'un nombre considérable de documents, tels que chartes, mandements, commissions de toute espèce, comptes, etc. C'est surtout pour le règne de Philippe le Bon qu'ils abondent. Mais quelque riche que soit l'auteur, sous ce rapport, il n'a dit mot des comptes de la monnaie du comté de Namur, de l'époque de Philippe, et d'où il semble résulter que des écus d'or de Hollande et de Dordrecht ont été fabriqués dans la ville de Namur. Il a été parlé dans la Revue (1) de ces monnaies, qu'il sera peut-être possible de reconnaître au moyen des signes et points secrets dont nous avons parlé dans le Recueil (2). Il est même à supposer, d'après un écu d'or frappé au nom de Philippe le Bon, comme héritier du comté de Hollande, que des monnaies de ce genre ont été fabriquées à Gand. Le cabinet numismatique de la Bibliothèque royale, à Bruxelles, possède un écu au même type que celui figuré à la pl. XII, fig. 2 de M. Vander Chijs, et qui porte un point secret sous le G du mot *regnat*. Ce signe semble, comme la lettre Q pointée

à M. Vander Chijs. — A propos d'une observation semblable que nous avons faite en rendant compte du Mémoire sur les monnaies de la Frise, de Groningue et de Drenthe, M. Vander Chijs nous écrit que, dans son Histoire numismatique des évêques d'Utrecht, il ne reviendra plus sur les monnaies frappées par ces prélats dans les localités dont il traite dans ce volume. Nous ne nous étions permis cette observation que parce que nous avons remarqué des répétitions semblables dans son travail concernant les monnaies des comtes et ducs de Gueldre, et dans celui des villes de cette province. (Voy. *Revue de la numismatique belge*, 2^e série, t. IV, p. 257.)

(1) 2^e série, t. II, p. 293.

(2) 2^e série, t. I, p. 95.

sur les écus frappés à Namur, indiquer l'atelier de Gand.

M. Vander Chijs a donné encore plusieurs détails intéressants au sujet de l'atelier établi, par Philippe le Bon, à Zevenbergen ; mais, quoique nous ayons fait connaître le signe de cet atelier, qui consiste en une *lille*, il paraît que les écus frappés en cette ville n'ont pas encore été retrouvés.

Nous avons vu, sur les planches de M. Vander Chijs, quelques monnaies fabriquées pour le Hainaut à Valenciennes, par Jacqueline de Bavière et par son époux Jean IV, duc de Brabant. L'auteur a cru, dit-il, devoir les comprendre dans son volume, ou parce qu'elles sont mentionnées dans les ordonnances de la Hollande, ou parce qu'on les trouve fréquemment dans ce pays.

Les chapitres qui traitent des monnaies des sires de Vianen, d'Asperen et de Heukelom, sont très-courts. Sans entrer dans aucun détail concernant ces seigneurs et leurs possessions, M. Vander Chijs donne simplement la nomenclature et la description de leur numéraire.

Les planches, déjà si remarquables des volumes précédents, sont encore bien supérieures dans celui-ci. Les monnaies y sont reproduites avec un soin et une exactitude, dont nous ne pourrions assez féliciter l'auteur.

Numismatique ibérienne, par M. J. Boudard, 6^e fascicule, texte et gravures, format grand in-4^o, à la librairie d'Aug. Deeq, à Bruxelles.

L'auteur de la *Numismatique ibérienne* dont nous avons déjà annoncé dans cette Revue, au fur et à mesure qu'ils ont paru, les cinq premiers fascicules, vient de publier le sixième de ce grand et important ouvrage, si impatiemment attendu et accueilli avec tant de bienveillance par le monde savant.

Le nouveau fascicule que nous annonçons, se compose de trente-huit pages de texte et de six planches gravées, reproduisant soixante-quatorze médailles, dont M. Boudard continue à donner la description et l'attribution, dans trente-deux paragraphes successifs, à différents peuples de la Tarraconaise, de la Bétique, des îles Baléares, de la Turdétanie, aux Ligures et aux Bébryces de la Narbonnaise, types dont plusieurs étaient encore inconnus et inédits, et d'autres précédemment mal lus et appartenant à d'autres localités que celles auxquelles ils avaient été attribués.

Cette dernière livraison plus compacte et contenant plus de matières que les premières, se recommande comme elles, par l'érudition si variée dont l'auteur y fait preuve, non-seulement à l'intérêt des numismates, des philologues, des linguistes, mais encore à celui des épigraphistes, des paléologues, et des studieux amis de l'histoire, de la littérature et de la géographie anciennes, que le docte écrivain appelle tour à tour en témoignage et invoque à l'appui de ses assertions.

Nous connaissons peu d'ouvrages qui offrent ces avantages, et possèdent ces mérites réunis au même degré, que celui dont nous entretenons nos lecteurs ; mais, le sentiment qui domine, surtout, à la lecture de la Numismatique ibérienne, c'est la conviction que l'auteur y est constamment dans le vrai, lors même qu'on le voit évoquer, galvaniser une langue morte, qui semble à sa voix se réveiller du sommeil de la tombe pour lui répondre.

Les journaux nous apprennent depuis quelque temps, que de par le monde intellectuel, M. Boudard a un émule et un rival *princier* qui parcourt les Espagnes, la chaîne des Pyrénées, interroge leurs vieux dialectes et leurs antiques monuments. Ce rival a sur lui, pour faciliter ses investigations, le grand avantage de la fortune ; mais, malgré son nom toujours victorieux, nous devons attendre les publications comparées des deux concurrents, pour reconnaître quel sera celui des deux qui demeurera le *prince* de la science (*princeps*), dans cette circonstance.

Le B^{on} CHAUDRUC DE CRAZANNES,

Membre de l'Institut, etc.

La Hollande, dont les produits typographiques étaient depuis longtemps bien déçus, semble vouloir reprendre aujourd'hui le rang éminent qu'elle occupait autrefois dans les fastes de l'imprimerie et de la gravure. Nous en jugeons ainsi par un livre imprimé avec un goût exquis, à Utrecht, et qui porte pour titre : *Geschiedenis van het land en de*

heeren van Cuyk (Histoire du pays de Cuyk et de ses seigneurs), par Jean J. F. Wap, Utrecht, chez Kemink et fils, in-4°, 1858.

Ce livre, dédié au prince Frédéric des Pays-Bas, renferme un chapitre consacré aux monnaies des sires de Cuyk et à celles qui ont été frappées par deux membres de cette famille, prévôts du chapitre Saint-Lambert, à Liège. Les monnaies d'André de Cuyk et d'Albert de Cuyk, qui ont fait, dans la *Revue de la numismatique belge*, l'objet de différentes observations, y sont reproduites avec un gros, frappé à Grave.

Une seconde planche offre les gravures de quinze sceaux appartenant, soit à des sires de Cuyk, soit à des membres de cette famille, et les sceaux de la ville de Grave et de son concile. Une troisième planche reproduit les écussons coloriés des familles qui furent alliées à celle de Cuyk,

Ch. P.

L'importance artistique et archéologique des sceaux des corporations religieuses a été de tous temps appréciée à l'étranger; mais en Belgique elle ne le fut malheureusement pas autant. Dans ses *Recherches sur les communautés religieuses et les institutions de bienfaisance*, établies à Audegarde, M. Ed. Vanderstraeten a rempli cette lacune en ce qui concerne les corporations dont il traite l'histoire. Nous avons remarqué, dans la première partie qui vient de paraître, les descriptions des sceaux des gardiens des frères

mineurs, du couvent des récollets, ceux des sœurs noires, des frères cellites, du couvent de Sion, des capucins et des jésuites. L'amateur de plombs y trouvera aussi des renseignements utiles au sujet d'un méreau que M. Vanderstracten croit avoir été fabriqué pour la fête des fous, à Pamele, et de deux autres méreaux provenant des capucins et des récollets.

L'auteur n'a épargné ni soins, ni recherches pour rendre son travail aussi intéressant et aussi complet que possible.

CH. P.

Dans le numéro du mois de février de 1838, des *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, se trouve un long article (p. 307-338) consacré à la description de la collection numismatique de la bibliothèque impériale de Saint-Marc, à Venise, par M. Vincent Lazari.

Cette collection doit son origine au legs, fait en 1683, par le sénateur Pierre Morosini, d'une série d'environ 5,400 monnaies et médailles; elle s'est accrue considérablement depuis par d'autres dons.

ALEX. P.

Memoria das moedas correntes em Portugal, desde o tempo dos Romanos até o anno de 1856 (Mémoire concernant les monnaies qui eurent cours en Portugal, depuis l'époque romaine, jusqu'à l'année 1856), par EMMANUEL BERNARD LOPEZ FERNANDES; dans le t. II, 1^{re} partie, de la nouvelle série des Mémoires de l'académie royale de Lisbonne. Lisbonne, 1857, in-4°; 557 pages de texte, intercalé de gravures sur bois.

La péninsule ibérique, dominée tour à tour par les Phéniciens, les Celtibériens, les Romains, les Suèves, les Alains, les Visigoths, les Arabes et les rois chrétiens, offre encore journellement, aux savants, des monuments de la plus haute importance pour les études numismatiques de ces peuples. Néanmoins le royaume de Portugal, dont le territoire correspond en partie à celui de l'ancienne Lusitanie, n'avait pas encore une monographie spéciale pour ses monnaies. M. Lopez Fernandes a rempli cette lacune, en réunissant les données fournies par Antonio Caetano, Joaquin de Santa Rosa, Joaquin de Santo Agostinno et John Bell, en les complétant jusqu'aujourd'hui.

Il donne, d'abord, sous forme d'introduction, un résumé succinct des systèmes monétaires adoptés par les Romains, les Visigoths et les Arabes établis en Espagne, et de celui admis par les rois de Portugal. Cette dernière partie offre quelques nouveautés.

Quant à l'histoire numismatique du Portugal, elle commence à la page 25 seulement.

L'auteur ne se contente pas de faire connaître les mon-

naies par la gravure et la description ; il cite aussi les documents qui en font mention et qui touchent à leur histoire. Les monnaies étrangères qui eurent cours en Portugal ; et celles frappées pour ses colonies, autrefois si riches et si considérables, sont aussi comprises dans son travail.

Les premières monnaies décrites sont de Sanche I (1185-1212) ; ensuite la numismatique portugaise présente une lacune considérable jusqu'au règne d'Alphonse III (1248-1279) ; mais à dater de cette époque la série des monnaies de Portugal se suit assez bien, et permet de saisir les métamorphoses qu'elles ont subies.

Les types de ces monnaies n'appartiennent pas généralement à l'Espagne, comme on serait tenté de le croire ; au contraire, l'influence de ce pays se fait si peu sentir sur le numéraire portugais, que l'on est presque tenté de la nier. Il semble même que, du moment où la nationalité portugaise s'est formée, elle a repoussé, à dessein, les types adoptés par les monarchies espagnoles, comme elle repoussa toujours, et avec succès, toute domination qui venait du côté de l'Espagne. C'est à l'Aquitaine, c'est à la France en particulier, rarement à l'Espagne, que les graveurs portugais ont demandé leurs inspirations, lorsqu'ils voulaient abandonner les types nationaux. Ceux-ci sont presque toujours prédominants, et les Portugais semblent y avoir tenu autant qu'à leur nationalité.

M. Lopez Fernandes fait rarement des observations au sujet des types, et moins encore il les discute. Cependant, les attributions des monnaies qu'il décrit, nous paraissent en général très-exactes, et sous ce rapport nous n'avons que des éloges à lui adresser.

Nous nous permettons de lui faire une seule observation; c'est d'avoir négligé de parler des monnaies que don Antonio, prétendant à la couronne de Portugal, fit frapper à Gorinchen (1).

En somme, M. Lopez Fernandes a fait un travail consciencieux, qui nous initie à la numismatique portugaise, si peu connue et cependant si importante sous plus d'un rapport. Ainsi, pour ne parler que de la Belgique seulement, les numismates de ce pays y trouveront un type de Jean I (1385-1455), imité sur les monnaies noires frappées par nos petits dynastes, qui vivaient par la contrefaçon.

CH. P.

Neunundneunzig silberne Münzen der Athenaiër aus des Sammlung zu Gotha (quatre-vingt-dix-neuf monnaies athéniennes de la collection de Gotha, par George Rathgeber), Weissensee, Grossmann, 1858, in-4°, LXXII et 212 pages.

Qu'on ne s'y trompe pas par le titre : M. Rathgeber n'a pas publié un catalogue sec et aride de quatre-vingt-dix-neuf monnaies athéniennes de la collection de Gotha. Ces pièces ne sont en quelque sorte que de simples accessoires; tant les observations et les discussions, auxquelles elles donnent lieu, sont considérables, nombreuses et

(1) Voy. *Revue de la numismatique belge*, 2^e série, t. I, pp. 187, 195.

importantes. Aussi M. Rathgeber est-il parfaitement familiarisé avec les auteurs anciens, dont il cite à chaque instant des extraits pour prouver ses thèses ; et il n'est pas moins au courant de tout ce qui a été écrit, dans les temps modernes, sur le sujet qui l'occupe.

Il donne d'abord, sous la forme d'une introduction, des prolégomènes concernant les monnaies les plus anciennes des Éoliens, des Doriens et des Ioniens, et de celles qui furent primitivement en usage chez les Étrusques et les Romains. Ensuite, il parle de monnaies d'or de Thasus, Sigeum, etc., de monnaies d'argent d'Éphèse et de plusieurs localités de l'Éolie, de la Doride et de l'Ionie.

Avant d'entamer la description des quatre-vingt-dix-neuf monnaies, qui forment l'objet de son travail, M. Rathgeber donne la bibliographie des ouvrages qui traitent du numéraire athénien, des observations sur la personnification d'Athènes, et les monnaies étrangères connues par les habitants de cette ville. Enfin, ce n'est qu'à la page 15 que commence la description des monnaies de la collection de Gotha.

Les nombreuses dissertations auxquelles elles donnent lieu ont fait, de ce travail, un véritable cours d'antiquités et d'archéologie.

Du reste, M. Rathgeber a le droit d'en parler : ses articles dans l'*Allgemeine Encyklopedie der Wissenschaften*, l'avaient déjà fait connaître comme un archéologue distingué.

CH. P.

Dans le courant du mois de septembre dernier, un wagon qui servait à transporter au lac des terres provenant du nivellement des fortifications de Genève, ayant été renversé accidentellement, les passants ont remarqué dans le gravier un certain nombre de pièces romaines qu'ils se sont empressés de recueillir; on estime à deux cents environ le nombre de celles qui ont été retrouvées, et qui sont entre les mains de différents particuliers; un jeune étudiant de l'Académie, M. Fazy Meyer, est parvenu à en obtenir la communication et en a dressé le catalogue. Ce sont en totalité des deniers consulaires appartenant, à une seule exception près (*Flaminia*), aux années 660-668 de la fondation de Rome, ce qui précise la date de leur enfouissement et sans doute celle de leur fabrication à Genève même, car la plus grande partie d'entre elles se trouvent être des médailles fourrées. Vingt-cinq seulement sur la totalité sont de bon aloi; en outre, on a trouvé dans le gravier des débris de creusets, des médailles agglomérées les unes aux autres par l'action du feu, qui sembleraient indiquer qu'il y avait eu là une fabrication clandestine troublée par quelque violent incendie.

Les deniers de bon aloi appartenaient aux familles *Roscia*, *Plantia*, *Considia*, *Cornelia*, *Julia*, *Mussidia*, *Attilia* et *Valeria*.

Les deniers fourrés dont M. Fazy a pu étudier quatre-vingt-cinq exemplaires, appartiennent aux familles : *Fabia* (12), *Minucia* (12), 2 variétés; *Valeria* (12), *Porcia* (10), 2 variétés; *Cassia* (5), *Vibia* (11), 2 variétés; *Rutilia* (9), *Naevia* (6), *Flaminia* (4), *Postumia*, *Æmilia*, *Hosidia*, *Claudia*, *Sulpicia*; une de chaque.

Les monnaies de famille sont rares aux environs de Genève, c'est la première fois qu'on en a trouvé un certain nombre ensemble sans mélange de monnaies plus récentes.

F. S.

M. Henri Meyer, de Zürich, vient de publier dans le 2^e cahier du t. XII, des *Mémoires de la Société des antiquaires de Zürich*, un nouveau travail sur les deniers et les bractéates de la Suisse, accompagné de trois planches, que nous recommandons à l'attention des numismates comme une monographie des plus complètes et des plus instructives, sur cette intéressante partie de la science dont l'étude est si difficile.

F. S.

Le n^o 4 de la *Revue numismatique française*, pour les mois de juillet et d'août de cette année, contient les articles suivants :

1^o Un mémoire de M. F. de Sauley, sur les deniers gaulois, à la légende : KAAΘT ΘΔOV.

M. de Sauley a le privilège de se faire toujours lire avec plaisir et intérêt. Malheureusement pour la Revue et pour ses lecteurs, c'est un privilège dont il n'use plus que rarement, dans ce recueil. M. de Sauley réunit en ce moment les matériaux d'un travail d'ensemble sur les monnaies gauloises, et, déjà il est parvenu à rassembler cinq à six mille pièces. MM. les amateurs qui possèdent de ces médailles,

sont instamment priés de lui en communiquer les empreintes.

2° Sur un statère d'or de Philippe II de Macédoine, par le baron Chaudruc de Crazannes.

3° Monnaies des Nabatéus, par M. le duc de Luynes. Avec trois planches. Article d'une très-grande importance et qui révèle toute une série de pièces à peu près inconnues jusqu'ici.

4° Note sur un denier inédit de la famille Matia, par M. le marquis de Lagoy.

5° Description des monnaies mérovingiennes du Limousin, par M. Deloche. (Suite, et 5° article).

6° Deniers de Waïfre, duc d'Aquitaine — monétaires de Pepin et de Charlemagne, par M. de Longpérier.

7° Méreau de plomb, par M. E. Hucher, avec une planche.

R. CH.

Le 2 août dernier, a eu lieu, à Dantzig, la vente de la magnifique collection de médailles et de monnaies polonaises, formée par M. Mathy. Cette suite incomparable se composait de trois mille pièces.

R. CH.

Nous donnons, pl. XVII, n° 4, la figure d'un méreau de cuivre rouge que nous a communiqué M. de Coster. Ce

méreau porte d'un côté le Sauveur ressuscité, debout, montrant les plaies de ses deux mains, et accosté des lettres S. S. (Saint Sauveur); de l'autre, en grosses lettres, dans le champ, le mot LIERE. Cette pièce, par ses dimensions et son poids assez considérables, ne nous paraît pas être un méreau religieux, mais plutôt un méreau de corporation de métiers, et nous croyons pouvoir l'attribuer aux jardiniers ou aux fruitiers de la ville de Lierre. On sait que l'image du Sauveur figure souvent comme emblème, sur les insignes de ces deux corporations, et cela à cause de l'apparition de Jésus à la Madeleine, sous les traits d'un jardinier.

« Ayant dit, elle se retourna et elle vit Jésus debout
« sans savoir que ce fût lui.

« Jésus lui dit : femme pourquoi pleurez-vous ? qui
« cherchez-vous ? Elle, *pensant que ce fut le jardinier*, lui
« dit : Seigneur, si c'est vous qui l'avez enlevé, dites-moi
« où vous l'avez mis et je l'emporterai.

« Jésus lui dit : Marie. Aussitôt elle se tourna et lui dit :
Rabboni, c'est-à-dire Maître. »

(S. Jean, XX, v^{ts} 14, 15, 16.)

Le Sauveur ayant été pris pour un jardinier, les jardiniers le prirent à leur tour pour leur emblème ou leur souverain patron.

R. CII.

Nous avons sous les yeux le modèle d'une médaille qui sera offerte à notre digne bourgmestre, M. Loos, comme

témoignage de sympathie et de reconnaissance pour son zèle et son dévouement à la chose publique.

Les artistes, MM. Jos. Geefs et Jouvenel, chargés de ce travail, ont dû s'inspirer seulement de leur souvenir, car on ne possède aucun portrait parfaitement ressemblant de M. Loos.

Disons cependant que le modèle que nous avons sous les yeux est traité de main de maître et qu'il ne le cède en rien aux meilleures productions du même genre.

La médaille paraîtra, assure-t-on, dans les premiers jours de décembre.

(*L'Union commerciale, d'Anvers.*)

Le Cercle artistique et littéraire de Bruxelles vient d'ouvrir une souscription à l'effet d'offrir une médaille à l'un de ses membres, M. F. Fétis, directeur du Conservatoire et membre de l'Académie royale de Belgique. L'exécution de cette médaille a été confiée à notre éminent graveur M. Léopold Wiener, qui en a fait une œuvre très-remarquable.

R. CH.

M. B. de Koehne va reprendre la publication, trop longtemps interrompue, de sa Revue numismatique : *Zeitschrift für Münz, Siegel und Wappenkunde*. C'est à Berlin que paraîtra, de nouveau, ce recueil qui a rendu tant de services

à la science, et dont la collection est aujourd'hui si recherchée.

R. CH.

Les publications relatives à la numismatique se succèdent, plus nombreuses que jamais. M. L. Müller, inspecteur du Cabinet royal des médailles à Copenhague, qui avait fait paraître, il y a trois ans, en français, sa *Numismatique d'Alexandre le Grand*, vient de publier un travail du même genre, mais cette fois en langue allemande, sur les monnaies de Lysimaque, roi de Thrace : *Die Münzen der Thracischen Königs Lysimachus*, in-4°, avec 9 planches.

M. Vincent Lazari, auteur d'un curieux mémoire sur les monnaies des possessions vénitiennes d'outre-mer et de terre ferme, vient de donner un travail analogue sur les monnaies de l'Abruzze (province du royaume de Naples) : *Zecche e monete degli Abruzzi nei bassi tempi, illustrate e descritte da VINCENZO LAZARI*. Venezia, 1858, in-8°, avec 6 planches.

Un autre ouvrage sur des monnaies du midi de l'Italie, a paru à Milan, en allemand : *Vierzig Münzen der Normannen, Hohenstausen und Anjou in Sicilien und Neapel von 1166 cit. 1509, von JOS. MARKS VON MARKSFELD*. Mailand, 1858. In-8°, avec 4 planches.

Nous l'avons déjà dit vingt fois. Une monographie numismatique n'est jamais complète. Lorsqu'on pense avoir épuisé toutes les recherches, il surgit toujours quelque nouvelle découverte qui fournit matière à un supplément. C'est

ce qui est arrivé à M. Carl Lohner, qui avait fait paraître, en 1846, sa Numismatique de la république de Berne. Sous le titre de « *Nachtraege und Berichtigungen zu dem Werke die Münzen der Republik Bern*, M. Carl Lohner, vient d'ajouter 56 pages à son travail primitif. Ce supplément a été publié à Zürich, chez les libraires Meyer et Zeller, éditeurs de l'ouvrage principal.

R. CH.

MM. les amateurs, belges et français, qui auraient des communications à faire à M. Dirks, président de la commission chargée de la continuation de l'histoire numismatique des Pays-Bas, par Van Loon, au sujet de cette importante publication, peuvent les adresser à M. R. Chalon, rue de la Senne, 24, à Bruxelles. (Voir page 209 de ce volume).

M. Dirks, pour atteindre le but qu'il se propose, a publié les listes en 462 numéros, des médailles dont il désirait avoir les dessins ou les empreintes. Plusieurs de ces pièces lui ayant été communiquées depuis l'impression des listes, nous donnons ici l'indication des numéros qu'il serait inutile de lui envoyer encore :

1^{re} liste : n^{os} 6, 7, 10, 22, 23, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 42, 48, 49, 50, 51, 59, 61, 63, 74, 80, 84, 85, 87, 88, 95, 96, 103, 117, 121, 136, 138, 159*, 146, 147, 155, 156, 161, 163, 167, 168, 174, 175, 176, 177.

2^e liste : n^{os} 199, 204, 205, 214, 221, 225, 226, 229, 235, 238, 280, 287, 288, 289, 290, 292, 295, 297, 305,

506, 542, 545, 550, 551, 562, 580, 581, 584, 591, 400,
404, 406, 407, 414, 424, 427, 451, 452, 455, 459, 452,
456, 461, 462.

R. CH.

Au mois de janvier prochain, aura lieu, à Bruxelles, la vente d'une magnifique collection de jetons des Pays-Bas, appartenant à M. Brias. Elle brille surtout par la belle conservation de ses exemplaires, et le grand nombre de pièces inédites.

CH. P.

Un nombre assez considérable de monnaies carlovingiennes vient d'être découvert dans les environs de Bruges. Si les renseignements qui nous sont parvenus sont exacts, il paraît que les deniers appartiennent, pour la plupart, à l'époque de Charles le Chauve. Ceux de Bruges présentaient seuls quelques variétés inconnues pour les légendes : *Brugias* et *Brugis*.

CH. P.

M. de Marsy prépare une seconde édition des monnaies inconnues des évêques, des innocents et des fous, par le docteur Rigollot.

Сп. Р.

Des circonstances indépendantes de notre volonté nous forcent de remettre au numéro suivant le compte rendu de l'ouvrage de M. Voillemier sur les monnaies de Beauvais.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance extraordinaire du 10 octobre 1858, à Mons.

En l'absence de M. Piot, M. Guioth est invité à remplir les fonctions de secrétaire.

Il est donné lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 juillet dernier, qui est approuvé.

MM. Piot, Meyer, Payen-Allard, le comte de Renesse et l'abbé F. de Bethune, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

La cotisation de 1858, qu'on avait oublié de voter à la réunion générale annuelle, est maintenue au taux des années précédentes.

M. Vanderauwera demande si la lettre qu'il a écrite à la Société, pour la remercier de son admission comme membre, lui est parvenue. L'absence du secrétaire empêchant de répondre à cette question, M. Vanderauwera renouvelle de vive voix ses remerciements, qui seront insérés au procès-verbal.

On décide que le prix de la Table sera porté à 5 francs, aussitôt que le n° 4 de la Revue aura paru.

Le président expose que plusieurs sociétaires lui ont

témoigné le désir de voir remplacer, par des jetons de présence, la distribution, par la voie du sort, d'un ouvrage d'archéologie. Il soumet à l'assemblée un projet de jeton dessiné par lui. Cette proposition sera mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle de 1859.

Sur la proposition du président, il est décidé qu'un jeton d'or, de la valeur de 100 francs, sera offert à l'auteur du meilleur article, inséré dans la Revue, en 1859, SUR UN POINT QUELCONQUE DE LA NUMISMATIQUE ROMAINE, DE LA RÉPUBLIQUE OU DU HAUT-EMPIRE. Les articles ne pourront excéder quatre feuilles d'impression.

M. Chalon donne lecture d'une note sur la brisure des armoiries du comté de Namur, extraite du Mémoire auquel il travaille actuellement : ainsi que de considérations sur un nouveau classement des monnaies de la duchesse Jeanne de Brabant.

M. Van Miert soumet à l'assemblée une singulière agglomération de monnaies romaines de l'époque de Valérien, en argent à bas titre, pesant environ trois quarts de kilogramme. Ces pièces sont comme soudées toutes ensemble et forment un bloc qui ressemble à une pierre verdâtre. Elles ont été trouvées dans le Hainaut.

M. de Coster communique différentes monnaies curieuses et rares : 1° un essai en cuivre de l'écu d'or au saint Servais, frappé à Maestricht, par Jean III duc de Brabant; 2° un jeton de Marie et de Maximilien, portant pour marque monétaire une tourelle; ce jeton frappé par les maîtres de la Monnaie d'Anvers, prouve à l'évidence que cette tourelle représente le *bourg* ou château d'Anvers et qu'elle peut figurer comme *différent* sur d'autres pièces de cette

ville; 3° un gros tournois de Blankenberg, au nom de Louis, empereur.

M. Vanderauwera exhibe, à son tour, différentes pièces : un jeton frappé par les états de Brabant aux armes de la famille de Berghes; deux jetons d'or relatifs aux inaugurations de Joseph II et de François II, et frappés par les états de Namur; un jeton inédit et inconnu, frappé à Tournai.

Un exemplaire du nouvel ouvrage de M. Van Hende, sur la Numismatique lilloise, est attribué, par le sort, à M. Vanderauwera.

Pour le Secrétaire, *Le Président,*

GUIOTH. **R. CHALON.**

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

AU 1^{er} DÉCEMBRE 1838.

PRÉSIDENT D'HONNEUR A VIE :

JOACHIM LELEWEL,

ANCIEN PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE WILNA.

MEMBRES HONORAIRES.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
YONGE-ÅKERMAN (John) , secrétaire de la Société des antiquaires de Londres.....	4 juillet 1841.
DE LONGPÉRIER (Adrien) , membre de l'Institut de France, etc.....	—
DE SAULCY (Frédéric) , membre de l'Institut de France, etc.....	—
DE KOERNE (LE COMMANDEUR B.) , directeur du bureau héraldique, etc. à Saint-Petersbourg.....	—
LEE (LE DOCTEUR John) , président de la Société numismatique de Londres.....	—
THOMSEN (LE CHEVALIER) , directeur des musées royaux, à Copenhague.....	—
VAN DER CHIJS (P. O.) , professeur à l'université de Leyde, etc.....	—
DE SCHULTHEZ-RECHBERG (LE CHEVALIER) , colonel, à Vienne.....	20 septembre 1846.

MM.

DE PFAFFENHOFFEN (LE BARON) , chambellan de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Donaueschingen	20 septembre 1846.
DE MEYER (LE DOCTEUR) , conservateur du cabinet des médailles, à Zurich.....	—
MEYER (J. F. G.) , conservateur du cabinet royal des médailles, à la Haye.....	—
PROMIS (LE CHEVALIER Dominique) , conservateur des musées royaux, etc., à Turin.....	—
CARTIER (E.) , ancien directeur de la <i>Revue numis-</i> <i>matique française</i> , à Amboise.....	—
DE LA SAUSSAYE (L.) , ex-directeur de la <i>Revue nu-</i> <i>mismatique</i> , recteur de l'Académie de Lyon...	—
SABATIER (J.) , membre de la Société impériale d'archéologie, à Saint-Petersbourg.....	4 mars 1849.
CAPPE (H. Ph.) , auteur de plusieurs ouvrages de numismatique à Dresde.....	6 juillet 1851.
CASTELLANOS (DON Basilio Sebastian) , président de l'Académie royale de Madrid.....	—
FUSTAGUERAS Y FUSTER (DON Jaime) , archéologue, à Barcelone.....	—
DE BERNABÉ (DON Ramon Polo) , président du séminaire de Saragosse.....	—
DIRKS (J.) , avocat, à Leeuwarde, membre des États Généraux.....	—
HILDEBRAND (B. E.) , conservateur du musée des antiques, à Stockholm.....	—
LEITZMANN (LE RÉVÉREND J.) , directeur de la <i>Revue</i> <i>numismatique de Weissensee</i>	—
CHAUDRUC DE CRAZANNES (LE BARON) , de l'Institut, à Castelsarrasin.....	—
SORET (Frédéric) , ancien directeur du musée, à Genève.....	—
MANTELLIER (P.) , conseiller à la cour d'appel d'Orléans, etc.....	—
DE LAGOY (MARQUIS) , membre de l'Institut, à Aix.	5 juillet 1837.
TORNBERG , professeur à l'université de Lund.....	—

MEMBRES EFFECTIFS.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
CHALON (Renier) , docteur en droit, membre correspondant de l'Académie royale, etc., à Bruxelles.	Fondateur.
DAVREUX , pharmacien, à Liège.....	—
DE BETHUNE (L'ABBÉ) , professeur, à Roulers.....	—
DE COSTER (Louis) , membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles.....	—
DE JONGHE (Théodore) , docteur en droit, membre du conseil héraldique, à Bruxelles.....	—
DE LA FONTAINE , ancien gouverneur général du grand-duché, à Luxembourg.....	—
DE LANNOY (Édouard) , général, aide de camp du Roi, à Bruxelles.....	—
DE LE BIDART DE THUMAIDE (LE CHEVALIER) , ancien substitut du procureur du Roi, à Liège.....	—
DELTENRE , avocat, etc., à Enghien.....	—
DE MEYER (J.) , rentier, à Gand.....	—
DE PITTEURS DE BUDINGEN (LE BARON) , propriétaire, à Namur.....	—
DE ROBIANO (LE COMTE Maurice) , membre du conseil héraldique, à Bruxelles.....	—
GODDONS (G) , greffier, etc., à Louvain.....	—
GUIOTH (J. L.) , ancien ingénieur en chef, à Bruxelles.....	—
MEYERS (M. B.) , colonel du génie, à Bruxelles.....	—
PAYEN , artiste peintre, à Bruxelles.....	—
PERREAU (A.) , agent de la Banque, à Tongres.....	—
PIOT (Charles) , docteur en droit, employé aux archives du royaume.....	—
SERRURE (C. P.) , docteur en droit, membre correspondant de l'Académie royale, à Gand.....	—
VAN BOCKEL (G.) , ancien bourgmestre de Louvain.....	—
VAN DER MEER (G. J. C.) , propriétaire, à Tongres.....	—
VAN MIERT , pharmacien, conseiller communal, à Mons.....	—

NOM ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
HERRY-DE COCQUEAU (François) , docteur en droit, membre de la députation permanente du conseil provincial du Brabant, à Louvain.....	6 octobre 1844.
NOTHOMB (LE BARON) , ministre plénipotentiaire de Belgique, à Berlin.....	20 septembre 1846.
LEFEVRE (E. C.) , rentier, à Gand.....	—
CUYPERS VAN VELTHOVEN (Prosper) , membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles.....	4 juillet 1849.
PINCHART (Alexandre) , employé aux archives de l'État, à Bruxelles.....	—
PETIT-DE ROSEN (J.) , propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Tongres.....	4 juillet 1852.
NAMUR (A.) , secrétaire de la Société royale, à Luxembourg.....	—
BIGANT (LE CHEVALIER) , président à la cour d'appel de Douai.....	—
DE RENESSE-BREIDBACH (LE COMTE) , sénateur, à Bruxelles.....	6 juillet 1856.
DE WITTE (LE BARON J.) , membre de l'Académie royale, etc., à Anvers.....	5 juillet 1857.
COCHETEUX , capitaine du génie, à Gand.....	—
DUGNOLLE , docteur en médecine, à Bruxelles.....	—
VANDERAUWERA , receveur de la ville, à Louvain...	5 juillet 1858.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

DE ROYE DE WICHEN (A. J. B.) , colonel au service des Pays-Bas, à Nimègue.....	14 octobre 1856.
NIJHOFF (Martinus) , libraire, à la Haye.....	—
DUQUENELLE (Victor) , membre de l'Académie impériale de Reims, correspondant de la Société des antiquaires de France, à Reims.....	28 octobre 1856.
SAUBINET (Étienne) , trésorier de l'Académie, etc., à Reims.....	—
BOULANGER (G.) , ingénieur, à Paris.....	5 novembre 1856
PENON (C.) , négociant, à Marseille.....	—

NOMS ET QUALITÉS	DATE D'ADMISSION.
MM.	
MORIN (Henri) , fils, banquier, à Lyon.....	3 novembre 1856.
BRETAGNE , directeur des contributions directes, à Auxerre.....	—
SALMON (Philippe) , avocat, à Paris.....	—
DANCOISNES (L.) , notaire, à Henin-Liétard.....	—
FAREZ (Fénelon) , conseiller, à Douai.....	—
MINART , conseiller, à Douai.....	—
DE CORREGGIO (LE COMTE A.) , à Guéroncin.....	14 janvier 1857.
DESCHAMPS DE PAS , ingénieur, à Saint-Omer....	—
DE VEYE DE BURINE , colonel, à Utrecht.....	—
RETHAAN-MACARÉ (C. A.) , receveur, à Utrecht... 27 février 1857.	
HUCHER (E.) , magistrat, au Mans.....	10 avril 1857.
DE VOOGT (W. J.) , à Amsterdam.....	—
DUMOULIN (F. J. L.) , à Maestricht.....	—
NAHUYS (LE COMTE) , fils, à Utrecht.....	7 juillet 1857.
BASCLE DE LAGRÈZE (G.) , conseiller, à Pau.....	50 août 1857.
BOUDARD (P. A.) , à Béziers.....	5 octobre 1857.
MONNIER , à Nancy.....	1 février 1858.
POEY-D'AVANT , au château de Maillezais.....	15 septembre 1858.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1858-1859.

Président : M. Renier CHALON.

Vice-Président : M. Th. DE JONGHE.

Secrétaire : M. Charles PIOT.

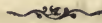
Contrôleur : M. G. GODDONS.

Trésorier : M. DUGNOLLE.

COMMISSION DE LA REVUE.

MM. Renier CHALON.

Charles PIOT.



SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS.

Handelingen van het provinciaal genootschap van kunsten en wetenschappen in Noord-Brabant, over het jaer 1858; Bois-le-Duc, 1858, in-8°.

— Mémoires de la Société des sciences, des lettres et des arts, du Hainaut, 1856-1857; in-8°, mai 1858. — Société libre d'émulation de Liège. Procès-verbal de la séance publique du 51 mai 1858; in-8°, Liège, 1858. — Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, t. III, 2^e fascicule; in-8°, Tongres, 1858. — Baltische Studien. Herausgegeben von der Gesellschaft für Pommersche Geschichte, 7^e année, 1^{re} liv.; in-8°, Stettin, 1858. — Archives de l'art français, 8^e année, 5^e liv.; in-8°, Paris, 1858. — Le cabinet historique, IV^e année, liv. 9 et 10; in-8°, Paris, 1858. — Revue numismatique, nouvelle série, t. III, n^o 4; in-8°, Paris, 1858. — Revue trimestrielle, 20^e vol.; in-12, Bruxelles, 1858. — Dirks, Beschauwing van het werk getiteld: de Munten van Friesland, etc., door P. O. Vander Chijs; in-8°. — Lindenschmit, Die Alterthümer unserer heidinsche Vorzeit, 1^{re} liv., 1858; in-4°, Mayence, 1858.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

Pièce de plaisir en bronze aux noms de Rodolphe et de Hugues, par M. le marquis DE LAGOU.....	1
Monnaies anciennes trouvées en Frise, par M. DIRKS.....	8
Quelques monnaies inédites, par M. CH. PIOT.....	16
Les deniers au nom du monétaire Simon restitués à Amiens, par M. CH. PIOT.....	25
Biographie des graveurs belges : Jérôme Duquesnoy, Jean Tiryoen, Henri Janszoon, Jean Jacobszoon, Brice Van Megheroede, Nicolas Van Bylande, Philippe Van Waetsclair, Renier Direczoon, Géry Boot, Robert Lefebure, Louis Lefebure, Nicolas De Pondre, par M. A. PINCHART.....	58
Quelques médailles satiriques de la révolution des patriotes, par M. R. CHALON.....	49
Notice sur les nouvelles monnaies pour les colonies orientales néer- landaises, par M. H. C. MILLIES.....	58
Lettre à M. le colonel aux gardes de Bartholomæ, membre de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg (quatrième lettre sur les médailles orientales inédites de la collection de M. F. Soret, 1 ^{re} partie); par M. F. SORET.....	103
Description de quelques médailles byzantines (septième lettre à M. J. Sabatier, à Saint-Pétersbourg); par M. PENON.....	140
Glyptique. — Notice sur un cachet égyptien (scarabée) inédit; par M. le baron CHAUBRUC DE CRAZANNES.....	152

Le denier impérial à la légende Hovohoil; par M. CH. PIOT.....	160
Attribution à la ville d'Aix-la-Chapelle d'un denier indéterminé à la légende Achrerum (lettre à M. Meyers); par CH. PIOT.....	163
Tables alphabétiques des principaux endroits de la Belgique et de leurs saints Patrons; par CH. PIOT.....	168
Biographie des graveurs belges : Jean Van Lombeke, Pierre de Beckere; par M. A. PINCHART.....	180
Lettre à M. le colonel aux gardes de Bartholomæ, membre de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg (quatrième lettre sur les médailles orientales inédites de la collection de M. F. Soret, 2 ^e partie); par M. F. SORET.....	217
Tiers de sol mérovingiens, par M. R. CHALON.....	261
Description de quelques médailles byzantines, par M. C. PENON....	267
Encore un mot au sujet des deniers d'Amiens et du monétaire Simon, par M. CH. PIOT.....	277
Quelques réflexions à propos de quatre monnaies flamandes, par M. CH. PIOT.....	278
Sur un dirhem Kakweihide inédit, de la collection de M. Soret, par M. E. J. TORNBORG.....	329
Numismatique mérovingienne; Monnaies de Metz et de Saintes, par M. le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES.....	344
Nouvelle classification des monnaies de Jeanne, duchesse de Brabant, par M. R. CHALON.....	353
Les petites et les grandes croix des deniers Flamands, par M. CH. PIOT.	362
Une monnaie de Blankenberg, par M. R. CHALON.....	374
Essai de monographie des méreaux des corporations de métiers des Pays-Bas, par M. A. PERREAU	380
Un jeton de Nicolas du Chatelet, seigneur de Vauvillars, par M. R. NIER CHALON.....	431

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. J. GAILLIARD à M. R. CHALON, président de la Société de la numismatique belge.....	76
Lettre de M. J. ROUYER à M. R. CHALON, président de la Société de la numismatique belge.....	196

Lettre de M. J. DE WITTE à M. R. CHALON, président de la Société de la numismatique belge..... 453

MÉLANGES.

Numismatique ibérienne, 4^e fascicule. — *Histoire du jeton au moyen âge*, par MM. HUCHER et ROUYER. — Légendes énigmatiques sur des jetons du xiv^e siècle. — M. CAMILLE PIQUÉ et sa Notice sur des jetons de Bruxelles. — Mémoire de M. N. DE WAILLY sur le système monétaire de saint Louis. — Musée numismatique d'Athènes. — Livraisons 5 et 6 de la Revue numismatique française. — La collection Reichel acquise pour la musée impérial de l'Ermitage. — *Monnaies savoisiennes inédites*; 5^e notice de M. F. RABUT. — *Histoire numismatique du royaume de Hollande*, par M. le C^{te} NAHUY. — M. L. WIENER chargé d'exécuter la médaille à l'occasion du mariage du roi de Portugal. — M. CHALON se propose de publier les *Monnaies de Namur*, et M. PIOT, les *Monnaies de Flandre*..... 79

Numismatique ibérienne, par M. J. BOUDARD, 5^e fascicule. — *Revue numismatique française* — M. E. CARTIER a publié les tables des 21 volumes dont il fut l'éditeur. — M. PONS-MORIN et l'histoire monétaire de la ville de Lyon. — *Notice sur les plombs historiés trouvés dans la Seine*, par M. ARTHUR FORGEAIS. — Découverte de monnaies romaines à Viesville. — M. DIRKS, Notice nouvelle sur les monnaies et médailles de la Frise. — Moyen de prendre des empreintes clichées de pièces de monnaie. — Annonce d'un ouvrage sur la stathmographie. — *Plombs, bulles et sceaux byzantins*, par M. J. SAEATIER. — Continuation de l'Histoire métallique de Van LOON. — Une médaille de MERCATOR. — M. Robert va publier la numismatique de Cambrai. — Rectification d'une attribution faite dans la livraison précédente. — Ventes d'Otto Keer et de Killian. — M. VAN DER CHYS va donner un sixième volume..... 198

Jeton en l'honneur de M. J. Lelewel. — M. D. PROMIS, *Monete dei marchesi de Monferrato*. — M. ED. VAN HENDE, *Numismatique lilloise*. — M. M. NAHUY, *Histoire numismatique du royaume de Hollande*. — M. C. ROUMÈGUÈRE, *Description du musée de Toulouse*.

LE MÊME, *Note sur la découverte de monnaies de Probus.* — **LE MÊME**, *Essai d'interprétation des contremarques sur les monnaies romaines.* — Revue numismatique française. — M. F. Muller, à Amsterdam. — Médaille de M. Tesch. — Médaille du mariage du roi de Portugal. — M. Penon travaille à un mémoire sur les monogrammes. — Médailles nouvelles. — Question proposée par l'Académie royale. — Nouveau volume de M. Cappe. — *Bulletins de la Société archéologique de Tournai.* — M. Van der Chys a publié un nouveau volume. — La médaille du frère *Rodolphus.* — Musée impérial de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. — Envoi de pièces fait à ce musée par M. de Bartholomæ. — Les monnaies de Beauvais par M. Voillemier 297

Nouvel ouvrage de M. VAN DER CHYS sur les monnaies des comtes de Hollande. — *Numismatique ibérienne*, par M. BOUDARD, 6^e livraison. — Histoire des sires de Cuyk, par M. WAP. — M. VANDERSTRAETEN *Recherches sur les communautés religieuses* d'Andenaerde. — Cabinet numismatique de la bibliothèque Saint-Marc, à Venise. — Mémoire sur les monnaies du Portugal, par M. LOPES FERNANDES. — Monnaies athéniennes de la collection de Gotha, décrites par M. Rathgeber. — Médailles consulaires trouvées à Genève. — Mémoire sur les bractéates de la Suisse, par M. H. MEYER, de Zürich. — *Revue numismatique française*, n^o 4, de 1838. — Vente de la collection Mathy, à Dantzic. — Méreau de Lierre. — Médaille offerte à M. Loos. — Médaille de M. Fétis, par M. L. Wiener. — M. B. de Koehne va reprendre la publication de son journal. — Publications numismatiques nouvelles. — M. J. Direks fait un appel aux amateurs au sujet de la continuation de l'ouvrage de Van Loon. — Vente de la collection Brias. — Découverte de deniers carlovingiens. — Nouvelle édition des *Monnaies des foux*, de M. Rigollot..... 438

NÉCROLOGIE. — Notice sur M. A. J. Everaerts, par M. GODDONS... 97
Notice sur M. A. Hermand, par M. R. CHALON... 215

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE. — Extraits sommaires des procès-verbaux.

Réunion du bureau, du 1^{er} février 1838..... 101
— du 15 septembre 1838..... 527

Assemblée du 15 juin 1838, à Louvain.....	324
Assemblée générale annuelle du 5 juillet 1838.....	520
Séance extraordinaire du 10 octobre 1838, à Mons.....	461
Liste des membres de la Société de la numismatique belge, au 1 ^{er} décembre 1838.....	462
Ouvrages reçus.....	102, 216, 528, 469

TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES,

AVEC RENVOI AUX PAGES OU ELLES SONT EXPLIQUÉES.



Numéros des figures.	Numéros des pages.	Numéros des figures.	Numéros des pages.	Numéros des figures.	Numéros des pages.	Numéros des figures.	Numéros des pages.
PLANCHE I.		5, 4...	55	PLANCHE VIII.		PLANCHE XIII.	
1 à 4..	11	5.....	56	6 à 8..	146	1.....	268
5 à 7..	12	6.....	54	9.....	147	2 à 4..	269
8.....	15	7.....	55	10.....	148	5, 6...	270
		8.....	57	PLANCHE IX.		PLANCHE XIV.	
PLANCHE II.		PLANCHE VI.		11, 12..	148	7.....	270
9 à 11.	13	1.....	112	15.....	149	8.....	272
12 à 14.	14	2.....	117	14.....	151	9.....	275
15.....	15	5.....	118	PLANCHE X.		10.....	270
		4.....	122	1.....	210	PLANCHE XV.	
PLANCHE III.		5.....	218	PLANCHE XI.		11, 12..	275
1, 2...	16	6.....	221	19.....	247	15.....	276
3, 4...	17	7.....	222	20.....	248	14.....	274
5, 6...	18	8.....	228	21 et 21 ^{bis}	251	PLANCHE XVI.	
7, 8...	19	9, 10..	255	22.....	255	1.....	511
9 à 11.	28	11.....	254	25.....	256	PLANCHE XVII.	
		12.....	256	24.....	255	1.....	529
PLANCHE IV.		13.....	257	25.....	256	2.....	574
1, 2...	25	14.....	256	PLANCHE XII.		3.....	451
3, 4...	24	15.....	259	1, 2...	261	4.....	451
5.....	77	16.....	257	3, 4...	262	PLANCHE XVIII.	
6.....	58	17.....	258	5 à 7..	265	1 à 6..	454
		18.....	259	8 à 10.	264		
PLANCHE V.		PLANCHE VII.		11 à 15.	263		
1.....	53	1, 2...	141	14.....	266		
2.....	56	3 à 5..	144				

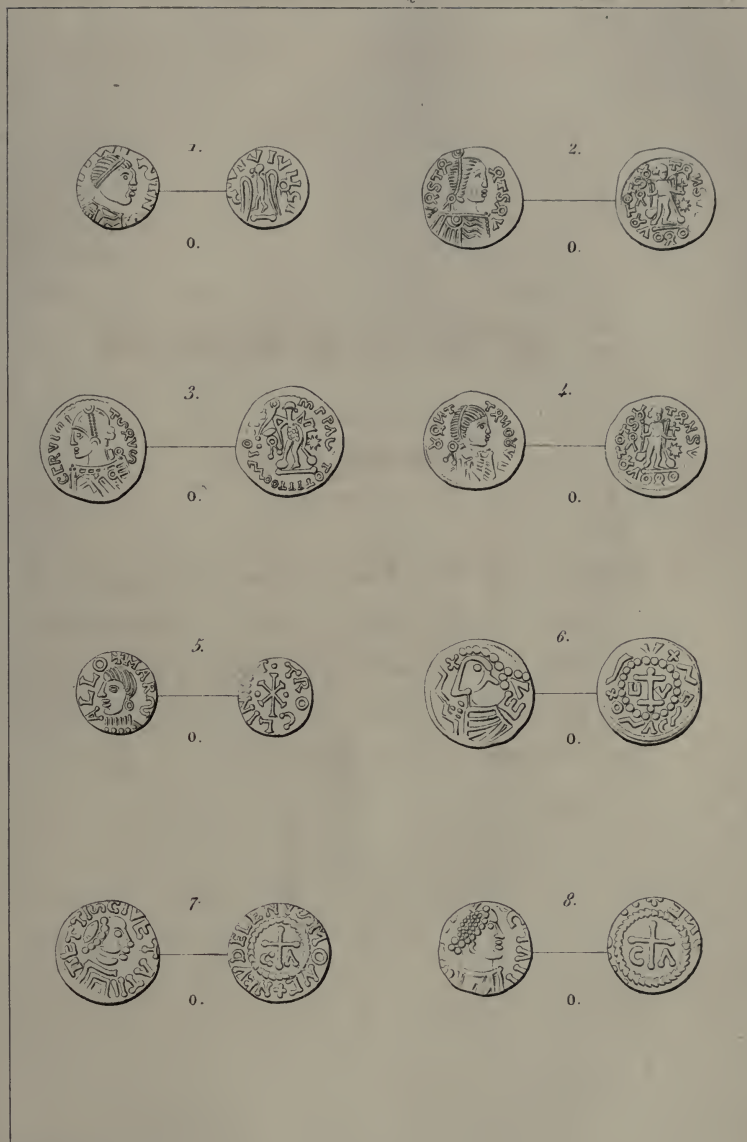
101	102	103	104	105	106
107	108	109	110	111	112
113	114	115	116	117	118
119	120	121	122	123	124
125	126	127	128	129	130
131	132	133	134	135	136
137	138	139	140	141	142
143	144	145	146	147	148
149	150	151	152	153	154
155	156	157	158	159	160
161	162	163	164	165	166
167	168	169	170	171	172
173	174	175	176	177	178
179	180	181	182	183	184
185	186	187	188	189	190
191	192	193	194	195	196
197	198	199	200	201	202
203	204	205	206	207	208
209	210	211	212	213	214
215	216	217	218	219	220
221	222	223	224	225	226
227	228	229	230	231	232
233	234	235	236	237	238
239	240	241	242	243	244
245	246	247	248	249	250
251	252	253	254	255	256
257	258	259	260	261	262
263	264	265	266	267	268
269	270	271	272	273	274
275	276	277	278	279	280
281	282	283	284	285	286
287	288	289	290	291	292
293	294	295	296	297	298
299	300	301	302	303	304
305	306	307	308	309	310
311	312	313	314	315	316
317	318	319	320	321	322
323	324	325	326	327	328
329	330	331	332	333	334
335	336	337	338	339	340
341	342	343	344	345	346
347	348	349	350	351	352
353	354	355	356	357	358
359	360	361	362	363	364
365	366	367	368	369	370
371	372	373	374	375	376
377	378	379	380	381	382
383	384	385	386	387	388
389	390	391	392	393	394
395	396	397	398	399	400

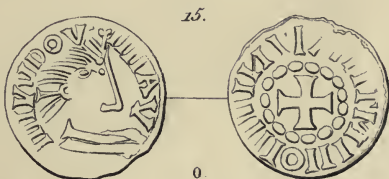
LETTRE A M. DE BARTHOLOMÆ.

SECOND ERRATA.

- Page 107, ligne 11. Galemborg, lisez : Palenbang.
- » 115, N° 10. Mehdy, an 165, lisez : Haroun, 185.
- » 229, ligne 22. الهك الطاهر الملك lisez : الطاهر
- » 256, N° 152 et 153. ن lisez : ب
- » 255, ligne 9, عيل lisez : حيل

101	102	103	104	105	106
107	108	109	110	111	112
113	114	115	116	117	118
119	120	121	122	123	124
125	126	127	128	129	130
131	132	133	134	135	136
137	138	139	140	141	142
143	144	145	146	147	148
149	150	151	152	153	154
155	156	157	158	159	160
161	162	163	164	165	166
167	168	169	170	171	172
173	174	175	176	177	178
179	180	181	182	183	184
185	186	187	188	189	190
191	192	193	194	195	196
197	198	199	200	201	202
203	204	205	206	207	208
209	210	211	212	213	214
215	216	217	218	219	220
221	222	223	224	225	226
227	228	229	230	231	232
233	234	235	236	237	238
239	240	241	242	243	244
245	246	247	248	249	250
251	252	253	254	255	256
257	258	259	260	261	262
263	264	265	266	267	268
269	270	271	272	273	274
275	276	277	278	279	280
281	282	283	284	285	286
287	288	289	290	291	292
293	294	295	296	297	298
299	300	301	302	303	304
305	306	307	308	309	310
311	312	313	314	315	316
317	318	319	320	321	322
323	324	325	326	327	328
329	330	331	332	333	334
335	336	337	338	339	340
341	342	343	344	345	346
347	348	349	350	351	352
353	354	355	356	357	358
359	360	361	362	363	364
365	366	367	368	369	370
371	372	373	374	375	376
377	378	379	380	381	382
383	384	385	386	387	388
389	390	391	392	393	394
395	396	397	398	399	400







1.

OR.



7.

BB.



2.

A.



8.

BN.



3.

A.



9.

BN.



4.

A.



10.

BN.



5.

BN.



11.

A.



6.

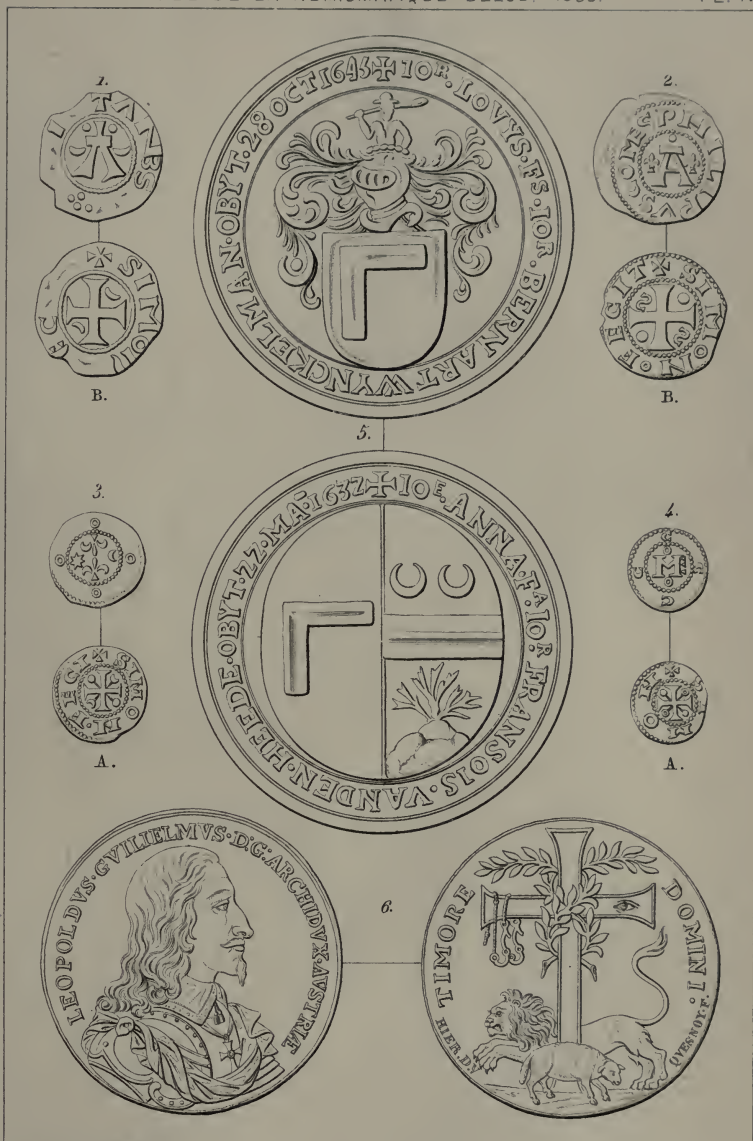
BN.



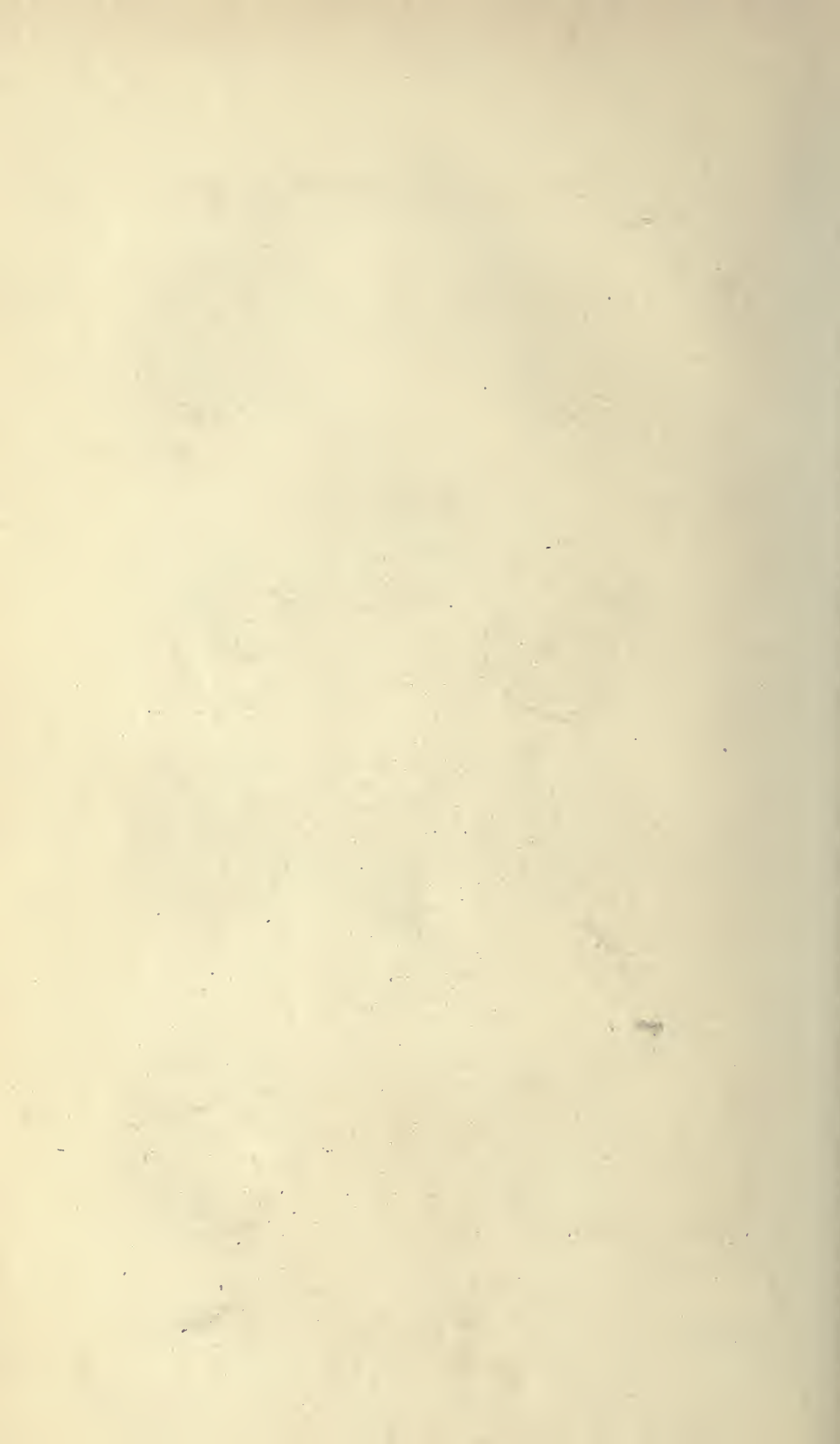
12.

A.

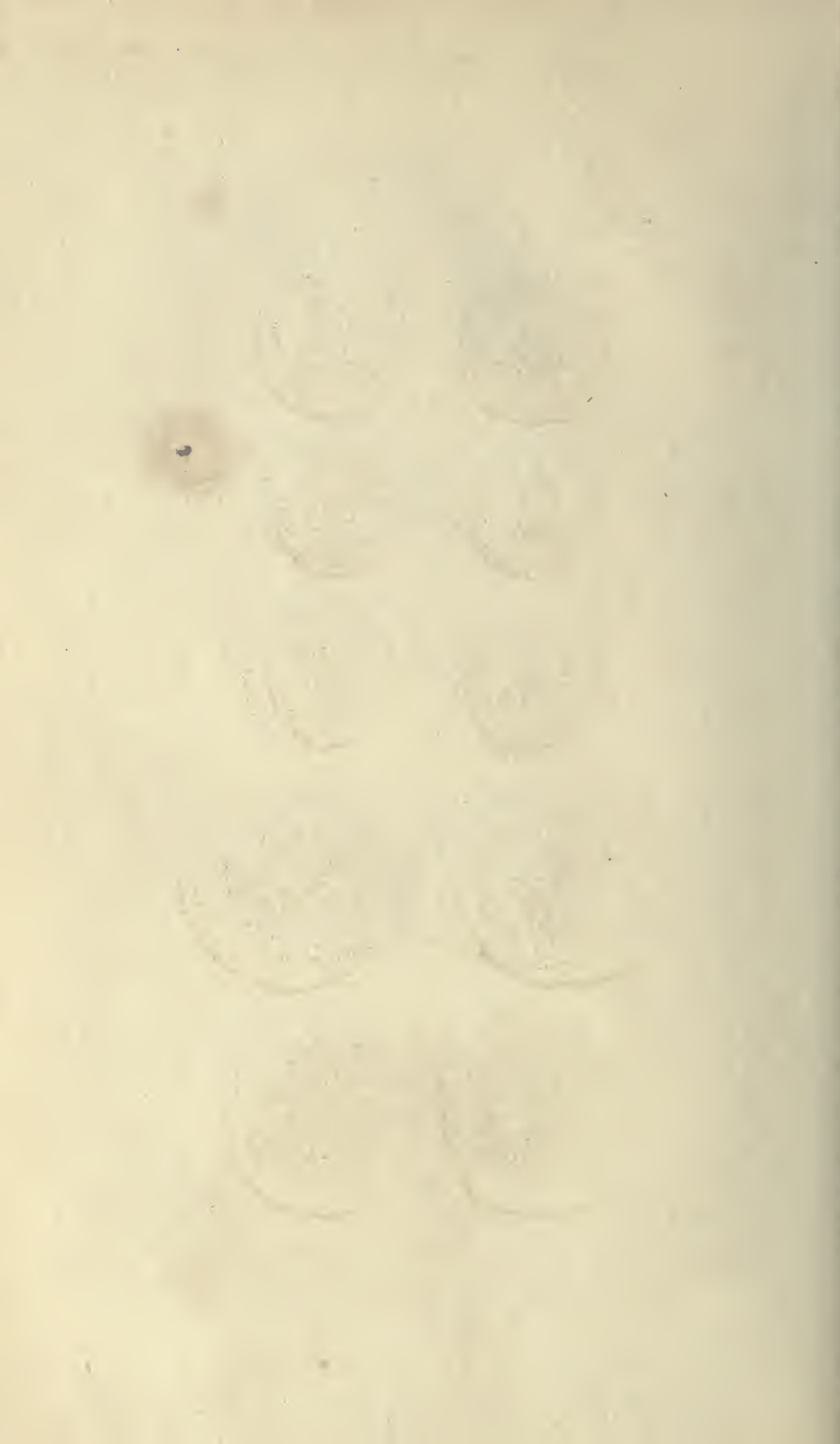














6.



OR.



7.



OR.



8.



OR.



9.



A.



10.



OR.



11.

OR.



12.

OR.



13.

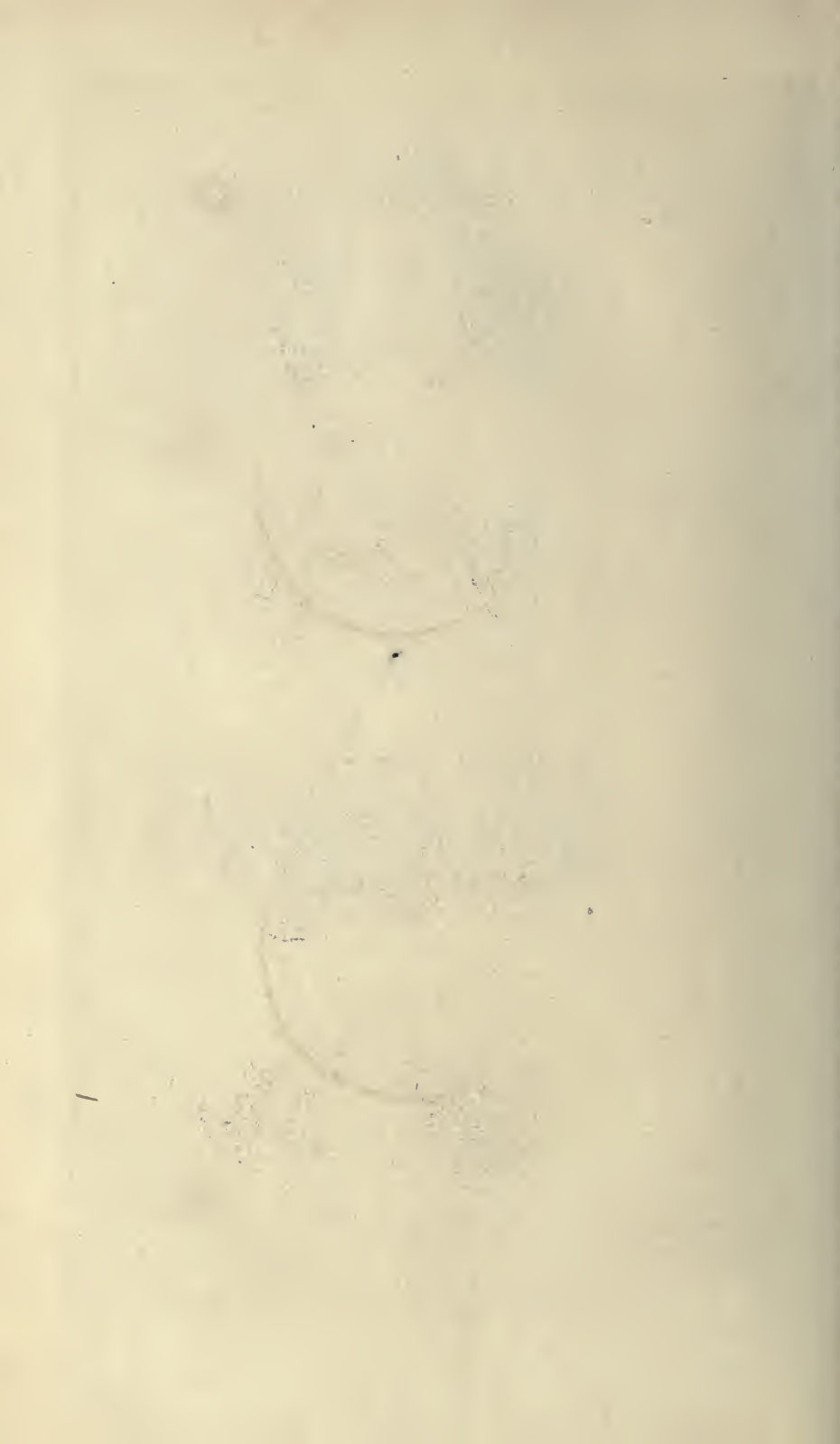
B.



14.

OR.

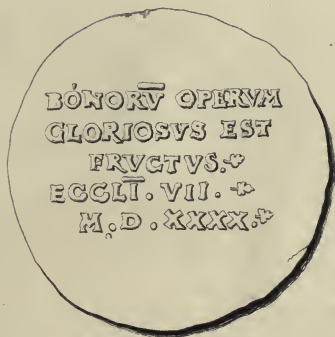


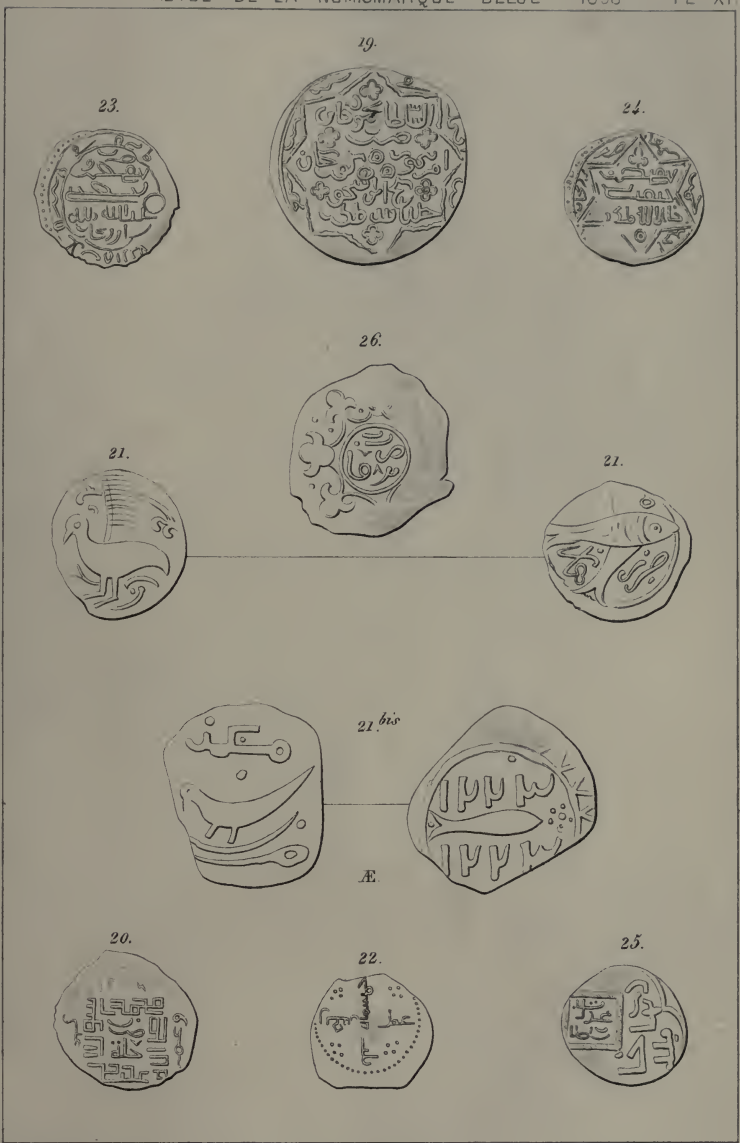


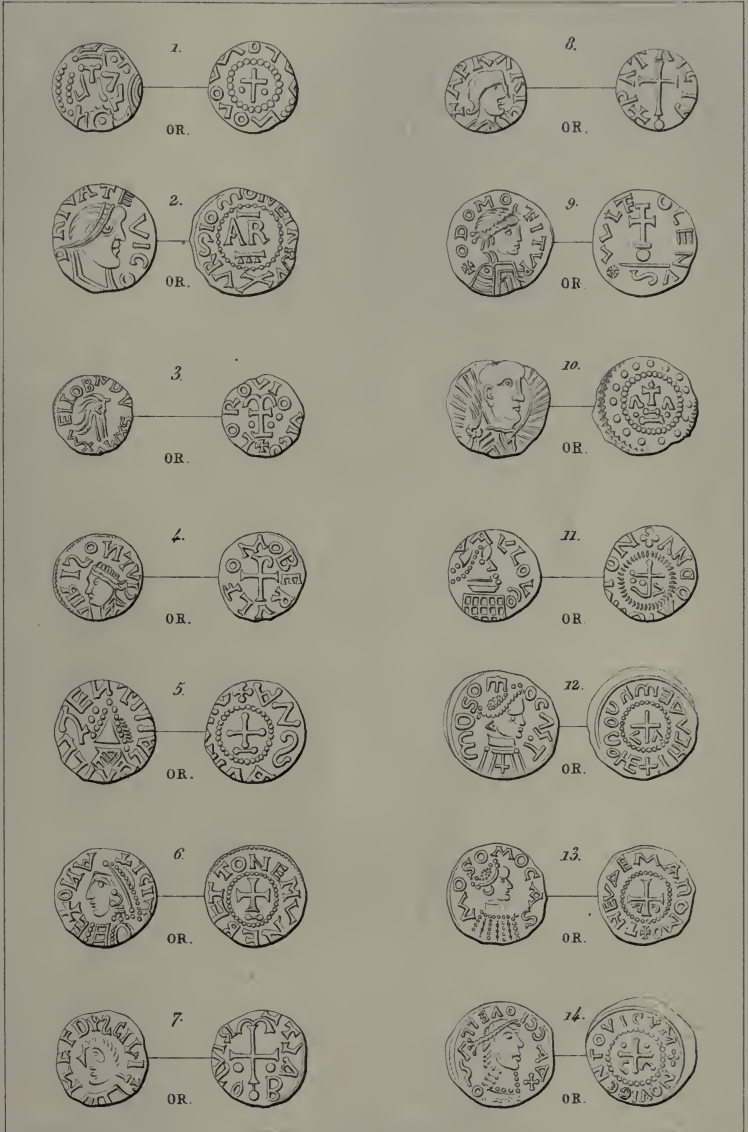
1.



6.









1.



A.



2.



A.



3.



B.



4.



B.



5.



A.



6.



B.



7.



0.



8.



A.



9.



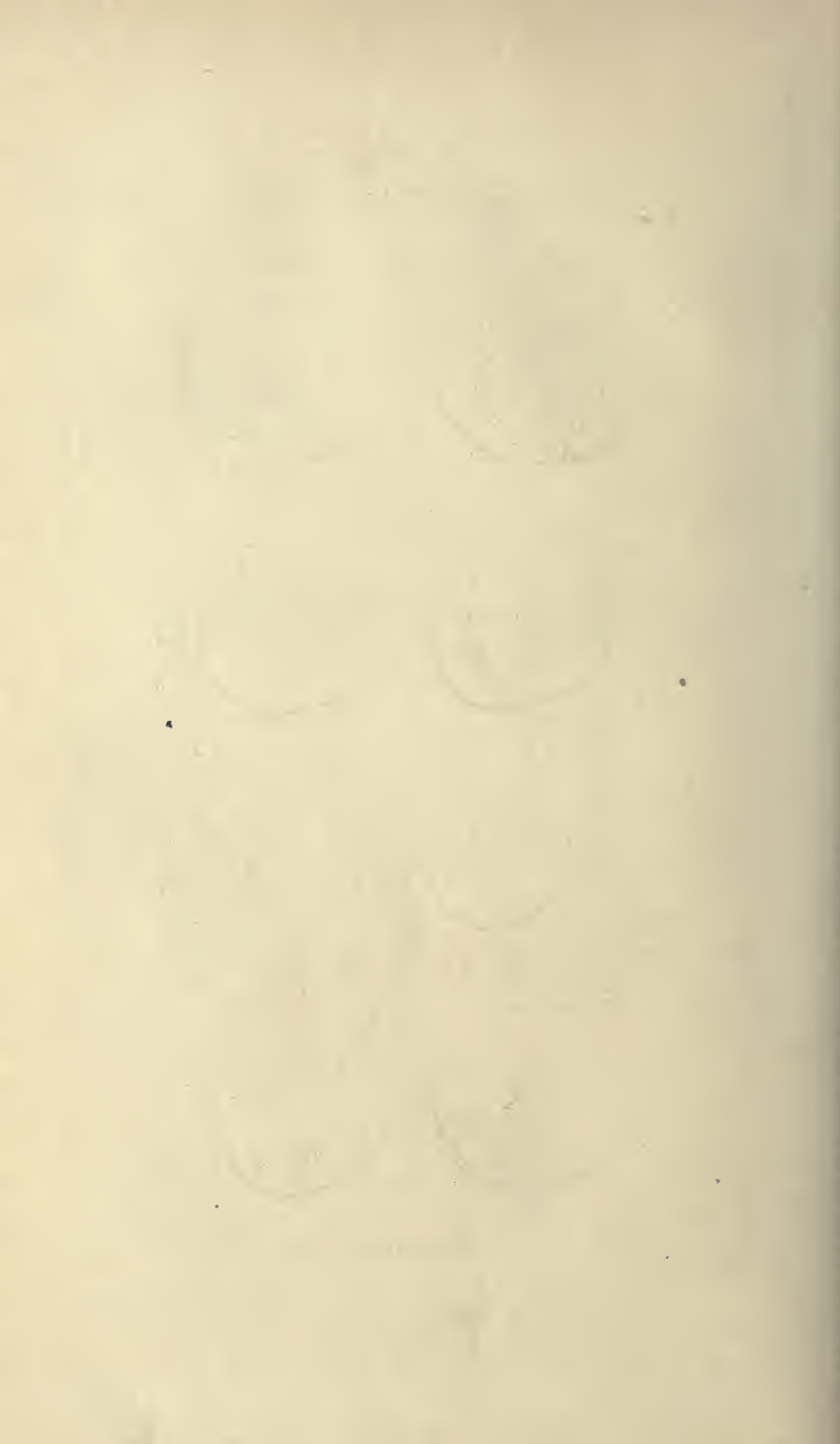
A.

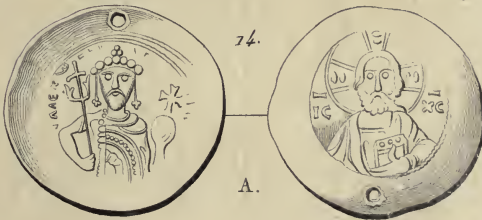
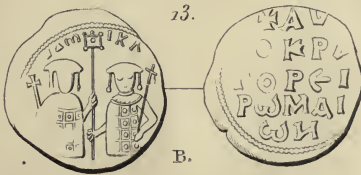
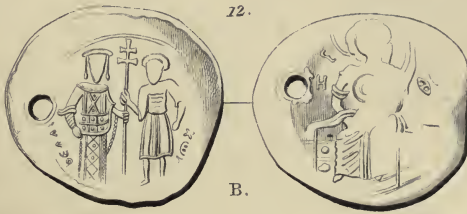
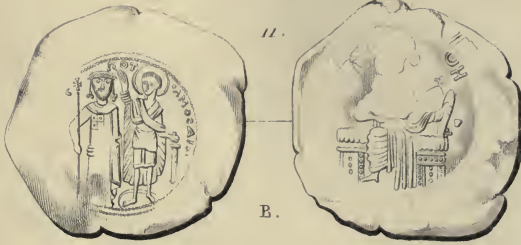


10.

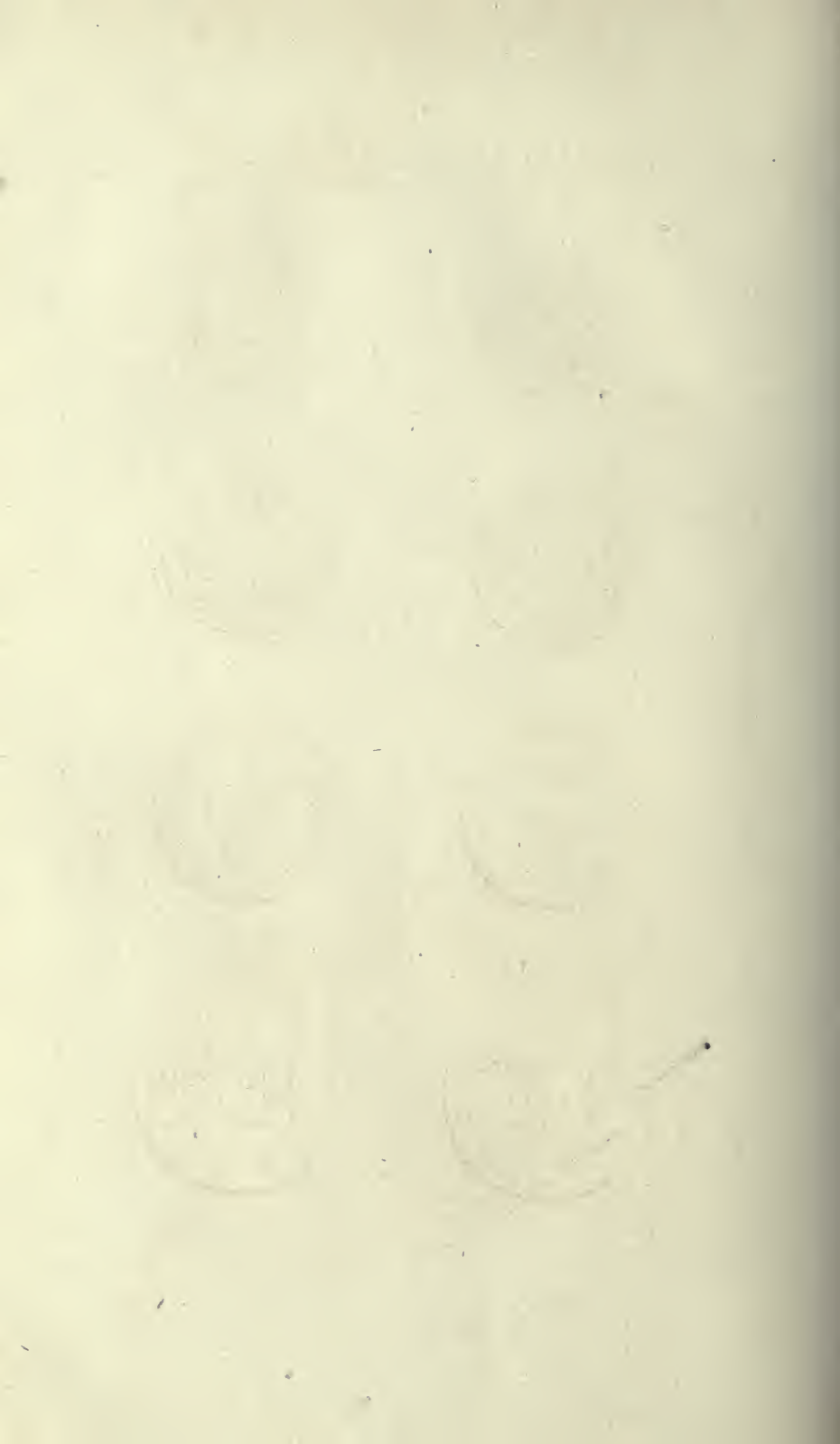


B.











2.



A.



2.



A.



3.



C.



4.



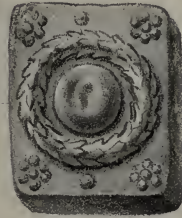
C.



1.



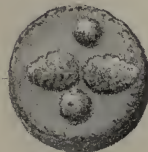
2.



3.



4.



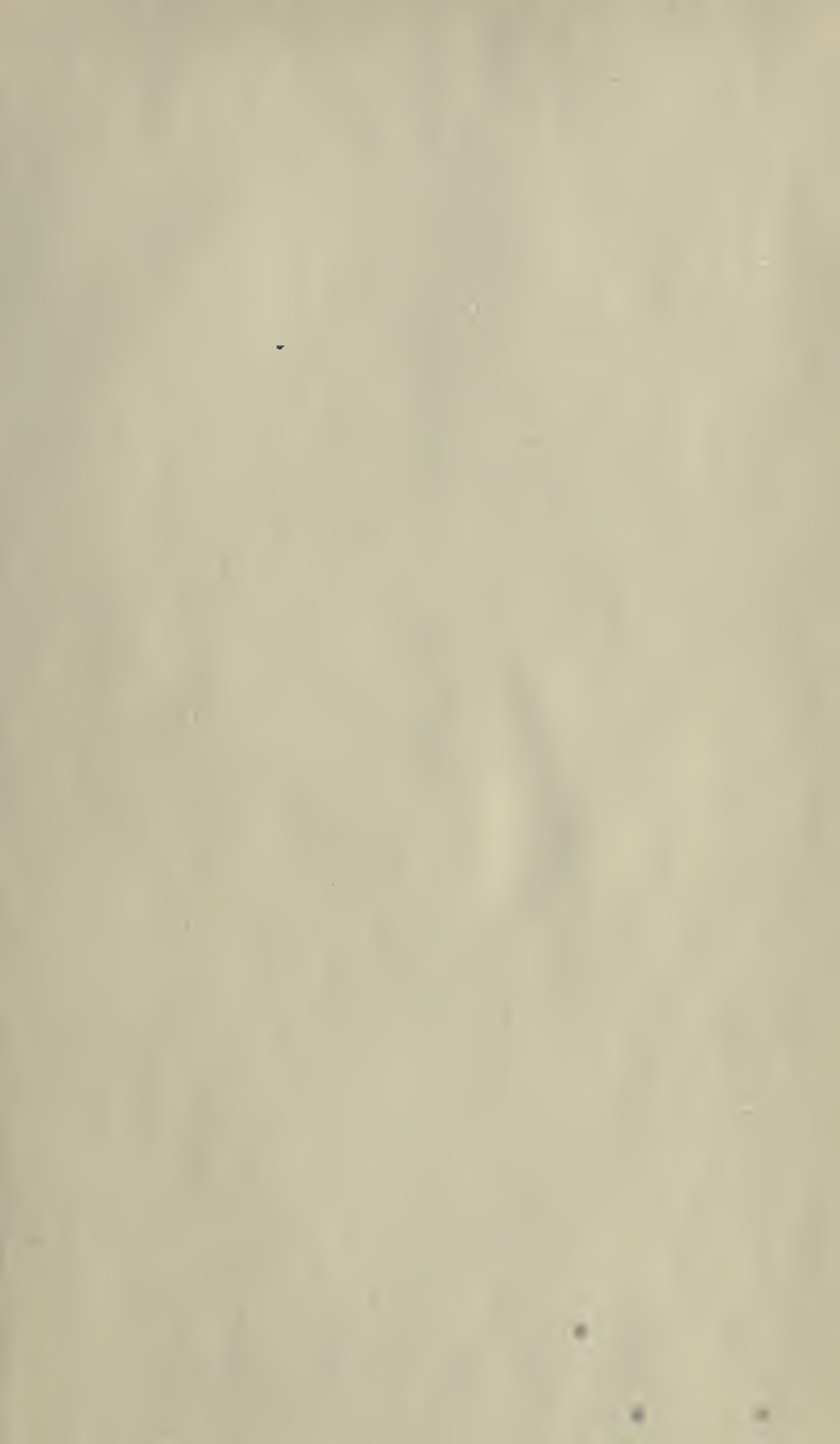
5.

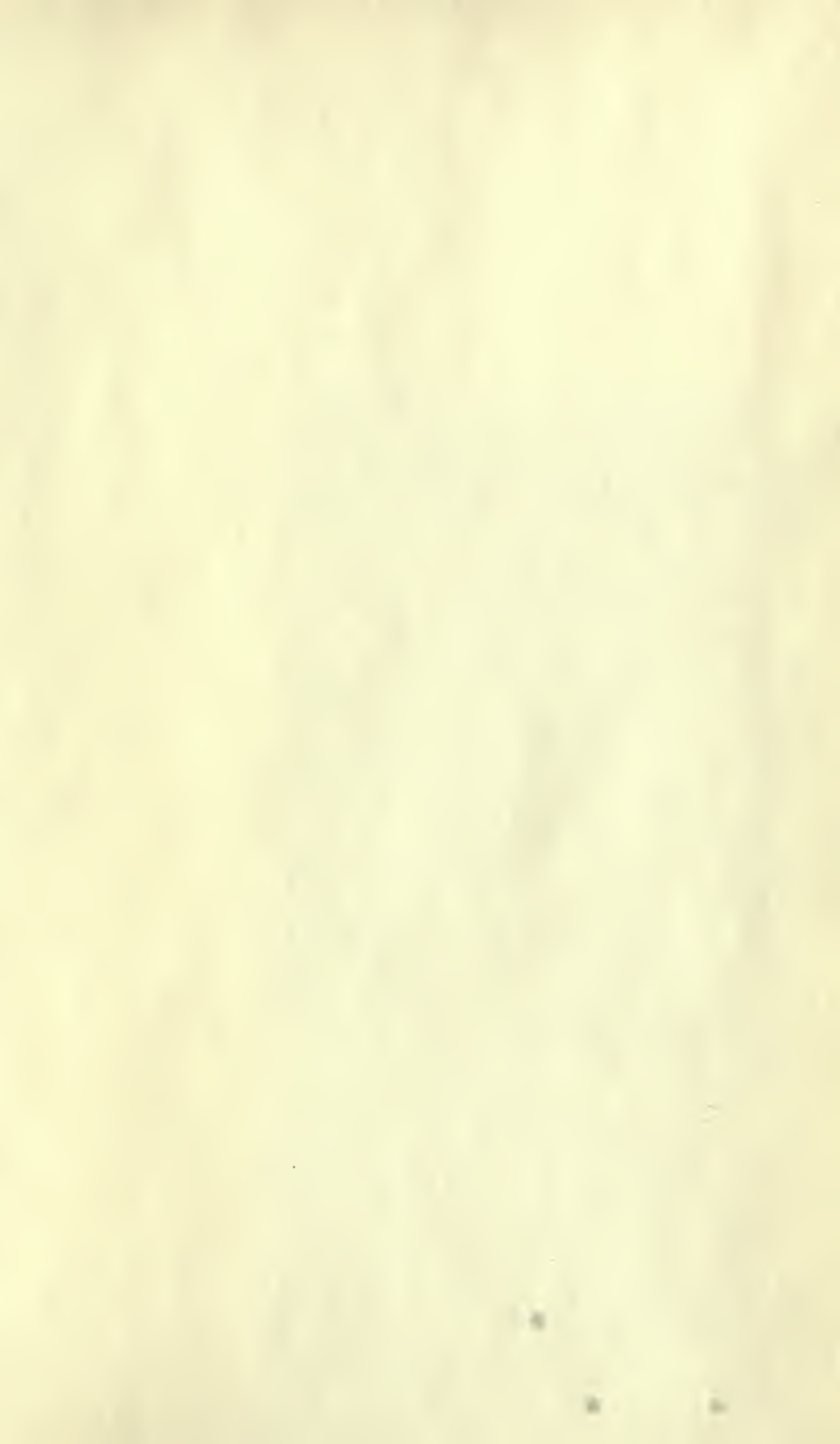


6.









CJ
3
R4
t.13-14

Revue belge de numismatique
et de sigillographie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
